MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 9. 1 janvier 1914-16 mars 1914 / Ministère des [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents diplomatiques français. Auteur du texte. Documents diplomatiques français. 1871-1914. 3e série, 1911-1914. T. 9. 1 janvier 1914-16 mars 1914 / Ministère des affaires étrangères. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre de 1914. 1929-1936.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

59 F11
cb242658

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE
600

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3E SÉRIE (1911-1914)

TOME IX

(1er JANVIER - 16 MARS 1914)

57683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73bis, QUAI D'ORSAY, 73bis

MCMXXXVI

59 F 11

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3E SÉRIE (1911-1914)

TOME IX

1er JANVIER-16 MARS 1914)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

3[e] SÉRIE (1911-1914)

TOME IX

(1[er] JANVIER-16 MARS 1914)

57.683

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
73[bis], QUAI D'ORSAY, 73[bis]

MCMXXXVI

AVANT-PROPOS.

Dans la période comprise entre le 1er janvier et le 16 mars 1914, (date où est annoncée la signature de la paix entre la Turquie et la Serbie), les problèmes qui sollicitent l'attention du Gouvernement français sont à peu près les mêmes que pendant les mois précédents. Tandis que certaines difficultés balkaniques s'apaisent et que l'affaire Liman von Sanders est réglée par un compromis, d'autres questions délicates sont posées dans la Péninsule : la formation de l'État albanais est entravée par la résistance des Épirotes ainsi que par l'hostilité qui règne entre musulmans et chrétiens; pourtant le prince de Wied, désigné par les Puissances, arrive au début de mars à Durazzo; d'autre part, la Grèce et la Turquie sont en conflit au sujet de l'attribution des îles de la mer Égée, et cette question se trouve liée, en fait, à celle de l'évacuation de l'Épire du nord par les troupes grecques. Dans ces affaires la politique française a mainte occasion d'intervenir, parce que c'est au marché français que s'adressent les États balkaniques et la Turquie pour parer aux difficultés financières qu'ils traversent au lendemain des guerres de 1912 et 1913. Aussi a-t-il paru nécessaire de reproduire dans ce volume un ensemble de documents propres à permettre d'étudier cette forme de la politique française. On trouvera également dans ce volume des pièces relatives à l'affaire épineuse des chemins de fer orientaux qui mettait aux prises la Serbie et l'Autriche.

Ce ne sont pourtant pas les affaires balkaniques qui présentent, à ce moment, l'intérêt le plus immédiat. La question des chemins de fer d'Asie Mineure, au sujet de laquelle des pourparlers franco-allemands étaient engagés depuis l'été de 1913, et celle des colonies portugaises d'Afrique sont au premier plan des préoccupations du Gouvernement français. C'est le 15 février 1914, après une intervention très significative du Chancelier Bethmann Hollweg auprès de l'Ambassadeur Jules Cambon, qu'est signée la convention franco-allemande relative à l'Asie Mineure. C'est au même moment que le Gouvernement français présente à Sir Ed. Grey des objections au sujet de l'accord anglo-allemand relatif aux colonies portugaises et obtient l'assurance que cet accord n'est plus «à l'ordre du jour». Les pièces qui concernent ces efforts de la politique allemande en Asie Mineure et en Afrique centrale

apportent des renseignements nouveaux sur un aspect important des relations internationales.

Le volume contient enfin, sur les relations anglo-allemandes et germano-russes, des documents qui, s'ils n'apportent pas d'indications nouvelles, peuvent être utilement rapprochés des correspondances diplomatiques déjà publiées à l'étranger. Les rapports de l'ambassade de France à Berlin signalent des propos intéressants de l'amiral von Tirpitz et du Ministre des Colonies, le Dr Solf. Dans les relations franco-russes, cette courte période est marquée par des difficultés passagères au sujet des entreprises métallurgiques russes, par le départ de M. Kokovtzoff, qui abandonne la présidence du Conseil, et enfin par l'arrivée à Pétersbourg de M. Paléologue, qui remplace M. Delcassé.

La Commission, malgré de longues recherches dans les archives du ministère et dans les dossiers de l'ambassade, n'a retrouvé aucune trace, pendant la période où M. Delcassé a été ambassadeur, d'entretiens où M. Sazonoff aurait envisagé avec l'Ambassadeur les remaniements qu'une guerre éventuelle pourrait apporter à la carte de l'Europe. Elle croit donc que, si ces entretiens (auxquels font allusion des documents russes postérieurs [1]) ont eu lieu, aucun compte rendu écrit n'en a été adressé au Gouvernement français.

[1] Télégrammes d'Isvolsky, 13 octobre 1914, publiés dans *Medj. Otn.*, VI¹, nos 385-386.

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. AFFAIRES BALKANIQUES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. RÈGLEMENT DE LA PAIX ENTRE LA SERBIE ET LA TURQUIE, LA SERBIE ET LA BULGARIE, LA BULGARIE ET LA GRÈCE.		
1914. 3 janv.	Belgrade à Paris...	Le retard apporté à la signature du traité gréco-turc cause d'inquiétude.	T.	9
7	Athènes à Paris....	*Idem*..................................	T.	26
21	Sofia à Paris......	Amnistie accordée par la Grèce aux Bulgares et à laquelle la Bulgarie répondra par une amnistie en faveur des Grecs.	T.	120
22	....	Propos de M. de Wangenheim, rapporté par M. Tittoni, suivant lequel la Turquie se proposerait de faire la guerre.	N.	123
22	Athènes à Paris. ..	Menace de nouvelles hostilités bulgares......	T.	126
22	Vienne à Paris.....	La Bulgarie encouragée par l'Autriche à chercher querelle à la Serbie.	T.	130
25	Constantinople à Paris.	Troubles en Thrace. La Grèce de connivence avec la Turquie contre la Bulgarie.	T.	151
25	Belgrade à Paris...	Nécessité pour la Serbie de compléter son armement sans délai.	T.	153
26	Sofia à Paris......	Le Gouvernement bulgare disposé à reprendre des relations diplomatiques avec la Grèce.	T.	160
26	Pétersbourg à Paris	Peu d'importance aux yeux du Gouvernement russe du conflit bulgaro-turc.	T.	161
26	Belgrade à Paris...	Inquiétudes qu'inspire à M. Patchou l'attitude de la Turquie.	T.	163
26	*Idem*.............	Communication de M. Crackanthorpe relative à la détente souhaitée par la Russie entre la Bulgarie et la Serbie.	T.	164
27 janv.	Pétersbourg à Paris	Amélioration survenue dans les relations bulgaro-grecques.	T.	169
28	Lt.-col. de Matharel à Guerre.	Dispositions à entreprendre une nouvelle guerre pouvant exister en Bulgarie.	D.	182
30	Pétersbourg à Paris	Efforts du Gouvernement russe pour amener un rapprochement entre la Serbie et la Bulgarie.	T.	192
30	Vienne à Paris.....	Entretien avec M. Venizelos sur la politique hellénique.	D.	193
2 fév.	Belgrade à Paris...	Désir qu'aurait la Turquie de reprendre les pourparlers en vue du traité de paix avec la Serbie.	T.	203
3	Athènes à Paris. ..	Élargissement souhaité par le Roi de Grèce de la convention gréco-serbe.	T.	208

(1) Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 3 fév.	Belgrade à Paris...	Concessions à la Bulgarie demandées à la Serbie.	T.	210
5	Pétersbourg à Paris	Dispositions conciliantes de M. Venizelos...	T.	222
6	Constantinople à Paris.	Désir qu'aurait le Grand Vizir de conclure la paix avec la Serbie.	T.	227
8	Belgrade à Paris...	Difficultés s'opposant à la conclusion de la paix entre la Serbie et la Turquie.	T.	244
9	Pétersbourg à Paris	Attitudes différentes de MM. Pachitch et Venizelos.	D.	250
10	Bucarest à Paris...	Attitude que prendrait la Roumanie à l'égard de la Turquie en cas d'agression dirigée contre la Grèce ou la Serbie.	T.	253
11	Belgrade à Paris...	Rétablissement jugé souhaitable du bloc balkanique.	D.	274
11	Sofia à Paris......	La politique bulgare et l'entente bulgaro-serbe souhaitée par la Russie.	D.	276
12	Athènes à Paris. ..	Conditions mises par la Serbie à un élargissement de la convention gréco-serbe.	D.	285
18	Pétersbourg à Paris	Avis donné par la Roumanie à la Turquie..	T.	323
19	Constantinople à Paris.	Intervention de l'Ambassadeur de Russie en faveur de la paix serbo-turque.	T.	328
21	Belgrade à Paris...	Note turque relative à la paix transmise par l'Ambassadeur de Russie à Constantinople.	T.	338
24	Lt-col. Fournier à Guerre.	Entretien avec le colonel Pavlovitch sur les dispositions de la Roumanie à l'égard de la Serbie.	D.	355
25	Paris à Athènes. ..	Au sujet de la reprise des relations diplomatiques entre la Bulgarie et la Grèce.	D.	359
26	Constantinople à Paris.	Arrivée à Constantinople de M. Stéfanovitch chargé par le Gouvernement serbe de négocier la paix avec la Turquie.	T.	368
26	Sofia à Paris......	Reprise imminente des relations entre la Bulgarie et la Grèce.	D.	369
10 mars.	Constantinople à Paris.	Accord sur le point de se conclure entre le délégué serbe et les négociateurs ottomans.	T.	427
12	....	Pacification des Balkans.................	N.	442
12	Lt-col. de Matharel à Guerre.	Au sujet des troubles redoutés en Macédoine.	D.	449
14	Constantinople à Paris.	Signature du traité de paix avec la Serbie..	T.	455
16	Belgrade à Paris...	Rupture des pourparlers serbo-grecs relatifs à Salonique.	T.	465
16	*Idem*...........	Remerciements adressés au Gouvernement français par M. Pachitch.	T.	466

b. POLITIQUE DES PUISSANCES DE LA TRIPLE ALLIANCE EN ROUMANIE ET DANS LES PAYS BALKANIQUES.

1914. 4 janv.	Budapest à Paris...	Mauvais effet produit en Hongrie par la nomination à Bucarest du comte Czernin, partisan du trialisme.	D.	13

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
5 janv.	Vienne à Paris.....	Intervention italienne en Épire redoutée par le Gouvernement austro-hongrois.	T.	14
5	Bucarest à Paris...	Signification à donner à la nomination du comte Czernin.	D.	15
6	Sofia à Paris......	Maintien au pouvoir de M. Radoslavoff...	T.	18
6	Bucarest à Paris...	Efforts tentés pour réconcilier les Roumains de Transylvanie avec la Hongrie.	D.	22
10	*Idem*.............	Propagande autrichienne en Roumanie.....	D.	53
10	*Idem*.............	Prétendu traité d'alliance conclu entre la Roumanie et la Serbie et dirigé contre l'Autriche-Hongrie.	D.	54
11	Budapest à Paris...	Concessions à la Roumanie reprochées au comte Tisza.	D.	62
17	Cettigné à Paris...	Intrigues autrichiennes au Monténégro....	D.	99
19	Circulaire	Déclaration du Roi de Roumanie rapportée par M. Venizelos.	D.	109
27	Berne à Paris	Entretien avec M. Pacliano sur les efforts faits par le comte Tisza pour réconcilier avec la Hongrie la Roumanie.	D.	170
28	Budapest à Paris...	Déclarations faites par le comte Czernin à un journaliste hongrois, même sujet.	D.	179
28	Bucarest à Paris...	Déclarations de M. Filipesco, même sujet...	D.	181
3 fév.	*Idem*.............	Entretien avec M. Porumbaro sur les marques d'amitié données à l'Autriche par M. Majoresco.	D.	211
3	*Idem*.............	Désaveu par le comte Tisza des avances faites à la Roumanie par le comte Czernin.	D.	212
10	Sofia à Paris......	Efforts du Gouvernement austro-hongrois pour amener un rapprochement entre la Bulgarie et la Roumanie.	D.	261
11	Belgrade à Paris...	Tendances du Cabinet Bratiano d'après M. Patchou.	T.	267
12	Vienne à Paris.....	Politique balkanique de l'Autriche-Hongrie opposée à celle de la Russie.	D.	281
12	Bucarest à Paris...	Déclarations de M. Bratiano sur la politique suivie par la Roumanie.	D.	283
20	*Idem*.............	Rupture des négociations engagées par le comte Tisza.	D.	336
26	Rome à Paris......	Position prise par l'Autriche et par l'Italie à l'égard du concordat négocié par la Serbie avec le Vatican.	D.	371
27	Athènes à Paris. ..	Efforts faits par l'Autriche pour empêcher la Grèce de s'unir plus étroitement avec la Serbie.	D.	376
9 mars.	Cettigné à Paris...	Incident de frontière mettant aux prises le Monténégro et l'Autriche.	T.	417
11	Belgrade à Paris...	Efforts du comte Tisza pour améliorer la situation des Yougoslaves sujets hongrois.	D.	438
11	Rome à Paris......	La question du concordat serbe. L'Autriche-Hongrie et l'Italie.	D.	439
12	Belgrade à Paris...	Activité allemande en Serbie dans le domaine économique.	D.	448

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		c. EMPRUNTS BALKANIQUES.		
		1. *Monténégro.*		
1914.				
1er janv.	Cettigné à Paris...	Exigences et prétentions de l'Italie.........	T.	1
11 fév.	*Idem*............	Désir qu'a le Gouvernement monténégrin d'obtenir une avance.	T.	270
12	*Idem*............	Avantages souhaités par l'Italie...........	D.	284
14	Paris à Cettigné...	Engagements pris par le Gouvernement monténégrin.	T.	298
16	Cettigné à Paris...	Entretien avec le général Voukotitch qui souhaite une entente avec la Banque de Paris et des Pays-Bas.	T.	309
23	Amb. de Russie à Aff. étr.	Instructions à donner à Cettigné en vue de l'emprunt monténégrin.	N.	345
23	....	Réponse faite à M. Isvolsky.............	N.	346
24	....	Communication du prince Ruspoli au sujet de l'avance demandée par le Monténégro.	N.	349
24	Paris à Cettigné...	Au sujet de l'offre italienne..............	T.	350
26	Aff. étr. à Amb. de Russie.	Dispositions du Gouvernement français à l'égard de l'emprunt monténégrin.	N.	365
26	Cettigné à Paris...	Entretien avec le général Voukotitch sur l'avance que la Banque de Paris est disposée à consentir au Monténégro.	T.	366
27	*Idem*............	Entretien avec le Ministre d'Italie sur les conditions mises par les banques italiennes à une nouvelle avance au Monténégro.	T.	373
2 mars.	*Idem*............	Réunion des Ministres représentant les grandes Puissances pour traiter de l'emprunt international.	D.	387
7	*Idem*............	Demande du Ministre d'Italie à Cettigné...	T.	409
10	Paris à Cettigné...	Communication à faire au Ministre d'Italie à Cettigné.	T.	428
		2. *Grèce.*		
9 janv.	....	Avantages économiques à demander à la Grèce et garanties à obtenir pour les souscripteurs.	N.	37
16	....	Commandes navales	N.	89
17	....	Entretien avec M. Venizelos..............	N.	94
29	....	Conversation franco-hellénique	N.	185
19 fév.	Athènes à Paris ...	Vente à la Grèce d'un cuirassé souhaitée par le Gouvernement hellénique.	T.	329
8 mars.	Paris à Athènes ...	Langage à tenir à M. Venizelos............	T.	412
11	Athènes à Paris ...	Entretien avec M. Venizelos sur les conditions mises par la France à l'emprunt.	T.	433

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		3. *Serbie.*		
1914.				
6 fév.	Belgrade à Paris...	Difficultés financières auxquelles le Gouvernement serbe doit faire face.	D.	23
7	Paris à Belgrade...	Conditions de l'admission à la cote d'un emprunt serbe.	T.	28
13	Belgrade à Paris...	Besoins auxquels le Gouvernement serbe doit pourvoir. Commandes à l'industrie française.	T.	75
15	Paris à Belgrade...	Observations sur ces commandes..........	T.	86
19	....	Note pour le Creusot..........................	N.	103
22	Belgrade à Paris...	Satisfaction causée par le succès de l'emprunt	D.	133
28	*Idem*............	Communication du représentant du Creusot.	T.	378
7 mars.	Lt.-col. Fournier à Guerre.	Au sujet des commandes que fera la Serbie.	D.	411
12	Paris à Belgrade...	*Idem*....................................	T.	444
		4. *Bulgarie.*		
1914.				
17 janv.	....	Informations recueillies par le Gouvernement russe sur un projet d'emprunt bulgare en Allemagne.	N.	95
20	Sofia à Paris......	Ajournement au mois de mai d'un emprunt bulgare émis en France.	D.	118
4 fév.	M. Stoyanoff à M. Turrettini.	Au sujet des garanties à donner aux souscripteurs à un emprunt bulgare éventuel.	L.	219
11	Paris à Sofia......	Date à laquelle on pourrait penser à l'émission en France d'un emprunt bulgare.	D.	271
16	....	Conditions d'un emprunt bulgare.........	N.	306
22	Paris à Sofia......	Communication de la lettre de M. Stoyanoff..	D.	342
11 mars.	M. de Panafieu à M. de Margerie.	Observations sur l'insuffisance des garanties proposées par M. Stoyanoff.	L.	440

d. POLITIQUE DE LA TRIPLE ENTENTE DANS LES PAYS BALKANIQUES ET EN ROUMANIE.

1914.				
10 janv.	....	Au sujet de la mission militaire en Grèce...	N.	43
12	Sofia à Paris......	État d'esprit du Gouvernement bulgare à l'égard de la Russie.	D.	69
26	Athènes à Paris. ..	Lutte contre les tendances germanophiles en Grèce.	D.	167
8 fév.	Sofia à Paris......	Accueil fait à Sofia à M. Savinsky.........	D.	245
13	Amb. de Russie à Aff. étr.	Désir qu'a le Gouvernement russe de créer un organe destiné à permettre aux Puissances d'agir de concert dans les Balkans.	N.	287
15	Pétersbourg à Paris	*Idem*....................................	T.	304
16	Paris à Londres. ..	Transmission à Londres de la réponse faite à cette note.	T.	308
16	Londres à Paris. ..	Opinion de M. Paul Cambon sur la proposition du Gouvernement russe.	T.	311
17	Paris à Londres. ..	Observations à ce propos................	T.	317

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 25 fév.	Sofia à Paris......	Bon accueil fait par le Roi Ferdinand de Bulgarie à M. Savinsky, Ministre de Russie.	D.	363
28	Paris à Pétersbourg	Manque de précision de la proposition russe tendant à rendre plus effectif le concert des Puissances de la Triple Entente.	D.	382
4 mars.	Bucarest à Paris...	Hommes d'affaires français en Roumanie...	D.	396

e. UNION DE LA SERBIE ET DU MONTÉNÉGRO.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 25 fév.	Belgrade à Paris...	Programme de réformes du Gouvernement monténégrin. Union de fait souhaitée entre le Monténégro et la Serbie par M. Miouchkovitch.	D.	360
26	Rome à Paris......	Position prise d'après M. Loiseau par l'Italie et par l'Autriche à l'égard de la Serbie et du Monténégro.	D.	371

f. ALBANIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 4 janv.	Valona à Paris. ...	Situation intérieure de l'Albanie. Complot en faveur d'Izzet Pacha.	T.	11
7	*Idem*............	*Idem*..................................	T.	27
7	Constantinople à Paris.	*Idem*..................................	T.	29
9	Valona à Paris. ...	Nécessité de l'envoi de navires de guerre sur la côte albanaise.	T.	39
10	Circulaire.	*Idem*..................................	T.	48
11	Berlin à Paris.....	Avis du Gouvernement allemand au sujet de l'envoi de navires de guerre.	T.	57
11	Valona à Paris.....	Éventualité d'une remise des pouvoirs gouvernementaux à la Commission internationale de contrôle.	T.	60
12	Londres à Paris. ..	Avis du Gouvernement britannique sur ce sujet.	T.	66
12	Rome à Paris......	Avis du Gouvernement italien sur le même sujet.	T.	67
13	*Idem*............	Éventualité d'une remise des pouvoirs gouvernementaux à la Commission internationale de contrôle.	T.	73
13	Berlin à Paris	*Idem*..................................	T.	74
14	Paris à Valona. ...	*Idem*..................................	T.	80
14	Valona à Paris. ...	Situation intérieure en Albanie : attitude d'Essad Pacha.	T.	81
14	Vienne à Paris.....	Éventualité d'une remise des pouvoirs gouvernementaux à la Commission internationale de contrôle et avis relatif à l'envoi d'un navire de guerre.	T.	82
14	Pétersbourg à Paris	Envoi d'un navire de guerre............	T.	83
18	Valona à Paris. ...	*Idem*..................................	T.	100

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 19 janv.	Circulaire.	Suggestions relatives à l'action de la Triple Entente.	T.	106
20	Rome à Paris......	Politique italienne en Albanie.............	D.	117
22	Valona à Paris. ...	Remise des pouvoirs gouvernementaux à la Commission internationale de contrôle.	T.	131
23	Circulaire.	Conditions auxquelles le Gouvernement français subordonne sa participation à l'emprunt albanais.	T.	135
24	Vienne à Paris.....	Difficultés que va rencontrer le prince de Wied.	D.	150
8 fév.	Circulaire.	Arrivée prochaine du prince de Wied en Albanie. Objections que soulève l'octroi d'une avance de dix millions au prince.	T.	242
10	Berlin à Paris.....	Politique italienne en Albanie.............	D.	260
11	Vienne à Paris.....	Nécessité d'une cohésion plus étroite entre les Puissances de la Triple Entente au sujet des affaires albanaises.	D.	273
14	....	Arrivée prochaine du prince de Wied en Albanie. Escorte de navires de guerre.	N.	296
14	Circulaire.	*Idem*.................................	T.	297
16 fév.	Paris à Vienne.....	Nécessité d'une cohésion plus étroite entre les Puissances de la Triple Entente au sujet des affaires albanaises.	T.	307
17	Circulaire.	Principes à suivre dans l'organisation de la Banque d'Albanie.	T.	318
17	Rome à Paris......	Avances financières accordées au prince de Wied.	T.	321
20	*Idem*............	Passage du prince de Wied à Rome. Efforts italiens pour s'assurer une influence auprès de lui.	D.	337
22	Vienne à Paris.....	Visite d'une délégation albanaise au prince de Wied. Rôle d'Essad Pacha.	D.	343
27	Circulaire.	Question de l'évacuation de l'Épire du Nord.	T.	372
28	Valona à Paris. ...	Proclamation de l'indépendance de l'Épire du Nord et formation d'un Gouvernement épirote.	T.	380
28	Rome à Paris......	Politique italienne en Albanie.	D.	384
9 mars.	Belgrade à Paris...	Attitude de la Serbie à l'égard du nouveau Gouvernement albanais.	D.	421
9	Durazzo à Paris. ..	Arrivée du prince de Wied en Albanie. Entretien du prince avec la Commission de contrôle.	D.	424

g. DÉLIMITATION DE L'ALBANIE DU SUD. — QUESTION DES ÎLES. — CONFLIT ENTRE LA GRÈCE ET LA TURQUIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 1er janv.	Londres à Paris ...	Communication de la Note remise le 31 décembre au Foreign Office par les Ambassadeurs de la Triple Alliance concernant la frontière Sud de l'Albanie.	D.	2

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
9 janv..	Constantinople à Paris.	Difficultés à prévoir avec la Turquie pour le règlement de la question des îles.	T.	36
9	Rome à Paris......	Entretien avec M. Venizelos satisfait des conversations qu'il a eues avec le marquis de San Giuliano.	T.	38
9	Circulaire.........	Transmission du rapport du colonel Lallemand sur les décisions prises à Florence par la Commission de délimitation de l'Albanie au Sud.	D.	40
11	Rome à Paris......	Satisfaction promise à M. Venizelos en Épire. Peu d'importance attribué par lui au danger turc.	T.	58
11	*Idem*............	Langage conciliant tenu à l'égard de la Grèce par le marquis de San Giuliano.	T.	59
12	....	Entretien avec M. Venizelos sur la question des îles.	N.	64
14	Londres à Paris ...	Communication de la note remise le jour même au Foreign Office par les Ambassadeurs de la Triple Alliance, concernant les îles de la mer Égée et observations au sujet de cette note.	D.	84
19	Berlin à Paris.....	Inquiétudes qu'inspire à M. Zimmermann l'ambition d'Enver Pacha.	D.	112
23	Athènes à Paris....	Confiance mise par des officiers d'État-major grec dans une intervention de l'Empereur allemand pour empêcher une guerre turco-grecque.	T.	134
23	Paris à Londres ...	Nécessité d'obtenir promptement une déclaration des Puissances relative aux îles.	T.	137
24	Constantinople à Paris.	Menaces de conflit entre la Turquie et la Grèce.	T.	142
24	Londres à Paris	Communication de la réponse faite par le Gouvernement britannique aux notes du 31 décembre et du 14 janvier.	D.	146
26	Constantinople à Paris.	Assurances pacifiques données par le Grand Vizir.	T.	157
26	....	Déclaration pacifique de Rifaat Pacha.......	N.	158
26	Circulaire.........	Approbation donnée par le Gouvernement français aux démarches proposées par le Gouvernement britannique pour régler la question de la frontière albanaise et celle des îles.	T.	162
28	Constantinople à Paris.	Complexité de la situation en Turquie......	T.	175
28	Bucarest à Paris...	Entretien avec le Roi Charles sur les relations turco-grecques.	D.	180
29	Paris à Constantinople.	Impossibilité d'accepter la solution envisagée dans le télégramme de Constantinople du 28.	T.	183
29	*Idem*............	Langage à tenir à la Porte................	T.	188
29	Belgrade à Paris...	Langage tenu par Talaat Bey et Djemal à un agent serbe au sujet de certaines îles.	T.	190
30	Vienne à Paris.....	Entretien avec M. Venizelos sur la question des îles.	D.	193

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
2 fév.	Constantinople à Paris.	Nouvelles déclarations pacifiques du Grand Vizir.	T.	204
4	Amb. d'Italie à Aff. étr.	Communication à faire au Gouvernement hellénique.	N.	215
4	....	Au sujet des démarches faites par l'Italie et l'Autriche.	N.	216
5	Circulaire.........	Remise par les représentants de l'Autriche et de l'Italie d'une note relative à une démarche à faire à Athènes.	T.	221
5	Athènes à Paris....	Effet sur l'opinion grecque de l'attitude prise par des bandes albanaises.	T.	223
6	....	Déclaration faite au Chargé d'affaires d'Italie touchant les démarches envisagées à Constantinople et à Athènes.	N.	226
6	Londres à Paris ...	Hésitation de Sir Ed. Grey................	T.	228
6	Berlin à Paris.....	Efforts de l'Italie et de l'Autriche pour séparer la question des îles de celle de la frontière albanaise.	T.	229
7	Rome à Paris......	Explication donnée par le marquis de San Giuliano.	T.	232
7	Circulaire.........	Le Gouvernement italien favorable à la simultanéité des démarches à faire à Constantinople et à Athènes.	T.	234
7	Amb. de Russie à Aff. étr.	Le Gouvernement russe décidé à s'associer à des mesures coercitives en cas de résistance de la Turquie.	N.	235
7	Aff. étr. à Amb. de Grande-Bretagne.	Acceptation par le Gouvernement français des décisions prises à Florence par la Commission de délimitation.	N.	236
7	Londres à Paris ...	Réponse de la Triple Alliance à la proposition anglaise concernant la frontière de l'Albanie et les îles de la mer Égée.	T.	237
7	Paris à Londres ...	Urgence de la notification à faire à Constantinople et à Athènes.	T.	239
9	Londres à Paris ...	Hésitation persistante de Sir Ed. Grey	T.	248
10	Paris à Londres ...	Mauvais effet du retard apporté aux démarches à faire à Constantinople et à Athènes.	T.	252
10	Bucarest à Paris...	M. Venizelos sans grande inquiétude quant aux intentions présentes de la Turquie.	T.	254
11	Paris à Londres ...	Au sujet de la réponse faite par la Triple Alliance et de l'attitude prise par Sir Ed. Grey.	T.	265
12	Sir F. Bertie à M. Doumergue.	Conditions dans lesquelles le Gouvernement britannique s'associera aux démarches projetées à Constantinople et à Athènes.	L.	278
12	Circulaire.........	Notification aux Gouvernements de Turquie et de Grèce prescrite aux agents du Gouvernement français.	T.	279
13	Rome à Paris......	L'Angleterre hostile à la nomination d'inspecteurs italiens dans les îles.	T.	288
13	Athènes à Paris....	Notification imminente.....................	T.	289
14	*Idem*............	Texte de la lettre collective adressée au Gouvernement hellénique.	D.	302

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 16 fév.	Constantinople à Paris.	Texte de la note collective remise à la Porte et réponse de la Porte.	D.	316
21	Athènes à Paris....	Texte de la réponse du Gouvernement hellénique.	D.	340
22	Janina à Paris.....	Résistance décidée par l'Assemblée panépirote.	T.	341
24	Constantinople à Paris.	Entretien du Ministre de Grèce avec le Grand Vizir sur la question des îles.	T.	348
25	Circulaire.........	Désir qu'a le Gouvernement hellénique de se concerter avec la Commission de contrôle d'Albanie pour régler l'évacuation de l'Épire.	T.	358
28	Janina à Paris.....	Liberté laissée par le Gouvernement hellénique à M. Zographos de circuler en Épire.	T.	381
3 mars	....	Communication par M. Sévastopoulo d'un télégramme adressé par M. Sazonoff au comte Benckendorff sur l'évacuation de l'Épire et la question des îles.	N.	388
5	Londres à Paris ...	Entretien avec Sir Ed. Grey et le comte Benckendorff sur la situation faite à la Grèce.	D.	400
6	Légation de Grèce à Aff. étr.	Déclarations faites par M. Venizelos à la Chambre grecque au sujet de l'évacuation de l'Épire.	N.	405
7	*Idem*.............	Blocus de la rade de Santi-Quaranta ordonnée par le Gouvernement hellénique.	N.	408
8	Athènes à Paris....	Remise par les Ministres d'Autriche et d'Italie d'une note répondant à celle du Gouvernement hellénique.	T.	413
9	*Idem*.............	*Idem*..................................	T.	416
9	Circulaire.........	Au sujet de cette note et de la part prise par l'Allemagne à sa préparation.	T.	418
9	Janina à Paris.....	Évacuation de l'Épire interrompue	T.	419
10	Paris à Londres ...	Attitude commandée à la Triple Entente par la démarche isolée de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie auprès du Gouvernement hellénique.	T.	425
10	Athènes à Paris....	Communication faite au Ministre de Russie à Athènes par le Ministre d'Allemagne.	T.	426
11	....	Entretien avec M. Tittoni sur la démarche austro-italienne à Athènes et la communication à faire collectivement à la Grèce.	N.	430
11	Amb. d'Allemagne à Aff. étr.	Désir qu'a le Gouvernement allemand d'agir en Grèce de concert avec les autres Puissances.	N.	431
11	Pétersbourg à Paris	Surprise causée par la démarche austro-italienne .	T.	435
12	....	Communication par M. Romanos d'une demande du Gouvernement hellénique relative à l'évacuation des territoires dévolus à l'Albanie.	N.	443
12	Londres à Paris. ..	Conversations entre Sir Ed. Grey et les Ambassadeurs d'Autriche et d'Allemagne sur la démarche austro-italienne.	D.	446

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
13 mars.	*Idem*............	Attitude à prendre suivant Sir Ed. Grey....	T.	451
14	Paris à Londres ...	Acceptation par le Gouvernement français de la procédure proposée par Sir Ed. Grey.	T.	454
16	Pétersbourg à Paris	Opinion de M. Sazonoff sur la procédure proposée par Sir Ed. Grey.	T.	464

h. CHEMINS DE FER ORIENTAUX.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
10 janv.	Circulaire.........	Formation projetée de deux Compagnies d'exploitation, l'une serbe, l'autre grecque, et d'une Société financière franco-autrichienne.	D.	50
12	Vienne à Paris.....	Action exercée par l'Allemagne pour faire échouer cette combinaison.	T.	68
14	*Idem*............	Détails complémentaires sur cette action...	D.	85
17	Belgrade à Paris...	Conditions mises par le Gouvernement austro-hongrois à son acceptation. Participation demandée par l'Italie.	T.	98
22	....	Entretien avec M. Tittoni au sujet de la participation demandée par l'Italie.	N.	124
23	Vienne à Paris.....	Entretien avec M. Sieghart sur les difficultés à surmonter du côté des financiers allemands. État d'esprit des Serbes.	D.	139
26	*Idem*............	Efforts de l'Allemagne pour contrecarrer le projet franco-autrichien surtout s'il doit s'étendre à la section rouméliote des chemins de fer orientaux.	T.	143
29	Amb. d'Italie à Aff. étr.	Prétention qu'a l'Italie de lier la question des chemins de fer orientaux à celle de la ligne à construire du Danube à l'Adriatique.	N.	184
3 fév.	Paris à Belgrade...	Avertissement à donner au Gouvernement serbe.	T.	209
8	Vienne à Paris.....	Préférence donnée par la Serbie au rachat par elle des lignes situées sur son territoire.	D.	246
9	*Idem*............	*Idem*................................	T.	247
11	....	Entretien avec le comte Szecsen sur l'inquiétude causée à Vienne par l'attitude de la Serbie.	N.	264
11 fév.	Paris à Belgrade...	Nouvel avertissement à donner au Gouvernement serbe.	T.	268
11	Belgrade à Paris...	Accueil fait par le Gouvernement serbe à l'intervention italienne et opposition de certains membres à la solution internationale.	D.	275
12	Berlin à Paris.....	Politique suivie par l'Allemagne dans l'affaire des chemins de fer orientaux.	D.	282
14	Paris à Belgrade...	Intérêt que présente pour la Serbie la combinaison franco-autrichienne.	T.	295
19	Vienne à Paris.....	Possibilité d'entente directe entre la Serbie et la Compagnie des chemins de fer orientaux.	T.	331

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 23 fév.	....	Entente paraissant être intervenue entre l'Allemagne et l'Autriche	N.	344
23	Belgrade à Paris...	Entretien avec M. Pachitch sur l'affaire des chemins de fer orientaux.	D.	347
24	Vienne à Paris.....	Exposition par M. Yovanovitch de la thèse serbe en tant qu'elle s'oppose aux prétentions de la Compagnie des chemins de fer orientaux. Ambitions allemandes.	D.	354
25	Paris à Belgrade...	Attitude douteuse de M. Pachitch dans l'affaire des chemins de fer orientaux.	T.	356
26	Belgrade à Paris...	Au sujet de l'attitude prise par M. Pachitch..	T.	367
2 mars.	*Idem*.............	Points sur lesquels le Gouvernement serbe est résolu à ne pas céder dans ses négociations avec l'Autriche.	T.	386
3	Pétersbourg à Paris	Mauvais effet produit en Russie par les exigences de l'Autriche à l'égard de la Serbie.	T.	389
3	Belgrade à Paris...	Envoi par le Gouvernement serbe d'un délégué-expert à Vienne.	T.	391
4	....	Entretien avec M. Vesnitch sur le rachat souhaité par l'opinion et les difficultés qui s'opposent à cette solution.	N.	394
4	Paris à Pétersbourg	Conseils à donner au Gouvernement serbe..	T.	395
5	Vienne à Paris.....	Objections serbes à la combinaison franco-autrichienne.	T.	397
9	Rome à Paris......	Entretien avec M. de Martino sur le refus opposé par les financiers français aux désirs de l'Italie.	D.	420
13	Vienne à Paris.....	Abandon des négociations envisagées par M. Yovanovitch.	D.	452
16	Paris à Vienne.....	Garantie offerte par le Gouvernement français.	T.	462
16	Belgrade à Paris...	Tournure défavorable prise par les négociations.	T.	467

II. L'EMPIRE OTTOMAN ET LES PUISSANCES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. EMPRUNT OTTOMAN. *Chemins de fer d'Asie Mineure.*		
1914. 2 janv.	Pétersbourg à Paris	Mauvaise impression produite en Russie par l'avance que M. de la Boulinière a consentie à la Porte.	T.	4
6	Paris à Constantinople.	Retard jugé utile de la conclusion de l'accord avec Djavid Bey.	T.	17
6	Constantinople à Paris.	Combinaison devant permettre l'entrée d'un délégué russe dans le Conseil de la Dette ottomane.	T.	19
8	Pétersbourg à Paris	Accord conclu mais non encore paraphé entre la Russie et la Turquie.	T.	33
9	Amb. de Gde-Bretagne à Aff. étr.	Au sujet de l'accord russo-turc............	N.	41
10	Pétersbourg à Paris	Autorisation donnée à M. de Giers de signer *ad referendum.*	T.	45
10	Circulaire........	Au sujet du désir qu'a la Russie qu'il soit sursis à l'emprunt.	T.	47
13	Paris à Constantinople.	Réclamation de la Société Smyrne-Cassaba..	D.	76
14	Paris à Pétersbourg	Nécessité pour la France de conclure sans trop de retard un arrangement avec la Turquie.	T.	79
19	Paris à Londres...	Au sujet de la signature de l'accord anglo-allemand.	T.	105
19	Circulaire........	Transmission de notes russes relatives à l'accord à conclure avec la Turquie.	D.	110
21	....	Entretien du Ministre des Finances avec Djavid Bey.	N.	119
22	Paris à Constantinople.	Conditions mises à l'emprunt ottoman.....	T.	128
22	Paris à Berlin.....	Départ pour Berlin de MM. Sergent et Ponsot.	T.	129
23	Pétersbourg à Paris	Raisons de ne pas accorder ce prêt.........	T.	138
24	Paris à Pétersbourg	Inconvénient qu'aurait un refus...........	T.	145
25	Constantinople à Paris.	Urgence d'une décision relative à l'emprunt.	T.	152
26	....	Entretien avec Rifaat Pacha sur les conditions politiques de l'emprunt.	N.	158
26	Paris à Constantinople.	Conditions mises à l'emprunt............	T.	159
27	Constantinople à Paris.	Au sujet de la réclamation de la société Smyrne-Cassaba.	D.	172
28	Berlin à Paris.....	Entretien avec le chancelier Bethmann Hollweg sur les négociations engagées entre financiers français et allemands.	D.	177
29	Constantinople à Paris.	Plaintes du Grand Vizir relatives au retard apporté à la conclusion de l'emprunt.	T.	187

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
30 janv.	Londres à Paris...	Envoi d'un memorandum britannique relatif à la date extrême à laquelle devront être signés les accords anglo-allemands sur le Bagdad.	D.	194
31	Paris à Constantinople.	Retard de l'emprunt imputable à la Turquie.	T.	197
1er fév.	Berlin à Paris.....	Avance consentie à la Turquie par la Deutsche Bank.	D.	201
2	Constantinople à Paris.	Intentions pacifiques de la Turquie........	T.	204
3	Paris à Constantinople.	Preuve à donner de ces intentions.........	T.	207
4	Constantinople à Paris.	Réclamations allemandes provoquées par le désir qu'a la Russie d'avoir un délégué dans le conseil de la Dette ottomane.	T.	214
7	*Idem*............	Besoin pressant que la Turquie a de l'emprunt	T.	238
9	*Idem*............	Conflit entre la Deutsche Bank et la Banque ottomane.	D.	249
10	*Idem*............	Besoin d'argent de la Turquie............	T.	255
10	Paris à Berlin.....	Transmission du memorandum britannique envoyé le 30 janvier de Londres.	D.	257
10	Londres à Paris...	Entretien avec M. Parker.................	D.	258
11	Constantinople à Paris.	Bruit suivant lequel la Société Smyrne-Cassaba céderait ses actions.	T.	266
11	Berlin à Paris.....	Envoi d'une note relative au port d'Héraclée.	D.	272
12	Paris à Constantinople.	Avance que la Dette publique pourrait consentir à la Turquie.	T.	277
13	Paris à Londres...	État des négociations franco-allemandes...	D.	291
13	Berlin à Paris.....	Envoi d'un projet d'accord entre la Deutsche Bank et la Banque ottomane.	D.	292
15	*Idem*............	Accord paraphé par les négociateurs français et les allemands.	T.	303
16	*Idem*............	Envoi du procès-verbal de la dernière séance et du texte de l'accord conclu.	D.	313
16	*Idem*............	Au sujet des lettres à échanger entre M. Jules Cambon et M. Zimmermann.	D.	314
16	*Idem*............	Envoi de divers documents ayant trait à l'accord conclu le 15.	D.	315
18	Londres à Paris...	Renseignements donnés par M. Parker sur les pourparlers anglo-italiens relatifs aux chemins de fer de la région d'Adalia.	D.	327
21	Paris à Berlin.....	Satisfaction causée par l'heureuse issue des négociations franco-allemandes.	T.	339
24	Londres à Paris...	Au sujet de la Compagnie anglaise Smyrne-Aïdin.	D.	352
24	M. P. Cambon à M. de Margerie.	Au sujet de l'entrée d'un délégué russe dans le conseil de la Dette ottomane.	L.	353
25	M. Steeg à inconnu.	Urgence d'une décision relative à l'emprunt.	L.	364
28	Londres à Paris...	Au sujet des pourparlers anglo-italiens....	D.	383
11 mars.	Berlin à Paris.....	Demande d'instructions en vue des lettres à échanger avec M. de Jagow.	T.	432
14	Paris à Berlin.....	Envoi des instructions demandées et d'un projet de lettre.	D.	456

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		b. AFFAIRE LIMAN VON SANDERS.		
1914. 2 janv.	Berlin à Paris.....	Déclaration de M. de Jagow..............	T.	3
3	Paris à Pétersbourg	Question posée au sujet de l'entretien qu'aurait eu l'Empereur Guillaume avec l'Empereur Nicolas au sujet du commandement militaire à Constantinople.	T.	8
4	Pétersbourg à Paris	Caractère qu'a eu cet entretien. Nouvelle venue de Constantinople relative à un arrangement possible.	T.	12
6	*Idem*.............	Mécontentement de l'Empereur Nicolas. Attitude du Gouvernement russe.	T.	20
7	*Idem*.............	Compensations que demanderait M. Sazonoff à la Turquie.	T.	31
8	Circulaire........	Déclaration de M. de Schoen sur la solution envisagée.	T.	32
8	Constantinople à Paris.	Mesures prises à Constantinople pour renouveler le commandement.	T.	34
10	*Idem*.............	Combinaison proposée par M. de Wangenheim et jugée inacceptable par M. de Giers.	T.	44
12	*Idem*.............	Déclarations d'Enver Pacha à l'Attaché militaire français.	T.	65
13	*Idem*.............	Confirmation par le Grand Vizir des déclarations conciliantes ci-dessus.	T.	71
13	Pétersbourg à Paris	Entretien de M. Sazonoff avec le comte de Pourtalès sur la nécessité de calmer l'opinion publique russe.	T.	72
15	M. de Schoen à M. de Margerie.	Mesures prises par l'Empereur Guillaume et par la Porte pour clore l'incident.	L.	87
17	Pétersbourg à Paris	Entretien entre M. Sazonoff et le comte de Pourtalès sur la nomination d'un général allemand à Scutari.	T.	97
21	Pétersbourg à Paris	Règlement satisfaisant pour les Russes de l'affaire Liman von Sanders. Pas de général allemand à Scutari.	T.	121
22	Constantinople à Paris.	Conditions jugées désobligeantes pour l'Allemagne mises à un emprunt sur le marché de Paris.	T.	122
22	Circulaire.........	Solution jugée acceptable du conflit russo-allemand.	D.	132
23	Pétersbourg à Paris	Coup porté au prestige de l'Allemagne en Turquie.	T.	136
24	Londres à Paris...	Déclaration du Roi George sur un entretien avec l'Empereur Guillaume au sujet de la mission militaire.	D.	148
8 fév.	Pétersbourg à Paris	Nouvelle attribution possible d'un commandement à un Allemand.	T.	243

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		c. AMBITIONS ITALIENNES DANS LE LEVANT.		
1914. 7 janv.	Constantinople à Paris.	Engagement vraisemblable d'officiers de marine italiens par le Gouvernement ottoman.	T.	30
24	Paris à Londres. . .	Observation relative à la demande par l'Italie d'une concession de chemins de fer en Asie Mineure.	T.	144
3 fév.	Rhodes à Paris . . .	Efforts de l'Italie pour établir ou étendre son influence en Anatolie.	D.	213
13	Rome à Paris......	Accord conclu entre l'Italie et la Compagnie anglaise Smyrne-Aïdin.	T.	288
14	Paris à Londres...	Demande de renseignements sur les conséquences que doit avoir cet accord suivant le Foreign Office.	T.	294
17	Londres à Paris...	Fausseté de la nouvelle relative à la conclusion de cet accord.	T.	320
18	*Idem*............	Renseignements donnés par M. Parker sur cette affaire.	D.	327
9 mars.	Constantinople à Paris.	Progrès considérables de l'influence italienne en Turquie.	D.	422
16	Berlin à Paris.....	Observations à ce sujet..................	D.	469
		d. RÉFORMES D'ARMÉNIE.		
1914. 7 janv.	Constantinople à Paris.	Accord conclu après discussion entre le Grand Vizir et l'Ambassadeur de Russie sur un projet de note annonçant la nomination d'inspecteurs généraux.	T.	25
11	*Idem*............	Opposition du Conseil des Ministres ottoman à certaines clauses de l'accord que le Gouvernement russe ne ratifie pas non plus.	T.	56
11	Amb. de Russie à Aff. étr.	Avertissement donné par la Russie à la Porte et qu'il demande aux autres Puissances de donner également.	N.	78
16	Constantinople à Paris.	Reprise de la discussion entre le Grand Vizir et l'Ambassadeur de Russie.	T.	91
17	Paris à Constantinople.	Solution du conflit proposée par le Gouvernement français.	T.	96
19	Constantinople à Paris.	Mauvais effet produit par la lenteur des négociations. Nouvelles démarches de l'Ambassadeur de Russie et de l'Ambassadeur d'Angleterre auprès du Grand Vizir.	T.	107
19	*Idem*............	Départ de M. de Giers avant que la discussion engagée ait abouti à un nouvel accord.	T.	108
26	*Idem*............	Accord sur le point de se conclure entre la Porte et l'ambassade de Russie.	T.	156
2 fév.	*Idem*............	Négociation arrêtée par une exigence jugée excessive du Gouvernement russe.	T.	202

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
6 fév.	Constantinople à Paris.	L'intransigeance de la Russie blâmée par les représentants des Puissances de la Triple alliance et désapprouvée par l'Ambassadeur d'Angleterre. Intervention possible à Pétersbourg.	T.	225
7	*Idem*............	Intervention auprès du Chargé d'affaires de Russie du patriarche arménien.	T.	233
7	Pétersbourg à Paris	Ordre de parapher l'accord donné par M. Sazonoff.	T.	240
25	*Idem*............	Analyse de l'accord conclu................	D.	362

III. AFRIQUE.

a. COLONIES PORTUGAISES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 3 janv.	Berlin à Paris	Caractère politique de l'accord négocié entre l'Angleterre et l'Allemagne.	D.	10
8	M. Paul Cambon à M. Doumergue.	Entretien avec Sir Edward Grey sur cette négociation.	L.	35
16	M. Doumergue à M. Paul Cambon.	Politique à suivre pour la défense des intérêts français en Afrique.	L.	92
20	Circulaire.........	*Idem*..................................	D.	116
26	Lisbonne à Paris...	Inquiétudes du Gouvernement portugais....	D.	166
27	Londres à Paris...	Politique à suivre à l'égard de la négociation anglo-allemande.	D.	171
28	Berlin à Paris.....	*Idem*..................................	D.	178
1er fév.	Londres à Paris....	Attitude du Ministre du Portugal à Londres.	D.	200
6	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Jagow sur les négociations anglo-allemandes.	D.	230
10	Paris à Londres...	Politique à suivre à l'égard des négociations anglo-allemandes, et langage à tenir à Sir Edward Grey.	D.	256
14	Paris à Berlin.....	*Idem*..................................	D.	300
18	Paris à Londres. ..	Négociations à mener pour la sauvegarde des intérêts économiques français, en cas de partage des colonies portugaises.	D.	326
19	Paris à Lisbonne...	Négociations à mener avec le Gouvernement portugais.	D.	332
19	Londres à Paris...	Entretien avec Sir Edward Grey sur les négociations anglo-allemandes : intentions nouvelles du Secrétaire d'État britannique.	D.	333
20	Circulaire.........	Conversation avec le Ministre de Belgique à Paris.	D.	335
3 mars.	Paris à Lisbonne...	Ouvertures à faire auprès du Gouvernement portugais.	D.	392
5	Paris à Londres. ..	Démarche à faire auprès du Gouvernement britannique.	D.	399
5	Londres à Paris. ..	Résultat obtenu par les démarches françaises à Londres. Inopportunité des démarches envisagées à Lisbonne.	D.	401
6	Lisbonne à Paris...	Appel du Ministre portugais des Affaires étrangères à un concours de la France en vue du développement des colonies portugaises.	D.	407
7	*Idem*............	*Idem*..................................	D.	410
16	Berlin à Paris.....	Au sujet des négociations anglo-allemandes.	D.	468
16	Lisbonne à Paris...	Activité allemande dans les possessions portugaises.	D.	471

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		b. CONGO BELGE.		
1914. 10 janv.	Bruxelles à Paris...	Convoitises allemandes en Afrique Équatoriale.	D.	55
11	*Idem*............	Désir exprimé par le Roi de recevoir M. Merlin, gouverneur de l'Afrique Occidentale française.	D.	63
24	*Idem*............	*Idem*..................................	D.	147
26	Aff. étr. à Finances.	Participation française éventuelle à l'établissement de voies ferrées dans le Congo belge.	D.	165
27 fév.	Berlin à Paris.....	*Idem*..................................	D.	374
1er mars.	*Idem*............	Convoitises allemandes. Entretien avec le Docteur Solf.	D.	385
		c. MAROC.		
1914. 6 janv.	Madrid à Paris....	Entretien avec le marquis de Lema sur le statut de Tanger.	D.	21
6	Lt-col. Tillion à Guerre.	Entretien avec le Roi d'Espagne...........	D.	24
30	Rabat à Paris.	Difficultés soulevées par l'Allemagne au Maroc.	D.	196
4 fév.	M. Geoffray à M. Doumergue.	Méfiances espagnoles à dissiper...........	L.	218
10	Londres à Paris. ..	Entretien avec Sir Eyre Crowe sur le statut de Tanger.	D.	259
12	Paris à Londres. ..	Au sujet des objections dirigées contre le projet de statut relatif à Tanger.	D.	280
13	....	Observations sur le caractère qu'il importe de conserver au statut de Tanger.	N.	286
14	Paris à Berlin.....	Envoi à Berlin d'un rapport sur l'activité hostile des frères Mannesmann au Maroc.	D.	301
16	Madrid à Paris....	Séjour à Madrid du général Lyautey.......	D.	470

IV. TRIPLE ENTENTE ET TRIPLE ALLIANCE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
		a. RELATIONS FRANCO-ANGLAISES (1).		
1914.				
22 janv.	Londres à Paris...	Visite projetée du Roi d'Angleterre à Paris.	T.	125
22	Paris à Londres...	*Idem*.	T.	127
11 mars.	Londres à Paris...	Menace de crise en Irlande. Question de l'Ulster.	D.	436
		b. RELATIONS FRANCO-RUSSES.		
1914.				
6 janv.	Paris à Pétersbourg	Visite projetée du Président de la République à l'Empereur Nicolas.	T.	16
10	Pétersbourg à Paris	Demande russe d'une modification à l'accord passé le 30 décembre 1913.	T.	46
10	Paris à Pétersbourg	Acquiescement du Gouvernement français à cette demande.	T.	49
19	Amb. de Russie à Aff. étr.	Observations relatives à l'émission de l'emprunt russe.	N.	104
20	Pétersbourg à Paris	Visite projetée du Président de la République à l'Empereur Nicolas.	T.	115
27	Paris à Pétersbourg	Offres faites à la Société des usines Poutiloff par un groupe germano-anglais.	T.	168
28	Pétersbourg à Paris	*Idem*.	T.	176
29	Paris à Pétersbourg	Affaire des usines Poutiloff.	T.	186
29	Pétersbourg à Paris	Départ de M. Delcassé. Conversation avec l'Empereur.	T.	189
31	Amb. de Russie à Aff. étr.	Affaire des usines Poutiloff.	N.	198
31	Pétersbourg à Paris	Départ de M. Delcassé.	D.	199
9 fév.	Lt de vaisseau Gallaud à Marine.	Affaire des usines Poutiloff.	D.	251
10	Pétersbourg à Paris	Demandes de l'industrie française. Réponses des Ministres russes.	D.	262
10	*Idem*.	Affaire des usines Poutiloff.	D.	263
11	*Idem*.	*Idem*.	T.	269
13	*Idem*.	Crise ministérielle russe.	T.	290
14	*Idem*.	Crise ministérielle russe. Sa portée.	T.	299
16	*Idem*.	Affaire de l'usine de Perm.	T.	310
17	Paris à Pétersbourg	*Idem*.	T.	319
17	Pétersbourg à Paris	Entretien de M. Paléologue avec l'Empereur.	D.	322
18	*Idem*.	Affaire de l'usine de Perm.	T.	325
24	*Idem*.	Crise ministérielle russe.	T.	351
25	*Idem*.	Affaire de l'usine de Perm.	T.	357
28	*Idem*.	*Idem*.	T.	379
3 mars.	*Idem*.	*Idem*.	T.	390

(1) Il a paru légitime de faire figurer sous cette rubrique les pièces relatives à la crise irlandaise, à cause des répercussions que cette crise pouvait avoir sur la situation extérieure du Royaume-Uni et sur la composition du corps expéditionnaire anglais.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
6 mars.	Pétersbourg à Paris.	Affaire de l'usine de Perm................	T.	404
12	*Idem*............	*Idem*..................................	T.	445
13	*Idem*............	Crise ministérielle russe. Sa portée........	D.	453
16	*Idem*............	Dispositions favorables au vote des crédits militaires à la Douma.	T.	463

c. RELATIONS ANGLO-RUSSES.

Affaires de Perse.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
28 fév. .	Téhéran à Paris. ..	Perspectives de difficultés anglo-russes en Perse.	T.	377
3 mars.	*Idem*............	*Idem*..................................	D.	393
5	Circulaire.........	*Idem*..................................	D.	398
8	Londres à Paris...	*Idem*..................................	D.	414
8	Téhéran à Paris. ..	Attitude du Ministre de Russie à Téhéran...	D.	415
9	Pétersbourg à Paris	Peu d'influence que peuvent avoir les affaires de Perse sur les relations anglo-russes.	D.	423

d. RAPPORTS FRANCO-ALLEMANDS.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
2 janv.	Berlin à Paris.....	Dissentiments dans la famille impériale, leur influence possible sur les dispositions de Guillaume.	D.	6
2	Bruxelles à Paris. .	Souci de l'empereur Guillaume II.........	D.	7
10	Munich à Paris ...	Campagne allemande contre la Légion étrangère.	D.	51
11	Berlin à Paris.....	Interpellation au Reichstag. Situation difficile du Chancelier.	D.	61
12	Washington à Paris.	Jugements de la presse américaine sur l'affaire de Saverne.	D.	70
16	Berlin à Paris.....	Situation difficile du Chancelier...........	T.	90
16	Munich à Paris ...	Interpellation au Landtag bavarois sur l'affaire de Saverne.	D.	93
18	Lt-col. de la Panouse à Guerre.	Jugements de la presse anglaise sur l'affaire de Saverne.	D.	101
18	Lt-col. Serret à Guerre.	État d'esprit en Allemagne à l'égard des incidents de Saverne.	D.	102
19	M. J. Cambon à M. Doumergue.	Conversation de l'amiral von Tirpitz avec Madame de Faramond.	L.	111
24	Berlin à Paris.....	Interpellation au Reichstag sur l'affaire de Saverne.	T.	140
25	*Idem*............	Fin de l'interpellation au Reichstag sur l'affaire de Saverne.	D.	154
25	Berne à Paris.	Opinion suisse sur l'affaire de Saverne.....	D.	155
29	M. J. Cambon à M. Doumergue.	Jugement porté par l'Ambassadeur sur l'état des relations franco-allemandes.	L.	191
30	Berlin à Paris.....	Entretien avec le Kronprinz..............	D.	195
2 fév.	*Idem*............	État de l'opinion publique en Allemagne...	D.	205
2	*Idem*............	Nomination d'un nouveau Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine.	D.	206

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 4 fév.	....	Réponse à faire à Berlin..................	N.	217
15	Lt-col. Serret à Guerre.	Leçons de l'affaire de Saverne. État de l'opinion publique en Allemagne.	D.	305
16	Berlin à Paris.....	*Idem*..................................	D.	312
1er mars.	*Idem*............	Entretien avec le Ministre des Colonies. Possibilité d'un accord franco-allemand au sujet des questions africaines.	D.	385
		e. RELATIONS ANGLO-ALLEMANDES.		
1914. 2 janv.	Londres à Paris....	Déclarations de M. Lloyd George au sujet d'une limitation éventuelle des armements navals.	D.	5
4 fév.	Berlin à Paris.....	Déclarations de M. de Jagow au sujet des relations anglo-allemandes.	D.	220
5	Londres à Paris. ..	Discours de Sir Edward Grey sur le budget naval.	D.	224
		f. RUSSIE-ALLEMAGNE.		
1914. 27 fév.	Berlin à Paris.....	Entretien avec M. de Jagow qu'inquiètent les préparatifs militaires de la Russie et l'aspect qui paraît y régner.	D.	375
5 mars.	*Idem*............	Article publié par la *Kölnische Zeitung* sur les rapports de l'Allemagne et de la Russie.	D.	402
6	Pétersbourg à Paris	Effet en Russie de l'article publié par la *Kölnische Zeitung*.	T.	403
10	Berlin à Paris.....	Au sujet de la campagne de presse contre la Russie.	D.	429
11	Munich à Paris....	Retentissement en Bavière de la campagne de presse qui se poursuit en Allemagne et en Russie.	D.	437
12	Pétersbourg à Paris	Attitude du comte de Pourtalès............	T.	441
12	Vienne à Paris.....	État d'esprit pacifique régnant en Autriche..	D.	447
13	Pétersbourg à Paris	Article publié dans les *Birchévia Viédomosti* pour la défense de l'armée russe.	T.	450
14	Berlin à Paris.....	Communiqué manifestant un désir d'apaisement publié par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*.	D.	457
14	Pétersbourg à Paris	Antagonisme croissant entre la Russie et l'Allemagne.	D.	458
15	Lt-col. Serret à Guerre.	*Idem*..............................		461
		g. POLITIQUE DE LA TRIPLE ENTENTE DANS LES PAYS SCANDINAVES.		
1914. 10 janv.	Stockholm à Paris.	Inquiétude qu'inspirent à la Suède les travaux russes de fortifications.	D.	52
14	....	Entretien avec le Ministre de Suède qui se plaint d'un article présentant la Suède sous un jour faux	N.	77

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 15 janv.	Stockholm à Paris.	Utilité que pourrait avoir un arrêt de M. Poincaré à Stockholm.	D.	88
13 fév.	Copenhague à Paris	Bon effet que pourrait avoir un voyage du Roi de Danemark en Angleterre et en France.	D.	293

h. POLITIQUE DE LA TRIPLE ALLIANCE.

1. *Allemagne.*

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 9 janv.	Berlin à Paris.....	L'arrivée d'Enver Pacha au pouvoir peu agréable à l'Allemagne.	D.	42
27	Bangkok à Paris...	Politique allemande au Siam..............	D.	174
4 fév.	M. Geoffray à M. Doumergue.	Entretien avec l'Attaché militaire allemand...	L.	218
6	Copenhague à Paris	Orientation allemande de la politique danoise.	D.	231

2. *Autriche-Hongrie.*

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
4 fév.	M. Geoffray à M. Doumergue.	Nouvel Ambassadeur austro-hongrois à Madrid.	L.	218
25	Vienne à Paris.....	Dangers auxquels la France et la Russie exposent l'Europe.	D.	361
11 mars.	*Idem*.............	Symptôme d'amélioration des rapports austro-français.	T.	434

3. *Italie.*

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
4 fév.	M. Geoffray à M. Doumergue.	Efforts pour se concilier l'Espagne.........	L.	218
7	Rome à Paris......	Attitude nouvelle prise par l'Italie à l'égard de l'Angleterre.	D.	241
18	*Idem*............	Déclaration du marquis de San Giuliano concernant le renouvellement de la Triple Alliance.	T.	324
19	*Idem*.............	Observation de M. Barrère à ce propos......	T.	330
20	Paris à Rome......	Parti à tirer de la déclaration faite par le marquis de San Giuliano.	T.	334
26	Rome à Paris......	Entretien de M. Kroupenski avec M. de Martino sur la politique italienne.	D.	370

V. NEUTRALITÉ DE LA BELGIQUE ET DU LUXEMBOURG.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914. 2 janv.	Bruxelles à Paris...	Prétentions allemandes sur les voies ferrées du Luxembourg.	D.	7
19	Commandant Génie à Guerre.	Crainte qu'inspire la situation politique à l'Angleterre d'après le colonel Bridges.	D.	113
24	Luxembourg à Paris.	Chemins de fer stratégiques en construction dans le Grand-Duché.	D.	149
27	Commandant Génie à Guerre.	Propos alarmants tenus par le général Deruette.	D.	173
6 mars.	Bruxelles à Paris...	Hostilité à la France d'une partie de la presse belge.	D.	406
15	*Idem*............	*Idem*..................................	D.	460
16	Commandant Génie à Guerre.	Commentaires belges sur le plan de campagne attribué à l'Allemagne.	D.	472

VI. PROPOSITION DE M. BRYAN POUR DIMINUER LE NOMBRE DES GUERRES.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE DU DOCUMENT.	NUMÉRO DU DOCUMENT.
1914.				
20 janv.	Washington à Paris	Désir qu'a le Gouvernement américain de conclure avec la France un accord analogue à celui qu'il a conclu avec la Grande-Bretagne.	T.	114
24	....	Observations sur la proposition de M. Bryan.	N.	141
14 mars.	Washington à Paris	Envoi d'une note rédigée par M. Bryan en réponse à des observations françaises.	D.	459

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
1871-1914.

3e SÉRIE. — TOME IX.

1.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 1. *Cettigné, 1er janvier 1914, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

J'apprends de source très confidentielle que le Gouvernement italien, pour prix de son action et de ses bons offices dans la négociation de l'emprunt monténégrin, cherche à obtenir ici du Gouvernement royal des avantages économiques particuliers.

Il s'agit : 1° de la prolongation de la concession accordée à la Compagnie du chemin de fer d'Antivari; 2° du rachat par le Gouvernement italien des actions de la Société du monopole des tabacs monténégrins; 3° de faire échec à l'entreprise projetée par le «Crédit français».

2.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Londres, 1er janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 janvier; Dir. pol., 8 janvier.)

Je transmets ci-joint à Votre Excellence copie de la note identique remise hier au Foreign Office par les Ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie

en réponse à la communication britannique du 12 décembre concernant la frontière de l'Albanie méridionale et des îles de la mer Egée[1].

En m'envoyant ce texte par une lettre particulière, Sir Eyre Crowe avait exprimé le désir que la note des Ambassadeurs ne fût pas publiée. Je lui ai répondu qu'il me paraîtrait bien difficile de dissimuler à la presse le sens de ce document, car, dès le 30 décembre, un journaliste avait dit à un de mes collègues que les ambassades d'Italie, d'Allemagne et d'Autriche avaient reçu les instructions nécessaires pour répondre à la communication britannique du 12 décembre, que ces instructions étaient conformes aux indications données par la *Tribuna,* que la Triple Alliance acceptait de fixer au 18 janvier l'évacuation par les troupes grecques des territoires albanais et ne se prononçait pas sur les questions concernant les îles, enfin que cette réponse serait remise au Foreign Office le lendemain 31 décembre. Ces renseignements étaient de sources italienne et grecque.

Votre Excellence trouvera ci-joint la note publiée par le *Times* au sujet de la réponse publiée par les trois Puissances.

ANNEXE.

Ayant pris connaissance de la proposition de Sir Edward Grey datée du 12 décembre courant[2], le Cabinet de Berlin, pour faire preuve de l'esprit de conciliation dont il est animé, se déclare disposé à consentir à ce que le terme de l'évacuation du territoire albanais par les troupes grecques soit prorogé au 18 janvier prochain, c'est-à-dire à 30 jours après la conclusion des travaux de la Commission de délimitation de la frontière méridionale.

Toutefois le Cabinet de Berlin ne saurait se dissimuler les dangers que pourrait entraîner cette prorogation du terme de l'évacuation vu que ce nouveau laps de temps pourrait faciliter aux agitateurs l'organisation de troubles dangereux dans les contrées en question.

Partant, le Gouvernement impérial juge indispensable que les six grandes Puissances adressent une communication au Gouvernement royal grec pour lui enjoindre l'évacuation du territoire albanais à la date sus-mentionnée et le rendre responsable des éventuels désordres qui pourraient se produire. Les Puissances pourraient, à cette occasion, faire savoir au Gouvernement hellénique que, dans le cas où celui-ci s'empresserait de se conformer à ces décisions, il sera tenu compte avec bienveillance de son attitude, dans l'examen des différentes questions dans lesquelles les intérêts helléniques se trouvent engagés.

Le Gouvernement impérial, vu l'urgence d'un accord sur le terme de l'éva-

(1) Cette réponse concerne seulement la question albanaise; une seconde réponse, relative aux îles de la mer Égée, a été donnée le 14 janvier.

(2) Voir au sujet de cette proposition la note de l'ambassade britannique reproduite à la date du 13 décembre dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 621.

cuation, attache prix à faire connaître dès maintenant au Cabinet de Londres son point de vue ci-dessus exposé qui va à l'encontre de la proposition de Sir Edward Grey et se réserve de revenir sur la question des îles.

3.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4. Secret. *Berlin, 2 janvier 1914, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h. 25.)

Mon collègue d'Angleterre et moi-même avons, séparément et à titre tout à fait privé, parlé à M. de Jagow de la question du commandement allemand à Constantinople. Il nous a tenu à l'un et à l'autre le même langage et nous a dit que la question aurait été dernièrement réglée avec la Russie si la presse n'en avait pas parlé comme elle l'a fait, qu'à l'heure actuelle il était persuadé que la question s'arrangerait encore, mais qu'il fallait un peu de temps, car il importait de ne pas en faire une question de prestige, et que ce qui la rendrait tout à fait impossible à régler, ce serait qu'elle devînt une question européenne[1].

M. de Jagow m'a dit que la situation du Gouvernement allemand était elle-même délicate, l'Empereur Guillaume n'ayant accepté l'idée de cette mission qu'après en avoir entretenu l'Empereur de Russie qui y avait consenti[2]. Il a ajouté qu'il n'y avait au sujet de cette mission aucun papier signé entre le Gouvernement allemand et le Gouvernement ottoman, mais seulement des contrats entre la Porte et les officiers allemands autorisés par le Gouvernement impérial à s'engager en Turquie. M. de Jagow regrette que la Russie manifeste de l'impatience.

Il est évident que le Gouvernement allemand demande du temps. M. de Wangenheim, que j'ai vu aujourd'hui, part demain matin pour l'Irlande où il va chasser. Il prendrait un congé de près de deux mois[3].

[1] Cf. le télégramme adressé le 3 janvier par M. de Jagow au Chargé d'affaires allemand à Constantinople (*Grosse Politik,* vol. 38, pièce n° 15.510).

[2] Voir à ce sujet le télégramme de Pétersbourg, du 4 janvier, ci-dessous reproduit sous le numéro 12 et, à la date du 6, un autre télégramme de Pétersbourg reproduit sous le numéro 20.

[3] Ce télégramme a été transmis le 3 janvier à 15 h. 25 à Londres 3 et Pétersbourg 3.

4.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4. *Saint-Pétersbourg, 2 janvier 1914, 20 h. 05.*

(*Reçu :* 23 h. 10.)

M. de Giers télégraphie que, sur le conseil de M. de la Boulinière, la Dette publique, cédant aux instances de Talaat qui se lamentait sur le sort de ses fonctionnaires, a consenti à lui livrer 80.000 livres qui constituaient un commencement de remboursement de ses avances à la Porte.

Cette nouvelle complaisance a produit ici une impression pénible. Elle est surtout incompréhensible au moment où la Turquie prodigue en achat de cuirassés[1], dans l'intention avouée de faire la guerre à la Grèce, l'argent avec lequel elle pourrait largement payer ses fonctionnaires et qu'il est très regrettable qu'on ne réussisse pas à l'empêcher de se procurer en France[2].

5.

M. de Fleuriau, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 4. *Londres, 2 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 janvier; Dir. pol., 5 janvier.)

Le Chancelier de l'Echiquier vient de donner au *Daily Chronicle* une interview relative à l'éventualité d'une limite des armements britanniques maritimes[3]. Pour apprécier exactement la portée des déclarations de M. Lloyd George, il convient de les rattacher à la situation parlementaire qui les lui a inspirées.

Il faut en effet se rappeler que, lorsqu'il arriva au pouvoir en 1906, le parti libéral avait promis de diminuer les charges des contribuables et qu'en fait il les a augmentées. Cette situation retient périodiquement l'attention des

(1) Achat du *Rio-de-Janeiro.*

(2) Cf. le télégramme adressé le 2 janvier par M. Sazonoff aux Ambassadeurs de Russie à Paris et à Londres (Stieve, *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis,* IV, p. 10).

(3) Les déclarations faites par M. Lloyd George sont commentées dans un rapport du prince Lichnowsky (*Grosse Politik,* vol. 39, pièce n° 15.588).

radicaux et a causé une série de campagnes dirigées contre les dépenses navales et militaires du Royaume-Uni. Comme il est possible que des élections aient lieu cette année, l'agitation vient de reprendre; et on demande la restriction du budget naval afin de montrer aux électeurs quelque diminution correspondante d'impôt faite par le ministère libéral. Les députés radicaux attachent d'autant plus d'importance à leurs réclamations qu'il ne s'agirait pas de réduire les dépenses navales mais de les augmenter.

Lorsqu'en effet au mois d'octobre dernier le Premier Lord de l'Amirauté a prononcé le discours dont l'ambassade a rendu compte au Département par un rapport en date du 21 du même mois, n° 608 (1), il avait fait certaines invites à l'Allemagne en vue d'un accord sur la limitation des armements (2). On avait su dès lors que ces propositions, dont le caractère peu pratique sautait aux yeux, avaient pour but de préparer, par l'échec auquel elles devaient fatalement aboutir, à une augmentation des dépenses d'armements de la flotte anglaise.

L'augmentation du budget de l'Amirauté britannique pour l'exercice prochain a en effet été annoncée et aussitôt un mouvement de protestation s'est produit dans le parti libéral; la «National Liberal Federation», dont le Président est Sir John Brunner, a pris la direction d'une sorte de propagande; vers le milieu de décembre, une délégation de membres radicaux du Parlement est allée voir le Premier Ministre pour l'entretenir de la question. M. Asquith avait répondu à cette délégation avec sa prudence accoutumée et ses paroles n'avaient pas satisfait la députation radicale, ainsi que l'indique une lettre de Sir J. Brunner à la presse en date d'hier.

M. Lloyd George, qui suit attentivement les mouvements d'opinion dans le parti libéral, a jugé devoir intervenir afin de calmer une agitation gênante pour le Cabinet anglais et il a donné au *Daily Chronicle* l'interview dont le texte est ci-joint.

Le point de départ de l'argumentation du Chancelier en indique immédiatement la tendance; si les dépenses militaires avaient été, dit-il, maintenues au total qu'elles atteignaient en 1887, on aurait pu faire réaliser aux contri-

(1) Rapport relatif au discours prononcé le 18 octobre à Manchester par M. Winston Churchill. Il y revenait sur son projet de «vacances navales» (*naval holiday*) dont il est fait mention dans le tome VI, 3e série, n° 101, note. (Voir au sujet de ce projet dans *Grosse Politik*, vol. 39, les pièces nos 15.578, 15.579, 15.580, 15.581.) Lord Selborne répondit le 21 octobre au banquet de la *Navy League* au discours de M. Churchill.

(2) D'après Lord Grey (*Twenty-five years, 1892-1916*, I, p. 301, II, p. 272), il y aurait eu plus qu'une invite; il parle d'une *proposition* faite à l'Allemagne par le Gouvernement britannique mais le prince Lichnowsky (*Meine Londoner Mission*, 1912-1914, p. 20) déclare qu'il n'y a jamais eu de proposition ayant un caractère officiel (Cf. *Grosse Politik*, vol. 39, pièce n° 15.582). Dans un aide-mémoire du 6 février l'ambassadeur britannique à Berlin a d'ailleurs expliqué pourquoi il n'y avait pas eu de proposition formelle (*ibid.*, n° 15.589).

buables une économie de 20 p. 100 sur les taxes locales et de 10 p. 100 sur l'*Income Tax*, et les droits sur le thé, le sucre, le café, le chocolat auraient pu être supprimés. Il n'y a, selon M. Lloyd George, d'autres moyens de diminuer les charges du contribuable que de réduire l'«écrasante extravagance des dépenses d'armement naval». Le moment lui semble bien choisi pour tenter un effort dans ce sens et les raisons pour lesquelles les circonstances lui paraissent favorables l'amènent à toucher à la situation internationale. La première de ces raisons, c'est que «nos relations avec l'Allemagne sont infiniment plus amicales qu'elles ne l'ont été depuis des années». M. Lloyd George s'étend avec complaisance sur ce point : «En grande partie grâce à la sage et patiente diplomatie de Sir E. Grey, la tension s'est complètement relâchée. Les deux nations semblent avoir compris ce qui aurait du être évident pour elles depuis longtemps, qu'elles n'ont rien à gagner mais bien tout à perdre à une querelle, tout à gagner et rien à perdre à un retour à l'ancienne politique d'amitié qui a été maintenue jusqu'à ces dernières années, pendant des siècles, entre l'Allemagne et l'Angleterre. L'incident d'Agadir a servi à faire comprendre à ces deux grands pays les périls impliqués dans cette atmosphère de suspicion créée et maintenue par les politiciens, par la presse et par certains incidents. La conscience d'un danger imminent a été sentie comme un grand choc et maintenant on est plus ou moins revenu à la raison des deux côtés de la mer du Nord.»

La deuxième raison invoquée par M. Lloyd George pour justifier ses espérances, c'est que les nations continentales, et notamment l'Allemagne, tendent à augmenter leurs armements sur terre. Il salue non sans satisfaction le retour de l'Allemagne à une politique d'accroissement de son armée de terre, après plusieurs années d'une politique tendant à augmenter surtout sa flotte. Il insiste sur la nécessité où elle se trouve de faire face aux nations rivales dont elle est entourée et il cite expressément ces rivales : la France et la Russie. «L'Allemagne, fait-il observer, est loin de posséder sur l'une ou l'autre de ces deux Puissances la supériorité militaire que l'Angleterre juge nécessaire de conserver sur mer par rapport à elle.» M. Lloyd George espère donc que l'Angleterre bénéficiera directement de la rivalité continentale qui, forçant l'Allemagne à s'armer davantage sur terre, l'amènera probablement à s'armer moins sur mer.

La troisième raison de son optimisme consiste enfin dans ce fait que, chez les nations continentales, en tout cas chez les nations occidentales, se manifeste «un mouvement de révolte contre l'oppression militaire». Des événements survenus en France et en Allemagne ont montré, dit M. Lloyd George, chez ces deux nations un sentiment analogue à celui qui s'est manifesté au congrès de la «National Liberal Federation» à Leeds.

Tels sont les passages essentiels des déclarations du Chancelier de l'Echi-

quier. Il faut, pour être juste, y ajouter un assez bref passage qui concerne l'amitié franco-anglaise. M. Lloyd George ne voit aucune raison pour que les deux grandes démocraties de France et d'Angleterre ne maintiennent et ne resserrent les liens qui les unissent.

Cette interview de M. Lloyd George est aussi maladroite et aussi intempestive que les discours prononcés par tant de Ministres anglais et qui firent concevoir à l'étranger des espérances vaines ou des défiances erronées. Le Chancelier de l'Echiquier n'a parlé qu'en son nom personnel, et nous savons par expérience qu'il n'y a pas lieu d'attacher une grande importance aux paroles d'un homme d'Etat aussi léger qu'ignorant; avec une bonne foi incontestable, ce rhéteur passe d'un sujet à l'autre et cherche à reconquérir actuellement une popularité bien diminuée depuis les échecs de ses lois soi-disant sociales et l'affaire Marconi [1]. J'espère que notre presse ne soulignera pas l'intervention de M. Lloyd George qui, en d'autres circonstances, s'est montrée favorable à l'Entente cordiale et peut encore malgré ses invites à l'Allemagne contribuer à la resserrer.

6.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. Absolument secret *Berlin, 2 janvier 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 janvier.)

Il est incontestable qu'il se manifeste un certain changement dans l'état d'esprit de l'Empereur. Il a beaucoup de soucis qui lui viennent de ses enfants et, comme il est extrêmement sensible, cela ne laisse pas que d'influer sur son humeur et sur sa conduite.

L'attitude du Kronprinz constitue un acte d'opposition perpétuel à la politique de son père. Je tiens de source sûre que le Prince héritier a non seulement écrit au colonel von Reuter qui commande le régiment de Saverne pour le féliciter, mais qu'en outre il s'est adressé à l'Empereur lui-même pour lui demander de l'avancement pour cet officier. C'est à la suite de cette démarche que le jeune Prince dut quitter le commandement du régiment qu'il exerçait à Dantzig et fut placé dans les bureaux de l'Etat-major. Jamais jusqu'ici

(1) M. Lloyd George était l'un des ministres accusés d'incorrection dans une opération financière sur les actions d'une Société Marconi constituée en Amérique. Voir à la date du 18 juin le rapport de M. Paul Cambon reproduit dans le tome VII, 3e série, sous le numéro 148.

aucun prince héritier n'avait été l'objet d'une mesure semblable et cette décision a été vivement ressentie par celui qui en a été frappé. Il n'en est pas moins vrai que le Kronprinz est en train de devenir l'idole des pangermanistes et on est assez généralement porté à croire que la lettre écrite par M. de Jagow, le Préfet de police, au sujet de l'affaire de Saverne, n'aurait jamais vu le jour si ce fonctionnaire n'avait pas exprimé la pensée d'un personnage aussi élevé que le fils de l'Empereur.

Tout cela révèle un état de choses bien différent de l'idée qu'on se fait d'ordinaire de la discipline gouvernementale de Prusse.

C'est que cette discipline n'est que l'expression de l'idée militaire sur laquelle tout repose en ce pays et M. de Jagow ainsi que le Kronprinz se présentent comme les défenseurs de cette idée militaire. L'Empereur a le sentiment que son fils a conquis ainsi dans les milieux qui ont fait l'Empire et qui sont ses meilleurs soutiens une popularité incontestable. Pour obtenir le vote du dernier projet militaire et des crédits qu'il comportait, il a fallu singulièrement exalter le patriotisme en Allemagne. L'armée a donc partagé ces passions qui excitaient le pays et tous les officiers qui entourent l'Empereur exercent sur lui une influence plus active qu'auparavant. D'autre part, le Prince héritier n'est pas le seul des enfants de Guillaume II qui lui donne du souci. On a parlé d'un scandale qui aurait pu amener le divorce d'un des fils de l'Empereur et que celui-ci a pu seul empêcher. Enfin, dans le conflit qui s'est élevé au sujet du Hanovre par suite du fait que le nouveau Duc de Brunswick n'a pas textuellement renoncé à la couronne de Hanovre, la Princesse Victoria-Louise, enfant favorite de l'Empereur, a pris hautement le parti de son mari et a refusé d'assister à la fête de l'Impératrice.

Tous ces incidents troublent profondément Guillaume II et nous devons en tenir compte, car, dans certaines conjonctures, ils peuvent influer sur les directions de son esprit.

7.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. *Bruxelles, 2 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 janvier ; Dir. pol., 8 janvier.)

On sait qu'en conséquence du traité intervenu en 1869 entre l'Est français et la Grande Compagnie belge du Luxembourg l'exploitation de la ligne Kleinbettingen- Wasserbillig, dans le Grand-Duché, devait faire retour à l'Etat belge le 1er janvier 1913. Mais l'administration allemande, qui depuis

1872 exploite le réseau Guillaume-Luxembourg, ne semble pas vouloir observer cette clause résolutoire ou, du moins jusqu'à présent, rien n'est venu qui puisse faire supposer qu'elle soit disposée à donner satisfaction à la Belgique.

Cependant, ainsi que l'ont fait remarquer les juristes, la position de celle-ci, au point de vue du droit strict, est très forte. En effet, la convention de 1863 dit expressément que la Grande Compagnie du Luxembourg «se charge d'exploiter, pendant toute la durée de la concession de la ligne de Bruxelles à la frontière grand-ducale, avec son matériel, son personnel et ses propres moyens, la ligne de Kleinbettingen à Wasserbillig, sur le territoire grand-ducal».

En 1869, comme il est dit plus haut, l'exploitation fut rétrocédée à l'Est français pour une durée de quarante-quatre années prenant fin le 1er janvier 1913, date à laquelle la compagnie belge devait en prendre possession.

A la suite du traité de Francfort une administration allemande s'est trouvée substituée à l'Est français. D'autre part, l'État belge est devenu successeur, par voie de rachat, de la Grande Compagnie du Luxembourg. Il a donc en face de lui l'Allemagne, représentée par la direction des chemins de fer impériaux en Alsace-Lorraine. Mais si les noms des parties en présence ont changé, les textes et les obligations qui en découlent demeurent identiques.

Tel n'est pas l'avis de la presse allemande, qui prétend que le droit dérivant du traité de 1869 s'est éteint par le fait que la compagnie du Luxembourg a cessé d'exploiter la ligne de Bruxelles à la frontière grand-ducale. Elle objecte également qu'une loi luxembourgeoise défend le transfert d'une exploitation de chemin de fer à un État étranger.

Bien entendu, les Belges dénient toute valeur à cette argumentation. Mais la question se pose de savoir s'ils ont le réel désir d'entrer en jouissance de leur droit à l'exploitation. Il ne faut pas oublier que la convention de 1869 a été conclue «avec faculté de résiliation, pour l'une ou l'autre des deux parties, après une période de vingt-cinq années d'application et moyennant avis donné un an à l'avance». Ce qui revient à dire que, depuis 1893, l'État belge possède la faculté de résilier la convention, de mettre l'administration allemande en demeure de lui restituer l'exploitation de la ligne de la frontière belge jusqu'à la frontière prussienne et *qu'il n'a pas usé de son droit.*

Autre question : l'Allemagne s'étant implantée solidement dans le Grand-Duché, consentira-t-elle à l'abandon de cette ligne? C'est d'autant plus douteux qu'en ce moment même elle demande la concession d'une ligne d'Œtrange vers Bettembourg venant se greffer précisément sur la ligne en litige et lui permettant de raccourcir la distance pour les transports vers le bassin minier. Voilà qui nous fixe sur ses intentions réelles, que précise même l'arrangement, intervenu récemment, qui, sur la ligne d'Arlon à Luxembourg, substitue au

service de traction exclusivement belge un service mixte à partir du 1^er mars ou du 1^er juillet prochain.

Conclusion: le but du Gouvernement impérial est nettement indiqué; il veut maintenir le Grand-Duché dans son rayon d'attraction; les torrents d'encre, qui ont coulé par la «trouée du Luxembourg» subitement découverte, n'ont pu que le confirmer dans sa résolution. A la vérité, l'Allemagne s'est interdit formellement par des stipulations solennelles, en 1872 et en 1902, de se servir du réseau luxembourgeois, en cas de guerre, mais il ne semble pas que cette interdiction diminue son désir de voir les chemins de fer de ce «couloir d'invasion» aux mains d'une administration allemande.

Et le point de vue luxembourgeois? On ne saurait épiloguer à ce propos. Il est en effet incontestable que l'exploitation de la ligne Kleinbettingen-Wasserbillig par l'État belge donnerait au Grand-Duché un surcroît de sécurité; elle associerait la Belgique à la garantie de la neutralité luxembourgeoise.

Or c'est là une éventualité que la Belgique officielle, dont on connaît les tendances (lettre au Département du 25 décembre 1913. Politique n° 278 [1]), préfère ne pas envisager. Elle cherchera plutôt, dit le journal *l'Etoile belge,* d'où j'extrais les considérations qui précèdent, une compensation à l'abandon des revendications actuelles dans quelque autre ligne germano-belge.

8.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 4. Confidentiel. *Paris, 3 janvier 1914, 15 h. 50.*

Suite à mon précédent télégramme [2].

Avez-vous entendu parler de la conversation qui aurait eu lieu entre l'Empereur de Russie et l'Empereur d'Allemagne au sujet du commandement militaire [3] ? Quel cas peut-on en faire et quel argument peut-elle fournir au Gouvernement allemand ?

(1) Reproduite dans le tome VIII, 3^e série, sous le numéro 678.

(2) Télégramme circulaire du 3 janvier transmettant à Londres et à Pétersbourg le télégramme de Berlin du 2, ci-dessus reproduit sous le numéro 3.

(3) Cf. une note du chancelier Bethmann-Hollweg, reproduite dans *Grosse Politik,* volume 38, pièce n° 15.451, sur les entretiens de l'Empereur Guillaume avec l'Empereur Nicolas et le Roi d'Angleterre au moment du mariage de la Princesse Victoria-Louise.

9.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 5. *Belgrade, 3 janvier 1914, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

Le traité serbo-turc n'est toujours pas signé. Bien que depuis longtemps aucune question sérieuse ne soit plus en discussion [1], les délégués turcs remettent sans cesse sur le tapis des points réglés antérieurement et semblent vouloir traîner les choses en longueur. Le délégué serbe ne s'y oppose pas et affecte l'indifférence. Mais au fond on est assez inquiet ici de l'attitude générale de la Turquie. Hilmi Pacha, à Vienne, aurait déclaré ouvertement que rien, pas même le manque d'argent, n'empêcherait l'Empire ottoman de faire prévaloir ses prétentions, notamment sur les îles. Il se pourrait bien qu'il ne s'agisse que d'un bluff destiné à procurer à la Turquie sans coup férir quelque avantage. Tout de même on n'est guère rassuré.

10.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 4. Confidentiel *Berlin, 3 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 janvier, Dir. pol., 20 janvier.)

Votre Excellence a bien voulu communiquer à cette ambassade, le 17 décembre dernier, sous le n° 1358 [2], le résumé d'une conversation dans laquelle Sir E. Grey a exposé à notre Ambassadeur à Londres les conditions principales de l'accord nouveau négocié entre l'Allemagne et l'Angleterre en ce qui concerne les colonies portugaises : à cette dépêche était joint le texte des instructions que Votre Excellence a adressées à ce sujet à l'ambassade de Londres.

En attendant que Son Excellence M. Jules Cambon, à son retour de Paris, puisse faire connaître au Département sa manière de voir à propos de ces

[1] Le Gouvernement ottoman et le serbe s'étaient mis d'accord le 23 novembre.

[2] Dépêche résumant le rapport de M. Paul Cambon, en date du 10 décembre, reproduit dans le tome VIII, 3e série, sous le n° 607.

documents, je crois devoir soumettre à Votre Excellence quelques observations que leur lecture m'a suggérées.

Le Secrétaire d'État anglais des Affaires étrangères a paru exprimer à Son Excellence M. Paul Cambon un certain regret de la conclusion de l'accord anglo-allemand et a cherché à l'excuser en disant que «l'Entente cordiale n'existait pas quand ce traité a été conclu». Sans doute cette affirmation est exacte en ce qui concerne l'accord de 1898, mais Sir E. Grey a avoué, ce que j'avais eu déjà l'honneur de signaler au Département par ma dépêche du 30 octobre dernier, n° 664 [1], que le traité en préparation modifiait de façon sensible la définition des zones d'influence réservées par l'accord de 1898 à l'Allemagne et à l'Angleterre dans les colonies portugaises. D'après tous les renseignements qui ont pu être obtenus sur l'ancien traité, resté secret jusqu'ici, cet accord ne plaçait dans la zone allemande que la partie méridionale de l'Angola. C'est cette année que la partie septentrionale de la colonie et par suite le Cabinda, qu'on en a considéré comme le prolongement, ont été ajoutés au lot dévolu à l'Allemagne. L'Entente cordiale existait donc au moment où a été inscrite dans l'accord projeté la clause dont nous avons les plus sérieux motifs de nous plaindre et contre laquelle Votre Excellence proteste avec raison dans sa dépêche du 10 décembre [2]. En demandant à Sir E. Grey la modification de la stipulation qui concerne le Cabinda, nous pouvons faire valoir auprès de lui que l'auteur responsable de cette condition du traité n'est pas son prédécesseur, mais lui-même.

On peut se demander si l'acceptation de cette extension de la zone allemande au-delà de l'Angola n'est pas due à une inadvertance des bureaux du Foreign Office, où l'on aura considéré le Cabinda comme un petit territoire sans importance. Peut-être n'a-t-on pas pesé non plus suffisamment, lorsqu'on l'a acceptée, la clause nouvelle de l'accord d'après laquelle le texte du traité sera publié.

Je crains fort que, cette condition étant admise en principe, il ne soit fort difficile au Gouvernement britannique de la retirer, même s'il en avait le désir. On en comprend ici tout le prix et l'on tiendra à ce qu'elle soit exécutée. Il suffit de lire en effet les articles que les journaux allemands consacrent depuis quelque temps au rapprochement anglo-allemand, les allusions qu'ils y font dans leurs résumés de la politique de l'année, pour comprendre que le Gouvernement impérial cherche à obtenir, par la conclusion

[1] Non reproduite. On trouvera en revanche, dans le tome VIII, 3ᵉ série, un télégramme de Berlin, en date du 28 octobre (reproduit sous le numéro 392) relatif aux négociations engagées entre l'Allemagne et l'Angleterre, au sujet des colonies portugaises.

[2] Le texte contient ici une erreur de date. C'est le 17 décembre que M. Doumergue adressait à Londres la dépêche reproduite dans le tome VIII, 3ᵉ série, sous le numéro 640. Il communiquait à Berlin les observations que M. Paul Cambon était prié de soumettre au Gouvernement britannique.

de son entente coloniale avec l'Angleterre, autre chose qu'une division précise des sphères d'influence des deux pays dans diverses régions de l'Afrique. Ce que veut l'Allemagne, c'est faire de l'Angleterre en quelque sorte sa complice, la compromettre dans une entreprise de partage qui rappelle, toutes proportions gardées, l'illustre série d'opérations du même genre dont la Pologne fut la victime.

Comme jadis la Pologne dépecée fut un lien entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, on espère ici que l'Empire colonial portugais, absorbé peu à peu en commun, créera des liens entre la politique de l'Angleterre et celle de l'Allemagne et rattachera les deux pays l'un à l'autre en détachant l'Angleterre de ses amis actuels. Car depuis la conclusion de l'accord de 1904 le but que n'a pas cessé de poursuivre la diplomatie allemande a été de briser le bloc de l'Entente cordiale, d'y créer du moins des fissures et d'y enfoncer des coins.

Le succès des négociations en cours avec l'Angleterre a fait concevoir à cet égard aux journalistes et sans doute aussi aux hommes d'État allemands de grands espoirs. Ils attachent à l'entente qui va se conclure sur le terrain colonial entre Londres et Berlin un sens qui n'est sans doute pas conforme aux idées de Sir E. Grey, ni même à celles de M. Lloyd George. On doit espérer que les observations que Votre Excellence a fait présenter au Gouvernement britannique auront pour effet d'ouvrir les yeux de ses chefs sur les dangers auxquels s'exposerait l'Angleterre si ses gouvernants se laissaient engager trop loin sur la pente vers laquelle on cherche à les entraîner.

11.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2. *Valona, 4 janvier 1914, 3 h. 10.*

(*Reçu :* 3 h. 10.)

Depuis deux jours nous sommes sur les traces d'un complot organisé par [des] fanatiques sous le prétexte de travailler à l'autonomie de la Macédoine [pour] poursuivre l'installation d'un prince musulman sur le trône albanais. Son choix s'est porté sur Izzet Pacha, Ministre de la Guerre de Turquie (1). Des documents certains nous ont appris que des armes, des munitions, des hommes et de l'argent sont partis mardi dernier par vapeur

(1) L'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople télégraphiait, le 5 janvier, que d'après l'Ambassadeur d'Italie Izzet Pacha allait se rendre en Albanie pour combattre la candidature du prince de Wied (*Usterreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 9158.) Cf. *Grosse Politik,* vol. 36, I, pièces n°s 14067, 14099, 14100.

autrichien de Constantinople pour Brindisi d'où ils seront dirigés sur le port albanais que doit indiquer le représentant signalé à Valona du Comité «Union et Progrès». Nous sommes convaincus qu'Essad Pacha et Ismaïl Kemal y participent, mais chacun à l'insu de l'autre et dans des buts différents. Le délégué italien fait surveiller Brindisi.

Dans ces conditions l'arrivée du prince de Wied ne serait-elle pas trop prématurée ? L'organisation de la gendarmerie apparaît tous les jours comme de plus en plus nécessaire.

12.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 6. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 4 janvier 1914, 20 h. 12.*

(*Reçu :* 22 h. 25.)

Réponse à votre télégramme 4 [1].

L'Empereur d'Allemagne a bien parlé de la mission militaire au Tsar comme, je crois, au Roi d'Angleterre, lors du voyage de ce Souverain à Berlin à l'occasion du mariage de la Princesse Victoria [2]. Mais il en a parlé simplement comme de la continuation de la mission von der Goltz, mission d'instruction, à quoi le Tsar n'avait rien à objecter, et sans rien dire du caractère nouveau qu'elle devait revêtir. Hier, dans sa conversation avec M. de Jagow, l'Ambassadeur de Russie n'a entendu que les mêmes assurances banales et vagues de la bonne volonté de l'Allemagne à trouver une solution satisfaisante. Un point cependant mérite d'être retenu. «Surtout, a dit M. de Jagow, que l'on ne diminue pas les pouvoirs de l'amiral anglais.» Vous vous rappelez que, pour justifier les attributions nouvelles du général Sanders, le Gouvernement allemand avait allégué les attributions identiques de l'amiral anglais; aujourd'hui il craint de perdre cet argument, d'ailleurs sans consistance. Comment se tromper sur ses vraies intentions ? Enfin hier le Grand Vizir, parlant à titre pour ainsi dire privé et tout à fait confidentiel, a murmuré à M. de Giers que l'on allait à un arrangement et que «dans six semaines peut-être le général Sanders quitterait le commandement du premier corps d'armée». M. de Giers reproduit ces paroles, mais reste sceptique. Il n'est pas absolument impossible qu'intervienne à la fin la solution dont l'Allemagne a pris l'initiative ou une autre de même nature. Le Gouvernement n'en sera pas plus dupe que l'opinion qui est profondément [meurtrie] et irritée. Elle ne supprimera pas le conflit. La Russie et l'Allemagne sont désormais face à face.

[1] Du 3, ci-dessus reproduit sous le numéro 8. — [2] Cf. *Grosse Politik,* vol. 38, pièce n° 15451.

13.

M. d'Apchier le Maugin, Chargé du Consulat général de France à Budapest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 2. *Budapest, 4 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 janvier; Dir. pol. 19 janvier.)

La *Vossische Zeitung* vient de publier au sujet du nouveau Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, le comte Czernin, une note qui ne paraît pas de nature à faciliter la tâche du comte Tisza dans sa tentative de réconciliation roumano-magyare [1]. La nomination du comte Czernin avait déjà soulevé, il y a un mois, de vives protestations dans le camp magyar intransigeant, à cause d'une brochure qu'il publia autrefois en faveur du «trialisme» et des nationalités non magyares.

La note en question vient rouvrir et aggraver ces polémiques. Le journal allemand, qui laisse entendre qu'il est inspiré directement par le Prince héritier François-Ferdinand, rappelle, ce qui est vrai, que le comte Czernin est un ami personnel de l'Archiduc. Or il n'est pas douteux que depuis longtemps ce Prince passe en Hongrie pour nourrir à l'égard du «trialisme» une sympathie à peine dissimulée. Prenant texte de ces circonstances, la *Vossische Zeitung* déclare que cette nomination du comte Czernin correspond à un désir de la monarchie dualiste de resserrer les liens d'amitié qui l'unissent à la Roumanie, et que, dans ce but, le Gouvernement hongrois sera amené à adopter un régime nouveau à l'égard des Roumains de Transylvanie, car la monarchie, qui a besoin de la Roumanie, ne permettra pas que les mauvais procédés magyars poussent celle-ci dans les bras de la Triple Entente. La Triple Alliance tout entière a donc intérêt à ce que le comte Tisza réussisse a apaiser les deux nationalités en présence en donnant satisfaction aux revendications roumaines.

Tel est le sens de l'article berlinois. Naturellement il ne fait pas la joie des journaux hongrois qui se montrent toujours particulièrement émus de toutes les questions auxquelles on voit mêler l'Archiduc héritier. Les journaux du Gouvernement eux-mêmes, comme le *Budapesti Hirlap*, traduisent ce mécontentement. L'organe officieux s'efforce d'ailleurs de nier l'authenticité des informations de la *Vossische Zeitung;* pour lui la supériorité magyare est un

[1] Voir, sur le sens de cette tentative, la dépêche de Bucarest, reproduite ci-dessous, sous le numéro 22.

dogme trop bien établi pour qu'un Prince aussi intelligent que l'Archiduc héritier songe à le contester. Pour prouver cette supériorité, l'auteur de l'article n'a pas besoin de recourir à des arguments très compliqués; avec cette modestie charmante et puérile, ce culte exclusif, naïf et encore un peu barbare de la force qui caractérisent les Hongrois, il lui suffit de remarquer que les Magyars sont actuellement la majorité absolue en Hongrie; 11 millions contre 9 millions de nationalités diverses. Ils sont les plus nombreux, les plus «civilisés» et les plus forts. Les Roumains, eux, ne sont que 3 millions. Ce sont les premiers qu'il faut contenter avant tout; aux seconds il semble qu'on veuille bien reconnaître le droit de se taire et de se laisser imposer par les manœuvres électorales, que l'on sait, des députés magyarisants.

Un journal d'opposition, le *Pesti Hirlap*, nous intéresse davantage lorsqu'il tourne sa mauvaise humeur contre la Triple Alliance, et lorsqu'il constate qu'une fois de plus c'est la Hongrie qui doit porter les plus lourdes charges et payer les frais de la politique triplicienne. Celle-ci ayant besoin de l'amitié roumaine, Vienne et Berlin n'hésiteraient pas, dans le but d'obtenir cette amitié, à renverser la base de la constitution hongroise.

Pour nous, il semble que cette petite affaire doit nous suggérer deux réflexions. La première est que, si sceptiques que nous puissions être sur la politique qu'adopterait l'opposition le jour où elle serait au pouvoir, c'est ce parti que nous aurions plutôt intérêt à soutenir, aussi longtemps, du moins, qu'il restera l'opposition et que, comme tel, il s'efforcera de créer un état d'esprit hostile à la Triplice, dans le seul but d'ailleurs d'embarrasser le Gouvernement.

Le second point qui nous intéresse me paraît bien mis en valeur par l'attitude prêtée au Prince héritier. Comme beaucoup de germanisants, il est trialiste, c'est-à-dire qu'il n'hésiterait pas sans doute à prendre contre les Hongrois le parti des nationalités opposantes : Roumains ou Slaves. Ceci peut servir à nous mettre en garde contre les formules trop simplistes du panslavisme avec lesquelles notre intérêt est loin de coïncider toujours ou contre le donquichotisme qui nous porterait à nous ériger à toute heure et en tout lieu en défenseurs des petites nationalités.

14.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 3. *Vienne, 5 janvier 1914, 19 h. 20.*

(*Reçu :* 21 h. 45.)

L'agitation en Épire cause depuis quelque temps une émotion toujours croissante. Les moyens de résistance contre l'annexion à l'Albanie, qu'on affectait de déprécier, apparaissent maintenant comme très inquiétants : 60.000 hommes seraient prêts à combattre pour la Grèce. De même que de la part de l'Autriche pour les Albanais, le Gouvernement grec, de l'avis de son représentant, a fait vraisemblablement des envois d'armes importants et laisse partir des volontaires et des officiers en grand nombre.

Si les Albanais sont repoussés, le Gouvernement austro-hongrois redoute une intervention italienne qui l'obligerait à participer aux opérations. D'après un officieux, le Ballplatz aurait appris aujourd'hui que le prince de Wied refuse de prendre une résolution avant l'apaisement en Épire et tant que l'emprunt ne sera pas garanti.

15.

M. BLONDEL, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 3. Confidentiel. *Bucarest, 5 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

Dès ma rentrée à Bucarest, j'ai repris avec les membres du Gouvernement et avec quelques hommes politiques les conversations interrompues depuis mon départ.

J'ai constaté chez mes interlocuteurs un sincère désir de rapprochement avec la France, en même temps qu'un regret très vif d'avoir vu échouer la conclusion de l'emprunt [1] ce qui a permis à l'Allemagne d'imposer une fois de plus son concours financier à la Roumanie. «Nous n'ignorons pas, m'ont dit plusieurs hommes politiques, que le Gouvernement français s'est montré

[1] Au sujet de l'emprunt que le Gouvernement roumain aurait voulu émettre en France et de l'échec des négociations engagées à cet effet, voir dans le tome VIII, 3e série, les numéros 138, 288, 311.

favorable à la négociation de l'emprunt à Paris, mais peut-être aurait-on pu agir sur les banques françaises dont les objections ont causé la rupture des pourparlers, de façon à faire réussir une opération qui eût été, en même temps qu'une bonne affaire, une manifestation d'une haute portée politique.» J'ai répondu qu'en effet le Gouvernement de la République avait vivement regretté l'échec des négociations poursuivies par M. Marghiloman et qu'il n'avait pas dépendu de lui qu'elles n'aient réussi, que, si une occasion nouvelle se présentait (lorsque sera liquidée l'opération actuellement en cours avec les banques allemandes), le Gouvernement roumain trouverait, sans aucun doute, en France un accueil des plus favorables à ses desseins.

Il n'en reste pas moins que nos adversaires ont pris acte de cet échec pour reprendre dans la presse et dans les milieux officiels une campagne destinée à ramener la Roumanie sous l'influence de la Triple Alliance. Les efforts des agents allemands et autrichiens se multiplient et ils mettent et mettront tout en œuvre pour ramener l'opinion roumaine à l'ancienne politique que nous avions réussi à battre en brèche.

La nomination du comte Czernin, en qualité de Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest est, à cet égard, des plus significatives.

Le comte Czernin, ami personnel de l'Archiduc Franz-Ferdinand, a été choisi par lui et semble vouloir incarner la politique personnelle de l'héritier du trône d'Autriche-Hongrie; on le représente comme partisan du principe des nationalités et, par suite, mieux disposé qu'un autre à soutenir, dans la mesure du possible, les revendications des Roumains de Transylvanie.

Le nouveau Ministre est arrivé à Bucarest accompagné d'un véritable état-major : un conseiller, trois secrétaires et deux attachés, tous fort riches et prêts à se répandre dans le monde roumain pour y prêcher la bonne parole. Chaque jour les journaux roumains reproduisent des articles que la presse autrichienne et hongroise consacre au représentant de l'Autriche à Bucarest. Votre Excellence trouvera ci-joint la traduction de l'un d'eux.

Il faut avouer que le procédé du Gouvernement autrichien est habile[1]; il s'empresse, à peine a-t-il nommé son précédent représentant Ambassadeur à Madrid, de le remplacer par un Ministre dont on dit déjà qu'il sera très prochainement appelé à une ambassade et qu'il est désigné, dès aujourd hui, pour être, sous un nouveau règne, le Ministre des Affaires étrangères austro-hongrois ou le successeur du comte Berchtold.

A côté des précautions que prend ainsi le Gouvernement austro-hongrois pour attirer l'attention sur sa légation en Roumanie, son action s'exerce sur

[1] En fait les avances excessives faites par le comte Czernin aux Roumains devaient le mettre en opposition avec le comte Tisza et même encourir le blâme de l'archiduc François-Ferdinand. Voir à la date du 28 janvier le rapport de M. d'Apchier Le Maugin, ci-dessous reproduit sous le numéro 179 (note).

les membres mêmes du Gouvernement roumain [1]. La dernière séance de la Chambre des Députés a fourni l'occasion à M. Majoresco, qui n'en est pas à une erreur volontaire près, de déclarer que l'Autriche avait, au cours de la crise balkanique, soutenu sans hésitation la Roumanie et s'était constamment montrée fidèle à ses amitiés. Si le Ministre des Affaires étrangères n'a pu nier qu'à un moment donné l'Autriche s'était montrée favorable aux revendications bulgares, il se garde de l'en blâmer, trouve toute naturelle cette attitude et s'empresse d'ajouter que lorsqu'il s'est agi de choisir entre la Bulgarie et la Roumanie, l'Autriche est revenue à la Roumanie.

M. Majoresco oublie qu'il s'est plusieurs fois prononcé, dans nos entretiens, contre la politique à double face de l'Autriche, qu'il a maintes fois fait allusion aux procédés fâcheux de l'amie autrichienne, à qui il reprochait notamment d'avoir fourni des armes aux Bulgares au moment même où la mobilisation de l'armée roumaine venait d'être décidée, etc.

Je sais bien que les déclarations de M. Majoresco n'engagent ni le Gouvernement tout entier, ni surtout la majorité des hommes appelés à diriger la politique extérieure roumaine; mais je crois néanmoins devoir les signaler tout particulièrement à l'attention de Votre Excellence; elles dénotent un état d'esprit dont nous devons tenir compte si nous voulons garder les avantages acquis au cours de ces dernières années. Déjà l'échec de l'emprunt roumain a été des plus fâcheux et, si la France et la Russie veulent conserver en Roumanie une influence de nature à la maintenir indépendante et sourde aux conseils de Vienne et de Berlin, aucune nouvelle faute ne doit être commise et tous nos efforts doivent tendre à contrecarrer les desseins de nos adversaires.

La Russie qui, plus que nous-mêmes, a intérêt à ne pas laisser la Roumanie s'abandonner aux directions de la Triple Alliance pourrait, avec un peu plus de décision qu'elle n'en a montré jusqu'ici, prendre position nette : les projets de mariage entre le Prince Carol et une des filles du Tsar ont été souvent agités : on en parle aujourd'hui avec liberté et ce n'est secret pour personne que la Princesse héritière verrait avec le plus grand plaisir une union conforme à ses sentiments intimes et qui flatterait l'amour-propre roumain en même temps qu'elle consoliderait les relations entre les deux nations voisines. Il appartient à la Russie de hâter les pourparlers avant que le Prince Carol ne soit envoyé, ainsi que le Roi le désirerait, en garnison à Potsdam, pour y faire un stage de deux années dans l'armée prussienne.

Le Prince Carol retarde le plus possible un départ qui est loin de lui plaire [2],

[1] Sur ces efforts du comte Czernin, voir son rapport du 8 janvier 1914, publié dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, tome VII, n° 9169.

[2] Le Prince a cependant servi quelque temps au premier régiment de la garde prussienne, à partir de fin janvier 1914.

mais il devra s'incliner devant la volonté du Roi, si rien ne vient changer les dispositions du Souverain. Or, si la Cour de Russie laissait entrevoir les difficultés qu'apporterait au mariage projeté l'entrée, même momentanée, du futur mari d'une Grande Duchesse russe dans l'armée allemande, il est probable que le Roi hésiterait à persévérer dans ses intentions et se contenterait de faire voyager le Prince pendant quelques mois dans les différents pays d'Europe, tels que l'Allemagne, l'Autriche, la France, l'Angleterre et la Russie.

Au contraire, si le Gouvernement russe attend, pour laisser deviner ses sentiments, de se trouver devant le fait accompli, on devra peut-être renoncer à un projet dont la réalisation aurait, à mon avis, les plus intéressantes conséquences pour la politique que nous poursuivons ici.

J'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir de cette question avec quelques personnages politiques acquis à une entente franco-russo-roumaine : ils déplorent les préférences du Roi et redoutent une insistance qui nuirait à leurs desseins; l'un d'eux me disait hier même que si le Prince Carol entrait dans un régiment prussien, il ne saurait plus être question de mariage avec une Grande Duchesse russe et que l'Allemagne, une fois de plus, par sa ténacité, triompherait grâce aux hésitations de ses concurrentes.

Nous ne devons pas nous dissimuler que l'Allemagne et l'Autriche, poursuivant leurs visées vers l'Orient, ne négligent *rien* pour détourner la Roumanie de la politique vers laquelle nous nous sommes efforcés de la diriger, celle d'une alliance plus ou moins étroite avec la Serbie, la Grèce et, plus tard peut-être, avec la Bulgarie.

Devons-nous assister indifférents à ces tentatives d'accaparement qu'il serait si facile à la Russie, aidée de la France, de déjouer à son plus grand profit ?

16.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 6. *Paris, 6 janvier 1914, 10 h 40.*

Pour votre information personnelle.

J'ai dit hier à M. Isvolsky que M. le Président de la République serait heureux de faire prochainement visite à l'Empereur Nicolas.

Sans indiquer aucune date, je l'ai prié de pressentir les vues de son Souverain.

Au cas où vous seriez interrogé quant à la date, vous pourriez laisser entendre que nous nous en rapportons aux convenances de l'Empereur. Toutefois, je

vois deux époques possibles; la première qui suivrait les élections (entre le 10 mai et le 20 mai); la seconde après le 14 juillet.

Si la première était adoptée, cela permettrait à l'Empereur de rendre la visite en automne; c'est la meilleure époque de l'année pour lui montrer notre armée à trois classes complètement instruites.

17.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. n° 3. *Paris, 6 janvier 1914, 12 h. 50.*

Pour votre information personnelle.

Les intentions du Gouvernement actuel en ce qui concerne l'accord paraphé par mon prédécesseur avec Djavid Bey [1] sont celles du Gouvernement précédent.

Toutefois les derniers événements ont suscité dans l'opinion française certaines préventions à l'égard de la Turquie : je m'emploie à les dissiper.

Dans l'intérêt même de la négociation, il serait donc préférable que l'arrivée de Djavid Bey ne soit pas immédiate.

Cette indication vous permettra, le cas échéant, de justifier le retard apporté à la ratification de l'accord du 11 septembre.

18.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3. *Sofia, 6 janvier 1914, 20 h.*

(*Reçu : 21 h. 50.*)

Tous les chefs de partis auxquels le Président du Conseil avait fait appel ayant refusé d'entrer dans le Cabinet, le ministère Radoslavoff est reconstitué sans changement de personnes.

Les agrariens ont promis à M. Radoslavoff de l'appuyer de leurs votes et, dans ces conditions, son Gouvernement peut durer, mais il devra accepter leurs exigences.

[1] Voir tome VIII, 3e série, la dépêche circulaire du 14 septembre, reproduite sous le numéro 147.

La question de nouvelles élections a été envisagée, mais cette solution a été abandonnée en raison des dangers qu'elle provoquerait, car les mécontents en feraient retomber la responsabilité sur le Roi. Elle ne sera discutée qu'à la dernière extrémité, s'il est démontré qu'il est impossible de gouverner avec le Sobranié actuel [1].

19.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 11. Confidentiel. *Paris, 6 janvier 1914, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 23 h.)

Ainsi que M. de La Boulinière l'a fait savoir au baron Hottingeur, par le télégramme transmis au Département sous le n° 6, Djavid Bey depuis son dernier entretien avec M. de Giers serait disposé à accepter la combinaison suivante :

Le Gouvernement ottoman ne fera aucune objection à la nomination d'un délégué russe à la Dette et ne demandera aucune modification au décret de Moharrem, s'il est bien entendu qu'aucune Puissance ne réclamera de compensations.

Très confidentiel : Je suis porté à croire que l'ambassade de Russie serait prête à montrer à l'égard de la mission militaire allemande des dispositions plus bienveillantes, si l'Allemagne s'engageait à ne pas insister sur sa prétention d'avoir à la Dette soit la présidence alternée, soit un second délégué pour la Deutsche Bank ou pour le chemin de fer de Bagdad.

[1] D'après une dépêche postérieure de M. de Panafieu, la dissolution a eu lieu le 14 janvier, le Gouvernement ayant constaté que les agrariens se rangeaient du côté de l'opposition. Les élections de mars 1914 n'ont donné au Gouvernement qu'une majorité très précaire: sept voix, disait M. de Panafieu dans sa dépêche 55 du 25 mars 1914.

20.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 8, 9. Secret.

Saint-Pétersbourg, 6 janvier 1914, 20 h. 05, 20 h. 07.

(*Reçu :* le 7, à 0 h. 30, 0 h. 5.)

L'Empereur de Russie a redit hier à M. Sazonoff, exactement dans les mêmes termes où il l'avait fait au mois de novembre à Livadia, comment l'Empereur d'Allemagne lui avait parlé de la mission militaire allemande.

Il a même précisé avoir fait remarquer à l'Empereur d'Allemagne qu'il ne pouvait lui être agréable de voir des officiers allemands instruire une armée contre laquelle l'armée russe peut avoir à lutter. Mais, avait-il ajouté, puisque cette mission existe depuis de longues années je n'ai pas d'objections à élever. S'il avait été question d'attribuer à cette mission le commandement des troupes surtout à Constantinople, j'aurais arrêté net mon interlocuteur, a dit le Tsar à M. Sazonoff.

L'Empereur s'est montré froissé que la diplomatie allemande le fît intervenir dans cette affaire.

Sous la présidence de M. Kokovtzoff, des conférences vont se tenir où les Ministres des Affaires étrangères, de la Guerre, de la Marine et les deux chefs d'État-major examineront diverses éventualités « même les pires » et les moyens d'y faire face. Le Gouvernement impérial nous soumettra ensuite ainsi qu'à Londres des propositions pour une action commune.

M. Sazonoff se dit néanmoins persuadé que, dans la détresse où [la] Porte est réduite, le refus des quatre pour cent et de tout emprunt public obligera en deux ou trois mois, peut-être en quelques semaines, le Gouvernement jeune-turc à composer ou à disparaître.

21.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Madrid, 6 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 janvier; Dir. pol. 10 janvier.)

A l'occasion des fêtes du nouvel an le Ministre d'État a suspendu ses réceptions diplomatiques jusqu'à la semaine prochaine. Devant moi-même quitter

Madrid pour quelques jours, conformément au désir que Votre Excellence a bien voulu m'exprimer, j'ai demandé un rendez-vous au marquis de Lema et je l'ai vu hier dans l'après-midi.

Nous nous sommes, en premier lieu, félicités de l'heureuse issue de l'incident de Tanger qui, comme vous l'avez vu par sa lettre du 2 courant [1] (ma dépêche du 2 de ce mois n° 1), avait au premier abord causé une certaine émotion au Ministre d'État. Je lui ai dit que j'y voyais en tout cas un signe favorable : les autorités des deux pays savaient maintenant régler sur place et dans un esprit de conciliation les difficultés qui pouvaient surgir; à mon avis c'était une réelle preuve d'apaisement : nous n'aurions pas assisté au même spectacle il y a un certain nombre de mois. Le marquis de Lema s'est déclaré comme moi fort heureux de ce résultat; il a ajouté que tout ce que demanderait le Gouvernement royal, qui, après tout, aurait pu prétendre à plus étant donné la situation géographique de Tanger, était que l'Espagne fût mise sur un pied d'égalité avec la France en cette ville; il est parti de là pour m'insinuer que, dans le projet de Tanger que l'ambassade lui avait fait parvenir le mois dernier, plusieurs dispositions étaient en opposition avec ce principe et ne pourraient que soulever les plus sérieuses objections de sa part. L'étude qu'il fait lui-même (et j'ai tout lieu de croire qu'il examine en effet personnellement notre projet) n'est pas encore terminée complètement, mais il compte nous la faire parvenir très prochainement. Ne voulant pas discuter sur des questions abstraites, puisqu'il s'est abstenu de mentionner les points au sujet desquels il faisait spécialement des réserves, je me suis borné à lui répondre que nous attendions sa communication. A son ton très courtois, mais très ferme et même un peu sec, il m'a été toutefois facile de comprendre que nous n'étions pas au bout des difficultés que nous a réservées et que nous réserve encore cette question de Tanger; j'ajouterai qu'au dîner diplomatique qui a eu lieu hier au Palais royal plusieurs de mes collègues m'ont demandé si le statut dont il s'agit n'allait pas être bientôt soumis à l'approbation de leurs Gouvernements respectifs. Ma réponse a été forcément assez vague, mais je n'ai pu cependant ne pas leur laisser entendre que nous n'en étions pas encore là. Cette situation mérite certainement toute l'attention du Gouvernement de le République, d'autant qu'il ne faut pas oublier que l'Angleterre se maintient toujours sur le même terrain et se refuse à reconnaître notre protectorat au

[1] Le 31 décembre, alors qu'on dressait la liste des personnes pouvant prendre part à la désignation des membres élus de la Commission d'hygiène, un incident s'était produit au sujet de l'inscription sur la liste d'un certain nombre d'électeurs présentés à la dernière heure par le représentant de la France et celui de l'Espagne, l'un et l'autre cherchant à s'assurer la majorité dans la Commission. M. White Consul d'Angleterre, intervint et il fut entendu que la France et l'Espagne auraient le même nombre de représentants, les électeurs tant français ou protégés français qu'espagnols ou protégés espagnols s'engageant à voter pour une liste commune.

Maroc tant que l'internationalisation de Tanger ne sera pas définitivement réglée. Cette attitude me paraît pouvoir amener des conséquences fâcheuses et je ne saurais en aucune façon partager l'optimisme des quelques personnes qui considèrent comme avantageux pour notre action au Maroc le maintien du *statu quo* à Tanger.

Dans la suite de ma conversation avec le Ministre d'État, j'ai insisté à nouveau sur l'intérêt que nous aurions à recevoir la réponse du Gouvernement royal sur les questions que nous lui avons récemment posées au sujet du chemin de fer Tanger-Fez, des travaux du port de Tanger et de la reconnaissance de nos tribunaux au Maroc.

Sur le premier point, le marquis de Lema paraît disposé à se ranger à nos suggestions; il va nous répondre incessamment; en tout cas il a déjà provoqué des mesures pour que M. Rendueles se prépare à se rendre à Paris.

En ce qui touche le port de Tanger, le Gouvernement espagnol accepte, en principe, la nomination de quatre commissaires qui seraient adjoints à M. Porché; mais il trouve plus «courtois» d'attendre la réponse du Gouvernement britannique avec lequel il s'est mis en rapport sur ce sujet. C'est une manière de nous faire sentir qu'il marche absolument d'accord avec le Cabinet de Londres et aussi sans doute, étant donné l'éternelle susceptibilité castillane, de nous faire comprendre que si nous avions causé avec les Anglais au sujet du statut de Tanger en laissant les Espagnols à l'écart, ceux-ci peuvent à leur tour traiter des questions avec le Gouvernement britannique en dehors de nous.

Enfin, sur le troisième point, le Ministre d'État m'a confirmé (ma dépêche du 3 de ce mois n° 2[1]) que les travaux de la Commission chargée d'élaborer l'organisation judiciaire en zone espagnole étaient très avancés, grâce — en grande partie — aux emprunts qu'ils avaient faits à notre règlement. Le marquis de Lema croit que tout sera terminé en février et qu'on pourra dès lors supprimer, en même temps et réciproquement dans les deux zones, le régime des capitulations. Je me suis derechef efforcé de lui faire comprendre la grande importance pour les deux pays de régler cette question, afin de pouvoir l'aborder avec les autres Gouvernements signataires de l'acte d'Algésiras.

Au dîner qui a eu lieu quelques heures plus tard au Palais, le Roi m'a entretenu fort longuement. Après m'avoir un peu parlé des questions qui touchent à la politique intérieure de l'Espagne, il a abordé la politique générale européenne qu'il envisage sous un jour assez noir. Il assure que, sans désirer un conflit armé, l'Allemagne développe avec une activité fébrile son organisation militaire alors qu'au contraire la Russie «s'endormirait» : il prétend avoir sur ces deux points des données certaines. Enfin, en ce qui touche le Gouvernement britannique, il s'est exprimé dans des termes assez

[1] Non reproduite.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES BIBLIOTHÈQUE

sévères, tout au moins sur les dernières déclarations de M. Lloyd George [1] : le récent article du *Temps* lui a paru, m'a-t-il dit, la vérité même. «Les Anglais ont besoin d'être rappelés à leur bon sens habituel, a t-il ajouté, je pense qu'on va le faire chez vous.» Revenant aux affaires marocaines, il m'a parlé, assez vaguement du reste, d'un certain mouvement de pacification qui semblerait se faire jour, d'après les renseignements fournis par le général Marina. Puis il a exprimé la grande satisfaction qu'il aurait à revoir le général Lyautey si celui-ci croyait pouvoir s'arrêter à Madrid en retournant au Maroc; il estime également qu'il y aurait un grand avantage à ce que les généraux Lyautey et Marina échangeassent des visites officielles; je lui ai dit que c'était bien mon avis et, sur sa demande, j'en ai causé ce matin même avec le Président du Conseil. Celui-ci se montre également très favorable à cette idée.

Si vous n'y avez pas d'objection de principe, je pourrai m'entretenir de cette question avec vous et avec le général Lyautey lorsque j'aurai l'honneur d'aller vous saluer à Paris.

22.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 5. *Bucarest, 6 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 janvier; Dir. pol. 14 janvier.)

J'ai fait allusion, dans ma dépêche n° 3, du 5 de ce mois [2], aux efforts poursuivis en Autriche-Hongrie pour ramener la Roumanie à la politique austrophile dont elle s'est éloignée au cours des derniers événements; j'ai notamment signalé les déclarations, tout au moins imprévues, de M. Majoresco, qui a oublié les griefs formulés par lui-même contre l'attitude du comte Berchtold à l'égard de la Roumanie. Il n'est pas douteux qu'en agissant ainsi le Président du Conseil obéit à un mot d'ordre et que le parti austrophile, profitant des hésitations ou de l'indifférence de la Triple Entente, cherchera par tous les moyens en son pouvoir à rapprocher de nouveau les deux pays.

(1) Voir le rapport de M. de Fleuriau ci-dessus reproduit à la date du 2 janvier sous le numéro 5. L'article du *Temps* auquel il est fait allusion dans la phrase suivante est intitulé : «Soyons sérieux» (numéro du 4 janvier). L'auteur signale le danger que fait courir à l'œuvre accomplie par les hommes d'État de la Triple Entente un langage comme celui qu'a tenu M. Lloyd George : le Ministre des Finances britannique déclare que les armements de l'Allemagne ne menacent en rien la paix et l'équilibre européen et il se trouve ainsi en opposition avec le Ministre de la Marine son collègue.

(2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 15.

Les efforts tentés à Bucarest sont d'ailleurs la contre-partie de ceux que poursuit en Hongrie le comte Tisza, pour se concilier les Roumains de Transylvanie par des concessions plus ou moins définitives.

Les journaux roumains reproduisent avec soin tous les articles consacrés à cette question par la presse de Vienne et de Pest : plusieurs d'entre eux envisagent avec scepticisme les offres du comte Tisza aux délégués roumains; d'autres, au contraire, sur lesquels le nouveau Ministre d'Autriche a déjà pu exercer quelque influence et qui reçoivent leur inspiration du parti austrophile, laissent entendre qu'une réconciliation peut aisément s'opérer sur les bases proposées par le comte Tisza et ramener entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie l'harmonie troublée par les exigences brutales des autorités hongroises.

D'après des informations qui me paraissent assez précises, l'accord serait possible sur les points suivants :

Les Roumains renonceraient à l'idée d'avoir une Université à eux, mais on créerait à l'Université de Pest et à celle de Cluj des chaires de langue et de littérature roumaines et d'histoire roumaine. Ils demanderaient que les certificats d'études des Universités de Bucarest et de Jassy fussent équivalents à ceux de l'Université de Hongrie, que deux écoles normales soient fondées, l'une à Karansebes et l'autre à Blaj, que la loi Apponyi soit revisée, que toutes les écoles roumaines soient subventionnées par l'État.

Sur le terrain religieux les Roumains demanderaient que l'autonomie de l'Église unie soit reconnue et que les prêtres soient salariés, non pas par l'administration, mais par la caisse des églises.

En Hongrie, les journaux d'opposition déclarent ces conditions inacceptables et affirment que le comte Tisza, qui «ne cause qu'avec les représentants d'une minorité roumaine», ne peut arriver à un résultat. Ils ajoutent que céder aux exigences des Roumains et des autres nationalités c'est porter un coup funeste aux aspirations magyares et ils concluent que les tentatives du comte Tisza doivent être combattues avec la plus grande énergie.

Le *Pesti Hirlap* affirme de son côté que le comte Khuen-Hedervary se prononcera prochainement contre la politique du comte Tisza, et le *Pesti Naplo* fait observer que la manœuvre du comte Tisza n'a pour objet que de se concilier les «loups roumains et le troupeau roumain» afin de s'assurer pour les élections les voix nationalistes.

Enfin, je crois devoir relever un article de l'*Österreichische Rundschau* consacré au comte Czernin, le nouveau Ministre d'Autriche à Bucarest.

Parlant des attaques dont le comte Czernin est l'objet de la part des autorités magyares, le journal viennois dit que «la faute du comte Czernin est d'avoir critiqué la politique du Gouvernement hongrois vis-à-vis des nationalités. Si ce fait est exact, continue le journal, le plénipotentiaire autrichien

est assuré d'avoir à Bucarest une situation favorable, puisque, incontestablement, de toutes les nationalités en Hongrie, les Roumains sont les plus mal traités et entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie il ne saurait y avoir de bonnes relations tant que justice ne sera pas rendue aux Roumains de Hongrie ».

Ces articles, rapprochés des déclarations du Président du Conseil roumain, dont j'entretiens Votre Excellence par ma dépêche n° 3, du 5 de ce mois, montrent l'importance que l'Autriche attache à faire oublier à Bucarest les défaillances que la Roumanie a pu à bon droit reprocher au comte Berchtold dans la politique qu'il a poursuivie l'an dernier, lors du conflit roumano-bulgare. Je ne saurais trop insister sur le puissant intérêt que la Russie et nous avons à déjouer les tentatives de rapprochement avec la Roumanie que la Triple Alliance poursuit avec acharnement et avec persévérance. Nous pouvons, en nous appuyant sur les sympathies que nous rencontrons ici, nous servir des mêmes armes que celles dont usent nos adversaires : concours financier, pénétration industrielle et commerciale, etc., sans négliger de marquer au Gouvernement roumain, par les moyens dont dispose Votre Excellence, une considération à laquelle il se montre de plus en plus sensible.

23.

M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Belgrade, 6 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 janvier; Dir. pol. 19 janvier.)

Par mon télégramme n° 3 [1], j'ai déjà eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence l'issue de la crise ministérielle serbe. Il est peut-être utile de consigner ici quelques indications complémentaires.

[M. Clément Simon donne ici un récit détaillé des négociations du Roi avec les chefs de partis.]

Quoi qu'il en soit, voici M. Pachitch réinstallé au pouvoir; il n'a pas encore choisi un nouveau Ministre de la Guerre. Mais en réalité la question n'est pas d'importance. On a pensé au général Stépanovitch qui a déjà occupé ce poste précédemment : on a parlé aussi du général Aradjitch. On a même lancé l'idée, toute nouvelle ici, d'avoir un Ministre de la Guerre civil. Mais quel que

[1] M. Clément-Simon annonçait par ce télégramme que le ministère serbe demeurait en fonction sans subir d'autre changement que le remplacement du Ministre de la Guerre.

soit le choix du Président du Conseil, la physionomie du Cabinet n'en sera pas sensiblement modifiée.

Ce qui mérite bien plus d'attention que cette question de personnes, c'est la tâche pleine de difficulté qui s'offre au Gouvernement. On a déjà mis en avant quelques chiffres pour le budget de 1914. Celui-ci atteindrait, dit-on, 220 millions. On ne dit pas si ce chiffre comprend les 80 millions réclamés par le ministère de la Guerre. Mais on déclare que l'administration des nouvelles provinces coûtera une trentaine de millions, que la création d'un fonds de pension pour les invalides de la guerre nécessitera 7 millions par an et que les annuités de l'emprunt de 250 millions demanderont 13 millions 500.000. Il semble, d'après ces calculs, que la part réservée au département de la Guerre ne doive pas dépasser une cinquantaine de millions. Cette somme sera-t-elle suffisante simplement pour commencer de mettre en train la réorganisation indispensable de la défense nationale ?

Mais laissant de côté l'aspect purement financier du problème, comment va-t-on résoudre, du point de vue militaire et du point de vue social, la question elle-même ? A quel système va-t-on s'arrêter pour former une armée beaucoup plus nombreuse que celle qui existait précédemment ? Quel temps de présence sous les drapeaux imposera-t-on aux braves paysans serbes sur qui le service militaire ne pesait jusqu'ici que d'un poids léger ? Où logera-t-on cette armée énormément accrue ? Pour le moment une bonne moitié des militaires sous les armes campent dans la neige entre Prizrend et Dibra ou vers la frontière bulgare et l'opinion s'en plaint vivement. Comment encadrera-t-on ces formations agrandies ? Comment instruira-t-on les cadres eux-mêmes ? Ce sont là des énigmes cruelles qui se posent devant le pays.

J'ai maintes fois déjà exposé les difficultés non moins grandes qui s'offrent à l'habileté des Ministres pour ce qui touche à la mise en valeur des nouveaux territoires. Je n'y reviendrai point. Je veux seulement attirer l'attention sur les conditions défavorables dans lesquelles se présente la solution de toutes ces difficultés, du fait que le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif sont précisément en ce moment en délicatesse. Semblables à ces époux que divise une incompatibilité d'humeur et qui ne peuvent éviter le divorce qu'en vivant séparés, le Gouvernement n'a qu'une idée c'est de réduire au minimum les sessions de la Chambre, de ne lui demander que des votes devenus indispensables et sur lesquels il ne l'invite guère à répondre que par oui ou par non. Cela allait tant bien que mal ainsi avant les deux dernières guerres. Sera-ce possible maintenant dans les circonstances toutes nouvelles où se trouve la Serbie ?

24.

LE LIEUTENANT-COLONEL TILLION, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MADRID, À M. NOULENS, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. s. n°. *Madrid, 6 janvier 1914.*

J'ai été reçu hier par le Roi.

Dès que j'ai paru à l'entrée de son bureau, Sa Majesté s'est avancée rapidement à ma rencontre et m'a dit qu'Elle venait d'apprendre que l'incident de Tanger était réglé et qu'Elle était enchantée de la solution adoptée [1]. Elle a ajouté en souriant : « Cette fois, vous étiez dans votre tort, avouez-le, mon cher Tillion ; enfin c'est fini très heureusement, mais il ne faudrait pas qu'il y eût entre nous des petits ennuis de cette nature. »

J'ai transmis à Sa Majesté le souvenir affectueux que M. le Président de la République m'avait prié de lui apporter ; le Roi m'a alors déclaré qu'il avait été extrêmement touché de l'accueil qu'il avait reçu en France, qu'il aimait beaucoup M. Poincaré et qu'il comptait le revoir bientôt.

Après avoir abordé une autre question particulière, il m'a reparlé encore de la loi de trois ans et m'a exprimé de nouveau son admiration pour l'effort patriotique et « magnifique » (*sic*) réalisé par la France. Il s'est inquiété de la façon dont on instruisait les deux jeunes classes actuellement sous les drapeaux ; je lui ai donné quelques indications à ce sujet.

A propos du général Lyautey, qu'il a en très haute affection, Sa Majesté m'a dit :

« Je serai très heureux de revoir le général s'il passe par Madrid. Ecrivez-le lui et dites lui de ma part que, si je n'étais pas à Madrid lors de son passage, il vienne me voir à Séville. Il reprendra son croiseur à Cadix, ou autre part. »

Il estime qu'une rencontre entre le général Marina et le général Lyautey aurait les plus heureux résultats.

« C'est au général Marina à faire une visite officielle au général Lyautey et je suis sûr qu'au bout de dix minutes de conversation, ils seront une paire d'amis. Parlez donc de cette question au Président du Conseil et dites lui mon avis à ce sujet. » *

Le Roi a fait également allusion aux rapports très affectueux entretenus par notre consul à Tetouan avec le général Marina, ce qui lui fait le plus grand plaisir.

[1] Voir au sujet de cet incident le rapport de M. Geoffroy du même jour ci-dessus reproduit sous le numéro 21.

* Note du document : *La question a été traitée ce matin entre M. Dato et notre Ambassadeur ; elle est presque arrêtée.*

Enfin Sa Majesté m'a reparlé de l'occupation dans la zone de Melilla d'un point à proximité de Souk el Arba de Tissa, dont elle a prononcé assez mal le nom et que je n'avais pas trouvé sur la carte. Elle m'a paru, d'ailleurs, n'avoir pas une notion très exacte de l'emplacement de notre poste avancé au Nord-Est de Fez.

Sur ces mots j'ai pris congé du Souverain.

25.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 12. *Paris, 7 janvier 1914, 1 h.*

(*Reçu :* 1 h. 50.)

Suite à mon télégramme n° 606 [1] et à ma dépêche n° 898 [2].

L'Ambassadeur de Russie et le Grand Vizir ont débattu un projet de note que la Sublime Porte adresserait aux ambassades pour annoncer la nomination des inspecteurs généraux et préciser leurs attributions. Après de laborieuses discussions ils sont tombés d'accord sur un texte transactionnel que M. de Giers recommande à son Gouvernement et que le prince Saïd Halim soutiendra demain devant le Conseil des Ministres. Le Grand Vizir maintient son refus de s'engager formellement à observer la même procédure s'il y avait lieu de pourvoir à la vacance d'un inspecteur général avant l'expiration du terme de dix années. Par contre il reconnaît expressément l'autorité des inspecteurs sur les valis dont ils pourront exiger la suspension et demander au Conseil des Ministres la révocation. En ce qui concerne l'application même des réformes, il admet que musulmans et chrétiens aient représentation égale dans les assemblées électives, mais seulement en attendant le recensement opéré sous le contrôle des inspecteurs généraux. Il s'oppose au service militaire régional, mais promet le licenciement des régiments hamidié.

M. de Giers craint que le Grand Vizir ne soit pas suivi par ses collègues et ne soit amené à lui demander de nouvelles concessions qu'il juge d'ailleurs inévitables en présence de l'attitude hésitante des ambassades d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie.

[1] Du 30 décembre reproduit dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 688.

[2] Cette dépêche, qui est du 31 décembre, n'ajoute rien d'essentiel au contenu des télégrammes reproduits dans le tome VIII, sous les numéros 674 et 688.

26.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 6. *Athènes, 7 janvier 1914, 13 h. 30.*

(*Reçu :* 14 h. 25.)

Le Ministre de Serbie vient de me manifester les inquiétudes qu'inspire à son Gouvernement l'attitude de la Turquie. Quoique tout soit réglé avec elle [1], elle ajourne la signature du traité. D'autre part, et cela concorde avec ce que me disait hier M. Panas prêt à partir pour Constantinople dès que le décret nommant le Ministre ottoman à Athènes aura été promulgué, ce décret n'a point encore paru et, d'après des informations de mon collègue serbe, la Porte aurait décidé d'ajourner jusqu'au moment où elle serait fixée sur les résultats du voyage de M. Venizelos. Enfin le voyage d'Izzet Pacha en Albanie le préoccupe d'autant plus qu'il croit savoir que l'Autriche fait passer armes et munitions d'un côté à des Albanais, de l'autre aux Bulgares.

En revanche l'accord est complet avec la Grèce. Les deux pays ont décidé de n'exercer chez l'autre aucune action ni scolaire ni religieuse : les métropolites grecs quitteront Monastir et la région devenue serbe; la Serbie leur paie leur traitement durant leur vie. Ceci confirme l'intention que [m'a] fait connaître hier M. Venizelos de ne pas admettre plaintes des originaires grecs de Monastir.

27.

M. Krajewski, délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 4. *Valona, 7 janvier 1914, 19 h. 05.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

Suite à mon télégramme 2 [2].

Un vapeur du Lloyd autrichien arrivé dans la nuit avait 375 passagers pour Valona. L'enquête faite ce matin par l'officier hollandais investi par la

[1] Voir au sujet de l'accord conclu entre la Turquie et la Serbie le télégramme de Constantinople, en date du 23 novembre, reproduit dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 518.

[2] Du 4 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 11.

commission internationale de contrôle de pouvoirs extraordinaires a démontré qu'excepté 160 soldats albanais rapatriés, les autres étaient des hommes enrôlés par le comité «Union et Progrès». Parmi eux, six officiers qui ont été arrêtés; sur l'un on a trouvé douze mille francs; ils ont avoué être venus pour collaborer à un mouvement en Albanie. Les rapatriés ont pu débarquer, les autres sous la garde de 25 marins et d'un officier du stationnaire autrichien continuent par Trieste où ils seront débarqués pour Constantinople. Grâce aux mesures prises par la Commission internationale de contrôle le complot est déjoué. L'état de siège a été proclamé à Valona.

28.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Clément-Simon, Chargé d'affaires de France à Belgrade.

T. n° 1. *Paris, 7 janvier 1914, 21 h. 30.*

Réponse à vos télégrammes n^os^ 2 [1] et 4 [2].

L'admission à la cote d'un emprunt serbe de 250 millions pourra se faire le 14 courant : 175 millions seront souscrits par le public, 75 millions seront pris par les banques et émis ultérieurement. La commande de rails et celle de munitions étant d'ores et déjà passées à nos nationaux, vous devez vous efforcer d'obtenir d'ici au 14 janvier :

1° La commande ferme des 400.000 fusils pour la manufacture nationale. Celle-ci ne peut pas s'engager par contrat à fournir plus de 90.000 fusils au bout de deux ans; ce chiffre est le résultat d'études sérieuses et peut être le seul garanti. Elle s'efforcera d'augmenter ce rendement dans la pratique. Insistez pour cette commande en faisant valoir la sûreté des livraisons et l'excellence de la fabrication minutieusement contrôlée pour un prix très bas;

2° L'engagement de réserver à l'industrie française les autres commandes d'artillerie de montagne et de campagne, d'obusiers et de gros canons;

3° La promesse de réserver à notre industrie environ la moitié du chiffre total des commandes d'équipement et d'habillement militaires;

4° La promesse de réserver à notre industrie une large part (environ 2/3 du total) des commandes de matériel pour les chemins de fer de l'État serbe;

(1) Ce télégramme, qui est du 2 janvier, est relatif à une livraison de fusils, sur la date de laquelle il y avait eu malentendu.

(2) Télégramme du 3 janvier par lequel M. Clément-Simon, parlant de la date fixée pour l'émission de l'emprunt, disait qu'il fallait exiger la conclusion de l'affaire des fusils avant d'accorder définitivement l'admission à la cote.

5° L'engagement immédiat du Gouvernement serbe de reconnaître, en vertu du principe de subrogation, le contrat passé entre le Gouvernement ottoman et l'entreprise des routes;

6° Règlement définitif de l'affaire Vezin [1].

Vous devez faire valoir que nous consentons à ouvrir le marché à un emprunt de 250 millions, tandis qu'au début l'opération envisagée ne s'élevait qu'à 125 millions ne laissant que peu d'argent frais à la Serbie.

29.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

À M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 13. *Péra, 7 janvier 1914, 22 h. 20.*

(*Reçu :* le 8, à 1 h.)

La nouvelle de l'élection par les musulmans de Durazzo du général Izzet Pacha comme prince d'Albanie s'est répandue à Constantinople. Aucune mission étrangère n'a eu la confirmation de cette information que l'ancien Ministre de la Guerre dément, paraît-il, lui-même [2], mais à laquelle on semble disposé, à l'ambassade d'Italie, à attacher quelque importance. Le marquis Garroni m'a rappelé ce matin que le nom d'Izzet Pacha avait été prononcé avant celui du prince de Wied et, non sans affectation, il s'est vanté d'être depuis quelques semaines déjà au courant des intrigues nouées en Albanie par le Gouvernement ottoman et par le comité «Union et Progrès» [3]; il prétend savoir que de nombreux officiers d'origine albanaise ont quitté l'armée pour aller fomenter parmi leurs compatriotes un mouvement en faveur de la suzeraineté ottomane et cette complication nouvelle paraît lui causer quelque satisfaction. Sans croire à l'élection d'Izzet Pacha, le Ministre de Bulgarie, dont j'ai cherché à connaître l'opinion, estime que le comité «Union et Progrès» cherche en ce moment à réveiller en Albanie les sympathies des musulmans pour obtenir d'eux qu'ils mettent à leur tête un prince de la famille impériale.

[1] M. Vezin, entrepreneur de travaux publics, avait, en vertu d'un contrat remontant au 5 novembre 1907, construit, pour le compte de l'État serbe, une ligne de chemin de fer (de Vrajogrnatz à Négotin). Des difficultés s'étaient élevées au moment du règlement final et M. Vezin réclamait depuis assez longtemps sans l'obtenir le payement de la somme qu'il assurait lui être due.

[2] Voir dans *Grosse Politik,* vol. 36, I, le télégramme de Constantinople reproduit sous le numéro 14110.

[3] Voir ci-dessus, à la date du 4 janvier, le télégramme de Valona reproduit sous le numéro 11, note.

Avec le goût de l'intrigue et l'esprit d'aventure qui caractérise le comité, on peut s'attendre en Albanie à quelques surprises contre lesquelles la Grèce et la Serbie devraient être en garde.

30.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 14. Confidentiel. *Péra, 7 janvier 1914, 22 h. 20.*

(*Reçu :* le 8, à 1 h.)

L'Ambassadeur d'Angleterre m'a dit ce matin très confidentiellement, et je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien conserver à cette information son caractère confidentiel, que le Gouvernement ottoman s'était adressé, il y a quelques semaines, à l'Angleterre pour engager un officier de marine qui pût prendre, en temps de guerre, le commandement de l'une des unités de la flotte turque. Le Gouvernement britannique a décliné cette proposition.

Ce serait sans doute à la suite de ce refus que la Turquie aurait demandé à l'Italie des officiers de marine. On m'affirme en effet qu'il serait question de l'engagement de plusieurs officiers italiens dans la marine ottomane.

31.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 12, 13, 14. Secret.

Saint-Pétersbourg, 7 janvier 1914, 21 h. 55, 21 h. 53,

(*Reçu :* le 8, à 1 h., 2 h., le 7, à 23 h.25.)

Suite à mon télégramme 9 [1].

Parmi les éventualités qu'envisage M. Sazonoff et qu'il exposera à la conférence des Ministres figurent les compensations à demander à la Porte et à prendre sur son refus de les accorder.

Pour ma part, je considère qu'il n'y a pas de compensation réelle à la situation que conquiert l'Allemagne à Constantinople et qui peut se développer

[1] Ci-dessus reproduit à la date du 6 janvier sous le numéro 20.

dans des proportions et avec une rapidité que l'Allemagne elle-même n'a peut-être pas prévue tout d'abord.

Je ne l'ai pas caché à M. Sazonoff, mais j'ai eu bien soin de faire remarquer que je n'exprimais que mon sentiment personnel, le Gouvernement de la République gardant l'entière liberté de son opinion et de sa conduite.

Aussi me suis-je bien gardé de demander au Ministre des Affaires étrangères où il compte chercher des compensations.

Plusieurs fois au cours de l'année dernière, M. Sazonoff a dû songer à des moyens de pression sur la Turquie; et il en a énuméré plusieurs devant moi, dans les conversations que rendait fréquentes la multiplicité des événements.

Tout me porte à penser que, si l'inefficacité du boycottage financier amène dans un délai plus ou moins long le Gouvernement impérial à recourir à d'autres procédés, il se décidera à occuper avec Trébizonde un ou deux points stratégiques qui mettent à sa discrétion l'armée ottomane.

En même temps il nous proposera, et à l'Angleterre, de prendre résolument avantage, ce qui pourrait consister, pour l'Angleterre, à débarquer à Smyrne et pour nous, à Beyrouth. Admettons que l'opération se puisse faire sans encombre. En elle-même je l'estime médiocre pour la France; par comparaison elle constituerait un appauvrissement. Réduite à une longue bande côtière à qui l'Allemagne refusera tout hinterland (la lecture des procès-verbaux des conférences de Berlin du 14 au 26 novembre 1913 est édifiante à cet égard (1)), la Syrie n'offre que des perspectives restreintes; et Jérusalem, où luttent d'influence les diverses confessions chrétiennes, serait pour nous un nid à querelles avec tout le monde si, à la Syrie, on pouvait joindre la Palestine. Défendons avec énergie et faisons valoir très haut notre situation en Syrie : mais ne perdons pas de vue qu'en dehors de l'Europe c'est l'Afrique qui est notre champ naturel d'expansion; que c'est notre empire africain qu'il importe de délivrer des servitudes qui le grèvent et, dans la mesure du possible, des enclaves étrangères qui le coupent sur la côte de l'Atlantique.

Notre population diminuée et la sagesse ne sauront, j'en suis profondément convaincu, comporter d'autre politique.

Comment se flatter que l'[Allemagne], sans parler de l'Italie et de l'Autriche, assisterait impassible à cette prise de gages ? Ses intérêts en Turquie d'Asie sont déjà grands et plus grandes encore ses convoitises. C'est afin d'être mieux placée pour les réaliser qu'elle a mis la main sur le corps d'armée de Constantinople. Elle ne l'aurait pas recherché si, connaissant la force des

(1) Voir le rapport de M. Jules Cambon, du 2 novembre, reproduit dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 537.

Puissances de la Triple Entente, elle n'avait sincèrement douté de leur cohésion pour une action résolue. Le pas qu'elle vient de faire l'engage. Elle peut s'instituer d'elle-même le défenseur de la Turquie si elle le juge plus commode. Le Gouvernement jeune-turc réclamera sa protection. Alors se posera une question formidable : mais ce n'est pas en Asie qu'elle pourra se résoudre.

32.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Constantinople, Rome, Saint-Pétersbourg.

T. n^{os} 14, 14, 8, 7, 10, 14. *Paris, 8 janvier 1914, 13 h. 40.*

Au cours de mon audience diplomatique d'hier, l'Ambassadeur d'Allemagne m'a rapporté un entretien qu'il venait d'avoir avec son collègue de Constantinople, de passage à Paris : « Je crois pouvoir vous dire, a conclu le baron de Schoen, que la question de la mission Sanders se résoudra amicalement entre les Cabinets de Berlin et de Pétersbourg. L'opinion russe s'est émue trop vite. Le général Sanders s'arrangera bientôt avec la Sublime Porte pour qu'on lui attribue une inspection, au lieu d'un commandement. Et tout se terminera pour le mieux. »

33.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 16. *Saint-Pétersbourg, 8 janvier 1914, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h.)

M. Sazonoff m'a dit que ses négociations avec la Turquie au sujet des chemins de fer visés par l'accord de 1900 et des droits sur les spiritueux et le pétrole sont terminées. Satisfaction lui est donnée sur ces différents points. La Porte admet encore un représentant russe à la Dette publique, si aucune Puissance ne s'en prévaut pour réclamer une compensation. En échange, la Russie souscrit à la surtaxe de 4 p. 100. Comme cet accord ne sera exécutoire que six mois après sa signature, M. Sazonoff estime que la Turquie pressée par le besoin d'argent et dans l'impossibilité de trouver à émettre un emprunt

public viendra à composition avant ce terme, en ce qui concerne la mission militaire allemande. Sir G. Buchanan, qui était présent et qui va télégraphier à Londres, pense également que la question de la mission sera réglée avant qu'expire le délai de six mois. Pourtant M. Sazonoff hésite à signer. Pouvez-vous me dire où en sont nos négociations avec Berlin ? Vous savez que notre arrangement du 11 août 1913 avec la Russie [1] dépend pour son application de la conclusion de l'accord russo-turc.

34.

M. Boppe, Chargé d'affaire de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 17. *Péra, 8 janvier 1914, 21 h.*

(*Reçu :* le 9, à 14 h. 40.)

Suite à mon télégramme n° 15 [2].

Les notes de radiation déjà publiées comprennent près de 100 généraux parmi lesquels les principaux chefs de la dernière guerre, Addullah, Chukri, Abouk Pacha, et un grand nombre de colonels. Beaucoup de ces officiers sont victimes de leurs opinions. Gêné par ses 31 ans et par sa timidité naturelle, Enver Pacha s'isole dans l'absolutisme [3]. Il a supprimé le conseil supérieur de la guerre et pris lui-même la direction de l'état-major général où il aura un Allemand pour adjoint.

Ces mesures radicales qui consacrent le triomphe des jeunes officiers affiliés au comité Union et Progrès sont les plus révolutionnaires qui aient été prises depuis la constitution. Elles auront sans doute de graves conséquences, car le dictateur devra craindre la jalousie de ses partisans plus encore que le mécontentement des sacrifiés.

Divers iradés impériaux renouvellent le haut commandement. Le général Liman est nommé officiellement commandant du 1er corps d'armée à Constantinople. A l'ambassade de Russie on ne paraît pas s'émouvoir de cette nomination, considérée comme inévitable, et l'on conserve espoir que le Gouvernement allemand se prêtera quand même à une transaction [4].

[1] Cet accord est reproduit dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 36.

[2] Par ce télégramme, qui est du 7 janvier, M. Boppe annonçait qu'Enver Pacha venait de mettre à la retraite près de 300 officiers généraux et inférieurs, dont Hadi Pacha, chef d'État-major général. Le sous-chef était éloigné et devait être remplacé sans doute par un officier allemand.

[3] Enver Pacha venait de remplacer Izzet Pacha au ministère de la Guerre.

[4] D'après un télégramme de M. von Mutius, Chargé d'affaires d'Allemagne à Constantinople, dès le 8 janvier, le général Liman von Sanders était décidé à renoncer au commandement du premier corps d'armée (*Grosse Politik*, vol. 38, pièce 15513).

35.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Albert Gate House, 8 janvier 1914.*

J'ai vu Sir E. Grey mardi; il ne faisait que traverser Londres car il est reparti hier mercredi et ne reviendra que le 19. Il m'avait mandé pour me parler de son désir de laisser sans réponse la note de la Triplice relative à l'évacuation de l'Épire albanaise[1] et d'attendre une déclaration relative aux îles. Sans avoir eu le temps de vous consulter, mais connaissant vos idées, je lui ai dit que vous partageriez certainement son avis.

Il m'est revenu depuis que la Triplice s'était entendue pour répondre au sujet des îles mais jusqu'ici ni l'ambassade d'Autriche ni celle d'Italie n'ont reçu les instructions de leurs Gouvernements.

J'ai profité de ma visite à Sir Edward pour lui parler du voyage du Roi à Paris. Il m'a dit qu'il prierait Sa Majesté de lui indiquer une date et m'a demandé celle qui nous paraîtrait la plus convenable. Je me suis borné à lui répondre que nous avions deux élections au commencement de mai. «Alors, a-t-il repris, comme tout le monde est occupé pendant les semaines qui précèdent les élections, il vaudrait mieux adopter une date à la fin de mai[2].»

Je lui ai parlé de ses négociations avec Berlin relatives aux colonies portugaises et j'ai attiré son attention sur les inconvénients et même les périls, au point de vue de l'Entente cordiale, d'un abandon du Cabinda à l'Allemagne; j'ai également mentionné notre intérêt à ne pas perdre complètement les débouchés de Madagascar au Mozambique.

Je vous épargne un exposé qui ne faisait que reproduire et développer tout ce que nous nous sommes dit avec M. Lebrun et avec vous-même.

Sir E. Grey, entrant dans plus de détails que précédemment sur les dispositions de l'ancien traité de 1898, m'a dit qu'aux termes de cet instrument diplomatique l'Angleterre ne s'était pas réservé, comme je le croyais, un droit de préemption sur toute la région Nord de l'Angola. Elle ne s'était éventuellement attribué qu'une très large bande de territoire, bornée au Nord par une ligne partant de la côte en un point au-dessous de Saint-Paul de Loanda et au Sud par une ligne parallèle à la première ayant son point de départ à peu près à Benguela. C'est cette bande que dans la négociation actuelle l'Angle-

[1] Voir à ce sujet le document reproduit sous le numéro 2, annexe.

[2] En fait, ce voyage a eu lieu finalement au mois d'avril.

terre abandonne à l'Allemagne moyennant l'abandon par cette Puissance de certains territoires dans le voisinage de la Rhodésia et d'autres territoires au Nord du Zambèze.

Donc, dès 1898, l'Allemagne avait déjà reçu de l'Angleterre un droit éventuel de préemption sur le Cabinda et, de ce chef, la négociation actuelle ne modifiait en rien la situation. Sir Ed. Grey a insisté sur l'impossibilité où il se trouvait de revenir aujourd'hui sur une concession déjà faite et il m'a fait remarquer qu'au moment où le traité serait publié nous étions suffisamment armés par notre accord de 1911 avec l'Allemagne, dont je lui avais cité les termes, pour exiger la réunion d'une conférence où nous pourrions faire valoir nos droits.

Je lui ai répliqué que là n'était pas la question. Nous sommes armés contre le Portugal dont nous sommes les créanciers et contre l'Allemagne qui ne peut s'attribuer le Cabinda sans entente avec les Puissances signataires de l'acte de Bruxelles. Mais nous ne pouvons faire usage de nos armes avant la publication du traité puisqu'il est secret et, lorsqu'il sera publié, il sera très difficile sinon impossible de faire comprendre à l'opinion française qu'il s'agit d'accords antérieurs à l'Entente cordiale et que nous sommes prémunis contre toute entreprise préjudiciable à nos intérêts par l'accord franco-allemand de 1911.

Ce sera un tolle contre l'Angleterre, et l'Allemagne ne manquera pas d'en profiter pour renouveler ses tentatives contre notre entente. « C'est déjà bien assez, ai-je ajouté, que nous ayons à compter avec l'émotion causée par l'interview de M. Lloyd George. » (1)

Sir Edward a haussé les épaules en riant et m'a dit que je pouvais me tenir assuré qu'il n'y avait entre l'Angleterre et l'Allemagne ni négociation ni conversation d'aucune sorte au sujet d'une limitation d'armements.

Toujours est-il que Sir E. Grey n'a pas nié le péril et que nous sommes convenus de chercher chacun de notre côté le moyen d'y parer.

En sortant de son Cabinet, je suis entré chez Sir Eyre Crowe, Sous-Secrétaire d'État, qui, durant l'absence de Sir Arthur Nicolson, remplissait les fonctions de ce dernier : même conversation, mêmes embarras, même volonté de réfléchir et de chercher une issue.

Sir A. Nicolson, revenu hier de congé, me dit dès qu'il me vit : « Je sais de quoi vous voulez me parler : du Cabinda ». Il avait été mis au courant dès son retour et ne se dissimulait pas la difficulté de prendre des précautions contre l'exécution d'un accord secret dont nous ne pouvions parler à Berlin, alors que c'était à Berlin que se trouvait le principal intéressé et qu'en même temps nous étions armés pour intervenir.

(1) Sur cette interview, voir la dépêche de Londres, du 2 janvier, ci-dessus reproduite sous le numéro 5.

Il me dit que l'accord revisant le traité de 1898 était seulement paraphé [1], mais que cet accord ne concernait pas Cabinda et conséquemment ne modifiait pas la situation. Quant à la publication, il considère que Sir E. Grey ne pourra s'y dérober parce que le parti libéral s'est toujours prononcé contre les accords secrets et qu'en particulier Sir Edward a pris avec son parti l'engagement de ne jamais signer de pareils traités. Celui de 1898 a été fait par les conservateurs, il gêne le Cabinet actuel et c'est en partie pour se procurer une occasion de le publier qu'on a cherché des modifications en elles-mêmes peu importantes qui permettront cette publication.

Comme Sir E. Grey, le Sous-Secrétaire d'État permanent m'a répété qu'à ce moment là nous aurions tous les moyens de mettre notre veto à une cession éventuelle du Cabinda.

« A ce moment là, ai-je répondu, il sera trop tard, le mauvais effet sera produit. Notre intervention sera dirigée contre un acte du Gouvernement britannique et, comme l'opinion française sera très montée, cette intervention se produira avec des signes de mauvaise humeur. Il faut que le jour même de la publication du traité le Gouvernement français puisse affirmer que nos intérêts sont à couvert et que, d'accord avec vous, il a pris ses précautions. » « Comment faire ? » répondit Sir Arthur ? — « Cherchons. »

Je suggérai alors le procédé suivant : le Gouvernement français pourrait adresser au Foreign Office une note disant que, d'après les bruits répandus sur les négociations en cours entre Londres et Berlin relativement aux colonies portugaises, il serait question de territoires appartenant au bassin conventionnel du Congo et notamment du Cabinda, enclavé dans le Congo français, qu'aux termes de l'accord de 1911 (article huit) l'Allemagne a reconnu que cet accord a été communiqué au Gouvernement britannique, que par conséquent une conférence internationale devrait se réunir si une portion quelconque du bassin conventionnel était revendiquée par une Puissance quelconque.

On pourrait ajouter que, sur la côte du Mozambique, nous avons besoin d'un débouché pour Madagascar et que nous revendiquons le droit d'acheter un point de débarquement sur la côte, etc.

Le Gouvernement anglais nous accuserait réception en se déclarant disposé à adopter notre point de vue.

Sir A. Nicolson m'a dit qu'il réfléchirait à cette suggestion. Il la soumettra sûrement à Sir E. Grey.

Ce n'est qu'une suggestion formulée à titre personnel et c'est à cause du caractère privé de ces conversations que je n'en fais pas l'objet d'une dépêche.

[1] Les négociations avaient commencé dans les derniers temps de l'année 1912 et avaient abouti le 8 septembre 1913 à un accord qui fut paraphé seulement le 20 octobre (*Grosse Politik*, vol. 37, I, pièce n° 14683, note au bas de la page).

Nous causons, nous cherchons, nous trouverons peut-être une formule suffisante pour nous mettre à couvert, nous ne négocions pas encore et il importe de tenir nos entretiens secrets. C'est la raison qui me fait vous écrire cette lettre personnelle.

36.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 18, 19. *Péra, 9 janvier 1914, 2 h. 25, 2 h. 30*

(*Reçu :* 4 h. 15, 6 h.)

Je me réfère au télégramme de M. Paul Cambon du 6 de ce mois que Votre Excellence a bien voulu me communiquer sous le n° 4 [1].

La situation a changé en Orient depuis une année que le Gouvernement britannique s'est concerté avec le Gouvernement de la République sur la question des îles. Les grandes Puissances ont laissé le Comité reprendre Andrinople; le Gouvernement jeune turc s'est consolidé; il a fait avec la Bulgarie, sinon une alliance offensive et défensive contre la Grèce, du moins des arrangements secrets inquiétants pour ce dernier État; il a acquis sur l'opinion musulmane une grande autorité par l'achat du dreadnought brésilien et par la présence d'Enver Pacha au ministère de la Guerre.

Les hommes qui ont tenu tête à l'Europe lorsqu'elle a voulu leur imposer le respect de la ligne Enos-Midia ont conscience du succès qu'ils ont remporté sur elle; ils se sont prêtés à la mettre en présence d'un nouveau fait accompli; ils peuvent d'un jour à l'autre et sans déclarer la guerre à la Grèce jeter des troupes ottomanes dans les îles.

Au moment de décider la marche sur Andrinople quelques membres du Comité et certains Ministres avaient hésité à adopter le parti imposé par Talaat, Enver Bey et Djemal. Personne aujourd'hui n'oserait admettre que les îles pussent être abandonnées à la Grèce. Djavid Bey, qui sur beaucoup de points affecte maintenant la prudence et la réserve, me disait hier :

[1] Par ce télégramme (non reproduit), M. Paul Cambon faisait connaître l'opinion de Sir E. Grey sur la suite à donner à la note des Puissances de la Triple Entente relative à l'évacuation de l'Épire albanaise par les troupes grecques (voir le numéro 2 annexe). L'avis de Sir E. Grey est indiqué au début de la lettre particulière de M. Paul Cambon du 8 janvier (ci-dessus reproduite sous le numéro 35). Le chef du Foreign Office ne voulait pas de mesures comminatoires prises contre la Grèce et continuait de lier la question des îles à celle de l'Épire albanaise.

« Une île de plus ou de moins cela nous est égal ; les Puissances peuvent se les partager si elles veulent ; nous ne dirons rien ; mais qu'elles les donnent aux Grecs : jamais. »

Il semble nécessaire de se pénétrer de cet état d'esprit des dirigeants avant d'envisager des démonstrations plus ou moins comminatoires. Ni les conseils, ni les menaces n'impressionnent les jeunes Turcs. Une escadre internationale seule pourrait garantir aux Grecs les îles ; mais en expulserait-elle les Turcs si, avant l'arrivée de cette escadre, il s'y étaient installés ? Je crains que dans les circonstances actuelles les grandes Puissances ne puissent se mettre d'accord pour exercer sur la Turquie une pression efficace. J'estime donc qu'il serait nécessaire de mettre résolument la Grèce en face de la situation. Aujourd'hui encore les Turcs sont prêts à accepter une solution transactionnelle ; ils accorderaient aux îles une large autonomie, l'exemption du service militaire, un régime douanier spécial, l'utilisation sur place des [revenus] ; demain ils seront moins accommodants ; le Comité Union et Progrès prétendra récupérer purement et simplement les îles.

37.

Note du Département [1].

AU SUJET DES AVANTAGES D'ORDRE ÉCONOMIQUE À DEMANDER À LA GRÈCE EN CAS D'UN EMPRUNT.

Une question préalable est celle des garanties à accorder aux souscripteurs du futur emprunt grec. Sur ce point, la légation de France à Athènes se montre catégorique, sans se dissimuler les difficultés des exigences qu'elle formule ; elle estime que le gage assigné aux porteurs devrait être placé sous le contrôle de la commission financière internationale. Cette suggestion a été portée à la connaissance du ministère des Finances. D'autre part, la légation, évaluant à 800 millions les besoins de la Grèce, exprime le désir que les deux Gouvernements se mettent d'ores et déjà d'accord sur l'admission de la totalité de l'emprunt, en sériant par tranches de 200 à 250 millions les émissions successives.

Quant aux avantages à demander à la Grèce, on peut les résumer ainsi qu'il suit :

1° Les Ministres des Finances et du Commerce procèdent, en ce moment, à un relevé des articles qui constituent notre exportation en Grèce et qui

[1] Rédigée en vue de la visite que M. Venizelos devait faire à Paris.

paraissent susceptibles de bénéficier d'une réduction de tarif[1] à demander au Gouvernement hellénique dans l'éventualité d'un emprunt;

2° M. Sallandrouze de Lamornaix a présenté pour la Régie des tabacs un projet consistant à lier à l'emprunt la création d'une société française qui aurait une durée de quinze ans.

3° Nos compagnies de navigation vont être fortement atteintes du fait de la non extension du système de l'abonnement aux nouveaux ports annexés par la Grèce et aussi par suite d'une loi sur l'émigration qui tend à réserver au pavillon grec le monopole du transport des émigrants en Amérique. Il y aurait lieu d'obtenir sur ces points des assurances du Gouvernement hellénique;

4° Bien que la détermination du statut de nos établissements scolaires dans les pays annexés soit intimement liée à celle de la reconnaissance de l'annexion grecque, il y aurait lieu de ne pas négliger cet article de notre programme de revendications, à la faveur de l'emprunt[2];

5° En dehors de l'«outillage économique» proprement dit des nouveaux territoires, la légation caresse un projet de grand avenir qui pourrait aboutir, pense-t-elle, en même temps que l'émission de la première tranche de l'emprunt. Il s'agirait de la fondation d'une caisse agricole destinée à venir en aide aux réfugiés et à faciliter leur établissement par l'achat d'animaux de labour et d'instruments aratoires sur les Tchiffliks de la Macédoine qu'on pourrait acquérir à très bon compte. Une œuvre de cette sorte est urgente puisque les réfugiés coûtent 60.000 francs par jour au Trésor grec; elle est politique, humaine et susceptible de donner au pays qui l'accomplira une influence considérable dans la contrée;

6° Dans l'outillage économique des nouveaux territoires il y aura à se préoccuper :

a. Des intérêts du chemin de fer de jonction Larisse-Salonique dont la construction doit être attribuée à la compagnie des Batignolles;

b. Du port de Salonique où les intérêts de la société française devront être sauvegardés;

c. De la concession des travaux du port de Kavala;

d. De la reconnaissance des droits que la société française d'entreprises dans l'Empire ottoman tient de la Turquie dans les territoires que cette Puissance a cédés à la Grèce (construction des routes);

e. De l'attribution aux maisons de construction françaises d'automobiles

[1] D'après une autre note du même dossier, un projet de loi augmentant les droits de douane était en instance devant la Chambre grecque. Déjà la douane grecque de Salonique appliquait les nouveaux droits, sans attendre le vote de la Chambre.

[2] Il s'agissait d'obtenir «la consolidation du régime privilégié» dont jouissaient les écoles françaises, à Salonique en particulier.

des commandes que compte faire le Gouvernement grec pour l'Épire où ce mode de transport est jugé préférable à l'établissement de voies ferrées;

f. De faciliter à la société de Kassandra dans la péninsule de Chalcidique une révision de ses statuts en même temps qu'elle acquerra la nationalité hellénique.

7° En ce qui concerne les concessions sur le territoire de l'ancienne Grèce, l'affaire qui présente le plus haut intérêt et qui a déjà, d'ailleurs, provoqué des échanges de vues entre les Sociétés françaises intéressées (1) est celle de l'entreprise d'adduction d'eau à Athènes et de la construction d'un réseau d'égouts. Il s'agit d'une dépense d'environ 50 millions. En outre, l'organisation des services d'une compagnie française des eaux à Athènes aurait pour effet d'accroître notre colonie en Grèce;

8° En ce qui concerne le matériel de guerre et les fournitures de toutes sortes nécessaires à l'armement, à l'équipement, à l'habillement, à l'alimentation de l'armée grecque, la présence d'un intendant dans la mission française en Grèce a valu à notre pays 50 millions de commande environ. Le Creusot a obtenu au mois d'octobre une commande de 42 batteries de quatre pièces complètement équipées avec approvisionnements à mille coups par pièce. Le Creusot pourrait être invité à rechercher quels seront les besoins de l'armée grecque à la suite de la création du 5e corps d'armée. En outre, il y aurait lieu de bien spécifier quelle sera la somme minimum que le Gouvernement grec devra affecter à des achats militaires dans notre pays, sur les sommes empruntées. Cette précaution est d'autant plus nécessaire que l'Allemagne, secondée par son représentant à Athènes, entend concurrencer nos maisons. Les pouvoirs de l'intendant de la mission ont d'ailleurs été restreints récemment par un décret (2) et il est douteux qu'il puisse assurer à l'avenir à notre marché le quasi monopole qu'il lui a réservé au cours de la dernière guerre;

9° En ce qui concerne le matériel naval, la Grèce a confié à l'industrie française la réfection des chaudières de trois de ses cuirassés. Elle projette l'acquisition d'un dreadnought dans nos chantiers (3).

En outre, son programme naval comprend :

2 éclaireurs d'escadre de 5.000 à 5.400 tonnes;

(1) Une autre note du Département, du 16 janvier, ajoutait: «Les maisons françaises souhaiteraient que l'affaire leur fût donnée sans adjudication.»

(2) D'après une note du 10 janvier, le Gouvernement grec avait établi, par décret, une nouvelle procédure des achats militaires. Cette nouvelle réglementation avait été instituée, croyait-on, «à l'instigation du Ministre d'Allemagne, harcelé par ses compatriotes évincés».

(3) D'après une autre note du Département, du 10 janvier 1914, le Gouvernement hellénique avait «chargé notre Attaché naval à Athènes, le commandant Didelot, de s'enquérir de la possibilité pour nos chantiers de construire pour son compte un cuirassé de 20.000 tonnes». Le Ministre de la Marine avait fait répondre que les chantiers de Penhoët étaient prêts à entreprendre cette construction «dans les mêmes conditions de rapidité que les chantiers allemands».

4 contre-torpilleurs type *Lion;*
6 submersibles;
10 hydro-aéroplanes.

Notre industrie se déclare en mesure de fournir dans de bonnes conditions les submersibles, les contre-torpilleurs et les hydro-aéroplanes[1].

10° Demande de concessions de fouilles sur les nouveaux territoires[2];

11° La Grèce, en occupant les territoires sur lesquels se trouve la majeure partie de la ligne ferrée Salonique-Dédéagatch, se trouve substituée aux charges de la Turquie vis à vis des obligataires français. Pour faire face au coupon d'octobre, la Compagnie a dû s'endetter vis-à-vis des Banques, il est nécessaire d'exiger du Gouvernement grec qu'il prenne à sa charge le service des garanties kilométriques et qu'il amortisse la dette de la Compagnie;

12° Enfin, la condition préalable de tout emprunt grec doit être la signature d'un engagement du Gouvernement grec analogue à celui qui a été demandé à la Serbie pour sa participation aux dettes de la Turquie.

38.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

À M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 7, 8. *Rome, 9 janvier 1914, 21 h. 15.*

(*Reçu :* 23 h., le 10, à 1 h.)

M. Venizelos est venu me voir tout à l'heure et m'a entretenu des rapports qu'il avait eus dans la journée avec le Ministre des Affaires étrangères. Il en a emporté, m'a-t-il dit, une assez bonne impression; il incline à croire que sa visite à Rome n'aura pas été inutile. M. Venizelos a tout d'abord donné l'assurance au marquis de San Giuliano que la Grèce était résolue à s'incliner devant les décisions des Puissances dans les conditions stipulées par la note anglaise[3] concernant la frontière méridionale de l'Albanie et à évacuer les

(1) D'après une autre note du Département (16 janvier), la Grèce avait déjà passé commande en Angleterre pour 4 destroyers. La note ajoutait: «Nous n'avons qu'une arme pour obliger la Grèce à se départir de la partialité qu'elle montre en faveur des marines anglaise et allemande : l'emprunt. C'est aussi l'arme qui permettra à la Grèce de résister aux autres sollicitations, en lui fournissant une justification sans réplique de ses commandes chez nous.»

(2) D'après une note du Département du 12 janvier, il s'agit d'un droit de priorité demandé par l'École française d'Athènes «pour ouvrir des fouilles archéologiques sur certains sites encore inexplorés de Crète et de Macédoine».

(3) La note anglaise du 12 décembre 1913. Voir au sujet de cette note la note de l'ambassade britannique du 13 reproduite dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 621.

territoires occupés par ses troupes. Il lui a fait toutefois une proposition d'échange de deux petites régions de la nouvelle frontière, au Sud de la vallée du Drin, qui sont incontestablement grecques, contre un autre territoire arrivant jusqu'à la mer où la population grecque était beaucoup moins considérable. Le Président du Conseil a fait valoir que ces modifications seraient autant à l'avantage de l'Albanie qu'à celui de la Grèce parce qu'elles éviteraient dans l'avenir des conflits de nationalité. M. Venizelos s'est déclaré prêt en outre à verser au Gouvernement albanais une somme de cinq millions.

Le marquis de San Giuliano a écouté avec attention et, à ce qu'il semble à son interlocuteur, d'une oreille plutôt favorable cette proposition. Il lui a répondu qu'il ne se refusait pas à l'examiner, mais qu'il devrait, avant d'y répondre, se concerter avec l'Autriche.

Quant aux îles occupées par la Grèce, le marquis de San Giuliano a dit à M. Venizelos que la réponse des Puissances de la Triplice serait conforme aux propositions de la note anglaise, sauf en ce qui touche Lemnos, mais la forme donnée à cette réserve laisserait entendre qu'on n'insisterait pas si les Puissances de la Triple Entente étaient contraires et il a ajouté très confidentiellement que l'Italie se prononcerait pour l'attribution de Lemnos à la Grèce.

En ce qui concerne les îles du Dodécanèse M. Venizelos a dit au marquis de San Giuliano que la Grèce ne s'attendait pas à ce qu'elles lui fussent attribuées; tout ce qu'elle demandait, c'était que les Puissances donnassent à ces îles une autonomie assez [large] pour éviter d'y créer un irrédentisme aussi gênant pour elle que pour les Puissances méditerranéennes. Le marquis de San Giuliano n'y a pas contredit et a donné à M. Venizelos l'assurance formelle que l'Italie n'entendait pas conserver «une seule pierre» des îles qu'elle occupait.

J'aurai l'occasion de revoir le Président du Conseil grec au dîner de Cour de demain. Il est l'objet ici d'attentions marquées et il en est un peu surpris.

39.

M. KRAJEWSKI, DÉLÉGUÉ DE FRANCE À LA COMMISSION INTERNATIONALE DE CONTRÔLE EN ALBANIE,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 9. *Valona, 9 janvier 1914, 22 h.*

(*Reçu :* le 10, à 7 h.5.)

En présence de la découverte du complot [1], des craintes d'un mouvement populaire en faveur des officiers arrêtés et de la situation très critique du côté d'Elbassan, les délégués italien et autrichien ont télégraphié demandant l'envoi de navires de guerre à Durazzo et Medua. Les délégués de la Triple Entente laissent à leurs Gouvernements le soin d'examiner s'il ne serait pas opportun de détacher un navire de guerre de chacune des trois nations à Valona où l'Italie et l'Autriche ont déjà un stationnaire. Sans vouloir être pessimiste, je crois la situation assez grave [2].

40.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME, CONSTANTINOPLE, ET À M. NOULENS, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n^{os} 43, 27, 19, 26, 22, 23, 19. *Paris, 9 janvier 1914.*

Par une dépêche en date du 19 décembre 1913, ci-jointe en copie, le colonel Lallemand m'a rendu compte des dernières négociations et de l'achèvement des travaux de la Commission de délimitation de la frontière méridionale de l'Albanie.

Pour Londres : Je crois utile d'appeler à nouveau votre attention sur l'attitude anti-grecque du délégué britannique ainsi que sur les difficultés qui en sont résultées pour les délégués français et russe dans la mission conciliatrice qui leur était confiée.

[1] Voir, à la date du 4 et du 7 janvier, les télégrammes de Valona reproduits sous les n^{os} 11 et 27.

[2] Ce télégramme a été transmis le 10 janvier, à 20 h. 20, à Londres 25, Rome 20, Pétersbourg 26, Vienne 17, Berlin 22.

Pour la Guerre : Je saisis l'occasion de la communication de ce document pour vous signaler à nouveau les qualités de tact, de compétence professionnelle et d'énergique activité dont cet officier supérieur a fait preuve au cours de la mission qui lui était confiée par le Président de la République.

Pour tous les postes sauf Londres et la Guerre : Je vous serai obligé de conserver à ce rapport un caractère d'information confidentielle.

ANNEXE.

LE LIEUTENANT-COLONEL LALLEMAND, DÉLÉGUÉ FRANÇAIS À LA COMMISSION INTERNATIONALE DE DÉLIMITATION MÉRIDIONALE DE L'ALBANIE,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Florence, le 19 décembre 1913.

(*Reçu :* Cabinet, 21 décembre 1913 ; Dir. pol., 6 janvier 1914.)

Par télégramme n° 8, du 29 novembre dernier, Votre Excellence a bien voulu me donner les directions définitives qui m'ont permis de reprendre, avec mes collègues, la discussion qui avait été momentanément interrompue par la nouvelle proposition de Sir Edward Grey et par l'attente d'instructions y relatives.

Dans la séance consécutive à la réception du télégramme précité, j'ai pu faire arrêter le tracé général de la frontière depuis le caza de Koritza au Nord-Est, jusqu'au massif de Tumba au Sud-Ouest. Luttant pied à pied, appuyé par mon collègue de Russie je suis arrivé à faire abandonner aux délégués d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et d'Italie la partie importante de terrain comprise entre la crête de l'Arina et celles du Krapec et du Golo, et à les décider à faire passer la frontière entre les villages de Mesarja et de Zipalica, après le confluent de la Voïoussa et du Sarandaporo, pour remonter par un contrefort jusqu'au point culminant du massif de Tumba.

La Grèce gagne ainsi quelque terrain et plusieurs villages importants.

Lorsqu'il s'est agi de pousser plus loin la discussion, les délégués de la Triple Alliance ont déclaré, qu'en ce qui concerne la partie de la frontière comprise entre Tumba et le cap Stylos, ils ne pouvaient, d'après les instructions reçues, faire aucune concession, ni par conséquent admettre de nouvelles propositions. J'ai déclaré, avec fermeté, qu'il m'était impossible de me prononcer sans avoir vu le terrain. Les délégués d'Autriche-Hongrie et d'Italie ont alors manifesté un certain mécontentement, alléguant qu'ils ne pouvaient sortir de Leskovik qu'après avoir arrêté toute la frontière, au moins d'une façon générale. Ils redoutaient évidemment de se rendre dans la vallée d'Argyrocastro où sont établis de nombreux villages grecs, dont les habitants sont, depuis longtemps, dans un état grave d'exaltation. Ces deux délégués ont reconnu d'ailleurs la présence de ces villages grecs et ont fait une déclaration officielle relative aux compensations pécuniaires qui pourraient être accordées aux habitants qui voudraient émigrer.

J'ai déjà entretenu Votre Excellence de cette proposition, proposition dont je n'ai pas manqué de faire ressortir la cruauté et la difficulté d'application.

Appuyé par le délégué de Russie, je n'ai pas voulu céder; j'ai soutenu mon point de vue, décidé à ne rien discuter avant d'avoir visité la région, considérant qu'on aurait pu nous juger sévèrement si nous avions agi autrement.

Mon obstination a enfin triomphé de l'entêtement adverse.

Notre voyage de Leskovik à Argyrocastro a été impressionnant. Malgré le mauvais temps et l'heure avancée, tous les villageois étaient, à notre passage, assemblés sur la route, tous armés, énervés, excités; les femmes se montraient particulièrement exaltées, barrant la route, frappant le sol de leur fusil, aux cris de : «l'Union ou la mort !». Dans un geste violent, une jeune paysanne a accroché la gâchette de son fusil à son vêtement, le coup est parti, mais la balle fort heureusement est passée entre les jambes des conducteurs de la voiture où se trouvaient le délégué de Grande-Bretagne et sa femme, sans atteindre personne.

La France et la Russie ont été vivement acclamées.

Dans la ville d'Argyrocastro, l'agitation était à son comble et, pendant trois jours, des manifestations imposantes se sont déroulées dans les rues et sous nos fenêtres.

Les femmes et les enfants tendaient les bras vers nous, en nous suppliant de les défendre, de ne pas les livrer aux barbares albanais, de les attacher à la Grèce, parce que grecs ils sont et grecs ils veulent rester.

J'ai profité de l'impression produite, sur tous, par ces grandes manifestations, pour demander à mes collègues de vouloir bien se joindre à moi pour émettre un vœu humanitaire, reconnaissant l'état anormal du pays, la surexcitation des habitants et la nécessité de maintenir dans tout le territoire contesté une forte armée régulière, afin d'éviter la révolte et l'effusion du sang.

Les délégués de la Triple Alliance, tout en reconnaissant le bien-fondé de ma proposition, ne voulaient la discuter qu'après avoir fixé la frontière.

Avec le délégué de Russie, j'ai déclaré qu'il m'était impossible de pousser plus loin la discussion, si ce vœu n'était pas d'abord émis en séance. Après de nombreux pourparlers officieux et, devant ma ferme décision, la partie adverse a encore cédé.

Le vœu émis, la ligne générale de la seconde partie de la frontière a pu être dessinée.

Les deux officiers topographes ont travaillé jusqu'à la dernière minute, ils ont été contrariés par le mauvais temps. La mise au net de leurs levés demandant un certain temps, le tirage des cartes exigeant une imprimerie spéciale, en outre, l'agitation de la région pouvant créer des difficultés, il fut proposé, par le délégué d'Allemagne et le délégué d'Italie, de se rendre à Florence pour y rédiger les derniers procès-verbaux et faire tirer les cartes à l'Institut géographique de cette ville.

Votre Excellence a bien voulu m'autoriser à accepter cette proposition.

Le voyage de la Commission a été particulièrement émouvant depuis Argyrocastro jusqu'à Santi-Quaranta, port d'embarquement.

Les délégués d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et d'Italie sont partis de nuit, en automobile, phares éteints. A Santi-Quaranta, un bataillon de l'armée grecque

a dû les protéger contre la foule hurlante. Partis de jour, avec le délégué de Russie, nous avons été l'objet, Monsieur Graillet et moi, de manifestations sympathiques vraiment touchantes, à Delvino dans tous les villages traversés et à Santi-Quaranta.

Nous avons quitté cette terre le cœur un peu serré.

A Florence, nous avons été parfaitement accueillis et reçus par les autorités locales. Les cartes ont pu être tirées rapidement à l'Institut géographique et le tracé de la ligne-frontière a été définitivement discuté et fixé dans la séance du 17 décembre et toutes les pièces signées le 19 du même mois.

M. Labrouche, Consul de France à Florence, a été pour moi, dans cette ville, un guide sûr et éclairé auquel je dois de sincères remerciements.

Par tout ce qui précède, Votre Excellence a pu ce rendre compte du parti pris voulu contre lequel j'ai eu à lutter et qui a rendu ingrate et difficile la mission que vous avez bien voulu me confier.

Le délégué d'Allemagne a simplement et constamment marché dans le sillon de l'Autriche-Hongrie. Le représentant de cette dernière Puissance n'a eu aucune indépendance depuis la mort de M. le Consul général Bilinski; il a été étroitement lié par une chaîne ininterrompue de télégrammes impératifs, excluant toute discussion. Le délégué d'Italie s'est montré particulièrement aimable; mais il s'est également toujours retranché derrière les instructions intransigeantes de son Gouvernement. C'est grâce à lui cependant que j'ai pu, en partie, obtenir les quelques avantages si péniblement acquis dans la partie Est de la frontière et que j'ai pu faire accepter le vœu humanitaire reconnaissant la nécessité de la présence d'une troupe régulièrement constituée pour maintenir l'ordre et la tranquillité. L'importance de ce vœu n'échappera pas à Votre Excellence.

Si le délégué de Russie a toujours marché, avec moi, la main dans la main, il est certain que le délégué de Grande-Bretagne n'a pas été, pour nous, le collaborateur que nous étions en droit d'espérer trouver. Accompagné par sa femme, qui n'a jamais manqué une occasion de manifester sa haine pour les Grecs, le lieutenant-colonel Doughty-Wylie n'a jamais soutenu mes propositions. Le projet de frontière qu'il a si hâtivement soumis à Sir Edward Grey a été établi en dehors des délégués de France et de Russie et en collaboration avec les délégués d'Italie et d'Autriche-Hongrie. Je suis persuadé qu'une autre attitude de la part du délégué anglais aurait pu nous permettre d'obtenir de meilleurs résultats.

Malgré tout, la plus grande courtoisie n'a cessé de régner dans la Commission; mais j'ai dû faire souvent de pénibles efforts pour qu'il en fût ainsi.

Comme j'ai déjà eu l'honneur d'en rendre compte à Votre Excellence, j'ai été admirablement secondé par M. le Consul Graillet qui, jusqu'à la dernière minute, a été, pour moi, un précieux collaborateur.

Le Gouvernement grec avait mis le capitaine Melas, de la cavalerie de l'armée hellénique, à la disposition de la Commission. Cet officier s'est acquitté de sa délicate mission d'une manière exceptionnelle.

Toutes les autorités locales de l'Epire ont eu, pour les délégués français, les plus délicates attentions.

Dès mon retour à Paris, j'aurai l'honneur de remettre à Votre Excellence les procès-verbaux et les cartes; ma mission sera alors, je crois, terminée.

41.

Note de l'ambassade britannique.

Paris, 9 janvier 1914.

Le Ministre des Affaires étrangères de Russie vient de faire aux Ambassadeurs de France et d'Angleterre à Saint-Pétersbourg une communication orale dans le sens suivant :

La Russie est sur le point de signer avec la Turquie un accord destiné à régler ses intérêts économiques et qui se rapportent aux chemins de fer en Asie mineure. La signature de cet accord comporterait l'assentiment de la Russie à une majoration de 4 p. 100 des droits de douane turcs qui entrerait en vigueur dans un délai de six mois. L'Angleterre et la France étaient également en train de négocier des accords avec la Turquie qui permettraient à celle-ci de percevoir ces mêmes droits de douane. Il ne fallait pas pourtant perdre de vue la question de la mission militaire allemande à Constantinople. Si les trois pays signaient maintenant leurs accords respectifs, ils ne seraient plus à même de menacer la Turquie de lui refuser leur assentiment à la majoration des droits de douane. Dans ces conditions, d'ailleurs, il ne resterait qu'un seul moyen d'exercer une pression financière sur la Turquie, celui d'interdire le marché français à n'importe quel emprunt turc. Il se pourrait que pareille pression ne suffît pas et alors on se verrait obligé de recourir à des mesures plus énergiques dont s'occupait déjà un Comité composé de quatre ministres. Or M. Sazonoff lui-même avait constamment préconisé un recours à la pression financière en premier lieu — mesure qui à son avis devrait produire les résultats voulus étant donné l'embarras financier où se trouvait la Turquie. La question donc se posait : les trois Puissances devraient-elles sacrifier leurs accords respectifs afin de garder la majoration de 4 p. 100 comme levier dont elles pourraient se servir si le besoin s'en faisait sentir? M. Sazonoff, quelque désireux qu'il fût de voir régler toutes les questions se rapportant aux intérêts russes en Turquie, était prêt à faire ce sacrifice à condition que les Gouvernements anglais et français en fissent de même. La Porte mettait de l'insistance à demander la signature de l'accord russo-turc et M. Sazonoff serait désireux de connaître les réponses des Gouvernements anglais et français dans un bref délai.

Sir Francis Bertie a pour instruction de demander à M. Doumergue quel accueil le Gouvernement de la République réserverait à la proposition de M. Sazonoff.

42.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7. *Berlin, 9 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 janvier; Dir. pol. 13 janvier.)

Je lis avec surprise dans les journaux français, dans le *Temps* notamment, des articles qui représentent le nouveau Ministre de la Guerre ottoman, Enver Pacha, comme un agent de l'Allemagne, dont les actes seraient inspirés de Berlin. Il me paraît important de signaler à Votre Excellence que cette opinion est inexacte.

Sans doute Enver Pacha est un admirateur passionné de l'Allemagne, où il n'a pas fait son éducation, comme on l'a dit, mais où il a passé quelques années, en dernier lieu comme Attaché militaire à Berlin. Il s'exprime à cet égard avec la franchise énergique qui le caractérise. Mais, d'après ce qu'affirment toutes les personnes qui le connaissent, il n'est pas homme à chercher ailleurs qu'en lui-même l'inspiration de ses décisions. Il est avant tout personnel, car il se croit l'homme appelé à conduire son pays vers de grandes destinées, émule de Napoléon et de Frédéric le Grand dont les portraits ornaient sa chambre à Berlin. On m'affirme que loin de se laisser diriger par le général Liman von Sanders, il pourrait à l'occasion faire sentir au chef de la mission allemande qu'il n'est qu'un général ottoman, soumis comme les autres au Ministre de la Guerre.

D'autre part, il est ici de notoriété publique que la conduite d'Enver, lors de la révolution turque, lui a valu la défaveur la plus marquée de la part de l'Empereur d'Allemagne. Guillaume II ne pardonne pas à un officier les infractions à la discipline; il s'est exprimé, m'assure-t-on, sur l'officier turc coupable de s'être insurgé contre ses chefs, dans des termes d'une sévérité et d'une énergie toutes militaires.

Il semble peu probable que l'arrivée d'Enver Bey au pouvoir ait été désirée ici; en tout cas, je puis affirmer à Votre Excellence que sa conduite, depuis qu'il a pris le ministère de la Guerre, a produit à l'office impérial des Affaires étrangères une impression d'étonnement et même d'anxiété. La révocation de 280 officiers parmi lesquels nombre de généraux, la destitution de Nizami Pacha, ancien Ambassadeur à Berlin, le rappel de Mouktar, l'Ambassadeur actuel qui a toute la faveur du Gouvernement allemand, apparaissent comme les procédés d'une dictature dont les violences risquent de provoquer une terrible réaction. On est fort inquiet de ce qui se passe à Constantinople et on ne le dissimule pas.

43.

Note du Département.

Mission militaire en Grèce.

10 janvier 1914

Aux dernières nouvelles, le général Eydoux se déclare satisfait de l'accueil que lui fait le Roi (1) et il estime qu'il dispose de pouvoirs suffisants pour continuer à instruire l'armée grecque.

Le contrat, tel qu'il a été définitivement sanctionné, confère au général Eydoux le commandement du premier corps d'armée à Athènes, corps d'armée formé à trois divisions. En outre, le général Eydoux reçoit la direction des écoles militaires, des services de santé et de l'intendance ; il a aussi l'inspection des armes spéciales. Enfin, il peut être envoyé par le Roi pour inspecter les autres corps d'armée.

Il eût été à désirer que le général Eydoux fût tenu au courant de l'œuvre accomplie par l'État-major pour la préparation à la guerre. Le général Liman à Constantinople siège de droit au conseil de guerre en même temps qu'il est inspecteur de toute l'armée turque.

Nous n'avons pas insisté pour que notre mission reçoive les mêmes prérogatives (bien que la mission allemande en Turquie soit calquée soi-disant sur la nôtre), mais il pourrait être opportun de dire à M. Venizelos, qui s'est toujours montré le défenseur et l'ami du général Eydoux, que nous ne pourrions voir sans déplaisir l'œuvre de notre mission faussée par les empiètements de l'État-major grec qui a toujours pris ombrage des attributions de nos officiers. Il convient que M. Venizelos assure à la mission l'indépendance qui lui est nécessaire pour exercer son action et pour assumer ses responsabilités. Peut-être le meilleur moyen d'atteindre ce résultat serait-il de faire entrer le général Eydoux au ministère de la Guerre avec les attributions d'un sous-secrétaire d'État. Il paraît que M. Venizelos y avait songé.

(1) Voir dans le tome VIII, 3e série, n° 134, la lettre de M. du Halgouët où il est question des mauvaises relations du général Eydoux avec le roi Constantin.

44.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 21. *Péra, 10 janvier 1914, 10 h.*

(*Reçu :* 12 h. 40.)

Je réponds à votre télégramme n° 7 (1).

M. de Wangenheim s'étant ouvert à M. de Giers (2) de la combinaison rapportée par [lettre particulière] (3) à Votre Excellence, l'Ambassadeur de Russie l'avait déclarée inacceptable. Il estime, en effet, qu'on étendrait les pouvoirs du général Liman en lui donnant une inspection qui comprendrait vraisemblablement trois ou quatre corps d'armée. Dans l'organisation actuelle, la première inspection, qui a son siège à Constantinople, s'étend à toute l'Anatolie occidentale.

D'ailleurs ce sont là surtout questions de formules. Quels que soient leur titre et leurs attributions officielles, le général Liman et ses collaborateurs auront toute l'autorité que voudra leur reconnaître Enver Pacha, maître absolu de son ministère. Déjà plusieurs d'entre eux sont allés visiter les fortifications d'Andrinople et de Kirkilissé. Et les communications officielles ont beau répéter que les défenses du Bosphore et des Dardanelles relèvent directement du Ministre de la Guerre, on ne voit pas comment on pourrait empêcher celui-ci de faire appel pour leur réorganisation aux conseils allemands. La seule garantie la plus efficace contre l'omnipotence de la mission réside dans la méfiance invétérée des Turcs à l'égard de leurs conseillers étrangers.

(1) Télégramme circulaire du 8 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 32.

(2) L'entretien de M. de Giers avec M. de Wangenheim doit remonter au 27 décembre au moins. Voir *Grosse Politik*, volume 38, pièce 15504. M. de Wangenheim est ensuite parti et est resté absent de Constantinople plusieurs semaines.

(3) Non retrouvée au dossier.

45.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 20. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 10 janvier 1914, 13 h. 10.*

(*Reçu :* 14 h. 50.)

Suite à mon télégramme n° 16.[1]. Strictement confidentiel.

M. Sazonoff a décidé d'autoriser M. de Giers à signer, le cas échéant, l'arrangement avec la Turquie, mais seulement *ad referendum.*

Il pense s'assurer ainsi en principe, comme nous l'avons fait nous-mêmes, les avantages d'un règlement des intérêts économiques. Mais il entend garder en même temps la liberté d'exercer conjointement avec la France et l'Angleterre les mesures de pression financière projetées en refusant son consentement à l'entrée en vigueur de l'arrangement jusqu'au moment jugé opportun.

46.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 21. *Saint-Pétersbourg, 10 janvier 1914, 14 h.*

(*Reçu :* 16 h.)

M. Kokovtzoff est venu me voir à l'ambassade. Après avoir dit à l'Ambassadeur de France, au moment où va prendre fin la mission de ce dernier, sa vive sympathie personnelle et celle du Gouvernement impérial, sympathie dont il a recueilli hier l'expression de la bouche même de l'Empereur, il m'a prié de vous transmettre un désir que M. Isvolsky est chargé de son côté de vous présenter.

Pour remplir l'engagement auquel il a souscrit le 30 décembre [2] d'exécuter en quatre ans les lignes stratégiques reconnues nécessaires au mois d'août par le chef d'État-major, il doit faire dès maintenant un effort considérable et ouvrir simultanément une multitude de chantiers. Ajoutez aux cinq mille trois cent vingt kilomètres de lignes stratégiques, 11.000 kilomètres de

[1] Du 8 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 33.

[2] Voir dans le tome VIII, 3e série, le numéro 698.

lignes économiques concédés : c'est plus de 16.000 kilomètres qu'il s'agit d'entreprendre à la fois.

M. Kokovtzoff ne prétend pas augmenter le chiffre global des emprunts autorisés pendant cinq années à raison de cinq cents millions par an; mais à cause des sommes considérables à engager tout de suite il désire pouvoir porter de 500 millions à 600 millions la première annuité étant entendu que la cinquième sera réduite à 400 millions [1].

Je prends la liberté de recommander cette demande au plus bienveillant examen du Gouvernement.

J'ai profité de cette occasion pour rappeler de nouveau à M. Kokovtzoff les diverses demandes de notre industrie.

47.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg.

T. n°s 24, 25. *Paris, 10 janvier 1914, 20 h.*

Une note de l'ambassade d'Angleterre, visant une communication de M. Sazonoff, demande à connaître les intentions du Gouvernement français relativement à la signature de son accord particulier avec la Turquie, en raison des dispositions du Gouvernement russe à faire le sacrifice de son propre accord si l'Angleterre et la France en font autant [2].

Je fais connaître à Sir Francis Bertie que la communication émanant de l'ambassade de France à Pétersbourg représente la Russie comme prête à parapher l'arrangement avec la Turquie, tout en gardant la liberté d'exercer conjointement avec la France et l'Angleterre les mesures de pression financière utiles, en refusant son consentement à l'entrée en vigueur de l'arrangement jusqu'au moment jugé opportun.

Pour Londres seulement. — Je signale à M. Delcassé cette divergence entre les informations parvenues à Londres et à Paris, en lui demandant des précisions.

Pour Pétersbourg. — Je vous serai obligé de me donner des précisions sur la différence qui existe entre les informations ainsi transmises à Londres et à Paris.

[1] Déjà l'ambassade de Russie avait, le 9 janvier, remis une note dans le même sens.

[2] Voir la note de l'ambassade britannique ci-dessus reproduite sous le numéro 41.

Pour tous les postes. — En tout état de cause, j'ai indiqué à Sir Francis Bertie que le refus ou le simple ajournement de l'emprunt turc par le Gouvernement français ne me paraît pas un moyen de pression décisif, la Turquie pouvant vraisemblablement trouver sur un autre marché des sommes suffisantes pour parer à ses besoins les plus urgents et pour attendre des circonstances favorables à une grande opération de crédit.

48.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, BERLIN, ROME, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n[os] 26, 23, 21, 18, 27. *Paris, 10 janvier 1914, 20 h. 40.*

Suite à mon précédent télégramme [1].

Veuillez me faire connaître les intentions du Gouvernement près duquel vous êtes accrédité.

Le Gouvernement de la République ne pourrait envisager l'envoi d'un navire de guerre sur la côte albanaise que si les cinq autres Puissances y consentaient pareillement.

49.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. n° 28. *Paris, 10 janvier 1914, 20 h. 45.*

Réponse à votre télégramme n° 21. [2].

Le Gouvernement de la République acquiesce à la demande de M. Kokovtzoff.

[1] Télégramme circulaire transmettant le télégramme de Valona du 9 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 39. — [2] Ci-dessus reproduit sous le numéro 46.

50.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Saint-Pétersbourg, Londres, Rome, Constantinople.

D. n^{os} 33, 29, 46, 32, 25. *Paris, 10 janvier 1914.*

L'annexion à la Serbie et à la Grèce des territoires de l'Empire ottoman sur lesquels était établi le réseau appartenant à la Compagnie des chemins de fer orientaux a soulevé, au point de vue de l'avenir et du fonctionnement de ce réseau, des questions d'ordre juridique et politique qui étaient de nature à mettre de nouveau aux prises les Gouvernements de Vienne et de Belgrade. Dans le courant du mois de mai dernier, la finance autrichienne, de tout temps fort intéressée dans la Compagnie des chemins de fer orientaux, s'était assuré, d'accord avec le Gouvernement austro-hongrois, une majorité absolue dans les conseils de cette société en acquérant 55 p. 100 des actions. Cette situation rendait fort délicate la position de la Serbie qui dès le début de la guerre s'était emparée militairement des lignes de la Compagnie et qui était sommée par celle-ci d'avoir à les lui rendre. L'administration des chemins de fer orientaux, en exigeant cette restitution, une fois la paix conclue, entendait néanmoins demeurer une compagnie privée comme par le passé et conserver l'exploitation de tout ce qu'elle possédait en territoire serbe. A ces prétentions, M. Pachitch répliquait qu'en Serbie l'État seul devait exploiter les voies ferrées et ne pouvait promettre que les parties du réseau traversant les régions nouvellement annexées soient restituées à la Compagnie. Il déclarait d'ailleurs qu'on respecterait scrupuleusement les droits de celle-ci quand on en viendrait à lui racheter des tronçons de ses lignes, hypothèse qui supposait qu'on trouverait à Belgrade les sommes nécessaires pour ce rachat, ce qui était peu probable.

C'est dans ces conditions et en présence de la sommation faite par la Compagnie des chemins de fer orientaux à la fin du mois de novembre au Gouvernement serbe d'être remise en possession de son réseau que la possibilité d'une entente pour le règlement de la question sur la base de l'internationalisation fut envisagée dans des groupes financiers austro-hongrois et français et vue sans défaveur par les Gouvernements intéressés. Des établissements français, le Crédit mobilier et l'entreprise Vitali, s'occupèrent activement de trouver une formule qui pût donner satisfaction aux divers intérêts en cause. MM. Doumer et Vitali préparèrent à Vienne des propositions qui donnèrent lieu à des négociations avec des notabilités financières autri-

chiennes comme MM. Sieghart et d'Adler et finalement on se mit d'accord sur la combinaison suivante [1] :

La Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux vendrait tous ses droits sur les lignes Salonique-Usbuk-Mitrovitza, Uskub-Zibetché et Salonique-Monastir, ainsi que le matériel roulant, à deux compagnies d'exploitation à fonder, dont l'une sera serbe et l'autre grecque et dont chacune prendrait le réseau situé sur le territoire nouvellement acquis à l'État serbe ou grec. Dans ces deux compagnies nationales, un tiers des actions sera souscrit par le capital serbe ou grec, les deux autres par le capital français et par le capital austro-hongrois. Afin d'unifier les deux exploitations et d'assurer aux éléments français et austro-hongrois la parité d'influence, on constituerait à Paris une société financière française dont le capital sera souscrit moitié par les groupes austro-hongrois, moitié par les groupes français.

Tel est le sens de l'arrangement préliminaire qui a été arrêté à Vienne sous la présidence de M. Doumer par les groupes intéressés.

Au cours des négociations le groupe français avait consenti à attribuer à la Russie, en la prélevant sur sa part, une participation de 5 p. 100 dans l'affaire. Le Gouvernement italien s'était fondé sur ce précédent pour demander la même faveur. Vous trouverez ci-joint une note qui résume la démarche faite à ce sujet auprès de mon Département par le prince Ruspoli et la réponse qui lui a été faite [2].

La combinaison à laquelle la France participe paraît établir entre les intérêts divergents austro-hongrois, grecs et serbes un terrain d'entente suffisant et les concilier heureusement. M. Dutasta, qui avec M. Doumer représente le Crédit mobilier, a rapporté de Belgrade l'impression que le Gouvernement serbe serait animé de bonnes dispositions à l'égard de cet arrangement auquel le Gouvernement de la République n'a pas encore donné son approbation, se réservant de procéder à une étude complète de l'affaire au point [de vue] des intérêts français.

(1) Voir dans le tome VIII, 3e série, à la date du 19 décembre ce document reproduit sous le numéro 661, annexe.

(2) La démarche du prince Ruspoli est du 6 janvier. Il était venu exprimer le désir qu'avait le Gouvernement italien d'obtenir pour la Banca commerciale d'Oriente une participation dans la Société des chemins de fer balkaniques. Il invoquait à cet effet un contrat privé conclu le 17 juin 1913 entre M. Joël, directeur de ladite banque, et M. Vitali. M. Paléologue avait répondu que la demande du Gouvernement italien lui paraissait difficile à accueillir sinon impossible : «Le Gouvernement français, avait-il ajouté, tient essentiellement à maintenir la parité entre l'influence française et l'influence austro-hongroise.»

51.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. Confidentiel. *Munich, 10 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 janvier; Dir. pol. 19 janvier.)

Au cours de la discussion générale du budget de la guerre bavarois, un des membres de la Chambre des députés, M. Loibl, fit dans la séance du 8 de ce mois, aux applaudissements de l'assistance, la déclaration suivante :

« On ne saurait assez énergiquement empêcher l'engagement dans la Légion étrangère de nos jeunes gens qui se soustraient ainsi à leur service militaire. Une ligue s'est formée en vue d'entraver toute tentative de racolage pour ce corps de troupes. On a affirmé que le Consul général de France à Munich était de connivence avec les agents recruteurs pour la légion et on a offert même d'en faire la preuve. Encore récemment, un racoleur français fut arrêté à Munich. Il faut que cet ignoble trafic du sang allemand dans les colonies françaises cesse enfin. »

Ces singulières paroles n'ayant été relevées ni par le Président de la Chambre ni par un membre du Gouvernement, j'ai cru devoir porter cette question devant le comte Hertling, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères.

L'une et l'autre des allégations de M. Loibl reposent sur des faits inexacts.

J'ai rendu compte à Votre Excellence dans ma dépêche du 19 mars, n° 19 [1], des circonstances dans lesquelles M. Schlaf, secrétaire de la « Ligue de défense contre la Légion étrangère », avait accusé le chancelier de cette légation de se livrer à des opérations de racolage. M. de Hertling que j'avais entretenu de cette question avait arrêté, dans la mesure où il le pouvait, la propagation par la voie de la presse des allégations de M. Schlaf, qui avait été obligé, du reste, peu après ces événements, de quitter la ligue dont il était le secrétaire, des faits graves portant à son honorabilité ayant été relevés contre lui.

La seconde allégation de M. Loibl semble tout aussi erronée. Car s'il est exact qu'un individu a été arrêté sous l'inculpation de faire de la propagande en faveur de la Légion étrangère, on ne saurait établir l'existence d'aucun lien entre cet individu et une administration française quelconque.

[1] Cette dépêche, dont la reproduction n'a pas paru nécessaire, signalait une réunion de la ligue de défense contre la Légion étrangère : la chancellerie de la légation de France était mise en cause pour avoir donné, disait-on, à un ressortissant allemand le conseil de s'engager dans la Légion. M. Allizé ajoutait que le fait était inexact.

J'ai fait développer auprès de M. de Hertling tous ces arguments ; je lui ai fait rappeler que par excès de prudence, pour éviter que les agents diplomatiques et consulaires français en Bavière puissent être même effleurés par l'apparence d'un soupçon, je leur avait donné pour instruction de ne fournir aucune indication aux Allemands venant demander des renseignements pour s'engager dans la Légion. M. de Hertling a rendu hommage à l'absolue correction de nos agents ; il est convenu que la double allégation de M. Loibl était sans fondement et s'est plaint de l'inexpérience et de l'ignorance de beaucoup de membres du Parlement. Il a ajouté qu'il n'avait pas attendu la démarche effectuée auprès de lui pour charger le Ministre de la Guerre de faire, à la première occasion, à la tribune du Landtag, une déclaration qui rectifierait les allégations de M. Loibl et que, s'il ne prenait pas lui-même la parole, c'est qu'il ne voulait pas donner à la personnalité de ce dernier une importance qu'elle n'avait pas.

Je ne manquerai pas de faire connaître à Votre Excellence les termes dans lesquels se produira la rectification du Ministre de la Guerre.

52.

M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. *Stockholm, 10 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 janvier ; Dir. pol. 19 janvier.)

L'*Aftonbladet,* dont j'ai eu souvent l'occasion de signaler les attaches finlandaises, a publié dans son numéro du 3 janvier un article ayant pour objet de démontrer les dangers que présente pour la Suède la nouvelle forteresse Pierre-le-Grand que la Russie élève à l'entrée du golfe de Finlande en un point situé entre le cap de Hangö et celui de Porkkala.

Le Gouvernement impérial vient, on le sait, d'arrêter une liste des informations intéressant la défense nationale, dont la publication est interdite à la presse russe. L'*Aftonbladet* affecte de croire que cette interdiction n'est imposée qu'à la presse finlandaise et voit dans ce mystère une preuve nouvelle des desseins menaçants de la Russie. Les chemins de fer stratégiques que la Russie construit en Finlande, les vastes casernements qu'elle élève sur le rivage du golfe de Bothnie ont un caractère offensif que vient encore accentuer cette forteresse Pierre-le-Grand.

Elle n'aurait, poursuit l'*Aftonbladet,* pour objectif que de barrer l'entrée du golfe de Finlande à une flotte ennemie (allemande naturellement) qui

voudrait pénétrer jusqu'à Saint-Pétersbourg. On pourrait à la rigueur admettre cette explication si à la construction de la forteresse Pierre-le-Grand ne venaient s'ajouter toutes sortes de travaux dans les îles d'Aland. Il ne s'agit pas encore de véritables fortifications; mais on y pratique des sondages, on y cherche l'emplacement de ports de refuge et de points d'appui; en un mot on s'y livre à tous les préparatifs qu'on peut décemment faire sans contrevenir aux traités existants; et, le moment venu, il restera peu de chose à faire pour transformer rapidement cet archipel en une base navale propice à une offensive dirigée soit contre Nynäs, soit contre l'embouchure de l'Angerman elf, soit contre l'archipel de Stockholm. A tout le moins, dit en concluant l'*Aftonbladet*, la forteresse Pierre-le-Grand, complétée par ces travaux dans les îles d'Aland, ne protège plus seulement l'accès de Saint-Pétersbourg, elle ferme le passage entre la Baltique et le golfe de Bothnie.

Tout en faisant la part des exagérations voulues que dicte à l'*Aftonbladet* son animosité contre la Russie, il se peut qu'il y ait quelque chose de vrai dans ce que dit ce journal à propos des îles d'Aland.

Il ne faut pas oublier que, si le projet qu'avait eu M. Isvolsky de les fortifier a été abandonné en 1908 sur une intervention personnelle du Tsar, la Russie a expressément réservé sa liberté d'action dans ces parages dans le memorandum qu'elle a fait annexer à la déclaration relative au maintien du *statu quo* territorial dans les régions de la Baltique, signée à Saint-Pétersbourg le 10/23 avril de la même année. Elle ne se considère plus comme liée par la servitude que le traité de Paris avait établie sur l'archipel finlandais. Elle pourrait donc reprendre le projet différé plutôt qu'abandonné en 1908, si elle s'y croyait contrainte par les circonstances.

Confidentiel. — Serait-ce une habile politique? Et devrions-nous la laisser s'engager dans une voie si manifestement contraire à nos intérêts comme aux siens?

Depuis deux ans la Suède proclame sa volonté de rester fidèle à ses traditions de neutralité; elle affirme qu'elle n'a de préférence pour aucun des deux grands groupements entre lesquels l'Europe se partage; elle nie qu'elle ait avec l'Allemagne une convention militaire. Les Suédois ne veulent réorganiser leurs forces que pour être en état de défendre leur neutralité contre toute violence d'où qu'elle vienne. «Une seule chose, m'a dit naguère le comte Ehrensvärd, pourrait nous jeter dans les bras de l'Allemagne : la fortification des îles d'Aland qui mettrait Stockholm sous le canon russe.»

La Russie ne peut pas ignorer ces dispositions de la Suède. Mais elle peut douter de leur sincérité en présence de l'agitation anti-russe qui sert d'aliment à la campagne menée par le parti conservateur en faveur de la défense nationale. Cela expliquerait ses mesures militaires en Finlande, l'organisation en Suède

d'un service de renseignements dont l'existence semble avoir été trahie par la maladresse de son Attaché militaire, enfin ses préparatifs dans les îles d'Aland. En d'autres termes, pour se protéger contre une agression possible de la Suède, la Russie prend un ensemble de précautions dont la dernière est précisément celle qui pourrait provoquer les Suédois à prendre parti pour l'Allemagne et à tenter une diversion par la Finlande.

Il y a donc, de toute évidence, entre la Suède et la Russie un malentendu qui menace de s'aggraver; et il est non moins évident que la diplomatie allemande entretient ce malentendu dont elle compte bien profiter.

L'Allemagne a intérêt à ce que la Russie immobilise en Finlande une partie de ses forces : ce sera autant de moins sur la frontière de Pologne. De là son double jeu à Saint-Pétersbourg et à Stockholm. Il ne faut pas que la Russie en soit dupe. Si, par crainte de la Suède, la Russie étendait son front démesurément, elle commettrait à notre détriment une lourde faute. La diversion qu'il est dans son rôle d'alliée d'opérer contre l'Allemagne ne développera les effets sur lesquels nous avons le droit de compter que si elle est faite avec de puissants effectifs. Le jour où les masses russes seront sur la route de Berlin, pas un soldat suédois ne bougera. C'est en menaçant Berlin que la Russie frappera la Suède d'immobilité; c'est en menaçant Berlin qu'elle résoudra la question de la mission allemande à Constantinople, qui n'est qu'une autre façon de la pousser à disséminer ses forces; c'est en menaçant Berlin qu'elle rendra moins lourd le poids de l'attaque que nous aurons à supporter sur notre frontière de l'Est. Son intérêt se confond donc avec le nôtre.

Si, notre État-major consulté, vous approuviez cette manière de voir, personne ne pourrait y rallier le Gouvernement impérial avec plus d'autorité que Votre Excellence lors du voyage projeté de M. le Président de la République à Saint-Pétersbourg.

53.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 8. *Bucarest, 10 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 janvier; Dir. pol. 24 janvier.)

Mes précédentes communications ont signalé à Votre Excellence les efforts de l'Autriche pour déterminer en sa faveur un mouvement en Roumanie : il n'est pas de jour où je ne puisse relever la trace du travail auquel se livrent la presse autrichienne et mon nouveau collègue autrichien; des journaux, qui

jusqu'ici se montraient nettement hostiles à l'Autriche, préconisaient un rapprochement avec la Russie et avec nous, semblent peu à peu obéir à un mot d'ordre que ne manquent sans doute pas d'appuyer de solides arguments monnayés et, sans oser encore recommander le retour à une politique qu'ils avaient condamnée, ils n'hésitent pas à mettre le pays en garde contre les avances de la Russie, qu'ils représentent comme une dangereuse voisine *aux ambitions slaves avant tout.*

Mon nouveau collègue russe est très frappé de cette campagne qui se dessine nettement et a reçu des confidences qui ne laissent aucun doute sur l'action à laquelle se consacre le comte Czernin.

La presse allemande, en la circonstance, ne marchande pas son appui à la presse autrichienne : je ne citerai pour exemple que quelques lignes parues hier dans la *Vossische Zeitung* et reproduites par les journaux de Bucarest.

Faisant allusion aux conversations poursuivies entre le comte Tisza et le parti roumain de Transylvanie [1], la *Vossische Zeitung* ajoute : «En Roumanie, la population se rend parfaitement compte de ce qu'elle peut attendre de la Russie qui est, pour elle, une menace, puisqu'elle poursuit sa campagne panslaviste.»

D'autre part, les mêmes journaux qui sont prêts à écouter favorablement les inspirations de la légation d'Autriche, reproduisent en caractères gras les articles consacrés par le *Pester Lloyd* à la réconciliation roumano-magyare. J'en note les principaux passages :

«Les événements des Balkans nous ont montré l'approche du péril couru par tous les peuples non-slaves d'être entourés par le cercle de fer du slavisme.»

«Ce sentiment est partagé par les Roumains aussi bien chez nous qu'en Roumanie même. Pour assurer leur existence nationale, ils n'ont qu'un moyen : chercher à se rapprocher de nous.»

L'élan est donc aujourd'hui donné et nous assisterons à une campagne menée des deux côtés des Carpathes avec une égale ardeur et une persévérance qui, malheureusement, contraste avec l'indifférence manifestée par la Triple Entente.

Alors en effet que l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie cherchent par tous les moyens à leur disposition à favoriser les vues de la Roumanie, lui offrent leur appui financier, créent des banques, s'intéressent à des sociétés industrielles et financières, se mêlent, en un mot, le plus possible à la vie roumaine, afin de maintenir la Roumanie dans le cercle de leur alliance, la Triple Entente ne semble pas attacher grande importance au rôle que la Roumanie peut être encore appelée à jouer en Orient; elle ne concentre pas, en tout cas, les mêmes

[1] Voir aussi un intéressant rapport du comte Czernin qui relate un entretien avec le Président du Conseil roumain, le 28 janvier 1914. (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* t. VII, n° 9255).

efforts que ses adversaires à la conquête morale d'une nation qui, quoi qu'en disent les journaux auxquels j'ai, plus haut, emprunté quelques extraits, est dans son ensemble plus inclinée vers nous que vers sa voisine de l'Ouest

Nous avions, en particulier, après la signature du Traité de Bucarest et à la suite de notre attitude amicale, repris en Roumanie une situation exceptionnelle. On nous savait gré de l'appui qu'à Saint-Pétersbourg et au cours des événements nous avions prêté à l'action et aux revendications roumaines. J'avais pu mettre en évidence la différence qui existait entre notre politique désintéressée et la politique suivie par l'Autriche qu'inspirait avant tout son désir d'affaiblir ou d'humilier la Serbie. Votre Excellence a pu constater l'heureuse impression que nous avions ainsi produite sur les esprits en Roumanie.

Malheureusement, nos adversaires n'ont pas été découragés par l'éclipse de leur influence et, profitant habilement de la facilité avec laquelle l'Allemagne a pu prendre à son compte l'opération financière à laquelle nous avait conviés la Roumanie, ils s'en vont répétant à l'envi que la France continue à traiter la Roumanie avec trop d'indifférence pour qu'à un moment donné l'on puisse absolument faire état de son appui et de son concours pour maintenir la Russie dans des dispositions favorables.

Nous avons cependant, du moins j'en ai la ferme conviction, grand intérêt à exercer le plus possible notre influence sur un pays qui, lui-même, est décidé à suivre avec grande attention, prêt à intervenir, tous les événements qui se dérouleront en Orient.

La Russie ne saurait méconnaître plus que nous les avantages qu'elle trouverait à ne pas laisser la Triple Alliance regagner le terrain perdu, mais mon collègue de Russie ne se dissimule pas plus que moi les difficultés de la lutte que nous aurons à soutenir contre des adversaires puissamment soutenus et encouragés par leurs Gouvernements.

Il m'a confié ses appréhensions dont il fait part à son Gouvernement; j'ai cru devoir ne pas cacher les miennes à Votre Excellence.

54.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 9. *Bucarest, 10 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 janvier; Dir. pol. 4 février.)

La plupart des journaux roumains reproduisent ce matin d'après le *Pesti Hirlap* le texte d'un prétendu traité intervenu entre la Roumanie et la Serbie

à la date du 24 juin dernier[1]. Ce traité serait, au dire du journal hongrois, dirigé contre l'Autriche et en prévision d'un démembrement de l'Empire austro-hongrois. Il a été publié, pour la première fois, par un journal de Pétersbourg.

Malgré les démentis donnés par diverses légations roumaines et par le comte Berchtold, l'organe hongrois maintient ses affirmations et défie les Gouvernements roumain et serbe de nier l'existence du traité. Il ajoute que le comte Tisza en a eu connaissance et que les tentatives qu'il poursuit afin d'amener une entente entre Roumains et Hongrois en Transylvanie constituent un acte de haute trahison dont il devra être tenu pour responsable.

Les journaux officieux viennois et hongrois s'élèvent avec vivacité contre les assertions de leur confrère de Pest et affirment que les bruits tendancieux qu'il met en circulation n'ont d'autre objet que de faire obstacle aux négociations poursuivies par le comte Tisza et d'envenimer les rapports austro-roumains.

«La meilleure réponse à tous ces bruits, dit la *Reichspost,* est le discours prononcé au Parlement par M. Majoresco et dans lequel le Président du Conseil se félicite de la cordialité des relations existant entre la Roumanie, l'Autriche et la Serbie.»

De son côté, la légation de Roumanie à Londres a fait démentir par l'agence Reuter la nouvelle lancée par le *Pesti Hirlap,* laissant entendre que les deux pays n'ont conclu au mois de juin dernier que la convention militaire provisoire destinée à les prémunir contre une attaque de la Bulgarie, attaque qui s'est d'ailleurs produite au mois de juillet.

Les journaux de Bucarest ont inséré une note officieuse parue dans *La Politique* et dont Votre Excellence trouvera ci-joint le texte.

Je ne crois pas, pour ma part, à l'existence d'un traité roumano-serbe dirigé contre l'Autriche. Le Roi, sinon le Gouvernement roumain, ne se serait pas prêté à sa conclusion et le moment n'est pas encore venu où la Roumanie osera nettement afficher ses aspirations territoriales ou les convoitises qu'elle nourrit à l'égard de la Transylvanie et de la Bukovine. Le temps seul, si nous arrivons à cimenter un rapprochement entre la Roumanie, la Serbie, la Grèce, et plus tard, peut-être, la Bulgarie, rendra possible une évolution complète de la politique roumaine; elle me paraît possible : les derniers événements l'avaient préparée, mais nous devons veiller attentivement à ce que nos adver-

[1] Un journal français, le *Petit Niçois,* avait publié dans son numéro du 9 janvier le texte communiqué, à ce qu'il prétendait, par le général Mouravieff Amoursky d'un prétendu traité serbo-roumain signé le 10/23 juin. (Voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce 9261, annexe. M. de Szecsen, en transmettant à son Gouvernement cet article de journal, qualifie lui-même de «prétendu» le traité en question et explique la publication par «l'espoir naïf de semer la méfiance entre Vienne et Berlin».

saires, instruits par l'expérience, ne regagnent pas, grâce à leur persévérante propagande, un terrain qu'ils avaient perdu.

Je m'y emploierai de mon mieux.

55.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 6. *Bruxelles, 10 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

Un coup d'œil jeté sur le tracé de la ligne Lobito Bay à Kambove, dont la construction serait, d'après les récentes négociations anglo-allemandes, entièrement abandonnée à l'Allemagne, suffit à mettre en évidence les projets de pénétration germanique dans le Katanga.

Mais les Allemands ne paraissent pas vouloir se contenter d'établir leur influence dans cette région, la plus riche cependant du Congo belge. Leur grande ambition serait de souder l'une à l'autre, à travers la partie septentrionale de cette colonie, les lignes Dar es Salam-Kigoma presque achevée (voir lettre du 29 novembre 1913, n° 268)[1] et Duala-N'zaga dont les travaux vont être poussés activement, qui deviendraient ainsi les amorces d'un grand transcontinental allemand. La réussite de ce projet entraînerait la mainmise économique, en attendant qu'elle devienne politique, de l'Allemagne, sur tout le bassin du Congo et sur la région des Grands Lacs, c'est-à-dire sur l'ensemble de l'Afrique Équatoriale.

Les deux pays les plus directement menacés par ce rêve gigantesque sont incontestablement la Belgique et la France. Le Congo belge, cette colonie trop vaste pour une métropole trop faible, est destiné à être un jour ou l'autre la proie des puissantes nations qui considèrent que les limites de leur Empire colonial sont encore loin d'être définitives et qui entendent profiter de toutes les occasions, qu'elles sont décidées à faire naître au besoin, de reculer de plus en plus ces limites. Je veux parler de l'Allemagne et de l'Angleterre, de la première surtout, avide d'expansion mondiale, d'autant plus «vorace» qu'elle est arrivée plus tard à la curée et qu'elle vient d'avoir une crise de

[1] Dans cette lettre, qui n'a pas été reproduite, M. Klobukowski signalait un article de l'*Echo de la Bourse*, de Bruxelles, intitulé : «Le transafricain belgo-allemand». Ce journal annonçait qu'en mai 1914 la voie ferrée belge allait atteindre le lac Tanganyka à Albertville, tandis qu'au même moment la voie ferrée allemande venue de l'Océan indien serait achevée jusqu'à Kigoma, c'est-à-dire jusqu'aux rives orientales du lac.

croissance. Elle jette depuis longtemps des regards de convoitise sur la luxuriante vallée du Congo et elle cherche à y développer les intérêts germaniques par des offres de capitaux, bien tentantes pour une colonie dont le déficit ne cesse de s'accroître, et par des participations aussi nombreuses que possible dans les diverses entreprises industrielles ou commerciales de cette région, particulièrement dans celles du groupe Thys.

L'accord franco-allemand de 1911 a permis aux Allemands d'inaugurer sans plus tarder l'ère des réalisations territoriales et de devenir à l'Ouest, comme ils le sont déjà à l'Est, les voisins de la colonie belge, qu'ils étreignent ainsi puissamment, prêts à revendiquer la part du lion lors du dépeçage escompté.

Notre Congo, lui aussi, est considéré par les partisans de la «plus grande Allemagne» comme devant fatalement être englobé dans l'Empire colonial germanique. Ils ne se contentent pas d'avoir fortement entamé notre belle possession et semblent avoir l'intention de poursuivre l'acquisition de ce qu'il nous en reste, si possible par voie d'échange. En attendant, ils vont se hâter de construire un chemin de fer de Duala à N'zaga, espérant ainsi placer la partie orientale du Congo français dans la zone d'influence économique allemande.

Les Anglais eux-mêmes peuvent craindre d'être inquiétés dans la région des Grands Lacs par les ambitieuses visées germaniques. Mais ils ont certainement envisagé toutes les éventualités et pris leurs précautions au cours de leurs récentes négociations avec les Allemands.

La France et la Belgique assisteront-elles impassibles au triomphe de l'influence allemande dans leurs colonies équatoriales? N'essaieront-elles pas de s'opposer aux projets de pénétration économique que leur rivale se propose de mettre à exécution? Le mal est loin d'être irrémédiable. Pour arrêter les inquiétants progrès germaniques dans le riche bassin du Congo, il suffit que les deux pays intéressés au maintien du *statu quo* territorial dans cette partie du continent noir se décident enfin à avoir une «politique de chemins de fer».

Nous trouvons l'idée directrice de cette politique dans les dépêches adressées au Département par notre Ambassadeur à Berlin les 17 novembre et 8 décembre 1913 [1] et que Votre Excellence a bien voulu me communiquer à la date des 28 novembre et 15 décembre sous les numéros 222 et 238. M. Jules Cambon fait ressortir dans ces deux lettres tout l'intérêt qu'il y aurait pour nous à provoquer la création d'un réseau de voies ferrées franco-belge dans l'Afrique Équatoriale, en poursuivant la jonction des lignes construites ou à construire dans le Nord du Congo belge avec celles existantes ou projetées dans nos colonies voisines.

A mon sens, ce qu'il importe d'obtenir tout d'abord du Gouvernement belge

[1] Voir tome VIII, 3e série, n° 597.

c'est qu'il mette un obstacle à la jonction par un rail allemand des possessions germaniques de l'Est africain et du Cameroun, en refusant à l'Allemagne la concession qu'elle sollicite à cet effet ou, pour le cas où cette concession devrait être donnée, en l'attribuant à une compagnie française ou franco-belge ou anglo-franco-belge.

Le danger le plus pressant d'hégémonie germanique dans le bassin du Congo une fois écarté, nous pourrions nous efforcer de convaincre la Belgique de l'opportunité de la constitution, dans un intérêt commun, d'un réseau équatorial franco-belge et, au cas, où, suivant notre désir, elle reconnaîtrait cette opportunité, l'inviter à établir de concert avec nous, le plan général de ce réseau.

[La fin de la dépêche signale une déclaration faite par le Ministre belge des Colonies en réponse à une question d'un député.]

56.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 22. *Péra, 11 janvier 1914, 6 h. 50.*

(*Reçu :* 8 h. 35.)

Suite à mon télégramme n° 12 (1).

La négociation arménienne a fait un pas décisif en arrière. Le Conseil des Ministres a refusé d'admettre, fût-ce provisoirement, l'égalité numérique des chrétiens et des musulmans dans les assemblées électives et d'autoriser les communautés arméniennes à percevoir sous forme de centimes additionnels les taxes destinées à l'entretien des écoles nationales. De son côté, et je prie Votre Excellence de vouloir bien conserver à cette information son caractère confidentiel, le Gouvernement russe n'a pas ratifié certaines des concessions consenties par son Ambassadeur. Il persiste à exiger le service militaire régional et, revenant à son projet du mois de juin (2), prétend que les fonctionnaires étrangers désignés par les Puissances aient pouvoir non pas d'inspection mais d'administration directe sur les vilayets arméniens. Dans ces conditions, M. de Giers et le prince Saïd Halim, qui ont eu un dernier entretien aujourd'hui, n'ont pu que constater leur désaccord. L'Ambassadeur part demain en congé et les négociations qu'il poursuivait depuis plusieurs mois semblent devoir se trouver ajournées *sine die.* Cet échec de l'intervention russe sera

(1) Du 7 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 25. — (2) Voir tome VII, 3e série, n° 176.

certainement accueilli avec satisfaction par l'opinion turque; par contre, même si la Sublime Porte procède spontanément, comme elle en annonce l'intention, à l'établissement des réformes, la déception et l'irritation seront très vives parmi les Arméniens.

57.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 8. *Berlin, 11 janvier 1914, 14 h. 5.*

(*Reçu :* 19 h.35.)

Je réponds à votre télégramme 23 [1].

Tout en dépeignant la situation en Albanie comme grave, le délégué allemand à la Commission de contrôle n'a pas demandé l'envoi d'un navire de guerre. Le Gouvernement impérial n'envisage pas pour le moment cette éventualité. Il compte, pour les mesures urgentes dont la nécessité pourrait s'imposer, sur l'Autriche et l'Italie.

Comme je faisais observer qu'en agissant de cette façon on semblerait laisser à l'Autriche et à l'Italie seules le soin de protéger l'Albanie, on m'a répondu à l'Office impérial des Affaires étrangères que l'Allemagne était cependant résolue à maintenir le principe de l'action commune des six Puissances dans cette région. Mais il faudrait une situation «extrêmement critique» pour qu'on pensât à l'envoi d'un navire de guerre à Valona.

58.

M. BARRÈRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 13. *Rome, 11 janvier 1914, 13 h. 5.*

(*Reçu :* 20 h. 40.)

M. Venizelos, que j'ai revu hier au dîner du Quirinal [2], m'a dit qu'en somme il était très content d'être venu à Rome et du résultat de son voyage. L'État-major italien avait fait quelques objections à la rectification territoriale qu'il

[1] Télégramme circulaire du 10 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 48.

[2] Voir, à la date du 9 janvier, le télégramme de M. Barrère reproduit sous le numéro 38 qui relate son premier entretien avec M. Venizelos.

avait proposée[1]; le marquis de San Giuliano lui avait dit que dans cette circonstance l'intérêt politique devait primer l'intérêt stratégique, d'ailleurs peu important, et il a donné à M. Venizelos l'assurance qu'il ferait de son mieux pour que l'Autriche adhérât à l'échange de territoires désiré par la Grèce à la frontière méridionale de l'Albanie.

D'autre part, M. Venizelos, sans méconnaître le danger turc, ne paraît pas y attacher une très grande importance. La Grèce n'aurait à redouter l'agression de la Turquie que du côté maritime. Or, selon lui, le cuirassé récemment acheté par elle ne pourrait entrer en scène avant le mois de juillet et le Gouvernement grec se croit en mesure de parer au danger que cette acquisition présenterait pour lui.

59.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. *Rome, 11 janvier 1914, 21 h.*

(*Reçu :* le 12, à 0 h. 10.)

Le marquis de San Giuliano m'a dit qu'il était favorable aux demandes de M. Venizelos quant à la rectification de frontière de l'Albanie méridionale, malgré l'opposition de l'État-major qu'il ne croyait pas d'ailleurs irréductible. Il allait, a-t-il ajouté, s'employer auprès de l'Autriche pour lui faire partager ses vues.

Hier le Roi, en me faisant l'éloge de M. Venizelos, s'est montré optimiste sur la solution des questions encore ouvertes en Orient. «Lorsqu'on ne veut pas la guerre, m'a-t-il dit, les choses finissent toujours par s'arranger.»

60.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 10. *Valona, 11 janvier 1914, s. h.*

(*Reçu :* le 12, à 6 h. 30.)

Les nouvelles d'Elbassan sont de plus en plus mauvaises; les révoltés gagnent du terrain; les gendarmes envoyés contre eux se replient sur la ville dont la

[1] Le télégramme visé dans la note précédente donne sur cette rectification de frontière les renseignements nécessaires.

prise ne semble être qu'une question de jours. Des gendarmes organisés pour la frontière Sud et qui depuis deux jours étaient à Elbassan, les uns ont lâché pied, les autres refusent de se battre contre leurs compatriotes. Au télégramme de la Commission internationale, Essad Pacha a répondu ne pas être responsable de ce qui se passe en dehors de son Gouvernement, bien que tout prouve son instigation.

En présence de cette situation très critique [1] et persuadé que le mouvement est dirigé contre son gouvernement, Ismaïl Kemal a, ce soir, devant tous les Ministres qui se sont solidarisés, déclaré à la Commission internationale que, pour le salut de l'Albanie, il était prêt à remettre le pouvoir entre les mains de la Commission pourvu que celle-ci assumât le gouvernement de toute l'Albanie. Au cours d'une réunion tenue cette nuit, tous les délégués sont tombés d'accord pour reconnaître que cette solution est de nature à enrayer l'anarchie, car elle permettra de demander la même soumission à Essad Pacha qui a plus d'une fois déclaré qu'il se retirerait du gouvernement le jour où Ismaïl Kemal y renoncerait. Les délégués sollicitent l'autorisation de leurs Gouvernements. Dans le cas où ils la recevraient, ils maintiendraient les diverses administrations existantes et nommeraient à la tête de chaque gouvernement un directeur des affaires intérieures agissant sous les ordres directs de la Commission internationale.

Une solution urgente s'impose et je prie Votre Excellence de me télégraphier ses instructions [2].

61.

M. de Manneville, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 14. *Berlin, 11 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 janvier; Dir. pol. 15 janvier.)

Hier matin, à la Chambre des seigneurs de Prusse, le parti conservateur a interpellé le Chancelier, Président du Conseil des Ministres prussien, sur

[1] Cf. le rapport de M. Nadolny, délégué suppléant allemand, dans *Grosse Politik*, vol. 36, pièce n° 14117.

[2] Ce télégramme a été transmis le 12 janvier, à 20 h., à Pétersbourg 32, Londres 31, Rome 25, Berlin 26, Vienne 22, Constantinople 14.

M. Doumergue adressait en même temps à Londres 32, Berlin 27, Vienne 23, Pétersbourg 33, un second télégramme invitant les représentants de la France dans ces différents postes à lui faire connaître «comment la suggestion adoptée par la Commission internationale était appréciée par les gouvernements auprès desquels ils étaient accrédités». Il ajoutait : «Le gouvernement de la République ne s'y rallierait que si toutes les puissances l'adoptaient également et si elle peut être réalisée sans lui imposer ni envoi de troupes, ni concours financier.»

«la position de la Prusse dans l'Empire». Il s'agissait en fait, comme l'a dit nettement dans son discours l'orateur du parti, le comte York de Wartebourg, d'obtenir de M. de Bethmann l'assurance qu'il n'était disposé à faire aucune concession à la majorité de gauche qui, à propos de l'incident de Saverne, lui a infligé un blâme le mois dernier au Reichstag. Les conservateurs se refusent à admettre qu'aucune atteinte puisse être portée à la prédominance de la Prusse dans le Bundesrat, à la prépondérance de l'élément noble et agrarien dans les assemblées prussiennes, aux prérogatives assurées en Allemagne à l'autorité militaire. Toute concession faite aux partis libéraux qui pourrait avoir pour résultat d'entraîner le Gouvernement impérial dans la voie du parlementarisme ou de l'organisation d'une monarchie à l'anglaise, «république avec un président héréditaire», comme l'a dit le comte York, paraît un scandale aux conservateurs prussiens. Leur interpellation d'hier avait pour but de savoir si le Chancelier, qui avait donné au Reichstag quelques bonnes paroles aux libéraux, entendait ou non rester fidèle aux dogmes fondamentaux de leur parti.

La réponse de M. de Bethmann a paru quelque peu embarrassée, mais ses déclarations ont donné toute satisfaction aux interpellateurs. Il a prouvé que les voix accordées à l'Alsace-Lorraine dans le Bundesrat ne peuvent avoir pour effet de diminuer l'influence de la Prusse, puisque ces voix appartiennent en fait à l'Empereur et que l'Empereur et le Roi de Prusse ne font qu'un. Il a ajouté que jamais le système électoral prussien ne serait modifié de façon à se rapprocher de celui du Reichstag et qu'aucune atteinte ne serait portée à la prédominance qu'il assure en Prusse à la noblesse agrarienne. Enfin M. de Bethmann a déclaré qu'il considère comme le premier de ses devoirs de maintenir inébranlable la position de l'armée nationale, «base de la force et de la puissance, tant de la Prusse que de l'Allemagne».

Au moment même où le Chancelier prononçait ces paroles, on apprenait l'acquittement du colonel de Reuter et du lieutenant Schadt, que complétait le soir l'acquittement en appel du lieutenant von Forstner. On apprenait également que le châtiment, jusqu'alors tenu secret, des paroles de celui-ci, qui avaient paru une insulte à la population alsacienne, n'avait été que de six jours d'arrêt à la chambre. Ces faits constituaient le commentaire le plus éclatant du langage tenu par M. de Bethmann. Le Gouvernement impérial est résolu à ne laisser porter aucune atteinte aux prérogatives de l'armée, considérée comme la base fondamentale de l'autorité, de la royauté prussienne et de l'Empire allemand.

Il va de soi que, si les conservateurs sont satisfaits, les partis de gauche, auxquels le centre se joint en cette circonstance, sont mécontents. Il y aura peut-être une interpellation à la rentrée du Reichstag, mais celle-ci ne peut être suivie d'aucune sanction. Comme me le disait un des membres de l'oppo-

sition, la situation de la majorité de l'assemblée est presque ridicule. Elle ne peut exprimer son blâme pour l'autorité militaire qu'en s'en prenant au Chancelier, et cependant aucun de ses membres n'ignore que M. de Bethmann est loin d'appartenir au parti conservateur intransigeant, qu'il serait désireux de tempérer le respect de l'autorité militaire par certains ménagements pour les droits des citoyens, et que, s'il quitte le pouvoir, son successeur sera certainement d'un conservatisme plus pur et plus violent. Les députés sont condamnés à demander sa chute en souhaitant vivement dans leur for intérieur qu'il ne soit tenu nul compte de leur vote.

Quoique la position de M. de Bethmann Hollweg soit considérée en général comme ébranlée, il est cependant possible qu'il se maintienne encore assez longtemps, car les difficultés de son rôle tiennent à sa position même. Son successeur, quel qu'il soit, se trouverait, dès son arrivée au pouvoir, aussi embarrassé que lui entre le Reichstag et les assemblées prussiennes, dont il doit posséder également la confiance et dont les tendances viennent de se manifester en opposition complète.

62.

M. d'Apchier le Maugin, Chargé du consulat général de France à Budapest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 5. *Budapest, 11 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

[Le rapport signale que, dans la politique intérieure hongroise, «la grande question de l'heure est incontestablement la question roumaine». Le comte Tisza négocie avec les délégués des Roumains de Transylvanie, pour «endormir sans douleur les vieilles revendications nationales». Mais l'opposition parlementaire à Budapest dénonce dans cette politique un acte de «haute trahison».]

Aujourd'hui l'opposition triomphe, elle a réussi, croit-elle, à soulever le voile et le *Pesti Hirlap*, qui a la spécialité de ces révélations, se prétend en mesure d'énumérer les conditions auxquelles le «pacte de trahison» serait sur le point d'être conclu. Les concessions faites aux Roumains y paraissent en effet d'importance, les voici telles que les organes d'opposition vont aujourd'hui les publier avec l'accompagnement indispensable de cris d'indignation et de protestations véhémentes.

1° Modification du statut des écoles primaires tel qu'il avait été fixé par la loi 38 de 1868 sur les nationalités. Pendant les deux premières années scolaires le roumain serait la langue enseignée dans les écoles primaires de

toutes les régions ou l'élément roumain atteint 60 p. 100 de la population totale;

2° Les écoles entretenues par les églises ou les communes recevraient les subventions de l'État, indistinctement, quelle que soit la langue, roumaine ou magyare, qu'on y enseigne de préférence. Les églises et les communes qui les ont fondées surveilleraient directement ces écoles sur lesquelles on n'apposerait plus les armoiries de l'État hongrois. Tout cet article serait, s'il est adopté, particulièrement sensible au comte Apponyi, car il constituerait une forte atteinte au régime scolaire établi par lui;

3° Dans toutes les régions habitées par des Roumains, l'enseignement de la langue roumaine serait obligatoire dans les écoles secondaires;

4° Quatre comitats seraient administrés par des préfets roumains;

5° Les ministères de l'Intérieur et de l'Instruction publique auraient chacun un sous-secrétaire d'État de nationalité roumaine et chargé spécialement des affaires roumaines;

6° Les audiences des tribunaux de première instance et des justices de paix seraient tenues en roumain dans les régions peuplées en majorité de Roumains;

7° Amnistie pour tous les procès en cours contre les agitateurs roumains;

8° La moitié des fonctionnaires administratifs de Transylvanie devraient être roumains;

9° L'Association roumaine «Notra» recevrait une subvention annuelle de 400.000 couronnes;

10° L'évêché grec-catholique de Haydudorog verrait soustraire à son obédience toutes les cures roumaines;

11° On établirait trois évêchés grecs orthodoxes roumains à Nagyvarad, Kolozsvar et Lugos;

12° Le secours accordé aux églises grecques orthodoxes serait porté à un million de couronnes par an que serait chargé de répartir le métropolite roumain;

13° Le Gouvernement s'engagerait à renoncer à sa politique immobilière et à ses colonisations en Transylvanie préjudiciables à la nationalité roumaine;

14° On garantirait aux Roumains trente mandats de députés; ces députés viendraient s'adjoindre au parti gouvernemental.

Il est à croire que de toutes les concessions accordées par le comte Tisza, c'est ce dernier point surtout qui fera gros cœur à l'opposition; la perspective de voir un bataillon serré de trente Roumains venir grossir au Parlement les rangs du parti adverse n'est pas faite précisément pour la réjouir. Le Gouvernement cherche à renouveler avec les Roumains la manœuvre par laquelle en Croatie la coalition croato-serbe a été transformée en parti gouvernemental. Reste à savoir s'il peut compter sur la fidélité de ces défenseurs

inattendus, ou bien encore s'il ne perdra pas d'un côté tout ce qu'il a gagné de l'autre.

Quel que soit l'esprit actuel de conciliation du comte Tisza, l'importance des concessions qu'on lui prête à l'égard des Roumains est vraiment surprenante et pourrait porter un rude coup à la suprématie magyare. La presse d'opposition s'efforce d'ailleurs de les exagérer, pour avoir sujet à récriminer davantage et pour mieux soulever l'opinion hongroise.

Il faut donc se garder de les considérer telles quelles comme définitives. Cependant on me dit que le *Pesti Hirlap* est pour cette fois assez bien renseigné et que nous aurions là au moins les grandes lignes du traité qui serait bientôt conclu.

Nous ne tarderons pas d'ailleurs à être fixés. Il semble difficile que le Premier Ministre désormais puisse persévérer longtemps dans son mutisme. Je crois savoir qu'il s'expliquera devant la Chambre à bref délai, mais il doit regretter pour le moins au point de vue esthétique que la publication anticipée du *Pesti Hirlap* soit venue diminuer l'élégance du petit coup de théâtre qu'il préparait sans doute avec un soin jaloux.

63.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 7. *Bruxelles, 11 janvier 1914.*

(*Reçu :* 22 janvier; Dir. pol., 24 janvier.)

Au cours de la réception et de la soirée dansante données hier au Palais, le Roi s'est approché de moi et m'a parlé assez longuement. Il m'a remercié d'avoir, au premier de l'an, exprimé les souhaits de la Colonie française pour lui, la Reine et la famille royale, rendant pleine justice à l'excellent esprit de nos compatriotes résidant en Belgique et dont il se plaît à louer l'activité commerciale et industrielle.

Je me suis permis, à mon tour, de le complimenter sur le discours qu'il avait prononcé le 31 décembre sur la question coloniale et par lequel il indiquait en termes précis l'orientation nouvelle qui doit être imprimée à l'organisation administrative du Congo belge.

Le Roi m'a répondu très aimablement qu'il était sensible à l'appréciation de l'ancien Gouverneur général de l'Indochine.

« Je ne fais, a-t-il dit, que m'inspirer des exemples que je puise dans l'examen des méthodes coloniales françaises. J'ai parlé du Congo en homme

qui connaît ce pays pour l'avoir parcouru et, avec attention, étudié. J'ai eu quelque peine à m'y rendre. Le Roi Léopold me détournait de ce projet de voyage et il n'a fallu rien moins qu'un avis du Conseil des Ministres dans le sens de mon désir pour que je fusse autorisé à visiter notre colonie. J'y suis resté plusieurs mois, et pendant cinquante jours, j'ai traversé à pied d'immenses étendues de territoires, couchant sous la tente et subissant les intempéries d'un climat qui est loin d'être clément. Je me suis rendu compte des ressources considérables de ce pays. J'ai confiance dans son avenir et j'ai tenu à dire que la Belgique était parfaitement en état, par ses propres moyens, d'en assurer le développement et la prospérité.»

J'ai rappelé à Sa Majesté que notre distingué Gouverneur général de l'Afrique Équatoriale avait eu l'honneur de recevoir à Brazzaville le Prince royal et qu'à Paris, tout récemment, M. Merlin m'avait chargé de ses hommages pour le Roi.

Sa Majesté m'a répondu qu'Elle avait conservé un excellent souvenir de l'accueil que lui avait réservé ce haut fonctionnaire et qu'il aurait un vif plaisir à s'entretenir avec lui des problèmes multiples que soulève l'administration des colonies africaines française et belge.

«Veuillez, a-t-il ajouté, lui dire que s'il a l'occasion de venir à Bruxelles, il me désobligerait en ne venant pas me voir.»

Peut-être jugerez-vous, Monsieur le Président, qu'il convient de transmettre cette quasi-invitation à M. Merlin, par l'intermédiaire de M. le Ministre des Colonies. Le Roi, suivant personnellement la marche des affaires au Congo belge, et, d'autre part, certaines questions qui nous intéressent particulièrement ayant une connexité avec celles actuellement au premier rang des préoccupations belges, notamment pour la construction et l'amélioration des voies de communication (routes, chemins de fer, navigation), il serait, je crois, opportun que notre Gouverneur général profitât de l'occasion qui lui est offerte de parler au Roi du très intéressant projet de constitution d'un réseau franco-belge dont parle M. Jules Cambon dans ses dépêches des 17 novembre et 8 décembre, que m'a communiquées le Département à la date des 28 novembre et 15 décembre (n^{os} 222 et 238)[1] et qui fait l'objet de ma lettre en date du 10 janvier n° 6[2].

P. S. Bruxelles, 18 janvier. — Le second bal de Cour qui a eu lieu hier a été plus brillant et plus animé encore que le premier. Je m'y suis entretenu avec le Roi et la Reine. S. M. Albert m'a retenu quelque temps et, en me quittant, m'a dit de nouveau qu'il aurait plaisir à voir M. Merlin.

(1) Reproduites dans le tome VIII, 3^e série, sous les numéros 597 et 659. — (2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 55.

64.

Note du Ministre.

Conversation de M. Venizelos avec M. Doumergue.

12 janvier 1914.

Moi. — Etes-vous satisfait de votre séjour à Rome[1]?

Lui. — Je n'en suis pas trop mécontent[2]. Dans les sphères gouvernementales, il m'a paru qu'il y avait un désir de détente. Les ambassadeurs amis m'avaient dit que M. de San Giuliano voyait rouge quand on lui parlait de la Grèce. J'étais donc un peu inquiet. Mais l'accueil a été bon, courtois.

Moi. — Vous avez parlé de l'Albanie?

Lui. — Je lui ai dit que nous étions décidés à évacuer conformément à nos engagements. J'ai ajouté que nous voudrions cependant une petite rectification de frontière dans le sud de la vallée du Drin, du côté d'Argyrocastro. Nous céderions en échange une petite bande de terrain sur la mer du côté du cap Stylos. Nous donnerions en outre une somme de 5 millions pour fonder une banque.

Moi. — Que dit le Gouvernement italien des secrètes tentatives turques en Albanie?

Lui. — Elles l'inquiètent un peu. Il y voit le désir de la Turquie de mettre à la tête de l'Albanie un prince ottoman au lieu du prince de Wied.

Moi. — Et les *Iles*?

Lui. — J'ai fait remarquer au marquis de San Giuliano combien il était nécessaire de nous les donner afin de calmer l'opinion grecque et d'empêcher la résistance armée préparée par les Épirotes et qui se produirait après notre départ si la Grèce n'obtenait rien.

Moi. — Quelles îles veulent céder les Italiens?

Lui. — Chio et Mytilène sans difficultés. La Triple Alliance est d'accord.

Moi. — Et Lemnos et Samothrace?

Lui. — Le marquis de San Giuliano m'a dit qu'on ferait quelques réserves, mais que, si l'on insistait, on nous les laisserait. Mais, a-t-il ajouté, je vous dis cela à titre confidentiel et sans y être autorisé.

Moi. — Et Thasos?

(1) On trouve dans *Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14246 un télégramme de M. de Flotow, Ambassadeur d'Allemagne à Rome qui relate son entretien avec M. Venizelos.

Cf. un télégramme de M. de Mérey du 9 janvier reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 9176.

(2) M. Isvolsky dans un télégramme du 13 janvier rapporte que M. Venizelos lui a fait visite et lui a dit : «Je suis très content de ma visite à Rome.» (V. Stieve, *Der diplomatische Schriftwechsel Iswolskis*, IV, page 24.

Lui. — La question ne se posera pas. Nous l'aurons.

Moi. — Et au sujet de la date d'évacuation?

Lui. — Le marquis de San Giuliano m'a dit que pour cela on admettrait que nous nous retirions peu à peu et lentement.

Moi. — Par échelons.

Lui. — Oui, de façon à ne pas soulever un mouvement général en nous retirant brusquement. Nous évacuerons un jour dix ou vingt villages qui se calmeront, puis d'autres...

Le Gouvernement italien me paraît être de cet avis.

Moi — Et les îles du Dodécanèse?

Lui. — On m'a déclaré qu'on les évacuerait toutes sans garder même un rocher et qu'on les remettrait à la Turquie.

[M. Doumergue, pour clore l'entretien, demande quelles compensations l'Italie réclamerait et M. Venizelos répond qu'à titre de dédommagement elle réclamait le remboursement des dépenses qu'elle avait faites dans les îles et quelques petits avantages économiques en Asie Mineure.]

65.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 27. *Péra, 12 janvier 1914, 12 h. 55.*

(*Reçu :* 18 h. 25.)

Je prie Votre Excellence de vouloir bien transmettre au Ministre de la Guerre le télégramme suivant :

De l'Attaché militaire :

«Enver Pacha vient de me déclarer qu'à son avis la triple tâche imposée au général Liman von Sanders était trop lourde et qu'il serait préférable pour lui de laisser le commandement du premier corps d'armée. Il conserverait alors seulement la direction de la mission allemande et l'inspection générale des écoles militaires et aurait ainsi à peu près les mêmes attributions qu'avait le général von der Goltz. Le premier corps serait confié à un général turc avec un chef d'État-major allemand et resterait corps d'armée modèle. Enver Bey espère faire partager d'ici peu sa manière de voir à Sa Majesté et au général Liman.

«Il m'a confirmé qu'un des deux postes de sous-chef d'État-major général serait confié à un officier allemand. Cet officier aurait pour mission de diriger les travaux d'État-major général et d'apprendre aux officiers d'État-major

la pratique de leur métier; mais il ne prendrait aucune part aux travaux secrets de préparation à la guerre : répartition des troupes, mobilisation, concentration.

« Enver Bey m'a confirmé la suppression du Conseil supérieur de la guerre. C'est à mon avis une manière d'en exclure le général Liman. Il m'a déclaré qu'il ferait tout son possible pour faciliter ma tâche et pour être agréable au Gouvernement français. »

(*Signé*) Maucorps.

66.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3. *Londres, 12 janvier 1914, 17 h. 57.*

(*Reçu :* 19 h. 20.)

Je réponds à votre télégramme n° 26 (1).

Le Gouvernement britannique a fait prendre l'avis des Puissances sur l'envoi d'un navire de guerre dans les eaux albanaises et Sir Francis Bertie a dû consulter Votre Excellence à ce sujet.

Mais Sir Ed. Grey n'est pas favorable à cette mesure qui lui paraît inutile.

67.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étranères.

T. n° 19. *Rome, 12 janvier 1914. 17 h. 30.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

Réponse à votre télégramme 21 (2).

Le marquis de San Giuliano ne croit pas qu'il soit nécessaire d'envoyer des vaisseaux à Durazzo (il n'est pas question de Medua) attendu que les troubles, s'il y en avait, se produiraient trop loin à l'intérieur pour que la présence de navires de guerre puisse exercer quelque influence. Si, par contre, des troubles se produisaient dans Durazzo même, il se pourrait que l'Italie et l'Autriche

(1) Télégramme circulaire du 10 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 48.

(2) C'est le télégramme visé dans la note précédente.

y envoyassent des bateaux, il n'aurait aucune objection dans ce cas à ce que les autres Puissances fassent de même.

C'est d'ailleurs à Durazzo que le prince de Wied persiste à débarquer et à établir sa capitale. A cette occasion il paraît naturel au Ministre des Affaires étrangères que toutes les Puissances se fassent représenter par des vaisseaux.

68.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 7. *Vienne, 12 janvier 1914, 16 h. 05.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

D'après un informateur autrichien qui semble sincère, l'Allemagne exerce ici une forte pression pour faire échouer l'entente au sujet des chemins de fer orientaux. M. de Tschirschky se serait plaint récemment que le Cabinet de Vienne fît à la France la part trop belle [1] et aurait pris position notamment contre toute combinaison tendant à internationaliser la section Andrinople-Constantinople. M. Doumer s'attendait d'ailleurs à voir surgir de ce côté les résistances de la Deutsche Bank.

Est-il indispensable que l'organisation des deux sociétés d'exploitation du réseau en Serbie et en Grèce englobent aussi les lignes ottomanes ? Il sera très difficile de vaincre les résistances des radicaux serbes décidés à imposer le rachat et l'exploitation par l'État; on peut même se demander s'ils ne sont pas encouragés dans cette irréalisable prétention par les intrigues allemandes.

[1] Comme le montrent les rapports et les télégrammes reproduits dans *Grosse Politik* (vol. 37, II, appendice au chapitre 287) M. de Tschirschky suivait avec beaucoup d'attention les négociations engagées à Vienne par M. Doumer avec l'appui de deux financiers autrichiens, M. d'Adler qui résidait à Paris et M. Sieghart, gouverneur de la Bodenkreditanstalt à Vienne, et le Gouvernement de Berlin transmettait à son Ambassadeur les notes de M. Helfferich, directeur de la Deutsche Bank. Sur les griefs de l'Allemagne contre l'Autriche voir en particulier *Grosse Politik,* vol. 37, pièce n° 15100 (plusieurs fragments de cette pièce — une dépêche de M. de Jagow — sont reproduits en note dans d'autres parties de l'ouvrage).

69.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 5. *Sofia, 12 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 janvier; Dir. pol. 21 janvier.)

M. Nékloudoff, nommé Ministre de Russie à Stockholm, est revenu il y a quelques jours à Sofia pour présenter ses lettres de rappel au Roi Ferdinand et pour rompre son établissement et a quitté définitivement la Bulgarie par l'Express-Orient d'avant hier.

Je n'aurais pas cru nécessaire de signaler ce départ si les conditions dans lesquelles il s'est effectué avaient été normales et si le Gouvernement bulgare avait suivi en la circonstance, comme on pouvait le supposer, les règles ordinaires de courtoisie.

M. Nékloudoff a été reçu par le Roi, qui avait à ses côtés le Prince héritier. L'accueil a été correct, même aimable, mais la conversation s'est poursuivie avec une certaine contrainte. Le Ministre de Russie n'en a pas été surpris, car il n'escomptait pas que le Roi lui exprimerait des remerciements ou de la reconnaissance pour le concours qu'il avait prêté à la Bulgarie pendant la guerre balkanique, voire qu'il manifesterait quelque regret de son départ. Il pouvait croire cependant que le Grand cordon d'usage lui serait conféré, d'autant plus qu'il était accrédité depuis près de trois ans et qu'il n'avait reçu aucune décoration au cours de sa mission. Il n'en a rien été, et j'ajoute que M. Nékloudoff n'a même reçu aucun témoignage particulier d'estime de la part des souverains, fût-ce même un simple portrait.

Quant au Gouvernement dont les dispositions à l'égard de la Russie sont, il est vrai, connues, son attitude a été encore plus marquée. Au dîner qui a été donné en l'honneur de M. Nékloudoff par les membres de l'Union Club, il s'est fait représenter par le seul M. Tontcheff, Ministre des Finances, qui s'est trouvé également seul à la gare pour saluer le représentant de l'Empereur au moment de son départ.

Les Bulgares de tous les partis ont tenu d'ailleurs à manifester les mêmes sentiments de rancune à l'égard de M. Nékloudoff. A ce dîner de l'Union Club, dont cependant il était le Président, un seul Bulgare assistait en dehors de M. Tontcheff, et c'était précisément M. Ghenadieff, l'ancien Ministre des Affaires étrangères qui, bien que traduit devant la Haute Cour, n'a pas hésité à prendre la parole au nom de ses compatriotes absents pour remercier le Ministre de Russie de la sympathie qu'il avait toujours montrée à la Bulgarie

et pour lui exprimer ses souhaits. A la gare, la société bulgare était représentée par M. Sarafoff, ancien Ministre à Constantinople et zankoviste notoire. Ni la Cour, ni le ministère des Affaires étrangères n'avaient envoyé de représentant, contrairement à tous les usages. Et le contraste était d'autant plus frappant que, six semaines auparavant, le Ministre d'Autriche, qui partait simplement en congé, était accompagné à la gare par le Président du Conseil et tous les Ministres sans exception, ainsi que par le chef du Cabinet politique du Roi.

Le Ministre de Russie n'a été salué à son départ que par M. Tontcheff et M. Sarafoff et par les membres du corps diplomatique, à peu près au complet, car je dois noter que, seul parmi les chefs de mission, le Ministre d'Autriche brillait par son absence et n'avait même pas trouvé utile de s'excuser ou de se faire représenter par un membre de sa légation.

Quant aux amis de la Russie, aux chefs du parti zankoviste, aux membres notables des ministères Guéchoff et Daneff, qui pendant toute la guerre étaient en relations intimes et quotidiennes avec M. Nékloudoff, aucun n'avait cru convenable de lui donner ce dernier témoignage d'estime et d'amitié.

Quoique les manifestations de l'ingratitude des Bulgares ne soient pas faites pour surprendre, une attitude aussi généralement discourtoise m'a paru extraordinaire et, m'étant renseigné, j'ai appris que M. Nékloudoff était considéré par les Bulgares comme le principal auteur responsable de leurs malheurs. Le nouveau secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, dont le langage paraît peu modéré, a dit aujourd'hui même à M. Dard qu'il était de cet avis, que cette opinion était générale et que l'octroi d'une distinction honorifique au Ministre de Russie aurait produit la plus mauvaise impression, si ce n'est même une certaine agitation dans le public. M. Passaroff croyait devoir ajouter que seul M. Nékloudoff portait le poids de la rancune bulgare et que le Gouvernement de M. Radoslavoff aussi bien que le peuple lui même tenaient au contraire à rester en bons termes avec la Russie.

Je ne m'explique pas les raisons d'une semblable animosité, car je sais pertinemment par M. Nékloudoff lui même, qui pendant ces derniers dix-huit mois m'a montré la plus entière confiance et m'a tenu au courant de ses démarches et de ses conversations, qu'il s'est montré à maintes reprises un ardent défenseur des intérêts bulgares et qu'il a plaidé leur cause avec chaleur auprès de son Gouvernement toutes les fois que ces intérêts ne portaient pas préjudice aux intérêts russes proprement dits. J'ai pu constater qu'il n'approuvait pas toujours les directions parfois vagues et contradictoires qu'il recevait de Pétersbourg et, si son langage à Sofia n'a pas été en certaines circonstances aussi net et aussi précis que les Bulgares font mine aujourd'hui

de l'avoir souhaité, la faute en retombe sur le Gouvernement russe dont la politique a été trop souvent sans suite, faite successivement de brutalité et de faiblesse et dont l'indécision et la peur des responsabilités ont été les caractéristiques.

Bien qu'ils lui fassent amèrement grief de leurs déconvenues nationales, les hommes politiques bulgares se rendent compte de la nécessité de ménager la Russie pour laquelle la masse populaire garde toujours les mêmes sentiments de reconnaissance et d'affection; aussi, avec une unanimité et une injustice sans égales, ont-ils trouvé plus adroit de faire retomber tout le poids de leur rancune sur un seul homme, oubliant leurs propres fautes et leur indocilité aux conseils sages et prudents que cet homme leur prodiguait. Comme ils ne savent garder aucune mesure, cet état d'esprit s'est transformé en mauvais procédés et en inconvenance. Je serais bien surpris s'ils ne s'étaient pas trompés dans leur calcul et si, de Pétersbourg, on ne faisait pas comprendre aux Bulgares par une manifestation publique que l'injure faite au Ministre de l'Empereur a été ressentie et sera difficilement oubliée.

70.

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. *Washington, 12 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 janvier; Dir. pol., 24 janvier.)

Les dépositions faites en appel, à Strasbourg, par les officiers allemands compromis dans les incidents de Saverne, et desquelles il résulte que des passants auraient ri ou pu rire dans la rue, en leur présence, et de là les mesures prises en vue de les tuer, et que le cordonnier estropié qui reçut un coup de sabre [1] avait (il est vrai seulement dans sa poche, ce qui est le cas de tous les ouvriers) un couteau de poche, et que, s'il l'en avait sorti, s'il avait pu échapper aux soldats qui le tenaient et si d'autres circonstances encore s'étaient réalisées, il aurait pu attaquer le lieutenant von Forstner, ont augmenté la surprise causée aux États-Unis par cette affaire. L'acquittement là-dessus de tous les condamnés par le conseil de guerre de Strasbourg [2] a accru encore ces défavorables impressions. On s'indigne que, de notre temps, en pays civilisé, il puisse être admis, entre militaires et

[1] Allusion à l'affaire de Dettwiller; voir dans le tome VIII, 3e série, le numéro 614, note.

[2] Il s'agit des débats qui eurent lieu devant le Conseil de guerre du XVe corps d'armée à Strasbourg. Le Conseil, jugeant en première instance le colonel von Reuter et le lieutenant Schadt et en appel le lieutenant von Forstner, prononça un acquittement général.

civils, de telles différences de rang, de droits, de privilèges, les premiers pouvant, sous le prétexte d'un rire, d'un sifflet, d'un éternuement, arrêter le cours des lois et y substituer leur bon plaisir et leurs coups de sabre. Le *Sun* publie un dessin représentant un officier allemand hors de lui de fureur, brandissant son épée et montrant le poing à un globe du monde dont les continents ont le vague aspect d'une figure humaine grimaçant un ironique sourire, et l'officier s'écriant : «Ne ris pas de moi !» Le *Times* de New York publie une longue dépêche de Berlin où on lit : «Ces derniers verdicts ont causé une sensation profonde dans tout l'Empire et demeureront longtemps un élément de trouble... A Berlin l'impression des gens qu'on voit dans la rue, officiers et soldats mis à part, est la consternation.» La *Tribune,* dans un article de fond, dit que l'Allemagne en est encore au temps où les Gessler exigeaient le salut à leur chapeau et déclare que l'«acquittement de ces officiers sera très généralement regardé comme la condamnation du système sous lequel ils servent et qui rend possibles des actes tels que les leurs».

Les télégrammes adressés de Paris à la presse américaine ont mis en relief jusqu'ici la dignité et le sang-froid observés par la nôtre. Le caractère odieux des récents incidents n'en ressort que davantage.

Je joins ici le texte de l'article précité de la *Tribune,* en me référant à mes précédentes communications sur ce sujet, dont la dernière est en date du 26 décembre.

71.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 29. *Péra, 13 janvier 1914, 10 h. 15.*

(*Reçu :* 12 h. 20.)

Suite à mon télégramme n° 27 (1).

Le Grand Vizir m'a confirmé aujourd'hui au sujet de la mission allemande les déclarations faites par le Ministre de la Guerre à notre Attaché militaire. Toutefois il n'a pas précisé l'étendue des nouvelles attributions qui seront «prochainement» données au général Liman. Ce dernier, s'il faut en croire Djemal Pacha, serait nommé inspecteur général de l'armée ottomane. La version allemande, évidemment tendancieuse, est que le général, venant de recevoir une promotion en Allemagne, ne peut plus se contenter en Turquie du commandement d'un corps d'armée. Par contre, dans les milieux gouvernementaux, on insiste, avec juste raison, semble-t-il, sur le caractère autoritaire d'Enver Pacha qui n'est homme à se laisser dominer par personne.

(1) Du 12 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 65.

72.

M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^{os} 26, 27, 28, 29. Très secret.

Saint-Pétersbourg, 13 janvier 1914, 14 h. 17, 14 h. 19, 19 h. 18, 19 h. 17.

(*Reçu :* 15 h. 15, 16 h. 7, 20 h. 35.)

Une lettre [de] M. Sazonoff à l'Ambassadeur d'Allemagne, que j'ai sous les yeux, résume ainsi qu'il suit l'état des négociations sur le sujet de la mission militaire allemande :

«Dans son dernier entretien avec le comte de Pourtalès, M. Sazonoff a attiré l'attention de l'Ambassadeur d'Allemagne sur les «dangers de l'effervescence croissante de l'opinion russe et sur l'opportunité d'y mettre fin par «un communiqué à la presse.»

Comme ce communiqué ne pourrait être rédigé pour le moment qu'en termes généraux, il ne saurait être fait qu'après entente formelle des deux Gouvernements sur les principes du compromis.

Le point de vue russe est le suivant :

1° Aucune objection contre la mission militaire, si elle n'est qu'une mission d'instruction;

2° Si le général allemand pense que, pour être efficace, sa mission d'instruction comporte le commandement d'une unité de troupes, le Gouvernement russe admet que le général exerce à Andrinople le commandement de cette unité (corps d'armée ou division);

3° Le Gouvernement impérial estime par contre que le commandement par un officier étranger d'une unité quelconque dans la capitale ottomane ou ses environs créerait une disparité de conditions pour les grandes Puissances ayant leurs représentants à Constantinople : considérant les intérêts de toute première importance de la Russie à Constantinople, le Gouvernement russe a cru devoir attirer l'attention amicale du Cabinet de Berlin sur le bien-fondé de ses représentations à ce sujet;

4° Le Cabinet de Berlin ayant fait entendre qu'un compromis dans ce sens pourrait intervenir dans quelque temps «le Gouvernement russe croit devoir attirer son attention sur l'opportunité d'y arriver à bref délai, tout atermoiement exerçant une répercussion fâcheuse sur l'opinion publique et ne pouvant que nuire aux liens d'amitié entre les deux Empires.»

Il demande donc au Cabinet de Berlin «de l'aviser du terme approximatif qu'il trouve nécessaire de fixer».

Si le Gouvernement allemand adhère à ce point de vue, une communication pourra être faite à la presse, portant que les deux Gouvernements espèrent arriver à bref délai à une solution satisfaisant leurs intérêts réciproques et répondant d'autre part aux liens d'amitié unissant les deux Empires.

M. Sazonoff exprime le désir d'être informé le plus tôt possible de la résolution du Gouvernement allemand [1].

Très confidentiel. — Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité de garder absolument secret le contenu et l'existence même de ce document, le Gouvernement allemand se complaisant à invoquer les divulgations de presse pour se dérober, sous la contrainte de l'opinion publique, à l'exécution de ses engagements.

73.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 20. *Rome, 13 janvier 1914, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 21 h. 55.)

Réponse à votre télégramme 25 [2].

Le Ministre des Affaires étrangères auquel j'ai parlé de la proposition faite par Ismaïl Kemal à la Commission de contrôle de prendre en mains le pouvoir gouvernemental est d'avis qu'une telle solution mérite toute considération; il serait disposé à l'accepter à la condition que la Commission de contrôle procédât avec beaucoup de prudence dans l'accomplissement d'une tâche aussi difficile, car rien ne serait plus grave à son avis que d'en arriver à la nécessité d'une intervention armée par les Puissances. J'ai eu soin à ce propos de lui dire les conditions auxquelles vous subordonneriez la transmission des pouvoirs à la Commission de contrôle.

Le Ministre m'a informé d'autre part que, l'Autriche ayant envoyé un navire devant Durazzo, l'Italie ne croyait pas pouvoir se dispenser d'en faire autant.

[1] Cf. le rapport adressé le 10 janvier à son Gouvernement, par le comte de Pourtalès (*Grosse Politik,* vol. 38, pièce n° 15519).

[2] Télégramme circulaire du 12 janvier transmettant à divers postes le télégramme de Valona du 11 ci-dessus reproduit sous le numéro 60.

74.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 10. *Berlin, 13 janvier 1914, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h. 20.)

Je réponds à votre télégramme n° 26 et au n° 27 (1).

Le Secrétaire d'État des Affaires étrangères, qui a été absent deux jours de Berlin, n'a eu connaissance que ce soir d'un télégramme du délégué allemand à Valona, analogue à celui que Votre Excellence a reçu de notre représentant. M. de Jagow m'a dit qu'il n'avait pas eu le temps d'examiner de près la question, mais qu'à première vue il lui paraissait impossible de refuser de laisser la Commission internationale prendre en mains le gouvernement de l'Albanie, quelque inquiétantes que soient les responsabilités que cette décision peut entraîner pour les Puissances. Il semble en effet qu'il n'y ait pas d'autre moyen d'éviter l'anarchie.

Le prince de Wied est venu ce matin exprimer aux Ambassadeurs de Russie et d'Angleterre son désir d'obtenir bientôt une réponse à sa dernière communication. Il croit de son devoir de partir à bref délai pour l'Albanie si sa candidature est définitivement agréée et désire que les retards que subira son arrivée ne puissent lui être imputés.

75.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 7. *Belgrade, 13 janvier 1914, 12 h.*

(*Reçu :* le 14, à 1 h.)

Réponse à vos télégrammes n^os^ 1 et 2 (2).

Le ministère royal des Affaires étrangères vient de me faire parvenir la note ci-après dont le texte serbe est communiqué à M. Vesnitch :

«Le Gouvernement serbe doit déclarer avant tout que le produit de l'emprunt ne sera pas affecté aux commandes à l'étranger. En ce qui concerne les

(1) Voir le télégramme de Valona du 11 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 60, note.

(2) Le télégramme n° 1, du 7 janvier, est reproduit ci-dessus sous le numéro 28. Par son télégramme n° 2, qui est du 9, M. Doumergue faisait savoir que l'émission de l'emprunt serbe serait retardée si le Gouvernement de Belgrade n'acceptait pas formellement les conditions énumérées dans le télégramme n° 1.

commandes indispensables à venir, le Gouvernement serbe déclare : 1° pour compléter son armement l'armée serbe a besoin de 400.000 fusils. Étant donnée la situation politique actuelle dans les Balkans et en Europe il est absolument nécessaire d'avoir au moins 250.000 fusils dans le délai de deux ans et le reste soit 150.000 dans le courant de la troisième année. Sur les premiers 250.000 fusils le Gouvernement serbe demandera à l'industrie française le nombre de fusils qu'elle peut fabriquer dans le délai de deux ans. Le reste, jusqu'à concurrence de 250.000, le Gouvernement serbe [l']achètera en Russie ou en Angleterre. En ce qui concerne les 150.000 fusils dont il a besoin au cours de la troisième année le Gouvernement serbe en commandera en France le nombre que l'industrie française peut fabriquer dans le courant de cette troisième année et le reste sera confié à l'industrie russe ou anglaise. Seulement dans le cas où la commande ne pourra pas se faire ni en Russie ni en Angleterre, elle sera faite là ou cela faire se pourra;

2° Le Gouvernement serbe prend l'engagement de réserver à l'industrie française les autres commandes d'artillerie de montagne, de campagne, d'obusiers et de gros canons si les prix n'en sont pas beaucoup trop élevés sur les prix courants;

3° En ce qui concerne les commandes pour l'équipement et l'habillement militaires qui sont fabriqués par l'industrie nationale serbe, le Gouvernement serbe promet de réserver à l'industrie française tout ce que l'industrie nationale ne pourrait livrer dans le délai déterminé;

4° ... [1] fournitures en matière de chemins de fer se faisant en vertu des dispositions légales par la concurrence, le Gouvernement serbe promet de donner à des conditions égales la priorité à l'industrie française;

5° Le Gouvernement serbe accepte de reconnaître le contrat passé entre le Gouvernement turc et l'entreprise des routes, mais seulement en tant qu'il concerne les routes qui sont nécessaires à l'État serbe et qui se trouvent sur le territoire serbe et à condition d'obtenir l'argent nécessaire en France car ce contrat prévoit les paiements mensuels;

6° En ce qui concerne l'affaire Vezin, elle est, avec le consentement de M. Vezin, remise à la décision d'un tribunal d'arbitrage qui la tranchera définitivement.

[1] Lacune de déchiffrement.

76.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. BOPPE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE.

D. n° 34. *Paris, 13 janvier 1914.*

La Société Smyrne-Cassaba et Prolongements m'a signalé les conséquences sérieuses qu'entraînerait pour elle et les intérêts qu'elle représente l'octroi annoncé de la concession d'une ligne de chemin de fer Smyrne et Dardanelles qui établirait dans la zone traversée par son réseau une concurrence préjudiciable à son trafic et à celui de la ligne Soma-Panderma.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint en copie la lettre que la Société m'a adressée [1] à ce sujet en vous laissant le soin de donner à la réclamation formulée par cette Compagnie l'appui qui vous paraîtra le plus utile.

77.

NOTE DU MINISTRE.

Audience diplomatique : M. le Ministre de Suède.

Paris, 14 janvier 1914.

Son Gouvernement s'est ému d'un article publié dans la *France militaire* du 8 janvier sous la signature de M. Cornet, sénateur, membre de la Commission de l'armée, dans lequel on représente les Suédois partisans d'une augmentation des armements comme favorables à l'entrée de la Suède dans la Triple Alliance, et les Suédois hostiles à ces augmentations d'armement comme favorables à la Triple Entente : «La question de nos armements, me dit-il, n'a aucune relation avec la politique extérieure de mon pays. Elle a été soulevée par d'autres considérations. La Suède est une Puissance intéressée au maintien de l'équilibre dans la Baltique, mais elle a toujours déclaré et je suis chargé de vous déclarer encore qu'elle ne veut à aucun prix s'inféoder à aucun des groupements politiques qui existent en Europe. Elle veut demeurer tout à fait en dehors. J'ai eu l'occasion de le dire à M. Poincaré et à M. Pichon quand ils étaient à votre place. Je vous renouvelle cette assurance. Des articles comme ceux de M. Lucien Cornet peuvent accréditer des

[1] La reproduction de cette lettre a paru inutile, l'objet en étant suffisamment indiqué dans la dépêche de M. Doumergue et dans la réponse de M. Boppe ci-dessous reproduite sous le numéro 172.

idées fausses dans l'opinion. La documentation de M. Cornet était assez exacte quant aux renseignements techniques. Mais ses conclusions sont entièrement erronées. Je serais heureux si vous pouviez, dans la mesure du possible, faire en sorte que de pareilles campagnes qui peuvent donner une idée fausse des intentions de la Suède et de ses sentiments à l'égard de votre pays, ne se poursuivent ni ne s'étendent.»

78.

NOTE DE L'AMBASSADE DE RUSSIE.

Paris, 14 janvier 1914.

M. Sazonoff ayant reçu du Consul général de Russie à Erzeroum des nouvelles alarmantes sur la situation en Arménie a chargé l'Ambassadeur de Russie a Constantinople de donner à la Porte un avertissement sérieux quant aux conséquences que pourrait entraîner la non-adoption en temps utile par le Gouvernement ottoman de mesures en vue de prévenir des troubles dans les vilayets arméniens.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de demander à Son Excellence M. Doumergue si le Gouvernement de la République ne jugerait pas possible de faire des représentations énergiques à la Porte, en faisant ressortir le danger que présenterait l'explosion de troubles pouvant entraîner les plus sérieuses complications.

Des démarches analogues sont prescrites aux Ambassadeurs de Russie à Londres et à Berlin [1].

79.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. nos 37, 38, 39.

Paris, 14 janvier 1914, 13 h. 50, 14 h. 25, 15 h.35.

Avant votre départ de Pétersbourg, je serais heureux que vous attiriez l'attention du Gouvernement russe sur la situation qui peut nous être faite

[1] Par télégramme n° 22, du 15 janvier, M. Doumergue a communiqué à M. Boppe, chargé d'affaires de France à Constantinople, la substance de cette note russe. Il ajoutait: «Veuillez vous concerter avec vos collègues pour effectuer cette démarche, dès que ceux-ci auront reçu des instructions de leurs Gouvernements.»

en Turquie, où nous avons de très gros intérêts, si nous tardons trop à donner suite aux arrangements intervenus entre elle et nous. Ils comportent des concessions importantes au point de vue économique de la part de la Turquie en échange de notre concours financier dans la mesure où la situation du marché permettra de le donner.

En vue de presser sur le Gouvernement turc pour l'amener à résoudre la question du commandement militaire allemand à Constantinople, nous avons ajourné la signature définitive de ces engagements.

Il semble que cette question du commandement soit à la veille d'être résolue.

Le Gouvernement russe paraît le croire, puisqu'il est disposé à signer avec la Turquie une convention [1] comportant des avantages et concessions réciproques et aux termes de laquelle notamment le Gouvernement russe consent au 4 p. °/₀.

Sans doute le Gouvernement russe estime que, malgré cette concession du 4 p. °/₀, le refus d'ouvrir le marché de Paris à l'emprunt turc constitue le moyen de pression le plus efficace sur la Porte, pour l'amener à résoudre définitivement la question du commandement militaire.

Il me semble au contraire que le refus du 4 p. °/₀ par la Russie constitue le moyen le plus puissant de presser sur la Turquie, car il atteint à la fois cette dernière et l'Allemagne intéressée au relèvement pour assurer l'exécution de son chemin de fer de Badgad.

La Turquie (elle l'a prouvé) ne serait peut-être pas aussi en peine qu'on le croit de se procurer, ailleurs que sur notre marché, les provisions dont elle a besoin. Le refus du 4 p. °/₀, au contraire, par une seule Puissance, la paralyse entièrement.

Vous n'ignorez pas qu'un accord a été paraphé le 11 septembre par mon prédécesseur et par Djavid Bey, dont il nous est impossible, sans risquer de compromettre tous nos intérêts économiques en Asie Mineure, et les trois milliards d'argent français engagés en Turquie, d'ajourner indéfiniment l'exécution.

Vous savez aussi que des négociations assez pénibles se poursuivent à Berlin qui sont fonction de cet accord et qui risquent d'échouer complètement si nous continuons à opposer une fin de non-recevoir absolue aux propositions de la Turquie.

Vous m'avez représenté dans votre télégramme n° 13 [2] que l'avenir économique et politique de la France était en Afrique et j'en conviens avec vous. Mais l'intérêt de cette politique, qui se poursuit en pays musulman, me paraît

[1] D'après le télégramme de Pétersbourg du 10 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 45.

[2] Du 7 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 31.

exiger que nous conservions dans le pays le plus ardent de l'Islamisme et dans la nation musulmane la plus avancée en civilisation la position que nous y occupons aujourd'hui.

La laisser décroître serait ouvrir plus largement la porte aux ambitions de la Triplice et notamment de l'Italie qui, en ce moment, sous le prétexte d'obtenir des compensations, en échange de l'abandon du Dodécanèse, cherche à obtenir en Asie Mineure des avantages économiques très importants [1] : le développement de l'influence des Puissances de la Triple Alliance en Turquie est de nature à paralyser notre politique en Afrique.

Le Gouvernement russe stipulant, aux termes de votre télégramme n° 16 [2], que l'accord avec la Turquie ne serait exécutoire qu'au bout de six mois, nous pourrions peut-être ajourner l'exécution de nos propres accords jusqu'à la fin de juin.

Je vous prie d'exposer ces considérations à M. Sazonoff qui reconnaîtra, j'en suis sûr, combien elles sont sérieuses. Vous y ajouterez un grand poids par votre autorité personnelle.

80.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

À M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie.

T. n° 5. *Paris, 14 janvier 1914, 18 h. 50.*

Je me réfère à votre télégramme n° 10 [3].

J'ai fait part à nos représentants auprès des grandes Puissances des suggestions de la Commission de contrôle en indiquant que le Gouvernement de la République s'y rallierait si elle était acceptée par tous les Gouvernements intéressés et si elle ne doit leur imposer ni envoi de troupes ni concours financier.

[1] Voir à la date du 12 janvier l'entretien de M. Doumergue avec M. Venizelos ci-dessus reproduit sous le numéro 64.

[2] Du 8 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 33.

[3] Du 11 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 60.

81.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanif,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 11. *Valona, 14 janvier 1914, 6 h.*

(*Reçu :* 20 h.50.)

Les révoltés, renforcés par des gendarmes d'Essad Pacha, sont à une heure d'Elbassan dont la prise semble certaine. Leur chef a répondu aux parlementaires envoyés par le Gouverneur de la ville qu'il agit d'après des ordres d'Essad Pacha. Starova et Hu[ssein (?)] seraient déjà entre leurs mains.

L'attitude d'Essad ne peut s'expliquer que par l'appui et peut être même l'instigation de l'Autriche ou de l'Italie qui n'ont pas encore envoyé à Durazzo les navires de guerre demandés par leurs délégués. Cette demande est renouvelée aujourd'hui.

Nous faisons tout pour obtenir la cessation des hostilités.

82.

M. Dumaine, Ambassadeur de Francf à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 9. *Vienne, 14 janvier 1914, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Quoiqu'il déclarât tout à fait rassurantes les plus récentes nouvelles d'Elbassan, le comte Berchtold a paru très favorable, comme il fallait s'y attendre, à l'idée que la Commission de contrôle assumerait les responsabilités du pouvoir. Maintenant que le désordre est au comble, le Gouvernement austro-hongrois souhaite que les Puissances se partagent le soin d'y remédier. Mais il est douteux que l'unanimité se rencontre pour accepter une pareille charge. L'autorité des délégués risque d'être encore plus contestée que celle de n'importe quel chef albanais.

Le Ministre a tenu à spécifier que la Commission aurait à se démettre de l'exercice de la souveraineté dès que le prince arrivera. Il persiste à déclarer que celui-ci, par sa seule présence, rétablira l'ordre et l'unité [1] : il affirme

[1] Cf. la dépêche adressée de Vienne à l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Berlin, *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 9191.

aussi que les résolutions du prince n'ont jamais changé. L'envoi de bateaux de chaque nation à Valona n'est pas envisagé comme utile. Si pourtant, contre toute vraisemblance, les délégués sont investis du pouvoir, je signale que, pour leur prestige et même pour leur sécurité, chacun d'eux aurait à se prévaloir de cet appui.

Sur la question financière, j'ai exposé toutes les réserves suggérées par Votre Excellence. Mais mon collègue anglais n'ayant toujours pas d'instructions, nous n'avons pas procédé à une démarche officielle.

83.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 31. *Saint-Pétersbourg, 14 janvier 1914, 20 h. 42.*

(*Reçu :* le 15, à 0 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme n° 26.[1]

Le Gouvernement impérial enverra le croiseur *Oleg* à Valona, si de son côté le Gouvernement de la République décide d'y envoyer un bateau. Quant à la prise en mains du Gouvernement de l'Albanie par la Commission internationale de contrôle, M. Sazonoff n'y saurait être opposé puisque nous avons toujours soutenu le principe de l'internationalisation. Mais il doute que ce projet puisse se réaliser. En tout cas, il pense qu'on peut donner aux agents anglais, français et russe l'ordre de s'entendre et d'agir en conséquence.

84.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 24. Confidentiel. *Londres, 14 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 janvier; Dir. pol., 19 janvier.)

Ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence par mon télégramme de ce jour, n° 6[2], les représentants de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Autriche-

[1] Télégramme circulaire transmettant à divers postes le télégramme de Valona du 9 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 39. M. Delcassé devait avoir en vue également le télégramme 32 du 12 janvier et le télégramme 33 du même jour (voir le télégramme de Valona du 11 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 60, note).

[2] Non reproduit comme faisant double emploi avec le présent rapport.

Hongrie ont remis aujourd'hui successivement au Foreign-Office la réponse de leurs Gouvernements aux propositions de Sir Edward Grey relatives aux îles de la mer Égée et à l'Albanie méridionale. J'envoie ci-joint à Votre Excellence la copie de cette réponse qui d'ailleurs lui sera remise sans doute demain par l'Ambassadeur britannique à Paris. Il est chargé de demander l'avis du Gouvernement de la République sur cette communication. Nous avons échangé nos impressions avec le Sous-Secrétaire d'État permanent et il nous a paru que le point le plus important était acquis, à savoir l'abandon à la Grèce de toutes les îles qu'elle occupe à l'exception de Ténédos, d'Imbros et de Castellorizo. Cette dernière est à peu de distance de la côte Sud d'Asie Mineure, à cent kilomètres environ au Sud d'Adalia.

Quant aux conditions mises à l'attribution des îles à la Grèce elles paraissent contradictoires et peu claires *. On semble exiger que l'évacuation par les troupes helléniques soit complète «jusqu'à la date du 18 janvier». Ces mots signifient-ils *avant le 18 janvier* ? Dans ce cas, la condition est irréalisable, car en y mettant la meilleure volonté le Gouvernement grec ne peut, en quatre jours et dans une saison où les transports et les mouvements de troupes sont impossibles, ramener des troupes dans les frontières qui lui sont reconnues. En outre le Gouvernement hellénique doit s'engager à «faire cesser toute résistance contre l'ordre de choses qui a été établi par les Puissances en Albanie méridionale».

Par quel moyen pourra-t-il venir à bout de ces résistances, sinon en maintenant des détachements sur divers points ou en réoccupant le pays dans le cas où il l'aurait complètement évacué **.

Il conviendrait que les trois Puissances s'expliquassent sur tous ces points.

Quant au *Dodécanèse*, nous savons de source certaine que le Gouvernement italien ne l'abandonnera pas sans une compensation, et il ne laisse pas ignorer qu'il entend obtenir une zone d'influence ou au moins des concessions de port ou de chemin de fer en Asie Mineure. Il a jeté son dévolu sur Adalia et sur une ligne s'élevant de ce point pour toucher Aïdin. Le Gouvernement anglais a protesté contre ces visées au nom des intérêts de la compagnie britannique de chemin de fer d'Aïdin, mais, ainsi qu'il me l'a dit, il y a peu de temps, Sir Edward Grey s'est placé au point de vue exclusif des intérêts de cette compagnie; il ne fait aucune objection à ce qu'elle cherche un accord avec un groupe italien et c'est en effet dans ce sens que pourra se trouver une solution ***.

Dans une dépêche précédente, j'avais indiqué au prédécesseur de Votre Excellence et d'après mon collègue de Turquie, que la compagnie d'Aïdin

Annotations du Ministre :

* *Nous l'avons également remarqué.* — ** *C'est le Gouvernement anglais qui peut demander des explications.* — *** *A noter.*

avait un droit de préférence pour la construction d'une voie ferrée d'Aïdin à Adalia et pour la construction d'un port en ce dernier point. Le droit de préférence pour la ligne de chemin de fer a été inséré dans une annexe à la concession d'Aïdin, mais le port n'est pas mentionné. Tewfik Pacha m'a affirmé et il a répété plus tard à Sir A. Nicolson qu'il avait remis à Sir Nicholas O'Conor, alors Ambassadeur à Constantinople, un engagement écrit relatif au port d'Adalia. Il a été impossible d'en trouver trace, soit au Foreign Office, soit à l'ambassade anglaise à Constantinople. Il est vrai que l'ambassade de Thérapia a disparu avant la nôtre dans un incendie et il est possible qu'une partie des archives ait été brûlée; toujours est-il que le Gouvernement britannique n'est pas en état de réclamer l'exécution d'un engagement qui ne s'appuie sur aucun texte. On peut donc envisager un arrangement entre la Société anglaise d'Aïdin et une Société italienne pour l'exécution et l'exploitation d'une voie ferrée et une concession à l'Italie du port d'Adalia. Cet arrangement serait subordonné à la restitution à la Turquie du Dodécanèse*. Mais c'est entre l'Angleterre et l'Italie qu'il convient de laisser se régler cette question. A moins d'un coup de tête du Gouvernement ottoman et d'une tentative sur Chio et Mytilène, il ne semble pas impossible d'arriver en définitive à quelque solution pacifique.

ANNEXE.

Londres, 14 janvier 1914.

Le Gouvernement de consent que les îles de la mer Egée occupées par la Grèce, excepté Imbros et Ténédos ainsi que Castellorizo, soient attribuées à la Grèce à la condition que les troupes grecques aient évacué, jusqu'à la date du 18 janvier, les territoires attribués à l'Albanie y compris l'île de Saseno et que le Gouvernement hellénique assume l'engagement de faire cesser toute résistance contre l'ordre des choses qui a été établi par les Puissances en Albanie méridionale. Il s'ensuit que l'attribution des îles à la Grèce n'entre en vigueur qu'après l'accomplissement des conditions ci-dessus mentionnées.

Le Gouvernement de accepte les garanties demandées par la note anglaise pour les îles et il propose en outre que d'autres garanties soient données par la Grèce pour la protection des minorités mulsulmanes.

Quant à la dernière proposition de Sir Edward Grey, concernant le Dodécanèse, le Gouvernement italien maintient sa déclaration qu'il sera prêt à rendre ces îles à la Turquie, mais il déclare que la date et les conditions de la restitution doivent former l'objet d'un accord ultérieur entre les deux Gouvernements conformément au traité de Lausanne.

Le Gouvernement allemand et le Gouvernement austro-hongrois adhèrent à ce point de vue [1].

* Annotation du Ministre : *Oui.*

[1] Cf. *Grosse Politik,* volume 35, tome II, pièce n° 14253 annexe et *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* volume 37, pièce 9193 annexe.

85.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 6. Confidentiel. *Vienne, 14 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

Afin d'ajouter à l'information transmise à Votre Excellence par mon télégramme n° 7 (1), j'ai tâché d'obtenir de mon collègue serbe des éclaircissements sur la résistance qu'opposerait le Gouvernement allemand à la conclusion des accords relatifs aux chemins de fer orientaux (2). Outre que M. Yovanovitch était surpris que ce renseignement fût venu à ma connaissance, il m'a avoué qu'il lui était pénible d'avoir à convenir devant moi que l'influence du Cabinet de Berlin pût s'exercer avec succès à Belgrade contre un projet d'origine française.

Nous n'ignorions pas que, sur le terrain serbe et en matière commerciale, l'Allemagne a pris position contre l'Autriche. J'ai signalé, il y a déjà longtemps, que le Consul allemand à Belgrade était dénoncé par la presse viennoise comme nettement hostile aux intérêts autrichiens. Le cas, paraît-il, n'était pas isolé; il s'est renouvelé dans tous les pays des Balkans, si bien que le commerce de l'Allemagne, profitant du conflit, a réussi depuis un an à supplanter celui de l'Autriche dans la Péninsule presque entière, sauf peut-être en Bulgarie.

M. Yovanovitch suppose (c'est au moins sous cette forme dubitative qu'il m'a fait ses confidences) que, cherchant à pousser plus loin encore ses avantages, le Gouvernement allemand encourage la fraction la plus intransigeante du parti radical serbe à résister à tout projet d'arrangement avec la Compagnie autrichienne des chemins de fer orientaux : il doit avoir promis que, grâce à ses moyens d'action sur le Cabinet de Vienne, le rachat du réseau en territoire serbe pourra finalement être obtenu, ce qui permettrait à l'État de rattacher ces lignes à l'ensemble de celles qu'il administre souverainement. Il suffirait, à coup sûr, de faire entrevoir une pareille perspective pour ruiner les chances de succès d'une entente à trois, telle que la préconisent MM. Doumer et Vitali. Les nationalistes serbes en deviendraient irréductibles et M. Pachitch, défenseur convaincu et clairvoyant d'une équitable internatio-

(1) Du 12 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 68.

(2) Le recueil allemand *Grosse Politik* ne contient pas de document sur cet aspect de l'activité diplomatique du Gouvernement allemand à Belgrade au mois de janvier. Le premier rapport de M. de Griesinger ayant trait à l'affaire des chemins de fer orientaux est du 7 mars.

nalisation, verrait la majorité se retourner contre lui. Mais, en admettant que la diplomatie allemande soit assez puissante à Vienne pour amener la Compagnie des orientaux à céder sa concession, de quel prix ferait-elle payer à la Serbie l'appui précieux qu'elle lui aurait apporté ? C'est ce que se demande avec inquiétude M. Yovanovitch, qui croit que les avantages à accorder aux Allemands seraient en fin de compte plus onéreux que ceux à consentir aux Autrichiens pour s'accorder avec eux.

Quelle que soit l'emprise du Gouvernement de Berlin sur celui de Vienne, la réussite d'une telle opération resterait presque inadmissible, si, d'autre part, d'après ce que soupçonne mon collègue serbe, le Wiener Bank Verein et le consortium autrichien n'étaient peut-être que fictivement possesseurs de la majorité des actions qu'ils prétendent avoir achetées. Il est permis de croire, paraît-il, que la Deutsche Bank, sans s'être dessaisie des titres qu'on eût été hors d'état de lui payer, a seulement permis au groupement de financiers viennois de se vanter d'en être devenus acquéreurs (1). Au cas où il en serait ainsi, on n'aurait donc plus à s'étonner de ce que l'établissement berlinois le prenne de haut vis-à-vis de combinaisons qui ne conviennent pas à ses intérêts.

Du côté serbe, même en écartant l'hypothèse d'une intervention secrète de la politique et de la finance allemandes, la répugnance à tolérer une ingérence autrichienne, ne fût-ce que pour un tiers, dans l'exploitation de la principale voie ferrée du royaume s'est encore avivée, ajoutait M. Yovanovitch, depuis un malencontreux discours du Ministre Bilinski adressé, durant la réunion des Délégations, à la commission des affaires de Bosnie-Herzégovine. Parlant des chemins de fer bosniaques en projet et du régime à leur donner, l'orateur a dit que, s'il ne s'agissait que des intérêts du commerce, l'usage de la langue serbe devrait être toléré parmi le personnel employé sur ces lignes ; mais que dans un intérêt de défense nationale, c'est la langue allemande qu'il faudra imposer.

Un tel aveu a fourni aux adversaires de la convention l'argument décisif contre les voies de pénétration que la Serbie aurait à laisser construire sur son territoire.

Aussi mon collègue, qui se dit personnellement partisan toujours résolu du projet émanant de MM. Doumer et Vitali, témoigne-t-il de vives appréhen-

(1) Il y avait eu au mois d'avril 1913 vente, par un groupe financier comprenant la Deutsche Bank, à un consortium austro-hongrois de 51.000 actions (sur un total de 100.000) des chemins de fer orientaux (voir *Grosse Politik*, vol. 37, t. II, pièce n° 15119) mais il était stipulé, dit M. Helfferich dans une note du 23 décembre (*ibid.*, pièce n° 15132, annexe), qu'après règlement avec les Etats intéressés (Serbie et Grèce) des questions relatives à la partie occidentale du réseau et cession à la Bulgarie du droit d'exploiter les lignes traversant le territoire devenu bulgare, les actions ne représentant plus que le droit d'exploitation des sections restées turques seraient rétrocédées au vendeur.

sions quant à l'issue du prochain débat. J'ai noté hâtivement, sans être en mesure de contrôler ses dires, l'idée qu'il se fait des positions prises à l'encontre de la convention. Notre représentant à Belgrade pourra vérifier ce qu'il y a de fondé dans les craintes de M. Yovanovitch.

86.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

À M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE.

T. n° 6. *Paris, 15 janvier 1914, 21 h. 45.*

Je réponds à votre télégramme n° 7 [1].

Sur le premier point (fusils) je suis disposé à accepter la proposition serbe et je vous prie de prendre acte des engagements donnés.

2° M. Vesnitch a accompagné son engagement de la réserve suivante : «à condition que les prix français ne dépassent pas trop sensiblement le prix courant»; veuillez demander que cette réserve soit libellée comme elle l'est dans votre télégramme et prendre acte de cet engagement.

3° Acceptez et prenez acte.

4° Acceptez mais, en prenant acte, insistez pour que dans la rédaction des cahiers des charges des adjudications, il soit tenu aussi largement compte que possible des spécifications favorables à l'industrie française et demandez que ces cahiers des charges vous soient communiqués assez à temps pour que nos industriels puissent formuler leurs observations.

5° Acceptez mais en faisant observer que l'arrangement pour les fonds devrait faire l'objet d'un contrat séparé.

6° Veuillez faire remarquer que ce que nous demandons pour l'arbitrage Vezin [2] c'est que les difficultés soulevées par les administrations serbes soient écartées et qu'il soit donné suite loyalement et sans atermoiements au compromis.

[1] Télégramme du 13 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 75.

[2] Voir au sujet de cette affaire le télégramme à Belgrade du 7 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 28 (note relative au sixième point).

87.

M. de Schoen, Ambassadeur d'Allemagne à Paris,

à M. de Margerie, Directeur des affaires politiques.

L. particulière. *Paris, 15 janvier 1914.*

J'ai recours à votre obligeance en vous priant de bien vouloir dire à M. le Président du Conseil que je viens d'être autorisé à faire, à titre très confidentiel, la communication que voici[1] :

L'Empereur ayant conféré au général Liman von Sanders le titre honoraire de général de cavalerie, la Sublime Porte le fera nommer maréchal. Il cessera ainsi d'être commandant du 1er corps d'armée.

Le Cabinet de Berlin croit pouvoir considérer l'incident comme clos.

88.

M. Thiébaut, Ministre de France à Stockholm,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 6. Très confidentiel. *Stockholm, 15 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

La presse française ayant annoncé que M. le Président de la République ferait probablement dans le courant de cet été une visite officielle à la Cour de Russie, quelques journaux de Stockholm se sont demandé si M. Raymond Poincaré en profiterait pour venir ici, comme M. Fallières l'avait fait en 1908. On paraît l'espérer. On paraît en même temps préoccupé de savoir si M. le Président de la République s'arrêterait à Copenhague sans avoir passé à Stockholm.

Interrogé à ce sujet, j'ai répondu qu'à ma connaissance rien n'était encore officiellement décidé.

S'il m'était permis d'exprimer mon opinion dans une question de cette nature, je dirais sans hésiter qu'une visite de M. le Président de la République à la Cour de Suède, à son retour de Pétersbourg, serait à tous les points de vue on ne peut plus désirable.

Ma correspondance de ces jours derniers a montré à Votre Excellence que

[1] La même communication était faite confidentiellement le même jour par M. de Jagow à l'Ambassadeur de Russie à Berlin (*Mejdounarodnie otnochenia vepokhou imperialisma,* 3e série, t. I., n° 18).

le mouvement en faveur de la réorganisation de la défense nationale prend en Suède des proportions capables d'avoir à l'intérieur comme à l'extérieur de graves conséquences.

La Suède entend s'armer : pour défendre sa nationalité contre qui que ce soit, déclare le Gouvernement; pour défendre son indépendance contre la Russie, réplique l'opposition conservatrice. Le Gouvernement a préparé un programme militaire proportionné aux ressources du pays. Ses adversaires soutiennent qu'il est insuffisant pour repousser une agression de la Russie, dont les mesures stratégiques en Finlande et l'espionnage systématique dans les pays scandinaves trahissent assez les desseins hostiles. Cette propagande anti-russe, que l'Allemagne appuie ouvertement dans un but facile à comprendre, gagne chaque jour de nouveaux adhérents et entretient une agitation à la faveur de laquelle les conservateurs espèrent revenir au pouvoir. C'est le conflit intérieur.

Les armements ainsi réclamés par le peuple suédois prennent donc l'apparence d'être dirigée contre la Russie et la poussent à y répondre en Finlande par des précautions qui à leur tour deviennent pour la Suède de nouvelles menaces. De ce malentendu peut naître une complication extérieure.

Déchiffrement. — « C'est un cercle vicieux, me disait le Ministre des Affaires étrangères à son audience diplomatique, et je ne vois pas le moyen d'en sortir. Quel intérêt la Russie a-t-elle à envoyer une forte garnison au fond du golfe de Bothnie à Uleaborg presque en face de notre forteresse de Boden ? Quel intérêt a-t-elle à se livrer chez nous à des espionnages comme ceux dont nous avons la preuve ? Quand un petit pays se voit en butte à de pareils procédés de la part d'une Puissance voisine, il est naturel qu'il s'alarme. Ce n'est pas que je craigne, au moins quant à présent, une agression de la part de la Russie. J'ai trop confiance dans la parole de M. Sazonoff et, si je suis interpellé au Parlement, je suis prêt à dire que je réponds de lui. Mais je ne répondrais pas de ses successeurs... ».

Il s'agit donc de rassurer la Suède. Ces regrettables affaires d'espionnage, le départ de la Grande-Duchesse Marie mettent le Gouvernement impérial dans l'impossibilité de le faire avec dignité. Et le ferait-il qu'il ne serait pas cru. Un message de paix venant de l'autre bord de la Baltique ne peut être accueilli aujourd'hui par la Suède que s'il lui est apporté par Votre Excellence au nom du Gouvernement impérial, par M. le Président de la République au nom du Tsar. Par sa haute personnalité, par l'estime universelle dont il est entouré, M. Poincaré est peut-être le seul homme en Europe dont la Suède ne pourrait pas récuser le témoignage.

Je ne me dissimule pas la difficulté de cette entreprise. Il sera très délicat notamment de persuader à la Russie qui, par crainte d'une révolte des Finlandais, les traite en révoltés, qu'elle ne doit pas immobiliser dans l'ancien

Grand-Duché un homme de plus qu'il ne faut pour y maintenir l'ordre. Mais nous avons un tel intérêt à ce que notre alliée ne se préoccupe pas de la Suède et à ce que celle-ci, rassurée, se confine dans sa neutralité, que Votre Excellence jugera peut être à propos de charger notre nouvel Ambassadeur de préparer le Gouvernement impérial aux conversations décisives qui auraient lieu pendant le séjour de M. le Président de la République à Pétersbourg.

Pour malaisée que soit cette mission, elle n'est pas au-dessus des talents de M. Paléologue.

89.

Note du Département.

VOYAGE DE M. VENIZELOS.

Commandes navales.

Paris, 16 janvier 1914.

Le dernier rapport de l'Attaché naval à Athènes fait mention de l'envoi en mission *secrète* à Londres de l'ingénieur de la marine britannique Kerridge Cet ingénieur serait porteur de commandes fermes en Angleterre pour la marine britannique; un «scout» (le premier des deux envisagés) et quatre destroyers de 1.000 tonnes (soit environ la moitié du lot à construire).

Le commandant Didelot estime que la France doit revendiquer le deuxième cuirassé, tous les submersibles à venir et une partie des contre-torpilleurs. Mais nous n'avons qu'une arme pour obliger la Grèce à se départir de la partialité qu'elle montre en faveur des marines allemande et anglaise : l'emprunt. C'est aussi l'arme qui permettra à la Grèce de résister aux autres sollicitations, en lui fournissant une justification sans réplique de ses commandes chez nous.

Cette question des commandes navales devrait être définitivement réglée avant le départ de M. Venizelos.

90.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE, À BERLIN,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 13. *Berlin, 16 janvier 1914, 20 h.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

D'après les bruits qui courent aujourd'hui, l'abandon des poursuites en appel contre l'officier auteur des incidents de Saverne aurait pour conséquence la retraite imminente du statthalter d'Alsace-Lorraine et de M. Zorn de Bulach. La *Gazette de Voss* annonce ce soir, sans en garantir l'authencité, la nouvelle de la retraite du Chancelier et du Secrétaire d'État des Affaires étrangères. Elle ajoute que M. de Bethmann Hollweg succéderait probablement à M. de Wedel comme statthalter d'Alsace-Lorraine. Ce qui est certain, c'est que le Chancelier par le discours à la Chambre des seigneurs que vous a signalé ma dépêche n° 14 [1], ni par celui qu'il a prononcé hier à la Chambre des députés de Prusse, et qu'on a considéré comme une amende honorable faite à la droite, n'a réussi à apaiser les partis conservateurs. Ceux-ci continuent à lui reprocher de ne pas avoir soutenu avec assez d'énergie les prérogatives de l'autorité militaire et ils se disent approuvés non seulement par le Kronprinz mais par l'Empereur lui-même. La situation de M. de Bethmann Hollweg, que les partis de gauche continuent d'ailleurs à attaquer, devient ainsi de plus en plus difficile.

91.

M. BOPPE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 37. *Péra, 16 janvier 1914, 20 h.*

(*Reçu :* le 17, à 1 h. 15.)

Suite à mes télégrammes 22 [2] et 25 [3].

M. de Giers, ayant retardé son départ sur l'ordre de son Gouvernement, a pu reprendre la conversation avec le Grand Vizir au sujet des réformes arméniennes. Des concessions importantes ont été consenties de part et d'autre.

[1] Ci-dessus reproduite à la date du 14 janvier sous le n° 61.

[2] Du 11 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 56.

[3] Télégramme du 11 janvier annonçant que l'Ambassadeur de Russie retardait son départ.

Ainsi la Porte accorde le service militaire régional, qu'elle promet d'ailleurs à tout l'Empire, mais conserve les régiments hamidié qui seront réorganisés au lieu d'être licenciés. Deux points demeurent en discussion : la Porte admet qu'en attendant le recensement, chrétiens et musulmans soient également représentés dans les assemblées électives mais à Van et à Bitlis seulement ; l'ambassade de Russie réclame l'extension de cette mesure aux autres vilayets d'Anatolie orientale, celui de Trébizonde excepté. D'autre part, M. de Giers demande sans l'avoir encore obtenu que le Gouvernement ottoman ne s'oppose pas à ce que les communautés religieuses assurent l'entretien de leurs écoles. Le Chargé d'affaires d'Allemagne est venu ces jours-ci faire part à l'Ambassadeur de Russie du désir exprimé par l'Ambassadeur d'Italie que les six ambassades prissent part à la négociation. M. de Giers a refusé de se prêter à une combinaison où il soupçonne une intrigue austro-allemande pour retarder l'établissement des réformes. Il espère aboutir demain et quitter Constantinople dimanche.

92.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

L. particulière. *Paris, 16 janvier 1914.*

Par une lettre particulière du 8 de ce mois [1], vous avez bien voulu me suggérer de régler avec le Gouvernement britannique la question du partage éventuel des colonies portugaises de la manière suivante:

Le Gouvernement français adresserait au Foreign Office une note disant : 1° que, d'après les bruits répandus, il serait question, dans les négociations anglo-allemandes relatives aux colonies portugaises, de territoires appartenant au bassin conventionnel du Congo et notamment du Cabinda ; 2° que, d'après l'article 16 du traité franco-allemand du 4 novembre 1911, l'Allemagne a reconnu qu'une conférence devrait se réunir si le statut territorial du bassin conventionnel du Congo venait à être modifié du fait de l'Allemagne. Le Gouvernement britannique accuserait réception de cette note et déclarerait adopter le point de vue français. Il me semble que cette manière de procéder ne serait pas de nature à sauvegarder d'une manière assez efficace les intérêts français. En effet, d'après les indications de votre lettre officielle du 10 décembre dernier [2], la Grande-Bretagne et l'Allemagne se sont engagées en

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 35. — [2] Reproduite dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 607.

1898 «à se soutenir mutuellement, le moment de la prise de possession venu, contre des intrusions étrangères et à s'entr'aider pour entrer en possession».

D'autre part, d'après la déclaration faite à M. de Fleuriau par Sir Eyre Crowe «ce qui est fait est fait et l'Angleterre ne peut revenir sur des engagements pris en 1898». Le Gouvernement britannique devrait donc, au sein de la conférence projetée, donner son appui au Gouvernement allemand. Dans ces conditions, la Grande-Bretagne, en admettant le principe de la réunion d'une conférence, ne donnerait pas une satisfaction sérieuse à la France.

Si la situation se présente bien ainsi, ne pourrions-nous tirer, d'une autre manière, parti de la bonne volonté que le Gouvernement britannique a certainement aujourd'hui de ne point aller à l'encontre d'intérêts français, sur un point essentiel ? Le Gouvernement britannique ne peut, dit-il, modifier le fond de l'arrangement conclu, en 1898, entre l'Angleterre et l'Allemagne, mais il envisage du moins, au cours des négociations actuelles, la possibilité de modifier la délimitation des zones destinées éventuellement à chacun des deux pays. Il pourrait donc, semble-t-il, par cet accord nouveau, mettre le Cabinda hors part. Il serait alors libre d'appuyer au sein de la conférence projetée en ce qui concerne le Cabinda les vues de la France et non celles de l'Allemagne.

Je serais heureux de savoir quel est votre sentiment sur ce point.

En ce qui concerne le Mozambique, je ne sais si la France aurait avantage, éventuellement, à recevoir suivant votre suggestion la possession d'un point de débarquement sur la côte, ou à recevoir des garanties au sujet de la libre importation des produits de Madagascar dans cette partie du continent africain. C'est une question dont il conviendrait de saisir, le moment venu, M. le Ministre des Colonies. Il me semble d'ailleurs que nous devons nous réserver, d'une manière générale, dans l'éventualité d'un partage des colonies portugaises, la faculté de revendiquer pour la France une partie des territoires coloniaux portugais et de réclamer, de plus, des compensations.

93.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 9. *Munich, 16 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

On n'a pas manqué, au Landtag bavarois, d'interpeller le Ministre de la Guerre sur les événements de Saverne. Le baron Kress von Kressenstein a répondu que leur appréciation échappait à sa compétence, étant de celle

du Reichstag, mais qu'en ce qui concernait le conflit d'attributions qui s'était produit entre les autorités civiles et militaires il pouvait rassurer l'opinion publique en déclarant que pareille éventualité n'était pas à craindre en Bavière.

« Ici, a-t-il dit, en vertu de la constitution, l'armée ne peut intervenir pour assurer le maintien de la sécurité et de l'ordre que dans le cas où elle y est formellement invitée par les autorités civiles. Les prescriptions relatives à l'usage des armes et aux arrestations se trouvent dans les règlements militaires, édictés depuis 1870, et sont conformes aux principes généraux de notre législation. Ces prescriptions ont reçu l'approbation en 1884 des Ministres de l'Intérieur et de la Justice. Il n'y a pas lieu, par suite, en ce qui nous concerne, de modifier nos règlements à la suite des événements de Saverne ».

Ces paroles constituent une sorte de désaveu du système d'administration actuellement en vigueur en Prusse et dans le pays d'Empire.

J'ai déjà signalé qu'au lendemain des événements de Saverne, les procédés des autorités militaires avaient soulevé ici une indignation générale. Mais je suis obligé de reconnaître aujourd'hui que le revirement qui s'est produit dans l'opinion publique allemande, à la suite des débats du Conseil de guerre appelé à juger le colonel Reuter et le lieutenant Schadt, s'est étendu à la Bavière. On donne ici les raisons de ce revirement en disant qu'il est le résultat d'une campagne fort habile dont l'objet était de sauver, à tout prix, le prestige de l'armée. D'autre part, on constate que, devant le Conseil de guerre, l'élément civil s'est mal défendu ; les dépositions, toutes de bonne foi, qu'il a faites, ont été infirmées par les témoignages militaires qui semblaient avoir été concertés afin de prouver notamment que les officiers du régiment du colonel Reuter avaient été l'objet, de la part de la population, d'une sorte de provocation.

94.

Note du Ministre.

Conversations du Président du Conseil avec M. Venizelos.
Demandes, déclarations et engagements de M. Venizelos.

17 janvier 1914.

500 millions en deux tranches, chacune de *250 millions* ; la première tranche serait nécessaire *pour février*, la seconde tranche dans l'année. Gages sous le *contrôle* de la Commission internationale. Il prendra la société française pour le port de Salonique.

Le port de Kavala : Il prétend que la concession faite par les Turcs n'était

pas définitive, mais qu'il négocie pour s'entendre avec les demandeurs de concessions.

Entreprise des routes : Déclare impossible.

Dette ottomane : Oui, sous *certaines* réserves.

Ligne Salonique-Dédéagatch : *Oui*, mais pas la partie en Bulgarie.

Matériel de guerre : *Oui*, dans une certaine mesure.

Matériel naval : A traité avec le Creusot pour deux submersibles.

Pour le cuirassé, s'il en trouve un, il l'achète.

Sinon, et il ajoute qu'il ne croit pas en trouver dans les quinze jours, dans ce cas il donnera la commande à la France.

Il est disposé à commander des contre-torpilleurs [1].

95.

Note du Département.

Communication de l'ambassade de Russie.

Paris, 17 janvier 1915.

Le Ministre des Affaires étrangères de Russie a recueilli l'information suivante [2] :

Le Gouvernement bulgare négocierait en ce moment avec la Deutsche Bank un emprunt de 250 millions.

Les pourparlers seraient poursuivis par un banquier français en rapports habituels avec le Gouvernement bulgare et sous le couvert de la Deutsche Bank, pour le compte des établissements financiers français détenteurs des bons bulgares [3].

(1) Pour des renseignements plus précis sur les revendications du Gouvernement français voir note du Département du 9 janvier, reproduite sous le numéro 37.

(2) Cf. le télégramme adressé à Pétersbourg et à Paris de Sofia le 16 janvier (*Mejdounarodnie otnochenia v epokhou imperialisma,* t. I, 1, n° 22) et le télégramme de M. Sazonoff du 17 (*ibid.*, n° 31). La réponse de M. Isvolsky est du 19 (*ibid.*, n° 48).

(3) Dans une note rédigée à la suite de la communication faite par M. Isvolsky, M. Doumergue disait : «Si peu vraisemblable que paraisse le succès d'une pareille entreprise, il faut prévenir M. le Ministre des Finances pour qu'il veille à ce que ne recommence pas une nouvelle affaire Périer». (La maison de banque Périer et Cie avait, le 18 novembre, passé un contrat par lequel elle devait verser au Gouvernement ottoman à titre d'avance 100 millions de francs. La Russie protesta — voir dans le recueil de Stieve un télégramme de M. Sazonoff du 13 décembre — et grâce à une action énergique exercée par le Ministre des Finances, M. Caillaux, le contrat ne fut exécuté qu'en partie. M. Jules Cambon y fait allusion dans un rapport du 19 décembre, (t. VIII, 3e série, n° 630.)

96.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. n° 24. *Paris, 17 janvier 1914, 21 h. 40.*

Je réponds à votre télégramme n° 37 [1].

J'ai reçu de l'Ambassadeur de Turquie une note relative aux diverses demandes présentées par la Russie au sujet des réformes arméniennes. Rifaat Pacha m'a prié d'appuyer le point de vue ottoman qui y était exposé.

Après examen de la question, il m'a semblé que la meilleure solution à adopter concernant les deux points sur lesquels la Russie et la Turquie sont en désaccord serait la suivante :

Le principe d'une représentation confessionnelle égale devrait être, en attendant le recensement, étendu à tous les vilayets. En effet, par son activité commerciale et son instruction, l'élément arménien représente le principal facteur de la prospérité du pays et l'emporte de beaucoup sur l'élément musulman. Il est juste que cette situation entre en balance et serve de compensation à l'infériorité numérique des Arméniens.

Les communautés religieuses chrétiennes, qui sont en Turquie des organismes administratifs jouissant d'une existence propre et de privilèges spéciaux, pourraient obtenir du Gouvernement ottoman le droit d'imposer à leurs coreligionnaires, sous la surveillance des inspecteurs, des taxes destinées à leurs écoles, qui viendraient en déduction de celles votées par les conseils généraux, dont le produit serait alors exclusivement réservé aux besoins des écoles musulmanes.

97.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 39. Secret. *Saint-Pétersbourg, 17 janvier 1914, 21 h. 40.*

(*Reçu :* le 18, à 1 h.)

Comme M. Sazonoff interrogeait cet après-midi le comte de Pourtalès sur les bruits qui courent qu'un général allemand serait placé à la tête d'une

[1] Du 16 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 91.

division à Scutari[1], l'Ambassadeur d'Allemagne a répondu : «Je ne connais rien de tout cela et c'est la première fois que j'en entends parler. Mais je vous conseille de ne plus demander de concessions à Berlin. La retraite qu'il a dû opérer dans l'affaire Sanders et les attaques de la presse ont mis le Gouvernement de mauvaise humeur».

— «Je voudrais, a repris M. Sazonoff, qu'il ne restât rien de cette affaire et voici [pourquoi] je me préoccupe de ce bruit».

— «Je vous répète que je l'ignore, a interrompu le comte de Pourtalès. Mais est-ce que maintenant il ne pourra plus y avoir un officier allemand à la tête d'un régiment turc sans que vous éleviez des protestations ? Pendant ce temps, vous trouvez tout naturel que vos amis les Anglais couvrent de batteries les rives du Bosphore et qu'ils envoient pour créer la flotte turque plus d'officiers que nous pour réorganiser l'armée. La balance entre vos mains est par trop inégale».

M. Sazonoff télégraphie à M. de Giers pour tirer au clair la question de Scutari.

98.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 9. *Belgrade, 17 janvier 1914, 23 h. 40.*

(*Reçu :* le 18, à 1 h.)

Le Ministre de Serbie à Vienne, qui est arrivé à Belgrade, me dit que, d'après les indications qui lui ont été fournies par le ministère impérial et royal des Affaires étrangères, le Gouvernement autrichien consentirait à l'internationalisation des chemins de fer orientaux sous deux réserves : raccord des lignes austro-serbes et continuation du droit d'exploitation jusqu'à 1958, sans aucune clause de rachat. Le Gouvernement autrichien entendrait causer à ce sujet directement et seul à seul avec la Serbie. Il me revient qu'une note aurait été remise dans ce sens par le Ministre d'Autriche, ladite note se préoccupant de préserver strictement les droits de l'Empire voisin; de son côté M. Pachitch, désireux de réserver les droits de la Serbie et redoutant la prétention éventuelle du Gouvernement autrichien d'étendre à toutes les lignes du royaume les principes de la convention à quatre[2], ne consentirait pour le

(1) M. Sverbéieff avait posé le 15 la même question à M. de Jagow (*Mejd. otn.*, t. I, 1, n° 28).

(2) Il s'agit d'une convention par laquelle la Turquie, l'Autriche-Hongrie, la Serbie et la Bulgarie étaient convenues d'appliquer les mêmes tarifs sur les voies ferrées faisant communiquer ces pays entre eux.

moment qu'à entamer des pourparlers officieux par l'intermédiaire de M. Yovanovitch, assisté d'un expert, quitte à les transformer en négociations officielles [1].

Le Ministre d'Italie aurait fait une démarche auprès de M. Pachitch, en vue d'obtenir pour son pays une participation à la part serbe dans une combinaison internationale éventuelle; la réponse paraît avoir été négative.

99.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. Très confidentiel. *Cettigné, 17 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 5 février).

Le général de Potapoff, qui est, depuis dix ans, agent militaire de Russie au Monténégro et dont cette légation a à maintes reprises entretenu le Département, va partir incessamment de Cettigné avec un long congé. Il pense ne revenir ici que quelques jours avant la reprise par la Commission de délimitation de la frontière albano-monténégrine de ses travaux, c'est-à-dire peu avant le 20 avril.

Avant son départ le général m'a parlé longuement de la situation militaire du Monténégro et ensuite de l'orientation que devrait à son avis adopter la politique russe dans ce pays.

En ce qui concerne la situation militaire actuelle du royaume, elle se présente sous le jour le plus défavorable qu'il soit possible. De tout ce qu'a fait ici la mission militaire russe depuis dix ans il ne reste absolument rien. Le général de Potapoff qui avait été envoyé ici avec le simple titre de «contrôleur du subside» alloué au Monténégro avait, ainsi que le sait Votre Excellence, donné une singulière envergure à cette mission. Grâce à la subvention d'un million huit cent mille couronnes qui était annuellement allouée par le Gouvernement russe, la mission militaire qu'il entretenait ici et qui se composait, en outre, du général de Potapoff, d'un colonel et de deux capitaines, avait, je ne dirai pas éduqué l'armée monténégrine, cette milice indisciplinable, mais lui avait au moins donné quelque apparence de cohésion. Elle possédait, grâce à la seule générosité de la Russie, au moment de la déclaration de guerre à la Turquie en septembre 1912, trente millions de cartouches, c'est-à-dire, mille cartouches par homme, en estimant l'armée au chiffre raisonnable de 30.000 hommes; elle disposait de six à huit cents obus par bouche de canon,

[1] Cf. Le télégramme de M. de Hartwig reproduit dans *Mejd. Otn.*, I, 1, n° 45.

d'un armement assez moderne que le Gouvernement russe augmenta au cours de la campagne (voir mon télégramme 29 du 24 février 1913 [1]) et enfin d'habillements qui aujourd'hui encore restent le principal costume de la population pauvre du pays.

De tout cela, il ne subsiste rien ou que des débris inutilisables. Les fusils, au dépôt, sont si rouillés qu'ils ne pourraient plus servir; il en est de même de la plupart des canons dont les rainures sont à ce point détruites qu'on peut, me disait le général de Potapoff, introduire les obus par la bouche des pièces; équipements et munitions n'existent plus; les casernes sont vides et les officiers vivent, suivant la coutume si générale des hommes de ce pays, sans rien faire, chez eux. Qui donc, d'ailleurs, oserait leur imposer quelque travail! Depuis le mois de juillet 1912 ils n'ont pas reçu de solde régulière; de temps à autre ils touchent seulement quelque allocation.

De l'œuvre tentée ici par le Gouvernement russe et de tous les sacrifices qu'il y a faits il ne reste donc rien, si ce n'est un souvenir amer dans la mémoire des hommes qui, comme le général de Potapoff, ont été un des témoins les plus actifs et les plus dévoués de cette entreprise. Une collaboration jadis intime avec le Roi, une connaissance des moyens qu'il emploie pour faire triompher sa politique personnelle permettent au général de Potapoff de parler, en homme averti, du point de vue que devrait adopter ici une politique russe instruite par les déboires passés. Il me citait parmi les exemples nombreux de la déloyauté du Roi Nicolas dans ses rapports avec la Russie, celui de la convention militaire russo-monténégrine, signée à Cettigné devant le général de Potapoff par le Roi, alors que celui-ci invoquait avec de nombreux signes de croix la protection du Très Haut, et aux engagements de laquelle, à maintes reprises, le Gospodar dérogeait par la suite, notamment lors de la déclaration de guerre contre la Turquie. A ce moment, d'ailleurs, le Gouvernement russe pour manifester son mécontentement supprima la subvention annuelle au Monténégro.

Le général de Potapoff me rappelait aussi l'incident récent (voir télégrammes 229 [2], 233 [3], 236 [4] et suivants de 1913 de cette légation) des instructeurs autrichiens demandés par le Roi et qui, au dire de mon interlocuteur, fait partie d'une série d'intrigues avec le Cabinet de Vienne. Le général de Potapoff a, en effet, cru devoir me faire part de négociations que le Roi Nicolas conduirait personnellement avec le Gouvernement autrichien par dessus le Gouvernement monténégrin qui les ignore. «Je ne peux vous en dire davan-

[1] Voir au sujet de ce télégramme le rapport de M. Tailhand du 27 février 1913 reproduit dans le tome V, 3e série, sous le numéro 477, note 2.

[2] Télégramme annonçant le départ pour Constantinople du général de Giesl, Ministre d'Autriche à Cettigné (en congé).

[3] Télégramme reproduit dans le tome VIII, 3e série, à la date du 1er octobre, sous le numéro 235.

[4] Reproduit à la date du 5 octobre dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 263.

tage, a ajouté le général, car j'aurais même dû me taire, n'en ayant pas parlé ici à notre Chargé d'affaires et désirant en entretenir directement M. Sazonoff à mon prochain voyage à Pétersbourg. Mais un séjour de dix ans ici m'a permis, vous le devinez, d'y avoir des intelligences personnelles. Les négociations dont il s'agit n'ont pas trait à une convention militaire, mais elles sont nettement dirigées contre la politique de la Russie et de la France dans les Balkans ». J'ai tenu à citer les paroles textuelles de mon interlocuteur pour lui en laisser toute la responsabilité. Le général de Potapoff estime donc que le Gouvernement russe ne devrait agir en faveur du Monténégro qu'après s'être attaché le Roi Nicolas par des moyens à l'abri de tout manque de sincérité.

Ce plan porte l'empreinte d'une connaissance approfondie du Gouvernement de ce pays, car on ne peut oublier que le Roi est homme à adopter sans scrupule n'importe quelle combinaison politique qui le sauvegarderait, lui et sa couronne, en cas de complications extérieures ou intérieures.

Mais il me semble aussi trop rusé politique pour se lier avec tel ou tel gouvernement. Le Gospodar n'est, en définitive, pas plus russophile qu'austrophile, il n'est rien autre que Monténégrin.

100.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

À M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 12, 13. *Valona, 18 janvier 1914, 21 h. 50.*
(*Reçu :* 23 h. 35.)

Je me réfère à votre télégramme n° 5 [1].

Tous les délégués ayant eu des instructions presque identiques, la question a été discutée hier soir. La Commission internationale de contrôle, persuadée de l'impossibilité de mettre fin à l'anarchie actuelle aussi longtemps qu'Essad Pacha gardera le gouvernement de Durazzo, envoie auprès de lui le délégué albanais pour l'inviter à se démettre comme le fera Ismaïl Kemal. En cas de refus, les délégués italien et autrichien, quoique informés que leurs Gouvernements étaient contraires à l'envoi de troupes, proposent le débarquement de marins des deux bâtiments de guerre à Cattaro Brindisi [qui] sont prêts à partir pour Durazzo. Le délégué anglais demande en outre la participation de 500 hommes qui, prélevés sur les troupes internationales actuellement à

[1] Du 14 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 80.

Scutari, rejoindraient par terre Tirana pour couper à Essad Pacha la route des montagnes. Cette participation, qui empêcherait une action austro-italienne isolée, serait bonne si elle n'était de nature à retarder l'adoption de mesures dont l'urgence s'impose. Connaissant par le télégramme n° 5 les restrictions de Votre Excellence, je me suis abstenu de me prononcer.

Il est certain que des mesures sérieuses s'imposent pour empêcher que la situation, actuellement très critique, devienne dangereuse par suite des menées d'Essad Pacha. Si donc Votre Excellence consentait au débarquement, il serait, à mon avis, nécessaire de lui donner un caractère international, soit en détachant un bâtiment de guerre, soit en nous faisant représenter par le croiseur que le Gouvernement russe est disposé à envoyer.

Quelle que soit la mesure coercitive adoptée, elle ne durerait que le temps strictement nécessaire pour l'installation par la Commission internationale d'une administration locale à Durazzo [1].

101.

Le Lieutenant-colonel de La Panouse, Attaché militaire de France à Londres,

À M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. n° 251. *Londres, 18 janvier 1914.*

La presse anglaise, comme l'opinion publique qu'elle dirige entièrement, juge sévèrement à la fois les événements de Saverne et le procès de Strasbourg. Un pays comme la Grande-Bretagne, où l'élément civil est prépondérant, où l'armée n'a aucune situation spéciale, où même celle-ci n'a qu'une existence provisoire qui doit être renouvelée chaque année par le Parlement, ne peut comprendre que des officiers se substituent à l'autorité civile, malmènent, arrêtent et emprisonnent des citoyens paisibles, et se déclarent être au-desuss de la loi civile et ne dépendre que du Souverain. Il ne peut comprendre non plus, si imbu du régime constitutionnel, que des tribunaux même militaires acquittent des officiers coupables d'excès de pouvoir, tels que le colonel de Reuter et ses subordonnés.

Malgré cela, les commentaires de la presse sont moins violents qu'on aurait pu le croire. En cela la presse britannique donne une grande preuve de sens politique. Elle se rend compte de la responsabilité qu'elle a en ce moment,

[1] Ces télégrammes ont été transmis le 19 janvier, à 21 h. 15, à Londres 47, Berlin 37, Pétersbourg 55, Rome 40, Vienne 35.

où des négociations sont en cours avec l'Allemagne au sujet de l'Asie Mineure et des colonies portugaises, où l'intérêt anglais est de ne pas irriter l'Allemagne et où le Gouvernement britannique fait des efforts pour améliorer ses relations avec cette Puissance, et dans ses appréciations elle a tenue à ce que ses jugements ne puissent être interprétés comme une provocation.

C'est dans ces considérations qu'il faut chercher le ton modéré des journaux anglais et en particulier des organes libéraux et pacifistes.

Ceci dit, voyons comment l'affaire est jugée par les organes des différents partis et spécialement par ceux, plus ou moins antimilitaristes, qui soutiennent une politique de bonnes relations avec l'Allemagne et de réduction des dépenses militaires et navales.

Tout d'abord, comme je le disais plus haut, tout le monde est d'accord qu'au point de vue constitutionnel et du droit, un régime dans lequel l'armée se place au-dessus de la loi civile est inacceptable et indéfendable.

Au point de vue spécial des partis, les conclusions tirées diffèrent :

Du côté unioniste on déclare que l'Allemagne étant gouvernée par une classe dirigeante qui soutient l'armée, quoi qu'il arrive, et qui ne tient aucun compte de l'opinion du Parlement, l'Angleterre doit considérer, non l'état véritable de l'opinion publique allemande qui condamne les événements de Saverne, mais l'état d'esprit de ceux qui gouvernent, et que dès lors elle ne doit à aucun prix se départir de sa politique navale et militaire.

Dans l'ensemble on se réjouit de l'impression défavorable que produit le jugement sur le public allemand et de l'antagonisme qui se manifeste entre le parti militaire et les classes bourgeoises.

Les journaux libéraux modérés, tels que le *Manchester Guardian* (libéral à tendances unionistes) sont affligés. Ce dernier organe écrit : «Les acquittements de Strasbourg ont déjà produit la consternation dans les milieux libéraux et progressistes en Allemagne et doivent causer une profonde inquiétude dans d'autres pays encore. Ils marquent le triomphe, provisoire, il faut l'espérer, d'une espèce particulièrement intransigeante de militarisme sur l'autorité civile et sur les doits constitutionnels des particuliers; ils peuvent amener le réveil sous une forme aiguë de rancunes qui s'étaient presque tues en Alsace-Lorraine et, joints à l'attitude du Kronprinz, ils peuvent être les précurseurs d'événements qui, si on les ne enraye pas, ébranleront l'Allemagne et l'Europe aussi peut-être, dans l'avenir». Le journal espère que les libéraux allemands demanderont que la loi de justice militaire soit réformée conformément aux principes démocratiques et au sens commun.

Un autre grand journal libéral unioniste, le *Glasgow Herald*, écrit :

«Les acquittements de Saverne ont montré que l'armée allemande est au-dessus de la loi.. ». Parlant de l'Allemagne, il dit : «En parlant d'elle, il ne s'agit pas du négociant allemand ou de l'armée allemande, mais de la

classe dirigeante qui détient le pouvoir, et à laquelle il est vain de faire appel... Par conséquent nous ne pouvons nous départir de notre vigilance, ne fût-ce qu'un moment, sous prétexte qu'à l'heure où nous sommes, l'Allemagne paraît bien disposée pour nous».

D'ailleurs «les classes dirigeantes allemandes respectent la force et méprisent la faiblesse. Nous serons dans les meilleurs termes avec l'Allemagne officielle tant que nous serons forts. Mais le triomphe du parti de la *Petite Marine* rendrait la guerre inévitable».

Si maintenant nous passons dans le clan radical, nous voyons que l'on se réjouit, car les acquittements de Strasbourg ne peuvent que servir la cause du libéralisme et du socialisme.

Cependant ils ne se dissimulent pas que, dans la lutte contre le militarisme, il ne faut guère compter sur les classes moyennes allemandes, pas plus au Parlement que dans le public en général. Enfin ils y voient un argument contre le service obligatoire.

Le *Daily News* (libéral-radical) écrit ce qui suit :

«Nous autres, en Angleterre, nous ne pouvons apprécier la valeur du conseil de guerre de Strasbourg, mais nous pouvons dire ce qu'est la loi correspondante en Angleterre... L'honneur et le prestige d'un officier ont précisément la même valeur que l'honneur et le prestige d'un marchand des quatre saisons, et il y a pour l'un comme pour l'autre la même organisation pour les protéger... La loi allemande est probablement différente de la nôtre et, si le Reichstag accepte humblement les acquittements de Strasbourg on peut conclure qu'il en est bien ainsi. Mais dans ce cas, nous conclurons aussi que c'est le sabre et non la loi, qui règne en Allemagne».

Le *Star* (radical) :

«Le militarisme en Angleterre est le même qu'en Allemagne; son but est d'écraser le peuple sous le talon de fer du soldat. C'est pourquoi nous ne devons jamais ralentir notre vigilance ni coqueter avec la conscription, sous quelque forme ou sous quelque apparence que ce soit. Une armée est une bonne servante, mais une mauvaise maîtresse; là où elle règne en maîtresse, il n'y a point de liberté».

Un autre organe radical, très écouté dans les milieux de gauche, la *Nation*, pousse le Reichstag à relever le gant :

«La caste militaire prussienne a jeté son défi à la démocratie allemande. L'affaire ne peut en rester là... Le Chancelier a fait à la Chambre haute de Prusse un discours plat, mais provocateur, dans lequel il a déclaré que la nation prussienne était décidée à ne pas laisser l'armée devenir «l'armée du Parlement». La parole est maintenant au Reichstag».

Quant aux socialistes et aux travaillistes, ils se réjouissent de ce que l'affaire

de Saverne et le jugement du conseil de guerre ne peuvent que grossir les rangs du parti socialiste.

Ils tombent également à bras raccourcis sur le militarisme : le *Daily Citizen* écrit :

«En vérité les choses vont bien pour les amis de la liberté en Allemagne... Une armée commandée par des hommes qui emprisonnent les gens dans une cave, parce qu'ils les soupçonnent d'avoir ri d'eux, est une armée qui ne vaut pas le proverbial et énergique juron d'un rétameur. Heureusement la pantomime de Saverne n'est qu'un clou de plus dans le cercueil de cette stupidité. Elle met la domination du Junker au-dessous du zéro du mépris».

Un autre journal socialiste, la *Justice,* plaint le peuple allemand qui «est entre l'enclume et le marteau». Mais il doute de l'énergie des classes moyennes allemandes pour secouer le joug.

En résumé, l'affaire de Saverne a été traitée avec une certaine prudence par la presse anglaise. Toutes les violences des partis avancés de gauche ont été réservées pour le militarisme germanique et, indirectement, pour l'armée en général.

Quant aux journaux modérés de gauche et unionistes, ils ont montré une assez grande modération dans leurs appréciations, pour ne pas envenimer les rapports entre les deux grands pays; mais presque tous sont arrivés à cette conclusion qu'avec l'Allemagne, et surtout l'Allemagne officielle, on peut toujours s'attendre à des surprises et que l'Angleterre ne doit jamais manquer d'être sur ses gardes.

Cette conclusion est celle de tous ceux qui s'occupent de politique étrangère et qui ne sont pas aveuglés par l'esprit de parti.

A ce point de vue, l'affaire de Saverne n'aura pas été inutile.

102.

Le Lieutenant-colonel Serret, Attaché militaire de France à Berlin,

à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. n° 153. *Berlin, 18 juillet 1914.*

Les incidents de Saverne sont juridiquement clos. L'acquittement des trois prévenus a été prononcé et il a été décidé que ce jugement ne serait pas révisé*.

Il est certain que cette affaire entraînera par la suite quelques changements

* Note du document : *Le colonel von Reuter a reçu aujourd'hui même la croix de l'Aigle Rouge.*

de personnes et que les règlements et instructions relatifs à l'intervention de l'armée pour le maintien de l'ordre, dont la révision a été décidée, seront modifiés sans qu'on sache d'ailleurs dans quel sens.

Il est probable que le Reichstag aura encore quelques gestes de mauvaise humeur et que le Chancelier finira par tomber sous le mécontentement général qui depuis quelques semaines s'est manifesté contre lui.

Mais il ne faut pas se méprendre sur la portée de ces gestes et nous avons à tirer de l'affaire de Saverne des enseignements positifs extrêmement précieux.

Après les séances orageuses des 3 et 4 décembre dernier au Reichstag, où par 293 voix contre 54 un vote de défiance fut émis contre le Chancelier, j'ai pensé que peut-être une barrière pourrait s'élever, ainsi que le faisait craindre M. de Bethmann Hollweg, entre la nation et l'armée et que la colère du Reichstag était l'impression d'un mécontement général.

Ce que je vois et entends depuis une semaine après l'acquittement, définitif et sans appel, des officiers de Saverne me montre qu'il n'en est rien.

La masse de la nation a accueilli ces acquittements avec beaucoup de calme. Les débats du procès de Strasbourg lui ont révélé que plusieurs officiers avaient été réellement molestés et que quelque désordre, si peu grave qu'il soit, avait régné à Saverne. Ce sont choses que, d'instinct, la masse allemande juge inadmissibles, et le sentiment que, sous aucun prétexte, l'armée ne peut être injuriée et que tout désordre doit être impitoyablement réprimé domine manifestement tous les autres.

Les excès de pouvoir, l'emprisonnement d'un magistrat dans une cave de caserne, qui, chez nous, seraient choses effroyables sont jugés certainement comme regrettables ici, mais ils me semblent mis au second plan.

Cette opinion me paraît régner, non seulement dans les milieux conservateurs, mais chez les professeurs, les étudiants, dans le monde des affaires, où pourtant on critique volontiers l'intolérance prussienne en Alsace et où l'on est hostile à toute idée belliqueuse.

Alors qu'en France les milieux dits «intellectuels» se montrent presque invariablement hostiles à la force militaire, les Universités allemandes, qui n'ont cependant qu'une estime médiocre pour la faible culture des officiers, applaudissent à toute manifestation d'ordre et d'autorité, réprouvent les tendances libérales du Reichstag, se montrent aussi loyalistes que n'importe quel hobereau prussien.

Dans une réunion de l'association des étudiants, tenue la semaine dernière à Berlin, un professeur a parlé de l'attitude du Reichstag dans l'affaire de Saverne.

«Le parti national libéral, s'est-il écrié, n'a pas eu assez de supériorité morale et intellectuelle pour résister au triple assaut de la presse, de la

populace et du Parlement. Seul dans cette débâcle parlementaire, le Ministre de la Guerre a eu une attitude fière et réconfortante.

«Cependant la jeunesse se doit pas se laisser abattre par ces crises passagères. Le peuple allemand n'obéira jamais aux instincts qui dominent chez les peuples latins. Il restera fidèle à son Roi et à sa Patrie».

Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements.

Pour dépeindre plus complètement l'ambiance du milieu, il faut ajouter qu'à cette réunion assistaient le maréchal von der Goltz, le général von Moltke, une dizaine d'autres officiers généraux et un certain nombre de représentants de la Marine, aux côtés du général Z. D. Keim, le fougueux président de la Ligue militaire.

Le journal le plus répandu parmi les étudiants est la *Tägliche Rundschau*, un des plus pangermanistes et gallophobes.

Nous devons tenir compte de ces symptômes.

On peut objecter que ces opinions sont celles des milieux berlinois et prussiens, que l'Allemagne du Sud est plus libérale; le Ministre de la Guerre bavarois a cru nécessaire de donner à la tribune l'assurance que des événements comme ceux de Saverne, des acquittements comme ceux de Strasbourg, ne pourraient se produire en Bavière.

La *Germania*, organe du centre du Reichstag, a prévenu la Ligue prussienne qu'elle ait à ne pas s'occuper des affaires de l'Empire. «L'Empire est un Etat fédéral, a-t-elle dit, et non une Prusse agrandie».

Ne nous leurrons pas plus sur toutes ces manifestations platoniques que sur les gestes de colère du Reichstag.

L'Allemagne qui gouverne et qui sera aveuglément suivie dans toutes les occasions graves, c'est la Prusse, et dans ce Royaume les idées libérales et humanitaires, dans le sens qu'on donne chez nous à ce dernier mot, sont vraiment peu en progrès.

«La Prusse de 1850, me disait récemment un diplomate averti, était plus prête à une évolution libérale que celle de 1913».

Je suis entièrement de cet avis.

Sans doute, dans l'avenir, l'Allemagne et la Prusse arriveront aussi, après tant d'autres, là où le courant des idées libérales emporte tous les peuples. Mais avant de songer à cet avenir lointain, tâchons de voir clair dans le présent et d'assurer courageusement le lendemain.

Dans l'Allemagne actuelle, celle qui nous intéresse avant toute autre parce que nous la trouvons en face de nous, à mesure que se développent les idées socialistes, toute la bourgeoisie intellectuelle, tout le personnel enseignant, supérieur et subalterne, la haute industrie et la haute finance, conquises par les flatteries et guidées par leur intérêt, se groupent de plus du côté du pouvoir, avec des idées souvent plus pangermanistes que celles du pouvoir lui-

même. Le groupement est d'autant plus fort que la race est plus docile, plus amoureuse de la force, de l'ordre et de l'autorité, et le pouvoir plus centralisé. Plus fort aussi par suite de cette poussée d'expansion, de confiance en soi, qui animent la nation allemande, la persuadant que rien ne doit lui résister.

Avant d'être conquise par les idées libérales ou socialistes, cette Allemagne pangermaniste et gallophobe luttera désespérément et elle est d'ailleurs loin d'en être encore là. Ayons le courage ou la bonne foi de le reconnaître, et d'en faire notre profit.

A un autre point de vue, plus étroit et plus exclusivement militaire, tirons également profit de l'attitude de ce colonel qui, avec une brutalité sans réserve, s'est senti complètement couvert par un ordre, même contraire à la loi, et qui a revendiqué hautement toute responsabilité, couvrant les excès et les maladresses de ses inférieurs.

103.

Note pour l'administration du Creusot.

Urgent. *Paris, 19 janvier 1914.*

Le Chargé d'affaires de la République à Belgrade me signale à nouveau l'activité chaque jour grandissante des commerçants allemands qui cherchent à se substituer à nos compatriotes dans les faveurs du Gouvernement comme dans les affaires économiques.

Cette situation ne laisse pas d'être sérieuse pour l'avenir de notre influence et il est d'un intérêt national que notre grande industrie s'efforce par tous les moyens de conserver la place prépondérante qu'elle a su acquérir sur le marché serbe.

Aussi je crois devoir attirer d'une manière toute spéciale votre attention sur le passage ci-après de la communication de M. Clément-Simon :

«Pour donner... (copie du passage marqué de la lettre 228 du 28 décembre 1913 de Belgrade)[1].

[1] Cette lettre est reproduite dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 679.

104.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 19 janvier 1914.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky [1] que S. Exc. M. Kokovtzoff est absolument d'accord avec M. le Ministre des Finances de la République quant aux observations formulées par M. Caillaux dans une conversation récente avec l'Ambassadeur de Russie au sujet de l'émission de l'emprunt de chemins de fer russes, à savoir :

1° Que dans la déclaration à faire aux Chambres, le montant total de l'emprunt de 2.500 millions de francs ne sera pas augmenté, et

2° Que le Gouvernement impérial laissera provisoirement à Paris une partie de la somme réalisée.

L'Ambassadeur de Russie est chargé de porter ce qui précède à la connaissance du Gouvernement de la République.

105.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères, à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 30. *Paris, 19 janvier 1914, 20 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme n° 7 [2].

Les accords des Puissances de la Triple Entente relatifs aux affaires turques se décomposent en deux séries : accords de l'Angleterre et de la France avec l'Allemagne, accords respectifs de l'Angleterre, de la Russie et de la France avec la Turquie.

Pour les premiers, un intérêt politique considérable s'attache à la simultanéité de la signature.

Les négociations franco-allemandes ont pour nous une importance spéciale et, malgré les divergences qui existent encore, peuvent être facilitées par l'inquiétude qu'inspire au Gouvernement allemand la présence à Paris de

(1) Télégramme reproduit dans *Mejd. Otn.*, I, 1, n° 42.

(2) Télégramme du 16 janvier par lequel M. Paul Cambon déclarait qu'il serait très difficile d'obtenir du Gouvernement britannique qu'il ajournât encore la signature de ses accords avec l'Allemagne.

Djavid et la nécessité financière qui s'impose à la Turquie de nous donner satisfaction.

J'estime, dans ces conditions, désirable que les Anglais (qui n'ont rien à perdre à différer encore un peu la signature qu'ils n'ont retardée jusqu'ici qu'en raison de leurs intérêts propres) patientent jusqu'à la conclusion des négociations que nous allons reprendre cette semaine même à Berlin, sur le désir manifesté par les Allemands.

Pour les accords à signer définitivement par chacune des trois Puissances avec le Gouvernement ottoman, il est également souhaitable, ainsi que le Gouvernement russe en a exprimé avec insistance le désir, que la signature soit simultanée; la France et l'Angleterre ont déjà paraphé leurs projets d'accords avec la Turquie; la Russie va également parapher le sien, en donnant à la Porte son consentement de *principe* à la surtaxe de 4 p. 100, en stipulant que l'application n'aurait lieu que six mois plus tard, date à laquelle l'emprunt turc pourrait ainsi être complètement réalisé, si le Gouvernement ottoman donne aux Puissances les garanties qu'exige le maintien de la paix.

Je vous serai obligé de mettre le Gouvernement anglais au courant de ce dernier état de la question, en faisant valoir les importantes raisons politiques qui militent en faveur du maintien d'une entente étroite des trois Puissances pour la date de la signature de leurs accords.

106.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

T. n^{os} 48, 56, 38, 36, 41. *Paris, 19 janvier 1914, 21 h. 55.*

Suite au télégramme transmettant le télégramme de Valona, n° 12-13 [1].

Je demeure opposé à une intervention armée soit par la coopération des troupes françaises de Scutari soit même par le simple débarquement momentané de marins. A moins d'événements graves, le Gouvernement de la République ne se prêtera pas à entrer dans une voie aussi dangereuse.

Toutefois une intervention isolée de l'Italie et de l'Autriche présentant des inconvénients certains et les Gouvernements russe et anglais se montrant disposés aujourd'hui à envoyer un navire de guerre dans les eaux albanaises, si toutes les Puissances adoptent cette solution, j'estime nécessaire de fixer la ligne de conduite de la Triple Entente.

[1] Du 18 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 100.

Pour Londres et Saint-Pétersbourg : Je vous serai donc obligé de faire connaître à

Pour Londres : Sir Edward Grey;

Pour Saint-Pétersbourg : M. Sazonoff;

Pour Berlin, Vienne, Rome :

J'ai donc invité nos représentants à Pétersbourg et à Londres à faire connaître aux Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités :

Pour tous les postes :

1° Que je consentirai à envisager l'envoi d'un croiseur français sur les côtes d'Albanie, même au cas où le Gouvernement allemand persisterait dans sa politique actuelle d'abstention dont le seul but paraît être de faciliter une coopération isolée de ses alliés dans les affaires albanaises;

2° Que les forces navales de la Triple Entente ne devront, à mon avis, participer en principe à aucune action à terre et auront, jusqu'à nouvel ordre, une mission de simple surveillance.

Pour Berlin, Vienne, Rome :

Pour votre information.

107.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 39. *Péra, 19 janvier 1914, 1 h. 55.*

(*Reçu :* le 22, à 2 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme n° 28 (1).

Notre Vice-consul à Erzeroum me télégraphie que la lenteur des négociations relatives aux réformes et au contrôle produit dans les [milieux] musulmans [un] mécontentement réel entretenu par des polémiques de presse. Il n'y a cependant aucun crainte de troubles et la situation n'a pas [progressé]. Un meeting projeté pour le 16 n'a pas eu lieu. M. Destrées estime que l'établissement de réformes, même in[complètes], rendra le calme aux [esprits]. Le Consul d'Angleterre donne la même note. Le Consul de Russie lui-même, en se faisant l'écho des rumeurs alarmantes répandues dans certains milieux arméniens, n'alléguait aucun fait précis. Cependant, sans ajouter entièrement

(1) Il semble y avoir là une erreur. C'est au télégramme n° 24, du 17 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 96, que répond M. Boppe.

foi aux inquiétudes d'un agent qu'il taxe de pessimisme exagéré, M. de Giers, désireux de tenir la Sublime Porte en haleine, a saisi l'occasion pour insister auprès du Grand Vizir sur l'urgence des réformes. L'Ambassadeur d'Angleterre et moi ferons valoir le même argument si la négociation conduite par l'ambassade de Russie traînait en longueur.

108.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 40. *Péra, 19 janvier 1914, 1 h. 40.*

(*Reçu :* le 22, à 2 h. 30.)

Suite à mon télégramme n° 37 (1).

M. de Giers est parti aujourd'hui sans avoir terminé la négociation arménienne. [L'] accord semble fait sur la question des écoles. En ce qui concerne la représentation aux assemblées électives, l'ambassade de Russie serait disposée à une transaction mais a cru devoir pressentir patriarche qui ne lui a pas encore rendu réponse.

109.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Rome, Vienne, Constantinople, Athènes, Cettigné, Bucarest, Sofia, Belgrade.

D. n°s 80, 56, 47, 49, 43, 19, 21, 6, 8, 11, 16. Confidentiel.

Paris, 19 janvier 1914.

Au cours d'une visite que m'a faite M. Venizelos (2), celui-ci a été amené à m'entretenir de la situation actuelle de la Roumanie et m'a fait les déclarations suivantes que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance à titre d'information confidentielle :

«Le rôle joué par la Roumanie pendant la dernière crise balkanique lui

(1) Du 16 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 91.

(2) La visite est du 14 janvier. La dépêche reproduit intégralement avec quelques changements de pure forme une note rédigée par M. Doumergue après son entretien avec M. Venizelos.

permet à l'heure présente de peser dans les affaires des Balkans plus peut-être que les grandes Puissances. Vous avez certainement remarqué la récente interview que le Roi de Roumanie a donnée à un journaliste viennois et dans laquelle il affirme qu'il ne laissera pas violer le traité de Bucarest. Je suis, en ce qui me concerne, très heureux de cette déclaration. Elle me paraît significative et précieuse à enregistrer dans le moment actuel.

«Laissez-moi à cette occasion vous rappeler des propos qui m'ont été tenus par le Roi Charles, quand j'essayais de l'amener à s'allier avec la Grèce et la Serbie : «C'est, me dit alors le Souverain, un événement qui se produira un jour, mais il faut savoir attendre. Les relations de la Roumanie et de l'Autriche-Hongrie ne sont plus évidemment, au point de vue de la cordialité, ce qu'elles ont été autrefois. Mais mon pays demeure en fort bons termes avec l'Allemagne et je ne voudrais pas désobliger cette dernière Puissance par un acte de cette nature. Il n'est cependant pas téméraire de prévoir une époque où l'alliance des trois pays balkaniques pourra devenir un fait accompli.»

Au cours de cette conversation, j'ai demandé à M. Venizelos s'il avait l'impression que les regards de la Roumanie se portaient aujourd'hui beaucoup plus du côté de la Transylvanie que de la Bessarabie.

«J'ai en effet cette impression bien nette, me répondit-il. Les rapports de la Roumanie et de la Russie me paraissent avoir l'heureuse tendance à devenir de jour en jour meilleurs.»

«Vous voyez donc dans l'avenir, ai-je repris, la Roumanie devenir votre alliée et celle de la Serbie ?»

«Certes, me déclara le Président du Conseil hellénique, je désire vivement cette alliance qui préparerait cette confédération balkanique ou plutôt ce groupement que j'ai voulu organiser et dans lequel il ne serait pas impossible que la Turquie prît place à son tour.»

«Et que feriez-vous de la Bulgarie ?» ai-je demandé.

«La Bulgarie, conclut M. Venizelos, pourrait y participer quand elle se serait assagie et qu'elle serait plus en état qu'elle ne l'est aujourd'hui et qu'hier encore de se rendre compte de la vraie situation.»

110.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, et Constantinople.

D. nos 85, 65, 48, 58. *Paris, 19 janvier 1914.*

L'Ambassadeur de Russie m'a remis, le 17 de ce mois, une note d'après laquelle le Gouvernement russe serait disposé à ne pas ajourner davantage la signature de ses accords économiques avec la Turquie, au cas où la question de la mission militaire allemande à Constantinople recevrait une solution favorable.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint une copie de ce document et de la réponse que j'adresse aujourd'hui à M. Isvolsky.

Annexe I.

Note de l'ambassade de Russie.

M. Sazonoff télégraphie aux Ambassadeurs de Russie à Paris et à Londres qu'au cas où une solution favorable interviendrait dans la question de la mission militaire allemande à Constantinople, le Gouvernement impérial n'aurait plus de motifs d'ajourner plus longtemps la signature de ses accords sur les questions économiques et de chemins de fer avec la Turquie. Ces actes contiennent, entre autres, l'assentiment de principe du Gouvernement impérial à la surtaxe douanière de 4 °/o lorsque toutes les autres Puissances y auront également adhéré. Etant donné que les Cabinets de Saint-Pétersbourg, de Paris et de Londres étaient convenus en son temps de ne donner leur consentement à la dite surtaxe que d'un commun accord, les représentants russes sont actuellement chargés d'informer confidentiellement les Gouvernements français et anglais de l'état où se trouve cette question et d'exprimer l'espoir que ces deux Gouvernements ne verront pas d'objections à ce que le Gouvernement impérial donne à la Porte son consentement de principe à la surtaxe de 4 °/o.

M. Sazonoff ajoute qu'en ce qui concerne la France la signature de l'accord de chemins de fer russo-turc lui faciliterait la conclusion de son accord analogue avec la Turquie, en raison de la connexité qui a été établie entre ces deux actes.

Annexe II.

Note adressée à l'ambassade de Russie.

Paris, 19 janvier 1914.

L'ambassade de Russie a bien voulu exprimer le désir de connaître le sentiment du Gouvernement français sur le point de savoir s'il ne voyait pas d'objection à la

signature par le Gouvernement russe de son accord avec la Turquie relatif aux questions économiques et des chemins de fer.

Le Président du Conseil a l'honneur de faire connaître à M. Isvolsky qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que l'accord russo-turc soit *paraphé* dans les mêmes conditions que les accords anglo-turc et franco-turc et à ce que le consentement *de principe* de la Russie à la surtaxe de 4 °/₀ soit donné en même temps.

Quant à la *signature définitive* des accords de chacun des trois Gouvernements de la Triple Entente avec la Turquie, M. Doumergue estime qu'il y a un intérêt politique considérable à la donner simultanément, après entente sur la date entre la Russie, l'Angleterre et le France.

Cette signature devrait, en effet, être réservée jusqu'au moment où les accords entre l'Angleterre et l'Allemagne, ainsi qu'entre la France de l'Allemagne, sur les questions d'Asie Mineure, auront pu aboutir. Le Gouvernement anglais à presque terminé ses pourparlers à cet égard. Quant au Gouvernement français, il a déjà avancé ses négociations à Berlin qui vont reprendre incessamment dans des conditions qui permettent d'espérer une solution rapide.

111.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 19 janvier 1914.*

Je vous transmets ci-inclus une lettre au sujet d'une conversation de l'amiral de Tirpitz avec M^me^ de Faramond qui est bien curieuse. C'était à un dîner chez le chef d'État-major général. Aussitôt le dîner fini, l'amiral s'est précipité sur M^me^ de Faramond et lui a parlé avec une extrême volubilité et comme s'il remplissait un dessein arrêté. Ce n'était pas une de ces conversations que le hasard amène : tout au contraire, mais évidemment l'amiral de Tirpitz ne voulait pas d'un interlocuteur qui aurait pu lui demander quel était le caractère de ses paroles.

Rapprochez cela de ce que m'a fait savoir le Roi des Belges (1) et vous jugerez par là de l'état de préoccupation dans lequel on est en haut lieu.

Pendant ce temps les pangermanistes et leur influence progressent toujours, et on peut considérer que les prochaines manifestations du Reichstag sur les affaires de Saverne seront absolument des coups d'épée dans l'eau et très diminuées d'importance. Un des chefs de l'opposition, le comte Oppersdorf, me disait hier : « *Bis repetita* non *placent* ».

Je vous envoie dans la valise une lettre au sujet d'Enver Bey (2). Sa per-

(1) Voir t. VIII, 3ᵉ série, numéro 517. — (2) Voir ci-dessous, n° 112.

sonnalité inquiète beaucoup ici. L'ambassadeur de Turquie, Mahmoud Mouktar, n'est pas pour diminuer ces inquiétudes.

Il m'a dit à moi-même que la Turquie était entre les mains d'aventuriers.

Ce Mahmoud Mouktar a bien fait de refuser de se rendre dans la lointaine Arménie, où Enver lui donnait l'ordre d'aller. Je crois même qu'il fera bien d'ici quelque temps d'éviter le sol de son pays. Il n'y a pas de Turcs assassins qu'à Paris.

Cette situation a cet avantage qu'elle incite le Gouvernement allemand à vouloir éclaircir l'atmosphère entre nous. Le prince Radowitz que j'ai vu hier au château m'a dit qu'il était bien nécessaire que les négociations sur l'Asie Mineure marchassent vite. Evidemment, à la Wilhelmstrasse, on désire faciliter l'accord de nos vues en cas de complications en Orient. Les gens d'affaire s'y prêteront-ils ? Ils ont plus d'action ici que chez nous.

Quant aux affaires d'Albanie, elles ennuient. Zimmermann, à titre tout personnel, avoue que l'Autriche et l'Italie auraient bien mieux fait d'en laisser l'embarras à la Serbie et à la Grèce, «mais, dit-il, les conseils ne servent de rien». Je crois en effet l'Allemagne très empêtrée de ses alliés.

ANNEXE I.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des affaires étrangères.

D. n° 20. Absolument secret. *Berlin, 19 janvier 1914.*

L'amiral de Tirpitz a eu avec Madame de Faramond, femme de notre Attaché naval, chez le chef d'Etat-major de la Marine, une conversation des plus curieuses. Madame de Faramond, Américaine d'origine, jouit ici d'une situation particulière à la Cour par le fait qu'une de ses sœurs avait épousé le baron Speck de Sternburg qui fut Ambassadeur d'Allemagne à Washington et des amis particuliers de l'Empereur.

M. de Tirpitz désirait évidemment que cette conversation me fût rapportée. J'ai prié notre Attaché naval de m'en faire un compte rendu tout personnel. J'ai l'honneur de transmettre ce compte rendu à Votre Exellence en la priant de lui garder un caractère *absolument secret.*

J'ai plus d'une fois entendu des Allemands tenir des propos analogues à ceux que M. de Tirpitz a fait entendre à Madame de Faramond, mais les personnes qui parlaient ainsi étaient sans aucune autorité et appartenant à la catégorie de ces entremetteurs sans mandat qui cherchent à se faire valoir près des chancelleries.

La personnalité de M. de Tirpitz est considérable. Ses paroles ont une importance que nous ne pouvons nous dissimuler. Elle reflètent évidemment les préoccupations que l'on a en haut lieu, surtout si on les rapproche de certains propos de l'Empereur et du général de Moltke, que j'ai rapportés en leur temps à votre

prédécesseur. Il est clair que l'Allemagne souhaiterait de voir revenir le temps où elle nous prêtait son appui dans l'affaire tunisienne et où les difficultés égyptiennes nous tenaient séparés de l'Angleterre.

L'amiral de Tirpitz a toujours été profondément hostile à l'Angleterre. Nous le considérons animé d'un esprit pangermaniste qui en faisait pour nous un adversaire redoutable. Son langage actuel et l'espèce d'émotion qu'il a eue en parlant à son interlocutrice n'est pas le fait du hasard chez un homme de cette nature d'esprit. On peut se demander si certains bruits qui courent de la chute possible du Chancelier et de son remplacement par M. de Tirpitz ne reposent pas sur un fondement sérieux et si l'amiral de Tirpitz n'a pas voulu écarter certaines préventions qu'il sent bien que nous pourrions avoir à son sujet.

ANNEXE II.

Le commandant de Faramond, Attaché naval de France à Berlin,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

L. Confidentiel. *Berlin, 17 janvier 1914.*

J'ai dîné mercredi soir chez l'amiral von Pohl, chef d'Etat-major général de la Marine allemande. Le Secrétaire d'Etat à la Marine assistait à ce dîner. Aussitôt sorti de table, l'amiral de Tirpitz s'est avancé vers ma femme et l'ayant entraînée dans un coin du salon, il a, sans préambule, commencé une longue tirade sur les relations franco-allemandes, avec l'intention bien évidente que ses propos vous fussent répétés. L'amiral de Tirpitz ordinairement fort calme a parlé avec une volubilité et une exaltation dont il n'est pas coutumier. Dans ses allusions à la politique anglaise il y avait de l'exaspération.

Ma femme, qui parle l'allemand aussi bien que le français, a écouté attentivement le Secrétaire d'Etat et ne l'a interrompu que pour faire l'observation qui a amené la réplique sur laquelle s'est terminé l'entretien.

«Pourquoi, a dit l'amiral de Tirpitz, la France persiste-t-elle à vouloir bouder? Il y a, je le sais, de terribles souvenirs entre nos deux pays. Mais, après tout, le mal que nous vous avons fait il y a 43 ans est bien peu de choses en comparaison des défaites et des humiliations que pendant cent cinquante ans vous nous avez infligées.

«Pourquoi la France et l'Allemagne ne se considéreraient-elles pas comme quittes et ne se tendraient-elles pas la main ?

«Vous m'objecterez: l'Alsace-Lorraine. Oui, tout est là. *Mais croyez-vous qu'il ne soit pas aussi pénible pour nous d'être dans ce pays que pour vous de l'avoir perdu ? Trouvez-vous notre situation enviable en Alsace-Lorraine ?* C'est une question d'ordre purement militaire qui nous a mis dans l'obligation d'occuper une partie de la Lorraine française. Nous n'avons pris Metz qu'à notre corps défendant pour assurer la paix dans l'avenir.

«Si la France voulait renoncer à faire à propos de l'Alsace-Lorraine une politique de sentiment, le rapprochement entre nous serait facile. Le bonheur et la

prospérité de l'Alsace-Lorraine seraient la conséquence immédiate de ce rapprochement. *Pour obtenir cela de vous, nous serions prêts à vous faire de grandes concessions. Vous avez fondé dans l'Afrique du Nord un immense empire. Vous avez pris le Maroc; développez ce riche et magnifique pays, nous vous l'abandonnons complètement, sans restriction; faites-y ce que vous voudrez; en échange renoncez à une politique de sentiment au sujet de l'Alsace-Lorraine.*

«Si la France, au lieu de mettre sa foi dans l'amitié anglaise qui ne saurait être sincère, consentait à oublier le passé et nous tendait la main, la paix du monde serait assurée et un magnifique avenir s'ouvrirait pour nos deux pays.

«L'alliance franco-anglaise est un contre-sens. l'Angleterre est la plus égoïste des nations; elle ne songe qu'à ses propres intérêts et ne tient jamais ses engagements vis-à-vis de ses alliés ou de ses amis. A l'heure critique, elles vous lâchera.

«Les Anglais ont pris ce qu'il y avait de meilleur dans le monde et ils n'admettent pas que d'autres Puissances aient le droit de se développer en dehors des limites de leurs frontières continentales. Après Gibraltar et Malte, ils ont pris l'île de Chypre. Ils veulent maintenant affermir leur domination sur un immense empire qui s'étendra de l'Egypte jusqu'aux Indes. C'est une folie de votre part de permettre cela. L'ambition démesurée des Anglais entraînera un jour pour vous et pour nous une catastrophe dont ils tâcheront de bénéficier».

A ce moment ma femme a interrompu le Secrétaire d'Etat pour lui dire: «Mais, Excellence, vous parlez comme si un grand danger menaçait. Qui songe à déchaîner une guerre ?».

«Ce n'est pas nous, a répliqué l'amiral de Tirpitz. Jamais nous ne vous déclarerons la guerre. Je ne crois pas non plus qu'en France on désire la guerre quoiqu'on n'ait pas chez vous une idée très exacte de notre puissance militaire. Dites vous bien, que jamais, à aucune époque de notre histoire, notre armée n'a été aussi prête qu'elle l'est à l'heure actuelle.

«Le grand danger c'est l'Angleterre qui vous poussera à nous attaquer dans l'espoir «de manger les châtaignes».

Si j'ai cru intéressant de rapporter mot pour mot cette conversation, c'est en raison de la personnalité de l'amiral de Tirpitz qui jouit, plus que tout autre Ministre, de la confiance de l'Empereur et parce que le nom du Secrétaire d'Etat à la Marine a été parfois prononcé comme celui d'un futur Chancelier de l'Empire.

112.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 23. *Berlin, 19 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

M. Zimmermann, m'entretenant samedi dernier de la situation en Orient, ne m'a pas dissimulé les inquiétudes que l'on éprouve à la Chancellerie impé-

riale au sujet de la situation à Constantinople. Il considère Enver Pacha comme un homme jeune et ambitieux, qui tient à justifier sa réputation et qui pour y parvenir est capable des pires initiatives. Le sentiment général à l'Office impérial est que c'est là le fait qui est le plus menaçant pour le maintien de la paix. On craint qu'Enver ne déclare la guerre à la Grèce, et on ne croit pas beaucoup à l'efficacité des conseils que l'Europe peut lui donner. Il sait les divisions qui existent entre les Puissances; il croit que celles-ci acceptent toujours les faits accomplis; et, si j'en crois le langage que tenait ouvertement ici Nizami Pacha pendant la dernière guerre, les Jeunes-Turcs souhaitent une guerre en Europe.

M. Zimmermann croit que le Grand Vizir et Talaat lui-même jouent un rôle de plus en plus effacé devant Enver Pacha; à ses yeux, ainsi que je l'ai marqué dans mon télégramme n° 15 [1], jamais les Puissances n'auront plus besoin d'être plus d'accord en Orient que dans les mois qui vont venir.

113.

Le Commandant Génie, Attaché militaire aux légations de France à Bruxelles et à La Haye,

à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. s. n°. *Bruxelles, 19 janvier 1914.*

Le colonel Bridges, Attaché militaire anglais, venant de Londres, est passé ici aujourd'hui, en partance pour les États scandinaves où il est accrédité également. Il est venu me voir avant de partir et je résume la conversation au moment même où il sort de mon bureau.

On considère, à Londres, la situation comme très grave. «La Russie semble très déterminée, dit-il, et tout dépend de la détermination qu'elle trouvera en face d'elle. Elle voudrait nous entraîner avec elle; mais nous avons en ce moment un Gouvernement qui ne marche guère... Et puis, se battre pour les Détroits, ce serait peut-être paradoxal.»

Là-dessus, le colonel m'a demandé à brûle-pourpoint : «Et vous, marcherez-vous, pour les Détroits ?» Je voyais venir la question, non sans inquiétude. Je répondis naturellement que je n'en savais rien, cette question n'étant pas de celles sur lesquelles l'Attaché militaire à Bruxelles puisse recevoir des confi-

[1] Dans ce télégramme, qui est du 15 janvier, M. Jules Cambon relatait un entretien qu'il avait eu avec M. Zimmermann au sujet des négociations franco-allemandes relatives aux chemins de fer d'Asie Mineure. «L'année se présente sous un jour menaçant, avait dit M. Zimmermann, et il importe d'écarter tout ce qui pourrait créer une atmosphère rendant plus difficile l'union des Puissances européennes».

dences. Toutefois, j'ai cru devoir ajouter, en indiquant expressément qu'il s'agissait d'une opinion toute personnelle : « L'opinion française, sans laquelle et contre laquelle rien n'est possible chez nous, n'est pas belliqueuse; mais elle est trop consciente de ce qu'exige l'honneur et l'intérêt national, pour ne pas accepter résolument tout ce que le Gouvernement lui présentera comme un devoir à l'égard d'une alliée de vingt ans. »

Là-dessus, le colonel Bridges m'a expliqué que l'une des raisons qui rendent l'Angleterre perplexe est la crainte de voir notre loi de trois ans diminuée (il a employé un autre mot). Je me suis élevé vivement contre cette idée, et j'ai pu justement lui montrer un article du *Matin* d'aujourd'hui, d'après lequel le Ministre de la Guerre a justement affirmé hier les nécessités déterminant les dispositions militaires adoptées récemment, nécessités qui subsistent entières à l'heure actuelle.

Enfin le colonel m'a dit qu'en raison de la gravité de la situation, et de l'urgence de certaines éventualités, il avait pris sur lui de dire à son Ministre, sous réserve de mon approbation, que la légation britannique pourrait, en cas de besoin, s'adresser à moi au lieu de lui, pendant son absence. Je lui ai répondu en le remerciant de cette marque d'amitié et de confiance. Je vous serais reconnaissant de me fixer sur le degré d'empressement que je devrai apporter, éventuellement, à l'exécution de cette promesse [1].

114.

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 11. *Washington, s. d.*

(*Reçu :* 20 janvier 1914, 8 h. 40.)

L'Ambassadeur d'Angleterre m'informe que son Gouvernement est disposé à traiter sérieusement et en vue d'un accord éventuel la proposition de M. Bryan pour diminuer le nombre des guerres. Sir Ed. Grey a prié toutefois Sir C. Spring Rice de vérifier, avant que le Cabinet britannique fût saisi par ses soins de la question, si le Sénat américain devrait intervenir chaque fois avant que la commission prévue par l'arrangement projeté pût commencer ses travaux.

En son nom et au nom du Président, le Secrétaire d'État a répondu négativement; c'est seulement pour l'application éventuelle de la décision (qui n'est du reste qu'une simple recommandation) que le Sénat aurait à intervenir.

[1] Pièce extraite des archives du ministère de la Guerre.

Très heureux des dispositions du Gouvernement britannique, M. Bryan m'a demandé ce matin avec insistance si nous ne serions pas également bien disposés, afin que si possible la France et l'Angleterre puissent conclure en même temps.

J'ai promis de télégraphier à Votre Excellence et j'ai, de plus, rappelé le danger que signale ma lettre à Votre Excellence n° 740 et qui a trait au manque de clause permettant de remplacer les membres de la Commission permanente pour des motifs autre que leurs décès.

M. Bryan a répondu qu'il s'était rendu compte de la nécessité d'y pourvoir et il propose une formule selon laquelle chacune des deux parties aurait le droit de mettre fin, à n'importe quel moment avant que l'investigation commence, aux pouvoirs de tout commissaire choisi par elle et de lui donner un successeur; de la même manière elle pourrait demander que le troisième commissaire fût changé et un autre désigné à sa place par la même procédure que pour le choix primitif.

Une autre hypothèse pourrait être, à ce qu'il me semble, envisagée, mais je ne m'en suis pas expliqué avec M. Bryan. Elle consisterait à convenir qu'une révision de la liste pourrait avoir lieu à périodes fixes, par exemple tous les trois ans, en excluant toujours bien entendu le cas d'une enquête en cours.

Me référant à ma lettre susdite, je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien m'indiquer quelle réponse elle souhaite que j'adresse au Secrétaire d'État*.

115.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 44. *Saint-Pétersbourg, 20 janvier 1914, 18 h. 3.*

(*Reçu :* 20 h. 50.)

L'époque qui paraît la plus favorable pour l'Empereur pour la visite du Président de la République est comprise entre le 7 et 20 juillet, style russe, c'est-à-dire entre le 20 juillet et le 2 août de notre style.

M. Isvolsky est chargé de vous en informer. Le séjour en Crimée, où la famille impériale doit retourner en mars pour la santé de l'Impératrice et du Grand-Duc héritier, rend impossible la visite en mai. Il est très probable, en effet, que la famille impériale ne rentre pas à Pétersbourg avant le commencement de juin.

* Annotation du Ministre : *Il est désirable de répondre le plus tôt possible à M. Jusserand, nous ne pouvons être les derniers à adhérer aux propositions de M. Bryan, si chimériques qu'elles puissent être et inapplicables en pratique.*

116.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À BERLIN, LONDRES, MADRID, LISBONNE, BRUXELLES, ET À M. LEBRUN, MINISTRE DES COLONIES.

D. n° 68, 91, 14, 3, 13, 66. Confidentiel et Secret.

Paris, 20 janvier 1914.

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la copie de lettres des Représentants de la République à :

Pour Berlin : Londres et Madrid;

Pour Londres : Madrid et Berlin;

Pour Madrid : Londres et Berlin;

Pour les autres postes : Londres, Berlin et Madrid;

Pour tous les postes : relatives aux négociations que la Grande-Bretagne et l'Allemagne poursuivent au sujet des colonies du Portugal en Afrique.

Après une nouvelle étude de cette affaire je ne puis que confirmer les indications que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 17 et le 29 décembre [1] au sujet de la ligne de conduite que le Gouvernement de la République doit suivre en l'occurence.

La France ne saurait, sans renoncer à d'anciennes et nobles traditions, s'associer à l'entreprise dont l'Allemagne a pris l'initiative et qui tend à dépouiller un État faible d'une partie de ses territoires. Offrir, en l'espèce, la complicité du Gouvernement de la République, qui n'a pas été recherchée, ce serait une action qui ne rapporterait sans doute pas plus de profit que d'honneur.

Le Gouvernement de la République ne doit donc pas se mêler aux négociations actuellement en cours entre l'Angleterre et l'Allemagne. Il doit cependant signaler au Foreign Office les inconvénients de la voie dans laquelle le Gouvernement britannique s'est engagé et l'inciter à réduire ces inconvénients au minimum.

A cet effet, il convient d'insister d'abord sur l'impression fâcheuse que la publication de l'accord produirait sur le continent. Cette divulgation provoquerait certainement une méfiance justifiée à l'égard de la Grande-Bretagne,

[1] La dépêche du 17 décembre est reproduite dans le t. VIII, 3e série, n° 640. Celle du 29 décembre communiquait la lettre du Ministre des Colonies du 23 décembre (t. VIII, 3e série, n° 663).

en Portugal et une recrudescence d'appétits en Allemagne. L'opinion publique, en France même, en serait affectée.

Il faut aussi et surtout insister auprès du Gouvernement britannique sur la nécessité de respecter, dans cette affaire, l'intérêt français le plus essentiel, en s'abstenant de livrer le Cabinda à l'Allemagne. Le Gouvernement britannique déclare qu'il ne peut revenir sur le fond même de l'arrangement anglo-allemand de 1898 et qu'il procède aujourd'hui à une simple modification de la délimitation des zones destinées à l'une ou à l'autre des deux Puissances contractantes. J'estime qu'il doit profiter de cette délimitation nouvelle pour laisser le Cabinda hors de toute attribution. Cela est d'autant plus nécessaire que, s'il mettait le Cabinda dans la part de l'Allemagne, il serait, par cela même, en vertu des stipulations générales de l'accord de 1898, engagé à soutenir l'Allemagne pour l'aider à entrer en possession du Cabinda le jour où le partage projeté serait réalisé. Prendre aujourd'hui cet engagement, du fait de la délimitation nouvelle ne serait pas conforme à la politique de l'« entente cordiale ».

Il convient, au surplus, de ne pas laisser ignorer au Gouvernement britannique que le jour où l'Angleterre et l'Allemagne provoqueraient la liquidation du domaine africain du Portugal, la France ne pourrait se considérer comme satisfaite par l'abandon qui lui serait consenti des colonies portugaises d'Afrique autres que l'Angola (ne comprenant pas le Cabinda) et le Mozambique, et que le Gouvernement de la République réclamerait alors des compensations. Cette indication, donnée au Foreign Office en raison de l'Entente cordiale et pour que le Gouvernement britannique puisse en tenir compte éventuellement dans ses projets, ne saurait d'ailleurs être considérée d'aucune manière comme une adhésion à l'accord anglo-allemand en préparation.

Vis à vis du Gouvernement allemand, le Gouvernement de la République doit se montrer très réservé. Il pourrait être cependant expédient de rappeler dès maintenant au Secrétaire d'État allemand pour les Affaires étrangères qu'en vertu de l'article 16 de la convention franco-allemande du 4 novembre 1911, aucune modification ne pourrait être apportée au statut territorial du bassin conventionnel du Congo, du fait de l'Allemagne, sans que l'Allemagne en conférât avec la France et avec les autres Puissances signataires de l'acte de Berlin du 26 février 1885.

Quant au Gouvernement espagnol, il semble qu'il n'y ait pas à le saisir, dans l'état actuel des choses, de cette affaire. L'Espagne n'est déjà que trop portée à envisager l'éventualité d'un partage des territoires portugais, il ne faut pas lui donner une occasion d'affirmer ses prétentions sur les territoires européens du Portugal. D'ailleurs les confidences que le Gouvernement britannique nous a faites au sujet de ses négociations avec l'Allemagne nous obligent à une discrétion absolue à l'égard des autres Puissances.

Pour Londres, Berlin, et Madrid :

Je vous saurais gré de vouloir bien vous inspirer pour le moment de ces diverses observations et me faire connaître les objections que vous auriez à formuler contre la ligne de conduite que j'ai ainsi indiquée.

117.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 20. Confidentiel. *Rome, 20 janvier 1914.*

(*Reçu :* 22 janvier; Cabinet, Dir. pol., 29 janvier.)

J'ai fait connaître à Votre Excellence comment s'était effectuée la démarche des Ambassadeurs de France, d'Angleterre et de Russie concernant les différentes réclamations que nous avions à présenter au marquis de San Giuliano sur le caractère international de l'Albanie [1]. La forme de sa réponse n'a pas été identique. A Sir Rennell Rodd et à M. Kroupenski, il a dit qu'il s'expliquerait après s'être entendu avec Vienne; avec moi il est entré dans les explications que je vous ai transmises par mes télégrammes n^os 17 et 18 [2], mais en ajoutant toujours que les avis qu'il exprimait étaient subordonnés à une entente préalable avec l'Autriche. C'est d'ailleurs sa réserve constante pour tout ce qui concerne la question albanaise et ce qui en dépend.

Ainsi se dessine de plus en plus la manière italienne de comprendre le concert des Puissances en Albanie. On y tient parce qu'on ne redoute rien plus que de se trouver seul en face de l'Autriche. Ce sentiment est tel qu'on ne prend plus la peine de le dissimuler. Mais le marquis de San Giuliano a une notion particulière de la façon de s'en servir. Il conçoit le concert européen comme une cloison étanche entre l'Italie et l'Autriche. Les Puissances

(1) Un télégramme de Pétersbourg, daté du 3 janvier, montre que la France, l'Angleterre et la Russie s'étaient mises d'accord pour protester contre toute manière de faire pouvant enlever à l'action exercée en Albanie son caractère international. Sur différents points, en particulier sur les rapports du prince de Wied avec les Grandes Puissances, sur les privilèges à reconnaître à la banque déjà fondée en Albanie, sur la procédure à suivre pour le règlement de l'emprunt demandé par le prince, on pouvait craindre qu'à une entente de toutes les grandes Puissances se substituât un accord austro-italien.

(2) Par ces deux télégrammes qui sont du 11 janvier, M. Barrère faisait connaître que, suivant le marquis de San Giuliano, les communications du prince de Wied devaient être faites ainsi que le demandaient la France, l'Angleterre et la Russie, directement aux Puissances et non par l'intermédiaire de l'une d'elles. Relativement à la banque, il prévoyait des difficultés à son internationalisation parce qu'elle avait été fondée par des maisons italiennes et autrichiennes. M. Barrère ajoutait que d'après des renseignements fournis par le président de la banque, la participation du consortium austro-italien lui avait été imposée par le Gouvernement italien.

doivent, pour me servir d'une expression familière, essuyer les plâtres, tandis que les deux alliés réalisent chacun de leur côté leurs ambitions particulières. Il y a ainsi dans le concert à six un concert à deux, qui peut devenir un concert à trois par l'adjonction de l'Allemagne. Ce concert à deux peut se défendre ou au besoin arrêter l'action du concert à six. Pour tout dire, le concert européen doit jouer le rôle de gendarme pour protéger les intérêts de l'Italie, pour l'empêcher de se brouiller avec son alliée, ce qui arriverait en effet fort vite si elle se trouvait seule en face de l'Autriche, par suite du retrait de certaines Puissances du concert, en Albanie. On se rend fort bien compte ici du péril de ce tête-à-tête. On sait qu'on ne peut partager en Albanie ce qui n'est pas partageable ; et l'on espère, sous l'égide de l'Europe, gagner du temps profiter du hasard et de l'imprévu, établir une royauté éphémère qui vivra ce qu'elle pourra dans un pays de création artificielle où l'anarchie est la règle, engager la responsabilité des Puissances jusqu'au point où elles ne pourraient plus se retirer, tel est le résumé de la politique italienne actuelle pour défendre sa part de l'Adriatique et ne pas se battre avec l'alliée dont elle se fait l'intime conseillère. Elle redoute l'Autriche et elle la flatte, mais elle exploite fort habilement ses faiblesses et ses fautes et fait au besoin appel à l'intervention de Berlin, quand les affaires du ménage ne vont pas trop bien.

En parlant de la politique italienne, j'entends l'actuelle, celle que pratique le marquis de San Giuliano, ce qui n'est pas la même chose (*sic*). Jadis, le présent Ministre des Affaires étrangères discourait avec sagesse et pondération, tenait au Parlement le langage d'un homme d'État, dénonçait le chauvinisme, envoyait à la conférence d'Algésiras le marquis Visconti-Venosta, déplorait les tendances de la Chambre et parlait de se démettre. Voyant que cela ne lui réussissait pas, il s'est mis à dire et à faire exactement le contraire et à flatter les passions nationalistes. Il sera intéressant, au jour prochain où le pays sera mis en présence des suites graves d'une politique d'aventures au dedans comme au dehors, de voir comment il goûtera cette façon de comprendre ses intérêts.

En attendant, le marquis de San Giuliano ne néglige aucun moyen de tirer le plus grand parti de l'état de crise chronique où l'Orient se débat. Le voyage de M. Venizelos à Rome en est une preuve. On avait conscience à la Consulta d'avoir dépassé la mesure à l'égard de la Grèce. Le Ministre des Affaires étrangères a saisi l'occasion de la présence du premier Ministre grec pour faire avec lui une rupture d'inimitié. La force de M. Venizelos est d'avoir compris le parti à tirer de cette disposition à détendre les rapports de l'Italie avec son pays. Il a été entouré des prévenances les plus flatteuses ; la presse lui a fait fête ; tout a été fait en un mot pour le gagner. Depuis lors on ne parle plus que des rapports fraternels qui devraient exister entre la Grèce et l'Italie. Demain, quand les événements seront révolus et que les îles du Dodécanèse

restituées à la Turquie auront leur autonomie, on affirmera que l'amitié italo-grecque n'a jamais été sérieusement en question. On fera à la Grèce de flatteuses avances et, comme M. Venizelos ne sera pas toujours au pouvoir, on en tirera peut-être quelques profits.

Toute cette politique, pour habile qu'elle paraisse, a un défaut capital : c'est quelle est basée sur des artifices et des combinaisons passagères et non sur des intérêts véritables et permanents. Il est ici un établissement financier qui, sortant du terrain d'action où il réussissait, s'est lancé dans toutes sortes d'affaires, a multiplié ses comptoirs en Italie et en Orient, s'est engagé dans de multiples spéculations. La façade est brillante, mais on se demande ce qu'elle dissimule. Les opérations de politique étrangère pratiquées par ce pays durant ces deux dernières années ont avec celles de cette institution financière de remarquables analogies*.

118.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 10. *Sofia, 20 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 7 février.)

Dès mon retour à Sofia, au cours de mes visites d'arrivée, les principaux membres du Gouvernement et le chef du Cabinet politique du Roi m'ont interrogé au sujet de l'emprunt dont la Bulgarie a de jour en jour un plus pressant besoin (1).

Aux uns comme aux autres j'ai répondu très nettement, conformément aux instructions que M. Paléologue m'avait données avant mon départ de Paris, que le Gouvernement de la République n'était pas opposé en principe à l'émission d'un emprunt bulgare sur le marché français mais que, pour diverses raisons d'ordre économique et politique, il était tout à fait inutile de songer à commencer des conversations quelconques à ce sujet avant le mois de mai prochain. Je ne leur ai pas caché qu'après l'emprunt serbe,

* Annotation du Ministre : *L'internationalisation de la banque est le but le plus utile à poursuivre en ce moment.*

Les renseignements de M. Barrère doivent nous faire réfléchir aux inconvénients qu'il y aurait à vouloir exagérer les pouvoirs et l'autorité de la Commission de contrôle international.

(1) M. Radoslavoff avait annoncé dans ses déclarations au Parlement à la veille de la dissolution, l'intention «de conclure à l'étranger un emprunt de 250 millions environ» (dépêche de Sofia, n° 6 du 13 janvier 1914).

actuellement en cours d'émission, viendraient vraisemblablement un important emprunt russe pour les chemins de fer de Sibérie, puis l'emprunt français, peut être aussi un emprunt grec, que ces diverses opérations auraient lieu en février et mars et qu'ensuite la proximité des élections législatives empêcherait toute nouvelle émission pendant un certain laps de temps.

Cette réponse n'a soulevé aucune remarque de la part de mes interlocuteurs qui craignaient peut être une fin de non-recevoir absolue. Je note cependant une parole de M. Dobrovitch, chef du Cabinet du Roi, qui s'excusait de m'interroger en invoquant le fait que, en apprenant mon retour à Sofia, le Roi ne manquerait pas de lui demander immédiatement les impressions que je rapportais de Paris au sujet de la question qui causait actuellement les plus sérieuses préoccupations au Gouvernement. M. Dobrovitch émettait même l'avis que l'on pourrait attendre jusqu'au mois de mai, en ayant recours à quelque combinaison provisoire.

Huit jours après l'entretien assez court que j'avais eu avec lui, le Ministre des Finances est venu me rendre visite et a repris la conversation sur ce sujet. Je n'ai pu que lui répéter ce que je lui avais dit précédemment. Il m'a assuré que le Gouvernement bulgare n'avait jamais eu l'intention de s'adresser à un autre établissement que la Banque de Paris et des Pays-Bas pour l'emprunt projeté, que les personnes qui ont pu vouloir prendre le rôle d'intermédiaires n'avaient aucun mandat et que, le moment venu, il irait lui-même à Paris pour entrer en pourparlers avec la Banque. Il m'a expliqué, ce qui est la vérité, que le pays, bien loin de souffrir des conséquences de la guerre, a de l'argent en abondance et est en pleine prospérité, que les transactions commerciales sont plus nombreuses que de coutume, que les exportations ont repris un grand essor et que, si la Trésorerie de l'État était dans une situation difficile, il lui suffirait, pour rétablir son libre fonctionnement, d'une somme qu'il estimait à 250 millions de francs.

Je lui ai répondu que je n'avais aucune qualité pour discuter avec lui les conditions d'un emprunt dont l'échéance était encore lointaine et qu'il lui appartiendrait, quand il irait à Paris, de présenter telles demandes ou de faire telles propositions qui lui paraîtraient utiles.

Au cours de notre longue conversation, M. Tontcheff ayant fait allusion à la question des garanties de l'emprunt et à la possibilité de l'obtenir dans les mêmes conditions que celui de Vienne en 1909, c'est-à-dire sans garanties spéciales, rappelant à cette occasion les promesses qui avaient été faites à son prédécesseur, M. Théodoroff, en 1912 et au printemps de 1913, je l'ai interrompu pour lui déclarer assez vivement que la situation actuelle de la Bulgarie ne ressemblait en rien à celle d'il y a un an et que, s'il ne voulait pas accorder de sérieuses garanties, il pourrait se dispenser de faire le voyage de Paris et il n'aurait plus qu'à s'adresser à Vienne. Il protesta contre cette

perspective, laissant entendre qu'à Vienne il ne pouvait compter sur aucun concours effectif.

«Pas de garanties, pas d'argent, lui ai-je répété, vous pouvez en avoir la certitude. Les banquiers eux-mêmes n'accepteraient pas de se charger d'un emprunt qui resterait dans leur portefeuille et qu'ils n'arriveraient pas à placer dans le public. Celui-ci est attiré, il est vrai, par les placements rémunérateurs mais à la condition qu'ils soient effectivement garantis, et les événements de l'an dernier, tout aussi bien que la situation actuelle dans les Balkans, n'ont fait que le confirmer dans ce sentiment.»

Le Ministre des Finances, voyant qu'il était inutile d'insister, me rappela alors l'institution de la Direction autonome de la Dette publique, qui était une garantie efficace pour les porteurs et émit la suggestion que, les revenus concédés provenant des banderoles présentant des plus-values importantes, ces plus-values pourraient être affectées au service du futur emprunt. Je me refusai à le suivre sur ce terrain et me contentai de lui dire que je n'avais pas à examiner quels revenus le Gouvernement bulgare pourrait offrir comme garanties, qu'il dépendait de lui d'étudier la question et que je lui conseillais, à lui même, d'avoir en poche des propositions aussi précises que satisfaisantes quand il irait à Paris. J'ajoutai qu'à ce moment le Gouvernement de la République, de son côté, ferait connaître les conditions de tout ordre auxquelles serait subordonnée son autorisation à l'admission à la cote sur le marché de Paris.

J'ai cru devoir rapporter en détail à Votre Excellence la conversation que j'ai eue il y a trois jours avec M. Tontcheff, de façon à éviter toute interprétation inexacte qu'il pourrait présenter ultérieurement dans le cas où sa mémoire aurait quelque défaillance. J'espère que Votre Excellence voudra bien approuver mes déclarations.

De cet entretien, il résulte clairement pour moi que le Gouvernement bulgare s'est rendu compte que les banques françaises sont seules en mesure de lui venir en aide et que, d'autre part, il serait très désireux d'obtenir un succès, tant au point de vue de l'emprunt que des conditions de l'émission, succès qui consoliderait sérieusement le ministère de M. Radoslavoff et dont il a besoin.

D'ici trois mois, la situation, tant intérieure qu'extérieure, se sera éclaircie, les nouvelles élections au Sobranié auront eu lieu, des modifications importantes se seront peut être produites dans la composition du Gouvernement. Nous pouvons donc réserver notre décision et si, à cette époque, le ministère Radoslavoff se trouve encore au pouvoir et continue à manifester les mêmes sympathies qu'aujourd'hui pour l'Autriche et le même éloignement pour la Triple Entente, il nous sera aisé de trouver cent raisons pour une pour refuser de lui prêter notre appui financier.

119.

Note du Ministre des Finances.

Conversation avec Djavid Bey du 21 janvier 1914.

Deux parties dans la conversation :

Partie politique ; partie économique.

I. J'ai tout de suite dit à Djavid que la politique dominait toute la question financière, qu'il fallait absolument que la Turquie donnât à l'Europe des garanties de paix en acceptant le règlement de la question des îles. Il m'a répondu que cela était impossible, que la Turquie protesterait, sans pour cela faire la guerre ; mais que l'opinion publique les mettait dans l'impossibilité de s'incliner, qu'au surplus, s'ils le faisaient, ils seraient immédiatement renversés. Il a ajouté qu'il pouvait me donner une garantie de leur volonté de paix en m'offrant de justifier que les sommes qui lui seraient versées ne serviraient qu'à solder des arriérés. J'ai répondu que la garantie offerte était de peu de valeur, puisqu'en leur permettant de rembourser leurs dettes passées je leur fournissais les moyens d'en contracter de nouvelles. Il a ri de l'observation dont il n'a pu méconnaître le bien-fondé. J'ai ajouté que, n'étant ni Ministre des Affaires étrangères, ni chef du Gouvernement, je ne pouvais que lui traduire sur ce point l'état général de l'opinion mais qu'il appartenait au Président du Conseil de traiter ce sujet.

II. Sur les questions économiques, j'ai parlé de la nécessité de la ligne d'Héraclée pour nous (pas de difficulté), du désir que nous avions de voir les lignes éventuelles de l'Anatolie du Nord, entre Smyrne et Brousse, réservées aux Français (quelques difficultés pas très graves). Je lui ai dit surtout que nous voulions : 1° le contrôle du Hedjaz ; 2° la ligne d'Affouleh-Jérusalem ; 3° la concession éventuelle du prolongement de la ligne de Jaffa-Jérusalem jusqu'à la mer Morte et au besoin jusqu'au Hedjaz. Tout cela me sera accordé, contre les deux concessions suivantes que Djavid demande : réduire le poids de la garantie fixée pour le Beyrouth-Damas (raisonnable au fond) ; accepter que le port de Caïffa soit exploité non pour le compte d'une Société française, mais par des Français pour le compte du Gouvernement ottoman. J'ai fait toutes mes réserves.

Enfin Djavid m'a annoncé son intention de me demander un directeur du mouvement des fonds, un assistant financier et divers autres fonctionnaires.

L'entretien terminé, mon interlocuteur a réclamé avec instance la prompte réalisation de l'emprunt de 700 millions nécessaire à la Turquie, dont la

moitié sur le champ. J'ai encore répondu que tout était dominé par la question politique, qu'il fallait que la Turquie démontrât sa volonté de paix, que sans cela nous ne pouvions rien faire.

(Dans l'ensemble, conversation peu satisfaisante.)

120.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 5. *Sofia, 21 janvier 1914, 5 h.*

(*Reçu :* 16 h. 55.)

Le Gouvernement grec s'étant montré disposé à accorder une amnistie générale dont devraient bénéficier tous les Bulgares qui sont encore retenus prisonniers, M. Radoslavoff provoquera incessamment une mesure identique. Le Gouvernement bulgare a décidé de reprendre les relations diplomatiques dès que l'amnistie aura été publiée de part et d'autre.

121.

M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n^{os} 48, 49. Secret.

Saint-Pétersbourg, 21 janvier 1914, 20 h. 47, 20 h. 45.

(*Reçu :* 22 h. 55, 20 h. 40.)

L'Allemagne a cédé aussi sur la question du commandement de la division de Scutari. M. Sazonoff a été avisé par un télégramme de son ambassade à Constantinople que le général Bronsart de Schellendorf a bien été enlevé à cette division et rattaché à l'État-major général [1].

« Vous ne savez pas reconnaître vos vrais amis », a dit rouge de colère le comte de Pourtalès à M. Sazonoff. « Vous avez pris très injustement en mauvaise part une mesure très simple et très naturelle. Vous constaterez bientôt [le] résultat de notre intervention. M. de Bethmann Hollweg ne pourra pas se maintenir. Nous verrons ce que vous y aurez gagné. »

[Bref] en Allemagne on est mécontent, ici on reste défiant.

[1] Voir ci-dessus, à la date du 17 janvier, le télégramme de Pétersbourg, reproduit sous le numéro 97

Les nouvelles d'Arménie montrent que la collaboration allemande est moins sûre que jamais. A Erzeroum ces jours derniers une bande de musulmans sous couleur d'exercice s'est mise à tirer des coups de fusils en disant aux Arméniens : Voici ce qui vous attend. Parmi ceux qui applaudissaient le plus cet exercice on remarquait le Consul d'Allemagne.

L'avenir apparaît incertain.

M. Sazonoff est convaincu que le règlement de l'affaire Sanders est dû pour beaucoup à l'entente de la Russie, de la France et de l'Angleterre. Aussi est-il prêt à passer de l'entente à l'alliance. Qu'il est regrettable que ce que nous apprenons de la situation et de l'état d'esprit du parti libéral en Angleterre ne permette guère d'espérer de ce côté une égale résolution !

122.

M. Boppe, Chargé d'affaires à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 48. *Péra, 22 janvier 1914, 2 h. 30.*

(*Reçu :* o h. 40.)

Un télégramme de Paris au «Lloyd ottoman» annonce que le Gouvernement de la République subordonnerait l'emprunt ottoman au règlement de certaines questions internationales, notamment «à la définition exacte des attributions de la mission militaire allemande». Le Chargé d'affaires d'Allemagne s'en montre fort ému. Il a protesté dans les termes les plus vifs auprès de son collègue russe contre la possibilité de rouvrir une discussion que son Gouvernement a essayé de clore au prix d'un très sérieux sacrifice d'amour-propre. [Mon collègue russe] paraît d'ailleurs se contenter de la solution récemment intervenue; [il] n'[accorde] qu'une importance secondaire aux questions de formule (1) et compte sur la personnalité d'Enver Pacha pour prévenir toute extension abusive des pouvoirs de la mission *.

(1) Cf. Le télégramme de M. Goulkévitch du 21 janvier reproduit dans *Mejd Otn.*, I, 1, n° 69.

* Annotation du Département : *Aucune initiative n'a été prise par nous.*

123.

Note du Ministre.

Paris, 22 janvier 1914.

M. Tittoni m'a dit que M. de Wangenheim lui avait déclaré que les *Turcs* profiteraient de la première occasion pour faire la guerre*.

Je lui ai fait remarquer que, dans ce cas, les six Puissances devaient faire tous leurs efforts pour empêcher ce malheur de se produire.

Il m'a répondu : «Sans aucun doute. Mais avec la France vous avez à votre disposition un puissant moyen d'action : «le refus de l'emprunt».

Moi. — «Puissant, jusqu'à un certain point, puisque les représentants autorisés du Gouvernement turc disent que c'est quand ils n'ont pas d'argent qu'ils font la guerre. Il y a d'autres moyens plus efficaces si les Puissances tiennent à faire *leur décision* unanime et à maintenir la paix».

M. Tittoni. — «En effet, et je comprends très bien que les Puissances soient amenées à envoyer des bateaux dans les eaux turques pour faire respecter leur décision».

124.

Note du Ministre.

M. Tittoni et les chemins de fer orientaux.

Paris, 22 janvier 1914.

M. Tittoni expose qu'une entente est intervenue en 1912, entre le comte Vitali et son groupe, d'une part, et le groupe de la Banque commerciale italienne, de l'autre, au sujet de leur participation commune aux affaires de chemins de fer dans la partie de la Péninsule intéressant les Italiens : Danube-Adriatique, chemin de fer d'Antivari, etc. Et il a ajouté : chemins de fer orientaux.

Donc ces deux groupes ont des intérêts liés.

Or une combinaison se fait *entre* groupe Vitali-Doumer et Autrichiens pour constituer une *société* (chapeau) relative aux chemins de fer orientaux dans laquelle Autrichiens et Français entreraient pour parts égales (moitié chacun).

«Vous avez promis, m'a-t-il dit, 10 p. 100 aux Russes[1]. L'Autriche donnera 10 p. 100 à l'Allemagne qui veut sa part.

*Annotation du Département : *M. de Wangenheim n'a pas grande autorité et passe en Allemagne même pour parler sans mesure ni sens.*

[1] La part promise à la Russie n'était que de 5 p. 100.

Nous ne pouvons pas être exclus de cette combinaison. Il faut que nous ayons une petite part. Ainsi vous pourrez nous donner 2 1/2. L'Autriche nous donnerait de son côté 2 1/2. Cela ferait 5».

Moi. — «L'Autriche vous les a promis ?»

Lui. — «Non, pas encore. Mais si vous nous donnez cette petite participation, l'Autriche qui ne voudrait pas trop nous voir dans cette affaire où nos intérêts sont plus d'accord avec les vôtres qu'avec les siens, consentirait vraisemblablement à compléter notre part jusqu'au 5 p. 100».

Moi. — «J'ai entendu parler en effet de la négociation relative à l'exploitation des chemins de fer orientaux. Je sais que M. Vitali et M. Doumer l'ont engagée et la poursuivent. Où en sont-ils de leurs pourparlers : je l'ignore encore. Je connaissais, dans ses grandes lignes, la combinaison. Si cette combinaison réussit, ne vous paraît-il pas que, par symétrie, c'est à l'Autriche à vous faire votre part comme nous la ferions à la Russie».

Lui. — «Mais nous avons les mêmes intérêts que vous».

Moi. — «En défendant les nôtres nous défendrons les vôtres.

«Bien qu'il en soit, je comprends que vous ayez le désir d'entrer dans cette combinaison; mais plus j'y réfléchis, plus ce me semble que c'est par une concession de l'Autriche. Aussi voici ce que je vous propose si la combinaison réussit. Je prierai M. Dumaine[1], puisque vous éprouvez quelques difficultés à faire la demande vous-même, de dire au Gouvernement austro-hongrois que nous ne verrions aucun inconvénient et que nous trouverions même des avantages à ce qu'ils vous concèdent le 5 p. 100.

«C'est ainsi qu'il me paraît naturel que nous procédions. Nous vous donnerons ainsi une preuve indiscutable de notre bonne volonté. Que dirait l'Autriche si, pour réduire la part que nous concéderions à la Russie, nous lui demandions de donner à cette dernière 2 1/2 ou 3 p. 100»[2].

125.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. Absolument secret. *Londres, 22 janvier 1914, 12 h. 23*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

A Windsor où je dois rester jusqu'à samedi matin le Roi m'a exprimé hier le désir de rendre sa visite à M. le Président de la République. Dans l'état

(1) M. Doumergue a, en effet, écrit le 6 février à M. Dumaine dans le sens qu'il indique. Voir le télégramme de Vienne du 9 février, ci-dessous reproduit sous le numéro 247, note.

(2) L'Ambassadeur d'Italie est revenu à la charge par une note en date du 29 janvier, ci-dessous reproduite sous le numéro 184.

actuel des affaires intérieures de l'Angleterre, il est fort embarrassé de fixer une date et, confidentiellement, il m'a fait part de ses appréhensions au sujet des affaires d'Irlande et de la crise qu'elles pourraient entraîner en mai ou en juin. Il lui semble impossible de s'engager pour l'été, l'automne est trop éloigné et d'ailleurs c'est une saison peu favorable. Si la fin d'avril convenait à M. le Président de la République, le Roi pourra arriver à Paris le 20 avril ou l'un des jours suivants.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de soumettre cette proposition à M. Poincaré et de me mettre à même de donner une réponse au Roi demain vendredi. Sa Majesté m'a recommandé le secret sur nos communications à ce sujet.

126.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 11. *Athènes, 22 janvier 1914, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 15 h. 5.)

Je viens de voir le Ministre des Affaires étrangères et plusieurs de mes collègues ; de tous les côtés on a des nouvelles inquiétantes.

Le Ministre des Affaires étrangères m'a prié de m'informer auprès de Votre Excellence si les bruits d'évacuation par les Bulgares de Dédéagatch et de son occupation par les Turcs étaient fondés. Organisation de bandes bulgares avec l'aide des Turcs paraît certaine en Thrace. Déjà une rencontre aurait lieu sur la frontière gréco-bulgare à Okcilar, et les Grecs auraient cinquante blessés. Ceci aurait été télégraphié par les Consuls d'Angleterre et d'Italie aux Ministres d'Angleterre et d'Italie. En Albanie des officiers bulgares prépareraient entrée en ligne de bandes contre la Grèce et probablement aussi contre les Serbes.

Mon collègue de Serbie a été prévenu confidentiellement par son Gouvernement que le Ministre d'Autriche à Belgrade était allé demander à M. Pachitch dans quel cas le traité gréco-serbe prévoit appui de la Serbie à la Grèce et réciproquement. M. Pachitch aurait esquivé une réponse nette.

127.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 52. Secret. *Paris, 22 janvier 1914, 19 h. 40.*

M. le Président de la République à qui je viens de soumettre votre télégramme n° 15 (1) recevra avec grand plaisir la visite de Sa Majesté le Roi à partir du 20 avril.

128.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. n° 26. *Paris, 22 janvier 1914, 22 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme 48 (2).

Le Gouvernement de la République n'a pris aucune initiative dans la question de la mission allemande, dont le règlement n'a pas été abordé à l'occasion des conversations avec Djavid.

Tout examen positif de la demande d'emprunt de la Turquie reste subordonné aux assurances et aux garanties que donnera cette Puissance relativement à l'acceptation de la décision de l'Europe pour l'attribution des îles.

129.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 46. *Paris, 22 janvier 1914, 22 h. 50.*

Je réponds à votre télégramme n° 15 (3).

MM. Sergent et Ponsot arriveront à Berlin dimanche pour reprendre dès

(1) Du même jour, ci-dessus reproduit sous le numéro 125.

(2) Ci-dessus reproduit sous le numéro 122.

(3) Par ce télégramme, qui est du 17 janvier, M. Jules Cambon faisait connaître le désir, exprimé par M. Zimmermann, d'une reprise très prochaine des négociations relatives aux chemins de fer d'Asie Mineure.

lundi les pourparlers conformément au désir nettement manifesté par les Allemands. J'estime qu'avant toute concession nouvelle de notre part il est essentiel de provoquer une réponse *écrite* et détaillée aux observations et contre-proposition que vous avez présentées et qui n'ont fait l'objet jusqu'ici que d'un simple accusé de réception ne constituant pas une réponse.

La proposition qui a servi de base à notre entretien du 14 janvier contenait des concessions très importantes au delà desquelles nous ne saurions aller sans obtenir de l'Allemagne un effort de conciliation équivalent.

Aussi est-il essentiel que vous vous mainteniez dans une stricte réserve jusqu'à ce que les Allemands marquent nettement, par des concessions nouvelles, le désir d'aboutir à un accord prochain, malgré les conversations poursuivies à Paris avec Djavid, qui d'ailleurs, s'inspirant de la situation politique générale, n'ont eu trait jusqu'ici qu'au maintien de la paix.

La pression exercée par la Deutsche Bank sur Djavid pour l'amener à suspendre ces négociations a été vaine et nous pouvons utiliser à notre avantage l'inquiétude que les Allemands en ont ressentie.

Si le Gouvernement allemand cherchait à traîner en longueur les négociations, nos délégués ne devraient pas se considérer comme tenus à un séjour constant à Berlin, et pourraient revenir à Paris prendre des instructions. M. Ponsot vous en portera d'ailleurs le détail.

130.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 14. *Vienne, 22 janvier 1914, 20 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

M. Yovanovitch revient de Belgrade avec la crainte que M. Pachitch ne puisse faire accepter par son Gouvernement la convention d'internationalisation des chemins de fer; dans toutes les complications désobligeantes contre la Serbie apparaît la connivence de l'Autriche résolue à empêcher que le royaume s'assimile ses conquêtes. On la soupçonne de fournir des armes à crédit à la Bulgarie et de favoriser les préparatifs des agitateurs macédoniens et albanais. L'opinion repousse donc toute idée d'entente avec la monarchie austro-hongroise. En prévision de l'alliance turco-bulgare qu'on prétend aujourd'hui conclue, le Ministre d'Autriche à Belgrade se montrerait anxieux de savoir si la Serbie est tenue par un traité de venir en aide à la Grèce attaquée par les coalisés. M. Yovanovitch estime qu'aucune concession territoriale ne garan-

tirait son pays contre les ressentiments bulgares. La paix ne pourra être maintenue suivant lui que si toute avance de fonds est refusée à Sofia et Constantinople. Par contre Hilmi Pacha, qui intrigue à faciliter les négociations de Djavid, affirme maintenant que la Turquie ne veut pas la guerre; mais il convient que l'agitation révolutionnaire ensanglantera la Macédoine jusqu'à ce que l'autonomie soit accordée.

131.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 16. *Valona, 22 janvier 1914, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 23, à 0 h. 15)

Ismaïl Kemal nous a remis aujourd'hui sa démission que nous avons acceptée; nous avons pris le Gouvernement et avons nommé un directeur général des affaires intérieures. Le délégué albanais télégraphie de Durazzo qu'Essad Pacha est prêt à se démettre, mais à certaines conditions. Nous attendons son retour pour décider [1].

132.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Berlin, Rome, Londres, Constantinople, Vienne.

D. n°s 66, 83, 65, 98, 65, 53. *Paris, 22 janvier 1914.*

Au cours d'un entretien que j'ai eu avec l'Ambassadeur de Russie, celui-ci m'a demandé si les informations reçues par mon Département au sujet de la mission militaire allemande de Constantinople faisaient prévoir un règlement définitif de la question.

Je lui ai indiqué que le Gouvernement ottoman avait imaginé la solution

(1) Le 4 février, Essad Pacha est prêt à remettre sa démission entre les mains de la Commission internationale de contrôle et à prendre la tête d'une délégation albanaise qui se rendrait auprès du prince de Wied pour lui offrir la couronne. Cette démission d'Essad a été effective le 11 février (dépêche de Durazzo, 12 février, n° 42).

suivante : le général Liman, étant nommé par l'Empereur Guillaume général de cavalerie honoraire, est promu par la Turquie maréchal. En cette qualité, il ne peut exercer de commandement effectif et il remplira les fonctions d'inspecteur d'armée, tandis que le 1er corps d'armée aura à sa tête un officier général ottoman.

J'ai fait remarquer à M. Isvolsky, qui ignore si cette solution est de nature à satisfaire son Gouvernement, qu'elle me paraît répondre aux deux points de vue suivants indiqués récemment par M. Sazonoff à l'Ambassadeur d'Allemagne à Pétersbourg :

1° Le commandement du 1er corps d'armée ne sera pas exercé par le général Liman;

2° Une mission d'inspection ou d'instruction pourra lui être confiée, en allant jusqu'à admettre pour les nécessités de l'instruction l'éventualité du commandement soit d'une division, soit du corps d'armée d'Andrinople.

M. Isvolsky m'a interrogé d'autre part sur l'attitude que le Gouvernement de la République entendait observer vis-à-vis de la Turquie dans la question de l'emprunt et dans celle de la surtaxe douanière de 4 p. 100.

Je lui ai déclaré que la France, l'Angleterre et la Russie ayant chacune actuellement des accords particuliers paraphés avec le Gouvernement ottoman, il y aurait avantage, dans l'opinion du Gouvernement de la République, vu l'identité de cette situation, à solidariser vis-à-vis de la Turquie les positions des trois Puissances.

Celles-ci pourraient se concerter et s'entendre pour que ces accords ne deviennent définitifs qu'après que le Gouvernement aurait :

1° Adhéré sans réserve aux décisions des six Puissances relatives aux îles de la mer Égée;

2° Réglé la question des réformes arméniennes sur la base des propositions russes;

3° Exécuté loyalement ses promesses en ce qui concerne le fonctionnement de la mission militaire allemande à Constantinople.

Tel est le sens de la conversation que j'ai eue avec l'Ambassadeur de Russie et que je crois utile à votre information de porter à la connaissance de votre ambassade.

133.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 13. *Belgrade, 22 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 9 février.)

Le succès de l'emprunt de 250 millions, dont l'émission a eu lieu à Paris le 14 de ce mois, a été accueilli à Belgrade avec grande satisfaction. Pour la première fois, des obligations avaient été souscrites en Serbie même, soit 2.145 titres, représentant plus d'un million, dont les trois quarts par un seul établissement, la Zadrouga, de Belgrade. Si le Ministre des Finances m'a marqué quelque mauvaise humeur des exigences du Département en matière de commandes, survenues à la veille même de l'émission de l'emprunt, je dois dire que je n'ai point trouvé pareille impression chez le Président du Conseil et encore moins dans l'opinion. Votre Excellence trouvera, sous ce pli, la traduction d'un article de l'officieuse *Samo-Ouprava* reconnaissant les services rendus à la Serbie par le marché français. On sait le plus grand gré au Gouvernement de la République de ce que le premier emprunt autorisé par lui après la guerre balkanique ait été l'emprunt serbe et l'on se rend généralement compte qu'en présence des lourdes obligations imposées à la Serbie par l'organisation des nouvelles provinces elle ne saurait réussir dans sa tâche sans le concours de la finance française, qu'il importe de ménager et de concilier avec soin.

D'autant mieux que l'emprunt de 250 millions ne fait que liquider le passé sans fournir presque aucune ressource pour l'avenir. D'après les renseignements qui me sont fournis, son produit net aurait été de 212 millions. Sur cette somme, le ministère royal des Finances a dû rembourser aux Banques françaises le montant des avances consenties par elles pendant la durée de la guerre, soit 32 millions à la Banque Franco-Serbe, 30 millions à la Société française d'entreprises industrielles et de travaux publics et 18 millions pour le rachat des bons de l'Ouprava Fondova émis sur engagement du fonds sanitaire et autres fonds d'État. Une note élaborée par le ministère et communiquée aux chefs des partis dans la Skoupchtina prévoit, en outre, sur le produit de l'emprunt : le remboursement des avances de la Banque nationale, soit 16 millions, le remboursement d'autres avances dans les banques locales et de bons de réquisitions, soit 11.979.118, le remboursement de la dette sur le reliquat de l'emprunt 1909 et de la dette au comptant de la Direction

de la Dette publique, soit 32.750.100, et la reconstitution de l'encaisse de l'État dans les différents ministères, soit 15 millions. En outre, le déficit du budget de 1913 est évalué à 25 millions et les besoins immédiats des nouveaux territoires, au point de vue administratif et militaire (construction de casernes, postes-frontière, routes, bâtiments publics, etc.), 30 millions, soit au total 207.720.018 francs, ce qui ne paraît devoir laisser au Trésor qu'une marge infime de disponibilités.

Les exigences du Département de la guerre, en vue de l'augmentation du contingent et de la réfection de l'armement, sont d'ailleurs considérables et le titulaire de ce Département, le général Boyanovitch, a donné sa démission en signe de protestation contre les résistances du Ministre des Finances et des autres membres civils du Cabinet. M. Pachitch a eu toutes les peines du monde a lui trouver un remplaçant; les grands chefs de l'armée se solidarisent avec leur camarade démissionnaire et opposent une fin de non-recevoir unanime aux démarches du Président du Conseil; il fut même question, un moment, de choisir un Ministre de la Guerre civil, M. Pachitch finit cependant par réussir à obtenir le concours d'un militaire, le colonel Douchan Stefanovitch, qui a été simple commandant de régiment pendant la dernière guerre.

134.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 12. *Athènes, 23 janvier 1914, 13 h. 45.*

(*Reçu :* 14 h. 35.)

Un des principaux officiers de l'État-major général hellénique, après avoir déclaré que, d'après leurs informations, la Turquie s'apprête à attaquer très prochainement la Grèce, a ajouté dans une conversation intime avec quelques [personnes] dont je suis sûr, qu'il espérait obtenir par l'intervention de la Reine une pression de l'Empereur d'Allemagne sur la Turquie. Il a conclu par ce mot textuel : «Nous comptons beaucoup sur notre Kaiser».

D'autre part, l'ancien Attaché militaire turc à Athènes, avec qui j'avais eu d'excellents rapports, de passage ici avant d'aller prendre à Caïffa le commandement de la 27e division, ne m'a pas caché que son pays songeait à la guerre mais dans quelque temps seulement d'après lui.

135.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Vienne, Londres, Rome, Saint-Pétersbourg.

T. n°s 47, 41, 50, 65. *Paris, 23 janvier 1914, 21 h. 30.*

Pour Berlin : Je réponds à votre télégramme 17 (1).

Pour Vienne : Je réponds à votre télégramme 13 (2).

Pour tous les postes : Le Gouvernement de la République subordonne sa participation à l'emprunt, base de l'organisation de l'Albanie, à deux principes :

La Banque d'Albanie sera internationale, sans privilège pour aucune Puissance, dans des conditions d'égalité : la banque austro-italienne doit disparaître ou se confondre avec l'institution internationale, car deux banques pour l'Albanie ne sauraient coexister.

La Commission de contrôle internationale (qui, d'après les plus récentes nouvelles, va prendre le pouvoir, à la suite de la démission acquise d'Ismaïl Kemal et de celle d'Essad, qui se négocie actuellement) préparera l'organisation administrative et financière de l'Albanie et assumera le contrôle de l'emprunt : ses pouvoirs ne prendront fin que de l'assentiment unanime des Puissances et non dès l'arrivée du prince de Wied.

Si ces deux principes sont admis, on se mettra plus aisément d'accord sur les détails d'application.

Je vous autorise à informer de mon point de vue le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

(1) Télégramme du 22 janvier relatant un entretien avec M. de Jagow. D'après ce Ministre, la garantie de l'emprunt albanais dépendait bien de l'unanimité des Puissances, mais l'emprunt n'était pas nécessairement lié à la question de la banque austro-italienne, une autre banque albanaise pouvant être constituée. M. de Jagow avait ajouté que la réponse faite par le Cabinet de Vienne lui paraissait peu claire et en terminant avait déclaré : «qu'il ne voulait pas être le ministre des Affaires étrangères du prince de Wied». M. Jules Cambon demandait que les ambassadeurs des puissances de l'Entente fussent, ainsi que lui-même, mis en mesure le plus tôt possible, de faire connaître le point de vue leurs Gouvernements.

(2) Télégramme du 22 janvier : Le Gouvernement austro-hongrois, disait M. Dumaine, est dans l'intention de proposer que les conditions d'émission de l'emprunt soient étudiées à Paris par une réunion de banquiers des pays intéressés, la banque austro-italienne intervenant seulement pour encaisser les revenus servant de gage et servir les coupons.

Pour Londres, Pétersbourg, Berlin : et vous prie de me faire connaître le sentiment du Gouvernement :

Pour Londres : anglais;

Pour Pétersbourg : russe;

Pour Berlin : allemand;

Pour Londres, Pétersbourg, Berlin : à cet égard.

136.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 56. *Saint-Pétersbourg, 23 janvier 1914, 19 h, 55.*

(Reçu : 21 h. 50.)

Le Chargé d'affaires allemand à Constantinople constatait hier avec amertume et colère que le règlement de l'affaire Sanders a porté un coup sérieux au prestige de l'Allemagne en Turquie [1]. «Encore un règlement comme celui-ci, s'écriait-il, et nous perdons la face».

137.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 60. *Paris, 23 janvier 1914, 22 h. 10.*

Toutes les indications, qui me parviennent sur les intrigues de l'Autriche, de la Turquie et de la Bulgarie contre la Serbie et la Grèce, montrent la nécessité d'obtenir le plus vite possible une déclaration des Puissances relative à l'attribution des îles de l'Égée et à la volonté de faire respecter leurs décisions. C'est à l'Angleterre, qui a pris l'initiative de la proposition aux Puissances, de réaliser rapidement l'entente et de préparer une formule; la Russie et la France sont prêtes à la suivre et l'Allemagne sera vraisemblablement d'accord, en raison de son désir manifeste de maintenir la paix.

Si l'on tarde, on risque de se trouver en présence de nouvelles complications et, en particulier, d'une déclaration de la Turquie qui se produirait

[1] M. de Mutius dans son rapport du 20 janvier (*Grosse Politik*, vol. 38, pièce n° 15524) fait entendre une note assez différente.

plus malaisément après une notification de l'Europe et ne résisterait pas à une manifestation navale éventuelle.

Dans une conversation très récente avec l'Ambassadeur d'Italie, celui-ci a envisagé favorablement et spontanément cette dernière hypothèse [1].

138.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 54, 55. *Saint-Pétersbourg, 23 janvier 1914, 19 h. 56, 19 h. 47.*

(*Reçu :* le 24, à 0 h. 35; le 23, à 22 h. 50.)

Le Chargé d'affaires de Russie à Constantinople télégraphie que le Gouvernement allemand, escomptant une prochaine réalisation de l'emprunt turc sur le marché de Paris, offre à la Porte de lui vendre les croiseurs de bataille *Moltke* et *Goeben* [2].

Ces deux bateaux, lancés en 1910 et en 1911, sont des dreadnoughts par leur déplacement qui est de 23.000 tonnes. Mais les canons de 280 millimètres, qui forment leur grosse artillerie, et la faible épaisseur de leur cuirasse ne leur permettraient pas de soutenir la lutte contre des bateaux contemporains du même déplacement, qui ont tous une artillerie plus puissante et une meilleure protection. J'ajoute que la stabilité incertaine du *Goeben* le range dans la classe des chavirables. Avec le produit de leur vente l'Allemagne enrichirait sa flotte de deux unités capables de se mesurer avec les unités les plus redoutables des flottes étrangères.

J'ai eu l'occasion de vous signaler l'attention inquiète avec laquelle le Gouvernement impérial suit les tentatives de la Turquie pour se procurer immédiatement des bâtiments de guerre.

On connaît les intentions belliqueuses de la Porte à l'égard de la Grèce. D'autre part, les ambassades de France et de Russie à Constantinople s'accordent à dénoncer entre les Gouvernements bulgares et turc des tractations qui assureraient au moins aux troupes turques marchant contre la Grèce le libre passage à travers le territoire bulgare.

Attachés comme la Russie au maintien de la paix, ne devons-nous pas,

[1] Ce télégramme a été communiqué le 23 janvier, à 22 h. 10, à Pétersbourg 66, Berlin 48, Vienne 42, Rome 51, Constantinople 27.

[2] Cf. le télégramme adressé, le 21 janvier, à son Gouvernement par M. Goulkévitch (*Mejd. Otn*, I, n° 72). Il ne dit pas tout à fait ce que rapporte M. Delcassé.

dans toute la mesure du possible, empêcher que la Turquie puise en France les moyens de la troubler ? Alliés de la Russie pouvons-nous ne pas prévoir telle éventualité où la Porte tournerait ses dreadnoughts contre la Russie avant que soit achevée la division cuirassée en construction aux chantiers de Nicolaïeff ?

139.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 15. Confidentiel. *Vienne, 23 janvier 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 février.)

Avant que mon collègue de Serbie ne m'eût fait part des craintes mentionnées dans mon télégramme n° 14 en date d'hier (1), le gouverneur du Crédit foncier d'Autriche était venu me parler de l'état des pourparlers dans l'affaire des chemins de fer orientaux. Quoique en situation d'être des mieux renseignés sur les rapports de son pays avec la Serbie, M. Sieghart, comme d'ailleurs presque tout le haut personnel politique de Vienne, affecte de n'accorder aucune importance aux ressentiments du peuple serbe contre la Monarchie : à ses yeux, les griefs des Autrichiens et des Hongrois contre le petit pays voisin sont les seuls dont il y ait à tenir compte, et tout arrangement dépendra de la condescendance avec laquelle le Cabinet impérial voudra bien traiter celui de Belgrade. J'appréhende que malheureusement ce soient les haines accumulées en Serbie qui s'opposeront à l'entente à trois d'où aurait pu résulter un durable rapprochement entre les deux États,

Les préoccupations de M. Sieghart portent par contre sur le réseau ottoman des chemins de fer orientaux et sur les difficultés à surmonter du côté de la Deutsche Bank et du groupe suisse. Il a indiqué la nature de ses inquiétudes dans une note où je l'avais prié de préciser sa conversation, j'ai l'honneur d'en adresser ci-joint la copie à Votre Excellence; il y aura vraisemblablement intérêt à rapprocher ces appréciations, fournies d'ailleurs à titre confidentiel, des divers renseignements recueillis par les promoteurs français de l'affaire.

J'ai demandé à M. Sieghart si, en présence des résistances de la finance allemande à se laisser déposséder de la partie la plus orientale du réseau de la compagnie*, il ne conviendrait pas de limiter l'opération aux seules lignes

(1) M. Dumaine disait dans ce télégramme : «M. Yovanovitch revient de Belgrade avec la crainte que M. Pachitch ne puisse faire accepter par son Gouvernement la convention d'internationalisation des chemins de fer».

* Annotation du Ministre : *Ceci est venu après. Dans le premier projet il n'en était pas question, me semble-t-il.*

serbes et grecques. Le gouverneur du Crédit foncier d'Autriche m'a paru peu disposé à restreindre ainsi le projet qui, dit-il, perdrait une trop grande part de l'intérêt à en attendre.

Il ne m'a pas laissé voir qu'il soupçonnât la Deutsche Bank de viser sous la pression du Gouvernement allemand à faire échouer l'ensemble des conventions. Cette supposition est personnelle au Ministre de Serbie, M. Yovanovitch, qui a pu observer, pendant son séjour à Belgrade, combien s'est accrue l'opposition à toute idée d'internationalisation. Il préfère attribuer cette répugnance à l'*austrophobie* de ses compatriotes de plus en plus excitée par les menées des agents autrichiens en Albanie et en Bulgarie; mais il doit convenir à regret que des intrigues s'exercent avec succès dans le monde politique serbe où, comme je l'ai déjà écrit, l'influence allemande s'efforce de pénétrer.

D'ici peu de jours, M. Yovanovitch, qui sera chargé d'engager avec les autorités austro-hongroises de très délicats pourparlers relatifs à la convention tarifaire, s'attend à recevoir des instructions qu'il m'a promis de me communiquer. Ces débats préliminaires, dans un tête-à-tête assez inquiétant, seront presque décisifs : s'il en résulte que les prétentions des deux parties en présence sont inconciliables, on peut redouter que le groupe jeune-radical impose la solution par le rachat. D'où le conflit que l'on espérait écarter.

Votre Excellence aura peut-être appris par les voies directes que le Gouvernement italien s'est appliqué à se faire attribuer, lui aussi, une part dans la future société d'exploitation des chemins de fer serbes. Mais son représentant à Belgrade s'est vu opposer un refus très net par M. Pachitch, qui l'a engagé à se tourner vers l'Autriche. De même le Cabinet de Rome aurait exprimé l'intention d'intervenir dans le projet de construction du Danube-Adriatique. Si j'en crois M. Yovanovitch, les Serbes sont résolus à repousser toute intrusion chez eux d'une autre Puissance triplicienne. Ce ne sera déjà pas sans grande peine qu'on les ferait s'accommoder du concours de l'Autriche, pour un tiers, dans l'administration de leurs chemins de fer*.

Annexe.

Note de M. Sieghart.

Vienne, 20 janvier 1914.

L'arrangement conclu, il y a quelques semaines, entre un groupe financier français et la Compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux est maintenant entré dans une période transitoire dont il sortira, il y a tout lieu de l'espérer, indemne. Mais il ne serait point sage de cacher qu'il y aura encore des difficultés à surmonter dans cette affaire plutôt politique que financière.

* Annotation du Ministre : *Ces renseignements sont intéressants et à retenir, surtout en ce qui concerne l'attitude de l'Allemagne et la résistance de l'Autriche aux prétentions de cette dernière.*

Si l'avenir du réseau macédonien de la Compagnie paraît fixé, celui des autres lignes exploitées par la Compagnie reste à régler. Le groupe financier français a demandé que les 51.000 actions, actuellement en possession du groupe austro-hongrois, soient mises dans le trust qui devra être fondé à Paris. La Deutsche Bank, qui était propriétaire de ces actions avant le groupe austro-hongrois, s'y est opposée de toute force en affirmant qu'elle avait le droit de racheter le réseau oriental, comprenant surtout la ligne Andrinople-Constantinople. Cette prétention est mal fondée dans les traités qui ont été conclus il y a presque un an, mais le groupe austro-hongrois se serait exposé à un procès en passant outre. Un compromis s'imposait donc; il n'a pas encore pu être assuré; mais pour le faciliter, il fut d'abord convenu entre le groupe français et celui d'Autriche-Hongrie que la vente des lignes d'Ouest une fois effectuée, les 51.000 actions ne représentant plus que le réseau de l'Est pourront rester dans les mains du groupe austro-hongrois qui s'engagerait à les garder pendant un certain nombre d'années. Cette combinaison a paru apte à donner satisfaction aux réclamations de la Deutsche Bank, légitimement désireuse d'éviter tout ce qui pourrait nuire au prestige de l'Empire allemand en Turquie. Mais l'institut allemand a été loin de se déclarer satisfait et il demande que la moitié des actions qui sont maintenant en possession du groupe austro-hongrois lui soit rétrocédée. Le groupe austro-hongrois l'a refusé et le Gouvernement a appuyé cette attitude en faisant dire à Berlin qu'il devrait suffire au Gouvernement allemand de savoir la majorité des actions des chemins de fer orientaux entre les mains d'un État ami et allié. Malgré tous ces efforts, la Deutsche Bank persiste dans ses revendications et continue à demander le rachat de 25.500 actions. On devra en causer avec elle un de ces jours.

Les résultats de cette conversation intéresseront au plus haut degré le *groupe français*. Pour cette raison ainsi que pour plusieurs autres, les délégués du groupe vont venir à Vienne à la fin de ce mois ou au commencement de février.

Une troisième catégorie de pourparlers devra être menée avec le *Gouvernement serbe* qui, en acceptant les bases de l'arrangement conclu entre les groupes français et austro-hongrois, devra conclure une convention tarifaire complétant la convention à quatre avec le Gouvernement austro-hongrois. Selon les journaux, c'est M. Yovanovitch, Ministre de Serbie à Vienne, qui sera chargé de mener les pourparlers nécessaires avec les autorités austro-hongroises.

Tout cela une fois réglé, on pourra enfin procéder à la formation des deux compagnies d'exploitation serbe et grecque, qui achèteront les lignes macédoniennes, ainsi que du trust à Paris, qui recevra le dépôt des 2/3 du capital d'action de chaque associé.

140.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 19. *Berlin, 24 janvier 1914, 8 h. 38.*

(*Reçu :* 10 h. 5.)

Le Reichstag a commencé aujourd'hui [1] la discussion sur les interpellations relatives aux incidents de Saverne. Le Chancelier, après avoir dit qu'on chercherait à accommoder les instructions aux officiers avec le résultat de l'examen du décret de 1820 qu'on poursuit en ce moment, a vaguement attaqué les socialistes et fait l'éloge de l'armée. Il a défendu la personne du Kronprinz, dont le nom avait été mêlé aux débats. L'impression est qu'il a eu un succès. La discussion continuera demain. Les députés alsaciens-lorrains paraissaient fort abattus.

Le Kronprinz a été cet après-midi l'objet d'une menace d'attaque d'un individu que ses aides de camp ont écarté aisément. Cet incident sera probablement mis à profit par les pangermanistes.

141.

Note pour le Ministre.

Urgent. *Paris, 24 janvier 1914.*

La proposition de M. Bryan, Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, dont le texte est ci-joint, a pour objet d'instituer des commissions permanentes d'enquête [2].

En cas de conflit que la diplomatie ne pourrait régler, la commission d'enquête aurait le pouvoir de se saisir de l'affaire, de l'étudier et de déposer un rapport qui n'aurait aucun caractère obligatoire pour les parties.

Pendant que la commission poursuivrait son enquête, les parties ne pourraient ni déclarer la guerre ni commencer les hostilités, ni même, d'après un changement de texte initial, modifier le *statu quo* de leurs armées de terre et de mer.

Les Départements de la Guerre et de la Marine, consultés par celui des

[1] Télégramme rédigé selon toute vraisemblance dans la nuit du 23 au 24.

[2] Voir à la date du 20 janvier le télégramme de M. Jusserand, reproduit sous le numéro 114.

Affaires étrangères, ont fait remarquer combien ces deux dernières clauses présentaient d'inconvénients : en premier lieu, il paraissait difficile d'admettre qu'une commission puisse, de sa propre autorité, soustraire un conflit aux négociations diplomatiques ; en second lieu, l'engagement de ne pas modifier le *statu quo* militaire constituait une prime pour les nations les plus fortes et les mieux préparées à la guerre.

Le Gouvernement de la République, tout en donnant dès la première heure son adhésion au principe de la proposition, a donc fait ses réserves quant aux modalités du texte dont l'étude a été confiée au jurisconsulte du Département.

D'autre part, la proposition Bryan n'étant que la mise en pratique du système des commissions d'enquête établi par les deux conférences de La Haye de 1899 et 1907, M. Léon Bourgeois a été tenu au courant des phases de cette négociation avec prière de vouloir bien donner son avis à ce sujet.

La Direction politique et commerciale compte avoir prochainement les éléments d'un contre-projet qu'elle s'empressera de faire parvenir à l'Ambassadeur de la République à Washington. M. Jusserand sera ainsi à même de discuter les conditions d'un accord en même temps que son collègue britannique qui doit incessamment ouvrir une négociation à cet égard avec le Gouvernement des États-Unis.

142.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 53, 54. *Péra, 24 janvier 1914, 14 h. 25, 14 h. 15.*

(*Reçu :* 15 h. 55, 16 h. 10.)

Je réponds à votre télégramme n° 26 [1].

Aussi longtemps que le Sultan et le Gouvernement ottoman seront entre les mains du Comité Union et Progrès, je doute que les grandes Puissances puissent obtenir de ce dernier des assurances et des garanties relativement à l'acceptation par la Turquie de la décision de l'Europe pour l'attribution des îles.

Les dirigeants déclarent unanimement qu'ils feront pour les îles ce qu'ils ont fait pour Andrinople. S'ils ne mettent dès maintenant l'Europe en présence d'un fait accompli, en occupant Chio et Mytilène (les 25.000 hommes concentrès à Aïdin le leur permettent), ils protesteront contre la décision des grandes

[1] Du 22 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 128.

Puissances, accepteront au Parlement ottoman des députés élus par les musulmans des îles et, après l'arrivée du *dreadnought,* chercheront une occasion favorable pour provoquer un conflit avec la Grèce. En attendant, les marchandises helléniques seront boycottées, les populations orthodoxes molestées et les innombrables sujets hellènes, résidant à Constantinople et à Smyrne, exposés aux plus mauvais traitements. Je crois de mon devoir d'appeler l'attention de Votre Excellence sur les conséquences que peut amener pour la Grèce et pour les Grecs de Turquie la décision de l'Europe.

Djemal Pacha ne cesse de me répéter qu'à ses yeux le seul [moyen] de consolider la paix en Orient et de rétablir un ordre de choses normal en Turquie serait d'adopter une solution qui pût conserver sous la suzeraineté ottomane les îles qui longent la côte ottomane. Il suppose que l'Italie, en échange de la concession du chemin de fer d'Adalia, [consent] à rendre à la Turquie le Dodécanèse.

Il suggère alors de laisser sous la suzeraineté ottomane avec un Gouverneur ou un Prince étranger et la plus large autonomie, Chio, Mytilène et Rhodes, et les îles, qui, entre ces deux dernières, sont situées près de la côte (Kharki, Nisyro, Cos, Kalyumos, Lero, Lipsos, Arki, Caidaronisi); les autres îles du Dodécanèse seraient, avec Samothrace, données à la Grèce. Samos conserverait son régime spécial ou ferait partie de la nouvelle autonomie.

Djemal Pacha estime que par cette solution, l'harmonie étant rétablie entre la Turquie et la Grèce, ce dernier État n'aurait plus rien à craindre de la Bulgarie; il va plus loin et voit déjà la flotte turque unie à la flotte grecque s'associer aux escadres de la Triple Entente dans la Méditerranée. Lui ayant alors demandé ce que penserait de cette situation le chef de la mission allemande, Djemal m'a répondu : «Au milieu de nos désastres, Mahmoud Chevket Pacha a cru sauver l'Empire en faisant venir d'Allemagne une mission militaire, nous avons été forcés d'exécuter les engagements qu'il avait pris; mais les choses ont changé : la Turquie est devenue plus forte. Il lui serait bien facile de se passer de la mission allemande, si elle était sûre de l'appui de la France».

Je ne puis que rapporter à Votre Excellence ces propos : s'ils ne sont pas dictés seulement par le désir de nous impressionner au moment où la Turquie a besoin de nous, ils indiqueraient chez Djemal, Enver Pacha et leurs amis des dispositions dont nous pourrions avoir intérêt à profiter.

143.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. *Vienne, 24 janvier, 16 h. 35.*

(*Reçu :* 18 h. 35.)

On m'affirme que le Gouvernement allemand a pris nettement position contre l'extension du trust austro-français au réseau Est des chemins de fer orientaux. M. de Tschirschky aurait même formulé sa protestation dans une note des plus péremptoires. L'Allemagne entend que la ligne de Roumélie soit considérée comme le prolongement de son réseau d'Anatolie; elle n'en admettra jamais la cession à une compagnie étrangère.

Mon informateur, vraisemblablement autorisé par le Ballplatz à me faire cette confidence, ajoute que le Cabinet de Berlin n'entend pas non plus que celui de Vienne cherche à lier partie avec le Gouvernement français [1]. Il contrecarre les négociations engagées à Belgrade où il trouve d'ailleurs des facilités à exercer son influence.

S'il fait échouer, comme c'est à craindre, la négociation engagée avec le groupe français, un conflit entre l'Autriche et la Serbie paraît inévitable. L'intrigue allemande aurait donc pour effet de provoquer les redoutables complications dont on pouvait croire que l'Allemagne cherchait comme nous à préserver la paix générale.

144.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 62. *Paris, 24 janvier 1914, 20 h. 45.*

Je suis avisé que M. Nogara se trouverait à Londres et tenterait d'obtenir de la Compagnie Smyrne-Aïdin son consentement à la concession au groupe italien du chemin de fer d'Adalia, dans les conditions que vous m'avez vous-même précédemment indiquées [2].

[1] Sur le rôle de l'Allemagne dans toute l'affaire des chemins de fer orientaux, voir *Grosse Politik,* vol. 37, les pièces 15115 à 15149, qui forment un appendice au chapitre CCLXXXVII. — [2] Voir le rapport de Londres en date du 14 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 84.

Je vous laisse le soin d'apprécier s'il n'y aurait pas lieu d'appeler de nouveau discrètement l'attention du Foreign Office sur les inconvénients d'une entente privée et directe des deux groupes. L'Angleterre risquerait de perdre l'avantage d'un engagement de l'Italie de rendre simultanément le Dodécanèse et de voir subordonner à d'autres conditions l'évacuation des îles, question à laquelle le Gouvernement britannique a paru, depuis le début, attacher une importance prépondérante.

145.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 68. *Paris, 24 janvier 1914, 21 h. 20.*

Je réponds à votre télégramme 55 [1].

Le maintien de la paix dans le Levant est pour nous la question dominante et j'ai fait connaître ce sentiment à Djavid dès notre première conversation.

Il y a lieu de noter toutefois que l'éloignement de la date éventuellement envisagée pour l'émission de la première tranche de l'emprunt et la surveillance par la Banque ottomane du versement des fonds, qui ont une affectation déterminée, pourraient dans une certaine mesure donner quelque garantie.

D'une manière générale, d'ailleurs, un refus pur et simple de l'emprunt qui serait grave pour les intérêts français engagés et futurs en Turquie, ne suffirait certainement pas à arrêter celle-ci, qui peut trouver sur d'autres marchés les premiers fonds indispensables.

Le procédé le plus efficace, à mon sens, consiste, comme je l'ai indiqué à Londres, dans une déclaration aussi prochaine que possible des six Puissances manifestant à Constantinople leur volonté de faire respecter leurs décisions, au besoin par une manifestation navale.

[1] Du 23 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 138.

146.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. *Londres, 24 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint copie de la note que Sir Ed. Grey a adressée hier aux Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie, d'Allemagne et d'Italie, en réponse aux notes de ces derniers [1], concernant les îles égéennes et l'Albanie. A cette note sont joints les textes des déclarations que le Secrétaire d'État propose de faire à Constantinople et à Athènes au sujet de l'Albanie et des îles.

En me communiquant ce document, le Foreign Office m'a exprimé l'espoir que Votre Excellence voudrait bien envoyer des instructions aux représentants français à Constantinople et à Athènes, en vue de faire les démarches proposées par le Gouvernement britannique*.

ANNEXE.

Note britannique.

Foreign Office, 1914. *Januarx, 23 d.*

Your Excellency,

Sir,

I have the honour to acknowledge the receipt of the Note, dated January 14th communicated to me by order of Your Excellency's Government on the subject of the Aegean islands and the southern frontier of Albania, and to express my gratification at the terms of the reply of the

German

Austrian

Italian Government to the suggestion of His Majesty's Government for the solu-

[1] Notes du 31 décembre et du 14 janvier. Voir à la date du 1er janvier et du 14 les rapports de Londres. ci-dessus reproduits sous les numéros 2 et 84.

* Annotation du Département : *Le nécessaire a été fait le 26 janvier.*

1° Télégraphié à Londres pour approuver le texte de la réponse adressée à la Triple Alliance;

2° Télégraphié à Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, pour informer;

3° Télégraphié à Constantinople pour prescrire à M. Boppe de remettre au Grand Vizir la notification;

4° Télégraphié à Athènes pour prescrire à M. Deville de remettre la notification dès que ses collègues auront reçu des instructions semblables.

tion of these questions. I have the honour to offer the following observations upon the above mentioned Note.

In regard of paragraph 1 thereof, in which Your Excellency's Government agree that the Aegean Islands in Greek occupation except Imbros, Tenedos and Kastelo-riso, should be retained by Greece on condition that she should evacuate the territories alloted to Albania by January 18, it is necessary to observe that, as the date in question is already past, the words «jusqu'à la date du 18 janvier» must be replaced by some other expression such as «aussitôt que possible» or the mention of a new date or dates. As a further condition to such assent it is also proposed by the

German

Austrian

Italian Government «que le Gouvernement hellénique assume l'engagement de faire cesser toute résistance contre l'ordre de choses qui a été établi par les Puissances en Albanie méridionale». The wording of this condition appears to His Majesty's Government, to require some modification in as much as the Greek Government could not justly be held responsible for eventual troubles in those regions that might be due to causes over which it has no control, such as internal rivalries or the acts of some independant adventurers. I would therefore propose that the sentence above quoted be replaced by some such wording as: «que le Gouvernement hellénique s'engage à n'opposer aucune résistance et à n'appuyer ou encourager d'une manière directe ou indirecte aucune résistance, quelle qu'en soit la forme à l'ordre de choses qui a été établi par les Puissances en Albanie méridionale».

His Majesty's Government agree in the stipulation of Your Excellency's Government that the definitive allocation to Greece of the islands in question should only take effect on the fulfilment of the above mentioned conditions.

His Majesty's Government also concur that in the proposal of the

Austrian

German

Italian Government that guarantees should be given by Greece for the protection of musulman minorities.

His Majesty's Government take note of the declaration of the Italian Government that they are ready to restore the Dodecanese to Turkey, but that the date and conditions of this restitution must form the object of an ulterior agreement between those two Governments in conformity with the Treaty of Lausanne. I would, however point out that, as long as one of the great Powers remains in occupation of these Aegean islands, the situation will remain abnormal, and [1] that, while, it is primarily a matter for Italy and Turkey to arrange the return of these islands to the latter in accordance with the provisions of the Treaty of Lausanne, yet all the

[1] Voir dans *Grosse Politik,* vol. 36, II, le télégramme de Rome reproduit sous le numéro 14257. Le marquis de San Giuliano fait au sujet du langage tenu par Sir Edward Grey diverses observations. Le mot de situation anormale, en particulier, le surprend désagréablement. Voir aussi même recueil, le télégramme de Vienne reproduit sous le numéro 14269 et dans *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik,* le n° 9263 du volume VII.

Powers with whom, by the subsequent agreement of last August, is rested to decide the ultimate destination of the islands have an interest in their fate.

In conclusion I would propose that two declarations, the texts of which are enclosed herewith and which are based upon the above mentioned note of January 14 and modified in the sense that I have suggested, should be communicated by the six Powers at Athens and Constantinople respectively on condition that it is formally acknowledged by the Powers that they will in common accord take steps, if necessary, to make their decision respected by each of the two countries concerned.

I have. . . . E. GREY.

Projet de note destinée à la Turquie.

The Sublime Porte undertook by article 5 of the Treaty of London of May 17/30 1913, between Turkey and the allied Balkan States and also by article 15 of the treaty signed at Athens between Turkey and Greece on November Ist 1913, to leave to the six Powers the decision as to the destiny of the Aegean Islands.

The six Powers consequently took the matter into their careful consideration, and, after interchange of views, have decided that Greece should restore to Turkey the islands of Tenedos and Imbros and should retain definite possession of the other Aegean islands which she at present holds in occupation. The island of Kastelorizo will also be restored to Turkey. The six Powers have also decided that satisfactory guarantees shall be given by Greece to the Powers and to Turkey, that the islands possession of which she will retain, shall not be fortified or used for any naval or military purposes, and that she will take effective measures for the prevention of smuggling between the islands and the Turkish mainland.

The six Powers have engaged to use their influence with the Hellenic Government to secure that these conditions are faithfully carried out and maintained. The six Powers will further require from Greece satisfactory guarantees for the protection of musulman minorities in the islands which she acquires.

The six Powers confidently trust that the above decisions will be faithfully respected by the Ottoman Government.

Projet de note destinée à la Grèce.

Under article 5 of the treaty of London of May 17/30 1913 between Turkey and the allied Balkan States, and also by article 15 of the treaty signed at Athens between Tuekey and Greece on November Ist 1913, the Hellenic Government agreed to leave to the six Powers the decision as to the destiny to the Aegean islands.

The six Powers have consequently decided to allocate to Greece all the Aegean Islands at present in Greek occupation with the exception of Tenedos and Imbros which must be restored to Turkey, as also the island of Kastelorizo. The Powers have further decided that, as regards the islands assigned to Greece, satisfactory guarantees should be given by the Hellenic Government to the Powers and to

Turkey that these islands should not be fortified or used for any naval or military purposes; and that effective measures will be taken for the prevention of smuggling between the islands and the Turkish mainland.

The six Powers have engaged to use their influence with the Hellenic Government to secure that these conditions are faithfully carried out and maintained. They also request that Greece will give satisfactory guarantees for the protection of musulman minorities in the islands which she acquire under the above mentioned decision of the six Powers.

The definitive allocation to Greece of the islands, which the Powers have decided should be left in their possession, will only become effective after the Greek troops have evacuated the territories assigned to Albania as well as the island of Sasseno and when the Greek Government have formally undertaken to offer no resistance and not to support or encourage, directly or indirectly, resistance of any kind to the order of things which has been established by the Powers in Southern Albania.

The six Powers confidently trust that the above decisions will be faithfully respected by the Hellenic Government.

TRADUCTION.

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note communiquée le 14 janvier par ordre de votre Gouvernement au sujet des îles de la mer Égée et de la frontière Sud de l'Albanie et d'exprimer la satisfaction que me causent les termes de la réponse faite par les Gouvernements d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie aux propositions du Gouvernement britannique touchant ces questions et leur solution. J'ai l'honneur de présenter au sujet de la note visée ci-dessus les observations suivantes.

A l'égard du premier paragraphe 1 dans lequel le Gouvernement de Votre Excellence déclare consentir au maintien sous la domination grecque des îles actuellement occupées par les Grecs à l'exception d'Imbros, Ténédos et Castellorizo à condition que la Grèce évacue les territoires dévolus à l'Albanie le 18 janvier, il est nécessaire d'observer que, la date en question étant déjà passée, les mots «jusqu'à la date du 18 janvier» doivent être remplacés par quelque autre expression telle que «aussitôt que possible» ou par l'indication soit d'une, soit de plusieurs nouvelles dates. A cette première condition mise à leur consentement les Gouvernements allemand, autrichien et italien veulent en ajouter une autre, à savoir «que le Gouvernement hellénique assume l'engagement de faire cesser toute résistance à l'ordre de choses qui a été établi par les Puissances en Albanie méridionale». Le libellé de cette condition semble au Gouvernement de Sa Majesté devoir subir quelques modifications, étant donné qu'on ne peut équitablement tenir le Gouvernement grec pour responsable des troubles éventuels pouvant être provoqués dans ces régions par des causes sur lesquelles il n'a pas de moyen d'action, telles que les rivalités intestines ou les actes d'un aventurier indépendant. Je proposerais en conséquence que le phrase précitée fût remplacée par une formule telle que celle-ci : «que le Gouvernement hellénique s'engage à n'opposer aucune résistance et à n'appuyer ou encourager, d'une manière directe ou indirecte aucune résistance, quelle qu'en soit la forme, à l'ordre de choses qui a été établi par les Puissances en Albanie méridionale».

Le Gouvernement de Sa Majesté se déclare d'accord avec le Gouvernement de Votre Excellence pour stipuler que l'attribution définitive à la Grèce des îles en question n'aura lieu qu'après qu'elle aura satisfait aux conditions précitées.

Le Gouvernement de Sa Majesté accepte aussi la proposition des Gouvernements allemand, autrichien, italien, suivant laquelle la Grèce devrait donner des garanties pour la protection des minorités musulmanes.

Le Gouvernement de Sa Majesté prend note de la déclaration par laquelle le Gouvernement italien se dit prêt à restituer à la Turquie le Dodécanèse en ajoutant que la date et les conditions de ce retour à la Turquie doivent conformément aux dispositions du traité de Lausanne être l'objet d'un accord ultérieur entre l'Italie et la Turquie. Je ferai observer toutefois qu'aussi longtemps qu'une grande Puissance continuera d'occuper ces îles de la mer Égée, la situation restera anormale et que, s'il appartient en premier lieu à l'Italie et à la Turquie de régler le retour de ces îles à la Turquie conformément aux dispositions du traité, les Puissances qui, en vertu de l'accord subséquent du premier avril, ont à en régler la destinée finale, ne peuvent en attendant se désintéresser de leur sort.

Pour finir, je proposerai que les deux déclarations, dont le texte est joint à la présente note et qui sont fondées sur la note précitée du 14 janvier en tenant compte des modifications suggérées ci-dessus, soient communiquées respectivement par les six Puissances à Athènes et à Constantinople sous la condition qu'il soit bien entendu entre les Puissances qu'elles feront d'un commun accord, en cas de nécessité, les démarches nécessaires pour assurer dans les deux pays intéressés le respect de leur décision.

Projet de note destinée à la Turquie.

La Sublime Porte s'est engagée par l'article 5 du Traité de Londres du 17/30 mai 1913 conclu entre la Turquie et les États balkaniques alliés et aussi par l'article 15 du traité signé le premier novembre 1913 à Athènes, entre la Turquie et la Grèce, à laisser aux six Puissances le soin de régler la destinée des îles de la mer Égée.

Les six Puissances ont, en conséquence, soumis l'affaire à un examen attentif et, après échange de vues, ont décidé que la Grèce restituerait à la Turquie les îles de Ténédos et d'Imbros et resterait définitivement en possession des autres îles qu'elle occupe actuellement. L'île de Castellorizo sera également restituée à la Turquie. Les six Puissances ont aussi décidé que la Grèce donnerait aux Puissances et à la Turquie des garanties suffisantes à l'appui de l'engagement qu'elle prendrait de n'élever dans les îles passées sous sa domination aucune fortification, de ne les faire servir à aucun dessein militaire ou naval et de prendre des mesures efficaces pour empêcher le contrebande entre les îles et la terre ferme turque.

Les six Puissances se sont engagées à user de leur influence sur le Gouvernement hellénique pour veiller à ce que ces conditions soient fidèlement observées et maintenues. Les six Puissances demandent en outre à la Grèce de donner des assurances garanties pour la protection des minorités musulmanes dans les îles qu'elle acquiert.

Les six Puissances comptent que les décisions ci-dessus indiquées seront fidèlement respectées par le Gouvernement ottoman.

Projet de note destinée à la Grèce.

Suivant l'article 5 du Traité de Londres conclu le 17/30 mai 1913 entre la Turquie et les États balkaniques alliés et aussi d'après l'article 15 du traité signé à Athènes le 1er novembre 1913 entre la Turquie et la Grèce, le Gouvernement hellénique a consenti à laisser aux six Puissances le soin de régler le sort des îles égéennes.

Les six Puissances ont décidé en conséquence d'attribuer à la Grèce toutes les îles de la mer Égée qu'elle occupe actuellement à l'exception de Ténédos et d'Imbros qui doivent être restituées à la Turquie et aussi de l'île de Kastelorizo. Les Puissances ont décidé en outre que la Grèce donnerait aux Puissances et à la Turquie des garanties suffisantes à l'appui de l'engagement qu'elle prendrait de n'élever dans les îles passées sous sa domination aucune fortification, de ne les faire servir à aucun dessein militaire ou naval et de prendre des mesures efficaces pour empêcher la contrebande entre les îles et la terre ferme turque.

Les six Puissances se sont engagées à user de leur influence sur le Gouvernement hellénique pour veiller à ce que ces conditions soient fidèlement observées et maintenues. Elles demandent en outre à la Grèce de donner des assurances garanties pour la protection des minorités musulmanes dans les îles qu'elle acquiert en vertu de la décision ci-dessus mentionnée.

L'attribution définitive à la Grèce des îles que les Puissances ont décidé de laisser en sa possession n'aura d'effet qu'après que les troupes grecques auront évacué les territoires attribués à l'Albanie de même que l'île de Saseno et que le Gouvernement grec se sera formellement engagé à n'opposer aucune résistance et à ne soutenir ou encourager, directement ou indirectement, de résistance d'aucune sorte à l'ordre de choses établi par les Puissances dans l'Albanie méridionale.

Les six Puissances comptent que le Gouvernement hellénique respectera fidèlement les décisions ci-dessus énoncées.

147.

M. Klobukowski, Ministre de France à Bruxelles,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. *Bruxelles, 24 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 janvier; Dir. pol., 31 janvier.)

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la communication que vous avez bien voulu me faire par votre lettre du 12 de ce mois, n° 5, de lettres que notre Ministre à Lisbonne et que l'Ambassadeur de la République à Berlin ont adressées au Département, au sujet d'une réglementation nouvelle du transit

des marchandises à travers l'Angola, réglementation appelée à favoriser la pénétration économique allemande dans le Katanga.

Vous me demandez à ce propos de vous faire parvenir des renseignements précis sur la situation des grandes affaires industrielles commerciales ou de transport du Congo belge. Je pense être en mesure bientôt de répondre à cette question et de vous indiquer notamment quelle est aujourd'hui la participation des étrangers dans ces diverses affaires et aussi quelles sont celles de ces sociétés qui auraient besoin d'un concours de capitaux étrangers.

Nous ne saurions suivre avec trop d'attention les progrès dans l'Afrique centrale des Allemands, dont l'ardeur coloniale égale et même dépasse celle dont nous avons été animés il y a quelque dix ans. Leur plan apparaît très net; du point terminus Kigoma de la ligne de Dar-es-Salam au lac Tanganika ils veulent, comme je l'ai fait remarquer dans ma récente communication du 10 janvier, n° 6[1], 1° gagner, à travers le Congo belge, la pointe septentrionale du Cameroun; 2° du même point de départ, rejoindre à Kambove leur ligne de Lobito Bay au Katanga. On peut dire que les deux rails transcontinentaux projetés constituent dans la pensée des coloniaux allemands les deux branches de l'étau qui doit enserrer le Congo belge.

Je sais, de source très certaine, que le Roi est très préoccupé de cette situation. Son discours, du 31 décembre, au Palais, a eu pour but d'affirmer l'intervention et la participation directe de l'État belge dans la mise en valeur de sa colonie. Sa Majesté Albert Ier se rend parfaitement compte des mesures à prendre pour assurer la défense des droits et des intérêts du Congo, particulièrement de la nécessité urgente de la construction de voies ferrées, que la Belgique construirait elle-même avec, sans aucun doute, l'apport de capitaux étrangers.

Je sais également que l'attention royale s'est portée sur le rachat de la concession des chemins de fer de Léopoldville au Bas Congo, laquelle expire en 1916, et dont parle M. Jules Cambon dans sa dépêche du 22 décembre, n° 750. Cette question est entre les mains du groupe Thys[2], qui accueille d'une manière générale la collaboration allemande. Le Roi est partisan du rachat mais c'est une somme de cent millions à débourser, opération dont l'État belge est incapable d'ici quelques années. Il est donc probable qu'en 1916 la concession sera prorogée faute de capitaux nécessaires.

C'est sur ces diverses questions, qui se rattachent au plan exposé dans ma lettre précitée et tendant à constituer dans un intérêt commun un réseau équatorial franco-belge, qu'il y aurait le plus grand intérêt à ce que notre Gouverneur général de l'Afrique équatoriale s'entretînt avec le Roi qu'il connaît personnellement et avec qui je lui ai ménagé une entrevue. Si, par

[1] Reproduite ci-dessus sous le numéro 55. — [2] Voir tome VIII, 3e série, n° 659.

suite de combinaisons que je crois d'une réalisation relativement facile, au moins dans leur principe, nous pouvions jeter les bases avec la Belgique de ce que j'ai appelé une «politique de chemins de fer», nous élèverions en face des ambitions germaniques une barrière économique qui s'opposerait efficacement à l'absorption par nos rivaux d'une colonie que nos engagements antérieurs nous mettent dans l'obligation, d'ailleurs conforme à nos intérêts propres, d'aider et de défendre.

J'ai relevé dans la lettre du Département du 12 janvier, n° 5, une erreur de copie. Il s'agit non pas du 5ᵉ degré de latitude *Nord*, mais bien de latitude *Sud*.

148.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 40. Confidentiel. *Londres, 24 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 janvier; Dir pol., 30 janvier.)

Au cours d'un séjour à Windsor, cette semaine, j'ai pu me faire confirmer par le Roi d'Angleterre les indications fournies par notre Ambassadeur à Pétersbourg et enregistrées dans votre lettre du 12 courant, n° 84 [1], au sujet des conversations de l'Empereur d'Allemagne relatives à la mission militaire allemande à Constantinople.

Lorsque j'ai abordé ce sujet, c'est avec une impatience non dissimulée que George V m'a dit : «L'Empereur Guillaume prétend que j'ai été le premier à lui parler d'une mission militaire allemande en Turquie; ce n'est pas exact; c'est lui qui a parlé de cette mission à l'Empereur de Russie et à moi et très légèrement, sans insister. Nous n'avons pas manifesté d'opposition parce que le Tsar et moi avons compris qu'il s'agissait de la reprise de la mission von der Goltz, ce qui ne pouvait nous inquiéter; il n'a pas été question de commandements de troupes ottomanes à donner à des officiers allemands.»

De cette déclaration il résulte que l'Empereur Guillaume a usé d'un de ses procédés familiers. Il est passé maître dans l'art de glisser, au cours de ses entretiens, quelques phrases sur un sujet qui lui tient au cœur mais de manière à ne pas éveiller l'attention de ses interlocuteurs. Du silence de ces derniers il fait ensuite un assentiment et il ne se gêne pas pour forcer le sens de leurs paroles.

Dans la circonstance Guillaume II a été trop loin et a visiblement froissé George V.

[1] Dépêche transmettant la substance des télégrammes de Pétersbourg du 6 et du 7 janvier, ci-dessus reproduits, nᵒˢ 20 et 31.

149.

M. MOLLARD, MINISTRE DE FRANCE À LUXEMBOURG,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 9. *Luxembourg, 24 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 janvier; Dir. pol., 29 janvier.)

Par une lettre n° 66 en date du 13 octobre 1913 [1], mon prédécesseur avait déjà appelé l'attention de Votre Excellence sur l'importance politique et stratégique du détournement de la ligne de Trèves à Luxembourg par Œtrange-Bettembourg.

M. Ganderax signalait le but de cette nouvelle mesure projetée par la Direction des chemins de fer impériaux d'Alsace-Lorraine sous prétexte que la continuation du doublement de la ligne, de Œtrange à Luxembourg même, présentait trop de difficultés techniques et nécessitait des ouvrages d'art trop coûteux.

Malgré un léger conflit avec le Gouvernement luxembourgeois, celui-ci prétendant qu'une nouvelle concession était nécessaire, tandis que les chemins de fer impériaux d'Alsace-Lorraine affirmaient qu'ils pouvaient aller de l'avant en vertu de l'ancienne, une solution en faveur de ces derniers a fini par prévaloir. Du reste les travaux de sondage et de piquetage sont déjà commencés depuis longtemps et je ne serais pas étonné qu'au printemps, ce plan ne soit mis à exécution. Je crois donc devoir rappeler une fois de plus les avantages qu'en retireront les Allemands au point de vue stratégique, avantages qui ne sauraient nous laisser indifférents et inattentifs.

1° Cette nouvelle ligne doit être construite du premier coup à double voie. Trèves se trouvera ainsi relié directement à Thionville et Metz (XVIe corps) par une double paire de rails passant au travers du grand-duché et raccourcissant le parcours entre ces places fortes allemandes, comparativement à l'ancien itinéraire par Luxembourg. Je devrais même dire presque une triple voie puisque la ligne primitive simple Œtrange-Luxembourg existera toujours.

2° Les transports industriels et commerciaux seront pour ainsi dire nuls ou d'aucun profit sur ce nouveau trajet. Si la Direction des chemins de fer impériaux d'Alsace-Lorraine y tient tant que cela et manœuvre avec un entêtement si persévérant dans cette ligne de conduite, ce ne peut être qu'en vue d'un intérêt purement stratégique.

[1] M. Ganderax montrait dans ce rapport, que la construction d'une ligne à double voie d'Œtrange à Bettembourg, sans intérêt pour le trafic commercial, devait faciliter les transports de troupes de Trèves à Metz et à Thionville.

3° Les travaux d'art entre Œtrange et Luxembourg auraient été d'une destruction facile en cas de guerre et auraient permis au Gouvernement grand-ducal, s'il en avait vraiment le ferme propos, de manifester par un fait positif sa volonté bien arrêtée de ne pas laisser violer sa neutralité. Au contraire le nouveau parcours ne comporte aucun ouvrage d'art et sera bien plus difficile à intercepter et bien plus facile à réparer en cas de dégât.

Je ne reviens pas sur le préjudice causé d'une façon accessoire à la Compagnie du Prince Henri au point de vue du transport des cokes et des charbons et dont mon prédécesseur a entretenu Votre Excellence dans la dépêche citée plus haut. C'est un côté de la question moins important en ce moment.

Je n'ai voulu qu'insister à nouveau sur une phase du développement continu du plan allemand d'envahissement, l'accomplissement en est inlassablement poursuivi et cette constatation doit toujours être présente à notre esprit.

150.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 17. *Vienne, 24 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 7 février.)

Dans la conversation que je viens d'avoir avec le comte Berchtold sur l'emprunt albanais et dont j'ai consigné l'essentiel dans mon télégramme n° 16 [1], j'ai pu constater qu'à la confiance la plus aveugle dans l'avenir de la Principauté commencent à succéder les désillusions. Avec le parti pris adopté au Ballplatz d'affirmer que tout se combine selon les prévisions du Gouvernement, il devient très embarrassant d'expliquer favorablement le rôle d'Ismaïl Kemal et d'interpréter comme une manifestation de loyalisme la prise d'armes d'Essad Pacha. Aussi par égard pour le Ministre n'ai-je pas essayé d'obtenir qu'il commentât les derniers événements.

Son unique préoccupation, comme si toute la situation devait en être transformée, est de hâter l'arrivée du prince de Wied. Il est admissible en effet, que les Albanais accourent auprès de leur nouveau Souverain afin d'en obtenir des fonctions et des subsides; mais leur avidité ne se tiendra pas longtemps pour satisfaite, et les rivalités les auront promptement divisés. Pour le moment,

[1] Télégramme du 24 janvier répondant au télégramme 41 (circulaire) ci-dessus reproduit à la date du 23, sous le numéro 135. En ce qui touche l'emprunt albanais, le comte Berchtold avait dit qu'il «réfléchirait».

c'est aux irrésolutions et aux lenteurs du prince qu'on impute tous les désordres, tandis que l'Ambassadeur d'Allemagne redoute non sans raison que ce prétendant chrétien soit victime du fatalisme mulsulman, et insiste pour la temporisation.

J'ai posé quelques questions sur le lieu du débarquement et sur la résidence, en indiquant que Scutari offrirait le plus d'avantages et de sécurité. Mais déjà les préparatifs sont faits en vue d'une installation à Durazzo. Le comte Berchtold affecte de croire que, sous la protection d'Essad Pacha, le prince y serait en mains sûres; sa vie sera peut-être sauve, mais non sa liberté d'action, car le pacha, paraît-il, stipule comme prix de son dévouement qu'on lui donnera le ministère de la Guerre et le commandement des troupes.

«C'est au surplus à ce malheureux prince, m'a dit textuellement le comte Berchtold, à savoir ce qu'il veut faire, à décider où il débarquera et s'il lui convient mieux de rester sur son yacht. Nous ne pouvons pourtant pas le prendre par la main pour guider ses pas. Cela lui enlèverait tout prestige.»

«Et, ai-je ajouté, le poids des responsabilités s'en trouverait encore augmenté.» — «Assurément : à lui maintenant de prendre les siennes.»

Comme le prince de Wied exige avant tout l'assurance que les ressources financières ne lui feront pas défaut, l'obtention de l'emprunt paraît déterminante. Et l'information fournie par le comte Szecsen que le Gouvernement de la République devra faire approuver par le Parlement sa participation à la garantie, trouble profondément le Ministre : «La France différera-t-elle vraiment sa réponse jusqu'au moins de juin, ainsi que l'a laissé entendre M. de Margerie ? demandait-il. Et n'y a-t-il pas moyen pour votre Gouvernement d'obtenir une autorisation provisoire grâce à laquelle nous compterions sur votre concours ?»

Je ne lui ai pas laissé l'espoir que cette difficulté puisse être éludée. N'est-ce pas pour le même motif que l'Empire allemand refuse son appui financier ? Le Cabinet de Londres n'a-t-il pas déjà spécifié, quant à lui, que sa garantie ne durera qu'autant que l'intérêt qu'il prendra au sort de l'Albanie ?

Il devient évident, même aux yeux des moins clairvoyants, que chacun tâche de se dégager d'une aussi désastreuse aventure. Tous les prétextes sont valables pour ajourner ou restreindre le concours à y prêter, surtout en prévision de l'issue à en attendre et des nouvelles perturbations qui menacent la Péninsule.

Si quelqu'un paraît le maître de la situation, c'est actuellement Essad Pacha. Suivant mon collègue ottoman dont, il est vrai, les assertions varient avec la tournure des événements, celui-ci a voulu et voudra peut-être encore attirer Izzet Pacha en Albanie, où son nom est populaire. Il lui aurait fait attribuer la couronne; mais Izzet incapable et dénué de fermeté ne pourrait contenir la turbulence de pareils sujets. Assassiné ou renvoyé, telle est la

destinée qu'Essad lui préparait : quant à lui, attendant son heure, il laisserait s'accroître les luttes intestines jusqu'à ce que non seulement l'Albanie, mais même l'Europe reconnaissent en lui l'homme indispensable.

Pour le comité Union et Progrès, de même d'ailleurs que pour Hilmi Pacha, le but à atteindre est d'instituer une souveraineté musulmane. Il n'est pas douteux que c'est dans ce sens que se poursuivra l'agitation. Si les Jeunes-Turcs réussissent, ce qui n'est nullement invraisemblable, l'Autriche en prendra occasion de déclarer, une fois de plus, que ce résultat est conforme à ce qu'elle souhaitait; elle s'en consolera en l'enregistrant comme un succès. Les souscripteurs de l'emprunt et les Puissances garantes n'en prendraient sans doute pas aussi facilement leur parti.

P. S. — Dans son numéro de ce matin la *Zeit* publie sur la situation en Albanie ce que beaucoup commencent à en penser ici; j'envoie ci-joint à Votre Excellence un exposé de ce curieux et très sincère exposé de la question *.

ANNEXE.

Nous sommes préservés du danger de voir les Italiens ou les Serbes s'établir sur le littoral albanais. Le comte Berchtold a ainsi complètement obtenu ce que visait sa discutable politique. De plus, les Puissances ont adopté comme le leur notre candidat au trône. Qu'avons-nous de plus à faire en Albanie? Pourquoi nous intéresser à cet Etat plus que les autres Gouvernements qui en observent les mésaventures avec indifférence, ou tout au plus avec un sentiment de curiosité?

Pourquoi? Alors que le prince de Wied n'a rien à voir dans l'équilibre de l'Adriatique. Cet équilibre, tant que la Turquie possédait l'Albanie, n'a pas été modifié. En serait-il autrement si les Jeunes-Turcs réussissaient dans leur tentative pour remettre la main sur l'Albanie? En quoi cela changerait-il la situation qui fut celle de cette province durant cinq siècles? Et si vraiment la majorité musulmane du pays souhaite d'être gouvernée par un Izzet Pacha, qu'est-ce que cela nous fait? Que ce soit Izzet ou Wied, l'affaire ne vaut pas le sang d'un soldat autrichien. Et, d'ailleurs, qui nous dit que Wied, devenu albanais, ne s'alliera pas un jour avec la Serbie ou l'Italie pour marcher contre nous? Ou que, parent proche de la dynastie roumaine, il ne suivra pas la politique d'une Roumanie tournée contre nous et alliée de la Serbie et de la Grèce ? Le prince de Wied est une page encore blanche. Les Albanais ne veulent l'accepter que s'il apporte le produit d'un emprunt de 75 millions. Mais s'ils s'accommodent d'un Izzet sans dot, pourquoi les contraindre à un mariage d'argent, alors surtout que c'est à nous à fournir l'argent, si toutefois nous le possédons ? On ne voit vraiment pas ce que nous venons faire là dedans. Il faudra pourtant que devant les prochaines Délégations le comte Berchtold réponde à ces questions.

* Annotation du Ministre : *Tout ceci doit nous engager à faire preuve de la plus grande prudence en Albanie et à assumer le moins de responsabilités et de charges que nous pourrons.*

151.

M. BOPPE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 55. *Péra, 25 janvier 1914, 2 h. 38.*

(*Reçu :* 9 h. 45.)

La question des «Pomaks» de la Thrace annexée paraît donner lieu à de sérieuses difficultés entre Constantinople et Sofia. Ces populations, bulgares d'origine, mais converties depuis longtemps à l'islamisme et réputées pour leur fanatisme auraient été ramenées de force au christianisme et le Gouvernement bulgare, malgré ses promesses formelles, prétendrait les y maintenir. Lassée de faire des représentations inutiles, la Sublime Porte a haussé le ton et mis le Cabinet de Sofia en demeure de tenir ses engagements. Le Ministre de Turquie a quitté Sofia, où, d'après une déclaration faite hier par le Grand Vizir, il ne retournera pas [avant que les] demandes ottomanes n'aient reçu pleine satisfaction. De son côté le Ministre de Bulgarie à Constantinople est parti précipitamment hier. Il a confié à plusieurs de mes collègues les inquiétudes que lui inspire la situation actuelle en Thrace. L'autorité du Gouvernement royal serait presque nulle; les fonctionnaires musulmans qu'il a installés seraient de connivence avec les [Turcs]; ces derniers prépareraient une réoccupation qui ne rencontrerait aucune résistance; ils se seraient assurés du concours du Gouvernement grec. Il est difficile d'apprécier la part de vérité que peuvent contenir les allégations de M. Tocheff. Fervent de l'intrigue, le Ministre de Bulgarie la devine partout. Il a trop sollicité le concours des Turcs contre les [Grecs] pour ne pas soupçonner ceux-ci de vouloir user contre les Bulgares des mêmes armes et pour ne pas attribuer à leurs engagement l'attitude plus énergique prise soudain par la Porte [1].

[1] M. Doumergue a télégraphié le 25 janvier, à 13h. 25, à Londres 63, Pétersbourg 69, Berlin 51, Vienne 44, Rome 53 qu'un conflit entre la Bulgarie et la Turquie paraissait devoir éclater au sujet de la conversion au christianisme des populations musulmanes et que les Ministres de Turquie à Sofia et de Bulgarie à Constantinople avaient quitté leurs postes.

152.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n^{os} 56, 57. *Péra, 25 janvier 1914, 15 h. 10, 14 h. 16.*

(*Reçu :* 15 h. 35, 15 h. 15.)

On paraît dans les milieux officiels désappointé par la lenteur des pourparlers de Djavid Bey. Les Allemands cherchent à tirer parti de cette déception; leur journal, le *Lloyd ottoman,* publie depuis plusieurs jours des informations tendancieuses sur les conditions politiques mises par le Gouvernement de la République à l'emprunt. Dans l'entourage de l'ambassade d'Allemagne, on s'informe avec insistance de la marche des négociations de Djavid Bey et on veut indiquer ici qu'elles ont subi un temps d'arrêt. Les retards apportés dans la conclusion à Paris de l'emprunt ottoman ne peuvent que plaire à l'ambassade d'Allemagne.

Il semble, en effet, qu'on y soit impressionné par les déclarations francophiles de Djemal Pacha, par l'attitude observée par Enver Pacha depuis son arrivée au ministère de la Guerre, par l'accueil favorable réservé dans les divers ministères aux représentants du Creusot et de la maison Normand et peut-être aussi par les conclusions de la [commission] d'artillerie qui, d'après mes renseignements, seraient à l'honneur du matériel français. Cet état d'esprit des dirigeants peut inquiéter les Allemands au moment où ils exigent de Djavid Bey des modifications avantageuses au contrat d'émission du Bagdad et aux garanties de la ligne; il expliquerait la nervosité dont font preuve le Chargé d'affaires d'Allemagne et l'ancien Attaché militaire de cette ambassade, devenu chef d'État-major de la mission militaire allemande.

Le lieutenant-colonel von Strempel disait hier à l'agent naval de Russie (le propos vient de m'être rapporté par mon collègue russe) : «Notre Empereur avait, il y a quelque temps, pensé à céder à la Turquie le *Moltke;* il y a renoncé sur la demande de la famille du maréchal; mais si la Russie obtient de la France un ajournement de l'emprunt ottoman, je ne doute pas que mon Souverain ne mette le *Goeben* à la disposition de la flotte turque.»

Dans un rapport du 19 décembre (1), communiqué à l'ambassade sous le n° 1098, M. Jules Cambon exposait au Département que le moment lui

(1) Reproduit dans le tome VIII, 3^{e} série, sous le numéro 650.

paraissait critique. Je partage entièrement le sentiment de notre Ambassadeur à Berlin. En retardant l'emprunt ottoman, nous abandonnons le Gouvernement turc au désespoir. Nous risquons de jeter les Turcs dans les bras de l'Allemagne qui s'efforcera de tirer de la situation présente profit moral et matériel. Déjà un journal turc annonce ce matin que des industriels allemands se préparent à faire à la Turquie des conditions spéciales et à avancer même au Gouvernement les sommes dont il a besoin en attendant la conclusion de l'emprunt.

153.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 14. *Belgrade, 25 janvier 1914, 14 h. 30*

(*Reçu :* 16 h

Le Roi Pierre, qui m'a reçu hier soir, m'a exprimé son regret que les fusils destinés à l'armée serbe ne puissent être tous fabriqués en France dans les délais voulus. « Je voudrais, m'a-t-il dit, que notre armement soit reconstitué le plus tôt possible, car si nous avons besoin de dix ans de paix pour nous organiser dans le cadre de nos nouvelles frontières, nous ne savons pas quel répit nous donneront nos voisins bulgares et albanais. D'autre part, si l'on cherchait maille à partir à la Grèce, nous ne la laisserions certainement pas isolée, bien qu'il n'existe entre elle et nous aucun arrangement à ce sujet depuis notre traité primitif. »

J'ai trouvé le Roi Pierre très exalté par l'agrandissement de son Royaume et de sa dynastie, très fier de la naissance de son petit-fils [1] qui scelle l'alliance des Karageorgevitch avec la famille impériale de Russie.

[1] La princesse Hélène Petrovna, fille du Roi Pierre de Serbie, mariée à Jean Constantinovitch, fils du Grand-Duc Constantin, venait de mettre au monde un enfant.

154.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 27. *Berlin, 25 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 janvier; Dir. pol., 28 janvier.)

Pour faire suite à mon télégramme n° 19 (1) j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que les débats au Reichstag concernant les incidents de Saverne se sont terminés hier dans une courte séance. Les socialistes, les nationaux-libéraux et le centre ont déposé des motions tendant à reviser les dispositions déterminant les conditions dans lesquelles les autorités militaires ont à intervenir pour suppléer aux mesures prises par les autorités civiles. Ces motions ont été renvoyées à une commission. Ni le Chancelier ni aucun Secrétaire d'État, ni aucun membre du Bundesrat ne se trouvaient présents au Parlement. En vue de justifier l'absence de tout représentant du Gouvernement, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* de ce matin publie un communiqué dont j'adresse, ci-inclus, le texte au Département (2). La note en question indique que, d'après un principe posé par le prince de Bismarck, les États fédérés allemands n'ont pas, en règle générale, à se faire représenter au Reichstag dans les délibérations de motions *dues à l'initiative parlementaire.* Jusqu'à présent les Gouvernements fédérés se sont, suivant les différents cas, fait ou non représenter dans les discussions de cette nature.

Le communiqué dont il s'agit me paraît devoir être signalé, car ce document met en lumière la façon dont le Gouvernement comprend en Allemagne le parlementarisme.

155.

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 4. *Berne, 25 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

J'ai déjà rendu compte à Votre Excellence de l'intérêt avec lequel l'opinion publique suisse, notamment celle de la Suisse romande, a suivi les phases de

(1) Ci-dessus reproduit à la date du 24 janvier, sous le numéro 140.

(2) La reproduction de cette annexe a paru inutile.

l'affaire de Saverne[1]. Chaque jour les principaux journaux ont publié sous cette rubrique les résumés de la presse allemande et française, le compte rendu des procès et des séances du Reichstag.

Tous se sont plu à reconnaître le sang-froid gardé par l'opinion et la presse françaises en présence d'incidents si douloureux pour notre pays.

Partout se sont affirmées de vives sympathies pour la population alsacienne et l'opinion est unanime à juger sévèrement les procédés employés à son égard.

Ce sentiment s'est manifesté avec éclat à l'occasion de la fête par laquelle les étudiants alsaciens-lorrains de l'Université et de l'École polytechnique de Zurich viennent de célébrer l'anniversaire de la fondation de leur société.

Un des professeurs suisses de cette école, M. Paul Seippel, prenant la parole au nom de ses collègues, a rappelé les liens qui ont toujours uni Suisses et Alsaciens et montré que l'Alsace est digne de l'autonomie qu'elle réclame. «Il n'est pas de peuple en Europe, a-t-il dit, qui soit plus capable et plus digne de s'administrer lui-même. Nous admirons chaque jour son calme, son sang-froid et cette maîtrise de soi dont il ne se départ jamais, même à des moments où d'autres perdraient la tête.»

Les paroles du professeur Seippel traduisent certainement les sentiments de l'immense majorité des Suisses aussi bien de langue allemande que de langue française.

156.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantoniple,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 59. Confidentiel. *Péra, 26 janvier 1914, 2 h. 10.*

(*Reçu :* 3 h. 25.)

Les négociations engagées entre la Porte et l'ambassade de Russie paraissant sur le point d'aboutir, les dirigeants arméniens se préoccupent de la désignation des inspecteurs généraux étrangers. Ils ont fait hier une démarche auprès de l'ambassade de Russie pour demander que le choix des Puissances ne se porte ni sur des Belges ni sur des Suisses, mais soit [limité] aux Norvégiens, Danois, Hollandais et Suédois.

D'autre part, mon collègue russe m'a dit que son Gouvernement désirait écarter les Suédois.

[1] Voir tome VIII, 3e série, n° 567.

157.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 58. *Péra, 26 janvier 1914, 2 h. 10.*

(*Reçu :* 6 h. 45.)

Le Grand Vizir m'a prié de venir le voir aujourd'hui à la Porte. Il m'a déclaré qu'il craignait que l'Europe ne se méprenne sur l'attitude du Gouvernement impérial; il désirait que Votre Excellence sût que la Turquie n'était pas belliqueuse et n'avait aucune intention de déclarer la guerre à la Grèce au moment où la décision des grandes Puissances concernant les îles lui serait communiquée. Le prince Saïd Halim a ajouté qu'il tenait à ce que le Gouvernement de la République reçût l'assurance qu'aucune dépense pour l'armement ne serait imputée sur l'emprunt négocié actuellement par Djavid Bey, les commandes dont il avait été question ces derniers jours, pour le Creusot et la maison Normand notamment, ne pouvant être données que si une combinaison financière était proposée après l'emprunt.

J'ai promis au Grand Vizir de faire part à Votre Excellence de ses assurances pacifiques, mais j'ai cru devoir lui faire remarquer qu'il était naturel que l'on ait eu en Europe quelque hésitation sur les intentions de la Turquie en la voyant acheter le dreadnought brésilien. «Le *Rio-de-Janeiro,* m'a répondu le Grand Vizir, nous était nécessaire non pour faire la guerre, mais pour nous faire respecter. Il a suffi que nous l'ayons pour que la Grèce ait l'idée de causer avec nous; vous verrez que la question des îles sera réglée entre nous; je le désire ardemment dans l'intérêt général; il est si facile de trouver une solution qui donne satisfaction aux Grecs comme à nous.»

Le nom d'Enver Pacha ayant été prononcé au cours de l'entretien, le Grand Vizir a insisté sur le désir que le nouveau Ministre de la Guerre, sachant la Turquie à bout de forces, avait d'éviter tout conflit; il a vanté son impartialité, en exprimant le regret que l'attitude si nettement germanophile de Mahmoud Chefket Pacha ait laissé s'accréditer l'opinion que le Ministre de la Guerre ottoman était sous la dépendance de l'Allemagne : «Il n'en est plus ainsi, m'a dit Saïd Halim. Vous en avez la preuve dans la décision qui vient d'être prise et qui est encore confidentielle : le Creusot sera appelé à concourir avec Krupp pour la fourniture des canons de campagne.»

158.

Note du Ministre.

Paris, 26 janvier 1914

L'Ambassadeur de Turquie, Rifaat Pacha, est venu me déclarer, en exécution d'instructions reçues le jour même de son Gouvernement, que celui-ci, contrairement aux bruits répandus, n'avait aucune intention d'attaquer la Grèce. Il est, au contraire, animé de sentiments pacifiques et désire travailler en paix à la reconstitution de ses finances et à l'amélioration de sa situation financière et économique.

Je lui fais remarquer que les nouvelles venues de Turquie représentent cependant l'opinion publique turque comme très montée contre la Grèce et n'indiquent nullement que le Gouvernement se soit employé à calmer cette irritation.

— «Sans doute, me dit Rifaat Pacha, l'opinion publique est irritée contre la Grèce. Le frottement quotidien des Turcs et des Grecs, dans mon pays, en est un peu cause : mais nous ne laisserons pas l'opinion publique s'exalter outre mesure et s'il le faut, le moment venu, nous agirons sur elle pour l'apaiser.»

— Moi. «Je retiens cette déclaration avec plaisir, mais nous sommes à la veille d'un événement qui va permettre à l'opinion européenne, et pas seulement française, de connaître vos sentiments et de se rendre compte de vos intentions pacifiques. La décision des six Puissances relatives aux îles va vous être notifiée. Que ferez-vous ? Vous inclinerez-vous ? Protesterez-vous ? Votre attitude sera significative».

— Lui. «Il nous sera bien difficile de ne pas faire entendre une protestation. Ce sera une soupape pour notre opinion publique, un moyen de faire tomber son émotion.»

— Moi. «Ou peut-être de l'accroître.»

— Lui. «Non. Cela pourra la calmer.»

— Moi. «Laissez-moi vous dire cependant qu'il serait tout à l'avantage de votre pays de n'avoir pas l'air de vous élever contre la décision des six Puissances, alors surtout que vous avez accepté et à Londres et dans votre traité avec la Grèce que le sort des îles fût fixé par les Puissances elles-mêmes. Certes je suis heureux de la déclaration que vous êtes venu me faire au nom de votre Gouvernement; j'en comprends toute la valeur et la portée et je rends hommage aux sentiments qui l'a inspirée. Mais c'est parce que je retiens l'importance d'une pareille déclaration que je me crois autorisé, comme ami

de votre pays, à dire que votre Gouvernement serait heureusement inspiré si, quand il aura reçu notification de la décision des Puissances, il évitait de se laisser aller à une manifestation qui, quelle que soit la préoccupation de politique intérieure qui l'inspire, risquerait d'être mal interprétée par l'opinion européenne et la nôtre. Dites-le de ma part à votre Gouvernement. Que celui-ci comprenne bien que cette opinion européenne pourrait nous rendre responsables, si votre pays par les imprudences du langage gouvernemental ou d'autre nature se laissait entraîner à une agression contre les Grecs, d'avoir facilité cette agression en vous prêtant de l'argent avant que vous n'ayez donné des preuves décisives de votre volonté de paix.»

Rifaat Pacha a pris note par écrit de cette déclaration de ma part et m'a déclaré qu'il la porterait sans retard à la connaissance de son Gouvernement.

Il m'a demandé aussi si la note des six Puissances faisait allusion aux îles du Dodécanèse.

Je lui ai répondu qu'elle en parlait sans trop préciser.

«Les Italiens, me répond Rifaat Pacha, ont la prétention, en nous les rendant, de nous demander des compensations pour les dépenses qu'ils auraient faites dans notre intérêt. Nous ne leur avons jamais demandé les services qu'il disent nous avoir rendus et ils n'ont aucune raison de nous demander des compensations.»

159.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople.

T. n° 30. Confidentiel. *Paris, 26 janvier 1914, 13 h. 15.*

Mes différents télégrammes relatifs à l'emprunt [1] vous renseignent sur la position prise dans cette question complexe par le Gouvernement de la République. Je ne veux ni décourager Djavid, ni prendre à son égard un engagement avant que les Puissances se soient mises d'accord sur une déclaration à faire à Constantinople, visant leur volonté d'obtenir le respect de la décision de l'Europe au sujet des îles.

Vous-même m'avez signalé les déclarations et préparatifs belliqueux des Jeunes-Turcs en même temps que les inconvénients du refus et même d'un

[1] Voir, à la date du 6 janvier, le télégramme reproduit sous le numéro 17. Le 22 janvier, M. Doumergue avait télégraphié à Constantinople : «Tout examen positif de la demande d'emprunt de la Turquie reste subordonné aux assurances et aux garanties que donnera cette Puissance relativement à l'acceptation de la décision de l'Europe pour l'attribution des îles».

retard de l'emprunt susceptibles d'être exploités par l'Allemagne à son profit. C'est cette double indication venant de vous qui me confirme dans mon attitude. Vous voyez tout ce que la situation a de contradictoire et combien il importe, pour l'apprécier, de ne pas voir seulement ce qui se passe en Turquie mais les nécessités de la politique générale [1].

160.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 6. *Sofia, 26 janvier 1914, 17 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 15.)

Le Gouvernement bulgare a fait savoir hier à Athènes qu'il était prêt à envoyer immédiatement un Chargé d'affaires, si de son côté le Gouvernement grec en nommait un à Sofia.

Les derniers Grecs qui se trouvaient encore en Bulgarie à Mahomia ont été libérés et reconduits à la frontière.

161.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 63. *Saint-Pétersbourg, 26 janvier 1914, 19 h. 41.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

Réponse à votre télégramme n° 69 [2].

Les nouvelles reçues ici ne donnent aucune gravité au départ des Ministres de Turquie à Sofia et de Bulgarie à Constantinople.

Officiellement ce déplacement est motivé par la nécessité d'aller chercher des instructions complémentaires pour régler la question des musulmans de Thrace qui ont reçu le baptême l'an dernier.

[1] Il y avait, indépendamment de l'affaire des îles, d'autres raisons retardant la conclusion d'un accord avec la Turquie. Voir le télégramme adressé à M. Sazonoff par M. Isvolsky, le 27 janvier (*Mejd. otn.*, I, 1, n° 114) et aussi la lettre du même ambassadeur du 29 (*ibid.*, n° 133).

[2] Télégramme circulaire du 25 janvier, transmettant à divers postes la nouvelle donnée par le télégramme de Constantinople, ci-dessus reproduit sous le numéro 151.

Au fond on incline à penser qu'il n'y a là qu'un prétexte pour cacher des négociations d'une autre nature, à moins qu'il ne s'agisse, surtout en ce qui concerne le Ministre de Turquie, de considérations d'ordre purement personnel.

162.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

T. n^os^ 73, 57, 47, 55. *Paris, 26 janvier 1914, 20 h. 40.*

Je fais connaître au Gouvernement britannique que j'approuve le texte de la réponse qu'il a adressée le 23 de ce mois [1] aux représentants de la Triple Alliance à Londres en ce qui concerne les îles de la mer Égée, notamment le passage relatif à l'engagement réciproque que les Puissances doivent prendre de s'entendre, s'il est nécessaire, sur les mesures propres à assurer, de la part de la Turquie et de la Grèce, le respect de leur décision.

J'invite, en conséquence, les représentants de la République à Constantinople et à Athènes [2] à remettre aux Gouvernements les notifications dont le texte est proposé par Sir Edward Grey, dès que leurs collègues auront reçu des instructions semblables.

163.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. *Belgrade, 26 janvier 1914, 20 h.*

(*Reçu :* 23 h. 5.)

M. Patchou, qui s'est chargé de la présidence du Conseil en l'absence de M. Pachitch, me fait [part] des appréhensions du Gouvernement serbe quant à l'attitude de la Turquie. Les négociations du traité de paix serbo-turc seraient suspendues depuis quelque temps [3], la Porte ayant brusquement

[1] Voir ci-dessus, à la date du 24 janvier, le rapport de M. Paul Cambon reproduit sous le n° 146, annexe.

[2] M. Doumergue a transmis le 26 janvier, à 18 h. 55 et à 19 h. 50, à Athènes et à Constantinople le texte en question.

[3] Un accord paraissait conclu entre la Turquie et la Serbie dès le 23 novembre. Voir à cette date le télégramme de Constantinople reproduit dans le tome VIII, 3^e^ série, sous le numéro 518.

déclaré ne pouvoir accepter le premier projet calqué sur le traité gréco-turc. De divers côtés parviendraient à Belgrade des bruits inquiétants issus de Constantinople : réclamations contre les délégués serbes ou contre la Serbie; insinuations que la Serbie devrait consentir à la Bulgarie une rectification de frontière et diriger ses visées sur Salonique.

Sans y attacher d'importance décisive, M. Patchou n'en croit pas moins qu'il convient de surveiller attentivement les menées du nouveau Cabinet turc et qu'il importe aux Puissances de ne pas lui fournir les moyens financiers qui lui permettraient de tenter quelque coup de main. Il m'a exprimé son désir [que les] indications susmentionnées fussent portées à la connaissance de Votre Excellence au moment où Djavid Bey vient à Paris rechercher le concours du marché français.

164.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 16. *Belgrade, 26 janvier 1914, 20 h.*

(*Reçu :* le 27, à 0 h. 50.)

Le Chargé d'Affaires d'Angleterre m'avise *très confidentiellement* d'une conversation intervenue entre l'Ambassadeur d'Angleterre et le Ministre de Bulgarie à Constantinople. M. Tocheff aurait dit à Sir Louis Mallet que, bien qu'il n'existe aucun accord entre la Bulgarie et la Turquie, son Gouvernement n'en craignait pas moins d'[être] entraîné dans quelque aventure par l'ardeur de la Turquie et que le seul moyen d'éviter des troubles dans les Balkans serait une détente entre la Serbie et la Bulgarie*.

Tout en n'admettant qu'avec réserve la justesse de ces affirmations de M. Tocheff, M. Crackanthorpe constate que les dispositions de la Serbie restent peu favorables à toute concession vis-à-vis de la Bulgarie malgré les efforts qu'il attribue à la diplomatie russe en vue d'un rapprochement serbo-bulgare (1). J'ai recueilli la même impression auprès du Roi et au ministère royal des Affaires étrangères. Les milieux militaires y seraient résolument contraires**.

* Annotation du Département : *C'est une intrigue bulgare pour obtenir de la Serbie Ichtip et Kotchana.*

(1) Le Gouvernement russe s'efforçait effectivement d'amener un rapprochement entre Serbes et Bulgares. Voir à la date du 30 janvier le télégramme de Pétersbourg ci-dessous reproduit sous le numéro 192.

** Annotation du Département : 27 *janvier. M. de Margerie signalera aujourd'hui à Djavid les inconvénients de différer le traité serbo-turc.*

165.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

À M. Caillaux, Ministre des Finances.

D. n° 118. *Paris, 26 janvier 1914.*

Par une lettre ci-jointe en copie [1] l'Ambassadeur de la République à Berlin m'a exposé l'intérêt qu'il y aurait à ne pas laisser la partie septentrionale du Congo belge, au Nord du dixième degré de latitude Sud tout au moins, ouverte aux entreprises de l'Allemagne. Il a insisté sur l'avantage qu'il y aurait, notamment, à ce que les voies ferrées, dans cette région, fussent autant que possible exclusivement belges ou franco-belges.

D'autre part, le Gouvernement belge paraît lui-même désirer obtenir le concours des capitaux français pour la mise en valeur de la colonie belge. Les ambitions coloniales de l'Allemagne et la situation financière fâcheuse dans laquelle se trouve le Congo belge expliquent suffisamment ce désir.

J'ai demandé à M. le Ministre des Colonies de me faire connaître son avis, aux points de vue économique et technique, sur la possibilité et l'opportunité de développer le réseau des voies ferrées dans la partie septentrionale de la colonie belge, en harmonie avec le système des voies de communication existantes ou projetées en Afrique équatoriale française. Tant que M. Lebrun ne se sera pas prononcé à cet égard, il serait prématuré d'envisager, au point de vue financier, l'éventualité d'une participation française à l'établissement de nouveaux chemins de fer au Congo belge.

Par contre, il vous paraîtra sans doute, comme à moi, convenable d'étudier, dès maintenant, la situation des entreprises qui ont été créées déjà, dans la région dont il s'agit, avec l'appui de la finance française, et d'examiner dans quelles conditions de nouveaux capitaux français pourraient être éventuellement engagés dans ces entreprises.

A ce sujet, l'attention de mon Département a été spécialement attirée sur la Compagnie des chemins de fer du Congo supérieur aux grands lacs africains.

Cette compagnie, plus généralement connue sous le nom de Compagnie des grands lacs, a été créée à Bruxelles le 4 janvier 1902 au capital de vingt-cinq millions, élevé en 1909 à cinquante millions puis en 1911 à soixante-quinze millions. Les titres sont des obligations de 250 francs auxquels la colonie belge garantit un intérêt de 4 p. % et l'amortissement en quatre-vingt-

[1] Lettre du 22 décembre reproduite dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 659.

dix-neuf ans. Tous ces titres ont été admis aux négociations de la Bourse de Paris et placés en France. Des campagnes de publicité en ont porté les cours jusqu'à 349 francs en 1912.

La compagnie a l'apparence d'une compagnie de chemins de fer avec subventions territoriales selon le mode américain. Elle a établi des voies ferrées entre les biefs navigables du Congo supérieur, elle construit actuellement une ligne entre le Congo supérieur et le Tanganika et elle se propose d'en construire une autre entre Stanleyville et le lac Albert. En fait la compagnie n'a pas d'existence propre, elle n'est qu'un banquier de la colonie belge. L'État construit lui-même les voies ferrées aux frais de la compagnie, celle-ci se bornant à fournir, par adjudication, les rails avec leurs accessoires et le matériel roulant. L'État peut d'ailleurs racheter l'affaire à toute époque.

Quelle que soit la forme sous laquelle les nouveaux titres seront émis il est certain qu'ils représenteront en réalité un emprunt de la colonie belge.

A trois reprises la France est venue jadis financièrement au secours de l'État indépendant.

En 1888 le Roi Léopold a été sauvé d'une situation désespérée par l'ouverture du marché français aux «lots du Congo».

En 1902 le Gouvernement de la République a admis à la cote un emprunt congolais de cinquante millions.

En 1902 encore l'État indépendant a fait appel aux capitaux français mais, comme nous l'avons vu, il a déguisé cette fois l'emprunt sous la forme de l'émission de titres de la Compagnie des grands lacs. A l'appât des lots, offerts au public français, en 1888, dans des conditions tout exceptionnelles, on a substitué l'attrait plus illusoire d'un bénéfice industriel possible s'ajoutant à un minimum d'intérêt garanti.

Aujourd'hui le Congo belge a besoin d'un nouveau concours financier. S'il était réduit à demander ce concours à l'Allemagne il ne l'obtiendrait sans doute que dans des conditions dangereuses pour l'avenir. Il convient donc d'examiner dans quelles conditions la France pourrait elle-même venir en aide au Congo belge. Ce ne saurait être sous la forme de l'admission à la cote de nouveaux titres de la Compagnie des grands lacs, si cette compagnie demeure ce qu'elle a été jusqu'ici.

Je vous saurais gré de vouloir bien me faire connaître comment vous envisagez la solution de cette question.

166.

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 17. *Lisbonne, 26 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier.)

J'ai signalé, dans ma dépêche n° 207 du 1er décembre 1913 (1) les déclarations qu'avait faites à la Société de Géographie le Ministre des Affaires étrangères de Portugal sur l'avenir des colonies portugaises et ses assurances sur la non existence d'un accord anglo-allemand. Le discours de M. Macieira était à peine prononcé que M. de Bethmann Hollweg au Reichstag proclamait exactement le contraire.

Une pareille contradiction aurait pu valoir au Ministre des Affaires étrangères quelques ennuis devant le Parlement et M. Macieira pendant quelques jours n'a en effet pas osé y paraître ; mais aucune question gênante ne lui a été posée car on peut considérer qu'ici personne n'avait ajouté grande créance à ses déclarations optimistes.

J'ai su qu'il avait aussitôt télégraphié à Berlin pour avoir quelques explications (2). Il est probable qu'on lui a répondu par des paroles rassurantes, car, abordant récemment avec moi pour la première fois, de lui-même, la question de ces pourparlers, il m'a dit qu'il savait que le Portugal ne devrait en concevoir aucune inquiétude car aucune atteinte ne serait portée à ses droits.

Mais M. Macieira m'a indiqué que la France pourrait peut être lui rendre service : ce serait d'obtenir des deux Gouvernements intéressés que leur accord fût publié. Selon lui, le Gouvernement allemand veut garder le secret parce que les pangermanistes s'imaginent que cet accord apporte à l'Allemagne monts et merveilles ; et, le jour où ils connaîtront la réalité, leur déception sera très vive et ils s'agiteront de plus belle. Mais il y aurait intérêt pour l'opinion publique en Portugal comme en France et en Belgique, que la question intéresse également, à ce que la vérité fût connue. Le Gouvernement français devait donc faire pression avec celui de Londres à cet effet.

Je n'ai pas suivi M. Macieira dans son raisonnement, qui m'a paru témoigner de plus d'appréhension qu'il ne voulait en avoir l'air ; je me suis surtout

(1) Dépêche non reproduite transmettant les déclarations de M. Macieira destinées à rassurer l'opinion portugaise sur les intentions de l'Allemagne relativement aux colonies portugaises d'Afrique.

(2) D'après un télégramme de M. de Rosen reproduit dans *Grosse Politik* (vol. 37, pièce n° 14687), M. Macieira avait également fait part de son inquiétude au Ministre de Grande-Bretagne à Lisbonne. Voir dans le même recueil sous le numéro 14690, la réponse du Gouvernement anglais.

abstenu de lui dire que le Gouvernement de la République préférait au conraire que l'accord restât secret.

Il m'a paru utile néanmoins de vous signaler son attitude, car c'est la première fois qu'il semble avoir le sentiment que le Gouvernement portugais pourrait à l'occasion avoir intérêt à se tourner davantage vers la France.

L'inquiétude du Ministre des Affaires étrangères le rapproche également pour l'instant de la Belgique et ses entretiens avec le Ministre de Belgique sont fréquents. Ce dernier m'a, de son côté, interrogé à plusieurs reprises. Il semble d'ailleurs qu'il soit peu informé sur les termes de l'accord tel que nous le connaissons, par les dépêches de M. Paul Cambon, et en être resté à ce que l'on a cru longtemps de la zone allemande s'arrêtant au 14e parallèle. Son principal souci porte sur la question de savoir si l'influence allemande remontera maintenant jusqu'au Congo même, et si elle comprendra également Cabinda. L'embouchure du fleuve serait alors entièrement allemande et l'indépendance effective du Congo belge deviendrait du coup bien précaire.

Le fait que l'embouchure serait sur ses deux rives commandée ou possédée non plus par le Portugal mais par une grande Puissance, que ce soit la même ou qu'il y en ait deux, prend une importance d'autant plus grande qu'au moment où s'est fait le partage des îles qui parsèment le fleuve, le régime de son cours n'était pas connu. À la suite des études qu'on en a faites et des travaux qui ont été exécutés, il se trouve, paraît-il, que les meilleures routes passent le plus souvent entre des îles uniquement portugaises et que dès maintenant la navigation belge est obligée de les emprunter. Comme je demandais à M. Leghait si son Gouvernement n'avait pas songé dès maintenant à prendre ses précautions et à proposer au Gouvernement portugais une rectification de frontière de ce côté par un échange de certaines îles, il m'a répondu que ce serait difficile en ce moment, que l'attention serait attirée sur ce côté de la question et qu'il était à craindre que l'on s'y opposât par ailleurs.

Il est probable que M. Leghait, par ses allusions à l'occupation de l'embouchure du Congo par une grande Puissance, visait aussi l'installation éventuelle de la France au Cabinda, car aux Belges comme à beaucoup d'autres il paraîtra sans doute peu vraisemblable que nous laissions cette province passer à d'autres qu'à nous le jour où le Portugal se séparerait de ses possessions africaines.

167.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 22. *Athènes, 26 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 février; Dir. pol., 7 février.)

Dans ma lettre n° 5 du 6 janvier 1913 (1), alors qu'on ne prévoyait pas si prochaine la disparition du Roi Georges, j'appelais l'attention du Département sur les vélléités tripliciennes et antivénizélistes des Princes et de leur entourage. Moins d'une semaine après l'assassinat du Roi, dans ma lettre n° 110, du 24 mars (2), j'insistais sur les tendances germanophiles du nouveau Souverain. Plus de deux ans avant, puis notamment dans ma lettre n° 83 du 3 mai 1911, j'avais dénoncé les véritables actes et les tendances de M. Théotokis et de son État-major qui, plus sympathiques à l'Allemagne qu'à la France, avaient réussi à faire croire le contraire aux représentants de celle-ci à Paris et à Athènes.

Si je rappelle mes dépêches, c'est pour montrer à Votre Excellence que je n'ai pas été des derniers à constater l'existence en Grèce d'éléments favorables à la prédominance de l'influence allemande. De ce que l'Allemagne a dans son jeu les atouts grecs que je n'ai jamais manqué de signaler à temps, cela ne signifie pas qu'elle doive immanquablement gagner la partie. Il y a tout au moins divergence d'intérêts entre les alliés de l'Allemagne et la Grèce. Nous, nous avons pour nous la concordance des intérêts politiques réels de la Grèce et de la France; c'est ce que comprennent les Grecs qui ne sont ni aveuglés par de basses animosités de parti, ni intéressés à se faire les complices des préférences familiales de la Cour; c'est ce qu'a compris surtout M. Venizelos, que j'ai défendu dès le début et qui m'en a souvent manifesté de la gratitude. Il ne s'agit pas pour lui d'être francophile, ni pour nous philhellènes, par parti pris sentimental; il suffit qu'il soit bon Grec et nous Français conscients pour que nous nous entendions.

Grâce aux circonstances, nous venons d'avoir une assez longue période heureuse; elle risquerait d'avoir un terme prochain, si, par nos fautes, nous gâtions notre jeu au profit de nos adversaires. Or, il est capital pour nous, à l'heure actuelle, que M. Venizelos reste au pouvoir. Pour qu'il puisse le garder, il faut que son prestige ne soit pas atteint, il doit apparaître comme l'homme d'État qui obtient de nous ce qui ne serait pas accordé à un autre.

(1) Non reproduite. — (2) Reproduite dans le tome VI, 3e série, sous le numéro 62.

Il était essentiel — c'était peut-être la plus sérieuse garantie de paix, la meilleure protection des intérêts français déjà engagés en Turquie — que la Grèce conservât la prédominance navale sur cette dernière, qui n'aurait pas dû trouver chez nous l'argent pour l'acquisition d'un dreagnouhgt ; et, alors que la Grèce aurait dû acheter le *Rio-de-Janeiro,* c'est la Turquie qui l'a eu grâce à une banque française. Les ennemis de M. Venizelos l'accusent à cette occasion de négligence ou d'impuissance. Un mouvement contre lui existe dans le corps des officiers de marine, mouvement soigneusement entretenu par des théotokistes s'abritant sous l'intérêt national.

J'ignore encore les conditions mises à l'emprunt grec en France ; mais l'opposition reproche à M. Venizelos d'avoir eu besoin d'« endosser le sac de la mendicité » pour réaliser cet emprunt et de n'avoir pu obtenir d'aussi bonnes conditions que la Serbie. Des journaux français, présentés comme des organes officieux, ont plus ou moins attaqué M. Venizelos ; l'*Echo d'Athènes,* publié en français et dont l'attitude en ces derniers temps est bizarre, a reproduit tout l'article du *Radical,* du 14 janvier, qui a affecté de parler d'une diminution d'autorité du Président du Conseil.

Les ennemis de M. Venizelos, qui sont en même temps les nôtres, ne cessent pas de démontrer l'inefficacité de l'appui de la Triple Entente. M. Clemenceau a soutenu à son tour qu'il y avait eu plus de force et d'activité du côté de la Triple Alliance ; c'est malheureusement vrai, mais il aurait mieux valu que cela ne fût pas répété ici par l'un de nous ; l'*Echo d'Athènes* a reproduit tout cet article de M. Clemenceau. Si les événements qui vont suivre l'attribution nécessaire de Chio et de Mytilène à la Grèce donnaient raison à sa thèse, le revirement à craindre et qu'ont facilité entre autres les faits que je viens de rappeler serait inévitable.

Mon télégramme n° 12 (1) a, il y a trois jours, informé Votre Excellence de l'état d'esprit qui règne dans certains milieux importants ; on y compte exclusivement sur le Kaiser, et il ne faudrait pas qu'on pût lui attribuer une satisfaction pour l'amour-propre national grec ou la sauvegarde du pays contre une nouvelle guerre, sous peine de voir l'Allemagne reprendre le dessus en Grèce pour un temps plus ou moins long.

Bien entendu, dans cette hypothèse, M. Venizelos abandonnerait le pouvoir. Dernièrement, le Prince Nicolas disait à M. André Duboscq, correspondant du *Temps,* qu'à son retour de voyage, le Président serait très probablement obligé de se reposer. A mon collègue de Russie, louant M. Venizelos au détriment des hommes des anciens partis, le Roi laissait entendre que, si celui-ci, pour une raison ou pour une autre, résignait ses fonctions, il ferait appel, non à un homme des anciens partis, mais, sans doute pour ménager la transition, à M. Dimitracopoulos qui, ministre de M. Venizelos, démissionna quand

(1) Du 23 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 134.

le Président du Conseil s'opposa à l'entrée des députés crétois au Parlement. Ainsi tout est préparé.

Ce que nous avons à faire, c'est soutenir véritablement M. Venizelos en étant utiles à la Grèce, à laisser le Roi tranquille, sans avoir d'ailleurs d'illusions sur lui. Au lieu de cela, le *Radical*, la *Dépêche*, le *Journal*, le *Matin* affectent de mettre le Roi en cause; quelques-uns l'attaquent violemment. Ce faisant, ils croient évidemment servir la cause française; à mon avis, ils lui nuisent, de même que lui nuit l'attitude maladroite du général Eydoux. Il importe peu, au point de vue de notre intérêt, que ce qu'on reproche au Roi soit vrai; il s'agit de savoir si nous avons avantage à contrarier, à froisser, à exaspérer un Souverain extrêmement rancunier, quand on le précipite de la sorte du côté où on l'accuse d'aller. On savonne la planche sur laquelle il glisse; il serait, à mon sens, plus habile d'y placer quelques crans d'arrêt en attendant l'action salutaire de la force des choses.

168.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 77. *Paris, 27 janvier 1914, 21 h. 30.*

Le Creusot m'informe que des offres sont faites à la Société Poutiloff par un groupe germano-anglais pour garantir une augmentation de capital de 20 millions de roubles [1]. Aucun délai n'est laissé à la Société pour recevoir ou susciter d'autres offres. Cette combinaison, qui se présente avec un caractère nettement politique, aurait pour effet d'évincer l'industrie française de l'armement au profit exclusif des industries anglaise et allemande [2]. Veuillez appeler l'attention de M. Kokovtzoff sur ces intrigues, en lui indiquant que

[1] Les usines Poutiloff avaient passé, après la guerre russo-japonaise, des contrats avec Le Creusot et avec Krupp, en vue d'assurer la possibilité de construire le matériel de guerre qui serait adopté par le Gouvernement russe. En 1911, Le Creusot avait réussi à obtenir, au point de vue de la collaboration technique, une situation prépondérante. En 1912, les usines Poutiloff avaient porté leur capital de 16 à 25 millions de roubles : Le Creusot et la Banque de l'Union parisienne avaient fourni la moitié de cette augmentation, dont l'autre partie avait été fournie par des établissements russes. En 1913 les groupes français avaient fait des avances se montant à 7 millions de francs (d'après une note du Département, du 3 février 1914.)

Voir aussi ci-dessous le rapport de l'attaché naval du 9 février, publié sous le numéro 251.

[2] Il y a lieu de remarquer que la maison Vickers, d'après une dépêche de M. Paul Cambon du 30 janvier, niait toute participation à l'opération de Krupp. M. Paul Cambon considérait cette dénégation comme «probablement exacte». Une note du Département, en date du 3 février, jugeait «assez obscur» le rôle de la maison Vickers.

cette main mise d'un groupe Krupp et Vickers, outre qu'elle est préjudiciable aux intérêts immédiats de la Russie, risque de créer ici un état d'esprit qui pourrait influer sur le succès des opérations financières prochaines. Il faudrait que tout au moins les dirigeants de l'usine Poutiloff soient invités à laisser à un groupe français un délai suffisant pour faire des offres. Il serait préférable que le Gouvernement russe s'opposât à cet accaparement des usines d'armement par un seul groupe.

169.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 65. *Saint-Pétersbourg, 27 janvier 1914, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 40.)

Les relations officielles s'améliorent entre Sofia et Athènes. Le Gouvernement bulgare a rendu à son tour les prisonniers de guerre grecs sauf ceux qui sont malades à l'hôpital, mais qui se savent libres.

Le Gouvernement bulgare vient d'envoyer à Athènes un Chargé d'affaires et il demande que le Gouvernement grec envoie de son côté un représentant à Sofia.

170.

M. Beau, Ambassadeur de France à Berne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 3. *Berne, 27 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 janvier; Dir. pol., 30 janvier.)

Au cours d'une conversation que j'ai eue avec lui à son retour de Bucarest, mon collègue de Roumanie, M. Pacliano s'est trouvé amené à me parler des relations de son pays avec l'Autriche-Hongrie.

On aurait, d'après lui, exagéré les froissements qui ont pu se produire entre les deux Gouvernements par suite de l'intervention de la Roumanie dans la seconde phase du conflit balkanique.

Le Gouvernement austro-hongrois n'a jamais cessé de recommander à la Bulgarie de s'entendre avec la Roumanie et c'est le conseil qu'il a donné au

Roi Ferdinand lorsque celui-ci s'est adressé à l'Autriche-Hongrie pour arrêter l'invasion de l'armée roumaine.

Les relations des deux pays dépendent surtout du succès ou de l'échec des pourparlers qui se poursuivent actuellement entre le comte Tisza et le Comité national roumain de Transylvanie [1].

La plupart des revendications des populations roumaines de l'Empire, notamment en ce qui concerne les écoles, la participation des Roumains à l'administration et l'augmentation du nombre de leurs représentants au Parlement, avaient été admises mais tout a été remis en question par la prétention émise par le comte Tisza que le groupe parlementaire roumain cesse d'être un groupe national.

Le Comité national a refusé de souscrire à cette condition. «Bien entendu, m'a dit mon collègue, il n'a refusé qu'après avoir consulté Bucarest.»

Il m'a paru intéressant de faire connaître ce détail à Votre Excellence qui a, sans doute, reçu sur cette question de nos représentants en Hongrie et en Roumanie des informations plus complètes que celles que je pourrais lui fournir.

171.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 41. Secret. *Londres, 27 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 29 janvier.)

J'ai lu avec la plus grande attention votre lettre du 20 janvier n° 91 relative à la convention anglo-allemande du partage éventuel des colonies portugaises [2] ainsi que les rapports de notre ambassadeur à Madrid et de notre Chargé d'affaires à Berlin sur le même sujet. Je ne manquerai pas de me conformer aux instructions de Votre Excellence, mais le renseignement confidentiel, que m'a donné Sir E. Grey et dont je vous ai fait part dans ma lettre particulière [3] du 8 janvier au sujet du partage de l'Angola stipulé en 1898, ne permet guère d'espérer une reprise de pourparlers entre Londres et Berlin au sujet du Cabinda. Je crois donc devoir exposer à Votre Excellence notre situation relativement aux négociations anglo-allemandes et lui rappeler les circonstances qui ont présidé à la conclusion de la convention de 1898.

[1] D'après un rapport du comte Ottokar Czernin, reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, n° 9255, M. Bratiano disait, le 28 janvier, qu'il avait les plus mauvaises nouvelles des négociations engagées avec le comte Tisza et qu'il prévoyait une rupture.

[2] Reproduite ci-dessus, sous le numéro 116.

[3] Ci-dessus reproduite sous le numéro 35.

Vous serez ainsi à même d'apprécier si, comme je le pense, il ne convient pas de nous efforcer principalement d'empêcher la publication de la convention et d'aviser le Gouvernement britannique de la déclaration publique que nous serions obligés d'opposer à cette publication.

Lorsque nous avons été avertis de la révision de la convention de 1898 par des nouvelles de presse et par les confidences de Sir E. Grey, nous avions le choix entre deux alternatives : ou essayer d'intervenir dans la négociation et de transformer la convention à deux en convention à trois, ou bien nous tenir en dehors des pourparlers anglo-allemands et en considérer le résultat comme *res inter alios acta*.

Je me suis dès le premier jour prononcé contre la première alternative; Votre Excellence, par sa lettre précitée n° 91, a formellement écarté toute participation de la France à un traité ayant pour objet le partage éventuel de territoires appartenant à une Puissance amie; pareille politique ne saurait convenir au Gouvernement de la République, surtout quand il s'agit de dépouiller éventuellement la plus jeune des républiques européennes.

Cependant les négociations anglo-allemandes touchaient à une question très importante pour nos intérêts; cette enclave du Cabinda dont la remise à l'Allemagne eût réveillé en France les souvenirs du traité de 1911. Votre Excellence me chargea donc d'attirer l'attention de Sir E. Grey sur cette question et sur la rupture de l'équilibre africain qu'amènerait le partage entre l'Angleterre et l'Allemagne des colonies portugaises. Ces instructions étaient fort délicates à exécuter, puisque nous ne voulions pas nous immiscer dans la négociation et que cependant nous voulions en modifier le résultat; j'ai fait de mon mieux pour y réussir, mais il ne me paraît pas possible d'obtenir une révision de la Convention de 1898.

Nos observations étaient en effet basées sur des renseignements que nous possédions sur cette convention. Nous croyions savoir que la colonie portugaise de l'Angola avait été partagée en deux zones : la zone anglaise située au Nord du 14° parallèle et la zone allemande située au Sud du même parallèle.

Nous étions alors fondés à dire au Gouvernement britannique : « Vous révisez d'accord avec l'Allemagne votre convention de 1898 afin de la mettre plus exactement en rapport avec vos intérêts respectifs. Nous devons vous rappeler que, depuis 1898, votre politique et la nôtre ont changé, que vous avez été tenus au courant, presque jour par jour, des pourparlers franco-allemands de 1911 et que vous êtes ainsi en mesure d'apprécier combien l'installation de l'Allemagne au Cabinda et au Loanda serait nuisible aux intérêts français; si donc, dans votre révision des stipulations de 1898, vous, Gouvernement britannique, vous attribuiez le Cabinda et le Loanda à l'Allemagne, vous accompliriez un acte qui ne serait pas conforme à la politique de l'Entente cordiale ».

Je suis certain que Sir E. Grey aurait été sensible à ces arguments ; mais la question ne se pose pas sur ces données, nous avions été mal informés des clauses de la convention de 1898 et c'est cette convention, Sir E. Grey me l'a révélé le 6 de ce mois [1], qui a attribué le Cabinda et le Loanda à l'Allemagne. La même convention, au lieu d'accorder à la Grande-Bretagne toute la partie de l'Angola au Nord du 14e parallèle, ne lui donne que le couloir du chemin de fer de Lobito Bay entre le 14e parallèle au Sud et une ligne qui me paraît se rapprocher du 11e parallèle au Nord.

Cette révélation éclaire d'un jour tout nouveau les négociations anglo-allemandes de ces derniers temps. Je ne comprends pas comment la Grande-Bretagne pouvait abandonner l'immense territoire de l'Angola contre l'acquisition du Mozambique. Il n'en est pas de même de la cession d'un couloir destiné par le traité à être enserré entre deux colonies allemandes : l'échange de l'accès au Katanga par la ligne de Lobito Bay et de l'accès au lac Nyassa par le Mozambique s'explique parfaitement au point de vue des intérêts britanniques.

En ce qui nous concerne, la révélation de Sir E. Grey change entièrement notre situation ; nous ne pouvons plus reprocher au cabinet Asquith l'abandon qu'il ferait à l'Allemagne du Cabinda et du Loanda. Ces territoires ont été attribués à l'Allemagne par la convention de 1898 ; aux termes de cet accord, la Grande-Bretagne s'est engagée à prêter son concours à l'Allemagne en vue de l'exécution du partage éventuel, c'est-à-dire de l'installation de l'Allemagne au Cabinda et au Loanda dans les conditions prévues au traité.

Ainsi s'expliquent les mots que répétaient Sir E. Grey et ses collaborateurs : « ce qui est fait est fait, et l'Angleterre ne peut revenir sur les engagements pris en 1898 ». Ce qui nous importe le plus dans le partage des colonies portugaises a été réglé dans un sens favorable à l'Allemagne par le traité de cette époque et n'a pas été remis en question pendant les derniers pourparlers anglo-allemands.

Pouvons-nous faire rouvrir ces pourparlers et les faire porter sur l'attribution du Cabinda et du Loanda ? Je ne le crois pas. Nous savons par expérience avec quelle ténacité le Cabinet de Berlin maintient les droits qu'il a acquis. Dès 1898, il annonçait son grand dessein, qu'il n'a cessé de poursuivre au cours de ses négociations avec nous en 1911 comme pendant ses négociations actuelles avec l'Angleterre. Dans ce projet d'ensemble, le Cabinda et le Loanda sont la pièce principale, la clé de voûte ; et ce serait bien mal connaître les Allemands que de les supposer susceptibles d'abandonner un pareil avantage : le Gouvernement impérial ne cédera pas le Cabinda ni le Loanda.

A supposer même, ce que je ne considère pas comme probable, que l'Alle-

[1] Voir la lettre particulière de M. Paul Cambon, du 8, ci-dessus reproduite sous le numéro 35.

magne consente à discuter avec l'Angleterre l'attribution éventuelle de ces deux territoires, le Cabinet de Berlin exigera un prix considérable en payement même de la simple mise hors part du Cabinda; ce prix, l'Angleterre ne voudra point le payer. Il faudrait donc que nous en assumions la charge et, si nous étions disposés à faire le sacrifice nécessaire, nous ne pourrions obtenir satisfaction pour le Cabinda qu'à la condition de participer à la convention anglo-allemande. Ce serait abandonner l'attitude que Votre Excellence a si sagement décidé de prendre, et cela me paraîtrait très dangereux.

La convention anglo-allemande concernant les colonies portugaises ne sera peut-être jamais exécutée. Nous aurons beaucoup de moyens d'en empêcher la réalisation, à la condition toutefois d'être étrangers aux négociations dont elle sera sortie. Ce serait le jeu de l'Allemagne de nous attirer dans des conversations, qui n'auraient pas de suite, car, tout en ne nous cédant rien, elle pourrait ensuite proclamer que les protestations de la France ne sont pas sincères et qu'elle se serait associée à l'Allemagne moyennant une part suffisante dans les dépouilles du Portugal. Nous nous trouverions ainsi dans la position la plus fausse.

C'est ce qui, je l'ai déjà dit, rendait très délicates les observations à présenter au Foreign Office, et la tâche est devenue plus difficile encore depuis que nous connaissons le sens véritable de la convention de 1898. Plus on réfléchit à la question, plus on reconnaît qu'il est impossible de faire introduire dans cet acte des modifications à notre profit. Ce serait participer au traité et donner à l'Allemagne le moyen de tirer parti contre nous de nos tentatives et de nos démarches.

Il me semble donc qu'il nous faut persister dans l'attitude adoptée par Votre Excellence et nous contenter d'attirer l'attention du Gouvernement britannique sur les graves conséquences que présenterait la publication du traité de partage éventuel des colonies portugaises.

Nous avons d'autant plus de raisons de le faire qu'en 1898 cette convention fut en réalité dirigée contre la France.

Sir E. Grey et Sir Eyre Crowe nous disent aujourd'hui que cet arrangement fut l'abandon tacite par l'Allemagne des républiques sud-africaines [1]. C'est vrai; mais il y a plus, et nous devons nous rappeler que l'année 1898 fut aussi l'année de Fachoda.

A cette époque, la Grande-Bretagne se préparait à conquérir le Transvaal et l'Orange; mais ses ambitions ne se bornaient pas à ces seuls territoires; elle était en proie à la fièvre impérialiste et les tendances de sa politique étaient nettement contraires à la France. Certains Anglais, et non des moindres, convoitaient tout ou partie de notre Empire colonial et, si la guerre de l'Afrique

[1] Voir dans le tome VIII, 3e série, le rapport de M. Paul Cambon reproduit sous le numéro 668, note.

du Sud s'était rapidement et heureusement terminée, je m'attendais à voir se poser la question de Madagascar; une guerre entre la France et l'Angleterre était possible et d'aucuns la considéraient comme probable.

Le Gouvernement allemand connaissait cette situation; son Ambassadeur à Londres, le comte Hatzfeldt, en était parfaitement averti, et il avait laissé s'engager depuis quelque temps des conversations sur les questions coloniales entre son conseiller, M. d'Eckardstein, et M. J. Chamberlain.

Il est vrai que, depuis le fameux télégramme de Guillaume II au Président Krüger, le Gouvernement impérial ne paraissait pas enclin à une entente avec la Grande-Bretagne; mais, avec leur sens des réalités, les directeurs de la politique à Berlin escomptaient les effets de l'attitude anti-anglaise de M. Hanotaux et les appétits coloniaux de M. Chamberlain. On voyait la France et l'Angleterre s'avancer en sens inverse sur le même rail et, quand on crut tout proche le moment de la rencontre, on fit une brusque volte-face et on essaya de lier partie avec le Gouvernement britannique.

Je sais que, dès le commencement de l'été de 1898, le comte Hatzfeldt se préoccupait de l'arrivée sur le Nil de la mission Marchand, à laquelle nul ne pensait ni en France, ni en Angleterre. De cet incident pouvait surgir l'éclat qui devait exposer notre empire colonial aux plus grands risques. On pressa alors les entretiens de M. d'Eckardstein avec le Ministre anglais des colonies; on fit marcher les agents secrets de la diplomatie germanique, banquiers, journalistes et grands seigneurs. Et, grâce au puissant concours de M. Chamberlain, M. de Hatzfeldt força la main au marquis de Salisbury et signa avec M. Balfour ce traité de partage éventuel des colonies portugaises, qui, dans la pensée du Gouvernement allemand, devait préparer un autre traité de partage, celui des colonies françaises.

Il y avait et j'ai connu, lors de mon arrivée à Londres, des hommes d'État anglais tout disposés à accepter la collaboration de l'Allemagne pour la destruction de l'empire colonial de la France. Sir E. Grey et ses collègues n'appartiennent pas à cette école; nous n'avons eu qu'à nous louer de nos relations avec eux. Mais nous ne devons pas oublier ce que fut le véritable dessein de l'Allemagne en 1898, car la Chancellerie impériale poursuit son but avec une inlassable persévérance et la révision du traité, sa publication surtout, sont à ses yeux des moyens de créer entre elle et l'Angleterre des intérêts communs dont, plus tard, elle pourra tirer parti contre la France.

Quoi qu'il en soit, la convention de 1898 existe, ses stipulations seront peut-être modifiées un jour ou l'autre; mais elle est secrète et il est à désirer qu'amendée ou non elle reste secrète. C'est sur ce point, je le répète, que devraient, à mon sens, se concentrer nos efforts.

Sans parler de l'effet considérable que produira dans le monde entier la divulgation d'un traité conclu entre deux grandes Puissances en vue de

partager éventuellement les possessions d'un petit État, il convient d'insister ici sur les conséquences de la publication et de la communication au Portugal de la Convention anglo-allemande.

Tant que ce traité reste secret, le Portugal et les autres États ont le droit de le considérer comme non existant; nous-mêmes, malgré les confidences de Sir Edward Grey, nous ne connaissons pas exactement le texte de ce document et nous sommes parfaitement libres de faire des actes contraires à ses stipulations, par exemple de nous faire céder, par voie d'échange ou d'achat, telle colonie portugaise.

Mais, le jour où la convention anglo-allemande sera publiée et communiquée au Portugal, nous ne pourrons plus arguer de notre ignorance. En droit international comme en droit civil, un acte prend force par le fait qu'il est publié; tous les États invoquent, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, des traités auxquels ils n'étaient pas partie et qui sont seulement portés à leur connaissance par voie de publication, sans notification expresse.

Il s'ensuit que, en publiant leur convention et sans qu'il soit besoin d'autre formalité, l'Angleterre et l'Allemagne auront prévenu les autres États qu'ils ne sauraient négocier avec le Portugal des accords tendant à la cession ou à l'échange de colonies portugaises ou à des concessions de grands travaux publics dans ces mêmes colonies sans s'exposer à l'opposition des Cabinets de Londres et de Berlin. Cette opposition ne paraît pas être limitée par le traité aux voies diplomatiques; rien ne dit que l'exécution de ces stipulations ne comportera pas l'emploi de mesures de force; on sait au contraire qu'au lendemain de la signature du traité, l'Allemagne se proposait d'user de procédés d'intimidation à l'égard du Portugal. On peut donc dire que la publication de la convention serait destinée à faire entendre aux autres États qu'ils courront le risque d'un conflit avec l'Angleterre et l'Allemagne, s'ils acquièrent par les moyens les plus pacifiques et les plus licites, une parcelle des colonies portugaises.

D'autre part, comment, après la publication de la convention anglo-allemande, le Portugal pourrait-il aliéner ou échanger ses colonies, y donner telle concession à d'autres Puissances que l'Angleterre et que l'Allemagne ? L'égalité des États n'est qu'une fiction juridique; et le Portugal perdra du coup son entière indépendance*.

Il la perdra d'autant plus qu'il ne connaîtra pas seulement la convention prévoyant le partage éventuel de ses colonies par voie de publication, mais qu'il recevra une communication des Hautes Parties contractantes. Cette notification sera une sorte de mise en demeure adressée par deux grandes Puissances au petit État, qui sera bien obligé de se soumettre à leur volonté.

* Annotation du Ministre : *Mais c'est pour toutes ces raisons que l'Allemagne, sinon l'Angleterre, s'arrangera de façon à faire publier le traité.*

Votre Excellence sera surprise d'apprendre que, dans la pensée des Hautes Parties contractantes, la notification au Portugal du traité partageant ces colonies serait motivée par les égards dus au Cabinet de Lisbonne; tel est cependant le prétexte invoqué en faveur d'un aussi singulier procédé. Tout est d'ailleurs étrange dans cette affaire, car on avait pensé à publier, avec la convention anglo-allemande, le dernier traité par lequel la Grande-Bretagne a garanti au Portugal, en 1899, la possession de ses colonies.

Telles sont les considérations sur lesquelles il convient d'insister auprès de Sir E. Grey. Je pense même que Votre Excellence pourrait m'autoriser à lui faire savoir que si, malgré nos observations amicales, le traité de partage des colonies portugaises était divulgué, le Gouvernement de la République serait contraint d'opposer publication à publication et de faire connaître aux parties contractantes, au Portugal et au public, pour quelles raisons il ne tiendra pas compte des stipulations de ce traité.

Cette déclaration devrait être brève et rédigée avec grand soin. Nous pourrions dire : que le Gouvernement de la République a eu connaissance, par la publication qu'en ont faite les Gouvernements intéressés, de la convention intervenue entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne au sujet des colonies portugaises, qu'il a constaté avec regret que cette convention prévoyait le partage entre les Hautes Parties contractantes d'une partie du domaine colonial du Portugal, que ladite convention repose ainsi sur des principes de droit public contraires à ceux dont le Gouvernement de la République n'a cessé de s'inspirer, que le Gouvernement de la République, soucieux de respecter l'indépendance du Portugal et de protéger ses propres intérêts dans l'Afrique équatoriale, déclare conserver son entière liberté de conclure avec le Gouvernement portugais tous arrangements que la France et le Portugal jugeraient utiles en ce qui concerne leurs colonies respectives, enfin que, si les circonstances amenaient la Grande-Bretagne et l'Allemagne à appliquer leur convention précitée, le Gouvernement de la République prendrait telles mesures utiles pour la sauvegarde de l'indépendance du Portugal et de ses propres intérêts et qu'il rappellerait alors à l'Allemagne la stipulation inscrite dans l'article 16 de la convention franco-allemande du 4 novembre 1911.

Après avoir fait connaître les termes du projet de déclaration que nous serions obligés d'adopter, je pourrais ajouter que la convention de 1898 est l'instrument diplomatique qui, à ma connaissance, symbolise le plus exactement le principe germanique de la supériorité de la force sur le droit; que ce traité constitue un danger pour l'entente cordiale, que le publier, ce serait commencer à l'exécuter et que de cette exécution peuvent sortir, Lord Salisbury et Lord Lansdowne l'avaient bien compris, les complications les plus graves.

J'espère que ces observations, et surtout le projet de déclaration à faire

par le Gouvernement français, produiront sur l'esprit de Sir E. Grey un effet décisif, et que nous pourrons empêcher la publication de ce traité. Ce résultat serait suffisant, car la convention de 1898, modifiée ou non, ne sera appliquée que si elle est publiée.

Mais nous n'arriverons à ce résultat que si, d'une part, nous nous refusons à tous pourparlers officieux ou non avec l'Allemagne au sujet des colonies portugaises et si, d'autre part, nous gardons un profond secret sur tout ce qui concerne la convention anglo-allemande. La presse ne pourra nous servir que si nous ne réussissons pas à empêcher la publication, mais jusque-là une divulgation ou même une simple indiscrétion ferait le jeu de l'Allemagne.

Il est donc essentiel de conserver à la présente dépêche un caractère des plus secrets.

172.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. *Péra, 27 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 2 février.)

A la date du 13 de ce mois, sous le n° 34 [1], Votre Excellence a bien voulu me communiquer une lettre de la Société ottomane du chemin de fer Smyrne-Cassaba signalant au Département les conséquences sérieuses qu'entraînerait pour elle l'octroi de la concession de la ligne du chemin de fer Smyrne-Dardanelles.

Les administrateurs parisiens du Smyrne-Cassaba ne me paraissent pas exactement informés; la concession octroyée au groupe représenté par la banque Périer a en effet été, ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence par mon télégramme n° 8 du 6 janvier [2], donnée sans aucune garantie d'intérêt; quant à la zone traversée par la ligne nouvelle elle est en dehors de celle auquel peut légitimement prétendre le Smyrne-Cassaba. La concurrence ne serait à redouter que si la ligne Smyrne-Dardanelles construisait des embranchements vers l'intérieur. Les administrateurs du Smyrne-Cassaba devraient dès maintenant se préoccuper de cette éventualité.

J'ai cru de mon devoir de signaler au représentant de la Régie générale des chemins de fer l'intérêt qu'il aurait à demander sinon la concession,

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 76.

[2] M. Boppe disait dans ce télégramme : le contrat de concession du chemin de fer à voie étroite de Smyrne aux Dardanelles a été approuvé par le Conseil des Ministres au cours de la dernière séance.

du moins un droit de préférence sur la construction d'une ligne allant des Dardanelles à Balikesser sur le Panderma-Soma et rejoignant le Moudania-Brousse. Ce tracé a déjà été étudié au point de vue stratégique par le ministère de la Guerre, et la Société Smyrne-Cassaba devrait éviter qu'une société concurrente ne fût tentée de s'en occuper.

173.

Le Commandant Génie, Attaché militaire aux légations de France en Belgique et en Hollande,

à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. s. n°. Secret. *Bruxelles, 27 janvier 1914.*

Le 17 janvier courant, pendant le deuxième bal de Cour, le général Deruette, aide de camp du Roi, dit à Madame Génie : « Cela va très mal, les événements les plus graves se préparent. Il semble qu'un grand coup soit imminent. Est-ce que Génie s'en doute ? Il faut qu'il s'en préoccupe. »

Le général Deruette est un homme intelligent, qui jouit de la confiance du Roi. Ses paroles ont donc de la valeur. D'autre part, c'est un libéral et un Wallon, donc un ami sincère. Nos relations sont plus que cordiales. Pensant bien que ces paroles avaient été dites pour m'être rapportées, je m'arrangeai pour le revoir seul à seul. Je l'ai donc revu deux fois depuis lors : le dimanche 25 et aujourd'hui mardi 27. Sa conversation me donna les impressions suivantes.

D'après ce que l'on pense au Palais, le « grand coup » viendrait de Russie. On estime qu'en Orient la Russie ne peut plus reculer, et que, presque infailliblement, elle se trouvera amenée à tirer l'épée. Je n'ai pu avoir d'autres précisions, mais mon interlocuteur a répété à plusieurs reprises : « On est très monté contre la Roumanie ».

La Belgique se préoccupe beaucoup, naturellement, de cette éventualité d'un conflit qui pourrait devenir général. Toutefois, on estime au Palais que, notre traité d'alliance étant défensif, il peut se faire que la France ne se considère pas comme engagée à prendre part à la lutte.

Il serait désastreux que la Belgique fût entraînée dans un conflit en ce moment. La nouvelle organisation militaire ne pourrait être conservée, et il faudrait en improviser une sous la pression des événements.

[Le commandant Génie, dans la dernière partie de son rapport indique avec plus de détail les raisons qui lui font redouter qu'en cas de guerre la Belgique ne puisse pas faire respecter sa neutralité.]

174.

M. Lefèvre-Pontalis, Ministre de France à Bangkok,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 9. *Bangkok, 27 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 mars; Dir. pol., 10 mars.)

Lorsqu'au mois de juillet 1913 le nouveau Ministre d'Allemagne, M. von Buri, est arrivé à Bangkok, son envoi fut signalé comme le point de départ de relations moins tendues entre la légation d'Allemagne et le Gouvernement siamois.

M. von Buri n'a pas caché que l'objet principal de sa mission était de négocier un arrangement relatif à l'abandon de la juridiction comme la France et l'Angleterre en avaient précédemment conclu.

Il espérait bien que la seule annonce de son programme suffirait à impressionner le Gouvernement siamois et que celui-ci lui ferait les premières avances. Mais, au bout de quelques mois, comme personne ne bougeait, il en fut surpris et fit part de son embarras au nouveau Ministre d'Autriche qui, profitant de la leçon, ne tarda pas à me confier que les affaires, pour ceux qui avaient à en traiter au Siam, ce qui n'est guère son cas, lui paraissaient plutôt difficiles à engager.

En réalité si le Gouvernement allemand avait la moindre tendance à se présenter en demandeur, rien ne pouvait être plus désavantageux pour lui que de faire la première démarche, et c'est la réserve que M. von Buri s'est imposée dans cette circonstance qui a permis de supposer que les instructions que le Ministre d'Allemagne avait reçues de son Gouvernement n'étaient pas aussi désintéressées qu'il paraissait vouloir le faire croire.

Telle était l'impression de mon collègue d'Angleterre qui, il y a peu de jours, m'a déclaré qu'à la suite d'une conversation intime avec le prince Devawongse, il avait cru se rendre compte que les prétentions allemandes portaient sur la cession d'un dépôt de charbon par le Gouvernement siamois et sur l'octroi de certains privilèges, en vue de l'aboutissement au Siam d'un câble télégraphique allemand. Selon M. Peel ce câble tél graphique devait être rattaché dans les plans du Gouvernement allemand aux câbles des Indes néerlandaises.

Ces deux points méritant d'être élucidés, je promis à mon collègue d'Angleterre de procéder à leur sujet à une enquête discrète auprès de M. Westengard, lui-même se réservant de faire auprès du prince Devawongse une nouvelle démarche, si les renseignements que je recueillais paraissaient confirmer les siens.

M. Peel reconnaissait toutefois que, même au cas où l'Allemagne eût de nouveau manifesté le désir d'obtenir un dépôt de charbon, il y avait bien peu de chances pour que le Gouvernement siamois lui fît ce sacrifice qui pouvait lui attirer de la part de la France et de l'Angleterre de sérieuses difficultés.

C'est précisément l'argument principal dont usa M. Westengard pour me convaincre que le bruit que je lui rapportais n'avait aucun fondement. Et il ajouta qu'il avait eu connaissance du projet allemand, mais qu'il ne contenait pas la moindre allusion à la cession éventuelle d'un dépôt de charbons et que d'ailleurs, en eût-il contenu, le Siam aurait certainement repoussé cette suggestion, n'ayant nullement l'intention de payer d'une telle monnaie l'abandon d'aucune juridiction étrangère.

« Quant au bruit relatif au câble télégraphique il repose sur un fait plus authentique. Il est vrai que les Allemands cherchent à obtenir du Gouvernement siamois le raccord de leurs lignes télégraphiques avec le réseau siamois. Mais quand ils nous ont fait des allusions à ce désir, nous leur avons répondu que c'était une question commerciale qui devait se traiter comme telle et que, si une compagnie allemande avait des propositions sérieuses à nous adresser, nous ne manquerions pas de les examiner avec toute l'attention qu'elles pourraient mériter. Rien de politique en cette affaire, du moins en ce qui concerne le point de vue du Gouvernement siamois.

« C'est un projet commercial qui ne saurait avoir de lien avec les négociations relatives à la juridiction et qui en aucun cas ne donnera lieu à un privilège spécial pour les Allemands. C'est ainsi, conclut M. Westengard, qu'on a fait à un certain moment quelque bruit à l'occasion de l'installation des dépôts de charbon du Norddeutscher Lloyd à l'îlot de Koh-Si-Chang. Mais toute autre compagnie de navigation étrangère est libre d'user du même avantage et il a été nettement stipulé, au moment de cette installation, que la marine de guerre allemande ne saurait en cas de guerre être admise à jouir du même mouillage, le Siam se réservant tous les droits politiques et militaires qui par leur nature lui sont exclusivement réservés ».

Il n'en est pas moins vrai que les explications de M. Westengard, qui ont paru suffisantes au Ministre d'Angleterre, auquel le *General adviser* les a spontanément répétées quelques heures après l'entretien que j'avais eu aujourd'hui avec lui, à une réception de la légation d'Allemagne, laissent subsister ce fait, qui n'est à coup sûr pas négligeable, que le Gouvernement allemand cherche en ce moment à trouver un point d'appui au Siam pour l'établissement de son réseau de câbles sous-marins.

Non contente de tenir l'un des premiers rangs dans les eaux siamoises par l'importance de sa navigation commerciale et d'exercer une influence réelle sur le ministère siamois de la Marine par l'ascendant qu'elle conserve sur le prince Paribatra, l'Allemagne a réussi dernièrement à assurer à sa propre

marine des facilités nouvelles en établissant au Siam plusieurs stations de télégraphie sans fil du système Telefunken. Et, comme si ces résultats n'étaient pas encore suffisants, voici qu'elle s'efforce maintenant avec quelques chances de succès, de trouver sur le territoire siamois un point d'appui nouveau pour ses communications télégraphiques sous-marines.

Il semble que le but du Gouvernement allemand soit de soustraire ses colonies océaniennes à l'isolement où pourrait occasionnellement les mettre un monopole des câbles sous-marins anglais. D'après des renseignements recueillis par le Ministre d'Angleterre, l'Allemagne essaierait d'autre part en ce moment, ou aurait déjà obtenu du Gouvernement des Pays-Bas, un autre point d'appui du même genre dans les Indes néerlandaises.

Tous ces résultats et ces efforts se rattachent à une politique d'ensemble qui n'a peut-être rien à faire avec la négociation d'une convention de juridiction.

Il se peut aussi, comme l'affirme M. Westengard, que les préoccupations du Gouvernement allemand au Siam soient d'un caractère beaucoup plus commercial que politique. Cela ne saurait empêcher que chaque jour se resserre, dans les eaux siamoises, un réseau d'influence allemande sur lequel la France comme l'Angleterre a le plus grand intérêt à tenir les yeux ouverts, car les moyens d'action que les Allemands cherchent peu à peu à s'assurer dans ces parages sont de telle nature qu'à un moment donné les deux Puissances voisines du Siam pourraient bien en ressentir de très sérieux effets.

175.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 61, 62. Confidentiel. *Péra, 28 janvier 1914, 4 h. 25.*

(*Reçu :* 19 h. 20.)

Je partage entièrement l'avis de Votre Excellence sur la complexité de la situation actuelle[1] en Turquie. Nous avons aujourd'hui le choix entre deux politiques : 1° prendre la question des îles contre la Turquie en acceptant toutes les conséquences que cette décision peut entraîner; 2° profiter des dispositions dont les dirigeants font preuve depuis une quinzaine de jours, peut-être sous la pression des circonstances, pénurie d'argent, question des îles; leur faciliter le règlement de la question des îles par l'échange de Chio

[1] Voir ci-dessus, à la date du 26 janvier, le télégramme adressé à Constantinople et reproduit sous le numéro 159.

et de Mytilène avec le Dodécanèse ; aplanir ainsi les difficultés entre la Turquie et la Grèce et éloigner le danger d'un troisième conflit balkanique ; consentir en même temps une avance qui donnera à la Turquie le moyen de vivre sans recourir à de nouveaux expédients à la Périer [1], préparer l'emprunt de liquidation, celui des commandes.

Djemal, Enver Pacha et leurs amis sont des hommes avec lesquels cette politique pourrait être rapidement menée à bien. Djemal offre, si la France accorde dans la question des îles son appui à la Turquie, de faire entrer franchement l'Empire ottoman dans le système de la Triple Entente. Il m'a renouvelé à deux reprises les déclarations dont j'ai fait part à Votre Excellence par mon télégramme 54 [2] ; il a fait hier les mêmes déclarations à M. Steeg qui dès son arrivée est allé le voir. Il y a peut être ici en ce moment une occasion à saisir ; mais c'est une question d'heures ; mon devoir est de le signaler à Votre Excellence.

Nous ne pouvons prétendre avoir une situation privilégiée en Turquie et y exercer un rôle prépondérant, si nous sommes à la fois bien et mal avec les Turcs. Des circonstances analogues se sont présentées en 1908 et en 1910 ; l'Allemagne en a tiré tout le profit moral et matériel..

176.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 67. *Saint-Pétersbourg, 28 janvier 1914, 20 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Réponse à votre télégramme n° 77 [3]. Je ne pourrai voir que demain, au dîner qu'il m'offre, le Président du Conseil retenu d'ici là par la Douma et le Conseil des Ministres. Si le Creusot était aussi diligent à parer les manœuvres de ses rivaux qu'à faire appel au concours du Gouvernement, l'action de l'ambassade serait moins difficile. Dans quel délai le Creusot pense-t-il faire les offres dont il parle?* Comme n'a-t-il pas vu que c'est la première question qui me sera posée ? Nul ne croira ici que Vickers à Londres, Krupp à Berlin

[1] Allusion au contrat passé en novembre 1913 par le Gouvernement ottoman avec la Banque Périer. Voir ci-dessus n° 95, note.

[2] Du 24 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 142.

[3] Du 27 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 168.

* Annotation du Gouvernement : *M. de Margerie va poser la question au Creusot.*

puissent trouver de l'argent plus aisément que le Creusot à Paris. D'autre part ce n'est pas la politique qui unit Vickers à Krupp. A ce point de vue spécial, je serais surpris que le Gouvernement impérial vît d'un bon œil une pareille association. Mais, en supposant qu'il la puisse contrecarrer, il ne faudrait pas le laisser en présence du néant. J'ai bien peur qu'au fond le Creusot ne désire rien faire et qu'il compte sur nous pour empêcher que d'autres fassent quelque chose. C'est trop*.

177.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 29. Secret. *Berlin, 28 janvier 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 février.)

J'ai eu hier, jour de la fête de l'Empereur, un entretien avec le Chancelier de l'Empire que je dois rapporter à Votre Excellence.

Suivant l'usage, le corps diplomatique dînait ce soir-là à la chancellerie, et je me trouvais à table à côté de M. de Bethmann Hollweg. Au milieu d'une conversation qui touchait aux sujets les plus divers et notamment à la situation de l'Europe, le Chancelier me demanda si nos relations n'étaient pas devenues un peu plus difficiles qu'il y a un mois. Je lui répondis que je ne m'en étais pas aperçu mais qu'à vrai dire on avait pu être étonné en France de certaines interventions allemandes qui, si elles avaient été connues du public, auraient été fâcheusement interprétées. M. de Bethmann Hollweg me demanda à quoi je faisais allusion et je lui dis que j'avais en vue les préoccupations excessives manifestées dans les milieux gouvernementaux et financiers allemands au sujet de la présence de Djavid Bey à Paris. «Vous savez, ajoutai-je, que le Gouvernement français est aussi désireux que vous-même de voir la paix maintenue en Orient, et qu'il s'y emploie. On m'a souvent dit ici qu'en Turquie nous avons plus d'intérêts engagés que qui que ce soit. Il est donc naturel que la Porte, si elle est sans ressources, s'adresse au marché de Paris et nous ne pouvons pas accepter que certaines observations faites au sujet du voyage de Djavid Bey, du côté allemand, parlent de l'assentiment de l'Allemagne. Ce n'est pas ainsi qu'on s'exprime quand il s'agit de la France». Le Chancelier n'insista pas.

Dans le cours de la soirée, M. de Bethmann reprit le conversation. C'est probablement la réouverture des négociations engagées sur l'Asie Mineure

* Annotation du Département : *Pas un renseignement sur la question posée, pas une démarche faite.*

qui l'avait conduit à me demander si les choses marchaient entre nous aussi bien qu'il y a un mois. MM. Sergent et Ponsot sont enclins à penser que le télégramme n° 46 [1], qui me portait les instructions de Votre Excellence, a été déchiffré ici, et peut-être le Chancelier en était-il impressionné. Quoi qu'il en soit, il m'exprima le vif désir que nous finissions par aboutir. Je lui répondis que, quant à nous, nous le désirions autant que lui, mais que l'esprit de transaction devait être réciproque, car il importait que notre accord, s'il était conclu, fût accepté par l'opinion française : «L'opinion, me dit le Chancelier, n'est pas un guide sûr en matière de politique internationale». Je repris : «La France est une démocratie et son Gouvernement un Gouvernement d'opinion. C'est un fait qui s'impose».

«Croyez-vous, me répondit M. de Bethmann Hollweg, qu'il n'y ait pas une opinion publique en Allemagne, opinion facile à exalter et qui serait unanime dans une question où le patriotisme et l'intérêt se confondraient. En France, on ne parle jamais que du Gouvernement allemand : on divise l'Allemagne en deux. On se fait peut-être sur ce point de grandes illusions. Quoi qu'il en soit, rendez-moi cette justice que, quant à moi, je ne cherche pas à exciter l'opinion, pas plus que je n'affecte de la suivre. Dans cette affaire de l'Asie Mineure, dont il semble que vous faites trop une question de prestige, je ne me préoccupe que des intérêts. Je sais que mon attitude m'est reprochée ici. Je suis attaqué et critiqué de tous les côtés et il est possible que je ne reste pas longtemps à la tête des affaires, mais cela m'est indifférent. Je ne change pas d'avis et je souhaite sincèrement que nous puissions nous entendre.»

Je remontrai au Chancelier que ce qu'il appelait question de prestige pour la France représentait des intérêts, intérêts matériels et intérêts moraux auxquels la liaient toutes ses traditions.

Il reprit que, quant à lui, il ne se préoccupait que des intérêts matériels de l'Allemagne et qu'il n'allait pas au-delà. Il continua : «Je crains que les Français ne voient pas les choses comme elles sont et ne se rendent pas justice. Depuis quarante ans, la France a poursuivi une politique grandiose. Elle s'est assuré un immense empire dans le monde. Elle est partout. Pendant ce temps, l'Allemagne inactive ne suivait pas cet exemple et aujourd'hui elle a besoin de place au soleil».

— «Nous ne vous avons pas empêché d'agir, dis-je au Chancelier, et d'ailleurs vous n'avez pas été inactifs. Vous oubliez l'œuvre que vous avez accomplie. Vous avez constitué votre unité politique et assis votre puissance économique. En quarante ans, vous avez accompli ce qui a coûté des siècles de persévérance à la France.»

M. de Bethmann convint de la vérité de cette remarque, mais il reprit que

[1] Du 22 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 129.

l'Allemagne, son unité constituée, voit sa population augmenter démesurément chaque jour, sa marine, son industrie, son commerce prendre un développement sans égal et qu'elle est condamnée en quelque sorte à se répandre au dehors. Et reprenant une observation que le prince de Bülow m'avait déjà faite en 1907 à Norderney, il ajouta : « Si vous étiez l'Angleterre, nous ne nous disputerions pas : vous nous ouvririez vos portes, mais partout où vous vous établissez on trouve porte close. En matière coloniale, on peut toujours s'entendre avec les Anglais et nous nous entendons avec eux : nous ne pouvons jamais le faire avec vous. Il y a trois ans, nous vous avons laissés vous constituer un immense empire dans l'Afrique du Nord. Je sais combien pénibles ont été ces négociations de 1911 et il est regrettable que Kiderlen les ait fait traîner comme il l'a fait au lieu de les conclure au mois d'août. Qu'avons-nous obtenu en échange de notre abandon : des compensations dont il est difficile de dire la vraie valeur. Quel gré nous en savez-vous ? Et aujourd'hui, alors que nous poursuivons en Asie Mineure, et depuis de longues années, un grand dessein et une grande œuvre, nous cherchons à faire à chacun sa part. Ceux qui s'y opposent chez vous, où veulent-ils que nous cherchions une place pour notre activité ? »

Je répondis au Chancelier que personne ne disputait à l'Allemagne le fruit de l'entreprise qu'elle poursuivait en Asie Mineure, mais qu'il pourrait jeter les yeux sur une carte et qu'il y verrait que, tandis que l'Allemagne s'assurait la presque totalité de ces régions, elle nous disputait quelques kilomètres dans la Syrie qui n'est que l'étroite bordure du continent.

« Vous semblez méconnaître les avantages, me dit mon interlocuteur, que vous donnerait la situation méditerranéenne de la Syrie, mais pour en revenir au fond des choses, je vous ai dit pourquoi le peuple allemand a besoin d'expansion. Si vous lui refusez ce qui est la part légitime de tout être qui grandit, vous n'arrêterez pas sa croissance, mais ce n'est pas seulement en Asie Mineure que vous pourriez vous heurter à sa concurrence, vous vous exposez à le retrouver partout. Croyez-moi, rendons-nous compte des faits et écartons ce qui nous divise. Sinon, ce serait dangereux. »

Je répondis au Chancelier qu'il ne fallait pas ajouter de nouvelles causes de troubles à celles qui inquiétaient l'Europe et que, puisqu'il parlait d'écarter ce qui nous divise dans la présente affaire, nous comptions sur sa bonne volonté.

Cette conversation par sa gravité, par la liberté avec laquelle le Chancelier m'a parlé de lui-même, par l'exposé de ses idées sur la nécessité d'assurer à l'activité allemande un champ d'expansion, idées qui sont évidemment celles de l'Empereur, enfin par les soucis évidents qu'impose à son esprit la pensée que nos négociations pourraient ne pas aboutir, m'a rappelé certaine conversation que j'avais eue avec lui au commencement de 1911. Il importe donc d'en tenir le plus grand compte.

178.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 34. *Berlin, 28 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 janvier.)

Par sa dépêche n° 68 [1], Votre Excellence m'a communiqué les lettres de nos Ambassadeurs à Londres et à Madrid relatives aux négociations que la Grande-Bretagne et l'Allemagne poursuivent au sujet des colonies portugaises en Afrique.

Dans cette dépêche, Votre Excellence veut bien me faire connaître la nature des observations qui lui paraissent devoir être faites au Gouvernement britannique au sujet de ces négociations et elle indique en même temps combien la République doit se montrer réservée avec le Gouvernement impérial. Votre Excellence estime cependant qu'il serait expédient de rappeler au Secrétaire d'État l'article 16 de la Convention du 4 novembre 1911 [2], d'après lequel toute modification apportée au statut territorial du bassin conventionnel du Congo doit faire l'objet de la part de l'Allemagne d'une conférence avec tous les États signataires de l'acte de Berlin. Cette observation est d'autant plus justifiée que les parties des colonies portugaises qui nous intéressent sont justement celles qui appartiennent au bassin conventionnel, c'est-à-dire le Cabinda et même la partie du Loanda qui s'étend du fleuve Congo à la rivière Loje.

Lors de ma dernière entrevue avec M. de Jagow, je lui ai demandé s'il pouvait me dire quelque chose des négociations dont tous les journaux ont parlé [3], et qui sont engagées entre l'Allemagne et l'Angleterre au sujet des colonies portugaises; il m'a répondu que ces négociations apportaient des modifications aux arrangements de 1898, qu'elles avaient pour objet l'action économique des deux Puissances et que ces accords devaient rester strictement confidentiels. J'ai repris en lui rappelant l'article de la convention du 4 novembre 1911 qui y avait été introduit sur la demande même de M. de Kiderlen

[1] Dépêche circulaire du 20 janvier ci-dessus reproduite sous le numéro 116.

[2] Voir tome I, 3e série, n° 19, annexe III.

[3] Le *Figaro*, en particulier, dans son numéro du 17 décembre 1913 avait publié sur «les négociations anglo-allemandes» un article d'après lequel l'Angleterre «dans un esprit de cordiale et loyale amitié, aurait eu la courtoisie de tenir le Gouvernement français au courant de toutes les phases de la conversation anglo-allemande». Cette information qui ne répondait pas très exactement à la réalité avait quelque peu ému le personnel de la Wilhelmstrasse. Voir *Grosse Politik,* vol. 37, I, pièce n° 14689.

et d'après lequel rien de ce qui devait toucher au statut territorial du bassin conventionnel du Congo ne pouvait être réglé que d'accord entre les Puissances signataires de l'acte de Berlin.

Le Secrétaire d'État a paru surpris et m'a demandé si quelque partie des colonies portugaises tombait sous le coup de cet article. Je lui ai donné sur ce point les assurances nécessaires.

L'avertissement est donc donné au Gouvernement impérial tel que le désirait Votre Excellence. On sait à l'Office impérial que les accords économiques avec l'Angleterre ne pourraient aboutir à un partage effectif des colonies portugaises sans notre participation.

Cet avertissement était d'autant plus nécessaire que ces mêmes négociations anglo-allemandes ont fait tout dernièrement l'objet d'une conversation intéressante entre M. Zimmermann et le Ministre du Portugal (*conversation qui m'a été rapportée très confidentiellement* et à laquelle il est désirable de ne pas faire allusion près du Gouvernement portugais). Le Ministre du Portugal ayant insisté pour savoir quel était l'objet de ces négociations, puisqu'on affectait de dire que l'on respectait la souveraineté du Portugal, le Secrétaire d'État lui répondit qu'en raison de l'amélioration des relations entre l'Allemagne et l'Angleterre, ces deux Puissances avaient résolu de régler diverses questions et notamment de s'arranger entre elles pour écarter toute concurrence économique dans les colonies portugaises. M. Sidonio Paes ayant demandé si les deux Puissances s'étaient reconnu des sphères d'influence, M. Zimmermann reprit : «Je vous ai dit ce qui en est; appelez les choses du nom que vous voudrez [1]».

A la suite de cette réponse, la légation du Portugal ne peut pas se faire d'illusion. Elle se rend compte du désir de l'Allemagne d'accaparer le Katanga dans l'avenir et dès aujourd'hui de s'assurer le contrôle du chemin de fer qui va de Lobito Bay à cette région. Le Gouvernement allemand, qui a de longs desseins et la patience qu'il faut pour les accomplir, saura passer par toutes les étapes qui conviennent pour atteindre son but.

A ce propos, j'ai remarqué dans les communications du Département une lettre intéressante de notre Ministre à Lisbonne sur un contrat du «Nord-deustcher Lloyd» avec le Gouvernement portugais[2], qui institue un service mensuel entre Lisbonne, Hongkong et Macao. M. Daeschner indique que «la Compagnie aura le monopole de tous les transports de l'État portugais». J'imagine qu'il s'agit là uniquement des transports entre Lisbonne et ses colonies asiatiques, mais c'est un premier pas et nous pourrions voir quelque

[1] Cf. la réponse que M. de Jagaow dit avoir faite au Ministre du Portugal dans une dépêche adressée au Prince Lichnowsky (*Grosse Politik,* vol. 37, I, pièce n° 14659.) Elle est du mois de février 1913; mais à cette date les négociations étaient engagées. Il y avait déjà eu un projet de traité rédigé au Foreign Office et transmis à Berlin le 17 janvier.

[2] Rapport de M. Daeschner en date du 30 novembre 1913.

jour les transports officiels entre le Portugal et ses colonies africaines se faire sous pavillon allemand. Ainsi, peu à peu, les esprits s'habitueraient à un état de choses nouveau.

Pour conclure, je dois avouer que si nous devons, ainsi que l'indique Votre Excellence dans sa lettre du 29 décembre [1], nous tenir écartés des négociations auxquelles se sont livrées l'Angleterre et l'Allemagne, le rappel fait par moi au Secrétaire d'État des obligations résultant pour l'Allemagne de l'article 16 de la convention du 4 novembre 1911, garantit sans doute nos intérêts territoriaux, mais il ne me paraît pas suffire à sauvegarder nos intérêts économiques.

Pour les garantir, j'en viens à une suggestion analogue à celle que j'ai eu l'honneur de faire précédemment à Votre Excellence au sujet du Nord du Congo belge [2]. L'Angleterre et l'Allemagne ont pu se partager au point de vue économique les colonies portugaises; elles n'ont pas traité avec le Gouvernement de Lisbonne et celui-ci reste libre de faire des concessions à qui lui plaira dans ses colonies. Nous sommes donc à même d'obtenir de ce Gouvernement, moyennant des avantages à déterminer, un droit de préférence pour toute concession de chemin de fer ou de mine dans le Cabinda ou dans la Guinée portugaise. L'heure est encore propice, le Gouvernement impérial étant surtout actuellement préoccupé de l'affaire du Lobito Bay et le Portugal étant inquiet des visées de l'Allemagne, plus tard il pourrait être trop tard. Si nous obtenions un pareil droit de préférence, nous stériliserions entre les mains de l'Allemagne le monopole qu'elle attend de son accord avec l'Angleterre dans la petite région qui nous intéresse. Enfin, l'heure décisive venue, nous pourrions plus aisément obtenir les satisfactions territoriales que nous désirons.

Il me paraît que le Portugal ne pourrait voir qu'avec faveur un arrangement qui serait pour lui une garantie de plus et qui ne priverait ses propres ressortissants d'aucun de leurs droits. Peut-être Votre Excellence jugera-t-elle qu'il y aurait quelque chose à faire en ce sens à Lisbonne, et qu'ainsi sans intervenir dans le fâcheux arrangement anglo-allemand, nous pourrions parer aux menaces que cet accord contient pour nos intérêts.

[1] Pièce transmettant la lettre du Ministre des Colonies, reproduite dans le tome VIII, 3e série, n° 663.

[2] Voir dans le tome VIII, 3e série, la lettre de M. Jules Cambon reproduite sous le numéro 659.

179.

M. d'Apchier Le Maugin, chargé du consulat général de France à Budapest, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 12. *Budapest, 28 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 31 janvier; Dir. pol., 5 février.)

Le mutisme le plus absolu continue d'être observé dans les milieux officieux au sujet des négociations relatives à l'épineuse question des Roumains de Transylvanie; question qui passionne cependant à juste titre l'opinion publique hongroise et qui est appelée à avoir de nombreuses répercussions sur la vie intérieure comme sur les relations internationales de la Monarchie.

A Bucarest, on est moins discret. C'est un feu roulant d'interviews sensationnelles. Le comte Czernin, Ministre d'Auriche-Hongrie en Roumanie, a donné le signal. En lisant dans le journal pestois *Az Est,* qui les a publiées, les déclarations de cet ami trop zélé [1], le comte Tisza a dû marmonner dans le fond de son cœur un *Libera nos Domine* bien sincère [2].

Déjà la nomination même de ce diplomate à Bucarest avait été, on s'en souvient, fort mal accueillie ici, où on le considère comme imbu de tendances trialistes et fédéralistes ce qui est pour tout bon Magyar l'abomination de la désolation. L'accueil fait à son nouveau bavardage est, comme il aurait pu s'y attendre, encore un peu plus frais. Il a cru bon de déplorer ouvertement que les rapports de l'Autriche-Hongrie et de la Roumanie se soient, à la suite de la guerre balkanique, sensiblement refroidis, ajoutant qu'il est impossible d'espérer entre les deux pays des relations vraiment cordiales et fécondes, tant que la paix complète ne sera pas conclue entre le Gouvernement de Budapest et les Roumains de Transylvanie.

Profitant de l'aubaine, M. Take Jonesco, le chef véritable du précédent ministère roumain, s'empressa de surenchérir en félicitant M. Czernin et en

(1) Le comte Ottokar Czernin, qui au mois d'octobre 1913 avait remplacé à Bucarest, le prince de Fürstenberg, reçut vers la fin de janvier la visite d'un correspondant de *Az Est* et lui fit au sujet des Roumains de Transylvanie des déclarations que critiqua vertement le comte Tisza dans un discours prononcé à la Chambre hongroise le 31 janvier.

(2) Cf. le rapport adressé à son Gouvernement le 28 janvier par le comte Ottokar Czernin reproduit dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 9255, voir aussi dans *Grosse Politik,* vol. 39, pièce n° 15736 un rapport de M. von Treutler sur les entretiens de l'Empereur Guillaume avec l'Archiduc François-Ferdinand à Konopischt au mois de juin 1914. Il y est dit que l'Archiduc héritier, bien que protégeant Czernin, blâmait fort les déclarations imprudentes de ce diplomate porté à trouver les réclamations des Roumains de Transylvanie justifiées par la façon dont les traitait le Gouvernement hongrois.

invitant les Hongrois à suivre ses conseils s'ils désirent une réconciliation pleine et sincère avec la Roumanie.

Cette double injonction venant l'une de Vienne *via* Bucarest, l'autre directement de la capitale roumaine soulève ici de violentes protestations et il est facile d'imaginer le parti qu'en tire l'opposition; en premier lieu elle ne manque pas d'exploiter cet aveu fait par un diplomate autrichien que la politique balkanique du comte Berchtold a eu pour résultat d'éloigner la Roumanie de la sphère triplicienne et d'humilier la diplomatie austro-hongroise à tel point que ce soient maintenant les hommes d'État roumains qui prétendent lui dicter les conditions de la bonne entente.

On ne se fait pas faute non plus de reprocher au comte Tisza d'obéir en tout cela aux ordres de Vienne, ni de protester contre ce nouveau sacrifice des intérêts magyares aux intérêts tripliciens et autrichiens ni enfin de crier bien haut qu'on en a assez à Budapest de subir les conséquences des fautes diplomatiques de Vienne.

Comme si ce n'était pas encore assez, voici qu'un troisième beau parleur entre en scène et réussit immédiatement à porter ces colères à leur paroxisme. C'est M. Filipesco qui, en sa qualité d'ancien Ministre de la Guerre, prend un ton plus cassant et plus belliqueux. Aussi longtemps, dit-il, que la Monarchie semblait devoir témoigner d'une certaine bienveillance vis-à-vis de la Roumanie, celle-ci s'est abstenue avec soin d'intervenir dans une affaire délicate et pénible pour les Hongrois, mais, puisque, en encourageant les Bulgares, l'Autriche-Hongrie a «fait claquer la porte au nez des Roumains», il est temps pour ceux-ci de prêter l'oreille aux «plaintes touchantes des frères de Transylvanie». Sans intervenir directement dans la politique intérieure hongroise, ils peuvent le faire indirectement en aiguillant comme ils l'entendent leur propre politique extérieure de manière, bien entendu, à se faire payer leur amitié à son prix. On sait ce que cela veut dire.

Aussi faut-il voir de quel ton cette ingérence roumaine est relevée dans la presse magyarisante. «La Roumanie commande», peut-on lire sur d'énormes et véhémentes manchettes. Pour le *Magyarorszag* notamment, ces menaces ne sont pas un vain mot; il croit savoir que le Gouvernement roumain a l'intention d'installer des agents consulaires dans les villes de Brasso, Arad, Nagy Szeben et Temesvar. C'est, disent les Magyars, «le cheval de Troie qu'on laisse introduire dans nos murs».

Un communiqué officieux répond ce matin à M. Filipesco; mais il n'est pas de nature à calmer la susceptibilité des intransigeants qui le jugeront plus humiliant encore que tout le reste. Au lieu de protester contre le langage tenu par le Ministre roumain, on continue à prodiguer les avances, presque les excuses à la Roumanie et l'on s'efforce de lui prouver que l'appui de la Monarchie ne lui a jamais fait défaut. Il est donc hors de doute que le comte

Tisza entend mener à bien ses négociations transylvaines et ira dans ce but jusqu'à l'extrême limite des concessions possibles.

Reste à savoir si l'indignation qui commence à s'emparer d'une partie importante de l'opinion hongroise le lui permettra. Bienheureuse indignation, colères bonnes et salutaires! Si les discours qui les ont soulevées n'avaient pas été tenus, il aurait peut être été bon de les inventer. Nous n'avons pas intérêt, que je sache, à ce que la diplomatie austro-hongroise réussisse à amadouer et à séduire la Roumanie. Nous serions sots de faire des vœux pour le succès de Tisza et de ses congénères. Par contre, le jeu de l'opposition magyare se trouve quelquefois d'accord avec le nôtre. Il est vrai que l'opposition est surtout bonne à crier et qu'en dehors du Parlement cela ne produit pas toujours des résultats bien appréciables.

180.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 15. *Bucarest, 28 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 février; Dir. pol., 13 février.)

Le Roi, bien qu'encore un peu souffrant, a bien voulu me recevoir hier et s'est longuement entretenu avec moi de la situation politique extérieure, aussi bien que des incidents qui ont amené l'avènement au pouvoir du Cabinet libéral.

En ce qui concerne les relations turco-grecques et les intentions du Gouvernement bulgare, le Roi m'a montré quelque inquiétude.

«Bien que ne possédant pas, m'a-t-il dit, de renseignements absolument précis, je redoute une action des Turcs contre la Grèce. La nomination d'Enver Pacha [1], qui est dévoré d'ambition et doit vouloir attacher son nom à une revanche de la Turquie (la reprise d'Andrinople ne lui suffit pas), est un symptôme des plus alarmants.

«Je sais que des pourparlers ont été engagés entre la Turquie et la Bulgarie et que notamment, au moment où M. Take Jonesco était à Athènes, les Bulgares reculaient le moment de prendre possession de certains territoires en Thrace, afin de laisser le champ libre aux armées turques si elles avaient à marcher contre la Grèce. Il n'y aurait donc pas eu violation de territoire et les apparences eussent été sauvées. Depuis cette époque, la Bulgarie s'est installée

[1] Enver Pacha était devenu Ministre de la Guerre le 3 janvier.

dans les territoires qui lui ont été reconnus, et les Turcs ne pourraient emprunter la Thrace qu'après s'être mis d'accord avec le Gouvernement de Sofia. Je ne possède pas de données précises sur la portée de cet accord probable, mais je crains que la Bulgarie ne facilite des opérations entreprises contre la Grèce. »

J'interrompis le Roi pour lui demander de quel œil la Roumanie envisagerait un semblable compromis.

« Nous devrions, m'a-t-il répondu, mettre tout en œuvre pour faire comprendre à la Bulgarie, et cela après entente avec les grandes Puissances, que laisser le champ libre à la Turquie c'est être sa complice et, par suite, s'exposer aux conséquences d'un nouveau conflit dans lequel nous pourrions être entraînés. Bien entendu, si une guerre venait à éclater de nouveau entre la Turquie et la Grèce et se bornait à des combats sur mer, notre intervention serait impossible. Il en serait tout autrement si la guerre devenait territoriale : nous serions appelés à nous prononcer pour le maintien de la paix de Bucarest. »

« Je ne puis croire, a ajouté le Souverain, que la Bulgarie, épuisée comme elle l'est incontestablement, s'expose à de nouveaux périls et à la réprobation unanime de l'Europe.

« Il n'en va pas de même de la Turquie qui, bien que fortement atteinte, a des ressources plus nombreuses que sa voisine et trouve dans son fanatisme un stimulant capable de soulever des masses guerrières.

« Les Gouvernements européens doivent donc unir leurs efforts pour maintenir la Turquie dans le calme et donner à la Grèce, aussi bien qu'à la Bulgarie, des conseils de conciliation et de prudence que, pour ma part, je ne cesse et ne cesserai de leur prodiguer. »

Passant ensuite à la question albanaise, le Roi ne m'a pas caché les craintes que lui causaient l'attitude d'une partie de la population et l'incertitude qui régnait encore sur les desseins de certains personnages turcs.

« La tâche de mon neveu ne sera pas aisée, m'a-t-il dit. Je ne l'ai pas poussé à l'accepter; je l'ai laissé entièrement libre dans sa décision, et si, lorsqu'il sera installé en Albanie, je suis prêt à le faire profiter de l'expérience que j'ai acquise dans le maniement des affaires publiques, je ne veux pas m'immiscer dans les pourparlers actuels. »

Le Roi ayant fait ensuite allusion aux difficultés que rencontrerait actuellement la conclusion de l'emprunt albanais, j'ai profité de la circonstance, en m'inspirant des termes de la dépêche que Votre Excellence a bien voulu m'adresser sous le n° 298[1], pour lui laisser entendre que la solution de cette opération avait été retardée parce que la proposition d'emprunt provenait de l'Italie seule, alors que plusieurs des Puissances qui s'étaient concertées pour

[1] Non reproduite.

la désignation du prince de Wied estimaient nécessaire d'être directement saisies par ce dernier.

Le Roi ignorait, m'a-t-il dit, cette particularité et ne m'a pas caché qu'il partageait sur ce point, s'il était exact, la manière de voir des Gouvernements anglais et français. «Sans doute, a-t-il ajouté, l'Italie a, ainsi qu'elle le fait souvent, voulu se mettre en avant et agir sans mandat.»

Il ne se fait pas, d'autre part, d'illusion sur la rivalité qui se dessine déjà entre l'Autriche et l'Italie, ni sur la lutte d'influence qu'elles poursuivront, mais il compte sur la prudence et la fermeté du prince de Wied pour écarter le danger que ces rivalités pourraient faire courir à la nouvelle principauté.

L'élément koutzo-valaque peut, d'après le Roi, former un parti fidèle au prince, autour duquel se grouperont peu à peu les populations acquises à la civilisation et au calme, que personne ne souhaite plus que lui voir régner dans cette partie de l'Europe.

L'emprunt roumain projeté en France au mois de septembre fit également l'objet de notre entretien. Le Roi m'a demandé quelles avaient été les véritables causes d'un échec qu'il regrettait vivement, m'a-t-il dit; je lui ai sommairement exposé les divers incidents qui s'étaient déroulés à Paris et je lui ai affirmé que le Gouvernement de la République avait été désagréablement impressionné par cet échec, dû surtout aux difficultés soulevées par les banques intéressées à l'opération.

Enfin, passant aux questions de politique intérieure, le Roi a attiré mon attention sur le calme qui avait présidé au changement de Gouvernement et sur les réformes exposées dans le programme de M. Bratiano. Il estime que ces réformes, quelque graves qu'elles apparaissent au premier examen, seront étudiées avec soin avant d'être mises à exécution, qu'aucune surprise n'est à redouter et que le Gouvernement poursuivra sa tâche avec sérénité.

«Nous n'avons pas été toujours, a-t-il ajouté, d'accord avec M. Bratiano, au cours des derniers événements, surtout lorsque le chef du parti libéral se prononçait en faveur d'une mobilisation de l'armée roumaine au mois d'octobre 1912. M. Bratiano s'est, depuis, rendu compte des dangers que notre attitude belliqueuse, à cette époque, si j'avais cédé à ses insistances, aurait fait courir à la paix européenne. Son Gouvernement s'inspirera des sentiments de prudence et de modération dont M. Majoresco est resté animé et la Roumanie continuera à être un facteur pacifique.

«Développer nos richesses intérieures, améliorer le sort de nos populations, en collaborant avec les grandes Puissances au maintien de la paix générale, telle est la tâche à laquelle je veux consacrer les dernières années de ma vie.»

Ce furent les dernières déclarations du Roi.

181.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 16. *Bucarest, 28 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 février; Dir. pol., 13 février.)

M. Filipesco, ancien Ministre de la Guerre dans le Cabinet conservateur et l'un des membres les plus marquants du parti conservateur dont il aspire à devenir le chef, a confié au rédacteur d'un journal de Pest son opinion en ce qui concerne les tentatives poursuivies par le comte Tisza pour amener une réconciliation entre les Magyars et le parti roumain de Transylvanie.

Les déclarations de M. Filipesco ont causé, tant à Pest qu'à Bucarest, une émotion dont la presse se fait aujourd'hui l'écho.

L'ancien Ministre de la Guerre n'a pas hésité, en effet, à affirmer que du pacte conclu entre le comte Tisza et le parti roumain de Transylvanie dépendait le rétablissement des bons rapports entre l'Autriche et la Roumanie. «Si les pourparlers n'aboutissent pas, a-t-il dit, les bonnes relations entre nous et l'Autriche seront impossibles à l'avenir [1].»

M. Filipesco a dénoncé avec énergie les mauvais procédés dont avait usé l'Autriche envers la Roumanie au cours du dernier conflit balkanique et l'appui donné par le Gouvernement autrichien à la Bulgarie, alors que les troupes roumaines avaient déjà passé le Danube; il a rappelé que des armes avaient été fournies par les autorités autrichiennes à une armée que les troupes roumaines pouvaient être appelées à combattre.

«Lorsque je faisais partie du Cabinet, a ajouté M. Filipesco, j'ai proposé au Conseil des Ministres que l'on pose la question suivante au Ministre d'Autriche à Bucarest : «Ne nous appuyez plus dans d'autres questions, mais dites-nous si vous considérez les prétentions minima de la Roumanie comme une question touchant la monarchie de près ?»

«La réponse fut la suivante : «Le Ministre d'Autriche-Hongrie nous communique qu'un nouveau terme a été fixé pour les pourparlers avec la Bulgarie.»

«Ainsi donc, avec l'appui de l'Autriche, conclut l'ancien Ministre, nous n'avons pu atteindre un résultat positif dans aucune question.

«Si nous ne pouvons compter avec assurance sur l'appui de l'Autriche à l'occasion d'un nouveau conflit balkanique et si nous continuons à entendre

[1] Voir le rapport de M. Beau, du 27 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 170, note, et le rapport de M. d'Apchier le Maugin, ci-dessus reproduit sous le n° 179.

les plaintes de nos frères de Transylvanie qui nous vont au cœur, je vous déclare, et c'est l'opinion générale, qu'il ne se trouvera plus en Roumanie un Gouvernement qui consente à suivre vis-à-vis de l'Autriche la politique faite jusqu'à ce jour.»

On conçoit aisément l'impression produite par ces déclarations émanant d'une personnalité aussi marquante que M. Filipesco.

Les journaux de ce matin reproduisent, en même temps que le texte de l'interview, les commentaires qu'elle a provoqués à Pest et à Vienne.

Parmi les articles les plus significatifs, je relève celui du *Uj Nemzedek* de Pest qui, sous le titre de «Valeur d'une alliance», discute la réconciliation roumano-magyare au point de vue de la politique extérieure. Le rédacteur de la feuille hongroise se plaint de l'indifférence avec laquelle la Roumanie a envisagé l'appui que lui aurait apporté l'Autriche-Hongrie, lors du différend bulgaro-roumain[1]; il relève le silence gardé par le Roi dans son discours du trône qui, dit-il, «n'a pas eu un mot de remerciement à l'adresse de l'Autriche».

«Cette attitude, continue le journaliste, prouve que la Roumanie n'était pas notre alliée pour des intérêts roumains, mais par obéissance aux velléités irrédentistes de l'opinion roumaine. L'alliance n'a donc été qu'apparente, et cette apparence est dangereuse.

«Une alliance avec la Roumanie ne peut avoir de valeur que si l'opinion publique roumaine renonce à toute pensée irrédentiste. Dans le cas contraire, elle fera à la Monarchie une blessure des plus graves, et diminuera une autorité qu'elle a déjà en partie perdue par son imprudence pendant la crise balkanique.»

Un autre organe de Pest, le *Kereleti Esterico* estime que les déclarations de M. Filipesco ont eu une influence désastreuse sur les pourparlers poursuivis par le comte Tisza et ont compromis leur conclusion et que «conclure un pacte avec le parti roumain de Transylvanie, sous les menaces de la Roumanie, serait une lâcheté et une faute impardonnable».

M. Filipesco, partisan convaincu d'un rapprochement entre la Roumanie et la Triple Entente, m'avait, la veille de sa conversation avec le rédacteur du *Az Est,* entretenu de la question roumano-magyare et m'avait laissé entendre qu'il préférerait voir les pourparlers rompus. Il est, en effet, persuadé que le comte Tisza, en les engageant sur l'ordre venu de Vienne et sous l'inspiration de l'Archiduc héritier, ne cherche qu'un succès électoral, que jamais les libertés promises aux Roumains de Transylvanie ne leur seront loyalement garanties et que ce serait encore «un marché de dupe» que de compter sur une amitié qui, aux heures décisives, s'est montrée si peu sûre et si hésitante.

(1) Voir au sujet de ce différend, réglé à Pétersbourg, le 15 avril 1913, le tome VI, 3e série, *Affaires balkaniques,* section D.

Je n'ai pu qu'abonder dans son sens et j'ai emporté de ma conversation l'impression que M. Filipesco continuera sans trêve la campagne qu'il a entreprise pour mettre l'opinion roumaine en garde contre les avances intéressées de l'Autriche-Hongie, dont le comte Czernin se fait, depuis son arrivée à Bucarest, le très ardent instrument[1].

182.

Le Lieutenant-colonel de Matharel, Attaché militaire de France à Sofia,

à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. n° 147. (Extrait.) *Sofia, 28 janvier 1914.*

Ayant les appuis politiques nécessaires, la Bulgarie pourrait-elle, au point de vue militaire, entrer dans la lutte?

Il semble que cette question doive être résolue par l'affirmative.

Depuis le mois d'août, le travail fourni dans l'armée a été considérable — travail de mise en ordre, de réfection, de reconstitution.

Ce travail, le colonel Nérésoff, qui remplit en ce moment les fonctions de chef d'État-major, le qualifiait, avec raison, de normal au cours d'un récent entretien; et, se basant sur la nécessité d'y procéder, après une année de guerres désorganisatrices comme celles que la Bulgarie a eu à soutenir, il en profitait pour protester contre les tendances belliqueuses que beaucoup prêtent au Gouvernement.

Ce travail peut être résumé ainsi qu'il suit :

1° Après avoir été l'objet de coupes sombres, pour permettre le renvoi d'éléments que la pratique avait signalés comme étant insuffisants, les cadres ont été complétés. A présent, tout est en ordre, sous ce rapport. Tous les commandements sont pourvus de titulaires et de bons titulaires.

Il est à remarquer que la plupart des officiers auxquels ont été confiés les commandements les plus importants sont macédoniens d'origine, c'est-à-dire ardents pour la lutte.

2° Les différents services du ministère se sont efforcés, autant que le manque d'argent le leur permet, de remplacer le matériel consommé ou détruit : et ils ont, en conséquence, fait les importantes commandes signalées par rapport de ce jour[2].

Actuellement, on peut admettre que l'artillerie dispose, en gros, de cinq

(1) On peut rapprocher de ce rapport l'entretien du comte Ottokar Czernin avec M. Bratiano relaté dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 9255. — (2) Non reproduit en raison de son caractère purement technique.

cents coups par pièce T. R. et l'infanterie de cinq cents à six cents cartouches par fusil.

Les effets sont, à coup sûr, en quantité insuffisante pour habiller l'armée mobilisée, mais, c'est pour le Bulgare une question tout à fait secondaire.

Mon impression personnelle est que la Bulgarie est aujourd'hui, matériellement, en état de participer à une *aventure de courte durée.*

3° Les commandants de district ont reçu, dès après la guerre, l'ordre de préparer la mobilisation de l'armée, en prévoyant l'appel de la 14e à la 34e classe et d'établir le plan de réquisition. Le travail devait être terminé le 15 janvier (v. s.) c'est-à-dire aujourd'hui même.

4° Malgré les projets de réorganisation de l'armée qu'il nourrit, l'État-major de l'armée n'a pas touché à ce qui existait. Il s'est borné, ainsi qu'il en est rendu compte par rapport de ce jour, à ne procéder qu'à des modifications d'ordre secondaire. L'armée peut donc être mobilisée du jour au lendemain.

Mais l'argent manque et les hommes ont donné, en fin de guerre, tant de marques de découragement et d'indiscipline qu'on peut se demander s'ils répondraient à une mobilisation.

La pénurie d'argent n'entraîne pas forcément que l'armée doit mourir de faim. La grande quantité de grain que les paysans bulgares ont dans leurs granges a déjà été signalée : elle serait suffisante pour assurer la nourriture de l'armée, pendant quelque temps. D'ailleurs, si l'Autriche la soutient, ne pourrait-elle, à défaut d'argent, lui faire passer par le Danube des vivres et des secours matériels?

Il faut, d'ailleurs, s'attendre à ce que la majorité, sinon la totalité des hommes se rendrait avec soumission à la convocation qui leur serait adressée. Le Bulgare est passif : les duretés et les maux de la guerre commencent à s'éloigner de lui : mais il lui en reste une rancune terrible contre ses anciens alliés, surtout contre les Grecs; il lui en reste également le regret d'avoir perdu tout le riche territoire qu'il avait occupé un moment et le désir de le récupérer. Comme il se tient avec passion au courant des moindres incidents politiques qui touchent son pays, il semble bien qu'il marchera, le jour où il comprendra que, la Turquie marchant, l'occasion s'offre pour lui de regagner un peu de la «terre perdue».

Dans l'ensemble, on peut donc dire que, suivant toutes apparences, l'armée bulgare est en état d'être mobilisée.

Soutenue par l'Autriche, — en excellents termes avec la Turquie, espérant pouvoir, à l'occasion, obtenir la neutralité de la Roumanie, disposant d'une armée susceptible de porter quelques coups redoutables, — la Bulgarie peut agir si les circonstances l'y invitent.

Ainsi qu'il est dit plus haut, le Gouvernement et l'État-major de l'armée nient qu'ils en aient l'intention : mais disent-ils le fond de leur pensée?

«Ces gens-là sont fous», assurait dernièrement une personne d'ordinaire fort bien renseignée, en exprimant son inquiétude.

De fait, il est certain que le travail auquel se livre l'armée en ce moment est poursuivi avec une hâte insuffisamment justifiée : la Bulgarie n'a aucune attaque à redouter et les considérables commandes de munitions, auxquelles elle vient de procéder, ne s'expliquent qu'à demi.

D'autre part, certains renseignements affirment qu'elle prépare une agitation révolutionnaire dans la Macédoine serbe. L'agitateur Sandansky [1] vient, en effet, de passer quinze jours à Sofia, d'où il est reparti le 29 décembre, fort enchanté de son voyage, a-t-il déclaré.

D'après les ententes prises avec le Comité révolutionnaire macédonien, il doit, aidé des chefs Pope Christoff, Tchaoulieff et Panitsa, organiser sur territoire albanais des bandes destinées à opérer, le moment venu, dans la région Diora-Okhrida. Promesse lui a été faite que des officiers bulgares lui seraient envoyés à la fin de janvier. Il dispose, d'ores et déjà, de 15.000 fusils et équipements bulgares et de 10.000 italiens envoyés à Valona. A son départ de Bulgarie, il s'est dirigé sur Budapest, pour s'y procurer du matériel et des explosifs.

Simultanément doivent s'organiser dans la région de Stroumitza, des bandes dont les chefs sont Tchernopéieff, Tané Nikoloff, Protogueroff, Darvinkoff, Tatartcheff, Karaïoneff, Nicolas Risoff. Celles-ci auraient à opérer entre Doiran et Monastir.

D'autres renseignements disent qu'on prépare également une agitation en Roumanie. Seraient chargés de cette organisation Kroum Tchaprachikoff (le frère de l'ancien secrétaire du Roi, qui vient d'être nommé Ministre à Belgrade) et Rakovski. On prétend même que le Roi aurait, pour favoriser le mouvement, prélevé sur sa cassette, une somme de 1.500.000 francs qu'il aurait mise à la disposition des deux agitateurs. Mais cette information est donnée sous toutes réserves. Le but de cette agitation serait de profiter de la déplorable situation agraire qui existe en Roumanie, pour y provoquer un mouvement insurrectionnel. Elle ne serait, bien entendu, mise en œuvre que si le besoin se faisait sentir d'occuper le Gouvernement roumain chez lui.

De tout ce trop long exposé, il peut être conclu que si la Bulgarie n'est pas dans l'intention de prendre l'initiative d'une guerre, elle prend toutes ses dispositions pour pouvoir profiter de toute occasion qui se présenterait, pour entrer dans la lice. Et, à coup sûr, elle doit vivement regretter de voir la Turquie chercher en ce moment, à entrer en relations directes avec la Grèce — et les possibilités de conflit s'atténuer.

(1) Ce Sandansky avait l'année précédente travaillé en Albanie, cherchant à y provoquer de l'agitation contre la Serbie (voir dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VI, pièce n° 7770, la mention que fait de lui le comte Berchtold).

183.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople.

T. n° 34. Confidentiel. *Paris, 29 janvier 1914, 10 h. 20.*

Je réponds à vos télégrammes 61 et 62 [1].

Il est impossible de faire l'échange auquel vous faites allusion. Ni l'Italie ni les Puissances ne s'y prêteraient. Quant à la France, elle a adhéré à la note anglaise, appuyé la cession de Chio et Mytilène à la Grèce et adhéré à la déclaration qui va être faite à la Turquie. Nous ne saurions ni nous délier de nos engagements, ni donner l'exemple d'une versatilité injustifiable contraire à la seule politique réalisable, qui est l'accord avec l'Europe.

184.

Note de l'ambassade d'Italie [2].

Paris, 29 janvier 1914.

La réunion de Londres a sanctionné à l'unanimité la construction future du chemin de fer du Danube à l'Adriatique.

Ce débouché commercial, qui est destiné à mettre cette mer en communication directe et rapide avec toute la Péninsule balkanique, la Roumanie et la Russie, présente un intérêt de premier ordre pour l'Italie.

Les décisions de Londres touchent donc de très près les intérêts économiques italiens dans les Balkans et légitiment davantage encore l'intervention du Gouvernement royal dans les problèmes soulevés par le réseau des chemins de fer orientaux, dont la ligne Danube-Adriatique sera une des principales artères.

La réunion de Londres a aussi décidé que les questions économiques et celles relatives aux chemins de fer, découlant des deux dernières guerres balkaniques, soient résolues par la conférence financière de Paris.

Mais des renseignements parvenus au Cabinet de Rome, il résulte que depuis plusieurs semaines des pourparlers ont été noués entre fonctionnaires français, autrichiens et serbes dans le but de régler directement ces questions; que la haute finance russe et l'allemande y sont intervenues; et qu'enfin ces

[1] Du 28 janvier ci-dessus reproduits sous le n° 175. — [2] Remise par M. Tittoni à M. de Margerie.

négociations seront reprises *aux premiers* [*jours*] du mois de février prochain, à Vienne, entre les représentants de ces trois Gouvernements et les groupes financiers ci-dessus indiqués, lesquels se tiennent en contact direct avec leurs Gouvernements respectifs pour faire prévaloir leurs points de vue.

Cette procédure semble être en opposition avec les décisions de la réunion de Londres et ne tenir aucun compte des légitimes intérêts économiques et politiques des autres Puissances.

Elle ne pourrait, partant, être considérée comme valable par le Gouvernement royal sans l'intervention des représentants des groupes financiers de toutes les Puissances à la prochaine réunion de Vienne.

L'Ambassadeur d'Italie, en communiquant ce qui précède, a l'honneur d'informer Son Excellence le Ministre des Affaires étrangères que si la manière de voir du Gouvernement royal n'était pas adoptée et [si] le règlement des problèmes des chemins de fer balkaniques devait se faire en dehors de l'Italie, le Cabinet de Rome se trouverait dans la nécessité de se réserver une complète liberté d'action au sujet des décisions qui seraient prises[1].

185.

Compte rendu d'une Conversation franco-hellénique.

Paris, 16/29 janvier 1914.

A l'occasion du passage à Paris de Son Excellence M. Venizelos, Président du Conseil des Ministres du royaume de Grèce, et comme corollaire des entretiens qu'il a eus avec Son Excellence le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères de la République française[2], il a paru opportun de préciser certains points de ces conversations amicales, en vue de marquer la bonne volonté réciproque dont sont animés les deux Gouvernements, spécialement sur les terrains financier et économique, le Gouvernement de la République, d'une part, facilitant le concours de l'épargne française à la Trésorerie hellénique, et le Gouvernement royal, d'autre part, manifestant son intention de faciliter l'expansion du commerce et de l'industrie français[3].

(1) On observera que déjà le 22 janvier M. Tittoni avait entretenu M. Doumergue du désir qu'avait l'Italie d'obtenir une participation à l'affaire des chemins de fer orientaux (voir ci-dessus n° 124). D'autre part un télégramme de M. Sazonoff reproduit dans *Mejd. Otn.*, t. I, n° 150, montre que le Gouvernement russe avait également été sollicité. Dans une lettre du 10 février, reproduite *ibid.*, n° 220, M. Isvolsky dit que M. Volpi, l'agent italien, menace, en cas que la participation demandée par l'Italie lui soit refusée, de s'adresser à l'Allemagne et d'agir sur les Serbes pour qu'ils s'en tiennent au rachat.

(2) Voir ci-dessus, à la date du 12 janvier et à la date du 16, les n°s 64 et 89.

(3) Les revendications françaises sont indiquées ci-dessus sous le numéro 94.

A ces fins une réunion a eu lieu, le 19 janvier 1914, au ministère des Affaires étrangères à Paris, à laquelle assistaient du côté français : MM. de Margerie, Ministre plénipotentiaire, directeur des Affaires politiques et commerciales, délégué dans les fonctions de chef du Cabinet; Jean Gout, Ministre plénipotentiaire, sous-directeur au Département; Ponsot, Consul de première classe, secrétaire de la Commission internationale des Affaires balkaniques; du côté hellénique : M. Athos Romanos, envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du royaume de Grèce à Paris et M. Valaoritis de la Banque nationale de Grèce.

Au début de la séance, il est pris connaissance de la déclaration remise par M. Athos Romanos au ministère des Affaires étrangères, le 17 janvier, pour faire connaître que le Gouvernement royal hellénique accepte en principe que les territoires annexés à la Grèce doivent contribuer au service de la Dette extérieure de l'Empire ottoman. Il est constaté que cette déclaration est analogue à celle que le Gouvernement royal serbe a antérieurement remise au Gouvernement français. En prenant acte de ce document, les délégués français reconnaissent que le Gouvernement royal hellénique garde toute sa liberté pour discuter devant la commission financière des Affaires balkaniques la quote part qui lui sera imputée sur le montant global de la contribution des États concessionnaires de territoires ottomans.

M. Valaoritis expose que des conversations sont engagées entre les administrateurs du chemin de fer de jonction Salonique et les représentants du Gouvernement hellénique, lequel est sincèrement désireux d'arriver à un arrangement équitable, garantissant les intérêts des obligataires. Les délégués français, prenant acte de la bonne volonté manifestée par le Gouvernement hellénique, mettent en lumière la nécessité d'arriver à un prompt accord : 1° sur la question du coupon à payer aux obligataires pour l'échéance d'avril, dont une part incombe au Gouvernement hellénique à titre de garant, et sur la question du remboursement du coupon d'octobre dernier, avancé par des banques dont une part incombe au Gouvernement hellénique au titre de garant à partir du jour de l'occupation de la ligne, fixé au 1er juillet 1913; 2° sur les garanties et les gages équivalents à fournir à la compagnie pour les obligataires qui risquent de se trouver privés des gages de premier ordre consentis par le Gouvernement ottoman, le Gouvernement hellénique prenant l'engagement vis à vis du Gouvernement français de faire face, dès maintenant et pour sa part, à ces obligations, sur la détermination définitive desquelles se prononcera la Commission financière des affaires balkaniques.

M. le Ministre de Grèce tient à faire connaître à MM. les délégués français que le Gouvernement royal, désireux de marquer l'intérêt qu'il porte au développement de ses relations économiques avec l'industrie française, a déjà commandé à la maison Schneider une série de batteries d'artillerie nouvelles,

qu'il vient de signer un contrat avec la même maison pour la fourniture de deux submersibles, qu'il a signé avec la Société française des Batignolles un contrat pour le raccordement du chemin de fer du Pirée avec Salonique, et que, dans le cas d'une extension du port de Salonique, il prendra en considération les intérêts français existants.

Sur un autre terrain, les délégués helléniques sont désireux de marquer que le Gouvernement royal qui, dans l'ancien royaume, a toujours pratiqué les principes de tolérance et de liberté religieuse, appliquera dans ses nouveaux territoires aux établissements scolaires et hospitaliers, sans distinction de confession, le régime appliqué dans les anciennes provinces et ils assurent qu'en particulier les établissements, qui se réclament de la France, jouiront du traitement favorable qu'ils ont été accoutumés de rencontrer en Grèce.

Les délégués français sont heureux de prendre acte de ces preuves spontanées de bonne volonté, manifestées par le Gouvernement royal, tant à l'égard de l'industrie française que des établissements scolaires et hospitaliers, qui se réclament de la France; ils expriment l'espoir que les relations établies entre les administrations helléniques et l'industrie française se continueront et que, notamment en ce qui concerne les commandes à faire pour l'armée hellénique, une large part en sera donnée à des industriels français; ils savent que le concours de ces derniers a été apprécié par l'administration hellénique au cours des dernières campagnes, et ne mettent pas en doute que les bonnes intentions manifestées par le Gouvernement royal seront menées à réalisation.

En ce qui concerne le matériel naval que la Grèce est dans l'intention de commander, les délégués français rappellent que l'association des chantiers français a fait des offres sérieuses et intéressantes pour un cuirassé, pour six submersibles et pour quatre contre-torpilleurs, que, dans sa conversation avec le Président de cette association [1], M. Venizelos a paru disposé à passer aux chantiers français la commande du cuirassé, si la Grèce ne pouvait pas trouver, en ce moment, un cuirassé sur chantiers livrable à bref délai. Ils comprennent que la Grande-Bretagne a droit à une part dans les commandes de cette nature, mais pensent qu'un partage de commandes par moitié entre les chantiers anglais et les chantiers français présenterait une solution équitable. Les délégués helléniques déclarent qu'il est dans l'intention de leur

[1] M. Venizelos, au cours de son passage à Paris, avait reçu, le 16 janvier, M. Guillain, président de l'Association des Chantiers de Constructions navales. Le même jour M. Guillain avait écrit à M. Doumergue pour lui donner un compte rendu détaillé de cet entretien. Cette lettre disait: «...au moment où nous prenions congé, M. Venizelos a répété, aussi nettement et dans les mêmes termes, son engagement de donner à l'industrie française le premier cuirassé à construire, et sa décision d'en passer immédiatement la commande, s'il ne trouvait pas toute faite l'unité puissante dont il a besoin en ce moment.» M. Guillain demandait en outre au Gouvernement français d'insister auprès de M. Venizelos pour faire obtenir aux chantiers français la commande de «la plus grande partie» des nouveaux contre-torpilleurs grecs à construire.

Gouvernement que les constructions navales effectuées sur les ressources de l'emprunt soient partagées entre la France et l'Angleterre.

Les délégués français croient devoir recommander à l'attention du Gouvernement hellénique diverses autres affaires ou entreprises françaises. Un entrepreneur français avait signé avec le Gouvernement ottoman un contrat pour la construction du port de Kavala. Les délégués helléniques croient devoir observer que le contrat signé par la maison Couvreux n'avait pas été revêtu de la sanction du Sultan; toutefois, ils ajoutent que le Gouvernement hellénique négocie actuellement avec M. Couvreux pour aboutir à un arrangement satisfaisant les deux parties; il serait agréable au Gouvernement de la République d'apprendre que, sur les questions encore en suspens, on est arrivé à un accord manifestant les sentiments de bonne volonté de l'administration hellénique.

Les délégués français recommandent également les industries françaises de l'automobile et de l'aviation pour les commandes que le Gouvernement royal aurait à passer, soit pour l'armée, soit pour les services publics. Ils appellent l'attention sur les propositions qui ont été faites au Gouvernement hellénique par l'administration de la Régie ottomane des tabacs et veulent espérer qu'au moment de la mise en adjudication des travaux d'adduction des eaux pour la ville d'Athènes les projets du groupe français seront pris en considération.

Il est reconnu entre les délégués des deux parts que le contrat de la Société d'entreprise de routes dans l'empire ottoman, qui, pour partie, incombera à la Grèce en vertu du principe de la subrogation, a été déposé sur le bureau de la Commission des Affaires balkaniques, et qu'il est opportun d'attendre les décisions de cette réunion internationale.

Enfin, l'attention des délégués helléniques est appelée sur les vœux formés par le Directeur de l'École française d'Athènes d'obtenir des concessions de fouilles sur les nouveaux territoires. Les délégués helléniques rappellent que des liens amicaux unissent trop étroitement la Grèce à l'École française d'Athènes pour que ces demandes de fouilles ne soient assurées de rencontrer un accueil sympathique.

Les délégués français font ensuite connaître que le Gouvernement de la République désirerait être assuré que l'accord est fait avec les banquiers émetteurs sur la question des gages à donner aux porteurs de l'emprunt de 500.000.000 de francs à émettre en deux tranches.

Les délégués helléniques indiquent que la somme à émettre sur le marché de Paris s'élèvera pour la première tranche à 175.000.000 de francs seulement, 75.000.000 de francs étant réservés aux marchés hellénique et britannique et éventuellement au marché des États-Unis d'Amérique. La garantie de la Commission internationale de contrôle sera demandée et, s'il était nécessaire, un contrôle spécial international serait organisé.

Les délégués français font ressortir que, tout en admettant que les excédents de recettes de la Commission internationale sont assez considérables, il serait sans doute utile d'affecter comme gage supplémentaire à l'emprunt, les douanes de Salonique et de Kavala, outre celles des quatre ports : Volo, Laurium, etc.

A la demande des délégués helléniques, les délégués français font connaître que l'emprunt de 500.000.000 de francs que la Grèce veut contracter sera divisé en deux tranches; la première tranche, dont le montant nominal serait réparti comme il a été indiqué ci-dessus, pourra être émise au plus tard au mois d'avril; le Gouvernement de la République ne peut pas prendre d'engagement ferme pour une date plus rapprochée; mais, si les opérations envisagées par le Gouvernement russe et par le Ministre français des Finances le permettent, le Gouvernement français sera disposé à permettre l'émission à une date plus rapprochée. Les 75.000.000 de francs, qui sont réservés aux marchés étrangers, pourront devenir ultérieurement négociables sur le marché français dans un délai qui sera fixé par le Ministre des Finances de la République à la demande des établissements émetteurs.

Quant à la seconde tranche de l'emprunt, le Gouvernement de la République accordera au Gouvernement hellénique son concours pour l'émission dans un délai qui, sous réserve de la situation du marché, ne sera pas supérieur à celui prévu par le contrat passé entre le Gouvernement hellénique et les représentants des établissements émetteurs.

Après ces échanges de vues, il est parlé incidemment de la Société des mines de Kassandra, dont la situation au point de vue de la nationalité aura à être fixée, après la fin des travaux de la Commission financière et les délégués décident de signer ensemble et en double exemplaire le présent compte rendu de leurs conversations, auquel seront annexés les deux contrats conclus entre les représentants du Gouvernement hellénique, d'une part, et, d'autre part, les fondés de pouvoirs des établissements émetteurs de l'emprunt et ceux de la Société du chemin de fer de jonction Salonique-Constantinople.

Signé : P. DE MARGERIE. JEAN GOUT.
A. ROMANOS. W. VALAORITIS.

186.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n^os 79, 80. *Paris, 29 janvier 1914, 17 h., 17 h. 15.*

L'affaire des usines Poutiloff suscite une très vive émotion dans l'opinion et au Parlement [1]. Un représentant du Creusot, M. Devies, est parti dès hier soir pour Pétersbourg; M. Fournier, chef des services financiers de cet établissement, qui poursuivait tout récemment encore, à Pétersbourg, l'examen des conditions de rénovation des usines russes susdites et d'une augmentation de leur capital, va le rejoindre, porteur d'une combinaison financière à l'étude.

J'apprends que le conseil d'administration des usines Poutiloff a consenti à accorder à la Banque privée, organe des intérêts Krupp-Vickers, une option de quinze jours, sous cette réserve que, si le Gouvernement n'approuve pas la composition du groupe présenté par cette Banque, la combinaison tombera.

Il dépend donc exclusivement du Gouvernement impérial de faire échouer les propositions de Krupp; j'ai à peine besoin de dire que le Gouvernement de la République compte que le Gouvernement russe, éclairé par vous, s'il est besoin, sur la gravité de la question, s'opposera formellement à une combinaison dont la réalisation aurait des conséquences qu'il vous est aisé de prévoir.

En attendant l'arrivée des représentants du Creusot, l'agent à Pétersbourg de cet établissement vous aura fourni tous les renseignements nécessaires.

[1] M. Isvolsky avait, le 28 janvier, averti son Gouvernement de l'émotion provoquée en France par la nouvelle que donnaient les journaux les plus importants: acquisition par la maison Krupp des usines Poutiloff. Le télégramme de M. Isvolsky est reproduit partiellement en note dans *Mejd. Otn.*, I, 1, p. 117. Dans un second télégramme, qui est du 29, M. Isvolsky reproduisait l'entretien qu'il avait eu le même jour à ce propos avec M. Doumergue (*ibid.*, n° 132).

187.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 63. *Péra, 29 janvier 1914, 20 h. 40.*

(*Reçu :* 22 h.)

Le Directeur général de la Banque ottomane a présenté aujourd'hui M. Steeg au Grand Vizir. Le Prince Saïd Halim leur a déclaré qu'il considérait les atermoiements apportés à Paris dans la conclusion de l'emprunt comme le prélude d'un refus* ; il a ajouté que le Trésor n'ayant aucune rentrée appréciable avant le mois de mai, le Gouvernement se verrait, pour pouvoir payer ses fonctionnaires et ses gendarmes, dans la nécessité de prendre l'argent là où il se trouvait et par suite de suspendre provisoirement le service des gages.

188.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople.

T. n^{os} 35, 36, 37. Confidentiel.

Paris, 29 janvier 1914, 22 h., 22 h. 20, 22 h. 50.

La question ne se pose pas comme vous la posez dans vos télégrammes 61 et 62 [1], et votre dilemme la présente comme beaucoup plus simple qu'elle ne l'est en réalité.

L'attribution des îles à la Grèce résulte d'une entente entre toutes les Puissances. Elle est une conséquence des décisions de la conférence de Londres et de l'engagement pris par la Turquie elle-même vis à vis de la Grèce dans le traité d'Athènes.

Nous ne sommes donc pas libres, comme vous paraissez le croire, après que nous avons collaboré au règlement auquel on vient d'aboutir et qui a attribué Chio et Mytilène à la Grèce en partie comme compensation du sacrifice qui a

*Annotation du Ministre : *Les atermoiements ou plutôt le retard sont causés par la Turquie elle-même. L'emprunt n'est pas seulement subordonné à des concessions économiques, mais à des garanties de paix. La Porte veut accorder les concessions, mais elle laisse planer des doutes sérieux sur ses intentions pacifiques. Aussitôt que ces doutes seront dissipés, nous nous empresserons de l'*aider.

[1] Du 28 janvier ci-dessus reproduite sous le numéro 175.

été demandé à cette dernière du côté de l'Albanie, de revenir sur ce règlement et de proposer, au mépris de nos propres engagements, la solution que suggèrent tardivement les Turcs et qui consisterait à donner quelques îles rocheuses du Dodécanèse aux Grecs en échange de celles qu'ils occupent actuellement dans le voisinage de la côte turque.

Rien ne permet de supposer au reste que les six Puissances et notamment l'Angleterre se prêteraient à cet échange qui ne manquerait pas d'avoir une répercussion périlleuse sur la question de la frontière albanaise, qui soulèverait en Grèce la plus vive opposition, qui provoquerait en Épire une résistance violente que tous nos efforts tendent à éviter et qui conduirait inévitablement l'Italie à accroître considérablement ses prétentions actuelles à des compensations en Asie-Mineure.

Je suis très heureux de pouvoir aider la Turquie à sortir des difficultés au milieu desquelles elle se débat et je l'ai déclaré à plusieurs reprises à Rifaat Pacha, mais je ne le suis pas moins d'éviter que l'opinion publique française et l'opinion européenne puissent accuser le Gouvernement d'avoir fourni à la Turquie les moyens de troubler la paix par ses coups de tête contre les Grecs. Le Gouvernement turc, pour justifier les suggestions qu'il vous fait, invoque la nécessité dans laquelle il se trouve de mettre ses côtes à l'abri, soit d'un coup de main grec, soit de l'infiltration grecque. Il suppose que le retrait des îles de Chio et de Mytilène à la Grèce aboutirait à ce résultat. Ce retrait déplacerait le mécontentement qui, de Turquie, passerait en Grèce. Au point de vue de la situation générale et du maintien de la paix, rien ne serait donc réglé.

On vous parle, il est vrai, de l'adhésion possible de la Turquie à la Triple Entente, si la France prête son appui au Gouvernement ottoman dans la question des îles et lui permet de trouver les subsides dont elle a immédiatement besoin. Une proposition formelle d'adhésion à la Triple Entente mériterait évidemment la plus sérieuse attention, à condition qu'elle fût faite en même temps aux Gouvernements russe et anglais. Cela ne vous a certainement pas échappé. Il n'y a pas seulement là pour nous seuls une occasion à saisir. Il y aurait toute une combinaison qui nécessiterait une entente de la France avec son alliée et son amie.

En ce qui concerne les besoins financiers de la Turquie, faites comprendre à cette dernière que notre bonne volonté de lui venir en aide, qui est certaine, trouvera bien plus facilement à se manifester dans un avenir aussi prochain que possible si elle évite, à l'occasion de la décision de l'Europe sur les îles, toute manifestation qui pourrait faire croire qu'elle nourrit des projets belliqueux [1].

[1] Ces télégrammes ont été communiqués le 29 janvier à Pétersbourg 84, 85, 86 et à Londres, 74, 75, 76.

189.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 67, 68. Très secret.

Saint-Pétersbourg, 29 janvier 1914, 20 h. 04, 20 h. 02.

(*Reçu :* 23 h.)

J'ai présenté ce matin mes lettres de rappel à l'Empereur qui m'a gardé plus d'une heure.

Conversation très libre où bien des sujets ont été touchés et où l'Empereur a montré une confiance plus expansive encore peut être que de coutume.

L'affaire Sanders a rendu manifeste la menace allemande aux intérêts essentiels de la Russie : «Il nous faut la mer libre, m'a dit l'Empereur; il nous la faut ouverte au moins au Sud, bien que la fermeture de nos ports du Nord pendant l'hiver, qui s'étend cette année jusqu'à Riga, gêne considérablement et même immobilise notre commerce. Or notre commerce se développera avec l'exploitation, grâce aux chemins de fer, des ressources de la Russie et avec l'augmentation de la population qui, dans trente ans, dépassera 300 millions. Nous ne visons nullement Constantinople, mais il nous faut la garantie que les détroits ne nous seront pas fermés.»

Poursuivant dans le même ordre d'idées, l'Empereur a dit : «On a eu tort de refuser à la Serbie un couloir, une issue sur la mer. L'Autriche a craint que la Russie puisse utiliser un jour le port que l'on aurait donné à la Serbie. Nous ne méditons rien contre l'Autriche, mais elle nous agace trop souvent.»

— «Ce n'est pas elle, Sire, qui vous doit préoccuper. Sa force de résistance n'est pas à Vienne, et le chemin de Vienne, malgré les apparences, n'est pas la ligne droite.»

— «Oui, je sais, il passe par Berlin. Pendant les premiers temps de mon règne, l'Empereur d'Allemagne m'accablait de lettres pour me représenter l'avantage du retour à la politique des trois Empereurs. Un jour que, nous étant rencontrés, il reprenait ce thème, je lui dis : «Je considère comme sacré «l'héritage de mon père; j'estime que ce que mon père a fait est pour le bien «de la Russie. J'espère que nous continuerons à vivre en paix; mais je per-«sisterai dans la voie tracée par mon père». Depuis ce jour l'Empereur d'Allemagne n'a plus abordé ce sujet.»

Nous sommes revenus à l'Orient, à la Turquie dont il est douteux qu'elle puisse se régénérer, aux efforts de l'Allemagne pour s'y répandre et s'y

fortifier, à la collision peut-être inévitable et prochaine des ambitions allemandes et des intérêts russes.

« Alors, a dit l'Empereur, nous parlerons à Berlin. Nous ne nous laisserons pas marcher sur les pieds et, cette fois, ce ne sera pas comme pour la guerre d'Extrême-Orient : le sentiment national nous soutiendra. »

Passant tout naturellement aux choses militaires, l'Empereur m'a répété avec quelle sympathie et quelle admiration il avait vu la France s'imposer une troisième année de service pour avoir une armée forte et toujours prête à entrer immédiatement en campagne. « Cette force, il faut la conserver. Vous voyez ce que j'ai fait de mon côté. Pour faciliter les transitions et l'instruction de nos deux classes de 1912 et 1913, je garde jusqu'au mois d'avril la classe libérable depuis trois mois. Une loi, que la Douma votera certainement, rendra définitif cet état de choses. De sorte que désormais, d'octobre à avril, nous aurons sous les drapeaux quatre classes, dont trois mobilisables. Vous savez d'autre part que nous augmentons les effectifs de paix de 360.000 hommes dont 6.000 officiers. »

— « Et je sais aussi, Sire, que vous développez les lignes stratégiques pour activer la concentration. Là est l'essentiel ; il ne faut pas laisser l'Allemagne se jeter sur nous avec toutes ses forces. Il faut l'obliger à les partager tout de suite. »

— « Oui, à les couper en deux. L'ennemi principal réduit, le reste compte peu. »

Nous avons enfin parlé de l'Angleterre, de l'utilité qu'il y a dans l'intérêt de la paix à ce qu'on ne puisse pas douter de l'étroite entente de Londres avec Pétersbourg et Paris.

L'Empereur sait que tels sont aussi les sentiments du Roi George. « Mes conversations avec lui, m'a-t-il dit, sont le souvenir le plus agréable de mon dernier séjour à Berlin. »

190.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 17. Très confidentiel. *Belgrade, 29 janvier 1914, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h.)

Il m'a été donné très *confidentiellement* communication au ministère royal des Affaires étrangères de conversations qu'un délégué serbe à Constantinople aurait eues avec Talaat Bey et Djemal Bey, Ministre des Travaux publics.

Les deux Ministres turcs lui auraient dit que la question des îles était une question vitale pour la Turquie, que celle-ci devait conserver Chio, Mytilène, Imbros, Ténédos et Samothrace, quitte à céder à la Grèce le Dodécanèse à l'exception de Rhodes, et que le Gouvernement turc serait très reconnaissant à M. Pachitch d'user de sa grande autorité auprès de M. Venizelos pour tâcher de faire accepter une telle combinaison du Gouvernement grec.

Talaat Bey et Djemal Bey se seraient montrés curieux de connaître l'attitude de la Serbie en cas de conflit gréco-turc, affectant d'ailleurs de croire que la division des Puissances permettrait à la Turquie d'obtenir, le cas échéant, dans la question des îles une solution aussi favorable que dans celle d'Andrinople.

Ces indications ont été transmises à M. Pachitch à Pétersbourg.

191.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Berlin, 29 janvier 1914.*

Je vous envoie ce soir un courrier spécial et important. Il contient plusieurs lettres qui, je crois, vous intéresseront, mais la plus importante est celle que je mets sous ce pli et qui contient une conversation du Chancelier [1], conversation tout à fait analogue à celles qu'il eut avec moi dans le premier semestre de 1911, dont nous ne tînmes pas compte et qui nous conduisirent à Agadir.

Mon opinion très nette est qu'ici on veut voir aboutir les négociations relatives à l'Asie Mineure, mais, que si elles n'aboutissent pas, nous aurons en face de nous de graves difficultés.

Il y a à peu près deux mois, au commencement des négociations, M. Helfferich laissa échapper devant Sergent et Ponsot qu'après tout, si on ne s'entendait pas en Asie Mineure, il n'y avait pas qu'en Asie Mineure que nous pouvions avoir des difficultés. C'était une boutade, mais les coloniaux sont les mêmes dans tous les pays, et j'estime qu'il vaut mieux s'arranger que de se disputer.

D'autre part, M. Kriege, à qui j'ai parlé de la reconnaissance de nos tribunaux au Maroc moyennant la substitution au Schroa d'une commission internationale pour juger les litiges immobiliers anciens, m'a paru favorable à cette idée. Mais je sens que ses propositions se formuleront suivant la marche des négociations en Asie Mineure.

Tout se tient dans les rapports internationaux : les questions sont en quelque

[1] Voir ci-dessus, à la date du 28 janvier, la pièce portant le numéro 177.

sorte imbriquées les unes avec les autres, mais M. de Bethmann Hollweg m'a indiqué ses soucis, et sa parole constitue un avertissement. Il faut qu'à Paris on en tienne compte. Cependant je n'ai pas besoin de vous dire combien une dépêche de cette nature doit rester absolument secrète.

A la vérité, les Puissances coloniales qui ont perdu leurs colonies les ont surtout perdues par des raisons économiques. C'est notre histoire au XVIIIe siècle : c'est celle de l'Angleterre en ce qui concerne les États-Unis, et si Canming au commencement du siècle dernier a aidé et poussé à l'affranchissement des colonies espagnoles du Sud Amérique, c'est pour donner satisfaction aux manufacturiers de Manchester et de Birmingham. L'observation de Bülow et celle de Bethmann sur l'ultra-protectionnisme que nous pratiquons aux colonies n'est donc pas purement académique. C'est au contraire une observation d'ordre très réaliste et dont nos coloniaux feraient bien de faire leur profit. Il y a une contradiction absolue entre une politique de protection à outrance et une politique coloniale. Et si, comme je n'en doute pas, il est impossible de donner à nos députés la pensée que la liberté commerciale serait pour nos possessions lointaines une garantie comme elle l'est pour l'Angleterre, il faut alors s'accommoder avec les autres et se partager, d'une façon ou d'une autre, les marchés mondiaux. C'est justement ce que nous cherchons à faire en ce moment pour l'Asie-Mineure. Remarquez que c'est ce que l'Allemagne cherche à faire partout et surtout en Afrique. Aussi estimé-je que la suggestion que je fais à propos des colonies portugaises dans une lettre de ce courrier serait très utile à suivre[1].

J'ai eu avec le Kronprinz au théâtre et avec un député conservateur deux conversations extrêmement curieuses. Je n'ai matériellement pas le temps de les écrire à présent. La valise de lundi vous les portera.

J'ai reçu de M. Fondère, de la Banque du Liban, qui est à Hambourg, une lettre dans laquelle il demande à me voir demain. Que prépare cette banque ? Je le recevrai et je vous tiendrai aussitôt au courant. Avec M. Fondère je ne veux marcher que d'accord avec vous et je crains quelque combinaison nouvelle.

[Un post-scriptum fait allusion à la mort de M. Chevandier de Valdrôme, agent français à Tanger, et attire l'attention du Ministre sur le service des douanes marocaines.]

[1] Voir ci-dessus, à la date du 28 janvier, le n° 178.

192.

M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 72. *Saint-Pétersbourg, 30 janvier 1914, 17 h. 27.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

J'ai vu M. Pachitch. Il m'a dit que la Turquie lui propose, pour prix d'une entente contre la Grèce, de laisser à la Serbie une partie de la côte de l'Égée avec Salonique. Cette tentative le fait sourire. Il conseille à la Grèce de continuer dans la question à s'en remettre aux Puissances.

Les représentants de la Triple Alliance se préoccupent de la rencontre de MM. Pachitch et Venizelos à Pétersbourg, où se trouve encore le général roumain qui a représenté la Roumanie à l'inauguration du monument élevé au Grand-Duc Nicolas.

Le Gouvernement russe s'emploie de son mieux à l'apaisement serbo-bulgare que ne favorise guère le Gouvernement actuel de Sofia. M. Sazonoff a dit à M. Pachitch que ce serait une bonne politique, l'occasion se présentant, de céder à la Bulgarie Ichtip et Kotchana, vrais nids de comitadjis d'où viendraient à la Serbie bien des ennuis.

M. Pachitch a répondu qu'un jour peut venir où, sous la pression des événements, cette cession pourrait être faite utilement. Il faisait allusion à des difficultés possibles avec l'Autriche à laquelle on empêcherait ainsi la Bulgarie de se joindre. Mais il compte surtout en ce cas sur l'intervention de la Roumanie.

M. Venizelos qui est à Vienne est attendu demain ou dimanche [1].

193.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 27. *Vienne, 30 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet 2 février; Dir. pol., 7 février.)

Arrivé à Vienne hier dans l'après-midi, M. Venizelos est venu me voir ce matin avant de se rendre à un déjeuner chez le comte Berchtold; il sera demain l'hôte de l'Empereur à Schönbrunn et partira aussitôt après.

[1] La partie de ce télégramme qui a trait aux efforts faits par le Gouvernement russe pour améliorer les rapports serbo-bulgares a été transmise, le 31 janvier, à Londres 80, Berlin 66, Vienne 53, Rome 65, Constantinople 38, Belgrade 11, Sofia 4, Athènes 19, Bucarest 2.

Il s'est beaucoup félicité de la détente survenue dans les rapports de son pays avec l'Italie depuis que son empressement à se rendre à Rome a satisfait l'amour-propre du Gouvernement royal. Quoique plus réservé sur les effets de sa visite à Berlin, il m'a dit que l'Allemagne seconderait volontiers, mais seulement dans la limite habituelle de ses interventions actives, l'initiative prise par Sir Edward Grey pour faire respecter par la Turquie la volonté des Puissances; elle n'irait sans doute pas jusqu'à participer à une démonstration navale.

J'ai demandé au Président du Conseil quel effet il attendrait d'une flottille internationale montrant momentanément des pavillons étrangers dans les eaux de l'Égée; les Turcs n'ont-ils pas déclaré qu'ils ne donneront jamais leur adhésion à une décision qui retranche Mytilène et Chio de leurs possessions? Ils patienteront, croit M. Venizelos, jusqu'à ce qu'ils jugent que l'attention de l'Europe se soit détournée de ce partage des îles.

Ce qui l'inquiète, c'est que ces nouvelles acquisitions de son pays demeurent neutralisées, sans moyens de défense, vis-à-vis d'un adversaire décidé à les reconquérir; il souhaiterait qu'elles fussent préservées d'une attaque soudaine tant que la Grèce n'aura pas développé sa puissance maritime. «Pourtant, a-t-il ajouté, l'amiral anglais qui s'occupe de la réorganisation de notre flotte affirme que, dès maintenant, si les gros bateaux turcs se risquaient à sortir des Dardanelles, dès la première nuit, au plus tard la seconde, nos torpilleurs auraient de grandes chances de les couler». Qu'est-ce que l'autre amiral anglais, Limpus Pacha, chargé de l'entraînement de la flotte turque, penserait de ce diagnostic de son collègue? *

Sur les conséquences à prévoir d'une incorporation au royaume hellénique d'îles que l'on représente comme indispensables à la sécurité et au développement de la Turquie d'Asie, M. Venizelos m'a dit : «Elles ne seront pas, ainsi qu'on le prétend, des foyers d'agitation pour les Grecs du continent ottoman, parce que ceux-ci, au nombre de deux millions au moins tout le long du littoral depuis Trébizonde jusque vers Alexandrette, ne forment partout qu'une infime minorité par rapport aux musulmans de l'hinterland. Nos congénères, s'ils prenaient les armes contre les Turcs, se feraient massacrer. Ils le savent et continueront d'être de très dociles sujets du Sultan. Quant à l'affermissement de la puissance ottomane en Asie, à laquelle la France s'intéresse tout particulièrement, aucun Gouvernement n'en désire plus que celui de la Grèce la réalisation. Que les grandes Puissances se partagent ces territoires asiatiques, et nous nous trouverons en lutte avec de sérieux concurrents commerciaux, tandis que sous la domination turque le négoce des Grecs continuera

* Annotation du Ministre : *L'autre amiral anglais au service de la Turquie s'efforce de démontrer à cette dernière, d'après ce qui m'a été dit récemment de bonne source, que Chio et Mytilène lui sont indispensable pour assurer la sécurité de son front de mer.*

de prospérer à souhait. Tous nos vœux sont pour que rien ne soit changé à un état de choses si favorable pour nous. »

J'ai aussi parlé au Premier Ministre de la question des chemins de fer orientaux et du danger pour l'avenir de Salonique d'un conflit durable, en matière de transit, engagé entre l'Autriche et la Serbie. L'ingérence allemande auprès du Cabinet de Belgrade n'est plus un secret; les journaux viennois mentionnent, comme je le signale dans ma dépêche n° 26 [1], qu'une interpellation sur la question est annoncée au Gouvernement austro-hongrois. M. Venizelos, qu'il eût ou non été mis au courant des vues germaniques, a paru frappé de la répercussion à redouter pour les intérêts helléniques. Il compte s'en occuper durant son séjour à Belgrade.

J'ai enfin attiré l'attention de M. Venizelos sur les désaccords trop fréquents entre Grecs et Serbes dans les régions récemment annexées. « J'attache un si haut prix à la consolidation de notre alliance avec la Serbie et la Roumanie que j'y sacrifierais sans regret tout ce qui risquerait de déplaire à nos voisins. C'est ainsi que j'ai résolu de ne pas réclamer la réouverture d'écoles grecques à Monastir. Aucune concession ne nous coûtera pour convaincre les Serbes de la fermeté de notre amitié. Dans dix mois il sera procédé à des élections générales pour le royaume agrandi, et j'espère que les groupements ethniques de la nouvelle Grèce, Serbes, Bulgares, Turcs, seront fortement représentés dans notre Parlement ».

Je suis obligé d'abréger ce très intéressant entretien au cours duquel le Président du Conseil m'invitait à le questionner sur tout ce qui me préoccupait. Il m'a fort aimablement remercié du concours que M. Streit a trouvé près de moi.

Dois-je ajouter que j'ai remarqué quelque contrainte dans l'expression de sa gratitude pour l'appui du Gouvernement de la République ? Deux ou trois fois j'ai provoqué des déclarations que j'aurais désiré plus spontanées. Il est permis de croire qu'il s'est laissé impressionner à Berlin par la façon dont on commente le rôle de la France au profit de la Grèce.

[1] Non reproduite.

194.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 44. *Londres, 30 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 février; Dir. pol., 10 février.)

Je m'étais efforcé, conformément à vos instructions en date du 19 courant [1], d'obtenir de Sir Ed. Grey que la signature de l'accord anglo-allemand relatif aux affaires ottomanes fût retardée et coïncidât avec celle de l'accord similaire franco-allemand. J'avais également insisté sur l'intérêt que présenterait la simultanéité de la signature des arrangements de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie et de la Turquie.

C'est à ma conversation avec Sir E. Grey que se réfère au début le memorandum du Foreign Office dont Votre Excellence trouvera, ci-joint, la copie. Ce memorandum rappelle les communications échangées entre le Foreign Office et cette ambassade au sujet des négociations de la France et de l'Angleterre avec l'Allemagne; il répète l'avertissement qui m'avait déjà été donné par Sir E. Grey et Sir A. Nicolson au sujet de l'impossibilité où se trouverait le Gouvernement britannique de retarder plus longtemps la signature de l'accord anglo-allemand et nous indique le 15 février comme dernière limite du délai pour cette signature.

La date du 15 janvier nous ayant d'abord été indiquée, nous avons gagné un mois et d'ailleurs le memorandum du Foreign Office avoue que tous les détails de l'accord anglo-allemand ne sont pas encore réglés. Mais Votre Excellence jugera sans doute utile de pousser le plus possible nos négociations de Berlin, afin d'assurer la simultanéité des signatures franco-allemande et anglo-allemande.

MEMORANDUM.

On January 20th the French Ambassador informed Sir Edward Grey of the progress then being made in the French negotiations with Germany respecting railways in Asia Minor. His Excellency at the same time expressed the hope that the agreement between Great Britain and Germany would not be signed until the

[1] Par un télégramme du 19 janvier, M. Doumergue, après avoir fait ressortir l'importance des négociations engagées entre financiers français et allemands, invitait M. Paul Cambon à insister auprès du Gouvernement britannique pour qu'il retardât la signature de ses accords avec l'Allemagne jusqu'à la conclusion d'un accord franco-allemand.

French agreement with Germany was ready for signature, and that the British, French and Russian agreements with Turkey should all be signed simultaneously.

Sir Edward Grey replied that the Anglo-Turkish agreements connected with the proposed customs increase, as distinct from the monopolies, has already been signed some months previously with the single exception of that relating to railways in Asiatic Turkey, which the Ottoman Government were not in a position to sign pending the completion of negotiations now approaching conclusion between the Ottoman Government and the Bagdad Railway Company.

As regards the Anglo-German negotiations, Sir Edward Grey would recall to Monsieur Cambon that as early as July 4th last the desire of His Majesty's Government to conclude the agreement with Germany as soon as possible was alluded to in a note from Sir A. Nicolson; and, on August 14th, a memorandum was communicated to the French Embassy in which it was explained that, while His Majesty's Government were willing, if necessary, to delay for a little the conclusion of their own agreement with Germany, they felt confident that the French Government would, so far as possible, hasten the conclusion of their own agreement with the German Government; in a letter dated August 29th, Monsieur de Fleuriau explained in outline how matters stood at that time and again laid emphasis on the desire of the French Government that the British and French agreements with Germany should be concluded at the same time; and, on september 17th, His Majesty's Government agreed not to precipitate their agreement with Germany. Finally, in December, Monsieur Cambon discussed with Sir A. Nicolson the subject again and January 15th was suggested as a suitable date, which Monsieur Cambon thought would quite meet the requirements of the French Government.

In these circumstances, His Majesty's Government earnestly trust that the French Government will be satisfied if a date not later than February 14th is now appointed for the signature of the agreements since that is the latest date fixed for the ratification of an agreement between Great Britain and Turkey respecting the Persian Gulf and of the other agreements.

The Anglo-German draft agreement has in subtance been settled, and it is hoped that in the course of next week all outstanding points of detail will be arranged.

TRADUCTION.

Le 20 janvier, l'Ambassadeur de France a mis Sir Edward Grey au courant du progrès accompli dans les négociations de la France avec l'Allemagne concernant les chemins de fer d'Asie Mineure. Son Excellence exprimait en même temps l'espoir que l'accord entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne ne serait pas signé avant que l'accord franco-allemand fût prêt à l'être et que les accords de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie avec la Turquie seraient signés simultanément.

Sir Edward Grey a répondu que les arrangements anglo-turcs ayant quelque lien avec le relèvement des droits de douane distincts des monopoles avaient déjà été conclus quelques mois auparavant, à l'exception de ceux qui ont trait à l'Asie Mineure. Le Gouvernement ottoman n'était pas en situation de signer ceux-là avant la

conclusion maintenant prochaine des accords qu'il négocie avec la compagnie du chemin de fer de Bagdad.

Pour ce qui concerne les négociations anglo-allemandes, Sir Edward Grey désire rappeler à M. Cambon que, dès le 4 juillet dernier, Sir A. Nicolson marquait dans une note le désir qu'avait le Gouvernement de Sa Majesté de conclure un accord avec l'Allemagne le plus tôt possible. Le 14 août fut communiqué à l'Ambassadeur de France un aide-mémoire exposant que, tout en étant disposé à retarder quelque peu, si c'était nécessaire, la conclusion de son accord avec l'Allemagne, le Gouvernement de Sa Majesté comptait que le Gouvernement français hâterait le plus possible la conclusion de son propre accord avec cette même Puissance. Dans une lettre datée du 29 août, M. de Fleuriau exposait dans ses traits généraux la situation telle qu'elle se présentait à ce moment et insistait de nouveau sur le désir qu'avait le Gouvernement français que la conclusion des accords tant de la Grande-Bretagne que de la France avec l'Allemagne eût lieu au même moment. Le 17 septembre, le Gouvernement de Sa Majesté consentait à ne pas précipiter son accord avec l'Allemagne. Finalement au mois de décembre, M. Cambon s'entretint du même sujet avec Sir A. Nicolson et la date du 15 janvier lui parut répondre au désir du Gouvernement français.

Dans ces conditions le Gouvernement de Sa Majesté compte sérieusement que le Gouvernement français aura satisfaction si la date du 14 février est maintenant fixée pour la signature des accords puisqu'elle est le dernier terme assigné pour la ratification d'un arrangement entre la Grande-Bretagne et la Turquie au sujet du golfe Persique et d'autres accords.

L'accord anglo-allemand a déjà en substance été mis par écrit et une première rédaction est arrêtée, on espère que dans le courant de la semaine prochaine les points de détails seront réglés.

195.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 42. Secret. *Berlin, 30 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 février; Dir. pol., 11 février.)

Je me suis rencontré ces jours derniers avec le Kronprinz. Je ne l'avais pas vu depuis qu'il a quitté Dantzig pour entrer à l'État-major général. Ce déplacement lui a été fort pénible. Tout le monde y a vu une disgrâce que justifiaient trop les incartades qui ont fait de lui l'espoir des pangermanistes.

Le Kronprinz m'aborda et, comme je lui disais qu'on était heureux de le revoir à Berlin ainsi que la Princesse impériale après deux ans d'absence, il m'avoua qu'il regrettait personnellement son retour. Il avait été à Dantzig

contre son gré, mais il y avait connu la plus grande satisfaction de sa vie, celle de commander un régiment.

« Me voilà attaché, me dit-il, à l'État-major général. Il faut apprendre toutes les parties du métier. A l'État-major on m'a placé dans la section française. Je connais bien votre armée maintenant et dans tous ses détails ».

« C'est une belle armée, répondis-je au Prince, et bien différente de la vôtre. Le soldat français ne ressemble pas au soldat allemand, et en général les officiers ne jugent les armées étrangères qu'en se plaçant au point de vue de la leur propre. »

« Détrompez-vous, reprit le Prince ; nous sommes plus objectifs que vous ne pensez et nous savons apprécier les rares qualités de vos troupes. La seule faiblesse de votre armée vient de ce que, depuis 1870, elle a eu quarante-six Ministres de la Guerre, tandis que nous en avons eu seulement six. »

Le Prince me parla ensuite des généraux de l'armée française. Il me nomma les généraux Joffre, Pau, Castelnau, qui sont particulièrement estimés de l'État-major allemand, mais c'est sur le général Castelnau qu'il s'étendit davantage. Il me dit aussi un mot du général Faurie, qui d'après lui offrirait un mélange singulier de qualités et de défauts.

Il ajouta que, comme hussard, il s'occupait surtout de la cavalerie. A l'État-major général, il admire un cinématographe qui représente les dernières grandes manœuvres françaises, et notamment une intéressante charge de cavalerie qui a eu lieu devant le Président de la République. « Vos régiments, ajouta-t-il, sont en général mieux montés que les nôtres. Vos chevaux ont plus de sang surtout dans la cavalerie légère. Vos cuirassiers, au contraire, sont médiocrement montés, mais vous êtes un pays très riche au point de vue du cheval ; vous en aurez beaucoup et d'excellents, et j'envie beaucoup votre production chevaline. »

La conversation s'égara sur nos diverses races de chevaux comparées à celles de l'Allemagne, puis, revenant à ses préoccupations militaires, le Prince m'avoua qu'il n'avait pas d'autre désir que d'assister à nos manœuvres de cavalerie. « Vous en aurez, me dit-il, d'importantes cette année, ne pourrais-je pas les voir ? Pensez-vous que cela serait impossible ? Et Saumur : c'est l'objet de ma plus grande curiosité. Je voudrais le visiter. »

« Je crois bien, répondis-je, que Saumur est la première école de cavalerie qui soit au monde, mais un projet comme celui dont Votre Altesse me parle ne peut pas se réaliser aisément. » — « Mais, reprit le Prince, j'irais incognito. » — « Cela va sans dire. »

« Eh bien alors, ajouta-t-il, pourquoi pas ? Il est possible que nous nous fassions la guerre un jour. C'est pour elle que les armées sont faites, mais cela n'empêche ni l'estime ni même la camaraderie entre officiers d'armées différentes. »

«Cela est vrai, Monseigneur, lui dis-je alors. Néanmoins vous ne pourriez pas aller en France sans le consentement du Gouvernement français, car il y a des exaltés partout — en Allemagne, Votre Altesse le sait, — et aussi chez nous. Et d'autre part, Votre Altesse ne peut penser à venir en France sans l'aveu de l'Empereur, votre Père, et du Gouvernement allemand.»

«Ah oui, s'écria le Prince, c'est là qu'est l'obstacle; mais néanmoins, réfléchissez, je serais si heureux.»

Je me contentai de lui répondre : «Je crains bien, Monseigneur, que ce ne soit pas pour demain».

En terminant le compte-rendu de cette conversation singulière, je dois noter que le Kronprinz m'a paru surtout obéir à un sentiment de vive curiosité qui le pousse à chercher à connaître sur le terrain une armée avec laquelle il rêve de se mesurer un jour.

Enfin je me permettrai de signaler ce que le Prince m'a rapporté du cinématographe de l'État-major général. Ici, en Allemagne, j'ai vu arrêter et poursuivre des enfants de seize ans qui avaient photographié des batteries d'artillerie en marche. Sans aller jusque là, ne pourrait-on interdire chez nous de prendre des vues cinématographiques de nos manœuvres dont on se sert à Berlin comme d'une leçon permanente sur notre manière de combattre?

196.

M. DE SAINT-AULAIRE, DÉLÉGUÉ À LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE DE FRANCE AU MAROC,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 21 D. *Rabat, 30 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet 16 février; Dir. pol., 17 février.)

Par mes dépêches n^{os} 198 et 339 D, des 28 juillet et 17 décembre 1913, j'ai exposé à Votre Excellence combien l'attitude officielle de l'Allemagne au Maroc est contraire à ses engagements. J'ajoutais que cette attitude était d'autant plus singulière que celle des ressortissants allemands établis au Maroc est généralement correcte. Je n'ignorais pas cependant que certains d'entre eux continuaient à agir contre nous avec la même hostilité. Mais il était difficile de fournir des preuves précises. Toutefois des renseignements récents, qui me sont parvenus de Marrakech, m'ont paru devoir être communiqués à Votre Excellence. La plupart visent les agissements des Mannesmann et de leurs agents.

J'ai déjà eu occasion de constater avec quelle légèreté et quel parti pris la légation d'Allemagne ou les autorités consulaires allemandes appuient les

réclamations les plus abusives présentées par leurs ressortissants. Les réclamations que nous présentent déjà et que nous présenteront par la suite les Mannesmann semblent devoir être bien sujettes à caution, si nous en jugeons par deux affaires, sur lesquelles les annexes ci-jointes éclaireront Votre Excellence (annexes I et II). Dans l'affaire de Rahal ben Naoun et dans celle des indemnités réclamées par la compagnie Mannesmann pour les événements de 1912, nous prenons sur le fait les agents des Mannesmann, créant ou grossissant leurs réclamations par des procédés absolument frauduleux.

D'autre part, l'attention de la résidence est fréquemment appelée sur les relations suspectes des Mannesmann ou de leurs agents avec les dissidents et les révoltés du Sous. La mention d'émissaires allemands dans cette région, celle d'agents allemands auprès de Hiba, revient fréquemment dans les télégrammes de nos chefs militaires de Marrakech ou d'Agadir. Ce ne sont malheureusement, en général, que des indications imprécises et dépourvues de preuves. Deux lettres interceptées et des déclarations des envoyés de Hiba à Marrakech viennent cependant de nous permettre de «recouper» ces indications. L'une de ces lettres (annexe n° III) adressée par Otto Mannesmann à Si Abdallah ben Brahim indique ses relations étroites avec ce personnage. Or Abdallah ben Brahim est l'un des adversaires les plus acharnés du Maghzen dans le Sous. Chef de guerre des contingents du Tiout, cet indigène est le même qui appela dans ce district les contingents de Hiba; sa kasbah dut être bombardée par les partisans du Maghzen et il n'a pas encore sollicité l'aman.

Ce cas se rapproche singulièrement du cas des frères Msoudi, protégés du Consul d'Allemagne à Marrakech ou associés agricoles de MM. Brandt et Toel, dont la kasbah de Msouda dut être bombardée en raison de leur hostilité contre le Maghzen et contre nos troupes (Conf. ma dépêche n° 341 D du 18 décembre 1913).

Une autre lettre (annexe n° IV), dont la région de Marrakech ne détient malheureusement pas l'original mais dont elle assure l'authenticité, adressée à Robert Mannesmann par Si Abderrahmann ben Aida, un autre dissident du Sous, est encore plus caractéristique : ce dissident demande à Robert Mannesmann de lui envoyer des cartouches de guerre. Cette lettre témoignait déjà de l'intérêt très spécial de cet Allemand pour la cause de Hiba. Je reçois encore de Marrakech le télégramme ci-joint en copie (annexe V) au sujet des relations entretenues avec Hiba par les Mannesmann. Je crois inutile d'appeler l'attention de Votre Excellence sur l'importance de ces renseignements, qui établissent que c'est vers les Mannesmann que Hiba s'est tourné au moment où le mauvais état de ses affaires l'obligeait à recourir à une aide extérieure ou à se soumettre.

Enfin, en dehors de ces menées secrètes et qui tendent à entretenir en pays Siba l'hostilité des révoltés contre le Maghzen et contre nous-mêmes, il ne

faut pas oublier que, même en pays Maghzen, les procédés des Mannesmann sont souvent intolérables. Je n'ai pas à revenir ici du reste sur les incidents occasionnés à Saffi par l'affaire Lugat-Mawick et qui ont fait l'objet d'un rapport spécial.

Il faut noter du reste que, si l'attitude politique des frères Mannesmann est très fâcheuse, leur moralité en affaires est fort douteuse. J'ai déjà indiqué dans la présente dépêche les procédés nettement frauduleux par lesquels le directeur à Marrakech de la Cie Mannesmann, Dr Bodenstedt, enflait le chiffre des réclamations de sa compagnie ou même les créait de toutes pièces. Il paraît d'autre part que ce même Bodenstedt a été rappelé en Allemagne au siège de sa société pour rendre compte de sa gestion qui prêtait à critiques. Les autres employés allemands de la maison à Marrakech ont été congédiés pour indélicatesse ou, trahissant leurs patrons, nous ont fourni une partie des renseignements ou des documents visés dans ce rapport. L'un d'eux même, M. Grosse, qui a prospecté pour le compte des Mannesmann une bonne partie des gisements miniers revendiqués par eux dans le Sous, vient de signer avec la Cie métallurgique et minière franco-marocaine le contrat ci-joint en copie (annexe VI) par lequel il fait bénéficier cette société des recherches qu'il avait entreprises dans le domaine minier pour le compte des Mannesmann.

En dehors des Mannesmann, je ne trouve pas au Maroc de trace précise d'agissements hostiles des particuliers allemands. Ces agissements peuvent, d'ailleurs, le plus souvent être contestés, l'agitation en tribu se propageant surtout par émissaires et les agitateurs européens étant assez avisés pour ne pas se trahir par des documents écrits. Mais la région de Fez et le consulat de France dans cette ville me signalent dans les tribus du Nord de Fez et voisines de la frontière espagnole la présence d'agitateurs officiellement reconnus comme protégés allemands (annexe n° VII).

En résumé, il semble y avoir au Maroc une majorité de colons ou de commerçants allemands dont évidemment les bonnes dispositions ne nous sont pas acquises, qui critiquent volontiers notre manière de faire et, appuyés par des consulats et une légation très attentifs à toutes leurs réclamations, nous suscitent tous les obstacles «légaux» que les traités leur permettent de nous susciter.

Mais une minorité dénuée de scrupules et soutenue systématiquement, si ce n'est ouvertement, par les agents allemands, ne se contente pas de cette opposition pour ainsi dire «légale» et continue à nous combattre et à mêler comme autrefois ses intérêts privés, très douteux, et ses intrigues politiques nettement hostiles. Telle est notamment l'attitude des Mannesmann.

Je ne me dissimule pas qu'il est difficile de faire état auprès du Gouvernement impérial de tous les renseignements contenus dans le présent rapport.

Je me propose néanmoins d'adresser une plainte formelle à la légation

d'Allemagne à Tanger sur deux points qui font l'objet de cette dépêche; les relations étroites entretenues par Otto Mannesmann avec un caïd rebelle du Tiout et les négociations des Mannesmann avec Hiba ; pour le premier de ces griefs, je serais en état d'adresser à M. de Seckendorff l'original même de la lettre incriminée, je puis en effet, faire état vis-à-vis de la légation d'Allemagne de ce document qui n'a pas été intercepté, mais est tombé entre nos mains à la suite de l'erreur d'un courrier qui l'a spontanément remise à un de nos compatriotes. Pour le second de ces griefs, je fais vérifier les faits contenus dans le télégramme n° 13 R. C. de la région de Marrakech.

Il me paraît en tout cas nécessaire que le Département soit fixé sur le cas qu'il convient de faire de beaucoup de ces «intérêts allemands» dont le Gouvernement impérial se couvre volontiers pour légitimer ses interventions ou son obstruction dans les affaires marocaines.

Il peut aussi n'être pas sans intérêt de constituer le dossier de nos réclamations marocaines contre les Allemands établis au Maroc. C'est à ce titre que je prescris à la région de Marrakech de tâcher de préciser et de compléter tous les renseignements qu'elle m'a jusqu'ici fournis sur les agissements des Allemands et notamment des Mannesmann.

ANNEXE I.

Affaire Rahal ben Naoun.

Au mois d'avril 1913, le caïd Larbi el Friati mit sous séquestre un troupeau de moutons et quelques bœufs qu'Abdesselam ben Lakaria Tadlaoui, qui combattait alors contre nous au Tadla, avait confiés à Rahal Ben Naoun, mokhalet allemand.

L'agent consulaire d'Allemagne à Marrakech, M. Nier, réclama la levée du séquestre au nom de M. Bodenstedt, directeur en cette ville de l'agence de la compagnie Mannesmann.

Celui-ci déclarait avoir confié des moutons à Rahal ben Naoun et prétendait que les bêtes saisies lui appartenaient.

Une enquête très sérieuse fut alors faite qui démontra l'inanité des prétentions émises par M. Bodenstedt. En effet, tandis que ce dernier et Rahal Ben Naoun furent incapables de démontrer le bien fondé de leurs assertions, des preuves nombreuses (actes d'adouls, témoignages) établirent que les moutons en question étaient bien la propriété du Tadlaoui rebelle.

Cependant M. Bodenstedt n'en convint pas et, cinq mois plus tard, le 3 octobre dernier, M. Nier, en sollicitant une mesure de bienveillance en faveur de Rahal Ben Naoun, incarcéré par son Caïd pour rébellion, ajoutait que la question des moutons restait ouverte et que M. Bodenstedt se réservait de la reprendre séparément.

Il est à retenir, en passant, qu'il résulte de cette démarche de l'agent consulaire d'Allemagne que les autorités impériales reconnaissaient comme justifiée la mesure prise contre ce mokhalet.

L'affaire en était là quand, dans les premiers jours de décembre, deux des principaux agents de la Cie Mannesmann à Marrakech, M. Bertrand, un Français, et M. Grosse, ressortissant allemand, vinrent successivement et spontanément déclarer à M. le lieutenant de Feraudy, chef du Bureau des renseignements des Sraghna, que M. Bodenstedt se livrait à des démarches en vue de faire délivrer une patente de censal à Rahal ben Naoun.

Afin de justifier cette demande, M. Bodenstedt, qui devait être d'accord avec M. Nier, prescrivit le 30 octobre dernier à ses agents à Marrakech, par une lettre dont l'original est entre mes mains et dont le Département trouvera ci-joint une traduction, d'ouvrir au nom de Rahal ben Naoun un compte fictif se soldant au 1er octobre 1913, par un débit de 70 à 80.000 mark. Un extrait devait en être adressé à l'agent consulaire d'Allemagne à l'appui de la demande de patente de censal qui d'après la lettre même de M. Bodenstedt semble avoir été formulée le 13 octobre.

D'autre part, d'après les dires de MM. Bertrand et Grosse, ce compte devait permettre ultérieurement à M. Bodenstedt de réclamer les moutons saisis chez Ben Naoun qui serait représenté comme les ayant achetés avec les sommes portées à son débit.

Voilà sans doute ce qu'entendait M. Bodenstedt quand il déclarait le 3 octobre, par la voix de M. Nier, qu'il se réservait de «reprendre séparément la question des moutons»; il attendait sans doute que les écritures fussent passées et la carte de censal délivrée.

TRADUCTION D'UNE LETTRE DU DOCTEUR BODENSTEDT

Agent de la compagnie Mannesmann à Marrakech.

M. 1. G. Anismis, 30 D.

Votre lettre du 29 m'est arrivée ici cet après midi à 4 heures. Le rekkas dit qu'il n' a pas pu mettre immédiatement ma lettre du 28 parce qu'il a trouvé notre bureau fermé à 4 heures de l'après-midi. Je vous prie de me faire connaître si les heures fixées pour l'ouverture des bureaux ont été exactement observées sans exception, et éventuellement pourquoi non.

Je suis d'accord avec vos télégrammes et documents au sujet de la non rentrée de la récolte. A mon retour je ferai un nouveau rapport à la légation sur les difficultés lors de l'ouverture des documents. Par contre, il faut en tout cas envoyer pour la firme particulière F. Bodenstedt une note semblable à celle fournie pour la M. S. L. G. et vous la signerez par procuration.

J'espère que cette lettre vous touchera mieux à temps pour remplacer celle qui a été perdue. Il s'agit des récoltes de M'Hamedia et d'Aroussia (Souk-el-Arba a été acheté plus tard). Tous les domaines qui portent des noms d'amis de Nier.

Ben Naoun. — Si l'homme est arrivé pendant mon absence, je vous prie de l'informer que je m'emploie très activement pour lui et espère obtenir qu'il devienne

mon censal. Je voudrais que cela lui soit dit par vous de façon significative. Pour cette affaire, il faut donc envoyer à l'agence consulaire de Marrakech la lettre suivante:

K. C. C.

M.

En annexe à la requête de M. le Docteur B. en date du 13 octobre de cette année au sujet de l'inscription de . . . Ben Naoun comme censal, nous avons l'honneur d'informer l'agence consulaire impériale, au nom et par procuration de M. Bodenstedt, actuellement absent de Marrakech, que les opérations de cette maison font ressortir au compte-courant un débit s'élevant pour la période du 1er octobre 1912 au 1er octobre 1913 à la somme totale de mark.

Très respectueusement,

Par procuration : Bock-Raschert.

Monsieur Raschert ouvrira le compte. Le débit devra donc s'élever à environ 70-80.000 mark. Eventuellement on ajoutera l'achat de (mot incompréhensible) à Amismis 10.000 D.

Ci-joint une lettre concernant la plainte pour Chichaoua. Je vous prie de faire le nécessaire pour que l'homme se présente devant le Chrâa.

La lettre ci-jointe de Bertrand, donnez-la je vous prie à Nier. Elle est intéressante parce que les Français prétendent ne pas s'occuper des affaires anciennes. Ils le font cependant ici dans le cas (mot incompréhensible) d'Amismis.

Inclus aussi une lettre de Grosse. Faites connaître, je vous prie, au caïd Larbi que seuls les effets de Grosse doivent revenir à Marrakech et qu'au contraire tout le matériel de mine peut rester là-bas.

Demandez donc à Nier si ma demande au sujet de Ben Naoun est partie.

En outre, faites-vous renseigner par Nier sur la façon dont je puis avoir des détails sur la récolte de cette année à Souk-el-Arba, Bertrand aussi devra être informé.

De plus, Abslam Tadlaoui est-il arrivé pour témoigner dans l'affaire de moutons Ben Naoun.

Dernière phrase de trois lignes (très mal écrite et intraduisible mais ne se rapportant pas à l'affaire Ben Naoun).

B.

ANNEXE II.

M .Bertrand, agent des Mannesmann, s'est présenté à notre vice-consulat de Marrakech. Il a confirmé à M. Dubedout les déclarations faites par M. le lieutenant de Feraudy concernant l'affaire Rahal Ben Naoun et lui a en outre signalé que les réclamations présentées par les frères Mannesmann à l'occasion des événements de 1912 étaient établies, d'une façon générale, avec la plus évidente mauvaise foi : elles seraient fausses ou exagérées. C'est ainsi, par exemple, que deux mules volées à M. Grosse, puis retrouvées, auraient été néanmoins portées sur ces réclamations.

Les faits ci-dessus concordent avec les renseignements recueillis par M. le chef des services municipaux de Marrakech. M. le capitaine Landais a appris, de son côté, que des documents fictifs auraient été dressés d'accord avec des caïds de la région pour appuyer une demande d'indemnité de 125. 000 p. h. Ces documents tendraient à prouver que toutes les propriétés des frères Mannesmann étaient en pleine récolte au moment des événements de Marrakech (août 1912).

ANNEXE III.

Louange au Dieu unique.

Marrakech, le 28 Hedja 1331 (28 novembre 1913).

A notre ami Si Abdallah ben Si Brahim.

Que le salut soit sur toi.

Ensuite, comment se fait-il que tu ne m'aies pas écrit depuis un certain temps, alors que la carte de protection que je t'ai fait faire est arrivée, carte de Samssara (de censal).

Dès réception de la présente lettre, rends-toi sans faute chez moi à Marrakech pour retirer cette carte qui t'appartient. Munis-toi d'un acte notarié dressé par devant les notaires et le cadi, fais mentionner sur ces documents le montant des préjudices que tu as éprouvés lors des troubles. Viens me trouver à Marrakech, nanti de cette pièce et je soumettrai ton affaire au Maghzen. Tu seras indemnisé au moment opportun.

Comme actuellement je n'ai aucun document par devers moi, fais diligence pour me l'apporter.

Si tu n'as pas la possibilité de te rendre toi-même à Marrakech, envoie un de tes serviteurs muni de l'acte dont il s'agit et d'une procuration lui conférant pleins pouvoirs afin qu'il puisse te représenter et je ferai le nécessaire avec lui.

Hâte-toi de venir car je vais partir en voyage chez moi. Fais-donc diligence.

Salut du Docteur allemand Otto Mannesmann à Marrakech.

Que Dieu te protège.

Pour traduction :
Marrakech, le 14 décembre 1913.
Signé : Neiger.

ANNEXE IV.

Traduction d'une lettre envoyée par Si Abderrahmann ben Aida, frère du caïd Larbi el Derdouri, à M. Robert Mannesmann.

Louange à Dieu.

A notre meilleur ami le tadjer Robert Mannesmann.

Salutations d'usage sur toi et sur tous les tiens et tes amis.

Après le salut, sache que le caïd Larbi notre frère nous a écrit que tu étais à Marrakech et aujourd'hui nous te souhaitons la bienvenue.

Nous te prions de ne pas nous oublier au sujet des paroles que nous avons échangées par le dernier rekkas et, au prochain courrier, je te donnerai toutes les nouvelles sur le chérif El Hiba.

Aujourd'hui, je te prie de vouloir bien m'envoyer deux caisses de thé, quelque chose de bon, et dans ces caisses tu me mettras des cartouches Soussia.

Aie confiance sur El Ouati l'envoyé; les prochaines nouvelles t'arriveront par un autre rekkas et ne t'inquiète pas du côté du caïd Larbi el Derdouri.

Amitiés sincères. Le 12 Hedja 1331.

Sidi Abderrahmann ben Aida.

ANNEXE V.

Copie de télégrammes.

De Marrakech, le 22 janvier 1914, à 18 h. 10.

Général commandant région Marrakech à Résident général Rabat, en communication à Cercle Heha Chiadma Mogador, n° 13 R. S. C. Priorité urgent.

1° D'après déclarations faites par envoyés Hiba à un de nos agents, Mannesmann employaient comme rekkas Assersif, Moulay Mekki des Ouled Boujemada (Ouled Bou Seba). Ils avaient proposé Hiba débarquer armes, munitions et argent à Sebt el Arch près de Chebika avant 15 Moharrem dernier à condition qu'il se porte garant avances consenties.

Trois notables des Sbouia (Ait Ba Amrane) nommés Mohammed Ould Embarek Ould Ahmed, Hamadi Ould Salah Ould Admed Ould Hajoum, Mohammed el Krenaza,ainsi qu'il m'a été rendu compte par le caïd el Bachir, se seraient embarqués Mogador pour Allemagne pour aller discuter conditions. Allemands posèrent comme conditions quatre notables accrédités par tribus se rendraient Allemagne apportant concessions de propriétés en garantie. Insistèrent particulièrement pour que adhésion Ould Belrouk et chérif Tazeroualt soit obtenue. Emissaires de retour communiquèrent conditions à tribus... puis se rendirent Asserssif. Tribus refusèrent propositions disant ne pas vouloir rouvrir période lutte qui n'aboutirait qu'à l'aliénation leurs terres entre mains allemandes fournisseurs Hiba. Hiba ne pouvant les faire revenir sur décision se serait décidé faire ouverture paix.

2° Si Othman Ben Fadel a déclaré à chef Service des Renseignements que Merebbi Rebbo aurait reçu en novembre dernier propositions des Espagnols lui fournir armes, munitions et argent à condition qu'il favorise leur débarquement à Tarfaya et établissement relations commerciales avec intérieur. Hiba mis au courant aurait refusé disant souci son prestige lui interdisait autoriser établissement de chrétiens en terre musulmane.

Original remis à Délégué Résidence.
Copie : général Ditte.
Bureau Politique.

De Marrakech, le 22 janvier 1914, à 20 h.

Commandant région Marrackeh à commandant cercle Haha Chiadma Mogador, en communication à Résident général Rabat, n° 14 R. S. C. Priorité. Urgent.

Trois indigènes des Sbouia objet de mon 13 R. S. C. ont dû s'embarquer Mogador 27 août dernier, ils étaient accompagnés de Touazines el Ould Zneibatal, khalifa d'El Hiba, seraient revenus 14 décembre.

Cherche vérifier dans plus grand secret.

Original remis à Délégué Résidence.
Copie : à général Ditte;
à Bureau Politique.

ANNEXE VI.

Copie du contrat passé entre M. Grosse, agent minier des Mannesmann, et M. Lavadoux, agent de la compagnie métallurgiste et minière franco-marocaine,

Entre :

Monsieur Grosse, ingénieur, demeurant à Marrakech (Maroc), d'une part,

et la compagnie métallurgique et minière franco-marocaine, 51, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris, représentée par un de ses ingénieurs, M. Ernest Lavadoux, d'autre part :

Il a été convenu ce qui suit :

I. La compagnie métallurgique et minière franco-marocaine, reconnaît à M. Grosse, en échange de renseignements fournis, cinq pour cent des bénéfices ou avantages quelconques qu'elle retirera ultérieurement des demandes de permis de recherches ci-dessous énoncées :

1° Demande du Djebel Tagrikht (cuivre) adressée à Rabat le 25 octobre 1913;
2° Djebel Chankar P. T. A. G., 25 octobre;
3° Djebel Mchalif (cuivre) P. T. A. G., 25 octobre 1913;
4° Djebel Fersa (charbon), 20 octobre 1913;
5° Djebel Ifki el Madden (cuivre), 20 octobre 1913;
5° Djebel Asif Si Hass (cuivre), 25 octobre 1913;
7° Djebel Ferri Iddiq E. J. Hafoum (cuivre), P. T. A. G., 25 octobre 1913.

II. Si la compagnie franco-marocaine, les personnes ou la Société substituées à elle dans ses droits étaient amenées par les résultats des études ou des recherches à abandonner définitivement les études ou les travaux, ce dont elles seront seuls juges, la compagnie marocaine en aviserait M. Grosse.

M. Grosse pourra reprendre alors possession des gisements et des travaux effectués, la compagnie marocaine ou ses concessionnaires n'ayant droit qu'à la reprise

de leur matériel et à celle du minerai abattu par eux, sans qu'il puisse en résulter aucune indemnité pour l'un ou l'autre des signataires de la présente convention.

Lu et approuvé :

Marrakech, 26 octobre 1913.

Signé :

E. Lavadoux. Grosse.

P. C. C. — Une copie a été envoyée à la Résidence à titre de renseignement.

ANNEXE VII.

Agissements allemands dans la région de Fez.

Il résulte de renseignements recueillis par M. le commandant de la région de Fez que le Caid Si Abdesselam el Ouriaghel, censal de la maison Adolphe Laugenheim et Cie, entretiendrait des relations avec les étrangers, des Allemands en particulier. Ce caïd a reçu au début de juillet la visite d'un individu, de nationalité allemande, se disant prospecteur de mines et qui paraît bien être l'individu désigné sous le nom de «Bernis» dans la lettre de notre agence à Tanger du 15 juillet, n° 412, communiquée au Département et signalé à M. de Valdrôme comme entretenant des rapports suivis avec des chefs marocains dissidents et comme se livrant à la contrebande de guerre pour le compte des frères Mannesmann.

Si Mohammed Ben Larbi ben Badaoui ben Kirane, de Fez, censal de la Marokko Mannesmann C° se rend lui aussi très souvent dans la montagne et se rencontre fréquemment avec le caïd des Ouriaghel.

Enfin, M. Maigret m'indique comme agitateurs, officiellement protégés par des Allemands, dans l'Ouergha :

Le chérif Si Ahmed ben Driss el Ouazzani;

Abdesselam ben Tahla Fichtali censal de la maison Fuchs Laugenheim et C°;

Hadj Mohammed Ben Zakkor et son censal, le chérif Mohammed Ben Larbi el Ouazzani;

Abdesselam ben Hassen ben Taher Zerouli, censal de la maison Adolphe Laugenheim et C°.

197.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. n° 39. *Paris, 31 janvier 1914, 13 h. 45.*

Je réponds à votre télégramme 63 (1).

Le retard de l'emprunt est subordonné non seulement à des concessions économiques, mais aussi à des garanties de paix. Il serait imputable à la Turquie, si elle laissait des doutes sur les intentions pacifiques qu'elle affirme. Insistez auprès d'elle afin qu'elle les dissipe et nous permette ainsi de donner une suite à nos dispositions sincèrement favorables.

198.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 31 janvier 1914.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky que la nouvelle concernant la soi-disant acquisition des usines Poutiloff par la maison Krupp n'est pas exacte. La Société des usines Poutiloff, se trouvant dans la nécessité d'augmenter de vingt millions de roubles son capital-actions, avait accordé à la Banque Privée de Saint-Pétersbourg une option pour la réalisation d'une nouvelle émission d'actions. Non seulement la répartition des nouvelles actions, mais leur émission même ne sont pas encore déterminées.

De toute façon, sitôt que les mesures projetées par la Banque pour se procurer les capitaux nécessaires aux usines Poutiloff ont été connues et avant même que le bruit des appréhensions des cercles politiques français ne fût parvenu à Saint-Pétersbourg, le Gouvernement impérial, en la personne du Président du Conseil, a déclaré d'une façon catégorique à la Banque que l'augmentation du capital de l'usine Poutiloff ne sera autorisée que si les conditions fixées écartent toute possibilité de la participation supposée de la maison Krupp. M. Kokovtzoff a en même temps recommandé à la Banque de s'adresser au marché français pour obtenir les capitaux nécessaires.

La Banque privée de Saint-Pétersbourg n'a pas manqué, dès le 14/27 janvier, de régler sa conduite sur les indications du Président du Conseil (2).

(1) Du 29 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 187.

(2) M. Isvolsky annonçait le 31 janvier, par télégramme à son Gouvernement, le départ pour Pétersbourg de M. H. Léon, directeur de la banque de l'Union Parisienne et d'autres représentants du groupe français (voir *Mejd. Otn.* I. 1, n° 153. Par un second télégramme du même jour (*ibid.*, note), M. Isvolsky annonçait aussi le départ de M. Raffalovitch renseigné sur les détails de de l'affaire.

199.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 6. *Saint-Pétersbourg, 31 janvier 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 février; Dir. pol., 7 février.)

Je crois devoir vous transmettre une copie de la lettre officielle que M. Sazonoff a adressée à M. Delcassé, à l'occasion de son départ.

Votre Excellence ne manquera pas d'en apprécier les termes exceptionnels.

ANNEXE.

M. Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. *Saint-Pétersbourg, 13/26 janvier 1914.*

Je n'ai pas manqué de soumettre à Sa Majesté l'Empereur, conformément au désir de Votre Excellence, votre demande d'audience pour la remise de vos lettres de rappel. Sa Majesté a daigné fixer cette audience à jeudi, le 16/29 courant, à 11 heures du matin, à Tsarskoïé Sélo.

Je ne puis m'empêcher de vous dire à cette occasion, Monsieur l'Ambassadeur, avec quel vif sentiment de regret a été accueillie en Russie la nouvelle du terme de votre mission à Pétersbourg. Votre Excellence connaît suffisamment ce pays pour se rendre compte de la profonde et unanime sympathie qui lui est acquise ici. Quant à moi personnellement, vous savez combien je partage ces sentiments. Notre collaboration journalière a été empreinte de tant de confiance et de cordialité que je ne saurai aujourd'hui assez regretter de la voir prendre fin.

200.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. Confidentiel. *Londres, 1er février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 février; Dir. pol., 7 février.)

Il me revient que le Ministre du Portugal à Londres est partisan de la publication de la convention anglo-allemande de 1898 [1] relative au partage des colonies de son pays. Ce diplomate paraît assez au courant des négociations entre Londres et Berlin et défend la publication de la convention au moyen des arguments usités au Foreign Office. On retrouve dans son langage les formules de certains collaborateurs de Sir E. Grey.

Si l'attitude de M. Teixeira-Gomes est conforme aux instructions de Lisbonne, le Gouvernement portugais serait disposé a adhérer implicitement à une convention partageant ses colonies; notre situation deviendrait de ce fait encore plus difficile qu'auparavant.

J'espère que le Cabinet de Lisbonne n'est pas disposé à abdiquer publiquement son indépendance et que l'attitude de son représentant à Londres peut être attribuée aux tendances personnelles de ce dernier.

201.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des affaires étrangères.

D. n° 41. *Berlin, 1er février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 février; Dir. pol., 6 février.)

D'après mes renseignements, la Deutsche Orient Bank prêterait à la Turquie quinze millions de mark. Ces avances par petits paquets indiquent combien on est disposé à Berlin à encourager la Turquie à attendre de l'Allemagne le secours financier dont elle a besoin.

[1] D'après une lettre du prince Lichnowsky, qui est du 7 janvier (*Grosse Politik,* vol. 37, I, n° 14694), le représentant du Portugal à Londres insistait pour la publication du traité dit de Windsor conclu en 1899 entre le Portugal et la Grande-Bretagne. Sir E. Grey lui aurait répondu que cette publication entraînerait celle du traité conclu avec l'Allemagne.

202.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 68. *Péra, 2 février 1914, 0 h. 10.*

(*Reçu :* 1 h. 45.)

La négociation arménienne se trouve arrêtée une fois de plus. Le Gouvernement russe persiste à demander qu'en attendant le recensement la proportion de l'élément chrétien dans les conseils généraux des vilayets soit de la moitié pour Van, Bitlis et Erzeroum, du tiers pour Sivas, Kharpout et Diarbékir. Le Grand Vizir prétend appliquer à ces trois derniers vilayets comme au reste de l'Empire le principe de stricte proportionnalité et déclare qu'il lui serait impossible de faire accepter une autre combinaison par le Parlement.

Mon collègue de Russie ne m'a point caché qu'il eût souhaité recevoir des instructions plus conciliantes; il désespère d'obtenir de la Porte de nouvelles concessions et craint en insistant de compromettre inutilement les résultats acquis dont les Arméniens eux-mêmes seraient disposés à se contenter.

203.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 20. *Belgrade, 2 février 1914, 22 h.*

(*Reçu :* 22 h. 53.)

La légation serbe à Constantinople avise que, sur des avis arrivés de Paris par Djavid Bey, la Porte lui aurait fait savoir ses intentions de reprendre à bref délai les pourparlers en vue du traité de paix serbo-turc.

Il existerait encore d'assez sérieuses difficultés sur le sujet des vakoufs, des écoles et surtout quant à la compétence des muftis pour le réglement des successions*.

* Annotation du Ministre : *Nous pourrions télégraphier à Constantinople afin que notre Ambassadeur montrât au Gouvernement turc l'intérêt qu'il y aurait à signer promptement avec les Serbes. Cela faciliterait la mise à exécution de nos bonnes dispositions à l'égard des Turcs.*

204.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 70. *Péra, 2 février 1914, 23 h. 55.*

(*Reçu :* le 3, à 1 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme n° 39 [1].

J'ai transmis à Votre Excellence, le 26 janvier, les déclarations que le Grand Vizir m'a prié de porter à la connaissance du Gouvernement de la République. Depuis, le Grand Vizir et les membres du Cabinet n'ont cessé d'affirmer leurs intentions pacifiques. J'ai profité de l'audience diplomatique pour demander au prince Saïd Halim de faire en sorte qu'aucun doute ne plane plus sur les intentions de la Turquie. Il m'a renouvelé ses déclarations antérieures, affirmant que la Turquie n'avait aucun désir de faire la guerre à la Grèce avec laquelle elle espérait vivre pacifiquement; il a ajouté qu'il suppliait Votre Excellence de lui indiquer ce qu'il devait faire pour arriver à convaincre le Gouvernement de la République de la sincérité des intentions de la Turquie.

205.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. *Berlin, 2 février 1914.*

(*Reçu ;* Cabinet, 3 février; Dir. pol., 13 février.)

Les administrations compétentes de l'Empire s'occupent en ce moment de modifier les réglements militaires en vue de déterminer plus exactement les droits et les devoirs des officiers au regard de la population civile.

C'est là le résultat le plus immédiat des incidents de Saverne et jusqu'à un certain point les libéraux, s'il en existe en Prusse, peuvent s'en féliciter, mais les conséquences véritables de ces douloureux événements n'apparaîtront que plus tard et, probablement, tout autres que l'on pourrait croire.

La dépêche n° 46 [2], que porte au Département le présent courrier, donne

[1] Du 31 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 197.

[2] Du même jour, reproduite sous le numéro 206.

à Votre Excellence quelques renseignements sur le successeur de M. Zorn de Bulach à la tête de l'administration du Reichsland. C'est un Prussien et, bien que les éléments français en Alsace n'eussent guère à se louer de M. de Bulach, il était Alsacien. Il représentait parfaitement ce qu'avait eu en vue le Chancelier actuel lorsqu'il avait proposé au Reichstag de développer la vie propre de l'Alsace-Lorraine au point de vue administratif. Le Statthalter, M. de Wedel, dont tout le monde dit qu'il est le premier Statthalter qui ait réussi à obtenir quelques sympathies en Alsace-Lorraine, se retirera également, bien que l'Empereur l'ait prié de rester encore quelque temps à la tête des affaires. Il était l'agent d'un système qui paraît avoir échoué, et ce système était celui de M. de Bethmann Hollweg. On peut donc se demander si le Chancelier lui-même n'est pas atteint, comme le Statthalter, par la faillite de sa politique dans les provinces annexées.

Voilà dans quelle situation les attaques des partis de gauche au Reichstag et les sentiments violemment excités du parti militaire ont placé le Chancelier qui s'est trouvé comme isolé entre eux. Il y a incontestablement dans l'opinion des dirigeants de l'Allemagne de l'Est un courant de réaction qui est apparu dans les réunions d'étudiants où l'on a protesté contre les insultes dont l'armée était l'objet. Or l'Allemagne de l'Est, c'est la vieille Prusse, et son esprit est celui qui domine dans l'armée allemande.

Les États-majors se rendent parfaitement compte qu'un appareil militaire comme celui qui pèse sur l'Allemagne ne peut subsister que s'il est justifié par la nécessité et ils souhaitent que les faits prouvent cette nécessité, mais ils redoutent, me disait récemment un ancien Ambassadeur d'Allemagne, qu'à l'heure décisive l'Empereur n'aille pas jusqu'au bout.

Ce sentiment, qu'il est assez naturel de trouver chez des officiers, est aussi celui d'une fraction importante de l'opinion en Prusse, je veux parler du parti conservateur.

Un membre du Reichstag et de la Chambre des Députés de Prusse, qui appartient à ce parti, mais qui, par le fait de ses attaches de famille, n'en partage pas les passions à notre égard, est venu me voir récemment et m'a avoué, au cours de la conversation, qu'il était effrayé de voir ses collègues conservateurs de plus en plus enclins à considérer la guerre en soi (et naturellement contre nous) comme une nécessité. Dans ce parti on n'apprécie ni les idées personnelles ni l'œuvre économique de l'Empereur. On considère que le développement de l'industrie a pour corollaire le développement des agglomérations ouvrières et des idées démocratiques. C'est là qu'est le danger aux yeux des hobereaux. Ils se croient revenus aux jours de 1866, quand le Reichstag luttait contre M. de Bismarck. La guerre mit alors toute chose en sa place et assura quarante ans de pouvoir au parti conservateur en donnant l'hégémonie à la Prusse. Ne pourrait-on, pense-t-on, recommencer cette

expérience et, par la guerre, mettre l'aristocratie terrienne à l'abri, pendant de longues années, des assauts de la démocratie ?

Telles sont les idées qui, d'après mon interlocuteur, hantent les esprits de ses collègues de la droite, et cette constatation est d'autant plus grave que l'entourage immédiat de l'Empereur appartient exclusivement à ce parti qui représente la haute aristocratie du pays et la grande propriété.

206.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 46. *Berlin, 2 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 février; Dir. pol., 4 février.)

Une note officieuse, reproduite dans les journaux d'hier matin, fait connaître que l'Empereur a accepté la démission du baron Zorn de Bulach, Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine, ainsi que celles de MM. Petri et Mandel, Sous-secrétaires d'État. Des décorations sont conférées à ces fonctionnaires à l'occasion de leur retraite. M. Zorn de Bulach est en outre appelé à siéger dans la première chambre du Parlement des pays annexés. Il est remplacé par le comte de Roedern, vice-gouverneur de la province de Brandebourg. Celui-ci prendra de plus la direction de l'Administration intérieure d'Alsace-Lorraine, l'Agriculture, les Finances et la Justice étant laissées aux sous-secrétaires d'État.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint, à Votre Excellence la notice biographique publiée sur M. de Roedern par le *Lokal Anzeiger*.

Ainsi que l'indique ce document, le nouveau Secrétaire d'État a accompli toute sa carrière administrative en Prusse. Agé de 44 ans, il n'a pas une personnalité marquée et sa nomination ne paraît pas devoir comporter d'appréciations particulières, si ce n'est qu'elle répond au désir d'introduire dans le ministère d'Alsace-Lorraine un élément bien prussien. C'est la remarque que formule à ce propos l'organe pangermaniste, la *Post,* qui se montre satisfait de la désignation du comte de Roedern. Le même journal espère qu'on s'inspirera de considérations analogues pour remplacer le Statthalter d'Alsace-Lorraine, le comte de Wedel. D'après la communication faite à la presse, celui-ci restera encore quelques mois dans le poste qu'il occupe.

Enfin le mouvement administratif en question est complété par la nomination comme Sous-secrétaire d'État en Alsace-Lorraine du baron de Stein,

conseiller intime supérieur à l'Office impérial de l'Intérieur. Il reste à désigner encore un Sous-secrétaire d'État.

Le *Lokal Anzeiger* de ce matin publie que le colonel de Reuter, précédemment à Saverne, vient d'être transféré à Francfort-sur-l'Oder où il prendra le commandement du régiment de grenadiers Prince Charles de Prusse. La feuille officieuse fait observer que M. de Reuter se trouvera ainsi à la tête du régiment que son père commandait en 1870; celui-ci fut tué sur le sol alsacien-lorrain. Elle ajoute que la mesure prise à l'égard de M. de Reuter, qui du reste a été décoré tout dernièrement, n'a aucun caractère défavorable. Le *Lokal Anzeiger* fait remarquer à la même occasion que les membres du Gouvernement d'Alsace-Lorraine ont reçu des distinctions honorifiques avant de quitter leurs portefeuilles.

D'autre part, le même journal annonce que le lieutenant de Forstner est nommé au régiment d'infanterie n° 14 en garnison à Bromberg.

207.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, chargé d'Affaires de France à Constantinople.

T. n° 42. *Paris, 3 février 1914, 11 h.*

Je réponds à votre télégramme 70 [1].

Je suis heureux des déclarations pacifiques qui vous sont faites. Des actes, tels que la signature du traité avec la Serbie, dont M. Descos m'annonce la reprise des pourparlers, et la cessation du boycottage grec seraient encore plus significatifs. L'attitude que prendra la Turquie et la réponse qu'elle fera à la notification prochaine des décisions de l'Europe touchant les îles auront également du poids sur notre décision relative à l'emprunt. Pour votre information personnelle, j'étudie une formule suspensive à introduire dans l'emprunt et relative à des éventualités de guerre : avez-vous quelque indication à me donner dans cet ordre d'idées ?

[1] Du 2 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 204.

208.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 15. Très confidentiel. *Athènes, 3 février 1914, 12 h. 50.*

(*Reçu :* 13 h. 30.)

Le Roi a demandé à mon collègue serbe de proposer à son Gouvernement «un élargissement de la convention gréco-serbe» afin de parer à d'éventuelles menaces. Le Ministre de Serbie attend le retour de M. Pachitch à Belgrade pour transmettre cette proposition. D'après mon collègue on n'est pas dupe ici des amabilités autrichiennes; renvoyé par l'Italie à l'Autriche, par celle-ci à l'Italie, M. Venizelos n'aurait encore rien obtenu (1).

209.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Descos, Ministre de France à Belgrade.

T. n° 12. *Paris, 3 février 1914, 22 h. 15.*

Je réponds à votre télégramme 19 (2).

Le projet d'entente entre un groupe français et un groupe autrichien pour les chemins de fer orientaux, d'accord avec la Serbie et la Grèce, présente pour le règlement des difficultés dans les Balkans, une importance considérable et, pour la solution pacifique des désaccords entre l'Autriche et la Serbie, un intérêt que ce dernier pays ne devrait pas perdre de vue : il n'obtiendra jamais le consentement de l'Autriche au rachat de ses chemins de fer et, s'il cède aux suggestions de l'Allemagne et de l'Italie, intéressées à un échec

(1) Il y a intérêt à rapprocher de ce télégramme un rapport de M. de Szilassy, ministre d'Autriche-Hongrie à Athènes (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 9284), et un télégramme du même diplomate du 5 février (*ibid.,* pièce n° 9303).

(2) M. Descos annonçait par ce télégramme, qui est du 2 février, la remise au Gouvernement serbe par la légation d'Italie d'une note relative aux pourparlers de Vienne sur les chemins de fer orientaux. Cette affaire, disait la note italienne, relève de toutes les Puissances et les lignes de l'Adriatique présentent pour l'Italie un intérêt particulier. Dans la suite de son télégramme M. Descos parlait du peu d'empressement mis par le Gouvernement serbe à se prêter à la combinaison imaginée par les financiers français et autrichiens, l'idée du rachat ayant ses préférences.

de la combinaison actuelle, il court le grand risque de se retrouver face à face avec l'Autriche, hostile et intransigeante.

L'Italie a frappé à toutes les portes pour obtenir une participation et une représentation dans l'affaire : éconduite à Vienne et à Berlin, elle s'est adressée à Paris, où il lui a été répondu que le groupe français aurait consenti sur sa part une participation à l'élément russe et qu'il verrait avec faveur le groupe autrichien faire la même concession aux Italiens, alliés de l'Autriche, mais n'avait aucun motif pour prendre de nouveau sur sa part un pourcentage italien et s'y refusait.

Pour tenter de tourner ce refus, la diplomatie italienne a cherché successivement à s'appuyer sur une entente antérieure et privée Vitali-Russo-asiatique-Societa commerciale d'Oriente, visant spécialement le Danube-Adriatique, et à lier la négociation des chemins de fer orientaux à la conférence de Londres. Il lui a été répondu que le Danube-Adriatique et les Orientaux sont des lignes qui n'ont ni le même point de départ ni le même point d'arrivée, que les pourparlers au sujet de l'un et de l'autre entre des groupes privés différents n'ont aucun rapport, que la conférence de Londres a internationalisé l'Albanie mais non toutes les affaires balkaniques, que la commission financière n'aura pas à intervenir dans l'entente de groupes visant les chemins de fer orientaux, enfin que l'intérêt de l'Italie est reconnu de tous pour le Danube-Adriatique, mais ne s'impose pas pour les lignes qui traverseront les États des Balkans vers la mer Égée et vers la mer Noire.

L'opposition de l'Allemagne est née et s'explique par suite du désir du groupe autrichien de conserver toutes les actions des lignes les plus orientales de la combinaison (que les Allemands considèrent comme le prolongement de leurs lignes d'Anatolie et la possibilité future d'aller sans rompre charge de Berlin à Bagdad) : il est vraisemblable que si l'Autriche se résignait en fin de compte à rétrocéder à la Deutsche Bank la moitié des actions des lignes de l'Est (qui avaient été antérieurement passées par la Banque allemande au Bankverein autrichien), et si la combinaison austro-française se limitait aux chemins de fer vers la mer Égée, l'opposition allemande cesserait. Il n'est pas même certain qu'un terrain d'entente ne puisse encore être trouvé entre les éléments autrichien et allemand, sans dissocier les lignes vers l'Égée et vers la mer Noire, bien que le groupe français n'accepte pas de participation allemande dans la combinaison des lignes égéennes (1).

(1) Ce télégramme a été communiqué le 3 février, à 22 h. 15, à Pétersbourg n° 90, Londres n° 83, Rome n° 70, Vienne n° 54, Berlin n° 70, Constantinople n° 43, Athènes n° 21, Sofia n° 6

210.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 21. Très confidentiel. *Belgrade, 3 février 1914, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h. 50.)

Je réponds à votre télégramme n° 11 [1]. Il m'a été dit *très confidentiellement* au ministère des Affaires étrangères serbe que, dès avant la signature de la paix de Bucarest, des émissaires du parti russophile bulgare seraient venus recommander, à Belgrade, la cession d'Ichtip et de Kotchana à la Bulgarie comme seul moyen de rétablir éventuellement l'entente serbo-bulgare et de favoriser le retour au pouvoir de ce parti. De son côté, la diplomatie russe aurait paru appuyer cette manière de voir, prétextant la nécessité de sauver la Bulgarie pour le slavisme. On fait observer qu'une telle concession, insupportable pour la Serbie, resterait sans doute illusoire. Les revendications macédoniennes de la Bulgarie ne seraient point apaisées par la cession de quelques villages sur la Bregalnitza et elle continuerait, comme par le passé, à se tourner vers l'Autriche dans la mesure où l'exigeraient ses intérêts. On veut croire ici, d'ailleurs, que le sentiment de revanche contre la Serbie serait général en Bulgarie. D'après des informations *secrètes,* le général Théodoroff aurait déclaré à Pétersbourg à la Grande-Duchesse Militza qu'il serait impossible à la Bulgarie de rester neutre, dans l'éventualité d'un conflit gréco-turc.

211.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 19. *Bucarest, 3 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 février; Dir. pol., 13 février.)

Le nouveau Ministre des Affaires étrangères, M. Porumbaro, avec qui je me suis entretenu à diverses reprises depuis son entrée en fonctions, m'a donné l'assurance que tous ses efforts tendraient à développer les relations amicales qui unissent la France et la Roumanie.

[1] Voir le télégramme de Pétersbourg, en date du 30 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 192 (note finale).

«L'appui que le Gouvernement français et vous-même nous avez prêté au cours des derniers événements ne saurait, m'a-t-il dit, être oublié et, en ce qui me concerne, je vous donnerai tout mon concours afin de faciliter sur le terrain économique et industriel le rapprochement auquel vous travaillez depuis six ans.

«La Roumanie est, comme la France, animée d'un sincère désir de paix; notre Gouvernement mettra tous ses soins à préserver les stipulations du traité de Bucarest, et ceux qui voudraient troubler de nouveau la tranquillité dans la péninsule balkanique nous trouveront prêts à nous opposer à leurs desseins.»

J'ai profité d'une de nos conversations pour faire allusion à l'attitude que son prédécesseur avait cru devoir adopter au moment de la discussion de la réponse au message du Trône et à la facilité avec laquelle M. Majoresco avait, en négligeant de rappeler les services rendus à la Roumanie par les Puissances qui, comme la France, s'étaient, par souci de l'équité, rangées à ses côtés, réservé ses amabilités pour l'Autriche seule qu'il m'avait cependant représentée plusieurs fois comme une amie inquiétante.

M. Porumbaro a reconnu que M. Majoresco aurait, en effet, pu, tout en soutenant à la tribune (pour obéir à des considérations politiques) que les relations entre l'Autriche et la Roumanie étaient demeurées des plus courtoises, être moins exclusif et témoigner plus de reconnaissance à ceux qui l'avaient aidé et soutenu.

«Nous avons, m'a répété le Ministre, une plus équitable appréciation des choses et nous saurons rendre à chacun ce qui lui est dû : vous vous en apercevrez.

«Notre Gouvernement suivra, avant tout, une politique indépendante et s'inspirera des intérêts du pays sans se laisser influencer par des considérations sentimentales qui ne seraient pas d'accord avec eux.»

M. Porumbaro est d'ailleurs, ainsi que j'ai eu l'honneur de le signaler à Votre Excellence, par ma dépêche n° 11, du 17 janvier dernier[1], un sincère ami de la France; j'ai eu fréquemment, depuis mon arrivée à Bucarest, il y a sept ans, l'occasion de mettre ses sympathies françaises à l'épreuve, elles ne m'ont jamais fait défaut.

[1] Non reproduite.

212.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 20. *Bucarest, 3 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 février; Dir. pol., 13 février.)

Les journaux de ce matin reproduisent en détail les débats qui ont eu lieu hier à la Chambre hongroise, où le comte Bethlen a interpellé le comte Tisza au sujet des déclarations faites par le Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest au rédacteur d'un journal de Pest, l'*Az Est.*

On se rappelle que le comte Czernin avait déclaré que le rétablissement des bonnes relations entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie était intimement lié à la solution des négociations roumano-magyares.

L'interpellateur soutenait que les rapports entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie s'étaient aigris à cause des «gaffes» du ministère des Affaires étrangères d'Autriche et qu'aujourd'hui on cherchait à acquitter à la Roumanie un compte présenté par le comte Czernin.

«En l'état actuel des choses, concluait le comte Bethlen, la continuation des négociations en vue d'un rapprochement roumano-magyar est impossible, car tout le monde considérerait que l'Autriche-Hongrie a eu la main forcée par les Roumains, et il est inadmissible qu'un grand pays s'incline devant la volonté d'un petit».

Le comte Bethlen demandait, en conséquence, au comte Tisza : «s'il avait connaissance des déclarations prêtées au comte Czernin;

«S'il s'identifiait avec ses déclarations;

«S'il était disposé à interrompre les pourparlers roumano-magyars jusqu'au jour où les relations entre l'Autriche et la Roumanie seraient éclaircies».

Le comte Tisza répondit qu'il avait des objections à élever contre l'opinion émise par le comte Czernin, dont il ne partageait pas entièrement les vues, mais que le Ministre austro-hongrois n'avait pas, en la circonstance, manqué à la correction que lui imposent ses fonctions.

«Je ne me dissimule pas, a continué le comte Tisza, l'animosité qui règne en Roumanie contre les Hongrois; nous devons tout mettre en œuvre pour la faire disparaître, mais en aucun cas je ne conclurai un accord qui nous crée des obligations envers la Roumanie, ou une entente qui nous lierait les mains. Je ne parlerais pas autrement même si je savais que mon langage dût rendre impossible l'amitié entre nous et la Roumanie. Nous avons d'autres moyens pour réparer le dommage que nous causerait une rupture.

«Mais je suis convaincu que les hommes politiques en Roumanie se laissent guider par des principes réels et attachent une grande importance aux intérêts supérieurs de l'État.

«*L'agitation de l'opinion publique en Roumanie contre l'Autriche-Hongrie a une grande importance, mais elle n'est pas décisive.*»

La conclusion du comte Tisza est à retenir.

«Je continue, a-t-il dit, mes négociations avec les représentants du parti roumain et je ne puis dire si elles aboutiront. Si les Roumains formulent des demandes exagérées, qui mettraient en péril la nation magyare, *et je fais cette déclaration en complet accord avec le comte Berchtold,* la réconciliation avec eux ne se pourra réaliser.»

La presse de Bucarest observe une attitude très digne; elle se contente, pour le moment, de reproduire les articles des journaux de Pest et les interviews prises en Hongrie à différents hommes politiques : il semble bien qu'elle obéit en outre à un mot d'ordre et ne cherche pas à envenimer les discussions poursuivies par le comte Tisza.

Cependant, dans les conversations, où les sentiments se laissent plus volontiers deviner, je recueille depuis quelques jours des impressions qui sont loin d'être favorables à l'Autriche-Hongrie; on relève avec aigreur les déclarations du comte Tisza, le dédain peu dissimulé avec lequel il s'est exprimé sur la valeur de l'amitié roumaine, et le comte Berchtold, que le comte Tisza a associé à ses déclarations, est l'objet des plus vives critiques.

Quelle que soit l'issue des pourparlers engagés à Pest, les polémiques qu'ils ont provoquées, les appréciations auxquelles se sont livrés plusieurs députés hongrois sur le compte de la Roumanie et de sa politique extérieure laisseront sur l'opinion publique, déjà peu favorablement disposée en faveur de l'Autriche, une trace profonde qui ne peut que favoriser l'évolution que l'attitude équivoque du Gouvernement autrichien avait (quoi qu'en ait dit M. Majoresco) préparée et encouragée au cours des événements de l'année dernière.

Les partisans d'une politique roumaine prête à se rapprocher de plus en plus de la Serbie et de la Grèce et, éventuellement, d'une nouvelle alliance balkanique se réjouissent ouvertement de la tournure prise par les négociations du comte Tizsa et ne cachent pas l'espoir qu'ils ont de les voir échouer.

213.

M. Laffon, Vice-Consul de France à Rhodes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Rhodes, 3 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 19 février.)

Le projet d'ouverture d'un dispensaire italien à Makri, dont j'ai entretenu précédemment Votre Excellence, est entré dans la voie de la réalisation. J'apprends, en effet, que le Gouvernement italien a loué une maison pour l'installation du dispensaire, qu'on y a expédié des caisses de médicaments et que le médecin chargé de diriger cet établissement est déjà en route pour Makri où peut-être même est-il arrivé.

D'ailleurs, notre agent consulaire à Makri, mieux placé que moi pour savoir ce qui se passe dans le pays de sa résidence, a dû informer le consulat général de Smyrne des mesures prises par l'Italie pour étendre son influence dans cette ville de l'Anatolie.

Il me revient, également, que le Gouvernement de Rome projette l'ouverture d'un autre dispensaire à Mougla (siège d'un Moutessariflik dans le vilayet d'Aïdin entre Makri et Boudroum, ancienne Halicarnasse).

Ainsi que je l'ai écrit antérieurement les Italiens disent vouloir se réserver comme zone d'influence la région allant d'Adalia vers Smyrne. L'ouverture d'établissements italiens à Adalia, Makri, Mougla montre bien que telle est, en effet, la ligne du programme qu'ils se sont tracé.

Il est question aussi de créer de petits dispensaires sur quelques points de la côte située en face de Rhodes.

Avec leur consulat de carrière à Adalia et sans doute celui de Makri bientôt, avec leurs dispensaires et écoles ouverts ou sur le point de s'ouvrir en Anatolie, avec le concours de leur agent à Talaman (le docteur Mario Gallinaro, ancien assistant de l'hôpital Santa Maria Nuova de Florence, actuellement au service du Khédive à Talaman), avec la baie de Marmarice, visitée fréquemment par les bateaux de guerre italiens et considérée presque comme une station navale italienne, avec Mougla où ils projettent de s'installer, avec leurs lignes de navigation qui desservent deux fois la semaine les petits ports de la côte, bref, avec tout un ensemble de mesures que j'ai signalées en temps voulu au Département, les Italiens ont inauguré un vaste programme d'influence dont Rhodes est le centre le plus actif.

Comme l'Italie dépense sans marchander des sommes importantes et qu'une certaine méthode semble présider à ses décisions, il est à prévoir qu'elle finira

par acquérir une situation de premier ordre en Asie Mineure. Et, comme j'ai eu l'occasion de l'écrire, l'Italie, pour être arrivée la dernière dans cette lutte d'influence en Asie Mineure, pourrait bien ne pas être la plus mal servie !

Si, en dépit de tous les intérêts opposés et de ses propres engagements, l'Italie conserve longtemps encore le Dodécanèse, son influence sera prépondérante dans le bassin oriental de la Méditerranée.

Du reste, la presse italienne et le Gouvernement lui-même ne se cachent pas pour claironner que l'heure des renonciations et de l'effacement a fini de sonner pour la Jeune Italie, consciente, désormais, de sa force et de ses droits.

214.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 74. *Péra, 4 février 1914, 1 h. 15.*

(*Reçu :* 6 h.)

Le Chargé d'affaires d'Allemagne est venu déclarer à son collègue de Russie que le Gouvernement allemand, considérant l'entrée d'un délégué russe au Conseil de la Dette ottomane comme une modification essentielle du décret de Moharrem, n'y souscrirait pas sans modifications. M. de Mutius a fait valoir que l'Allemagne occupait le second rang parmi les créanciers de la Turquie et tendait au premier : en effet l'ancienne dette, française pour la plus grande partie, serait entièrement amortie d'ici trente à quarante ans, par contre les nouveaux emprunts, ceux du moins qui comporteraient un contrôle étendu de la dette, étaient aux mains des porteurs allemands. Ceux-ci seraient donc fondés à réclamer la présidence [alternative] triennale, concurremment avec la France et l'Angleterre, et le droit à un deuxième délégué qui pourrait être désigné par la Deutsche Bank ou la société du chemin de fer de Bagdad*.

* Annotation du Département : *4 février 1914. M. de Margerie a causé avec M. de Giers et lui a exposé le danger que présente pour les intérêts français toute démarche actuelle de la Russie tendant à hâter la nomination de son délégué à la Dette. Il serait préférable de gagner du temps en se contentant du principe et en ne demandant pas l'exécution; il y a actuellement trop de négociations délicates avec l'Allemagne et la Turquie au sujet des questions balkaniques et d'Asie Mineure. Peut-être un peu plus tard trouverons-nous le moyen de dissuader l'Allemagne, si elle trouve dans d'autres concessions de la Turquie des garanties qui diminuent pour elle le prix d'une réorganisation de la Dette. Peut-être aussi, en gagnant du temps, pourrons-nous décourager les Russes de leur désir d'avoir un délégué; dans ce cas on s'opposerait à toute modification du décret de Moharrem et l'on éviterait de satisfaire les prétentions allemandes.*

M. de Margerie a vu également Djavid qui, au point de vue de la procédure, estime que ce sont les syndicats intéressés qui doivent s'entendre.

En fait, il y aurait un danger certain à considérer que la Turquie est maîtresse de créer par iradé

215.

Note de l'ambassade d'Italie.

Paris, 4 février 1914.

Le Gouvernement de Rome, d'accord avec celui de Vienne, est de l'avis que les six Puissances fassent à Athènes une communication * sur la base de la proposition de Sir Edward Grey du 23 janvier dernier (1). La communication devrait mentionner le tracé de la frontière albanaise établi à Florence par la Commission internationale et contenir la remarque suivante:

«L'évacuation commencera le 1er mars prochain par le retrait des troupes grecques du Raza de Koritza et de l'île de Saseno et procédera successivement jusqu'au 31 mars, date à laquelle devra prendre fin le départ des troupes helléniques du Raza de Delvino (2).

un délégué nouveau et que ni la commission de la Dette, ni les syndicats n'ont qualité pour agir, aux termes du décret. En voulant éviter d'avoir à consulter les Allemands, on risquerait de se mettre entre les mains des Turcs, susceptibles de subir toutes les influences.

Résumé. — *Gagner du temps et éviter que la question de nomination du délégué russe soit posée immédiatement. Comme les Russes se prêtent médiocrement à cet atermoiement, nous pouvons discuter sur la procédure. Il faudrait toutefois exposer clairement la situation dans une lettre d'instructions à nos agents à Pétersbourg, Constantinople, Berlin et aussi à Rome et Londres, également intéressés à connaître notre point de vue.*

On pourrait plaider auprès des Russes que, s'ils insistent, ils risquent de compromettre même ce qui est acquis et d'arriver à un échec, car la France ne pourrait accepter les deux modifications exigées par l'Allemagne comme contrepartie de l'entrée du délégué russe.

* Annotation du Département : *Le Président du Conseil a répondu verbalement qu'une déclaration à la Grèce ne pourrait être faite qu'en même temps que la déclaration à Constantinople de la décision de l'Europe, la question de l'Epire et celle des Iles étant indissolublement liées. Voir le télégramme adressé au groupe I, le 5 février* (circulaire ci-dessous reproduite sous le n° 221).

(1) Voir ci-dessus à la date du 24 janvier, le rapport de M. Paul Cambon, reproduit sous le numéro 146.

(2) Rapprocher de cette note les télégrammes de Rome, du 7 février, ci-dessous reproduits sous le numéro 232.

216.

Note du Ministre.

Paris, 4 février 1914.

M. Isvolsky voit dans la démarche faite par l'Autriche et l'Italie [1], au sujet de la notification à faire à la Grèce [2] relativement à l'évacuation de l'Épire, une manœuvre concertée avec l'Allemagne *pour* approuver l'entente spéciale que l'Autriche et l'Italie *ont* en Albanie [3].

Cette opinion est probablement justifiée. J'ai dit à M. Isvolsky que dans tous les cas, il ne fallait pas avoir l'air de nous en être aperçus, afin de ne pas en faciliter le succès, et qu'il y avait lieu de répondre simplement qu'il n'était pas possible de notifier la décision des Puissances à la Grèce sans la notifier en même temps à la Turquie, la question de l'Albanie et celle des îles étant liées, par les six Puissances elles-mêmes qui ont adhéré à la note anglaise. La question ainsi *posée,* l'action à deux de l'Autriche et de l'Italie ne pouvait plus se faire : elle *était écartée* sans qu'on ait eu besoin de l'examiner en elle-même.

217.

Note du Ministre.

Paris, 4 février 1914.

Il faut répondre sans trop de retard à la lettre dans laquelle M. Jules Cambon nous a rapporté sa conversation avec M. de Bethmann Hollweg [4]. Le langage que lui a tenu ce dernier est en désaccord avec celui qu'a tenu M. de Tirpitz à la femme de notre Attaché militaire [5] et avec celui que m'a tenu tout récem-

(1) Cf. la note de l'ambassade d'Italie, ci-dessus reproduite, sous le numéro 215.

(2) D'après un télégramme de M. Isvolsky, reproduit dans *Mejd. Otn.,* I, 1, n° 173, les Chargés d'affaires d'Autriche-Hongrie et d'Italie avaient à la réception diplomatique du 4 février proposé : 1° De faire connaître à la Grèce que sa frontière Nord-Ouest devait rester telle que l'avait fixée la Commission de délimitation dans une réunion tenue à Florence le 19 décembre 1913; 2° Que l'évacuation de l'Albanie par les troupes grecques devait commencer le 1er mars et être achevée le 31 du même mois. Voir à ce sujet dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VIII, le compte rendu d'un entretien du comte Berchtold avec M. Venizelos (pièce n° 9272) et un télégramme adressé à Rome par ce même Ministre (pièce n° 9286).

(3) Dans un télégramme qui fait suite à celui qui est cité dans la note précédente M. Isvolsky dit que l'Ambassadeur d'Allemagne n'avait pas pris part à la démarche de ses collègues d'Autriche-Hongrie et d'Italie et qu'il était resté intentionnellement à l'écart de ces diplomates.

(4) Lettre du 28 janvier, ci-dessus reproduite sous le numéro 177.

(5) C'est à Mme de Faramond, femme de l'Attaché naval, que M. de Tirpitz a tenu le langage auquel il est fait allusion. Voir ci-dessus le n° 111.

ment M. de Schoen lors de mon audience de mercredi dernier. M. de Schoen m'a déclaré que son Gouvernement appréciait l'esprit dont, depuis quelque temps, nous faisions preuve dans nos conversations avec lui et il s'en est félicité. M. de Bethmann Hollweg est en ce moment sous l'influence des événements intérieurs. Sa situation amoindrie et sans doute ébranlée le préoccupe visiblement. Sans doute, comme à un certain nombre d'Allemands, la pensée lui est-elle venue qu'une diversion à propos des affaires extérieures ferait oublier les difficultés du dedans et souderait entre eux des éléments qui paraissent très divisés. S'il est bon de retenir le langage du Chancelier et de ne pas considérer comme sans portée les menaces discrètement dissimulées qu'il a laissé percer, il n'est pas possible cependant de se laisser impressionner par lui au point d'accéder aux prétentions du Gouvernement allemand qui nous paraîtraient excessives. Nous avons le désir sincère de vivre en paix et de résoudre en elles-mêmes dans un esprit de réelle conciliation les difficultés d'ordre économique pendantes entre l'Allemagne et nous. Au Maroc, nous entendons respecter strictement nos traités et ne point chercher par des moyens détournés à en éluder les clauses. Nous en donnons les preuves dans la question du port de Tanger, dans celle du Tanger-Fez, dans le règlement minier. Nous avons le vif désir de régler la question immobilière. Mais nous demandons à l'Allemagne d'être animée du même esprit en acceptant la suppression des capitulations et tribunaux, etc.

En Asie Mineure, il n'y a pas de la part du Gouvernement français un seul acte qui puisse être interprété comme une tentative d'empiètement sur les droits que le Gouvernement allemand a acquis des Turcs. Les négociations ouvertes à Berlin en sont la preuve. Il est naturel que les intérêts en présence fassent chacun valoir leurs arguments. La discussion peut être serrée, vive même, mais c'est en ne pas la laissant sortir du terrain purement économique qu'on la résoudra. Il n'y faut pas mêler de préoccupation étrangère à ce qui fait l'objet même du débat. Il n'y a pas de question de prestige engagée et il ne faut pas y en mettre. L'Allemagne autant et plus que la France doit désirer un arrangement conciliant. Il n'est pas possible que M. de Bethmann Hollweg prenne au tragique des difficultés dont un égal esprit d'équité de part et d'autre et une juste appréciation des intérêts en présence doit permettre de trouver la solution prochaine.

218.

M. Geoffray, Ambassadeur de France à Madrid,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

L. particulière. *Madrid, 4 février 1914.*

J'ai dîné avant-hier dans une maison amie avec le Président du Conseil, avec lequel j'ai eu une assez longue conversation. M. Dato m'a dit qu'il allait se rendre à Séville — il part ce soir ou demain —, à la demande du Roi : il arrêtera avec Sa Majesté les dernières décisions à prendre en vue des élections (date de l'élection de sénateurs, époque de l'ouverture des Chambres). Les élections sont évidemment pour l'instant la grande préoccupation du ministère et des personnalités du monde politique. Le Président du Conseil m'a paru assuré du succès et même d'un succès qui s'obtiendra sans «lutte acharnée» : c'est également l'opinion que j'ai recueillie chez des membres du parti libéral. L'accord paraissant solide entre le groupe Dato et le groupe Romanones, il ne saurait se produire de grosses surprises : ce n'est pas dans les habitudes électorales de l'Espagne. Le marquis d'Alhucemas s'agite et, m'assure-t-on, tempête beaucoup, mais ses partisans ne reviendraient que peu nombreux. Quant à M. Maura, il affecte de plus en plus de se retirer sous sa tente et cela désorganise visiblement le groupement qui paraissait s'être formé sous son nom. Cependant, comme il possède une autorité incontestable dans le pays, un certain nombre de ses amis personnels seront élus. En ce qui nous concerne, nous avons intérêt à ce que le Cabinet Dato se prolonge et que l'alternance se produise avec le groupement Romanones.

Les questions électorales mettent un peu au second plan les autres affaires, ce qui fait que le combat livré ces jours-ci aux environs de Tetouan a produit beaucoup moins d'émotion que bien des engagements antérieurs. Peut-être le public commence-t-il à s'habituer à ces surprises des guerres coloniales : il faut ajouter que les troupes engagées ne se composaient que de soldats indigènes. M. Dato dans notre conversation d'avant-hier a exprimé ses regrets de voir la lutte continuer : mais «qu'y faire ? m'a-t-il dit, on est engagé, on ne peut reculer. Aucun parti politique, pas même le parti républicain ne le permettrait». C'est parfaitement vrai : et c'est ce que doivent se mettre bien dans l'esprit les quelques personnes qui, au Maroc ou ailleurs, se figurent que la résistance des Marocains de la zone espagnole est à encourager plus ou moins ouvertement parce qu'elle amènera les Espagnols à se retirer de la zone à eux attribuée. C'est une illusion, et une illusion dangereuse parce que ce retrait pourrait nous mettre en face d'éventualités très délicates, non

seulement du chef de l'Angleterre qui ne veut pas de nous en face de Gibraltar, mais aussi d'autres Puissances qui pourraient profiter de nos divergences de vues avec Londres pour rouvrir la question du Maroc et de ce chef nous créer des difficultés se répercutant sur le terrain de la politique générale. Au surplus, il n'y a qu'à se remettre en mémoire les efforts du Gouvernement espagnol pour se maintenir, contre son propre intérêt, à Cuba, pour bien comprendre que ce peuple ne reculera devant aucun sacrifice pour se maintenir dans le Nord du Maroc. En tout cas, il est bien certain que, tant qu'il sentira chez quelques Français l'espoir de le voir échouer dans son entreprise, il s'obstinera de plus en plus dans sa lutte et aucun échec n'aura raison de son esprit d'orgueil et d'obtination. Il faut laisser au temps et à certaines éventualités, toujours possibles, le soin de modifier cet état d'esprit : mais gardons-nous de le tenter nous-même.

[M. Geoffray affirme l'utilité d'un contact direct entre le général Lyautey et les nouveaux ministres espagnols.]

L'action que les Italiens exercent ici pour amener un rapprochement entre les deux pays ne paraît pas se ralentir, tout au moins du côté italien : ici on est un peu plus réservé, d'abord par nonchalance naturelle, mais aussi par méfiance instinctive de l'étranger et par une certaine hostilité contre ce pays qui «tient le Pape prisonnier». Cependant il existe ici des éléments qui travaillent pour ce rapprochement, les uns parce qu'ils ont des attaches de famille italiennes, les autres par sympathie pour la Triple Alliance et par hostilité contre nous. Je puis me tromper, mais je persiste à croire que, derrière ces manifestations, un peu d'ordre privé, en Italie, on pourrait assez aisément trouver une action politique. A côté des Italiens, les Autrichiens semblent s'être rendu compte que l'amour propre espagnol souffrait de voir le Gouvernement impérial et royal représenté ici par des agents un peu de second ordre : aussi vient-on de nommer comme Ambassadeur le prince de Fürstenberg qui, comme vous le savez, appartient à une des plus grandes familles de la monarchie : à Madrid on s'en est montré très flatté et le nouvel Ambassadeur est certainement *persona gratissima*.

Du côté allemand, la réserve paraît toujours la même : l'Ambassadeur a de fréquents entretiens avec le marquis de Lema, mais il ne semble pas que la cordialité soit très grande. Cependant j'ai eu dernièrement une conversation avec l'Attaché militaire allemand avec lequel, comme avec tout le personnel de l'ambassade impériale, mon ambassade entretient les meilleures relations. Le capitaine Kalle, qui revient d'un assez long congé, m'a raconté qu'il avait été reçu deux fois à déjeuner par l'Empereur, alors que les attachés militaires ne le seraient habituellement qu'une fois. Sa Majesté, après s'être exprimée devant lui dans des termes assez vifs sur la façon dont avaient été menées les

affaires de Saverne, l'aurait questionné longuement et d'une façon très détaillée sur l'armée espagnole, lui demandant si elle faisait des progrès et si les efforts du Roi Alphonse, dont il paraissait avoir une connaissance approfondie, étaient couronnés de succès ou du moins avaient chance de l'être. Il l'a interrogé sur la campagne du Maroc et aussi sur la possibilité d'une campagne espagnole au Portugal, mais sans formuler aucune opinion personnelle. A la fin de son dernier entretien, l'Empereur aurait dit au capitaine Kalle : «Il serait bien intéressant pour moi d'aller faire une visite à Madrid, mais ce n'est pas possible. Le pays n'est pas sûr et si un attentat venait à se produire pendant mon voyage, les conséquences pourraient en être incalculables. Mais peut-être un de ces jours, pas tout de suite bien entendu, mon fils le Prince héritier pourrait-il faire ce voyage.» Le capitaine Kalle paraît un homme sérieux, calme et nullement imaginatif. Il est originaire des provinces rhénanes et sa mère était française. Je n'ai aucune raison de croire qu'il ait cherché à se donner de l'importance en me faisant ce récit. Peut-être a-t-il donné aux paroles de Guillaume II une importance ou un sens qu'elles n'avaient pas dans l'esprit de ce Souverain. En tout cas, je vous les rapporte, bien entendu, sous les plus formelles réserves : mais elles m'ont paru devoir vous être signalées. Si elles sont exactes, elles confirmeraient mon impression que des efforts continuent à être faits par toutes les Puissances de la Triple Alliance pour agir sur l'Espagne.

219.

M. Stoyanoff, directeur de la Dette publique bulgare,

à M. Turrettini.

L. *Sofia, 4 février 1914.*

Lorsque les questions financières en suspens entre la France et la Bulgarie auront été réglées, ce sera au tour de la Bulgarie, même après les autres pays balkaniques, de faire des démarches officielles pour obtenir de la France un emprunt destiné à consolider les finances bulgares et nous comptons autant sur le précieux concours de votre Banque que sur la faveur du Gouvernement de la République française pour que bon accueil soit fait à notre demande.

Depuis que le contrat de 180 millions intervenu entre l'ancien Ministre des Finances, M. Théodoroff, et votre Banque a été paraphé, les circonstances ont tellement changé que probablement en tête des conditions qui seront posées au cours des négociations sur le futur emprunt bulgare viendra la question de garantie à laquelle votre Banque tient, moins pour assurer ses intérêts que pour faire plutôt droit aux demandes des souscripteurs français.

J'ai élaboré un projet de texte relatif à cette garantie et je crois que de cette manière la politique future des emprunts du Gouvernement bulgare sera assise sur un grand fondement solide, quand il sera temps de faire appel au crédit français afin d'obtenir la réalisation par tranches successives d'un grand emprunt de consolidation de 800.000.000 de francs; j'estime que, pour la garantie de la portion d'emprunt d'environ 300.000.000 nécessaires actuellement à la Bulgarie, il n'y a pas lieu d'envisager les excédents de l'impôt des banderolles de tabacs et de l'impôt des timbres, restés libres après les prélèvements opérés pour le service des emprunts de 1902 et 1904, parce que deux ou trois ans plus tard, afin d'atteindre successivement le montant global de 800 millions, le Trésor bulgare aura besoin d'un second emprunt et nous nous heurterons encore à des difficultés pour trouver d'autres garanties. Voilà pourquoi il est préférable, à mon avis, de laisser de côté les susdits excédents pour une autre opération financière et de considérer actuellement le projet de garantie que nous proposons et qui, dans la forme donnée, est de nature à satisfaire complètement les desiderata des souscripteurs français, tout en facilitant l'approbation par le Sobranié d'une convention contenant une pareille clause basée sur une loi déjà promulguée relativement à la Direction de la Dette Publique. J'ai parlé en détail de cette question avec M. Marcel Charlot et j'espère qu'il vous fera part de mes vues à ce sujet.

Si les circonstances me permettent de visiter votre ville, je désirerais me rencontrer avec vous pour connaître votre précieuse opinion sur le projet de texte relatif à la garantie en question que je vous remets à titre privé *.

220.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 51. *Berlin, 4 février 1914*

(*Reçu :* Cabinet, 7 février; Dir. pol., 12 février.)

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères a fait aujourd'hui devant la Commission du Budget au Reichstag une déclaration concernant les relations anglo-allemandes [1]. Il a assuré que les rapports des deux pays étaient fort

* Annotation du Département : *Vu M. Turrettini. Je lui dis que le Gouvernement français ne se refuse pas à envisager une opération avec la Bulgarie, mais il ne pourrait en être question au plus tôt que vers la fin de l'année, et il faudrait des garanties* très sérieuses. *M. Turrettini va répondre dans ce sens à la lettre de M. Stoyanoff.*

[1] L'amiral Tirpitz, ministre de la Marine, avait le même jour rappelé à la Commission du budget sa déclaration du 6 février 1913 (voir tome V, 3e série, n° 328) et le 6 février Sir Ed. Goschen devait remettre au Gouvernement allemand un aide-mémoire reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 39, pièce n° 15589.

bons : il a constaté que des progrès s'accomplissaient dans la voie d'une détente et d'un rapprochement. Les relations des deux Gouvernements sont tout à fait confiantes et loyales.

M. de Jagow a fait ressortir qu'un changement s'était produit dans l'opinion publique et que l'idée d'une collaboration commune dans bien des questions avait gagné du terrain. Au cours de la crise balkanique, l'Allemagne, a-t-il dit, a travaillé avec l'Angleterre à aplanir les divergences qui pouvaient exister entre les deux groupes de Puissances : elles se sont efforcées d'éviter des conflits internationaux. Ainsi certains rapprochements ont pu se produire.

Le Secrétaire d'État a fait ensuite allusion aux négociations pendantes qui ont pour but d'écarter des conflits d'intérêt en matière coloniale et économique. Les pourparlers engagés ne sont pas encore terminés. On peut s'attendre à ce que le résultat donne satisfaction aux deux pays, malgré les critiques qui pourront être soulevées à ce sujet.

M. de Jagow a conclu en déclarant qu'aucune proposition officielle concernant la limitation des armements navals n'avait été faite au Gouvernement allemand en 1913 [1]. Il croit d'ailleurs qu'il sera difficile de trouver un moyen de réaliser le projet de M. Churchill que l'opinion anglaise n'a pas, du reste, accueilli bien favorablement.

J'ai l'honneur d'adresser, ci-joint, au Département, le compte rendu du discours du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, tel que la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* parue ce soir, vient de le publier.

221.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Constantinople, Athènes.

T. nos 87-88, 92-93, 72-73, 56-57, 72-73, 46-47, 24-25.

Paris, 5 février 1914, 12 h. 10, 13 h.

Les Ambassadeurs d'Italie et d'Autriche [2] m'ont remis une note identique proposant que les six Puissances fassent à Athènes une communication basée sur la proposition de Sir E. Grey du 23 janvier [3] et tendant à l'évacuation

[1] Cf. l'aide-mémoire britannique visé dans la note précédente.

[2] Lire Chargés d'affaires.

[3] Voir le rapport de M. Paul Cambon du 24 janvier ci-dessus reproduit sous le n° 146. Au sujet de la note remise au Gouvernement britannique voir *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 9304. D'après ce document, l'ambassade d'Allemagne à Londres devait s'associer à la démarche austro-italienne, cf. *Grosse Politik*, vol. 36, II, pièce n° 14279.

progressive de l'Épire par les troupes grecques du 1er au 31 mars, mention devant être faite de la frontière arrêtée à Florence par la Commission internationale.

J'ai fait observer aux représentants italien et autrichien : 1° que le Gouvernement français ne pourrait faire la notification de la décision des Puissances à la Grèce sans la faire en même temps à la Turquie ; 2° que la Grèce pourrait être laissée libre d'évacuer d'un seul coup et, s'il lui convenait, d'évacuer avant la date extrême du 31 mars ; 3° que des rectifications de frontières avaient été pour ainsi dire promises à M. Venizelos. Mes observations n'ont pas obtenu de réponse nette.

Il y a lieu de remarquer la remise simultanée de la note susdite par l'Italie et l'Autriche, sans manifestation concordante de l'Allemagne (1) ; c'est une tentative évidente de faire reconnaître aux deux premières Puissances un intérêt spécial dans la question ; cette manœuvre échouera si l'on répond que la question de l'Épire et celle des îles sont indissolublement liées par les Puissances mêmes qui ont adhéré à la note anglaise et que leurs décisions doivent être notifiées en même temps à la Turquie et à la Grèce.

Pour Londres et Pétersbourg : Je vous serai obligé de me faire connaître le sentiment du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité sur la démarche austro-italienne.

Pour Berlin : Veuillez me donner votre impression sur la démarche de l'Autriche et de l'Italie, ainsi que sur l'abstention de l'Allemagne à cette occasion.

Il me paraît de plus en plus urgent que les deux notifications soient faites sans délai à Athènes et à Constantinople.

222.

M. Doulcet, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 77. *Saint-Pétersbourg, 5 février 1914, 15 h.*

(*Reçu :* 15 h. 47.)

M. Venizelos a fait ici une excellente impression dans un milieu qui n'est pas précisément philhellène. L'Empereur a été particulièrement satisfait On a beaucoup apprécié sa « discrétion » dans ses demandes. Il a insisté

(1) Voir la note ci-dessus et le télégramme de Londres du 7 février ci-dessous reproduit sous le numéro 237.

surtout pour obtenir la garantie des Puissances pour la tranquille possession des îles attribuées à la Grèce, mais a paru se contenter d'une garantie diplomatique. Il s'est montré plein de gratitude pour l'appui donné à la Grèce par toutes les Puissances, spécialement par celles de la Triple Entente, mais n'a manifesté aucune velléité de se rattacher à ce dernier groupement.

Il a répété qu'il se soumettrait à toutes les décisions des Puissances, tant pour l'Épire que pour la neutralité des îles. Le Gouvernement russe ne lui a demandé sur ce dernier point aucun engagement spécial.

Quant au mont Athos, qui restera territoire indépendant, M. Venizelos a suggéré que les difficultés de détail soient discutées à Constantinople entre la légation grecque, l'ambassade de Russie et le patriarcat.

M. Sazonoff admire l'habileté avec laquelle le Président du Conseil hellénique a obtenu l'assentiment de l'Autriche, après celui de l'Italie, à la rectification de la frontière épirote.

Le Ministre des Affaires étrangères a l'impression qu'un accord très étroit existe entre la Grèce et la Serbie contre toute attaque des Turcs. Avec la Roumanie les liens sont moins étroits, mais le passage de M. Venizelos à Bucarest tendra à les resserrer.

223.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 18. *Athènes, 5 février 1914, 13 h. 30.*
(*Reçu :* 16 h. 15.)

Le Ministre des Affaires étrangères m'a prié d'appeler l'attention de Votre Excellence sur l'état de choses en Albanie. Alors que le Gouvernement officiellement s'efforce ici de calmer les délégués épirotes et là-bas de préparer la population à l'évacuation, des bandes albanaises paraissant d'accord ou suivant un mot d'ordre se présentent en armes et demandent que le territoire leur soit livré. Combat qui en résulte surexcite l'opinion grecque qui se retournerait vite contre le Gouvernement si troupes éprouvaient dans cette rencontre quelque échec. Le Ministre croit que le Gouvernement albanais est étranger à ce mouvement de bandes mais s'inquiète de savoir quels en sont les instigateurs.

Dès que le Gouvernement grec pourra compter sur la fin du mauvais traitement des Grecs en Thrace il libére[ra] tous les comitadjis bulgares prisonniers et sera disposé à renouer relations diplomatiques avec Sofia où M. Naoum serait probablement nommé Ministre.

224.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 59. *Londres, 5 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 février; Dir. pol., 13 février.)

Le Parlement britannique se réunira la semaine prochaine et le Conseil des Ministres s'est réuni à plusieurs reprises ces derniers temps. Un profond secret a été gardé sur les délibérations du Cabinet, peut être parce qu'elles n'aboutissaient pas à des décisions bien nettes sur l'affaire du Home Rule irlandais et d'autres sujets de grande importance pour le Royaume-Uni. Mais, sur la question qui nous intéresse particulièrement, celle du budget naval, les intentions du Gouvernement britannique viennent d'être indiquées dans un discours public de Sir E. Grey; le programme naval de l'Amirauté sera exécuté ; le Chancelier de l'Échiquier n'a donc pas persisté dans sa politique de désarmement ; mais il ne lui est pas facile de trouver des ressources nouvelles et cette situation, que M. Lloyd George prévoyait, explique sa démonstration bruyante du 1er janvier(1).

Cette démonstration, que son auteur avait préparée sans se consulter avec ses collègues, avait suscité de très vives observations de Sir Ed. Grey, dont l'attitude avait alors impressionné le Premier Ministre. Aussi est-ce le Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères qui a été chargé de remettre les choses au point au cours du discours qu'il a prononcé le 2 février à Manchester.

Dans ce discours, Sir Ed. Grey a inséré une phrase qui résume assez exactement les idées de ses compatriotes : «Nous n'avons pas peur de la guerre, mais nous nous rendons compte des pertes (*wastes*) qu'elle entraîne.» Il a reconnu le poids imposé à l'industrie et au commerce britannique par les dépenses d'armement et il a prévu que le Parlement de Westminster exprimerait son aversion de la politique d'armements excessifs.

Mais il a fait remarquer que la question du budget naval n'était pas une question européenne et que, si l'Angleterre diminuait son programme naval, cela ne provoquerait pas la diminution des programmes des autres pays. Afin de se faire mieux comprendre, Sir Edward a comparé la course internationale à une course de chevaux : «Parce que le cheval qui tient la tête ralentit son train, ce n'est pas une raison pour que ses concurrents l'imitent.»

(1) Voir la dépêche de Londres du 2 janvier, ci-dessus reproduite sous le numéro 5.

En résumé, du langage très nuancé de Sir Ed. Grey nous pouvons conclure que le programme naval de la Grande-Bretagne, tel qu'il a été établi par M. Winston Churchill, sera exécuté pendant l'exercice prochain. Sans qu'il soit aucunement augmenté, ce programme nécessitera un budget total de 1.250 à 1.300 millions de francs, soit une augmentation de 100 à 150 millions de francs pour laquelle le Chancelier de l'Échiquier devra trouver des ressources. La tâche de M. Lloyd George sera difficile; mais il aurait dû la prévoir et il aurait pu, à certains moments, la faciliter.

Le budget de l'Amirauté britannique présente cette particularité que les dépenses effectuées en cours d'exercice sont très fréquemment différentes des prévisions votées par le Parlement. Les constructions navales, en effet, ne peuvent s'opérer avec une exacte régularité et, pendant ces dernières années, l'industrie britannique n'a pu livrer à jour dit ni les navires commandés par l'État, ni les matériaux destinés aux chantiers des arsenaux. D'où des retards assez grands, puisque notre Attaché naval estime que les derniers cuirassés anglais sont en réalité restés en chantiers aussi longtemps que les cuirassés français.

Ces retards ont eu pour conséquence une série d'annulations de crédits et, pendant les exercices financiers 1911-12 et 1912-13, l'Amirauté britannique a dépensé de 80 à 100 millions en moins de ses prévisions; autant d'économies dont le Chancelier de l'Échiquier s'est servi afin de présenter avec orgueil au pays des excédents en fin d'exercice.

Mais ces dépenses étaient simplement retardées. Au cours de la présente année on a fait, pour remettre les constructions navales au point, un effort qui se traduira par une ouverture de crédits supplémentaires. Notre Attaché naval estime que cet effort devra se continuer pendant tout 1914 et, en somme, l'augmentation des dépenses navales de l'Angleterre pendant 1914-1915 représente surtout l'exécution retardée des budgets précédents.

M. Lloyd George ne pouvait ignorer que, sur les 100 ou 150 millions de francs réclamés par l'Amirauté en sus du budget dernier, les deux tiers environ correspondaient à des annulations de dépenses ou économies dont il avait fait état les années précédentes,

Or, il a lui-même introduit dans les règlements financiers anglais une réforme qui lui aurait permis de parer en grande partie à la situation actuelle. Pendant plus d'un siècle, de Pitt à Lloyd George, tout excédent laissé en fin d'exercice était versé au *sinking fund* et employé à l'amortissement de la dette publique. Ce système, excellent en soi, aurait donné aujourd'hui une excellente excuse au Chancelier de l'Échiquier, qui n'aurait pu disposer des économies faites par l'Amirauté.

Mais, depuis 1911, M. Lloyd George a fait voter la suppression de cette

règle, et il lui est désormais loisible de proposer au Parlement un emploi des fonds représentant les excédents budgétaires.

En 1912, l'exercice financier s'était soldé par un excédent de plus de 160 millions de francs, sur lequel M. Lloyd George n'avait accordé à l'Amirauté qu'une somme de 25 millions de francs, jugée à cette époque très insuffisante. Le Chancelier de l'Échiquier doit aujourd'hui prévoir que l'exercice financier se terminera par un déficit, et la perspective d'avoir à proposer de nouveaux impôts était d'autant plus désagréable à M. Lloyd George qu'il se préoccupait de l'éventualité d'élections générales. C'est ainsi que, sans prendre conseil de ses collègues et sur l'avis de députés inquiets, il lança, le 1er janvier dernier, son interview du *Daily Chronicle*. En s'en prenant aux dépenses navales il voulait dégager sa responsabilité de Chancelier de l'Échiquier, il ne voulait pas faire œuvre de pacifiste.

Sa bruyante tentative a échoué, mais la difficulté budgétaire existe toujours. Qu'il s'agisse de constructions en retard ou de constructions nouvelles, il faudra régler des dépenses considérables et cela est fort difficile puisque le parti libéral est libre-échangiste, puisqu'il est hostile aux impôts indirects, puisqu'il proscrit l'usage de ces emprunts spéciaux qui constituaient en Angleterre une sorte de budget extraordinaire.

Il existe, il est vrai, un moyen de diminuer les dépenses navales sans paraître diminuer le programme de l'Amirauté; ce moyen consisterait à commander le plus tard possible les quatre nouveaux cuirassés prévus au programme de 1914-1915. En fait c'est ce qui fut fait pendant les années précédentes où, les constructions étant déjà en retard, on ne mettait en chantier les cuirassés prévus que pendant le dernier trimestre de l'exercice financier.

Mais M. Winston Churchill et ses collègues viennent d'employer le procédé opposé; quand ils ont su que le Parlement canadien refusait de commander les cuirassés demandés par le Gouvernement du Dominion, ils ont fait avancer les dates des mises en chantier des cuirassés anglais du programme de 1913-14. Je ne crois pas que le Conseil actuel de l'Amirauté consente à autoriser un expédient auquel M. Lloyd George aurait songé.

La question du budget naval anglais est une question financière; c'est ce qui la rend si incommode à résoudre en un temps où les finances de l'État britannique ne sont pas dans leur ordre d'antan. Cependant le Cabinet Asquith fera tout son possible pour satisfaire aux exigences de l'Amirauté.

225.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 76. *Péra, 6 février 1914, 9 h. 50.*

(*Reçu :* 11 h. 25.)

Suite à mon télégramme n° 58 (1).

La négociation arménienne demeure suspendue. Les représentants de la Triple Alliance critiquent ouvertement l'intransigeance du Cabinet de Pétersbourg qu'ils accusent de chercher, par tous les moyens, à tenir la querelle ouverte avec la Porte. Ils déclarent que les Puissances seraient en droit de continuer la conversation sans la Russie et je ne serais pas surpris qu'ils suggèrent au Grand Vizir de s'adresser aux ambassades autres que celle de Russie pour les faire juges du différend. Bien que plus réservé, l'Ambassadeur d'Angleterre n'en désapprouve pas moins l'attitude russe et m'a dit avoir convaincu le Foreign Office d'intervenir à Pétersbourg dans le sens de la conciliation. Je ne puis également que regretter l'arrêt des négociations. Le Grand Vizir n'ira pas au delà de ses concessions actuelles que les Arméniens eux-mêmes jugent satisfaisantes, et la Russie court le risque de voir l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie, consultées par la Porte, approuver explicitement le point de vue ottoman.

226.

Note du Département.

Notification à Athènes de la décision des Puissances concernant la frontière Sud de l'Albanie.

6 février 1914.

Le Chargé d'affaires d'Italie a reçu mission du marquis de San Giuliano de faire valoir auprès du Gouvernement français l'intérêt qu'il y a à ce que cette notification soit faite le plus tôt possible. M. Venizelos lui-même le souhaiterait.

En ce qui concerne le mode d'évacuation, le Gouvernement italien croit savoir que M. Venizelos s'en tient au système de l'évacuation par échelons.

(1) C'est bien plutôt au télégramme 68 du 2 février, ci-dessus reproduit, sous le numéro 202, que renvoie M. Boppe.

Je fais remarquer au prince Ruspoli que la France est également désireuse de voir cette rectification s'effectuer le plus tôt possible. Mais il convient que la notification à la Turquie soit faite en même temps. M. Doumergue a, depuis douze jours, donné les instructions nécessaires à Constantinople et à Athènes.

En ce qui concerne la rectification de frontière demandée par M. Venizelos du côté d'Argyrocastro, il n'en serait pas fait mention, ajoute le prince Ruspoli, dans la notification qui mentionnerait simplement la frontière arrêtée à Florence par la Commission de délimitation. Il serait entendu que le Gouvernement grec en réponse réclamerait cette rectification que les Puissances accorderaient par une note subséquente.

227.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 83. *Constantinople, 6 février 1914, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h.)

Le Grand Vizir, à qui j'ai représenté hier l'intérêt qu'aurait la Turquie à signer sans plus tarder la paix avec la Serbie, pour montrer qu'elle n'avait aucune arrière-pensée, m'a déclaré que l'intransigeance du délégué serbe arrêtait la négociation et empêchait toute solution; il a néanmoins exprimé l'espoir qu'avant peu la paix serait signée [1].

M. Pavlovitch est loin de partager cet optimisme; il continue à affirmer que par la manière dont ils conduisent la négociation les Turcs prouvent qu'ils sont décidés à retarder la signature du traité.

Je compte, à l'audience diplomatique de lundi prochain, insister auprès du Grand Vizir pour l'amener à hâter la conclusion de la paix.

(1) M. Doumergue a, le 7 février à 13 h. 50, télégraphié cette phrase à Belgrade (tél. 17), en invitant M. Descos à le renseigner sur les difficultés que pourrait faire la Serbie et à insister auprès du Gouvernement serbe pour une solution rapide.

228.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 28. *Londres, 6 février 1914, 18 h. 44.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Réponse à vos télégrammes n^os 86 (1), 87 et 88 (2).

Sir Ed. Grey attend la réponse des Puissances de la Triplice qui, dit-on, doit lui être verbalement adressée dans un très bref délai par mes collègues d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie. Si cette réponse est un refus d'envisager l'emploi de mesures coercitives pour assurer l'exécution des décisions des Puissances ou si, comme il est probable, la Triplice propose d'ajourner toute délibération sur l'emploi de moyens de contrainte, Sir Ed. Grey se demande s'il serait prudent de faire une notification immédiate à Constantinople et à Athènes.

Armées de la notification adressée au Gouvernement grec, l'Autriche et l'Italie pourraient se prétendre en droit d'agir en Épire au nom de l'Europe ou nous mettre en demeure de nous joindre à elles contre la Grèce. Ce serait le renouvellement de la démonstration pour l'évacuation de Scutari, mais agir contre la Grèce sans agir contre la Turquie est impossible et, pour les Puissances de la Triple Entente, intervenir seulement contre la Turquie est également impossible. Il convient d'y réfléchir. Sir A. Nicolson m'a dit que Sir Ed. Grey avait l'attention fixée sur ces éventualités. Nous en parlerons à son retour.

(1) M. Doumergue faisait savoir par ce télégramme, qui est du 5 février, que l'Ambassadeur de Grande-Bretagne lui avait remis une note relative à une démarche du Grand-Vizir à Constantinople. A la surprise et à l'inquiétude manifestées par le Grand-Vizir qui redoutait une démonstration navale ayant pour but de contraindre la Turquie à respecter la décision des Puissances relative aux îles, Sir E. Grey avait répondu qu'il souhaitait une entente directe entre la Turquie et la Grèce. M. Doumergue se demandait si la déclaration faite par Sir E. Grey à la Porte ne l'encouragerait pas à refuser à la Grèce Chio et Mytilène et à exercer sur elle une pression pour lui faire accepter un échange désavantageux.

(2) Télégrammes circulaires du 5 février ci-dessus reproduits sous le numéro 221.

229.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 29. Confidentiel. *Berlin, 6 février 1914, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Je réponds à votre télégramme n° 72 [1].

Je partage le point de vue de Votre Excellence sur la nécessité de notifier la décision des Puissances à la Turquie en même temps qu'à la Grèce et par suite de lier, comme l'avait indiqué Sir Ed. Grey, la question des îles à celle de l'Épire.

Il est certain que l'Autriche et l'Italie cherchent à séparer ces questions et voudraient amener l'Europe à leur reconnaître en fait et tacitement un rôle particulier en Albanie, mais l'abstention de l'Allemagne, qui veut à Athènes et à Constantinople passer également pour une amie bienveillante, répond à la politique ancienne du Cabinet de Berlin qui est de ne prendre aucune responsabilité en Orient. Il me paraît à propos que je fasse part à M. de Jagow de la démarche de l'Italie et de l'Autriche près de Votre Excellence et que je lui demande si l'Allemagne s'associe ou non à cette démarche [2]. Je pourrais lui poser cette question si Votre Excellence m'y autorise.

L'initiative de la proposition à laquelle l'Autriche et l'Italie répondent émane de Sir Ed. Grey. J'ai donc lieu de penser qu'en même temps qu'à Votre Excellence elles ont fait tenir leur réponse au chef du Foreign Office. Il me paraît qu'il y aurait lieu de se concerter avec lui sur la réponse définitive à faire aux Gouvernements de Rome et de Vienne et de lui laisser le soin de la réplique.

Enfin, je me permets de faire remarquer, en ce qui concerne les rectifications de frontières demandées par M. Venizelos qu'il n'est pas bien établi comment ni dans quelles conditions elles auraient été promises à Rome et consenties à Vienne [3].

Il m'est revenu que M. de Jagow estimait qu'il n'y avait pas lieu de parler à présent de ces rectifications, M. Venizelos désirant en faire la demande seulement après que les Puissances lui auraient notifié leur décision. Je ne sais

[1] Télégramme circulaire du 5 février, le même que vise la note ci-dessus.

[2] En fait le Gouvernement allemand s'est associé, à Londres, à l'Autriche et à l'Italie. Voir le télégramme de Londres n° 28 du 6 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 228.

[3] Voir au sujet de ces rectifications de frontières le télégramme de Rome du 9 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 38. Cf. l'entretien de M. Venizelos avec le comte Berchtold rapporté dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 9.272.

si le fait est exact. Il est possible que pour des raisons de politique intérieure M. Venizelos préfère suivre cette marche, mais il y aurait lieu de s'informer exactement à Athènes du sentiment du Gouvernement grec.

230.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 54. *Berlin, 6 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

A l'audience du 3 février, le Secrétaire d'État est revenu sur la conversation que nous avons eue précédemment au sujet de l'accord anglo-allemand relatif aux colonies portugaises et dont j'ai rendu compte à Votre Excellence par ma dépêche n° 34 [1]. Après avoir fait étudier la question, le Secrétaire d'État a reconnu qu'une partie des colonies portugaises et *notamment le Cabinda* fait partie du bassin conventionnel du Congo. En conséquence il m'a déclaré qu'aucune modification ne serait apportée au point de vue territorial au statut de cette partie des colonies portugaises sans notre intervention et que nos droits, tels qu'ils résultent de l'article 16 du traité du 4 novembre 1911, seraient entièrement respectés.

J'ai pris note de cette déclaration, en ajoutant que j'en ferais part à Votre Excellence. J'ai, du reste, eu soin de noter que dans l'ensemble des possessions portugaises, le Cabinda ne faisait pas seul partie du bassin conventionnel du Congo.

Un journal ayant annoncé que Goa avait été compris dans l'accord anglo-allemand, j'en ai profité pour demander au Secrétaire d'État si cet accord s'appliquait seulement aux possessions du Portugal dans le continent africain ou s'il s'appliquait à l'ensemble des colonies de ce pays. M. de Jagow m'a répondu qu'ayant promis une absolue discrétion au sujet de cet arrangement, il me priait de ne pas lui demander une réponse plus précise. J'incline à penser que, si l'accord n'inclut pas les possessions asiatiques du Portugal, il peut viser les îles et les archipels de l'Atlantique.

La déclaration très nette que m'a faite le Secrétaire d'État au sujet du Cabinda ne vise que le point de vue territorial. Au point de vue économique, il y aurait lieu, à mon sentiment, de chercher des garanties suivant l'ordre d'idée que j'ai indiqué dans ma dépêche n° 34, *in fine*.

[1] Du 28 janvier ci-dessus reproduite sous le numéro 178.

231.

M. Bapst, Ministre de France à Copenhague,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. *Copenhague, 6 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 février; Dir. pol., 26 février.)

Contrairement à la réserve qu'il avait observée l'année dernière, le Roi de Danemark s'est rendu le 27 janvier à la légation d'Allemagne pour présenter en personne au représentant de l'Empereur Guillaume les vœux et félicitations qu'il voulait adresser à ce dernier à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Cette démarche était inattendue, même pour le comte Rantzau qui n'a été prévenu qu'une heure avant la visite et qui a eu ainsi à peine le temps de préparer une réception officielle; et la manifestation royale a encore été accentuée par le fait que Sa Majesté est demeurée pendant toute une heure chez le Ministre d'Allemagne.

Certainement, en agissant ainsi, le Roi était dans une certaine mesure guidé par l'intention de riposter à la morgue avec laquelle son cousin George d'Angleterre le traite depuis un an; mais ce mobile ne saurait être considéré comme le seul. Christian X est aujourd'hui circonvenu par tout un entourage qui prétend ne voir que dans l'union intime avec l'Allemagne le moyen de maintenir la dynastie de Glucksbourg en possession du trône de Danemark et de conserver à ce pays une existence particulière; et c'est sous la poussée de ces influences que le Roi, malgré son tempérament militaire et son amour indéniable de l'indépendance de son pays, verse peu à peu dans la politique d'inféodation à l'Allemagne.

Un ancien Ministre de Danemark à Paris, M. de Hegermann-Lindencrone, vient de publier dans une des revues locales un article où il défend l'Allemagne contre les soupçons qui lui prêtent des visées sur le Jutland et le Grand Belt et où, contrairement à l'opinion professée par les nationalistes, il prétend que, pour la défense de son indépendance, le Danemark ne doit pas s'appuyer sur la Russie, l'Angleterre ou la France, mais bien sur l'Allemagne. De telles théories qui s'exposent ouvertement aujourd'hui dans le monde de la Cour, font impression sur le Roi, d'autant que son ministère pacifiste arrive, par d'autres considérations, à lui recommander de même la politique de subordination à l'Allemagne; il n'est donc pas étonnant que, prise par ce double courant, Sa Majesté ait dans ces derniers temps un peu abdiqué sa personnalité de souverain indépendant; mais il serait à souhaiter qu'Elle ne se laissât

pas davantage entraîner, et, pour lui rendre de la fermeté et de la force de résistance, il faudrait que, au lieu d'être traité avec indifférence, par les Gouvernements rivaux de l'Allemagne, en particulier par celui d'Angleterre, il reçût d'eux quelques bonnes paroles, à défaut d'encouragements réels.

232.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 49, 50, 51. *Rome, 7 février 1914, 1 h.*

(*Reçu :* 2 h. 45, 4 h.)

Reçu vos télégrammes 72 [1] et 74 [2].

Le marquis de San Guiliano m'assure que c'est par erreur et sur une instruction mal comprise que le Chargé d'affaires d'Italie vous a remis une note [3] proposant la communication à Athènes, seulement, de la note anglaise. Il devait proposer la communication simultanée de la note de Sir Ed. Grey [4] à Athènes et à Constantinople. Le Ministre ne s'explique pas comment la même erreur a été commise par le représentant de l'Autriche à Paris.

Le marquis de San Giuliano pense comme vous qu'il y a urgence à faire cette démarche ; si elle est retardée cela tient, dit-il, à ce que que Sir Ed. Grey persiste à demander que les Puissances se mettent préalablement d'accord sur les mesures de sanction à exercer à l'égard de la Turquie, si cette dernière refusait d'obtempérer aux décisions de l'Europe. Il croit savoir d'ailleurs qu'à Constantinople on ne fera pas de difficultés.

Concernant le terme de l'évacuation de l'Épire par les Grecs, c'est M. Venizelos lui-même qui a demandé l'évacuation progressive du 1er au 31 mars. C'est également le Président du Conseil hellénique qui a exprimé le désir que la mention de la frontière arrêtée à Florence par la Commission internationale soit formulée sans qu'il soit fait allusion aux rectifications de frontière qui lui ont été accordées. M. Venizelos se réserve, après la réception de la note anglaise, de les faire connaître lui-même aux Gouvernements en leur demandant de les accepter.

(1) Télégramme circulaire du 5 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 221.

(2) Par son télégramme 74 du 5 février, e Ministre rappelait à M. Barrère le point de vue du Gouvernement français dans l'affaire de l'emprunt albanais.

(3) Il s'agit de la note remise le 4 février, ci-dessus reproduite sous le numéro 215.

(4) Voir le rapport de M. Paul Cambon en date du 24 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 146.

En ce qui concerne la question financière albanaise, le Ministre des Affaires étrangères m'a dit que tous les efforts qu'il tente à Vienne pour faire accepter l'internationalisation complète de la banque n'avaient eu pour résultat que d'obtenir que 60 p. 100 du capital fussent réservés à l'Autriche et à l'Italie et 40 p. 100 aux autres Puissances. J'ai saisi cette occasion de lui rappeler que nous nous en tenions au principe de l'égalité complète entre les Puissances, dans cette affaire comme dans tout ce qui concernait le contrôle européen en Albanie. «Dans ces conditions, m'a-t-il répondu, l'Autriche n'acceptera certainement pas.» — Comme je lui demandais de quelles ressources disposerait le prince de Wied à son arrivée en Albanie, il m'a répondu que la banque austro-italienne lui avancerait 10 millions. Je lui ai fait abserver à ce propos que cette somme ne pouvait être une anticipation de l'emprunt attendu que l'emploi n'en aurait pas été contrôlé par toutes les Puissances.

233.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 85. *Péra, 7 février 1914, 1 h.*

(*Reçu :* 4 h.)

Suite à mon télégramme n° 76 (1).

Le patriarche arménien a fait représenter ce matin au Chargé d'affaires russe la nécessité de conclure sans retard sa négociation. Il craint que la Porte, loin de céder à de nouvelles instances, ne revienne sur ses bonnes dispositions actuelles et que, comme en 1895, l'effort prolongé des Puissances ne soit en fin de compte complètement perdu pour la cause des réformes arméniennes.

Mon collègue a fait part de cette démarche à son Gouvernement.

(1) Du 6 février ci-dessus reproduit sous le numéro 225.

234.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Vienne, Constantinople, Athènes.

T. n^{os} 89, 76, 98, 59, 50, 26. Très confidentiel.

Paris, 7 février 1914, 14 h. 40.

Pour Berlin: Je réponds à votre télégramme n° 29 [1].

Pour tous les postes : Le marquis de San Giuliano a déclaré à M. Barrère que c'est *par erreur* que l'Italie et l'Autriche n'ont mentionné dans leur note que la notification à Athènes [2], car ces deux Puissances partagent notre sentiment sur l'urgence d'une communication simultanée à Athènes et Constantinople; il a ajouté que le retard vient sans doute du désir du Gouvernement anglais d'obtenir préalablement un accord des Puissances sur les mesures éventuelles de sanction à l'égard de la Turquie.

Quant à la rectification de frontière de l'Épire demandée par M. Venizelos, mes informations tendent à indiquer que l'Autriche et l'Italie seraient disposées à l'accorder, mais se seraient mises d'accord avec le Gouvernement grec pour ne résoudre la question qu'après la notification de la décision des Puissances à Athènes.

235.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 7 février 1914.

M. Sazonoff télégraphie à M. Isvolsky [3] qu'il partage entièrement le point de vue exposé par son Excellence M. Doumergue aux représentants d'Autriche et d'Italie. M. Sazonoff regrette le manque de décision dont fait preuve le Gouvernement britannique dans la question de la déclaration à faire par les Puissances à Constantinople et à Athènes. Le Gouvernement impérial estime que, même au cas où les Cabinets n'adhéreraient pas tous à la formule proposée par Sir Ed. Grey et portant que les Puissances prendront des mesures en vue

[1] Du 6 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 229. — [2] Voir la circulaire du 5 février, ci-dessus reproduite sous le numéro 221. — [3] Ce télégramme de M. Sazonoff est reproduit dans *Mejd. otn.*, I, 1, p. 188.

de faire respecter leurs décisions, une pareille déclaration, faite par les seules Puissances de l'Entente, serait suffisante. Cette déclaration pourrait être appuyée, en cas de besoin, par l'envoi de navires de guerre dans les eaux de Chio et de Mytilène. Les appréhensions de Sir Ed. Grey de rendre manifestes les divergences de vues existant entre les Puissances ont pour résultat de fortifier encore le rôle prédominant de l'Allemagne en groupant autour d'elle les Puissances qui sans cela seraient disposées à suivre l'Angleterre. Une pareille politique affaiblit la Triple Entente et fait le jeu de la Triplice.

D'autre part, on ne saurait perdre de vue que l'échec de la mission de M. Venizelos, s'il ne devait rapporter que des promesses non réalisées, ébranlerait sa position dans son pays et pourrait avoir une répercussion très fâcheuse sur la situation générale de la Grèce.

M. Isvolsky est chargé par M. Sazonoff de s'expliquer avec son Excellence M. Doumergue dans le sens de ce qui précède [1].

236.

Note pour l'ambassade de Grande-Bretagne.

Paris, 7 février 1914.

Par une note en date du 30 janvier [2], Son Excellence l'Ambassadeur d'Angleterre a bien voulu s'enquérir, à l'occasion de la communication qui doit être faite par les Puissances au Gouvernement hellénique au sujet de la frontière du Sud de l'Albanie et des îles de la mer Égée, si le Gouvernement de la République avait définitivement accepté la ligne frontière de l'Albanie du Sud, telle qu'elle a été déterminée par la Commission internationale à Florence le 17 décembre dernier.

Le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, a l'honneur de faire savoir à Sir Francis Bertie, en réponse à cette question, que le Gouvernement français se rallie aux conclusions de la Commission internationale réunie à Florence, en ce qui concerne la délimitation de l'Épire, tout en n'étant cependant pas opposé aux légères modifications de frontière demandées par M. Venizelos au cours de son voyage en Europe aux diverses Puissances intéressées.

[1] Le 8 février M. Doulcet télégraphiait de Pétersbourg que les représentants de l'Autriche et de l'Italie avaient fait auprès du Gouvernement russe la même démarche qu'à Paris au sujet de la notification à faire à Athènes. M. Sazonoff avait répondu que la notification à Constantinople devait avoir lieu en même temps et que la question d'Epire était liée à celle des îles. Le reste du télégramme fait double emploi avec la présente note.

[2] La reproduction de cette note n'a pas paru nécessaire, la présente en donnant une analyse très complète.

237.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 29. Confidentiel. *Londres, 7 février 1914, 14 h. 5.*

(*Reçu :* 16 h. 10.)

Les Ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie ont successivement apporté hier au Secrétaire d'État permanent la réponse de leurs Gouvernements à la communication de Sir Ed. Grey pour les îles et l'Albanie méridionale [1]. Cette réponse est purement verbale. Les Puissances de la Triplice adhèrent au texte proposé par Sir Ed. Grey et notifié à la Turquie et à la Grèce avec deux adjonctions à la note destinée à Athènes. La première vise l'extension de frontière du côté d'Argyrocastro réclamée par M. Venizelos, elle est admise et sera mentionnée. La seconde est relative à l'évacuation de l'Épire qui devra s'opérer du 1er au 31 mars.

Quant à l'entente entre les six Puissances pour assurer le respect de leurs décisions, la Triplice est d'avis de la différer et d'attendre les réponses de Constantinople et d'Athènes aux notes sur lesquelles l'accord est fait. Le compte tendu de cette démarche a été transmis à Sir Ed. Grey et sera envoyé à Sir F. Bertie pour être communiqué à Votre Excellence avec l'avis du Secrétaire d'État.

Au cours de ses conversations personnelles avec mes collègues de la Triplice, le Secrétaire d'État permanent a recueilli du prince Lichnovsky la déclaration que jamais l'Allemagne ne se prêterait à l'emploi de moyens coercitifs contre la Turquie [2], et du marquis Imperiali, l'aveu que l'Italie attendrait une solution favorable de sa demande de concessions en Asie Mineure avant d'envisager une action comminatoire contre la Porte.

(1) Voir ci-dessus numéro 146.

(2) Cf. le télégramme adressé par M. de Jagow à l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres (*Grosse Politik,* vol. 36, II, pièce n° 14.278).

238.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 86. *Péra, 7 février 1914, 13 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h. 50.)

Au 1/14 de ce mois le Gouvernement devra six mois de traitement à ses fonctionnaires ; il n'a aucune disponibilité qui lui permette de leur verser la moindre somme ; il est dans l'impossibilité de payer les fournisseurs de l'armée qui menacent de ne plus nourrir les soldats, les gendarmes, les agents de police. Jamais la détresse du Trésor n'a été aussi grande et dans cette extrémité il faut au Grand Vizir et à ses Ministres un réel courage pour résister à ceux qui les poussent à faire banqueroute ou à décréter l'augmentation des droits de douane.

Votre Excellence a bien voulu me faire savoir par son télégramme 42 [1] qu'elle comptait introduire dans le contrat d'emprunt une formule suspensive relative à des éventualités de guerre. Il semble donc qu'il n'y aurait plus d'inconvénient à faire l'emprunt ou tout au moins à annoncer la date à laquelle il pourrait être conclu et à mettre ainsi, en attendant, la Banque ottomane en mesure d'avancer les quelques centaines de mille livres turques indispensables pour que la machine administrative turque ne s'arrête pas.

Il y a danger au point de vue turc à laisser la situation actuelle durer plus longtemps ; la patience des fonctionnaires réduits à la misère, des soldats mal nourris peut s'épuiser et nous risquons de nous trouver demain en face d'une révolution ; le Ministre de l'Intérieur ne cache pas ses préoccupations ; il en a fait part avant-hier au conseiller financier, Sir Richard Crawford.

Au point de vue français, le retard de l'emprunt arrête et compromet toutes les opérations en cours ou en projet.

Si nos compatriotes savaient à quelle date l'emprunt sera conclu, ils chercheraient peut-être à s'occuper des affaires de mines et de forêts que poursuivent en ce moment les Américains sous la direction de leur Ambassadeur ; ils pourraient, en proposant au ministère de la Guerre des combinaisons financières, s'assurer, comme la maison Krupp [2], d'importantes commandes.

[1] Du 3 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 207.

[2] Par un télégramme n° 73, du 3 février, M. Boppe avait signalé que la maison Krupp semblait proposer au Gouvernement ottoman «une opération financière qui, en la remboursant de ses fournitures non payées et en lui assurant de nouvelles commandes, mettrait immédiatement à la disposition de la Turquie un certain nombre de millions».

239.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 90. *Paris, 7 février 1914, 19 h.*

Je réponds à votre télégramme n° 28 [1].

Je persiste à penser qu'il faut notifier aussitôt que possible et en même temps la décision des Puissances à Constantinople et à Athènes. D'une part, la Turquie donne des assurances pacifiques aux Puissances et paraît disposée à répondre à la notification dans des termes qui, tout en étant acceptables pour son opinion publique, marqueront sa volonté de n'avoir recours qu'à des moyens diplomatiques pour améliorer sa situation dans la question des îles. D'autre part, le Gouvernement grec est sincèrement prêt à évacuer l'Épire et à faire tous ses efforts pour que cette évacuation ne soit pas suivie de troubles; l'Italie et l'Autriche montrent également des dispositions plus conciliantes en raison de l'intérêt commun qu'elles ont à ce que la question se règle d'accord; les déclarations de M. Venizelos, sa conversation cordiale avec le prince de Wied, l'entente qui paraît faite pour lui accorder une rectification de la frontière de l'Épire, *après* la notification des Puissances, sont des symptômes rassurants de ce côté.

Sans doute faut-il continuer à envisager le cas où le Gouvernement turc, n'acceptant pas la décision des six Puissances, voudrait se livrer à quelque acte de nature soit à en empêcher la réalisation, soit à troubler la paix. Aussi, la notification une fois faite, les pourparlers des Puissances à ce sujet pourraient-ils se poursuivre. L'attitude et les décisions ultérieures des Puissances pourraient d'autant mieux être fixées qu'elles auraient pu plus sûrement se rendre compte de l'accueil fait par le Gouvernement turc à leur communication et des dispositions soit pacifiques, soit belliqueuses de la Sublime Porte.

[1] Du 6 février, transmettant les renseignements donnés par M. Boppe dans son télégramme n° 76, reproduit sous le n° 225.

240.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 79. *Saint-Pétersbourg, 7 février 1914, 20 h. 15.*

(*Reçu :* 22 h.)

Je réponds à votre télégramme 94 [1].

L'Ambassadeur d'Angleterre a conseillé de la part de son Gouvernement à M. Sazonoff d'accepter la dernière formule des réformes arméniennes. De son côté, l'Ambassadeur de Russie à Constantinople a télégraphié que cette solution était désirée par le patriarche arménien. M. Sazonoff a donc donné l'ordre aujourd'hui de parapher l'arrangement qui comporte l'égalité pour Van et Bitlis, l'égalité politique dont il a été question pour Erzeroum et un système proportionnel pour les trois autres vilayets.

241.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. *Rome, 7 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

Les polémiques qui s'élevèrent entre la presse italienne et la presse française à l'occasion de la délimitation des frontières de l'Albanie avaient développé chez les organes de la péninsule une tendance à établir des comparaisons entre l'attitude de l'Angleterre et celle de la France à l'égard de l'Italie. Alors que l'on nous prêtait volontiers des intentions hostiles et que l'on nous reprochait, en favorisant les aspirations helléniques, de méconnaître les intérêts vitaux du Royaume, on se plaisait à proclamer bien haut la modération des Anglais et à rappeler la durée et la solidité de l'amitié qui unit la Grande-Bretagne et l'Italie. Et on s'orientait d'autant plus aisément dans cette direction qu'elle est conforme aux sympathies et aux traditions des Italiens, qui ont

[1] Ce télégramme, qui est du 6 février, faisait connaître à Pétersbourg que l'arrêt des négociations arméniennes, dû à des exigences dépassant les demandes des Arméniens, risquait de faire perdre à la Russie tout le bénéfice qu'elle pouvait retirer des concessions déjà obtenues (Cf. *Mejd. Otn.*, I, 1, n° 190).

toujours manifesté pour l'Angleterre un goût particulier et professé pour elle une admiration nuancée de respect.

C'est en raison de ces dispositions que j'ai toujours estimé indispensable que la collaboration de l'Angleterre et de la France apparaisse aux yeux de l'Italie comme complète et permanente. Nous avons même intérêt, ainsi que je l'ai déjà signalé au Département, lorsqu'une proposition qui est de nature à heurter les susceptibilités italiennes doit être faite, à laisser l'Angleterre en prendre l'initiative. Cette attitude conduira sans doute nos voisins à une plus juste appréciation des choses, et les comparaisons qu'ils feront entre les Anglais et nous ne manqueront pas de tourner à notre avantage.

Il semble d'ailleurs qu'un premier pas dans cette voie ait été fait. Depuis que l'Angleterre a assumé la tâche de parler aux Puissances de la Triple Alliance au nom des Puissances de la Triple Entente, l'attitude de la presse italienne à son égard s'est singulièrement modifiée; la réponse de Sir E. Grey à la note de la Triple Alliance[1] a suscité de vives récriminations; on reproche à l'Angleterre d'avoir oublié qu'elle a trouvé dans l'Italie, à l'époque de ses dissentiments avec la France, une amie fidèle et on lui fait grief d'avoir abordé la question du Dodécanèse dans des termes peu obligeants. On va même jusqu'à dire que l'Angleterre, bien que traduisant ses sentiments dans une forme plus modérée que la France, est animée d'intentions plus hostiles. Et l'interpellation déposée par le comte Soderini, bien que la personnalité très effacée de son auteur lui retire toute valeur, est une indication de cet état d'esprit.

Il est intéressant de remarquer que cette levée de boucliers contre l'Angleterre a eu pour effet d'apaiser singulièrement les ressentiments qui existaient contre nous. On sent parfaitement que l'on ne peut heurter de front l'Angleterre et la France et que la prudence la plus élémentaire commande de se ménager les sympathies d'au moins une de ces Puissances.

[1] Note annexée au rapport de M. Paul Cambon, du 16 janvier, ci-dessus reproduit sous le n° 84; la réponse de Sir Ed. Grey est reproduite sous le numéro 146, annexe.

242.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, LONDRES, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME.

T. nos 78, 92, 60, 99, 77. *Paris, 8 février 1914, 13 h. 45.*

Le prince de Wied se propose de partir prochainement pour l'Albanie où il compte être le 20 février après avoir passé par Rome où il verrait le Roi d'Italie et Neuwied où il recevrait la députation albanaise.

Il se vérifie que les financiers autrichiens et italiens se proposent, d'accord avec leurs Gouvernements respectifs, de mettre à la disposition personnelle du prince de Wied une somme de dix millions, qu'il prétendrait prélever ensuite sur l'emprunt de 75 millions, dont la garantie par les Puissances est encore en négociation sans que les réserves faites par divers Gouvernements et en particulier par le Gouvernement français aient été encore acceptées.

Je vous prie de rappeler au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité que d'autres Puissances, dont la France, ont subordonné leur garantie de l'emprunt à l'internationalisation de la Banque dans les conditions d'égalité entre les Puissances stipulées par tous les articles de la conférence de Londres, ainsi qu'à la reconnaissance des pouvoirs administratifs et financiers de la Commission internationale de contrôle.

L'emploi de tous les fonds de l'emprunt doit être contrôlé, aussi bien ceux qui seraient remis au prince de Wied que les autres; quant au fait spécial d'une avance au prince, les Gouvernements français, russe et anglais paraissent d'accord sur les inconvénients que présenterait la mise à sa disposition d'une somme aussi forte sans spécification d'emploi ni contrôle. Autoriser l'Autriche et l'Italie à faire cette avance dans de telles conditions en acceptant le remboursement ultérieur serait reconnaître leur prépondérance dans la question albanaise, placer le prince entre leurs mains et renoncer à toute garantie et tout contrôle dès le début de l'organisation de l'Albanie. Vous voudrez bien me faire connaître le résultat de vos conversations [1].

[1] Voir ci-dessus, à la date du 7, sous le numéro 232, le télégramme de M. Barrère, n° 51 répondant au télégramme 74 de Paris, relatif à cette affaire. En fait, la promesse donnée au prince de Wied par les financiers italiens et austro-hongrois a été maintenue. Le prince a reçu deux millions, à titre d'acompte, le 14 février (télégramme de Rome, n° 64 de ce jour).

243.

M. DOULCET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 83, 84. *Saint-Pétersbourg, 8 février 1914, 19 h. 24, 19 h. 25.*

(*Reçu :* 22 h. 10, 20 h. 40.)

Confidentiel.

L'ambassade de Russie à Constantinople a prévenu son Gouvernement qu'il est possible que le commandement de la division de Scutari, resté jusqu'ici vacant, soit de nouveau attribué à un Allemand. Elle exprime l'avis que le fait aurait d'ailleurs peu d'importance pratique, que tel est le sentiment de toutes les autres ambassades et que si elle devait protester auprès de la Sublime Porte, elle risquerait de se trouver isolée faute du concours des ambassades de France et d'Angleterre; les rapports russo-turcs en seraient donc envenimés sans profit.

Très confidentiel. M. Sazonoff hésite à prendre parti et suivant son penchant en pareil cas incrimine l'indifférence de ses alliés. J'ai protesté et n'ai pas hésité à lui dire, en mon nom personnel, que je croyais que, s'il vous le demandait, il vous trouverait disposé à donner à notre ambassade à Constantinople l'instruction d'appuyer la protestation russe. Il n'a pas insisté, ayant réfléchi que la nomination d'un commandant allemand à Scutari est [encore] incertaine.

M. Sazonoff a tenu à l'Ambassadeur d'Angleterre un langage analogue en ce qui concerne la prétendue abstention de l'ambassade d'Angleterre.

244.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 30. *Belgrade, 8 février 1914, 20 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Je réponds à votre télégramme n° 17 [1].

Il m'a été dit hier soir au ministère des Affaires étrangères qu'un rapport

(1) Voir le télégramme de Constantinople du 6 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 227, note.

du délégué serbe venait d'y arriver marquant sa conviction de l'impossibilité d'une entente avec la Turquie. J'avais trouvé, il y a deux jours, la même impression chez M. Patchou.

Je n'ai jamais réussi à faire préciser exactement les points controversés entre la Serbie et la Turquie. On m'a parlé du règlement des successions musulmanes, des vakoufs et des écoles turques, la Porte prétendant étendre démesurément les vakoufs et attirer dans les écoles turques toute la population musulmane, même celle de langue serbe.

Il m'a été également affirmé que la Porte, sous la pression de l'ambassade d'Autriche, aurait cherché à introduire des clauses inacceptables sur le sujet des chemins de fer orientaux.

245.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 25. *Sofia, 8 février 1914.*

(*Reçu:* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 17 février.)

Le nouveau Ministre de Russie, M. Savinsky, est arrivé à Sofia le 27 janvier et a été salué à la gare par le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères. Le dimanche suivant, il était reçu par le Souverain pour la remise de ses lettres de créance.

Les allocutions prononcées à cette occasion ayant été publiées par la presse parisienne, je ne crois pas utile d'en envoyer le texte à Votre Excellence.

En rappelant les circonstances qui lui avaient permis précédemment d'approcher la personne du Roi et en manifestant sa reconnaissance pour l'accueil qui lui avait été réservé, M. Savinsky a choisi une entrée en matière favorable, qui lui a permis, dans la seconde partie de sa harangue, de faire discrètement allusion aux rapports russo-bulgares, moins étroits aujourd'hui qu'avant les événements de la seconde guerre balkanique. Tout en donnant au Roi l'assurance que la Bulgarie pouvait compter sur la sympathie et la bienveillance de la Russie et de son Souverain, il a, en terminant, exprimé l'espoir de trouver auprès du Roi «le soutien, la franchise et la confiance» indispensables à la réussite de sa mission.

Le Roi, dans sa réponse, a paraphrasé aimablement le discours de M. Savinsky et l'a assuré de «l'appui qu'il rencontrerait auprès de lui et de son Gouvernement dans toutes les circonstances qui pourront faciliter l'accomplissement de sa mission». Il s'est naturellement abstenu de faire allusion à la

confiance et à la franchise que demandait le nouvel envoyé de l'Empereur.

Les allocutions échangées ayant été publiées le jour même, ainsi que de coutume, par l'agence télégraphique, la presse de Sofia n'a pas manqué de relever les passages que j'ai rapportés plus haut. Une courte polémique s'est élevée entre les organes des divers partis, mais sans dépasser les bornes permises. Le *Volia*, journal de M. Ghenadieff, a commenté le discours du Ministre de Russie dans les termes suivants : « Que le distingué M. Savinsky soit assuré qu'il trouvera toujours dans le Gouvernement actuel la sincérité qu'il désire, parce que celui-ci dans ses relations avec le Gouvernement du peuple frère n'aura d'autre objectif que les intérêts de la Bulgarie et qu'il aura toujours en vue les intérêts communs bien compris des deux peuples. C'est un mensonge et une hypocrisie que d'affirmer que la nation bulgare dans sa reconnaissance envers la libératrice peut aller jusqu'à oublier ses propres intérêts. Une telle Bulgarie n'aurait pas mérité le grand bienfait du Tsar libérateur. »

A la suite de l'audience solennelle, le Roi a retenu pendant plus d'une heure le Ministre de Russie, l'entretenant des sujets les plus variés, ainsi que son esprit s'y complaît, et lui prodiguant les témoignages d'amitié. Comme il était à prévoir, il avait l'intention de se montrer particulièrement gracieux et prévenant. Les questions politiques d'ordre intérieur ont été à peine effleurées; il a paru cependant à mon collègue que le Roi avait la plus entière confiance dans le ministère actuel et qu'il lui gardait une grande reconnaissance pour son esprit de patriotisme et d'abnégation. Ce dernier éloge, qui n'est évidemment pas très sincère dans la bouche d'un homme aussi averti que le Roi Ferdinand, fera sourire tous ceux qui ont constaté la volonté égoïste et tenace avec laquelle les Ministres actuels ont conquis le pouvoir au mois de juillet et l'âpreté avec laquelle ils sont fermement résolus à s'y maintenir.

Les paroles du Roi ne peuvent pas être prises en plus sérieuse considération que les déclarations de M. Ghenadieff, au moment où il a réalisé son rêve de diriger la politique extérieure de la Bulgarie. Il m'affirmait à moi-même, il y a sept mois, que le Ministère Radoslavoff n'était qu'un ministère de liquidation et qu'il avait accepté la lourde charge du Gouvernement uniquement par dévouement patriotique. Or, le matin même, il avait fait échouer la constitution du ministère de concentration, où devaient collaborer tous les chefs de parti, par son entêtement irréductible à ne vouloir accepter que le portefeuille des Affaires étrangères.

A la fin de l'audience, le Roi s'est fait présenter tout le personnel de la légation et a montré à son égard la plus grande amabilité.

M. Savinsky et son personnel ont été reçus ensuite par la Reine et les Princes Boris et Cyrille.

246.

M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 32. *Vienne, 8 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 19 février.)

Ainsi que je le prévoyais en écrivant à Votre Excellence le 23 janvier dernier (dépêche n° 15 [1]), c'est actuellement la Serbie qui semble devoir repousser avec le plus d'énergie, pour le règlement de l'affaire des chemins de fer orientaux, la solution transactionnelle proposée par nos financiers. Il est vrai qu'avant tout arrangement en commun entre l'État serbe, la Compagnie autrichienne et le groupe français, le Gouvernement austro-hongrois prétend lier celui de Belgrade par de tels engagements qu'il n'y aurait plus ensuite aucun avantage pour la Serbie à se soumettre au régime de l'internationalisation.

Si elle en venait à accorder toutes les garanties qu'on réclame d'elle, ce ne pourrait être qu'en échange du consentement de la compagnie de lui vendre sa concession d'exploitation et non pas pour aboutir à un arrangement où l'Autriche obtiendrait par surcroît une part d'un tiers dans l'administration du réseau.

De ces exigences le comte Berchtold n'avait eu garde de parler quand il m'a donné l'assurance, le 4 de ce mois (voir télégramme n° 19 [2]), que rien à sa connaissance, ne devrait empêcher de poursuivre les négociations. Sous cette apparence de dispositions équitables et conciliantes, le but du Cabinet de Vienne reste, comme toujours, de maintenir la Serbie dans une étroite dépendance, en s'assurant des moyens d'en entraver à volonté le trafic et les exportations. Mais pour le moment, on s'applique au Ballplatz à faire montre de bon vouloir; en s'offrant à des pourparlers que par en dessous on rend inacceptables; c'est ensuite la Serbie qu'on accusera d'être irréductible dans son hostilité.

Si j'en crois mon collègue, M. Yovanovitch, les demandes préalables de l'Autriche tendent, d'une part, à transformer en voies de pénétration d'un

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 139.

[2] Par ce télégramme M. Dumaine annonçait qu'un revirement semblait s'être produit dans les dispositions de l'Allemagne et de l'Autriche touchant les chemins de fer orientaux. L'Ambassadeur d'Allemagne déclarait que son Gouvernement s'en désintéressait et le comte Berchtold, à qui la liberté paraissait être rendue, était très satisfait de déclarer que rien n'empêchait de poursuivre les négociations, que les pourparlers auraient lieu aux dates convenues et qu'il en désirait le succès.

intérêt purement stratégique les divers raccordements avec les lignes bosniaques et, d'autre part, à étendre à toutes les lignes à construire dans le royaume les stipulations de la convention à quatre [1], c'est-à-dire l'égalité des tarifs de transport.

De son côté, la Serbie instruite par une longue et pénible expérience, ne doute pas qu'à tout moment ne se renouvelleront les prohibitions et les rigueurs par lesquelles on a toujours tâché de la ruiner; aussi tient-elle à s'en préserver en se procurant vers l'Adriatique l'exutoire nécessaire qui serait une ligne bien à elle sur laquelle ses produits bénéficieraient de tarifs à fixer à son gré.

Sur ce terrain va se continuer entre les deux États la lutte pour laquelle l'Autriche, tout en affectant de dédaigner son adversaire, s'acharne à employer tout ce qui lui reste de puissance d'action.

S'il subsiste encore une chance qu'on s'entende sur le projet suggéré par le groupe français, les négociations préliminaires que M. Yovanovitch est chargé d'engager vont bientôt le révéler, car mon collègue serbe a reçu enfin des instructions à cet effet.

Il m'a confié que dans le cas où la compagnie, à l'instigation du Gouvernement austro-hongrois, se montrerait intraitable sur les deux questions de raccordements et des garanties, la Serbie de son côté ne céderait sur aucun point [2]. Elle réclamera le droit au rachat, en invoquant que les chemins de fer ont toujours été considérés comme un instrument militaire, de l'aveu même du Ministre autrichien M. de Bilinski, qui a déclaré que l'intérêt primordial du réseau bosniaque doit être envisagé du point de vue de la défense nationale; elle s'appuiera sur les précédents de l'Alsace-Lorraine, du Transvaal, et sur le plus récent qu'a fourni en 1908 la Bulgarie quand elle a dépossédé cette même Compagnie des orientaux des deux tronçons de Mustafa Pacha à Belova et Iamboli, sans que les protestations des Cabinets de Vienne, de Berlin et de Berne l'aient empêchée de conserver sa prise moyennant un prix de quarante-deux millions aussitôt versés.

La thèse que développera M. Yovanovitch a d'ailleurs été exposée dans l'article de tête de notre journal le *Temps* du 5 de ce mois [3], prématurément

[1] Il s'agit d'une convention entre l'Autriche-Hongrie, la Serbie, la Turquie et la Bulgarie qui remontait au 6 mai 1883. Elle s'appliquait en particulier aux tarifs des transports sur les voies ferrées construites ou à construire. On en trouve le texte dans Strupp (*Aktenstücke*, pp. 99 et suivantes).

[2] Sur les intentions du Gouvernement serbe voir la dépêche de M. de Hartwig du 27 janvier, reproduite dans *Mejd. Otn.*, I, 1 n° 118.

[3] L'auteur de cet article exposait, sur les indications fournies par des délégués grecs à la Commission financière, que, pour la Grèce comme pour la Serbie, la seule solution satisfaisante était le rachat à la Compagnie des chemins de fer orientaux des lignes qu'elle avait antérieurement exploitées. Cf. la lettre de M. Isvolsky du 10 février, reproduite dans *Mejd. Otn.*, I, 1, n° 220.

à mon avis, parce que la presse viennoise y a aussitôt opposé la thèse contraire, également extrême, à savoir que la restitution pure et simple des voies et du matériel devra précéder l'ouverture des pourparlers.

C'est précisément ce qu'appréhendait Votre Excellence quand elle adressait à notre légation à Belgrade le télégramme qui m'a été communiqué sous le n° 54 (1).

Il faut donc s'attendre à ce que l'Autriche accable la Serbie de menaces et d'ultimatums et s'engage dans une guerre de tarifs et de vexations douanières pareillement désastreuses pour les deux parties. Quant à une exécution militaire, il n'y a pas semble-t-il, à la redouter. L'effervescence déjà grande en Croatie, Dalmatie et Bosnie interdit à la monarchie habsbourgeoise tout nouvel essai de mobilisation. Un coup de force aurait de trop considérables répercussions pour que même les plus serbophobes osent conseiller de le frapper.

Devant l'impossibilité de concilier des revendications aussi contraires, la Serbie, confiante dans la valeur de ses arguments, en appellera hautement aux Puissances. Et de la sentence que rendra soit la Commission financière internationale, soit la cour de La Haye dépendra la suite.

Si le verdict était en faveur de la compagnie autrichienne, le Gouvernement de Belgrade se soumettrait, mais entreprendrait aussitôt la construction d'une ligne concurrente vers Salonique et refuserait énergiquement d'exécuter sur son sol le tronçon d'Uvacz à Mitrovitza qui est indispensable au transit et au trafic bosniaques.

«Nous endurerons des pertes et des dépenses immenses, avoue M. Yovanovitch, mais notre résistance coûtera beaucoup plus cher encore à l'Empire austro-hongrois; il est tellement divisé déjà, partagé entre des nationalités si implacablement tournées les unes contre les autres qu'il lui sera impossible de soutenir cette lutte avec l'esprit de sacrifice et de patriotique solidarité dont s'inspirera la Serbie.»

Peut-on supposer que le Cabinet de Vienne soit tardivement éclairé sur les dangers de sa politique de haine? C'est d'autant plus improbable que sa pensée directrice, presque la seule qui le guide, est d'atteindre mortellement cette ennemie détestée. Son animosité s'accroît de tous les sacrifices qu'il lui en coûte. Après avoir risqué de laisser la Roumanie se détacher de lui, de compromettre l'entente si pénible à maintenir avec l'Italie, de s'aliéner la Grèce et d'indisposer l'Allemagne, la double Monarchie ne s'engage-t-elle pas de plus en plus dans la ridicule aventure albanaise et dans d'inavouables compromissions avec tous les agitateurs bulgares et macédoniens? Comme seule explication de ces incohérences, on ne découvre que la volonté tenace de mater le

(1) Télégramme circulaire du 3 février communiquant à divers postes le télégramme adressé à Belgrade le même jour et ci-dessus reproduit sous le numéro 209.

petit royaume, en lui portant des coups indirects, par la ruine, les agressions et l'anarchie.

Ce serait par conséquent se leurrer d'un espoir très peu vraisemblable que de compter sur un soudain retour à des sentiments d'équité et à des vues raisonnables. Le projet de MM. Doumer et Vitali était basé sur une compréhension intelligente et une ingénieuse fusion d'intérêts divergents. Les mérites n'en pourraient être appréciés, je le crains, par des adversaires décidés à se combattre jusqu'au complet épuisement.

P. S. — 11 février.

Les premières conversations de M. Yovanovitch avec le chef de section chargé des affaires économiques et commerciales n'inspirent qu'une faible confiance dans une suite favorable ; mon collègue a fait observer que la question ne devrait pas se traiter de Gouvernement à Gouvernement puisqu'elle ne porte que sur des intérêts privés en conflit avec ceux de l'État serbe ; c'est donc seulement par courtoisie qu'il en entretient les bureaux du Ballplatz. Le comte de Wickenburg a répliqué que l'affaire est au contraire purement politique et que, si la société des chemins de fer est encore ottomane, le Gouvernement autrichien est fondé à parler pour elle à cause de l'achat qu'il a fait des actions. Le conflit ne pourra se régler qu'entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie, sans que la Commission financière de Paris ait à s'en occuper. Il se prévaut aussi de ce que la Conférence de Londres a décidé que, dans les provinces conquises sur la Turquie, les États conquérants sont substitués à la Sublime Porte dans les engagements contractés par celle-ci. D'ailleurs, ajoutait-il, en s'excitant de plus en plus, c'est une « question de prestige » pour la Monarchie ; celle-ci, ayant été lésée, entend fixer elle-même la nature et l'étendue des réparations qu'elle exige, et elle ne les fera connaître qu'après que le Gouvernement serbe aura convenu de ses torts.

Ce ne serait qu'à la suite de ces arrangements directs que pourrait être examinée la possibilité de conclure la convention d'exploitation austro-franco-serbe.

M. Yovanovitch prétend ne s'être pas départi du calme que je lui ai toujours connu ; il a répliqué que son Gouvernement ne renonce pas à l'espoir que l'Europe, évoquant l'affaire, décidera s'il convient de laisser appliquer à son pays un traitement contraire à tous les précédents du droit international. S'il était déçu dans son attente et si l'Autriche lui imposait la restitution du réseau qu'il détient, il abandonnerait toute idée d'entente d'intérêts avec la Monarchie, s'opposerait aux raccordements de lignes et construirait celles dont il a besoin pour assurer l'indépendance de son trafic. Ce serait la ruine des chemins de fer orientaux.

Dès son retour à Belgrade, M. Pachitch se propose, paraît-il, d'exposer le litige et de développer ses arguments dans une circulaire aux Puissances.

247.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 22. *Vienne, 9 février 1914, 19 h. 25.*
(*Reçu :* 20 h. 35.)

Je réponds à votre lettre 81 (1). L'état des pourparlers relatifs aux chemins de fer orientaux donne à craindre que finalement le Gouvernement serbe refuse d'adhérer à la proposition française. La bonne volonté manifestée par le comte Berchtold (voir mon télégramme 19(2)) n'est qu'apparente. Préalablement à toute convention en commun, l'Autriche-Hongrie prétend s'assurer une situation privilégiée. Si le Cabinet de Belgrade souscrivait à de tels engagements ce ne serait que contre l'abandon par la compagnie de son droit d'exploitation et non pour donner en plus une part à l'Autriche dans l'administration du réseau. J'attendrai donc que la négociation confiée à M. Yovanovitch permette d'apprécier s'il y a encore chance de voir adopter l'internationalisation [avant] de parler d'une participation italienne.

248.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 30. *Londres, 9 février 1914, 20 h. 45.*
(*Reçu :* 23 h.)

Réponse à vos télégrammes 90 (3) et 92 (4).

Sir Ed. Grey n'a pas encore d'idée arrêtée au sujet de la notification immédiate à Constantinople et à Athènes de la déclaration des Puissances relative aux îles et à l'Albanie méridionale. Il se pose les questions mentionnées dans mon télégramme 228 (5). Il ajoute qu'il n'est pas certain que la Grèce accepte

(1) Cette lettre, qui est du 6 février, rappelait les démarches faites par le Gouvernement italien pour obtenir qu'une participation fût accordée au groupe italien sur la part française dans la combinaison envisagée pour les chemins de fer orientaux. M. Doumergue ajoutait que l'Autriche pourrait bien consentir sur sa part à l'Italie une participation égale à celle que la France concédait aux Russes et il invitait M. Dumaine à profiter d'une occasion favorable pour donner cette indication au comte Berchtold.

(2) M. Dumaine disait dans ce télégramme du 4 février, que le comte Berchtold manifestait le désir de poursuivre la négociation.

(3) Du 7 février ci-dessus reproduit sous le numéro 239.

(4) Télégramme circulaire du 8 ci-dessus reproduit sous le numéro 242.

(5) Du 6 février ci-dessus reproduit sous le numéro 228.

purement et simplement notre déclaration. Il a des raisons de penser qu'elle se montrera prête à évacuer l'Épire albanaise et les îles qui ne lui sont pas attribuées aussitôt que la possession des autres îles et notamment de Chio et de Mytilène lui aura été garantie. Que lui répliquerons-nous? Sir Ed. Grey ne considère pas la réponse de la Triplice comme un refus d'envisager les moyens de faire respecter les décisions des Puissances; c'est une demande d'ajournement et la porte reste ouverte à la discussion. Il se réserve encore d'y réfléchir et d'en délibérer avec ses [Conseils.]* Quant à l'avance par l'Autriche et l'Italie de dix millions au prince de Wied, Sir Ed. Grey considère qu'elle doit faire également l'objet de nos réflexions. On nous dit que l'anarchie ne cessera que lorsque le prince aura pris possession du Gouvernement. Il ne peut entrer en fonctions sans ressources, nous ne nous soucions pas de faire des avances à l'Albanie sans des garanties sur lesquelles l'accord ne peut s'établir immédiatement. Si nous mettons obstacle à l'allocation austro-italienne et par conséquent à l'arrivée du Prince, on nous accusera de fomenter le désordre. Ce sont des considérations que pèse le Secrétaire d'État des Affaires étrangères avant de se prononcer sur les observations que Votre Excellence m'a chargé de lui présenter**.

249.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 94. *Péra, 9 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 20 février).

Par sa dépêche n° 855 du 13 décembre dernier [1], M. Bompard a entretenu le Département du conflit qui s'est levé entre la Deutsche Bank et la Banque Ottomane à propos de la transmission des fonds destinés au service des emprunts conclus en Allemagne. Cette affaire, qui est restée en suspens près de deux mois et qui a donné lieu à un échange de lettres parfois assez vives entre les deux Banques intéressées, peut être considérée aujourd'hui comme terminée,

* Annotations du Ministre: *Insister pour la notification la plus prompte. Nos renseignements au sujet de l'attitude de M. Venizelos ne sont pas les mêmes. Tout retard permet de nouvelles intrigues. La question d'une action pour l'exécution des décisions reste ouverte.*

***Nous ne mettons pas d'obstacle à l'avance. Nous disons que d'ores et déjà nous ne pouvons pas promettre que les 10 millions seront remboursés sur l'emprunt, notre garantie étant subordonnée à l'internationalisation de la Banque.*

(1) M. Bompard signalait dans ce rapport l'insistance mise par la Deutsche Bank à obtenir que les annuités des emprunts conclus en Allemagne lui fussent versées directement et non par l'intermédiaire de la Banque Ottomane.

l'établissement financier allemand ayant vu presque toutes ses demandes admises par la Dette Publique.

Dans sa séance du 22 janvier dernier, le Conseil de la Dette a, en effet, approuvé les conclusions de la consultation qu'il avait demandée à l'avocat-conseil de l'Administration. Celui-ci a commencé par poser en principe qu'en vertu de l'acte de concession et des statuts de la Banque Ottomane, la transmission des encaissements à Berlin par la Dette Publique devait se faire par l'intermédiaire de cet établissement financier; mais il a observé que cette règle générale n'excluait pas la convention contraire et que les parties contractantes restaient libres de décider, sans qu'il fût porté par là préjudice au privilège de la Banque Ottomane, que le lieu de versement des encaissements serait désormais Constantinople.

Passant ensuite à l'examen des textes, Me Haladjian s'est attaché à déterminer les obligations que le Conseil de la Dette a assumées en signant les différents emprunts dont le service est confié à la Deutsche Bank. Celles-ci sont différentes selon qu'elles concernent l'emprunt Pêcheries 4 p. 100 1903 ou les emprunts subséquents. Pour ce qui est de l'emprunt Pêcheries, il résulte expressément de l'article 9 du contrat que les encaissements doivent être transmis *à Berlin* moyennant conversion, opération qui ne peut se faire que par l'entremise de la Banque Ottomane. En ce qui touche les autres emprunts, c'est-à-dire l'emprunt Tedjhizat-Askérié 4 p. o/o 1905 et les trois séries de l'emprunt du Bagdad, les contrats ne spécifient pas le lieu de versement des encaissements opérés par la Dette, se bornant à prévoir que les versements devront être faits entre les mains de la Deutsche Bank. Il convient de décider, dans ces conditions, que les versements seront effectués en livres turques à la succursale de la Deutsche Bank à Constantinople, puisque cette ville est le lieu de la signature du contrat et le domicile principal du débiteur et de l'Administration de la Dette. Il résulte, d'autre part, des clauses relatives à la conversion des encaissements que la fixation du lieu de versement à l'étranger nécessiterait un transport de numéraire contraire à l'usage et qui n'a sans doute pas été prévu par les signataires du contrat.

La thèse de la Banque Ottomane ne triomphe donc qu'en ce qui concerne l'emprunt Pêcheries, et ses prétentions sont au contraire repoussées pour les quatre autres emprunts conclus en Allemagne.

Tout en approuvant en principe les conclusions de Me Haladjian, le Conseil a, il est vrai, décidé sur la proposition du Délégué français de charger M. Steeg, Directeur général adjoint de la Banque Ottomane, d'étudier la question et de rechercher les éléments d'un accord amiable à intervenir entre les deux établissements financiers en cause et le Gouvernement impérial.

Mais il est peu probable que M. Steeg parvienne à négocier un arrangement, alors que le Conseil de la Dette s'est en somme prononcé nettement en faveur

de la Deutsche Bank. A dire vrai, la teneur très précise des textes invoqués par l'établissement allemand ne permettait guère au Conseil de prendre une autre décision. La Banque Ottomane avait d'autant moins de chance de voir triompher sa thèse qu'elle avait depuis plusieurs années laissé, sans élever de protestations, divers établissements financiers et notamment la Banque Nationale effectuer des transmissions à l'étranger.

Bien que cette controverse juridique n'ait en somme qu'un intérêt pratique assez mince, il est permis de penser que la Banque Ottomane eût été mieux inspirée en n'opposant pas à la prétention de la Deutsche Bank une argumentation discutable et en n'amenant pas le Conseil de la Dette à paraître prendre parti indirectement entre elle et l'établissement financier allemand qui s'affirme de plus en plus comme son rival sur tous les terrains.

250.

M. Doulcet, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 19. *Saint-Pétersbourg, 9 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 février; Dir. pol., 23 février.)

La «réunion balkanique de Pétersbourg» qui a tant alarmé la presse autrichienne au point de causer «une sorte d'oppression et d'angoisse» à la *Neue Freie Presse* (4 février) s'est passée le plus tranquillement du monde [1].

Le Gouvernement russe n'a rien fait pour provoquer la venue simultanée de MM. Pachitch et Venizelos. Le premier venait rendre grâces à son grand protecteur, le second ne pouvait omettre la Russie dans son tour d'Europe. Le premier faisait une visite de clientèle; le second une visite de courtoisie. Tout en étant sensible à leur démarche et en encourageant leur bon vouloir, le Gouvernement impérial se tenait plutôt sur la défensive à leur égard.

Les deux Présidents ont tenu un langage fort différent, si bien qu'on a pu appeler l'un Tant Pis et l'autre Tant Mieux. M. Pachitch peignait l'horizon en noir, prévoyait des conflits avec la Bulgarie, avec la Turquie, avec l'Autriche, de manière à provoquer des promesses de secours et de concours. «Il a tenu, me disait M. Spalaïkovitch, à causer de toutes les éventualités.» Je crois que du côté russe on a observé une grande réserve et j'ai remarqué le soin avec lequel, en mettant en relief la grande finesse de M. Pachitch, on y joignait

[1] Sur le séjour à Pétersbourg de MM. Pachitch et Venizelos on trouvera quelques indications non dénuées d'intérêt dans les télégrammes et les rapports adressés à Vienne par le comte Otto Czernin. Voir en particulier dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol VII, les pièces portant les numéros 9276, 9279, 9300, 9306.

le mot de «ruse». On n'a pas oublié, d'ailleurs, à Pétersbourg la longue hésitation du Président serbe à accepter l'arbitrage proposé par le Tsar avant la guerre fratricide.

Évidemment, malgré toutes les sympathies qu'il prodigue à la cause serbe, le ministère impérial est moins disposé que jamais à se laisser diriger par la Serbie; il entend la tenir en laisse et non se laisser entraîner par elle. Il a usé d'une parade assez facile : le rapprochement serbo-bulgare. Tous les cercles, officiels ou non, tous les publicistes ont traité avec M. Pachitch ce sujet, qui ne paraissait pas faire ses délices. On l'a entretenu des doléances des Bulgares de Macédoine, qui sont le thème habituel des conversations du Ministre de Bulgarie au Pont-aux-Chantres. A quoi M. Pachitch a répondu en évoquant le spectre des comitadjis et a plaidé la nécessité de la manière forte pour les combattre. On lui a parlé rectification de frontière pour faciliter la réconciliation des peuples frères. M. Pachitch n'a pas dit non, mais a renvoyé à plus tard et le plus tard possible; Ichtip et Kotchana sont deux points stratégiques qui ont été gardés pour fermer la frontière et ils ne pourront être rendus que lorsqu'on sera sûr que les Bulgares renoncent à toute pensée agressive. «Quand la brebis galeuse sera devenue brebis repentante, alors nous l'accueillerons dans notre sein.» Le jour où la Serbie serait attaquée par l'Autriche, ce n'est pas de la Bulgarie qu'elle aurait besoin, c'est de la Russie; et si la Russie marche avec la Serbie, la Bulgarie ne bougera point et elle en sera récompensée.

M. Venizelos au contraire affectait de n'avoir rien d'important à demander à la Russie. Il était souriant, reconnaissant, content. Tout s'arrangerait en Épire, tout s'arrangerait pour les Iles, même sans démonstration navale. Dans ses conversations avec les journalistes, il répétait que la Grèce désirait rester indépendante et ne cherchait aucunement à s'inféoder à la Triple Entente pas plus qu'à la Triple Alliance. «La Grèce est jeune, laissez-lui le plaisir de jouir de sa jeunesse et de sa liberté avant de se marier.» Bref, sans le dire expressément, il réclamait le droit au flirt. Et certes il a l'intention d'en user à l'égard de l'Allemagne; l'attitude du Chargé d'affaires de Grèce ici est significative à cet égard*.

M. Venizelos n'en comprend pas moins toute la valeur de l'association. Il l'a déjà prouvé pour la première ligue balkanique, et actuellement tous ses efforts tendent à raffermir et développer l'entente gréco-serbo-roumaine. Sur ce terrain il se trouvait en complète harmonie avec le Cabinet de Pétersbourg qui ne désire rien tant que d'engager la Roumanie dans une voie opposée à celle de Vienne. Les encouragements n'ont donc pas manqué ni à M. Venizelos ni à M. Pachitch lorsqu'ils ont pris tous deux le chemin de la

* Annotation du Ministre : *C'est bien l'impression que j'ai eue moi-même à diverses reprises et que j'ai dite à M. de Margerie.*

Roumanie, et c'est la réunion de Bucarest bien plus que celle de Pétersbourg qui mérite de causer des soucis au Cabinet austro-hongrois. D'autant plus que, par l'intermédiaire du Gouvernement roumain, les Présidents des Conseils de Grèce et de Serbie, et surtout le premier, espèrent exercer quelque influence sur le prince d'Albanie et le détourner des menées bulgares, avec quelque espoir d'amener un jour l'Albanie à devenir le quatrième élément de leur groupement balkanique*.

251.

LE LIEUTENANT DE VAISSEAU GALLAUD, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. GAUTHIER, MINISTRE DE LA MARINE.

D. s. n°. *Saint-Pétersbourg, 9 février 1914.*

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'une affaire, dont le retentissement a été très grand en Russie et qui a eu sa répercussion dans la presse française. Il s'agit en l'espèce de la campagne faite en Russie et à l'étranger contre la mainmise de Krupp sur les usines Poutiloff. L'importance de cette affaire au point de vue de la reconstruction de la flotte russe et des conséquences qu'elle pouvait avoir pour notre industrie nationale est telle qu'il m'a paru utile de vous exposer en un rapport succinct la question qu'on a appelée «l'affaire Poutiloff».

Les usines et chantiers Poutiloff, dont je vous ai donné il y a quelques mois une description détaillée au point de vue technique, sont les plus importants de la Russie. Primitivement cantonnés dans la fabrication des aciers, des accessoires de chemins de fer, rails, locomobiles, wagons et du matériel d'artillerie, avec la collaboration du Creusot, ils se sont développés considérablement en ces derniers années et ont installé un vaste chantier de constructions navales avec l'appui de la maison allemande Blohm et Voss.

Si, en se plaçant au point de vue technique, on peut trouver que les usines Poutiloff sont merveilleusement outillées et seront plus tard un établissement de constructions navales de premier ordre, au point de vue financier sa situation est moins que brillante. Et on entend répéter fréquemment dans les milieux financiers et industriels: «si nous exigions le payement de nos créances, Poutiloff serait en faillite demain».

Donc, depuis des mois, la liquidation de cette affaire est latente, mais en

* Annotation du Ministre: *Rapprocher ceci de la conversation que j'ai eue avec M. Vesnitch le 18 février et que j'ai notée. Cela concorde.*

présence des capitaux importants qui y sont engagés, considérant l'outillage admirable de ces usines, dont la valeur est énorme, eu égard enfin au trouble que créerait dans la vie sociale de Saint-Pétersbourg la mise à pied des 14 ou 15.000 ouvriers de l'usine, industriels et pouvoirs publics sont intéressés à maintenir Poutiloff en action.

Notre grande industrie nationale du Creusot, qui a de sérieux intérêts dans l'affaire (appuyée par le groupe financier l'union parisienne), n'aurait sans doute pas été fâchée de profiter de la situation embarrassée par la Société pour s'installer à Poutiloff dans des conditions particulièrement avantageuses en consolidant sa créance vis-à-vis de l'usine.

Mais certaines banques russes intéressées aussi aux affaires de Poutiloff ne paraissaient pas trouver leur compte aux affaires du Creusot. Décidées de se débarrasser coûte que coûte de leur participation dans cette affaire et voulant empêcher la faillite de Poutiloff que le Creusot ne paraissait pas pouvoir éviter, ne voulant pas donner les capitaux nécessaires pour remonter l'affaire, l'idée leur vint de faire appel à la Darmstädter Bank et à la Deutsche Bank et par ricochet à Krupp.

Sans hésiter les Banques allemandes par l'intermédiaire de la Banque privée prirent une option pour les 20 millions de roubles, nécessaires aux usines Poutiloff pour assurer la continuation de leurs fonctionnement.

La présence de Krupp dans une telle affaire à l'heure où Vickers arme sa nouvelle usine de Tzaritzine pour la fabrication des canons de gros calibres, pouvait faire craindre un trust des armements en Russie au moment où nous consentions à la Russie un important emprunt.

Une telle perspective a suffi pour déclencher la campagne qui a mis en jeu la presse russe et la presse étrangère et a provoqué en France une si grande émotion. En réalité le spectre de Krupp semble n'avoir été agité que pour forcer la main à nos industriels et les obliger à soutenir les usines et chantiers Poutiloff en leur fournissant les millions dont elles ont besoin pour vivre.

A l'heure actuelle l'agitation des dernières semaines a fait place au calme parfait et à l'entente générale. Demain tout sera arrangé. Et grâce au concours de l'Union parisienne et de la Russo-asiatique qui garantiront 33 millions de roubles (à cause de l'englobement des chantiers de Newsky), le Creusot restera à Poutilloff probablement dans des conditions moins avantageuses que celles qu'il avait primitivement escomptées.

L'affaire, comme je viens de la dire, englobera les chantiers Newsky pour les constructions navales. Mais comment éliminer Blohm et Voss qui ont apporté leur collaboration technique et leur argent pour édifier les magnifiques cales qui sont déjà en construction, deux croiseurs et six contre-torpilleurs et seront capables dans un délai assez rapproché de recevoir des dreadnoughts des derniers modèles?

C'est la question de demain.

Probablement dans quelques semaines ou dans quelques mois apprendrons-nous qu'un arrangement aura été conclu entre les firmes allemandes, la grande usine française et les chantiers russes.

Comme il arrive souvent en pareils cas, les intérêts industriels en présence auront fait passer au second plan tous les autres intérêts.

252.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 99. *Paris, 10 février 1914, 14 h.*

Je réponds à vos télégramme 30 et 31 [1].

Le retard apporté à la notification à Athènes et Constantinople ne peut qu'en affaiblir l'effet et favoriser toutes les intrigues. Je vous prie d'insister de nouveau auprès de Sir Ed. Grey pour qu'elle ait lieu le plus rapidement possible, car ce serait déjà un point important acquis.

Toutes les Puissances acceptent la notification et leurs réserves portent plutôt sur les moyens de faire respecter la volonté de l'Europe que sur le principe même; on peut accepter d'attendre la réponse de la Grèce et de la Turquie, avant de discuter les mesures à prendre, qui dépendront de la nature des réponses.

Nos renseignements sur les intentions des Gouvernements grec et ottoman permettent d'ailleurs d'espérer que les deux pays sont résignés à se plier pour le moment à la volonté de l'Europe.

Je n'ai aucune objection à la procédure désirée par M. Venizelos pour la rectification de frontière [2].

[1] Le télégramme 30 du 9 février est reproduit ci-dessus sous le n° 248.

Le télégramme 31, également du 9, répond à un télégramme circulaire du 7 ci-dessus reproduit sous le n° 234. M. Paul Cambon dit que, d'après Sir Ed. Grey, M. Venizelos préférerait que le déclaration à la Grèce restât muette sur la rectification de frontière du côté d'Argyrocastro.

[2] Ce télégramme a été communiqué le 10 février, à 14 h., à Berlin 85, Pétersbourg 103, Constantinople 57, Vienne 63, Rome 84, Athènes 29.

253.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 7. *Bucarest, 10 février 1914, 12 h. 20.*

(*Reçu :* 14 h. 25.)

A la suite [de] nouvelles reçues de Constantinople, le Gouvernement roumain a cru devoir tenir un langage des plus énergiques, afin que la Porte ne pût se méprendre sur ses sentiments. Le Ministre des Affaires étrangères a eu avec mon collègue turc un long entretien et l'a prié de faire savoir à son Gouvernement que la Roumanie ne saurait demeurer impassible en présence d'une agression contre la Grèce ou la Serbie; sans indiquer quelles seraient les mesures auxquelles il s'arrêterait au cas où un conflit aurait lieu sur terre, le Gouvernement roumain laisse entendre qu'il ne resterait pas inactif.

Mon collègue turc, que j'ai vu peu après, se montrait assez affecté; il s'est plaint de la dureté avec laquelle l'Europe traitait la Turquie qui, dit-il, ne nourrit aucune pensée agressive et veut se consacrer uniquement à sa reconstitution matérielle; il m'a affirmé qu'aucun traité d'alliance n'existe entre la Turquie et la Bulgarie et mon collègue bulgare, que j'ai également rencontré hier, m'a formellement déclaré que rien ne justifiait les bruits de traité bulgaro-turc en circulation. Il a ajouté qu'il avait reçu pour instructions de s'en ouvrir officiellement avec le Roi et de lui répéter qu'en Bulgarie le Roi, le Gouvernement et la nation voulaient la paix, ne songeant qu'à réparer les malheurs de la guerre en travaillant de concert à la régénération du pays.

254.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre de Affaires étrangères.

T. n° 8. *Bucarest, 10 février 1914, 14 h.*

(*Reçu :* 15 h. 35.)

M. Venizelos avec qui je me suis entretenu hier se montre très satisfait de son séjour à Bucarest. Je ne crois pas qu'il ait signé de convention avec la Roumanie, mais le seul fait que le Ministre des Affaires étrangères a fait la

démarche que vous signale mon télégramme 7 [1] démontre qu'une communauté de vues et d'intérêts anime actuellement les deux Gouvernements. M. Venizelos ne redoute pas de conflit pour le moment; il estime que seule une action navale serait à craindre de la part de la Turquie, mais qu'elle [ne] pourra se préciser avant plusieurs mois, lorsque la Turquie possédera les armements nécessaires. D'ici là, a ajouté le Président du Conseil grec, beaucoup d'événements peuvent se passer; nous aurons le temps de nous séparer si un changement ne survient pas dans les dispositions ou peut-être même dans la composition du Gouvernement turc actuel. On n'a pas annoncé officiellement les fiançailles du Prince Georges, mais tout porte à croire qu'elles seront proclamées prochainement.

255.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 95. *Péra, 10 février 1914, 20 h. 45.*

(*Reçu :* le 11, à 1 h.)

Le ministère des Finances n'ayant pu se mettre d'accord, pour l'affaire des bons du Trésor, avec la Deutsche Oriental Bank par suite des exigences de cette dernière, plusieurs représentants de groupes financiers s'offrent à faire l'opération. Sir Richard Crawford a dit hier au directeur général de la Banque Ottomane qu'il s'efforçait d'empêcher le Gouvernement de rechercher une nouvelle avance dans des conditions aussi onéreuses mais qu'il fallait absolument trouver la somme nécessaire pour payer, le 14 de ce mois, un mois de traitement aux fonctionnaires et que, si la Banque Ottomane n'était pas à cette date en état d'avancer cette somme, le Ministre des Finances ne pourrait se refuser à accepter l'une des offres qui lui étaient faites.

256.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 183. *Paris, 10 février 1914.*

Par une lettre du 27 janvier [2] vous avez bien voulu m'adresser de nouvelles informations, en même temps que me faire connaître votre sentiment sur

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 253. — (2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 171.

les négociations anglo-allemandes relatives aux colonies portugaises d'Afrique. Je vous remercie de cet examen approfondi de la question et j'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, la copie de lettres que les représentants de la République à Berlin, Madrid et Lisbonne (1), m'ont fait parvenir à ce sujet.

D'après les révélations que Sir Edward Grey vous a faites le 6 janvier dernier (2), et contrairement à ce que nous croyions auparavant, la convention de 1898 attribuait déjà le Cabinda à l'Allemagne ; les négociations actuelles n'auraient eu qu'un objet limité consistant à mettre dans la part de l'Allemagne la région de l'Angola où passe le tracé du chemin de fer de Lobito aux lieu et place d'une partie du Mozambique, qui lui était précédemment réservée. Cette «légère modification», également avantageuse pour les deux contractants, permettrait difficilement au Gouvernement britannique, si l'on s'en tenait à ses déclarations, de remettre en question des points réglés antérieurement.

Toutefois cette conclusion ne saurait s'imposer, même aux yeux du Gouvernement anglais, si la situation que vous a exposée en dernier lieu Sir Edward Grey ne répond pas entièrement à la réalité. Or il y a certains indices qui permettent de penser que toute la réalité n'a pu nous être entièrement révélée par ce dernier, en raison des conditions mêmes de l'entente de 1898 entre l'Allemagne et l'Angleterre. Une lettre récente (du 1er février courant) de M. Jules Cambon tendrait en particulier à le laisser croire : selon lui, les négociations actuelles (sinon l'accord de 1898 même) pourraient avoir une portée plus étendue et viser l'ensemble des colonies portugaises, notamment Goa (3).

D'autre part, il est impossible de n'être pas frappé de la gêne que le Gouvernement britannique a témoignée au cours de ses conversations avec nous au sujet de cette affaire. Il a attendu, pour nous en parler, que nous l'ayons interrogé, à la suite de nouvelles de presse et d'informations venues de Berlin. Dans ses explications embarrassées il a beaucoup insisté sur la situation, si différente de celle d'aujourd'hui, dans laquelle l'Angleterre et la France se trouvaient en 1898 à l'égard l'une de l'autre. Comme vous avez vous-même

(1) La lettre de Berlin, en date du 28 janvier, est reproduite ci-dessus sous le n° 178. La lettre de Madrid est du 3 février. M. Geoffray déclarait qu'il partageait la manière de voir du Ministre sur les colonies portugaises et qu'il était préférable de n'en pas parler au Gouvernement espagnol, «pour ne pas réveiller même en ce qui concernait le territoire continental du Portugal, certains appétits». La lettre de Lisbonne est du 23 janvier. M. Daeschner disait lui aussi qu'il partageait les sentiments du Ministre et ajoutait que l'intérêt du Portugal était conforme à celui de la France. Toutes ces lettres répondaient à la circulaire du 20 janvier, ci-dessus reproduite sous le numéro 116.

(2) Voir ci-dessus, sous le n° 35, la lettre particulière de M. Paul Cambon à M. Doumergue du 8 janvier.

(3) M. Jules Cambon disait dans cette lettre du 1er février qu'un journal viennois avait publié un article sur l'arrangement anglo-allemand. Il y était déclaré que la colonie portugaise de Goa serait placée dans la zone d'influence anglaise.

eu soin de le faire remarquer dans votre lettre du 27 janvier dernier, la convention anglo-allemande de 1898, conclue au moment de Fachoda, était en réalité dirigée contre le France. On conçoit donc que le Gouvernement britannique hésite à nous mettre entièrement au courant des engagements pris par lui en 1898 et de leurs suites. On peut aussi supposer que la position fausse dans laquelle il se trouve permette au Gouvernement allemand d'exercer sur lui une certaine pression, en raison de la difficulté éprouvée à nous mettre au courant de stipulations dirigées contre nous.

S'il en était ainsi, et précisément à cause du revirement qui s'est produit depuis 1898, vous pourriez mettre le Gouvernement anglais à son aise, en profitant de votre autorité incontestée et de la confiance exceptionnelle qu'il vous témoigne pour tenter d'avoir avec Sir Edward Grey une conversation sans aucune réserve au sujet des ententes anglo-allemandes pour le partage éventuel des colonies portugaises. Loin d'embarrasser le Gouvernement britannique, nous pouvons, au contraire, lui prêter tout notre concours pour trouver, en pleine cordialité, le moyen de résoudre, sans sacrifier les intérêts de la France ni de l'Angleterre, des questions très délicates, mais que nos relations nous permettent d'examiner ensemble en toute franchise. La question du Cabinda a pour nous une importance trop grande pour que nous n'insistions pas de la manière la plus pressante au point où en est la négociation.

Je partage entièrement votre avis sur les inconvénients de la publication de l'accord de 1898 et de l'arrangement en préparation entre l'Angleterre et l'Allemagne ; je vous serai obligé d'insister de nouveau sur ce point. Outre les facilités que l'Allemagne trouverait dans cette publication pour le développement de son action en Afrique [1], elle en retirerait un avantage d'ordre plus général, celui de faire éclater publiquement l'antagonisme entre la politique de la France et celle de l'Angleterre, en montrant cette dernière associée à l'Allemagne et reprenant avec elle en 1914, en dépit des relations respectives des trois États, l'œuvre anti-française de 1898. La France ne pourrait manquer de répondre à la publication de l'accord par une déclaration destinée à sauvegarder ses droits et à manifester ses principes de respect du droit des peuples faibles contre la politique de la force, déclaration de nature à aggraver encore l'impression produit par le dissentiment de la politique anglaise et française.

Il ne faut, d'ailleurs, pas se dissimuler que les accords anglo-allemands, en dehors même de toute « publication », ne sauraient manquer d'être connus. Comme vous le verrez par les lettres ci-jointes, le Gouvernement portugais en est déjà plus ou moins exactement averti.

[1] L'Allemagne était cependant hostile à cette publication comme le montre la correspondance du prince Lichnowsky (*Grosse Politik*, vol. 37, I).

Dans quelle mesure les Puissances non contractantes, et la France tout d'abord, pourraient-elles se considérer comme liées par ceux-ci ? Il est difficile de répondre absolument à une telle question. En droit, les traités signés entre les deux parties n'obligent évidemment pas les tiers, et nous savons d'ailleurs que souvent les tiers les reconnaissent difficilement ; toutefois on ne peut considérer comme négligeable l'expression publique des intentions d'une ou de plusieurs Puissances de premier rang.

Si l'on se plaçait uniquement au point de vue économique, le partage de certaines colonies portugaises en sphères d'action commerciale réservées aux Anglais ou aux Allemands, pourrait être interprété comme une mesure prise par les deux Puissances intéressées en vue de tourner l'activité de leurs nationaux vers des territoires dont elles peuvent être amenées à réaliser un jour l'annexion : l'Angleterre s'est engagée à ne pas soutenir les initiatives de ses ressortissants dans la sphère allemande et réciproquement. Une entente de ce genre ne saurait faire obstacle à la création ou au développement d'entreprises françaises dans les régions visées et notamment dans le Cabinda. On ne voit pas, en tout cas, que le Gouvernement britannique puisse se considérer comme obligé de se prononcer contre une politique d'expansion économique française dans les régions attribuées par lui à l'Allemagne ; notre action resterait donc libre dans cet ordre d'idées.

C'est l'éventualité d'un partage de territoires entre l'Angleterre et l'Allemagne qui crée les graves difficultés que nous devons envisager aujourd'hui, d'autant plus que nous savons que la Grande-Bretagne a accepté de soutenir l'Allemagne contre des intrusions étrangères et de l'aider à entrer en possession. La France aurait donc à lutter, en l'occurrence, pour la défense de ses intérêts, à la fois contre l'Allemagne et contre la Grande-Bretagne, quelle que puisse être la cordialité de ses relations avec cette dernière.

Une éventualité si paradoxale et si inquiétante pour l'avenir de l'Entente cordiale ne s'impose d'ailleurs pas nécessairement, car, d'après la déclaration même que Sir Edward Grey vous a faite le 25 novembre, le traité de 1898 prévoit seulement « le cas où le Portugal aliénerait volontairement ses colonies africaines » ; cette déclaration se complète par celle de Sir Eyre Crowe, qui a dit, le 23 décembre 1913, à M. de Fleuriau, que le traité visait « un cas très spécial, qui peut ne jamais se présenter, celui d'un emprunt gagé sur les colonies portugaises ». Les engagements que le Gouvernement britannique a pris vis-à-vis de l'Allemagne ne seraient donc pas exécutoires si le partage survenait dans d'autres conditions que celles qui ont été prévues, notamment par suite d'une initiative très possible de l'Allemagne, qui sera évidemment désireuse de hâter l'exécution du traité, poussée par son opinion publique en cas de publication. Le Gouvernement britannique pourrait, dans une telle hypothèse, appuyer la France et non plus l'Allemagne, dans les négociations

qu'une initiative de ce genre ne manquerait pas de provoquer entre les Puissances africaines, ne fût-ce qu'en exécution du traité de Berlin de 1885.

La France est d'ailleurs armée très fortement à l'égard de l'Allemagne par le traité même du 4 novembre 1911 qui stipule dans son article 16 que «dans le cas où le statut territorial du Bassin conventionnel du Congo, tel qu'il est défini par l'acte de Berlin du 26 février 1885, viendrait à être modifié du fait de l'une ou de l'autre des parties contractantes, celles-ci devraient en conférer entre elles comme aussi avec les autres Puissances signataires dudit acte de Berlin». Il est difficile de s'expliquer, dans ces conditions, comment le Gouvernement allemand se considère aujourd'hui comme libre de renouveler avec l'Angleterre, en le modifiant sur certains points, son arrangement de 1898, sans tenir compte du récent traité franco-allemand par lequel elle a expressément limité sa faculté de modifier sans consultation préalable avec les Puissances signataires de l'acte de Berlin, et en particulier avec la France, le statut territorial du bassin du Congo dont fait incontestablement partie le Cabinda, enclavé dans le Congo français. Notre droit de protester en cas de publication de l'arrangement anglo-allemand est certain, ainsi que d'exiger la réunion d'une conférence européenne où nous pourrions faire valoir nos droits.

Mais ce n'est pas seulement, comme l'a indiqué Sir Edward Grey, à l'égard de l'Allemagne que nous sommes armés. L'Angleterre elle-même, ainsi qu'il résulte de votre télégramme n° 311, du 30 octobre 1911, a été consultée sur le texte de l'article 16 du traité franco-allemand du 4 novembre 1911 visant le Congo et en a approuvé la rédaction. Elle ne saurait donc prétendre l'ignorer et signer un acte inconciliable avec les stipulations du traité susdit. Il n'est pas possible et l'opinion publique française ne comprendrait jamais que le Gouvernement anglais s'en tienne exclusivement à un traité de 1898 avec l'Allemagne, sans faire le moindre état d'un accord récent, public, qui lui a été communiqué par avance, qu'elle a approuvé et qui interdit toute modification du statut territorial du bassin conventionnel du Congo, sans conférence entre les Puissances signataires de l'acte de Berlin de 1885. Le traité de 1911 ne modifie pas seulement l'accord de 1898 à l'égard de l'Allemagne, puissance contractante, mais à l'égard des tiers qui l'ont connu et approuvé comme l'Angleterre, d'autant plus que le traité de 1898 était secret et que celui de 1911 est public.

Je vous prie de faire valoir auprès de Sir Edward Grey les considérations qui précèdent, sur lesquelles il peut s'appuyer pour ne pas confirmer, dans un renouvellement du traité de 1898 avec l'Allemagne, des stipulations contraires à nos intérêts et au droit public européen. Vous avez vous-même très fortement résumé les raisons qui interdisent à la France de participer aux négociations anglo-allemandes actuellement en cours et d'agir directement à Berlin où

notre Ambassadeur s'est contenté de rappeler l'article 16 du traité du 4 novembre 1911.

Le Gouvernement de la République estime qu'il est en droit de demander au Gouvernement britannique, en raison des relations qui les unissent, d'examiner avec lui dans quelles conditions les deux puissances amies peuvent concerter leur politique et ménager leurs intérêts respectifs dans la question soulevée par le renouvellement du traité anglo-allemand de 1898.

257.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 153. *Paris, 10 février 1914.*

Ainsi que vous le savez, des démarches avaient été faites à plusieurs reprises auprès du Foreign Office par l'ambassade de la République à Londres en vue d'obtenir que la signature de l'accord anglo-allemand relatif aux affaires de Turquie puisse être retardée jusqu'à ce que le Gouvernement de la République se fût mis d'accord de son côté avec le Gouvernement allemand sur les questions actuellement en discussion à Berlin concernant les chemins de fer d'Asie Mineure. M. Paul Cambon a en outre signalé à Sir Edward Grey l'intérêt qu'il y a à ce que les Puissances de la Triple Entente, qui poursuivent séparément des accords avec la Turquie et lui réclament certains avantages en échange de leur adhésion à la surtaxe douanière de 4 p. 100, procèdent simultanément à la signature de ses arrangements.

Par une lettre dont vous trouverez ci-joint la copie[1] M. Paul Cambon me communique le texte également ci-annexé du memorandum remis par le Foreign Office en réponse à ces démarches. Le Gouvernement britannique fixe le 15 février comme limite extrême du délai qui peut être apporté à la signature de l'accord anglo-allemand dont les bases, en dehors de quelques détails, ont été déjà arrêtées.

[1] Voir, à la date du 30 janvier, la lettre de M. Paul Cambon, ci-dessus reproduite, sous le numéro 194.

258.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 65. *Londres, 10 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 février; Dir. pol., 17 février.)

Le fonctionnaire du Foreign Office qui a négocié les arrangements relatifs aux affaires ottomanes tant avec les Turcs qu'avec les Allemands, M. Parker, m'a entretenu hier du vif désir de son Gouvernement de terminer définitivement, et le plus tôt possible, ces longs pourparlers, et il m'a demandé à être renseigné exactement au sujet des ententes que nous aurions conclues avec les Allemands pour les chemins de fer de Syrie, et notamment la ligne Alep-Meskené.

Au point de vue général, M. Parker m'a fait ressortir le grand intérêt que présentait pour l'Empire britannique la série de conventions dont Votre Excellence a déjà connaissance. Ces conventions, en effet, établissent sur une base solide la situation de la Grande-Bretagne dans le golfe Persique.

Il est vrai — et M. Parker s'en aperçoit en rédigeant le rapport d'ensemble, qui exposera l'affaire au Parlement britannique — que les avantages obtenus par l'Angleterre sont principalement d'ordre politique et que leur importance pourrait échapper au public anglais. Sur la carte, on verra tracées les lignes concédées aux Français et aux Allemands, tandis que les Anglais n'auront obtenu, en fait de compensations de ce genre, qu'un très petit tronçon, le prolongement du chemin de fer d'Aïdin jusqu'au lac Hoiran.

Je lui ai fait observer qu'il avait pu obtenir des avantages concrets, dont ses compatriotes tiendraient compte, en matière de concessions de sources pétrolifères et de la navigation sur le Tigre et l'Euphrate.

Des concessions de sources pétrolifères, M. Parker ne fait pas présentement grand état; on ne saurait prévoir quel sera le succès de ces affaires au sujet desquelles il m'a donné d'intéressants renseignements.

Lorsqu'il a été question de donner à des Anglais des concessions de pétrole en Mésopotamie, c'est l'Amirauté qui a insisté sur l'intérêt de l'affaire; elle désirait en effet introduire sur la plus large échelle la chauffe au pétrole dans la marine britannique et elle venait d'être arrêtée dans ses projets par l'élévation du prix du pétrole et la difficulté de constituer des approvisionnements suffisants *. Ces dernières raisons auraient seules amené le retour à la chauffe au charbon sur les cuirassés récemment commandés par la Grande-Bretagne.

*Annotation du Ministre : *Ceci souligne l'importance des concessions et du but poursuivi par les Anglais.*

M. Parker ne m'a pas dit, mais il est possible que le Gouvernement britannique soit directement intéressé dans l'affaire des pétroles, comme nous savons qu'il est déjà dans la Compagnie des Quais de Constantinople. En tout cas, il tient essentiellement à ce que la concession des sources pétrolifères en Mésopotamie soit donnée à des groupes exclusivement anglais.

Cette dernière condition a été très difficile à remplir. Le Foreign Office a constaté que la plupart des maisons de pétrole dites britanniques avaient des attaches internationales, souvent allemandes, plus souvent encore américaines. La «Shell Company», qui se targue d'être purement anglaise, est en réalité hollandaise, et une partie de son capital appartient à la Deutsche Bank.

Quant à la Compagnie de navigation sur le Tigre et l'Euphrate, elle constitue l'avantage le plus apparent à faire miroiter devant les yeux des Anglais. M. Parker m'a répété les observations indiquées dans ma lettre n° 56 [1], au sujet de la participation éventuelle de la France à cette affaire. Il m'a fait remarquer que les Allemands possédaient, en vertu de la concession du chemin de fer de Bagdad, le droit de construire des ports à Bagdad et à Bassorah, ainsi que certains droits de navigation; que l'Angleterre avait dû racheter ces droits et subir une coopération qu'elle ne désirait certes pas. La participation des Allemands dans la Compagnie de navigation ne serait d'ailleurs que de 20 p. 100, et le contrat serait rédigé de manière à les empêcher d'exercer leur action sur la conduite de l'entreprise [2].

En d'autres circonstances, le Foreign Office eût été très satisfait de l'introduction de capitaux français dans la Compagnie de navigation sur l'Euphrate mais il ne peut accepter cette introduction à l'heure actuelle, parce qu'il faudrait reprendre toute l'affaire et aussi, peut-être surtout, parce que agréer notre immixtion ce serait agréer celle des Russes *. La Russie, d'après M. Parker, ne manquerait pas de réclamer, en faveur de ses capitaux, l'avan-

[1] D'après cette lettre, qui est du 5 février, Sir Arthur Nicolson avait fait observer au sujet de la participation des capitaux français : 1° que l'arrangement intervenu entre le Gouvernement britannique et la Porte interdisait l'introduction de nouveaux intéressés; 2° que cet arrangement avait été communiqué à la France; que le 14 août le Foreign Office lui avait annoncé l'intention des deux parties contractantes de réserver une participation à l'Allemagne; et que, le 3 septembre, la France avait donné son assentiment à l'arrangement anglo-ottoman et à la participation allemande.

[2] Les documents relatifs aux négociations anglo-allemandes sont contenus dans *Grosse Politik*, vol. 37, I, chap. CCLXXXV. Voir en particulier la pièce n° 14810 avec les annexes et la pièce n° 14818.

* Annotation du Département : *12 février. L'opposition anglaise repose sur un malentendu: nous ne demandons pas à être introduits officiellement, nous avons prévenu par courtoisie les Anglais que nous demanderions aux Turcs de nous céder en sous main (avant ou après la signature de l'accord anglo-turc) une partie de leurs 30 °/₀. Nous ne touchons ni à la part anglaise, ni à la part allemande: il n'y a donc rien à dire et les Anglais ne peuvent qu'être satisfaits de ce que nous empêcherions les Turcs de céder leur part aux Allemands. Quant à l'entrée des Russes dans l'affaire, on ne voit pas sous quelle forme elle pourrait avoir lieu.*

Nous ne retardons donc en rien la conclusion de l'accord et nous ne demandons rien aux Anglais.

tage qui aurait été accordé aux nôtres. A l'entrée de la Russie dans l'affaire de l'Euphrate les Turcs se refuseraient certainement comme ils se sont opposés auparavant à son entrée dans la Compagnie projetée du chemin de fer Bagdad-Bassorah.

M. Parker m'a donné ces divers renseignements au cours d'une conversation qu'il avait provoquée afin de me questionner sur l'état de nos pourparlers avec les Allemands au sujet de la ligne Alep-Kanikin.

Il m'a rappelé les entretiens dont M. de Fleuriau a rendu compte par ses lettres des 27 août et 2 septembre 1913, n^{os} 508 et 516 [1].

Il avait alors indiqué que le Gouvernement allemand demandait au Gouvernement britannique de prendre l'engagement de ne pas favoriser la concession ou la construction de chemins de fer pouvant faire concurrence à la ligne du Bagdad; et il se préoccupait d'employer une formule, qui réservât les droits éventuels à la ligne Alep-Meskené inscrits dans la convention franco-turque du 11 septembre 1913.

Dans l'article du projet d'accord anglo-allemand que M. Parker m'a lu cette stipulation a pour contre-partie un engagement auquel le Gouvernement britannique tient essentiellement et par lequel l'Allemagne promettrait de ne pas construire de port à Bassorah. Les clauses seraient à peu près rédigées comme suit :

«Le Gouvernement impérial s'engage à ne pas demander pour lui-même et à ne pas favoriser l'obtention par d'autres, personnes ou compagnies, la concession de ports à Bassorah.

«Le Gouvernement royal s'engage à ne pas demander pour lui-même et à ne pas favoriser l'obtention, dans l'Empire ottoman, par d'autres, personnes ou compagnies, de chemins de fer faisant concurrence à la ligne du Bagdad... »

Sur la formule à insérer dans ce dernier paragraphe, l'accord n'est pas encore fait.

Le Gouvernement allemand avait demandé l'insertion des mots : «Concurrence au chemin de fer de Bagdad à l'Est d'Alep.»

Le Gouvernement britannique, pensant à notre ligne Alep-Meskené, avait proposé la formule : «Concurrence au chemin de fer de Bagdad dans les vilayets de Mossoul et de Bagdad.»

Le Cabinet de Berlin a écarté cette suggestion et maintient sa rédaction : «à l'Est d'Alep» en menaçant de ne pas prendre l'engagement relatif au port de Bassorah. Il ne dissimule pas qu'il veut empêcher la construction d'une ligne entre Homs et Bagdad.

D'autre part, le Conseiller de l'ambassade d'Allemagne et des représentants de la Compagnie de Bagdad venus à Londres pour régler la question de navi-

[1] La lettre du 27 août est reproduite dans le tome VIII, 3^{e} série, sous le n° 89. La reproduction de la lettre du 2 septembre n'a pas paru nécessaire.

gation sur l'Euphrate concernant leur entreprise, ont affirmé au Foreign Office que l'accord était fait à Berlin entre négociateurs français et allemands sur la question des lignes dans la question d'Alep. Nous aurions, d'après eux, renoncé à construire des chemins de fer de pénétration dans le secteur bordé par la côte d'Alexandrette à Latakia.

M. Parker m'a fait observer que le Foreign Office ne saurait être «plus français que les Français» et qu'un accord sur les bases ci-dessus indiquées permettrait au Foreign Office de donner satisfaction au Cabinet de Berlin sur la question de concurrence future au Bagdad.

Il m'a demandé si l'information fournie par les Allemands sur l'état de nos accords était exacte; je n'ai pu lui répondre et je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me renseigner à ce sujet.

Comme notre conversation revenait constamment sur la ligne Homs-Bagdad, j'ai dit à M. Parker que cette ligne n'avait pas été inventée par les Français; que, bien avant le projet Tardieu, un groupe français avait étudié l'affaire en question comme partie de l'entreprise des irrigations en Mésopotamie et que M. Wilcox avait prévu la construction d'un chemin de fer direct entre Bagdad et la Méditerranée pour l'exportation des produits de la Mésopotamie.

M. Parker m'a avoué que ni la rédaction allemande «à l'Est d'Alep», ni la rédaction anglaise «dans les vilayets de Bagdad et de Mossoul» ne lui paraissaient satisfaisantes : ces deux textes interdisent des constructions de chemins de fer dans une zone trop étendue. Il est vrai que, par l'insertion des mots «dans l'empire ottoman», la Grande-Bretagne s'est assuré la possibilité de faire construire en Perse la ligne de la vallée du Karoun.

Enfin, on recherche au Foreign Office une formule qui, sans limiter la durée des engagements pris, donnerait satisfaction aux Allemands, sans interdire la construction de chemins de fer dans une zone trop étendue; M. Parker pense que l'on pourrait trouver cette formule dans une définition de la concurrence; il m'a demandé de l'aider dans sa recherche d'une formule; je serais heureux de recevoir à cet égard l'avis du Département [1].

[1] Le jour même de l'arrivée de ce rapport, le 11 février, une réponse était faite à la partie du document qui a trait à la Compagnie de navigation du Tigre et de l'Euphrate (dépêche n° 191). Le Ministre faisait observer qu'il avait connu, en effet, l'arrangement anglo-ottoman et la participation allemande, mais qu'il avait aussitôt demandé comme contre-partie la concession d'une ligne éventuelle d'Alep à Meskené et que cette contre-partie ne serait pas maintenue par suite de l'opposition qu'y faisaient les Allemands. Si les conversations du Gouvernement français avec Djavid Bey relatives à une reprise par la France d'une part de la participation turque devaient retarder l'entente anglo-ottomane, disait le Ministre, «nous nous ferions scrupule d'intervenir, mais l'entente avec le groupe turc est complètement indépendante des signatures échangées entre Londres et Constantinople, et les Anglais n'ont pas vraisemblablement l'intention d'interdire aux Turcs de disposer de leur part comme il leur conviendrait».

259.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 67. Très confidentiel. *Londres, 10 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 février.)

Après avoir eu avec moi, au sujet du port de Tanger, l'entretien relaté dans ma lettre de ce jour n° 66 [1], Sir Eyre Crowe m'a parlé de la réponse espagnole au projet de statut de Tanger établi d'un commun d'accord entre les Cabinets de Paris et de Londres. Bien qu'il se soit exprimé à titre personnel je crois devoir rendre compte à Votre Excellence des indications qu'il m'a données sur la réponse espagnole, la procédure à suivre pour continuer l'affaire et les appréhensions suscitées par notre attitude à Tanger.

Comme je ne connaissais pas le texte de la réponse espagnole, je me suis contenté d'écouter les observations de mon interlocuteur. Cependant, à propos des contre-propositions espagnoles concernant le service des Travaux publics, j'ai repris une discussion plusieurs fois interrompue et concernant l'exclusion des employés du service actuel des Travaux publics, du calcul de la part accordée à chaque nationalité dans les services municipaux de Tanger. Sir Eyre Crowe m'a paru se ranger à mon opinion étant entendu qu'il s'agissait du service tel qu'il existe aujourd'hui et non d'un service tangérois éventuellement à créer.

Le Sous-Secrétaire d'État adjoint m'a indiqué sommairement les propositions espagnoles et m'a fait remarquer que certaines d'entre elles étaient très différentes du texte anglo-français. Il ne m'a pas paru entièrement défavorable aux suggestions du Cabinet de Madrid et cette impression a été confirmée par la suite de l'entretien.

« Quelle procédure devons-nous adopter à présent ? m'a dit Sir Eyre Crowe; il faut en finir et ne pas froisser à nouveau les susceptibilités des Espagnols. Nous pourrons évidemment causer entre nous de l'affaire de Tanger, mais nous devons éviter les longs délais de l'été dernier. » Il lui semblait que le meilleur moyen de hâter la fin de cette négociation consisterait à traiter l'affaire à Madrid, d'où les représentants français et anglais correspondraient avec leurs Gouvernements.

Pendant toute la conversation, Sir Eyre Crowe avait laissé paraître sa vive

[1] La reproduction de ce rapport n'a pas paru nécessaire.

préoccupation de procéder, le plus tôt possible, à l'installation de l'autonomie tangéroise et il a fini par m'en confier la raison :

« Je ne devrais peut-être pas vous parler comme je vais le faire, m'a-t-il dit, et je ne vous parle qu'à titre tout personnel. Mais votre attitude à Tanger suscite nos appréhensions comme celles d'ailleurs des Espagnols. Vos agents organisent votre protectorat sur Tanger et ils se servent à cet effet de l'autorité du Sultan. Vous vous rappelez que nous nous étions opposés à la représentation et à la reconnaissance de cette autorité dans la future municipalité parce que, disions-nous, le Sultan, c'est en réalité le Résident français. Vous nous aviez rassurés en nous affirmant qu'il s'agissait uniquement de questions d'étiquette et d'apparences à garder et, sur vos assurances, nous avions consenti à insérer dans le projet de statut tangérois une série de dispositions conférant des droits assez étendus au khalifa du Sultan. Or, alors que le statut n'est pas appliqué, c'est sous le couvert du Sultan du Maroc que votre légation de Tanger s'immisce dans toute l'administration*. En l'absence d'autres autorités constituées, c'est au Pacha du Sultan que les habitants de Tanger ont forcément recours en nombre d'occasions, et le Pacha n'accueille que les requêtes recommandées par la légation de France. C'est un véritable protectorat que vous établissez peu à peu, et nous avons hâte de mettre fin à cette situation. » Il ajoutait que les Espagnols s'étaient plaints à Londres de nos empiètements à Tanger, empiètements qui n'étaient pas ignorés de plusieurs autres Puissances.

Ces indications m'ont été données par le Sous-Secrétaire d'État adjoint à titre personnel et amical, et c'est avec intention que je l'ai incité à me parler ainsi, afin de mieux pénétrer ses sentiments, qui ont chance de devenir ceux du Gouvernement britannique.

Je lui ai dit que ses renseignements n'étaient pas confirmés par les miens et qu'ils étaient, à tout le moins, fort exagérés. Mais j'ai pensé, à part moi, qu'ils étaient probablement fondés et que nos agents de Tanger avaient travaillé avec activité et adresse à développer notre influence dans leur résidence.

Il ne faut pas oublier cependant que la Grande-Bretagne n'admettra jamais que nous exercions une action prépondérante à Tanger, qu'elle appuiera ses réclamations sur des traités et que tous les partis anglais, et toute l'opinion publique dans le Royaume-Uni, s'opposeraient formellement à notre installation même déguisée sur la côte africaine en face de Gibraltar. L'exclusion de la France de Tanger est une maxime politique de l'Angleterre moderne.

A ne considérer les appréhensions de Sir Eyre Crowe qu'au seul point de vue de nos négociations actuelles, il est à craindre que nous ne trouvions le

* Annotation du Ministre : *Il faudrait répondre que plus tôt la municipalité sera constituée plus tôt ces difficultés disparaîtront.*

Foreign Office plus récalcitrant qu'autrefois et que le Gouvernement britannique ne marque désormais une tendance à se rapprocher de l'Espagne plutôt que de la France dans l'affaire du statut de Tanger*.

260.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 63. Secret. *Berlin, 10 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 12 février; Dir. pol., 13 février.)

Par sa dépêche en date du 31 janvier dernier, mon collègue M. Barrère a rapporté une conversation que M. de San Giuliano a eue avec lui au sujet de l'Albanie (1).

Les idées de M. de San Giuliano ne semblent pas devoir être acceptées sans réserve. En effet je suis loin de penser, à en juger par l'attitude de l'ambassade d'Italie à cette Cour, que l'Italie joue le rôle d'intermédiaire entre les Puissances de la Triple Entente et l'Autriche. C'est en effet, d'après un aveu échappé à l'un des hôtes de M. Bollati, au déjeuner que celui-ci a offert au prince de Wied qu'a été décidée dans ses détails la démarche décisive du prince de Wied qui s'est traduite par la lettre de ce dernier aux Ambassadeurs.

La vérité est que, si l'Italie est un intermédiaire, si elle s'emploie à modérer l'Autriche, si elle fournit les combinaisons opportunes, elle joue ce rôle non pas au profit des Puissances de la Triple Entente, mais au profit de l'Allemagne. Il est remarquable en effet que, dans sa conversation avec M. Barrère M. de San Giuliano passe pour ainsi dire sous silence l'Allemagne, alors qu'en réalité elle s'applique à calmer et à masquer son indifférence et je dirais

* Annotation du Ministre : *Il faut donner les instructions les plus précises à nos agents à Tanger pour qu'ils observent les traités dans leur lettre et dans leur esprit. C'est en exécutant loyalement nos accords et en ne paraissant pas poursuivre des buts contraires à ces accords que nous fortifierons réellement notre situation, même à Tanger.*

(1) Le marquis de San Giuliano, d'après cette dépêche du 31 janvier, disait que l'Italie servait en quelque sorte d'intermédiaire entre l'Autriche et les Puissances de la Triple-Entente et avait réussi à amener l'Autriche à composition. «Toutefois l'Italie, ne se souciant pas de se trouver face à face en Albanie avec une alliée impatiente et irritée, serait, en fin de compte, contrainte de suivre l'Autriche en raison de ses engagements. Par exemple si l'accord ne pouvait se faire sur la garantie de l'emprunt elle ne pourrait laisser l'Autriche le garantir seule et devrait faire de même.» Il ne fallait pas oublier, avait ajouté le marquis de San Giuliano, que l'Autriche et l'Italie étaient spécialement intéressées et qu'il serait injuste de leur demander une égalité complète avec les autres Puissances.

presque sa mauvaise humeur, au regard de la politique autrichienne en général et de l'Albanie en particulier.

Quant aux Puissances de la Triple Entente, elles forment un admirable paravent dont l'Italie sait se servir pour s'excuser et même se défendre contre l'Autriche. Grâce à elles, elle peut éviter un conflit qui serait inévitable entre ses intérêts et ceux de sa rivale. Elle va des unes à l'autre, en se prétendant l'avocate de toutes. C'est un rôle connu dans la comédie italienne. Ainsi l'Italie resserre du mieux qu'elle peut les liens qui unissent les Puissances de la Triplice.

Quelle que soit notre attitude actuelle, on nous fera toujours appel quand on aura besoin de nous. Il ne faut faire fond sur la reconnaissance de personne, et par suite on peut se demander s'il ne serait pas avantageux de laisser l'Italie en tête à tête avec ses alliés*.

261.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 26. Confidentiel. *Sofia, 10 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 19 février.)

La seule préoccupation du Gouvernement bulgare au point de vue extérieur paraît être aujourd'hui d'établir avec la Roumanie des rapports aussi amicaux, si ce n'est aussi intimes, que ceux qui existent déjà entre la Bulgarie et la Turquie. Il n'est pas douteux qu'il ne soit très vivement encouragé dans cette voie par l'Autriche qui pense, à ce que m'a récemment laissé entendre le comte Tarnowski[1], avoir repris à Bucarest l'influence de jadis, en dissipant les nuages qui l'an dernier avaient obscurci l'atmosphère politique entre les deux pays.

On doit caresser l'espoir à Vienne de cimenter une entente turco-roumano-bulgare, avec le concours officieux de l'Allemagne et de l'Italie.

Si j'en crois mon collègue de Roumanie, ces efforts n'ont pas la moindre chance d'aboutir au résultat souhaité, car son Gouvernement, m'a-t-il dit, instruit par l'expérience ne peut s'empêcher de garder une grande méfiance à l'égard de la Bulgarie.

* Annotation du Ministre: *Mais c'est assez ce que nous faisons; seulement nous ne le proclamons pas sur les toits.*

(1) M. Tarnowski entretenait avec M. Deroussy, Ministre de Roumanie à Sofia, des relations qui ont pu l'amener à croire ce qu'il a dit à M. de Panafieu. Voir en particulier son rapport du 27 janvier (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 9252 et aussi celui du 8 février (ibid. n° 9319).

Depuis le jour de la signature du traité de Bucarest, les Bulgares se sont cependant prodigués en avances de toute sorte à l'égard de la Roumanie. Ils ont voulu oublier qu'elle était le principal auteur de leurs malheurs et n'ont gardé vis-à-vis d'elle, au moins en apparence, ni rancune ni même dignité. A plusieurs reprises dans les dernières semaines, M. Deroussy a été incité par différentes personnalités du Gouvernement à entamer une conversation d'ordre politique, et celles-ci n'ont pu dissiper, paraît-il, ni leur surprise de voir leurs avances aussi froidement accueillies, ni une certaine humeur de ce que le représentant du Roi Charles ne voulût pas comprendre le sens de leurs ouvertures.

M. Deroussy, avec qui je suis lié depuis un premier séjour commun à Sofia, il y a dix-sept ans, m'a dit qu'il se contentait d'assurer ses interlocuteurs des intentions amicales de son Gouvernement à l'égard de la Bulgarie. Quand, devant leur insistance et leurs réticences, il interroge à son tour et demande ce qu'ils veulent de plus, ils hésitent à parler et détournent la conversation.

D'ailleurs, a ajouté M. Deroussy, en dehors de la méfiance qu'elle garde vis-à-vis de la Bulgarie, la Roumanie est en complet accord avec la Serbie et la Grèce pour maintenir intactes les dispositions du traité de Bucarest, quoique aucune convention ne la lie à ces deux États, et elle n'est pas disposée à entrer dans les vues de la Bulgarie, dont la politique ne tend qu'à déchirer ce traité.

Le nouveau Cabinet roumain aurait adopté à cet égard la même ligne de conduite que le Gouvernement de M. Majoresco. La Bulgarie devra se contenter, au moins pour le moment, de quelques satisfactions d'ordre économique, telles qu'une convention postale ou la réalisation du projet de construction, déjà bien ancien, d'un pont sur le Danube et du raccordement des chemins de fer roumano-bulgares. Ce sont déjà des résultats que la Bulgarie aurait tort de dédaigner et, s'ils sont obtenus, comme c'est probable, car la commission mixte chargée d'étudier la construction du pont vient d'être nommée, elle n'aura pas perdu tout le bénéfice de ses avances exagérées.

262.

M. Doulcet, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 14. *Saint-Pétersbourg, 10 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 février; Dir. pol., 27 février.)

En vous transmettant, par son télégramme du 10 janvier n° 21 [1], la demande de M. Kokovtzoff d'augmenter de cent millions la tranche de l'emprunt des chemins de fer à émettre cette année — demande à laquelle le Département par son télégramme 28 [2] donna un acquiescement immédiat et inconditionnel — M. Delcassé ajoutait qu'il avait profité de cette occasion pour rappeler à nouveau à M. Kokovtzoff les diverses demandes de notre industrie.

Le jour même, afin de bien préciser ces demandes, il écrivit au Président du Conseil des Ministres la lettre personnelle dont copie ci-jointe [3].

Les trois affaires signalées dans cette lettre relevaient de trois Ministres différents. Chacun de ces Ministres, à la demande de M. Kokovtzoff, vient de répondre à l'Ambassadeur. Le Ministre de la Marine écrivit à M. Delcassé avant son départ, avouant que les chaudières promises à la maison Belleville avaient été commandées à une maison anglaise, mais faisant espérer que dans les prochains navires à construire il ferait placer des chaudières Belleville. Le Ministre du Commerce, pour l'usine de Perm promise au Creusot, et le Ministre de l'Intérieur, pour les postes de télégraphie sans fil demandés par la société radio-électrique, ont envoyé après le départ de M. Delcassé les deux lettres dont vous trouverez les copies ci-annexées [4].

Aucune de ces trois réponses n'étant de nature à nous donner nettement satisfaction, j'ai reparlé de ces questions à M. Sazonoff qui m'a promis d'insister au Conseil des Ministres pour une solution favorable à nos intérêts.

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 46.

(2) Du 10 janvier, ci-dessus reproduit, sous le numéro 49.

(3) Voir annexe I.

(4) Voir annexes II et III.

ANNEXE I.

M. DELCASSÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. KOKOVTZOFF, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE RUSSIE, MINISTRE DES FINANCES.

L. particulière. *Saint-Pétersbourg, 28 décembre 1913/10 janvier 1914.*

Le télégramme est parti [1]. J'espère avoir une bonne et prompte réponse.

Voulez-vous me permettre de vous rappeler certaines affaires dont j'ai eu l'occasion de vous entretenir récemment encore.

1° Chaudières de deux croiseurs de la mer Noire formellement promises à la maison Delaunay-Belleville. Je me porte garant, en ayant depuis longtemps éprouvé la robustesse et le parfait fonctionnement, de la qualité excellente des chaudières marines de cette maison;

2° L'affaire de l'usine de Perm, pour la direction technique de laquelle le Creusot est en instance. Vous connaissez la réputation du Creusot, et que l'amour-propre national est comme engagé dans l'expansion de cet établissement;

3° Les commandes sollicitées par la Société française radio-électrique. D'ordre de mon Gouvernement j'ai, l'été dernier, signalé cette société à toute la bienveillance du Gouvernement impérial, par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères. J'ai su que le ministère de la Guerre, préoccupé avant tout de la défense nationale, s'est montré très bien disposé pour la Société. De son côté, au mois de juillet, la Direction générale des postes et télégraphes a avisé la Société qu'elle devait outiller ses usines en Russie spécialement pour l'exécution de stations radio-télégraphiques. Elle s'est mise immédiatement à l'ouvrage. Actuellement ses travaux sont interrompus par l'hiver avant leur complet achèvement. Ils seront repris au printemps et terminés dans le courant de l'été.

Comme de nouvelles commandes sont en vue, il serait très désirable que la Société fût appelée aux prochaines adjudications. Elle sera complètement outillée pour entreprendre l'exécution des stations en temps utile. Si elle n'est pas appelée, la Direction des postes et télégraphes, ayant commandé toutes ses stations, ne formera plus de longtemps de nouveaux projets, et l'installation de la Société sera en fait inutile.

J'ajoute que le Gouvernement français est très satisfait de cette Société, qui a installé notamment la station de la Tour Eiffel et la station du Centre-Afrique, ce qui permet à Paris de recevoir dans la journée un radio-télégramme parti le matin du territoire du Tchad.

Une solution heureuse de ces affaires serait à cette heure particulièrement appréciée en France.

[1] Il s'agit du télégramme visé ci-dessus et reproduit sous le numéro 46.

Annexe II.

M. Timacheff, Ministre du Commerce et de l'Industrie de Russie,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. *Saint-Pétersbourg, 20 janvier/2 février 1914.*

Le Président du Conseil des Ministres m'a informé que Votre Excellence avait demandé son concours afin que la réorganisation technique des usines de l'Etat à Perm soit confiée à la maison Creusot.

J'ai l'honneur de vous faire savoir à ce sujet que le projet de ladite réorganisation est actuellement étudié par une commission spéciale. Ses conclusions devront être présentées ensuite à l'approbation du Conseil des Ministres, qui ne manquera pas de prendre en considération les renseignements que vous avez bien voulu communiquer sur l'excellente réputation de la maison mentionnée.

Annexe III.

M. Maklakoff, Ministre de l'Intérieur de Russie,

à M. Delcassé, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

L. (*sans date.*)

Par votre lettre du 28 décembre dernier, adressée à M. le Président du Conseil des Ministres, Votre Excellence avait attiré l'attention du Gouvernement sur la Compagnie française radio-électrique, en vue de lui faire réserver une part aussi large que possible, dans les commandes afférentes à l'installation de stations radio-télégraphiques de l'Administration des postes et télégraphes. Vous ajoutiez qu'au cours du mois de juillet de l'année dernière la Direction générale des postes et télégraphes avait fait part à la Compagnie de son désir de voir adapter les ateliers de cette dernière, en Russie, à l'exécution de commandes relatives à la construction de stations radio-télégraphiques, et vous exprimiez le désir que cette compagnie fût appelée à concourir pour ces commandes, faisant valoir que, s'il n'était pas donné suite à ce projet, l'outillage des ateliers, créé sur la demande de l'Office des postes et télégraphes, n'aurait aucune raison d'être.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence qu'au mois de juillet dernier la Compagnie anonyme des Constructions électro-techniques avait informé la Direction générale des postes et télégraphes qu'elle procédait à la création de nouveaux ateliers pour la construction de stations radio-télégraphiques et qu'elle demandait à concourir pour les commandes éventuelles de l'Etat.

En réponse à ces offres de service, la Direction générale, par lettres du 8 juillet et du 3 novembre 1913, n^os^ 43372 et 67479, fit connaître à la Compagnie des Constructions électro-techniques qu'elle ne pourrait être admise à concourir pour

l'établissement des radio-stations avant l'installation de ses ateliers aménagés à cet effet et avant l'examen d'ateliers par la Commission de l'Office des postes et télégraphes. En même temps qu'elle demandait à cette Compagnie de l'aviser de la date à laquelle cet aménagement serait achevé et quand la Commission en question pourrait procéder à leur examen.

Par ce qui précède, Votre Excellence peut voir que la Compagnie précitée a commencé l'aménagement de ses ateliers spéciaux avant de se mettre en rapport à ce sujet avec l'Office des postes et télégraphes et que ce dernier n'avait pas exprimé à la Compagnie le désir de voir adapter des ateliers en Russie pour l'exécution des commandes des radio-stations et n'avait pris vis-à-vis de la Compagnie aucun engagement quant à la passation de commandes, après aménagement conforme des ateliers.

L'Administration des postes n'avait en vue que d'appeler la Compagnie, à sa propre demande, à concourir pour la construction de stations radio-télégraphiques et ne comptait lui confier ces commandes que dans le seul cas où ses prix seraient avantageux pour l'Etat et où les appareils radio-télégraphiques répondraient à leur destination.

263.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 17. *Saint-Pétersbourg, 10 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 février; Dir. pol., 23 février.)

L'affaire Creusot-Poutiloff est à la veille d'être réglée par les intéressés après de laborieuses négociations [1].

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint [2], copie d'une note que le représentant du Creusot a rédigée pour M. Kokovtzoff personnellement, sur sa demande, en vue d'exposer la situation complexe résultant des contrats qui unissaient les usines Poutiloff à la maison autrichienne Skoda et à la maison allemande Blum et Voss en même temps qu'à la maison française Schneider.

Les deux questions qu'il est spécialement intéressant d'élucider pour nous sont : 1° le danger de la participation Krupp a-t-il été réel ? et 2° quel a été le rôle du Gouvernement russe vis-à-vis des intérêts français.

Sur le premier point, il n'existe pas de preuve matérielle que la maison

[1] Voir, au sujet de cette affaire, le télégramme à Pétersbourg, du 29 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 186, et la note de l'ambassade de Russie, reproduite sous le numéro 198. On trouve dans *Grosse Politik,* vol. 39, page 250, une note relative à la «prétendue cession des usines Poutiloff à Krupp».

[2] La reproduction de cette note technique n'a pas paru nécessaire.

Krupp ait voulu pénétrer dans l'usine Poutiloff; son agent à Pétersbourg le nie énergiquement, et les banques russes, intéressées à réserver la liberté de leur action avec les banques allemandes, le nient également. Mais Krupp a travaillé à l'usine Poutiloff jusqu'en 1907 et a un intérêt évident à reprendre pied en Russie; or, dans le Conseil de la Société Poutiloff, il y avait un administrateur dévoué aux intérêts allemands, celui-là même qui a passé les contrats avec Skoda et avec Blum et Voss; il avait d'autant plus de rancune contre les Français que le Creusot exigea son départ du Conseil l'été dernier comme condition du premier versement de ses avances à Poutiloff, et précisément on signale la présence de ce Bichgreder à Essen le mois dernier. D'autre part, Krupp est fortement intéressé dans la Darmstädter Bank, celle qui a garanti l'option consentie par Poutiloff. Cette banque, qui faisait jadis de nombreuses affaires en Russie, entra en conflit lors de la guerre russo-japonaise avec le ministère russe des Finances, et celui-ci l'avait depuis 1905 boycottée et mise en interdit. L'agent de la banque, Neingard, était revenu à Pétersbourg en quête de nouvelles affaires le mois dernier; il apprit les embarras de Poutiloff et négocia aussitôt l'option. La promptitude avec laquelle la banque allemande accepta de garantir soixante millions à une banque fort embarrassée, et cela en cotant les actions au-dessus des cours actuels, montre qu'elle entendait enlever l'affaire à tout prix, non pas pour un bénéfice financier qui dans ces conditions était invraisemblable, mais bien pour acquérir la maîtrise de cette entreprise industrielle. Il n'y a pas de doute que si l'offre de la banque allemande avait été acceptée, Krupp surgissait, et j'ai lieu de croire que ni M. Sazonoff ni M. Kokovtzoff n'ont de doute à cet égard.

Il faut reconnaître que les négociateurs russes de l'option pensaient sans doute échapper à la nécessité d'accepter l'offre allemande, car ils avaient inséré dans l'option une clause de réserve en cas d'opposition du Gouvernement russe. Ils comptaient donc susciter la concurrence française, ou tout au moins obliger le Gouvernement impérial à leur venir en aide.

Quant au rôle du Gouvernement russe, il a été irréprochable dès le début. Tant que les tractations gardaient un caractère privé, il resta naturellement en dehors de tout. Mais lorsque, l'option ayant été révélée au conseil de la société Poutiloff du lundi 26 janvier, l'affaire fut ébruitée le lendemain, M. Kokovtzoff fit venir ce même mardi le Directeur de la Banque privée et lui signifia sa désapprobation formelle, avant même de connaître la fâcheuse impression produite à Paris. Le jeudi il donna à M. Delcassé les assurances les plus nettes que les autorisations gouvernementales seraient refusées. Après l'arrivée des représentants du groupe français, il s'enquit minutieusement des responsabilités et n'hésita pas à blâmer rudement les administrateurs russes. Il obligea la Banque russe à ne pas lever l'option malgré l'ordre contraire que lui donnait la Darmstädter Bank, ce qui expose la première à des revendications de la

la part de la banque allemande. Enfin il insista pour que le groupe parisien introduisît trois membres français résidents dans le nouveau conseil de la Société Poutiloff. J'ajoute, à titre très confidentiel, qu'il a tenu tête à l'Ambassadeur d'Allemagne qui était venu le trouver le 4 février pour se plaindre de l'ostracisme dont il frappait les établissements allemands.

Chose curieuse, pour une fois que le Gouvernement russe n'avait rien à se reprocher à l'égard de notre industrie, il a fallu que notre opinion et notre presse s'enflamment et l'accablent de récriminations. Cela s'explique par une sorte de confusion faite entre les tractations entre sociétés qui sont affaire purement privée et les commandes de l'État russe auxdites sociétés qui sont affaire gouvernementale. Or pour ces commandes il y a un trop grand nombre de cas où l'industrie française a été sacrifiée et bernée, et les déceptions ainsi causées ont fini par créer dans les milieux industriels et financiers un état d'esprit tel que la nouvelle d'une substitution de Krupp au Creusot dans l'usine Poutiloff a déterminé l'explosion. On a été fort sensible ici à ce mécontentement : nous nous sommes efforcés d'en faire comprendre les causes. Espérons que la leçon ne sera pas perdue. Mais il est dommage que M. Kokovtzoff, qui paraît l'avoir bien comprise, soit précisément sur le point de quitter le pouvoir.

Quant au public russe, l'affaire Poutiloff a réveillé ses instincts nationalistes. Les journaux discutent sur le nombre d'Allemands qui travaillent dans cet établissement. Une interpellation est annoncée à la Douma, des propositions de loi sont mises en avant pour restreindre l'élément étranger employé dans les usines de fournitures militaires, pour empêcher les étrangers d'être administrateurs de sociétés russes, pour rendre nominatives toutes les actions de banques ou sociétés industrielles, toutes mesures qui, présentées contre les Allemands, retomberaient d'ailleurs sur tous les étrangers y compris les Français. Cette agitation est heureusement superficielle et paraît devoir tomber d'elle-même si de notre côté le silence se fait sur une affaire rentrée dans le domaine privé *.

* Annotation du Département: *Accuser réception, faire observer que M. Doulcet s'est justement rendu compte du motif qui a rendu l'opinion française si susceptible. L'accueil fait à nos sociétés et groupements industriels témoigne trop souvent chez les vieux fonctionnaires russes d'une prévention* a priori *contre ceux mêmes qui font des offres aussi avantageuses que les étrangers. C'est cet état d'esprit de certains fonctionnaires russes qu'il serait important de modifier. Signaler en particulier l'amiral Mouravieff et le fonctionnaire des chemins de fer qui s'est montré si partial contre les constructeurs français d'appareils de voie.*

264.

NOTE DU MINISTRE.

Paris, 11 février 1914.

M. le comte Szecsen me fait part des inquiétudes qu'éprouve son Gouvernement au sujet de l'attitude de la Serbie dans la question des chemins de fer orientaux. L'Autriche-Hongrie négociait directement cette question avec la Serbie en se plaçant au point de vue de ses intérêts spéciaux quand est survenue une entente entre un groupe français et un groupe austro-hongrois pour résoudre la difficulté par un compromis. Le Gouvernement austro-hongrois s'est rallié à l'idée de ce compromis. Il est toujours prêt à l'accepter et à en assurer le succès. Le Gouvernement serbe l'acceptait aussi. Or, depuis le départ de M. Pachitch un revirement s'est produit en Serbie. Le Ministre serbe à Vienne s'agite pour faire échouer ce compromis et faire prévaloir l'idée du rachat des chemins de fer par l'État serbe.

L'Autriche-Hongrie est opposée à ce rachat. Si la Serbie poursuivait la réalisation de ce projet, si elle repoussait le compromis que le Gouvernement austro-hongrois n'a accepté que dans un but de conciliation, celui-ci en reviendrait à ses premières prétentions et adopterait d'autres méthodes.

Le Gouvernement austro-hongrois croit savoir que M. Pachitch est toujours dans les mêmes idées et qu'il est partisan du compromis, mais pour mettre fin à toutes ces tergiversations et manœuvres il faudrait qu'il signât une déclaration dans laquelle il accepterait ce compromis. M. le comte Szecsen m'a prié d'intervenir à Belgrade pour soutenir le compromis et faire savoir au Gouvernement serbe que nous tenons à ce qu'il soit accepté.

Je réponds au comte Szecsen que je sais par les nouvelles récemment reçues que M. Pachitch n'a pas varié dans son attitude et qu'il est partisan du compromis. J'ajoute que je vais télégraphier à notre Ministre à Belgrade [1] pour qu'il voie M. Pachitch le jour même de son retour et qu'il insiste auprès de lui d'une façon très nette pour que la question des chemins de fer orientaux se résolve par le moyen du compromis sur lequel sont tombés d'accord un groupe français et un groupe austro-hongrois.

(1) M. Doumergue a effectivement adressé à Belgrade un télégramme dans le sens indiqué. Voir ci-dessous, n° 268.

265.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 100, 101, 102, 103.

Paris, 11 février 1914, 13 h. 50, 15 h., 15 h. 50.

Je réponds à votre télégramme 34 (1).

L'Ambassadeur d'Angleterre m'a fait connaître que les Ambassadeurs de la Triplice ont accepté à Londres les termes de la notification simultanée à Athènes et Constantinople proposée par Sir Ed. Grey ; ils ont ajouté que leurs Gouvernements estimaient préférable d'attendre les réponses de la Turquie et de la Grèce pour être mieux à même de discuter la ligne de conduite à suivre relativement à un accord des Puissances en vue de faire valoir leurs décisions en cas de refus des Turcs et des Grecs de s'y soumettre.

Sir Ed. Grey accepte les termes convenus pour les notifications à faire à Athènes et Constantinople, mais il est d'avis qu'avant de faire la communication les Puissances devraient envisager ce qu'elles feraient dans le cas où la Grèce, à qui l'on demande de prendre des mesures positives, s'y refuserait ou poserait comme condition préalable une garantie des Puissances pour son entrée pacifique en possession des îles après l'évacuation de l'Épire.

Le Gouvernement anglais serait prêt à prendre part à des mesures destinées à imposer à la Grèce la décision des Puissances pour l'Albanie méridionale, mais à la condition seulement que ces mêmes Puissances prennent part, s'il y avait lieu, aux mesures nécessaires pour faire respecter leur décision au sujet des îles. Sir Ed. Grey, d'ailleurs, n'a aucun désir d'entraver ultérieurement un accord direct entre la Turquie et les îles par échange, ou entre la Grèce et le groupement austro-italien pour la modification de la frontière albanaise.

J'ai répondu à Sir Francis Bertie que je persistais à trouver de grands avantages à une notification immédiate et de grands inconvénients à tout nouveau retard.

Les informations qui nous viennent de tous côtés nous montrent d'une part M. Venizelos décidé à procéder de suite à l'évacuation de l'Épire et au maintien de l'ordre dans la région, d'autre part le Gouvernement turc, acculé par la

(1) Télégramme répondant au télégramme à Londres du 10 février ci-dessus reproduit sous le numéro 252. M. Paul Cambon disait que, selon Sir Ed. Grey, avant d'adresser à Constantinople et à Athènes la communication souhaitée par la France et la Russie, il fallait attendre l'avis des autres Puissances, une entente préalable étant nécessaire dans le cas d'une résistance à leurs décisions.

nécessité d'obtenir son emprunt, prêt à donner toutes les garanties possibles de ses intentions pacifiques : il ne s'agit pas là d'impressions mais de données positives. Plus on attend et plus on diminue la portée de la notification. On favorisera toutes les intrigues : le mouvement qui se produit en Épire risque en se développant de peser sur la sage politique de M. Venizelos, de l'impressionner et de changer les dispositions du Gouvernement grec, favorable actuellement à l'évacuation. On affaiblit la Grèce à l'égard de la Turquie; la négociation même envisagée par Sir Ed. Grey entre les deux pays n'est réalisable qu'après l'attribution de Chio et Mytilène à la Grèce; comment concevrait-on aujourd'hui l'échange de ces îles, dont le statut est en suspens, contre le Dodécanèse occupé par l'Italie ? On encourage la Turquie dans ses illusions, en ne la plaçant pas sur ce point en présence du fait accompli : comme l'Allemagne l'a justement indiqué, si l'Europe avait attribué Chio et Mytilène à la Turquie (et même si elle paraissait témoigner une hésitation sur ce point), ce serait l'encourager à la guerre, puisque ces îles sont déjà en possession de la Grèce.

En réalité, Sir Ed. Grey paraît préoccupé du fait que les Puissances de la Triple Alliance cherchent à nous engager dans la voie d'une contrainte contre la Grèce, à laquelle on demande quelque chose de positif et d'immédiat (évacuation de l'Épire), sans que la Triplice veuille elle-même prendre des engagements pour contraindre ultérieurement la Turquie, à qui l'on ne demande pour le moment que quelque chose de négatif (ne pas reprendre par la force les îles attribuées à la Grèce). Mais il ne faut pas perdre de vue que la Grèce est prête à évacuer l'Épire et a la meilleure des garanties pour les îles puisqu'elle les occupe et que la Turquie, tenue étroitement en bride, pour un délai prolongé, par l'emprunt, est présentement hors d'état d'agir directement contre la volonté des Puissances.

Puisque le Gouvernement anglais a déjà donné ses instructions à ses Ambassadeurs dans les différentes capitales, nous devons attendre le résultat de ces consultations qui le persuaderont sans doute de l'impossibilité d'un accord préalable sur des hypothèses; une telle consultation ne peut qu'accentuer l'impression que l'Allemagne juge inutile d'envisager dès maintenant des mesures de coercition dont l'éventualité encore incertaine risquerait de blesser inutilement la Turquie (sans certitude de la contraindre, puisque, si elle avait la volonté de faire la guerre à la Grèce, elle l'attaquerait plutôt par la Thrace que sur mer).

Dans l'impossibilité de réaliser l'entente préalable qu'elle désirait, l'Angleterre doit cependant retenir, en en prenant acte, la déclaration des Puissances de la Triple Alliance « qu'on sera mieux à même de discuter la ligne de conduite à suivre concernant un accord entre les Puissances pour faire valoir leurs décisions, quand on aura obtenu les réponses des Gouvernements turc et grec ».

Je l'ai déclaré hier à Sir Francis Bertie et j'ai fort insisté sur ce point. On amorcerait ainsi, en tablant sur des données positives qui exerceront certainement une influence sur le résultat poursuivi, une conversation qui, pour le moment, ne saurait aboutir à un accord ne visant encore que des hypothèses (1).

266.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 96. *Péra, 11 février 1914, 17 h.*

(*Reçu :* 17 h. 45.)

Le bruit circule ici que des pourparlers seraient engagés avec la Société du chemin de fer Smyrne-Cassaba pour le rachat de ses actions*. Je n'ai pu recueillir aucune précision à cet égard mais il m'a semblé nécessaire d'appeler l'attention du Département sur cette information dont l'Ambassadeur d'Angleterre a eu également connaissance**.

267.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 32. *Belgrade, 11 février 1914, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

M. Venizelos qui a quitté Bucarest en même temps que M. Pachitch doit passer la journée de demain à Belgrade. Le Prince héritier de Grèce rejoindra demain le Prince héritier de Serbie probablement à Budapest et passera deux jours ici.

(1) Ces télégrammes ont été communiqués le 11 février, à 13 h. 50, 15 h., 15 h. 50, à Berlin 86-87-88-89, Vienne 64-65-66-67, Rome 85-86-87-88, Constantinople 60-61-62-63, Pétersbourg 105-106-107-108.

* Annotation du Département : *11 février. M. Vitali n'en a-t-il pas parlé en disant qu'il avait fait le nécessaire ? Sinon, agir de suite (instruction du Président du Conseil). Les Finances pourraient arrêter l'affaire car c'est l'Allemagne qui rachèterait.*

** Annotation du Département: *Le comte Vitali, en me faisant part d'un avis qui lui était venu de Vienne, m'a montré la lettre qu'il avait écrite pour déconseiller l'opération (elle doit être classée) — il faudrait toutefois signaler au ministère des Finances et le prier d'agir d'urgence auprès des établissements financiers et de la Compagnie pour empêcher ces ventes d'actions aux Allemands. Le prier d'envisager le bloquage de la majorité des actions entre des mains françaises.*

M. Pachitch aurait télégraphié que M. Venizelos se montrait inquiet et qu'il y avait lieu de lui recommander d'éviter tout conflit tant à propos de l'Épire que des îles. Bien que M. Pachitch ait été aussi sobre de renseignements à Bucarest qu'à Pétersbourg, M. Patchou me dit que, d'après des informations de Bucarest, le Cabinet Bratiano serait beaucoup plus déterminé et plus hostile à l'Autriche que le précédent ministère et que la Serbie est absolument sûre de la Roumanie. Il n'y a pas encore de traité signé, ce serait sans doute le fait du Roi Charles, qui, pourtant, reconnaît honnêtement les nécessités de la politique roumaine, la défense des territoires annexés par les traités de Bucarest imposant à la Roumanie de coopérer avec la Serbie, que l'Allemagne le veuille ou non.

268.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Descos, Ministre de France à Belgrade.

T. n° 21. *Paris, 11 février 1914, 21 h. 25.*

Le Ministre de Serbie à Vienne a fait diverses démarches tant auprès des banquiers que des hommmes politiques et même du comte Berchtold, tendant à insister sur l'intention de la Serbie de racheter les lignes des chemins de fer orientaux.

Le Gouvernement autrichien a fort mal accueilli ces ouvertures qu'il attribue à l'absence de M. Pachitch et à l'intérim de M. Patchou. Le comte Szecsen m'en a entretenu aujourd'hui en me disant que son Gouvernement n'a accepté le compromis austro-français que dans un esprit de conciliation et aura recours à d'autres méthodes si les Serbes le repoussent.

Je vous prie, dès le retour de voyage du Président du Conseil de vous enquérir exactement de ses sentiments, en appelant sa plus sérieuse attention sur les risques que ferait courir à la Serbie de la part de l'Autriche une attitude intransigeante dans la question des chemins de fer orientaux : la combinaison actuellement envisagée est la meilleure garantie pour les Serbes d'échapper à un contrat direct et à une dangereuse pression de l'Autriche [1].

[1] Ce télégramme a été communiqué le 11 février, à 21 h. 25, à Vienne, n° 70.

269.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 88. *Saint-Pétersbourg, 11 février 1914, 21 h. 06.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Le groupe français du Creusot a signé avec le groupe Poutiloff l'arrangement qui lui permettra de procéder à la réorganisation de cet établissement dans des conditions assez lourdes, mais en écartant toute ingérence allemande.

Il se loue extrêmement de l'appui de M. Kokovtzoff qui a été aussi franc qu'efficace.

270.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 2. *Cettigné, 11 février 1914, 19 h. 45.*

(*Reçu :* 23 h. 15.)

Suite du numéro précédent [1].

Le Gouvernement royal, très désireux d'obtenir une nouvelle avance de trois millions, en plus des six que lui prêtent actuellement la Banque de Paris et des Pays-Bas et la Société commerciale d'Orient, continue à discuter avec mon collègue d'Italie les compensations que cette dernière société financière exige pour consentir le nouveau prêt.

D'après des informations confidentielles le Gouvernement monténégrin ne serait pas disposé à accepter toutes les conditions posées et dans ce cas l'échec de ses négociations avec la Banque italienne pourrait se produire*.

[1] Le télégrame n° 1, du 1er janvier, est ci-dessus reproduit sous le numéro 1.

* Annotation du Département : *M. de Margerie parlera de la question à M. Turrettini pour lui demander comment il se fait que la Banque de Paris a simplement laissé M. Plamenatz négocier avec les Italiens, bien que les opérations dussent se faire à deux.*

271.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA.

D. n° 25. *Paris, 11 février 1914.*

Vous avez bien voulu me rapporter en détail sous la date du 20 janvier (1) la conversation que vous avez eue avec le Ministre bulgare des Finances au sujet de l'éventualité d'un emprunt bulgare. Je ne peux qu'approuver entièrement votre attitude et le sens dans lequel vous avez répondu aux ouvertures qui nous étaient faites par M. Tontcheff.

Le Ministre de Bulgarie à Paris, au cours de ma dernière audience, m'a de son côté incidemment entretenu de l'état des finances du Royaume et de l'emprunt que la Bulgarie serait désireuse d'émettre à Paris. Il m'a déclaré toutefois qu'il n'avait pas encore mandat de poser la question au nom de son Gouvernement et qu'il se réservait de reprendre ultérieurement la conversation à ce sujet.

J'ai répondu à M. Stancioff qu'actuellement le marché français avait tout d'abord à se préoccuper de donner suite à différentes demandes de concours financiers qui lui avaient été adressées antérieurement par d'autres pays étrangers et que, sous peine d'être surmené, il ne pouvait dans le même moment satisfaire à toutes les exigences. J'ai ajouté que nous avions également à envisager des emprunts intérieurs, ce qui imposait au Gouvernement de la République le devoir de conserver pour ses propres besoins financiers une partie des capitaux disponibles de l'épargne française.

272.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 67. *Berlin, 11 février 1914* (2).

(*Reçu :* Cabinet, 14 février.)

J'ai l'honneur d'adresser, ci-joint, à Votre Excellence une note que m'ont remise MM. Sergent et Ponsot au sujet de la situation d'Héraclée, tant en ce

(1) Rapport ci-dessus reproduit sous le numéro 118.

(2) Cette dépêche n'a pu être envoyée le 11 février, vu qu'elle transmet une note du 12.

qui concerne les charbonnages de cette région qu'en ce qui concerne le raccordement dudit port à la voie Castamouni-Bolou.

J'appelle l'attention du Département sur les considérations relatées dans cette note.

J'ajoute qu'on retrouve dans l'empressement qu'ont mis les Allemands à se rendre acquéreurs à la fin de l'année dernière de charbonnages tout voisins du port d'Héraclée, le procédé qui leur est coutumier, qu'ils ont employé dans le Sous et dans certaines régions de la Syrie telles que Caiffa : se créer des intérêts particuliers dans les régions où ils veulent ensuite élever des prétentions politiques et économiques. C'est la démonstration la plus nette de la nécessité où nous sommes de consolider nos intérêts et de les garantir contre l'envahissement continu des intérêts allemands, *ce qui est l'objectif des négociations actuelles.*

ANNEXE.

Note au sujet d'Héraclée.

Berlin, 12 février 1914.

D'une communication qui nous a été faite avant-hier, 10 février, par M. de Klapka, il résulte qu'en octobre dernier un groupe allemand appuyé par la Deutsche Bank s'est rendu acquéreur de certains charbonnages du bassin d'Héraclée, connus sous le nom de charbonnages Raghib, du nom de leur ancien propriétaire.

Le gisement en question, situé à proximité d'Héraclée (tandis que celui de la Société française est situé à Zonguldak, à 40 kilomètres à l'Est d'Héraclée), se trouvera, soit dit en passant, nettement favorisé par la construction du port d'Héraclée concédée à des Français.

Cette acquisition nous explique la résistance que les négociateurs allemands ont opposée aux demandes successives que nous leur avons faites, en décembre et janvier, de nous rétrocéder d'abord les 130 kilomètres à l'Est et à l'Ouest de Bolou, aboutissant à Duzdjé, puis la partie de ce tronçon s'étendant jusqu'à Dar Yeri, enfin les 60 kilomètres nous conduisant à Bolou, alors qu'au mois d'août ils avaient accepté la rétrocession des 130 kilomètres, contre un service financier de médiocre importance.

Les Allemands ont tenu à conserver la concession des 70 kilomètres de voie ferrée entre Duzdjé et Bolou parce que l'embranchement vers Héraclée peut aussi bien partir de l'une que de l'autre de ces villes.

La question de cet embranchement s'étant aujourd'hui posée, les négociateurs allemands ont pris très nettement position.

Ils ont établi que dès 1893 (art. 36 de la convention du 15 février), la Société d'Anatolie avait pris l'engagement d'étudier et de construire à la requête du Gouvernement turc une ligne d'Ada-Bazar à Héraclée; que le droit d'antériorité résultant pour cette compagnie de cette stipulation a été confirmé en 1898 et renforcé par la convention du 17 janvier 1912. L'article premier de cette dernière convention porte

en effet concession au chemin de fer d'Anatolie «de la partie du chemin de fer d'*Ada Bazar à Héraclée* comprise entre Ada-Bazar Bolou et un point situé à 60 kilomètres au delà de Bolou».

A aucun prix la Compagnie d'Anatolie n'abandonnera son droit d'aller à Héraclée.

Les délégués allemands ont ensuite exposé que, pour eux, deux routes s'ouvraient vers Héraclée, l'une par Duzdjé, l'autre par Bolou, qu'à la vérité celle de Bolou, lorsque nous aurions atteint ce dernier point pourrait nous mener à Zonguldak. Mais, de toute évidence, ont-ils ajouté, si la question de la construction de l'embranchement d'Héraclée se pose maintenant, il n'est pas douteux qu'en fait elle sera résolue en notre faveur, car nous serons à Duzdjé et Bolou dans un avenir prochain, tandis que vous ne pouvez entrevoir l'époque à laquelle vous commencerez la ligne de Kastamouni.

A ces raisons nous avons objecté le triple intérêt que représente pour la France la possibilité de relier le réseau de la mer Noire directement avec Héraclée : intérêt du port qui sera construit par une société française, intérêt de nos charbonnages, intérêt du réseau de la mer Noire.

Comme nous faisions valoir l'avantage que représenterait une entente pour la construction d'une ligne qui déposerait dans la gare commune de Bolou le charbon destiné aux deux réseaux, M. Helfferich a répondu que peut-être au contraire il serait nécessaire de construire deux voies étroites reliant l'une le réseau d'Anatolie à Héraclée, l'autre le réseau de la mer Noire à Zonguldak.

La conversation en est restée là.

L'idée émise en dernier lieu par M. Helfferich doit être retenue.

Pour peu satisfaisante qu'elle apparaisse au point de vue économique, elle nous permettrait peut-être de conserver dans notre accord avec le Gouvernement ottoman une stipulation assez voisine de celle qui figure au 2e paragraphe de l'article 5 du projet paraphé le 11 septembre dernier [1].

A noter que la construction du port d'Héraclée par les soins d'une compagnie française, comme l'achat par une société allemande des charbonnages Raghib, ne peuvent que confirmer le dessein du chemin de fer d'Anatolie d'accéder à ce port. Etant donné que la distance de Duzdjé à Héraclée est d'environ 60 kilomètres, les Allemands n'auront-ils pas l'idée de demander tout de suite au Gouvernement ottoman la concession ferme de cette ligne en échange des 60 kilomètres dont ils nous cèdent l'exploitation au delà de Bolou? Aussi sommes-nous d'avis que la meilleure solution de la question d'Héraclée consisterait à faire admettre que le raccordement du port d'Héraclée se fera dans des conditions à déterminer par un accord ultérieur entre les divers intéressés et le Gouvernement ottoman, et cela, même si les Allemands devaient stipuler que la ligne en tout cas leur appartiendrait. En effet dans le Nord de l'Asie Mineure où nous n'avons pas d'intérêt politique la nationalité du concessionnaire n'est pas une question primordiale; ce qui importe c'est que l'embranchement ne se fasse point à l'intérieur du réseau d'Anatolie, mais à la future intersection de ce réseau avec celui de la mer Noire.

[1] Cet accord est analysé en détail dans une note reproduite dans le tome VIII, 3e série, sous le n° 172.

273.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 36. Confidentiel. *Vienne, 11 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 16 février.)

A la suite de diverses résolutions concertées entre les Puissances de la Triple Entente, Votre Excellence m'a fait l'honneur de me prescrire à plusieurs reprises d'entretenir le Gouvernement austro-hongrois du point de vue auquel se placent la France et ses alliées. Or presque jamais les mêmes directions ne sont parvenues à mes collègues d'Angleterre et de Russie. Il en résulte que Sir Maurice de Bunsen et le prince Koudacheff ne recevant des avis que pour information ou même, ce qui est souvent le cas, n'étant pas du tout renseignés, se trouvent dispensés de parler des questions qui irritent particulièrement les susceptibilités autrichiennes.

Dans le constant et très confiant échange d'idées établi entre nous, l'un et l'autre le constatent. «Votre rôle, me disait mon collègue anglais, est de beaucoup le moins agréable; vous avez à parler d'affaires auxquelles nous nous estimons heureux de n'avoir pas à toucher». Et, très loyalement, il m'a promis d'en informer Sir Edward Grey.

Relativement à l'internationalisation de la banque d'Albanie, les instructions du Gouvernement russe n'avaient pas la précision de celles dont vous avez bien voulu me munir [1], et le Cabinet britannique s'est abstenu de faire connaître ici les réserves qu'il eût été important de formuler en commun.

Présentement, au sujet de l'avance de 10 millions que les Gouvernements autrichien et italien ont résolu de faire consentir au prince de Wied par des établissements de crédit de leurs pays, c'est encore moi seul qui suis chargé de questionner le ministère du Ballplatz et de laisser entendre que l'opération n'irait pas sans soulever des protestations? *

Outre que les résistances de la Triple Entente risquent de perdre de leur valeur à n'être pas notifiées avec plus d'ensemble, le Gouvernement de la République passe vraisemblablement aux yeux du Cabinet de Vienne pour moins accommodant que les deux autres et plus porté à contrecarrer la politique du Ballplatz.

Déjà ce fut ici un gros mécompte que d'essuyer les refus du crédit français de venir en aide aux finances autrichiennes. Je n'ai pas eu de peine à m'aper-

[1] Voir le télégramme circulaire du 8 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 242.

* Annotation du Département : *Nous n'avons pas employé de pareilles protestations.*

cevoir des ressentiments provoqués par l'échec des négociateurs viennois auprès du marché de Paris.

Je crains que les rancunes n'augmentent si le représentant français continue de s'employer, sans être appuyé, à signaler l'incorrection des initiatives prises au profit de l'Albanie.

Le comte Berchtold et ses collaborateurs ont déjà pu se convaincre que les Puissances assistaient sans bienveillance à l'expérience tentée par l'Autriche et l'Italie. Pour obtenir que la future principauté prenne l'apparence d'un État, le Cabinet de Vienne n'a plus d'espoir que dans l'installation du prince de Wied; aussi ne supporte-il qu'avec la plus manifeste impatience les objections qui retardent ou menacent l'avènement.

Or que ce soit au sujet de la Banque irrégulièrement concédée ou des conditions dans lesquelles devra être émis l'emprunt ou de l'avance consentie pour parer aux premiers frais, chaque proposition est écartée, sans que les Puissances qui les critiquent avec raison en suggèrent d'autres qu'elles jugeraient acceptables. A une politique qui tend à ne nous associer qu'aux charges et aux risques, en est opposée une purement négative et qui supprime toute chance de résultats.

J'appelle l'attention de Votre Excellence sur l'inconvénient pour les agents français d'être souvent les porte-parole de la Triple Entente et, comme tels, d'exposer notre Gouvernement à encourir plus que ses deux alliés les rancunes de l'Autriche-Hongrie.

Si, contre toute vraisemblance, l'État albanais parvient à fonctionner, on déclarera que c'est malgré notre malveillance, si l'essai tourne au désastre, les responsabilités en seront rejetées sur nous et si, finalement, l'influence autrichienne est évincée par celle des Italiens c'est à nos secrètes complicités qu'on s'en prendra.

Afin que la France se préserve d'être plus particulièrement mise en cause dans telle ou telle de ces éventualités, ne conviendrait-il pas que les Cabinets de Londres, de Pétersbourg et de Paris s'entendissent sur un programme complet d'organisation de l'Albanie où serait clairement définie la part qu'ils comptent prendre dans cette création d'un nouvel État ? Le Gouvernement britannique est, semble-t-il, tout désigné pour cette initiative. Au cas où l'accord ne s'établirait pas avec les Puissances tripliciennes sur l'ensemble de ces propositions, il deviendrait alors loisible à celles de la Triple Entente de renoncer au principe de l'internationalisation et de laisser l'Autriche et l'Italie poursuivre seules (car il est peu probable que l'Allemagne les y aide) l'entreprise qu'elles ont préconisée *.

* Annotation du Ministre : *Si nous prétendions organiser le Gouvernement de l'Albanie par un accord de la Triple Entente, il est vraisemblable que nous soulèverions encore plus de difficultés et que nous nous exposerions à plus de reproches qu'en nous bornant à indiquer les conditions*

274.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 30. *Belgrade, 11 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 17 février.)

Bien que le Gouvernement serbe n'ait été tenu que fort brièvement au courant par M. Pachitch de ses conversations de Pétersbourg et que la presse et l'opinion en aient connu moins encore, il ne s'en est pas moins accrédité l'impression qu'il s'était surtout agi là-bas des futurs rapports serbo-bulgares et d'une reconstitution éventuelle du bloc balkanique.

Votre Excellence trouvera, à ce sujet, la traduction de deux articles de l'officieuse *Samo-Ouprava*. Bien que, théoriquement, la conception slave du rapprochement serbo-bulgare soit toujours envisagée ici comme un idéal souhaitable, on la considère néanmoins et pour de longues années encore comme une conception pratiquement irréalisable. Depuis la guerre serbo-bulgare de 1885, les Serbes avaient beaucoup souffert de la morgue de leurs voisins; ils ont, au cours de la crise balkanique, cru voir apparaître leur duplicité; maintenant que les victoires sur la Bregalnitza ont vengé la défaite de Slivnitza, en rendant aux Serbes conscience d'eux-mêmes, ils désirent rester le plus longtemps possible à l'écart de l'une et de l'autre, fortifiés dans ce sentiment par la conviction que la masse bulgare ne respire que vengeance contre la Serbie. «Il faudra trente ans pour détruire de part et d'autre un semblable état d'esprit», m'a dit le Roi Pierre, quand il me reçut en audience.

L'idée que l'on se fait ici du bloc balkanique est la réunion éventuelle de tous les autres États du Balkan, y compris la Turquie, de façon à encercler strictement la Bulgarie et à la ramener peu à peu, assagie et repentante, au bercail balkanique. C'est là une conception que M. Pachitch, comme le sait Votre Excellence, n'a cessé de préconiser et qu'il faisait encore recommander dernièrement à la Porte par les délégués serbes, chargés de négocier le traité de paix avec la Turquie.

Quant à payer un rapprochement serbo-bulgare par la cession d'Ichtip et de

auxquelles nous subordonnons notre concours. Le principe de l'internationalisation de la Banque n'est pas un principe négatif; à qui nous demande de garantir un emprunt nous nous contentons de dire à quelles conditions. Nous ne sommes pas demandeurs, et c'est ce qui fait notre situation forte.

Au surplus nous pourrons dire à M. Dumaine, en lui donnant des instructions sur cette question albanaise, qu'il attende pour les exécuter que ses deux collègues de la Triple Entente aient reçu les leurs et qu'il se concerte avec eux pour les démarches qui doivent être identiques.

Kotchana à la Bulgarie ou même par la concession de la plus faible part d'autonomie à la nationalité bulgare dans les nouvelles provinces, ce sont là sacrifices contre lesquels paraît s'insurger le sentiment public. S'il est compréhensible qu'un peuple répugne à abandonner, en pleine paix, au profit d'une combinaison politique incertaine, des territoires conquis par la guerre, on peut également concevoir que les Serbes se refusent à tolérer en Macédoine une reconstitution, quelque limitée qu'elle soit, de la nationalité bulgare, qui serait un constant obstacle à leur propre développement national dans les nouvelles provinces de leur pays où l'élément serbe doit tenter de s'imposer, n'ayant joué jusqu'ici qu'un faible rôle au milieu de populations très mélangées.

Les deux articles ci-joints de la *Samo-Ouprava* expriment avec force une semblable manière de voir et le point de vue du Gouvernement royal paraît refléter assez exactement la quasi unanimité de l'opinion serbe. C'est pourquoi j'ai cru devoir en envoyer la traduction à Votre Excellence.

Annexe I.

Samo-Ouprava, 21 janvier/3 février 1914.

Entendons-nous.

Persuadés du discernement des hommes d'Etat et des politiciens bulgares, et du sentiment qu'ils ont de l'avenir de leur patrie, nous avions insisté ici même pour une attitude prévenante et modérée de la part de notre presse, de façon à ménager les dispositions actuelles du peuple bulgare. Nous croyions — et même nous voulons encore croire que le peuple bulgare, une fois passées ses tristesses présentes, sera capable d'ouvrir les yeux autour de lui et de comprendre la réalité de la situation où l'ont placé la folie chauvine et l'individualisme erroné de ses hommes d'Etat. Dans une telle croyance, nous attendions le moment où les Bulgares verraient que les véritables intérêts, les intérêts vitaux de leur Etat et de leur nation, l'intérêt de leur avenir et la plus sérieuse garantie de leur sécurité résidaient dans des rapports cordiaux et amicaux avec tous leurs voisins, particulièrement avec la Serbie, et où ils conformeraient leur manière d'être à une semblable compréhension.

Nous avons été malheureusement trompés dans notre attente.

En Bulgarie semble régner l'idée que la Serbie ait encore aujourd'hui un absolu besoin de l'amitié bulgare et qu'elle doive l'acheter à tout prix. Aussi, comme l'a récemment communiqué le *Temps,* attendent-ils que la Serbie, *par un beau geste spontané,* leur cède Ichtip et Kotchana; et, d'après une nouvelle, ces jours-ci, le premier Ministre bulgare, M. Radoslavoff lui-même aurait répondu au représentant de la Russie, qui insistait sur la nécessité de rétablir les rapports amicaux entre la Bulgarie et la Serbie, qu'il ne pouvait être question d'une pareille amitié, *tant que les Serbes martyriseraient les Bulgares en Macédoine.*

Fort justement, le *Temps* qualifiait ces exigences bulgares de nouvelle tentative

de chantage, à laquelle la Serbie ne saurait se prêter. En ce qui nous concerne, nous devons examiner soigneusement cette affaire, ainsi que les propos de M. Radoslavoff, car il est toujours utile de préciser les faits et de mettre chaque chose à sa place.

Tout le monde sait quel allié fidèle et loyal fut la Serbie pour la Bulgarie dans la première guerre balkanique. Pour assurer un succès plus complet de la cause commune, la cause de l'alliance, elle fit des efforts deux fois plus grands et mit en ligne deux fois plus de troupes qu'elle n'y était obligée par traité. Par de lourds sacrifices, elle vint en aide à l'intérêt bulgare en Thrace, bien qu'elle n'y fût pas obligée par les traités. S'il s'agit de beaux gestes, il y en eut trop, de la part de la Serbie, vis-à-vis de la Bulgarie.

Et comment celle-ci reconnut-elle ces gestes beaux et spontanés de la Serbie ? Tout le monde civilisé le sait aujourd'hui.

Avant tout, elle marqua clairement son indifférence pour les intérêts serbes sur la côte adriatique; puis elle travailla de toutes ses forces à diminuer l'importance du rôle de la Serbie dans la première guerre balkanique; ensuite elle se mit à intriguer secrètement contre elle auprès d'autres Gouvernements et refusa de rien reconnaître à la Serbie pour son concours extra-conventionnel pendant la guerre; enfin, pour mettre un comble à sa perfidie d'alliée, elle y ajouta une agression traîtresse et une guerre fraticide.

Du fait de la monstrueuse perfidie de la politique bulgare, de nouveaux sacrifices, terriblement lourds et pénibles, ont été imposés à la Serbie pendant la seconde guerre balkanique. La Serbie vainquit la Bulgarie et fit ensuite la paix avec elle. Avant la guerre, elle avait *offert à la Bulgarie* ce qui maintenant lui est demandé. Mais celle-ci n'y consentit point, elle prétendit même enlever à la Serbie, non seulement toutes ses conquêtes, mais encore une importante fraction de son ancien territoire.

En supposant donc qu'il puisse se trouver, en Serbie, un homme d'Etat osant paraître devant le peuple serbe, instruit désormais par de pénibles expériences à l'égard des Bulgares, pour lui recommander de faire ce geste beau et spontané que la Bulgarie lui demande — et un tel homme d'Etat n'existe pas à l'heure actuelle en Serbie —, tout le monde civilisé déplorerait et condamnerait, non pas la grandeur d'âme, mais la *faiblesse* de la Serbie, car, si tous les gestes beaux et spontanés d'amitié et de dévouement de son alliée serbe, dans la première guerre balkanique, n'ont pas provoqué chez les hommes d'Etat et les politiciens bulgares la plus élémentaire reconnaissance, ni même un peu de justice, qu'est-ce que la Serbie, par son geste beau et spontané, pourrait espérer aujourd'hui de gens qui se sont révélés comme l'ingratitude personnifiée, ont renié leur origine slave et ont même menacé de se détacher de la religion orthodoxe sous l'impulsion de leur égoïsme ? Oui, oui, après une telle ingratitude de la part de la Bulgarie, qu'est ce que les Serbes pourraient encore en espérer, s'il subsistait chez eux le moindre désir d'acheter l'amitié bulgare ?

Un tel désir n'existe plus et ne peut plus exister. Au contraire, tant que persistera en Bulgarie l'insatiable cupidité de ses hommes d'Etat et qu'elle nourrira l'idée de revanche, l'intérêt politique primordial de la Serbie, comme de la Roumanie,

de la Grèce et de la Turquie, sera d'empêcher à tout prix le renforcement et l'agrandissement de la Bulgarie.

Quoiqu'en Bulgarie, on nous considère, nous autres Serbes, comme des sentimentaux et comme un peuple irrémédiablement faible au regard de l'amitié, il ne faut pas, cependant, que l'on pense que nous soyons assez oublieux des leçons de l'expérience, pour être incapables d'envisager nos propres intérêts politiques.

A vrai dire, M. Radoslavoff a commis une erreur capitale, en disant que les Serbes *martyrisaient les Bulgares en Macédoine* et il pèche contre cette vérité reconnue qu'il ne faut point parler de corde dans la maison d'un pendu. Car il est assez prouvé que les Bulgares, partout où ils ont passé, ont laissé les traces de la plus horrible sauvagerie. Dans leurs nouvelles provinces ils ont massacré, torturé et brutalisé des milliers et des milliers de gens. Ils ont détruit, dans tout le monde européen, la confiance en la civilisation et l'humanité du peuple bulgare. Ils ont fait du nom bulgare un épouvantail pour tout le monde civilisé, car ils ont jeté au feu des soldats serbes blessés et ils ont massacré des officiers serbes blessés, qui, sous Andrinople, s'étaient bravement battus pour la gloire et pour la grandeur de la Bulgarie. Ils ont montré leur sanguinaire inhumanité à l'égard de faibles femmes et d'enfants sans défense. A Kujagevatz et dans les environs, ils ont laissé des témoignages vivants et terriblement éloquents de leur bestialité. Partout où a passé l'armée bulgare, elle a laissé derrière elle d'horribles traces, des larmes de sang et de la honte...

C'est une amère ironie que le chef du Gouvernement d'un tel peuple ait l'audace de dire que les Serbes martyrisaient les Bulgares en Macédoine. Ce n'est pas seulement une folle et malicieuse ironie contre la réalité des faits, car les anciens agents les plus notoires du bulgarisme en Macédoine vivent mieux et plus agréablement sous la protection des lois serbes que leurs malheureux compagnons qui ont émigré en Bulgarie, mais c'est encore un cynisme confirmant que, dans la Bulgarie de l'heure actuelle, on peut tout dire et que l'on ne rougit point de pudeur.

Nous autres Serbes, qui nous attendions à ce que l'expérience produisît ses effets en Bulgarie et qui n'avons jamais eu de haine contre le peuple bulgare, nous regrettons profondément la perversité politique qui se marque dans les milieux les plus élevés à Sofia. Ainsi se découvrent des perspectives très douloureuses pour la Bulgarie, qui, au lieu de la paix et de l'ordre dans les Balkans, dont elle a besoin plus que tout autre, s'imagine pouvoir sortir de ses difficultés par l'intrigue et en trompant le monde. Mais ainsi s'ouvrent également, pour les peuples et les Gouvernements balkaniques, une source d'inquiétudes et de soucis, qu'ils devront combler par les moyens et par les mesures employés d'ordinaire contre de tels maux. C'est leur droit naturel et ils feront en sorte de se le garantir dans toute sa plénitude.

Annexe II.

Samo-Ouprava, 25 janvier/7 février 1914.

Le bloc balkanique.

A l'occasion de la rencontre des hommes d'Etat balkaniques à Saint-Pétersbourg, on s'est mis à faire, dans les journaux européens, des combinaisons touchant l'insistance de la Russie à faire renouveler l'alliance balkanique dans sa forme primitive, c'est-à-dire à faire aussi rentrer la Bulgarie dans cette alliance, malgré tout ce qui s'est passé. Nos amis de France, envisageant une telle combinaison, déclarent qu'elle pourrait être désirable.

Plus que quiconque, la Serbie a pleinement montré qu'elle comprend bien et apprécie hautement l'importance de cette combinaison, car, plus lourdement peut-être que tous les autres Etats balkaniques, elle a ressenti et supporté tous les inconvénients politiques et économiques qui pèsent sur un petit Etat faible. Il serait, en vérité, difficile de dire si, dans l'esprit des Serbes, qui ont travaillé à la réalisation de l'alliance balkanique, l'ont emporté les intérêts économiques ou les considérations politiques. En tout cas, dans l'alliance balkanique la Serbie se préoccupait tout d'abord de son indépendance et de sa sécurité, ensuite de l'indépendance et de la sécurité des autres peuples et Etats balkaniques.

C'est à cette conception qu'elle a conformé toute son attitude dans la guerre turco-balkanique. Dans l'intérêt de l'alliance, elle a fait des efforts militaires et financiers deux fois plus grands qu'elle n'y était obligée par traité; elle a toujours approprié son action militaire à l'intérêt commun des alliés; au profit de l'alliance elle a sacrifié ses grands intérêts sur la mer Adriatique; elle a aidé partout où il fallait aider.

Le grand et indubitable intérêt pour tous les peuples et Etats balkaniques d'une grande union politique du Balkan est, aujourd'hui encore, hautement apprécié en Serbie. Et, s'il s'agissait seulement d'un désir, il est certain que la Serbie entrerait, la première et avec un grand enthousiasme, dans de nouvelles combinaisons en vue d'une alliance balkanique, à laquelle participerait également la Bulgarie.

Mais les plus louables désirs ne peuvent égarer les hommes d'Etat responsables au point de leur faire oublier les réalités... Or, ces réalités — et elles sont nombreuses — ne permettent pas à la Serbie d'avoir aucune confiance dans la Bulgarie, telle qu'elle est aujourd'hui, confiance sans laquelle on ne peut même penser à l'alliance et à l'union entre Serbes et Bulgares.

A vrai dire, le peuple serbe a oublié Slivnitza et a sincèrement pardonné aux Bulgares d'avoir aussi terriblement exploité ce succès occasionnel contre la Serbie et les Serbes. Pendant six années, il regarda la guerre serbo-bulgare de 1885 comme une erreur des hommes d'Etat serbes et il accepta les conséquences de cette erreur. Et, après cela, il n'a pas épargné son sang pour les intérêts bulgares en Thrace. De soldats serbes tués est peuplé tout un cimetière sous Andrinople.

La guerre entre Serbes et Bulgares de 1913 est incontestablement le fait d'une erreur politique des hommes d'Etat bulgares. Tout le monde civilisé le sait aujourd'hui, les Bulgares les plus sérieux et les plus honnêtes le reconnaissent eux-mêmes.

Si le peuple bulgare ne possède pas assez de force morale et de sentiment élémentaire de justice pour reconnaître que les conséquences de la susdite guerre sont le fruit des erreurs des hommes d'Etat bulgares et qu'il doit cesser en conséquence de déborder d'une haine mortelle à l'égard de la Serbie et du peuple serbe, s'il espère, comme semblent le croire quelques-uns de ses hommes d'Etat, améliorer sa situation présente en rouvrant l'ère des luttes fratricides, si, dans sa présente disposition d'esprit, il est assez aveugle pour ne pas voir qu'il n'a pas le droit de détester les Serbes, qui se sont bornés à se défendre contre la terrible agression bulgare, alors tous les amis sincères et vrais de la Bulgarie doivent être épouvantés pour son avenir.

Car, si quelqu'un avait pleinement le droit de haïr les Bulgares, ce seraient certes les Serbes, après l'attitude de Caïn, par laquelle ils ont reconnu les services rendus. Et, cependant, ils ne les haïssent pas. Mais, dans les circonstances que nous traversons aujourd'hui, après tout ce que les Bulgares ont fait jusqu'ici contre nous, après toutes leurs intrigues avec les ennemis jurés de la Serbie, *qui pourrait nous inviter légitimement encore à avoir confiance dans les Bulgares et à faire litière de nos intérêts vitaux pour faire une alliance aevc eux, en leur offrant la possibilité de nous abandonner et de nous trahir, au moment même où la sincérité de leur appui d'alliés devrait être notre principale sauvegarde?* Et si, après tout ce qui s'est passé, nous tendions encore vers l'amitié bulgare, n'apparaîtrions-nous pas à tous les gens sensés comme un peuple dont la crédulité est sans limites.

Donc, nos chers amis, qui désirent vivement le renouvellement de l'alliance balkanique avec et y compris la Bulgarie, n'ont pas besoin de nous convaincre, nous autres Serbes, des avantages d'une telle combinaison. Dans ce but, ils devraient multiplier leurs efforts auprès des Bulgares, pour leur faire sentir qu'ils y trouveront leur intérêt vital. Il faudrait ensuite trouver et faire clairement ressortir une base réelle et juridique pouvant être acceptée par tous les membres de l'alliance, enfin procéder à la réalisation pratique de la combinaison.

A cette occasion, il faut prendre en la plus sérieuse considération les intérêts et les points de vue de la Roumanie, vis-à-vis de laquelle la Grèce, la Serbie et le Monténégro ont des obligations morales d'amitié, sur lesquelles on ne pourrait, en aucun cas, passer avec indifférence. Il va sans dire que l'entrée de la Roumanie dans l'alliance balkanique, comme membre égal en droits, serait un grand avantage. Il faudrait travailler sérieusement dans cette direction et présenter à la Roumanie des propositions honorables.

Malgré les avantages évidents d'une telle combinaison, elle est ***absolument impossible*** à l'heure actuelle avec les Bulgares que nous révèlent leurs hommes d'Etat. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut encore attendre à ce propos et la faire précéder d'autres combinaisons, destinées à convaincre les Bulgares que leur place est seulement dans l'alliance balkanique.

275.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 31. *Belgrade, 11 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 19 février.)

Par son télégramme n° 12, du 3 de ce mois [1], Votre Excellence a bien voulu me renseigner touchant les points de vue italien et allemand dans la question des chemins de fer orientaux.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le signaler par mon télégramme n° 19, du 2 février [2], le Gouvernement royal a vu sans déplaisir se produire l'intervention italienne [3] et j'ai tout lieu de croire qu'il accueillerait de même une intervention allemande. Bien que la question ne soit guère discutée dans les journaux, l'opinion serbe ne paraît pas devoir à l'heure actuelle s'insurger contre la solution internationale de la question des chemins de fer orientaux, mais, si la chose était possible, elle y préférerait grandement le rachat par l'État serbe, dont les avantages sont évidents au point de vue national et qui permettraient d'étendre aux nouvelles provinces l'organisation d'État déjà existante pour les chemins de fer du royaume. C'est cette dernière considération, décisive aux yeux des ingénieurs des chemins de fer, qui détermine l'opposition du Ministre des Travaux Publics, M. Jotza Yovanovitch, lui-même ingénieur, à la solution internationale. Enfin les hommes, sur lesquels doit tomber le poids des négociations, c'est-à-dire en premier lieu, M. Patchou, Ministre des Finances, et aussi sans doute le Ministre de Serbie à Vienne redoutent les pourparlers directs avec l'Autriche en vue de la convention des chemins de fer, à laquelle est subordonnée la solution internationale, soupçonnant de sa part la présentation éventuelle d'exigences inacceptables, et semblent accueillir avec joie toute diversion qu'ils envisagent comme de nature à faciliter leur position. C'est le jeu coutumier chez les États faibles du Balkan, de chercher à tirer profit des oppositions d'intérêt entre les grands.

Ce n'est point que l'on se fasse ici beaucoup d'illusion sur la portée de l'intervention italienne. La note remise par le Ministre d'Italie a paru singulièrement creuse [4]; il tombe sous le sens que la question du chemin de fer

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 209.

(2) Voir ci-dessus, n° 209, note.

(3) Cette indication ne s'accorde pas tout à fait avec les renseignements que donne M. de Hartwig par un télégramme du 12 février (*Mejd. Otn.,* I, 1, n° 245.)

(4) On peut se faire quelque idée de la teneur de cette note en se reportant à celle que M. Tittoni avait remise au ministère des Affaires étrangères, le 29 janvier, et qui est reproduite ci-dessus sous le numéro 184.

Danube-Adriatique n'a rien à voir avec celle des chemins de fer orientaux et qu'elle n'était mise en avant que pour fournir prétexte à déclarer nuls et non avenus, au regard de l'Italie, les futurs pourparlers de Vienne.

Il en serait autrement d'une intervention allemande, si elle venait à se produire. Or, jusqu'ici, la diplomatie allemande ne se serait point manifestée à Belgrade dans la question des chemins de fer orientaux. Les difficultés survenues entre groupes financiers allemands et autrichiens et l'écho qu'elles auraient trouvé à l'Office impérial des Affaires étrangères à Berlin auraient été portés à la connaissance du ministère royal des Finances par le canal des financiers et surtout de l'entrepreneur allemand Berger.

Cette légation a, en son temps, informé le Département que la concession des études de la ligne Uskub-Monastir, avec droit de priorité pour la construction, avait été accordée à la maison Julius Berger, de Wilmersdorf, près Berlin, puissante société allemande d'entreprises, au capital de cinquante millions. Il m'a été dit que ses droits auraient été subordonnés à l'obligation pour l'entreprise de fournir les fonds nécessaires, non point seulement à la construction de la ligne, mais encore au rachat éventuel des chemins de fer orientaux. La maison Julius Berger s'étant mise, à ce propos, en rapport avec l'Office impérial des Affaires étrangères y aurait trouvé tout d'abord complète indifférence sur le sujet des chemins de fer balkaniques. Mais il aurait fait savoir, dans les premiers jours du mois dernier, que les dispositions avaient changé à Berlin et que l'on y était devenu hostile à une combinaison internationale évinçant financièrement l'Allemagne au profit de la France et fournissant à l'Autriche l'occasion d'assurer à son transit un régime de faveur; on y préférerait désormais le rachat par le Gouvernement serbe, qui garantirait à tous l'égalité de traitement. Quelques propos de mécontentement contre les financiers autrichiens, tenus à Vienne par M. Helfferich, de la Deutsche Bank, auraient été rapportés ici, de même que l'expression de la mauvaise humeur de l'Empereur Guillaume, marquée tout récemment à M. Fürstenberg, de la Berliner Handelsgesellschaft, contre la duplicité autrichienne. Le Ministre de Serbie à Vienne aurait également eu vent qu'il se préparait, dans la question, une intervention allemande, intervention qui, d'ailleurs, continue de se faire attendre.

Quoi qu'il en soit, on fait observer ici que, le Ministre de Serbie à Vienne étant muni d'instructions et les experts désignés pouvant le rejoindre à tout moment, rien ne s'opposerait, du côté serbe, à l'ouverture des négociations avec le Gouvernement autrichien. Mais il semble que celui-ci ne soit pas pressé de les entamer, car ni le ministère impérial et royal des Affaires étrangères, ni la légation d'Autriche à Belgrade ne donneraient dans ce sens la moindre indication. Les pourparlers entre les deux Gouvernements devant se limiter à la convention de chemins de fer, il convient sans doute au Gouvernement

autrichien de n'y point procéder avant que la conclusion définitive des arrangements entre groupes financiers ait assuré sa position vis-à-vis des négociateurs serbes.

M. Patchou estimerait, d'ailleurs, que les pourparlers seront difficiles, car l'Autriche ne manquera pas de présenter, le moment venu, des exigences inacceptables pour la Serbie, et, sans doute aussi, pour les tiers.

276.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 29. Confidentiel. *Sofia, 11 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 19 février.)

Uniquement préoccupé des élections prochaines, le Cabinet Radoslavoff semble n'avoir prêté aucune attention aux suggestions dont la presse étrangère et notamment le *Novoïé Vrémia* se sont faits l'écho depuis une douzaine de jours. Il continue à s'inspirer des directions de Vienne et cette ligne de conduite a manifestement l'entière approbation du Roi.

L'opinion publique bulgare souhaite au contraire sincèrement un rapprochement avec la Serbie; tous les hommes politiques intelligents et impartiaux, qui voient avant tout l'intérêt de leur pays, partagent ce sentiment, même si la Serbie n'est pas disposée à payer ce rapprochement de la cession amiable d'Ichtip et de Kotchana. Les articles du *Novoïé Vrémia,* les interviews données à Pétersbourg par M. Pachitch et M. Venizelos ont donc été accueillis avec faveur en Bulgarie et ont rendu un certain espoir aux partisans de la Triple Entente, si cruellement maltraités par les événements de l'année dernière, car il n'était pas douteux aux yeux du public que ces suggestions en vue du rétablissement de rapports cordiaux entre les deux peuples slaves des Balkans étaient dues au Gouvernement russe lui-même ou du moins avaient reçu son complet assentiment.

En ne cachant pas aux reporters qui l'interrogeaient son approbation à ces projets, le Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg montrait une franchise toute militaire, car ses sympathies pour la Russie, où il a fait une partie de sa carrière, ne sont pas douteuses, mais il ne pouvait espérer être le fidèle porte-parole de son Gouvernement.

Celui-ci ne nourrit, je crois, aucune animosité, aucune rancune contre la Serbie, malgré la façon rude et maladroite dont sont traités les Bulgares originaires de la nouvelle Serbie; mais, ayant adopté, spontanément ou sur l'avis

du Souverain, une politique de cordiale entente avec l'Autriche, il est tenu de rester sur la plus grande réserve, aussi longtemps qu'il n'aura pas modifié la base de cette politique ou que l'Autriche n'aura pas désarmé contre la Serbie.

Les relations diplomatiques sont, il est vrai, rétablies, les Ministres serbe et bulgare sont arrivés le même jour, l'un à Sofia, l'autre à Belgrade, mais je serais fort surpris si leurs instructions respectives les autorisaient à ouvrir une conversation un peu précise.

M. Ghenadieff, qui continue à être l'homme de confiance du Roi et le véritable chef occulte de la politique extérieure de la Bulgarie, a saisi la première occasion pour renouveler au Ministre de Russie les déclarations qu'il avait faites à Paris, au mois de novembre, à M. Isvolsky, sur la nécessité pour la Bulgarie de conserver avec la Russie les relations les plus cordiales et les plus confiantes, et sur l'indépendance complète du Gouvernement au point de vue extérieur. Mais ces déclarations faciles ne trompent personne et elles gagneraient à être confirmés par des faits.

La Russie qui n'a gardé aucune rancune à la Bulgarie des événements de l'année dernière[1], semble vouloir entreprendre, d'après ce que m'a dit M. Savinsky, la difficile tâche du rapprochement bulgaro-serbe. Avant d'arriver à Sofia, il s'est arrêté à Belgrade, sur l'invitation de M. Sazonoff, pour convaincre les Serbes et son collègue M. de Hartwig, de la nécessité d'établir en Macédoine un *modus vivendi* possible pour les Bulgares, car c'est au sujet des persécutions dont sont victimes quotidiennement leurs frères de race, que les Bulgares du royaume font entendre les plaintes les plus vives et, il est permis d'ajouter, les plus justifiées. Malheureusement M. Pachitch venait lui-même de partir pour Saint-Pétersbourg, mais M. Savinsky a pu convaincre M. de Hartwig et nul n'ignore l'influence toute puissante que ce dernier exerce sur le Président du Conseil serbe. Au même moment étaient publiés les articles du *Novoïé Vrémia,* suivis des entrevues des plus hautes personnalités de l'Empire avec M. Pachitch et M. Venizelos.

M. Sazonoff a déjà obtenu un résultat satisfaisant en faisant accepter par M. Pachitch, ainsi que Votre Excellence a bien voulu m'en informer par son télégramme n° 4 [2], l'éventualité de la cession possible d'Ichtip et Kotchana à la Bulgarie, dans le cas où de graves difficultés se présenteraient.

Du côté serbe, le terrain paraît donc assez bien préparé; la tâche était d'ailleurs relativement facile, car la Serbie victorieuse n'a que des avantages,

[1] Il y avait cependant, comme l'a fait entendre M. Savinsky à M. Radoslavoff, entre la Russie et la Bulgarie la lettre adressée au Roi Ferdinand, le 23 juin/6 juillet 1913, par MM. Radoslavoff, Ghenadieff et Tontcheff. Elle est reproduite en note à un télégramme de M. Savinsky du 30 mai 1914 (*Mejd. Otn.,* I, 3, n° 43).

[2] Télégramme circulaire du 31 janvier, reproduisant en partie le télégramme de Pétersbourg du 30 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 192.

et je n'ai pas besoin de souligner combien ces avantages sont considérables, à rétablir de confiantes et même d'intimes relations avec la Bulgarie, et à s'assurer ainsi la plus complète sécurité, peut-être même des secours utiles, dans le cas d'un différend toujours possible avec l'Autriche.

Du côté de Sofia, le rôle de la Russie est moins aisé, non seulement en raison des rancunes qui n'ont pas eu le temps de s'effacer chez les plus sages des Bulgares, mais encore et surtout en raison de l'orientation politique du Gouvernement actuel. Ce n'est pas en faisant appel à son sens politique, à son dévouement aux intérêts supérieurs de la Bulgarie que la Russie pourra espérer réussir dans ses tentatives. Le ministère Radoslavoff a la confiance du Souverain, il est à peu près certain d'avoir trente ou quarante voix de majorité aux élections prochaines et il est décidé à rester au pouvoir aussi longtemps que possible. D'autre part, il est très problématique qu'avec sa composition actuelle il change de ligne politique. La patience à son égard, en attendant une occasion favorable pour un revirement, serait donc, à mon avis, une duperie.

Comme je le disais plus haut, les déclarations aimables doivent être suivies d'actes, et la politique de la Russie, et par conséquent de la France, doit avoir pour but de les provoquer, soit de la part du ministère, soit de la part du Roi lui-même.

Je n'ai pas caché pour ma part aux hommes politiques bulgares qui m'ont entretenu de la situation qu'au jour prochain où le Gouvernement s'adresserait à nous pour contracter l'emprunt qui lui est nécessaire, et il ne saurait trouver ailleurs que sur le marché parisien la somme qui lui est indispensable, nous exigerions non seulement des garanties d'ordre économique, mais aussi des garanties d'ordre politique. Et j'ai même dit à quelques-uns d'entre eux que la Triple Entente ne pourrait avoir une confiance suffisante dans le Gouvernement actuel s'il manifestait les mêmes tendances qu'aujourd'hui contre nos amis serbes et grecs et s'il continuait à prendre son mot d'ordre à Vienne.

Je me suis exprimé dans le même sens dans une conversation privée et amicale avec une personne qui touche de près au Palais et, le moment venu, si ces indications officieuses ne suffisaient pas, il sera toujours possible de les renouveler d'une manière plus explicite.

L'acte que nous pourrions demander au Gouvernement bulgare serait précisément, dans ma pensée, d'opérer sincèrement et sans arrière-pensée, ce rapprochement avec la Serbie dont je parlais plus haut et qui se ferait sous les auspices de la Russie.

Je ne compte guère sur les événements d'ordre intérieur qui pourront se produire d'ici trois mois pour faciliter la réalisation de cette condition, et une pression effective sera probablement nécessaire.

Quant à la réconciliation de la Bulgarie avec la Grèce, il ne peut en être question pour le moment. Les haines sont encore trop vives, les blessures sont encore trop saignantes. Tout ce que nous pourrons obtenir, c'est le rétablissement des rapports normaux entre les deux pays, et, pour arriver à ce résultat, c'est la France qui est désignée, de l'avis des Bulgares eux-mêmes, pour interposer efficacement ses bons offices.

277.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople.

T. n° 65. *Paris, 12 février 1914, 0 h. 15.*

Je réponds à votre télégramme n° 95 [1].

M. de la Boulinière [2] s'est mis, à ma demande, en rapports avec la Banque Ottomane pour trouver les ressources nécessaires au Trésor ottoman le 14 février. J'ai fait savoir à M. de la Boulinière que le Gouvernement de la République verrait favorablement la Dette publique faire des avances successives sur le reliquat de la quote-part italienne; le délégué français a écrit dans ce sens à M. Auboyneau et vous pourriez prier M. Steeg d'appuyer auprès du Conseil les propositions de M. de la Boulinière.

278.

Sir Francis Bertie, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

L. *Paris, February 12th, 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 13 février.)

I have received instructions from His Majesty's Secretary of State for Foreign Affairs to inform Your Excellency that, as it is the desire of all the other Powers to make a communication at Athens and at Constantinople immediately, His Majesty's Government, being reluctant to separate from the other Governments, have sent instructions to the British Representatives at Constantinople and Athens to join in the respective communications when all their colleagues have been similary instructed.

(1) Du 10 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 255.

(2) Président du Conseil d'administration de la Dette ottomane.

His Majesty's Government do not, however, feel that British interests are involved either in securing the evacuation of Epirus by Greece or in deciding as between Greek and Turkish ownership of the islands. The object of His Majesty's Government in promoting this settlement — of which they regard the two parts as interdependent — has been to secure unity amongst the Powers.

Should there be difficulty in getting either the decision about the Albanian frontier or that about the islands accepted, His Majesty's Government must not be regarded as committed by the communications now made at Athens and Constantinople to any further steps unless there be agreement between all the Powers to share the responsibility of making both decisions respected; and, failing such agreement, His Majesty's Government must reserve their future attitude with regard to these decisions.

TRADUCTION.

Paris, 12 février 1914.

Conformément aux instructions reçues de M. le Secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères j'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que, puisque c'est le désir de toutes les autres Puissances de faire tout de suite une communication à Athènes et à Constantinople, le Gouvernement britannique, pour ne pas se séparer des autres Gouvernements, a donné l'ordre à ses représentants à Constantinople et Athènes, de s'associer aux communications qui seront faites respectivement aux deux Etats, quand tous leurs collègues auront reçu les mêmes instructions.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'estime pas cependant que des intérêts britanniques soient en jeu alors qu'il s'agit d'assurer l'évacuation de l'Epire par la Grèce, ou de statuer sur la répartition des îles entre la Grèce et la Turquie. L'objet du Gouvernement britannique en prenant l'initiative de ce règlement — dont il considère les deux parties comme solidaires — a été de maintenir l'unité des Puissances.

S'il devait y avoir des difficultés à faire accepter la décision des Puissances relatives à la frontière albanaise ou aux îles, le Gouvernement britannique ne devra pas être considéré comme s'étant engagé, par les communications faites actuellement à Athènes et Constantinople, à faire aucune autre démarche, à moins que les Puissances ne se mettent d'accord pour assumer la responsabilité de faire respecter leurs décisions; à défaut d'un tel accord, le Gouvernement britannique réserve son attitude ultérieure en ce qui concerne ces décisions.

279.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À CONSTANTINOPLE, PÉTERSBOURG, LONDRES, ROME, VIENNE, BERLIN, ATHÈNES.

T. n^os 66, 112, 107, 91, 71, 96, 33. *Paris, 12 février 1914, 21 h. 15.*

Le Gouvernement britannique se ralliant au sentiment général [1] des Puissances invite ses Représentants à Constantinople et Athènes à s'associer aux communications qui seront faites simultanément aux deux Gouvernements turc et grec par les représentants des Puissances.

Concertez-vous avec vos collègues pour hâter cette notification dans les termes proposés par le Gouvernement anglais et acceptés par toutes les Puissances, avec les adjonctions convenues visant la délimitation arrêtée à Florence [2] et les dates de l'évacuation.

280.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 194. *Paris, 12 février 1914.*

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt des renseignements que vous m'avez adressés dans votre dépêche n° 67 [3] au sujet de l'internationalisation de Tanger et j'estime avec vous que les sentiments dont Sir Eyre Crowe s'est fait l'interprète sont de nature à retenir toute notre attention.

Je rends volontiers hommage au zèle déployé par nos agents locaux au Maroc, mais je reconnais qu'ils ont pu parfois paraître perdre de vue le côté international de la question de Tanger et je leur envoie les instructions les plus précises pour qu'ils observent non seulement dans leur lettre, mais dans leur esprit, les traités internationaux. C'est en exécutant loyalement nos accords et en ne paraissant pas poursuivre des buts contraires à ces accords que nous fortifierons réellement notre situation, même à Tanger.

Je vous serai obligé toutefois, en rappelant au Foreign Office les principes

[1] Voir ci-dessus même date la note de l'ambassade britannique reproduite sous le numéro 278.

[2] Voir ci-dessus n° 40.

[3] Du 10 février ci-dessus reproduite sous le numéro 259.

qui inspirent notre politique, de lui faire savoir notre vif désir de donner, d'accord avec lui, au Gouvernement espagnol toutes les satisfactions possible sous les deux réserves suivantes : nous sommes obligés d'assurer, non la prépondérance du Sultan à Tanger (car nous avons conscience des engagements que nous avons pris à ce sujet et nous entendons les appliquer loyalement), mais le respect de la situation de la France dans l'Afrique du Nord. Nous ne voulons en aucune façon que Tanger soit pour l'Angleterre une menace du côté de la mer, mais nous ne voulons pas davantage que Tanger soit pour nous une menace du côté de la terre. Aussi sommes-nous obligés de prendre les mesures utiles pour que Tanger ne devienne pas un foyer d'agitation ou de panislamisme susceptible d'avoir des répercussions fâcheuses non seulement dans le Maroc tout entier, mais encore dans notre Algérie et notre Tunisie. Nous sommes, en second lieu, obligés de ménager à Tanger le prestige du Sultan et d'assurer aux yeux des indigènes le respect de son autorité religieuse, sous peine de voir cette autorité et ce prestige compromis dans la zone française où son maintien est indispensable. Il est d'ailleurs nécessaire pour le maintien de l'ordre et de la paix dans la zone internationale que le Sultan y soit respecté, et le Gouvernement britannique sait de quel prix les Espagnols ont payé leur imprudence de vouloir faire du khalifa une sorte de souverain. La suppression de l'autorité religieuse du Sultan aurait les mêmes conséquences.

Sous les deux réserves qui précèdent nous sommes disposés à faire un nouvel effort pour rédiger, de concert avec le Gouvernement britannique, des textes donnant satisfaction aux Espagnols. Ma dépêche n° 175[1] vous l'a déjà fait savoir. Ainsi que je vous l'ai notifié dans cette communication, je serais disposé à revenir, en ce qui concerne le recrutement des fonctionnaires à l'application de la formule du «pourcentage» admise par les délégués des trois Gouvernements et je prends acte avec satisfaction à ce sujet de l'opinion de Sir Eyre Crowe que le personnel du service des Travaux publics, tel qu'il existe aujourd'hui, ne doit pas être compté dans le total des employés accordés à chaque nationalité. Trois points principaux resteraient donc à régler : la représentation du khalifa à l'assemblée municipale, la nomination des fonctionnaires religieux et le commandement de la police militaire.

En ce qui concerne la représentation du khalifa à l'assemblée municipale, il nous paraît impossible de traiter le khalifa moins bien que le représentant de la Hollande ou de la Belgique. Ce serait le discréditer irrémédiablement aux yeux des indigènes. Nous ne pouvons que reprendre sur ce point la formule que MM. Dupeyrat et White avaient proposée lors des conférences de Madrid.

[1] La reproduction de cette dépêche, qui est du 9 février, a paru inutile, les dispositions du Ministre à l'égard de Tanger étant suffisamment indiquées dans la présente dépêche.

Nous ne cherchons en aucune façon à assurer[1] l'administration de la justice sous le couvert du cadi et des fonctionnaires religieux. Nous voulons seulement que ces fonctionnaires donnent le maximum possible de garanties aux justiciables et qu'ils soient investis par le khalifa, délégué du Sultan à cet effet, dans des formes qui ne choquent pas les esprits des indigènes et qui soient, par suite, respectueuses des coutumes et des traditions de l'Islam. Toute collaboration dans ce sens du comité du contrôle et du khalifa obtiendra notre assentiment.

En ce qui concerne le commandement de la police militaire, nous voulons avant tout assurer la tranquillité dans la zone internationale. Les intérêts français et les intérêts anglais sont entièrement solidaires les uns des autres. Si nous avons demandé le maintien du *statu quo* c'est parce que la présence à la tête du tabor extra-urbain d'un officier français a assuré — malgré les imprudences des Espagnols pour le ravitaillement de leurs colonnes par Tanger — une quasi sécurité à la zone internationale. Nous serions tout disposés à proposer aux Espagnols que ce *statu quo* prendra fin de lui-même dès qu'ils auront effectivement occupé leur zone et y auront assuré l'ordre.

Les autres points traités par le marquis de Lema sont ou d'importance moindre ou plus directement intéressants pour l'Angleterre que pour nous. Je ne doute pas qu'il nous soit facile de nous entendre à leur sujet avec le Gouvernement britannique et j'estime, comme vous, avec Sir Eyre Crowe, qu'il convient que cette entente s'établisse sans délai.

281.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 37. *Vienne, 12 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 19 février.)

Le mot d'ordre du Ballplatz est, pour le moment, de dénoncer la politique balkanique de la Russie et les efforts de la Puissance rivale pour reconstituer sous son égide une confédération balkanique. Toute la presse officieuse est employée à développer ce thème, sous la direction du très actif chef de section, comte Forgach; même le directeur de la *Neue Freie Presse,* le puissant et mystérieux Benedikt, s'est rendu à la convocation, ce qui constitue dans le monde des journalistes un événement considérable. Aussi l'article publié dans

[1] *Sic,* peut-être faut-il lire «assumer».

son journal, à la suite de ces entretiens, prend-il une importance que je crois devoir signaler à Votre Excellence.

Après avoir rappelé le rôle joué par la Russie au printemps de 1912 dans la formation de la confédération balkanique, il y est constaté que deux des États confédérés, la Serbie et le Monténégro, sont demeurés dans le sillage de la politique russe; que leurs États-majors s'inspirent, en temps de paix comme pendant la guerre, des instructions émanant de Pétersbourg, et que c'est des dirigeants russes qu'il dépend de fixer si dans cet état de choses il reste place pour un *modus vivendi* pacifique entre la Monarchie et les deux États voisins. La question du renouvellement de la confédération serait donc promptement réglée, si elle ne devait l'être qu'à Belgrade, où l'on ne demande qu'à remettre aux mains de la Russie ce précieux instrument. Mais le problème n'est pas aussi simple maintenant que n'existe plus l'appât du partage de la Roumélie et étant donné surtout les difficultés qu'oppose la Bulgarie à accéder à une alliance qui lui a fait perdre la Macédoine, après d'immenses sacrifices, et par suite de laquelle elle doit aujourd'hui assister tranquillement à la lutte douloureuse que livrent les Bulgares macédoniens pour conserver leur nationalité et ne pas se voir convertir en Serbes.

Lors des pourparlers de Pétersbourg, le Gouvernement russe s'est efforcé de réconcilier Bulgares et Serbes, au prix d'une renonciation de la Serbie à Ichtip et à Kotchana et de concessions aux Bulgares de Macédoine. Néanmoins, quelle que puisse être encore l'influence russe en Bulgarie, la rentrée de cette dernière dans l'ancienne confédération, avec la Serbie et la Grèce, ne pouvait pas, jusqu'à présent, (et cette réserve est soulignée) être admise à Sofia. La Bulgarie en effet ne pourrait se résoudre à jouer un rôle secondaire dans un groupement qu'elle dirigeait précédemment.

En ce qui concerne la Grèce, la *Neue Freie Presse* a soin de noter qu'elle ne faisait pas partie de l'ancienne confédération au même titre que la Serbie et la Bulgarie, car elle ne s'est jamais engagée, comme celles-ci, à transformer son armée en «troupes de secours» russes en cas de guerre avec la Monarchie. Il est vrai toutefois qu'une alliance existe actuellement entre la Grèce et la Serbie. Cette entente a été provoquée par la crainte d'un rapprochement turco-bulgare et d'un conflit occasionné par la question des Iles qui commanmandent Smyrne. Si le Cabinet de Sofia s'est lié avec la Turquie, dans cette éventualité les armées grecques et serbes auraient à lutter de nouveau contre leur ancienne alliée. Mais il n'est pas aussi certain que les Serbes se soient engagés à soutenir militairement la Grèce dans un conflit armé avec la Turquie, au cas où la Bulgarie resterait neutre.

Enfin, et c'est le point qui préoccupe le plus sérieusement l'opinion, quelle sera l'attitude de la Roumanie, en présence des efforts de la Russie pour la détacher définitivement de la Triplice et l'englober dans une confédération

balkanique offensive ? Il est connu qu'une alliance existe entre elle, la Serbie et la Grèce, pour le maintien de la paix de Bucarest. Mais il n'est rien moins que certain, malgré les flatteries de toutes sortes qui lui sont prodiguées et en dépit des projets matrimoniaux par lesquels on cherche à la séduire, que cette Puissance, dont les liens anciens avec la Triplice sont détendus, il est vrai, mais non encore rompus, se résigne à accepter un protectorat russe plus ou moins dissimulé sous des fleurs.

La *Neue Freie Presse* veut donc établir, d'accord avec ses confrères, que la Roumanie se tiendra éloignée d'une nouvelle confédération comme elle l'est restée de la première. Mais elle constate avec amertume qu'il ne faut pas en conclure que les relations austro-roumaines ne se soient pas modifiées; car il est impossible pour le Cabinet de Vienne de compter sur celui de Bucarest autant qu'autrefois et, à défaut de confédération reconstituée avec l'appoint roumain, la Roumanie, la Grèce et la Serbie s'opposeraient, on doit s'y attendre, aux atteintes qu'une alliance turco-bulgare chercherait à porter aux stipulations du traité de Bucarest.

La conclusion de cet article diffère sensiblement du début qui s'attachait à dénoncer les menées agressives de la politique russe dans les Balkans; force est bien de reconnaître le caractère exclusivement défensif et conservateur d'une diplomatie dont tous les efforts tendent au maintien de la paix et qui ne prévoit la guerre qu'au cas d'une intervention armée de la Bulgarie au profit de la Turquie. Mais on ne néglige ici aucune occasion depuis quelques semaines de manifester à l'égard de la Russie une méfiance qui semblait assoupie et de lui attribuer les secrètes intrigues dont il semble bien que l'Autriche surtout soit coupable. Le maintien sous les drapeaux des réservistes russes alimentait récemment ces soupçons. Le retard, tout à fait involontaire, survenu dans l'arrivée de M. de Schébéko, retenu à Pétersbourg par une maladie de sa femme, de même d'ailleurs que le comte Szapary l'est à Vienne, pour un motif semblable, était interprété comme une marque de mauvais vouloir. L'ambassade de Russie a dû démentir ces propos désobligeants que les journaux viennois exploitaient déjà pour dénoncer la tension des rapports entre les deux Empires.

282.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D n° 68. *Berlin, 12 février 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 février.)

Les divers renseignements recueillis à Vienne par l'Ambassadeur de la République (lettres des 14 et 24 janvier dernier[1]) sur l'attitude de l'Allemagne dans la question des chemins de fer orientaux sont confirmés par les bruits qui transpirent.

Le Chargé d'affaires de Serbie, avec qui j'ai depuis plusieurs années des rapports cordiaux, m'en a librement entretenu. Il m'a assuré que la Serbie continuerait de suivre la ligne politique qu'elle a suivie jusqu'ici, mais qu'on avait le sentiment à Belgrade que, dans le consortium formé à l'occasion des chemins de fer orientaux, le groupe français avait en fait abdiqué entre les mains du groupe autrichien et que la combinaison était désormais vue avec une grande défiance par ses compatriotes.

M. Boghitchévitch ne se montre pas scandalisé de l'intérêt que l'Allemagne manifeste en ce qui concerne le réseau de la Roumélie orientale qui ne touche pas la Serbie. L'Allemagne considère ce réseau comme lié à sa ligne d'Anatolie et comme présentant au point de vue de sa situation à Constantinople et du Gouvernement turc un intérêt particulier.

Or l'Allemagne veut bien soutenir les visées du Cabinet de Vienne en tant qu'elles sont l'instrument des siennes propres, mais elle ne va pas au-delà et ce qu'elle cherche uniquement dans l'alliance autrichienne, c'est une garantie contre la Russie, alors qu'elle même a toujours visé à rester en rapports directs et sympathiques avec Pétersbourg. M. de Bismarck, dont les idées dominent toujours la politique prussienne, a écrit : «C'est un avantage pous nous que l'Autriche et la Russie aient des intérêts opposés dans les Balkans et que entre la Russie et l'Allemagne-Prusse, il n'en existe pas d'une importance assez grande pour amener la rupture et la guerre.»

Il ne faut donc pas s'étonner outre mesure de voir l'Allemagne se séparer de l'Autriche : elle voit avec défiance la politique de son alliée depuis l'affaire bosniaque et, en ce qui concerne la question serbe, elle sera d'autant plus encline à prendre l'attitude que signale M. Dumaine qu'elle sera assurée en agissant ainsi de ne pas déplaire à la Russie, tout au contraire.

(1) Voir ci-dessus à la date du 14 janvier et à celle du 23 les rapports de M. Dumaine reproduits sous les numéros 85 et 139. Voir aussi le *télégramme* de Vienne du 24 reproduit sous le numéro 143.

283.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 27. *Bucarest, 12 février 1914.*

(*Reçu:* Cabinet, 16 février; Dir. pol., 23 février.)

Le Président du Conseil vient de venir à la légation et m'a spontanément parlé du résultat des visites de Pachitch et Venizelos.

«Ces deux hommes d'État, m'a-t-il dit, ont tenu à se trouver ensemble à Bucarest, à donner l'impression d'une entente entre eux tout d'abord, avec la Roumanie ensuite. Leur but a été atteint et l'on peut considérer avec juste raison que les trois pays sont d'accord pour défendre les stipulations du traité de Bucarest; mais aucune convention n'a été conclue entre nous. Ainsi que je vous l'ai plusieurs fois déclaré, la Roumanie entend rester libre de ses mouvements et demeurer ainsi prête à intervenir pour le maintien de la paix, si quelqu'un de ceux qui l'ont récemment troublée la mettait de nouveau en péril. Actuellement nous sommes en parfaite communion d'idées avec les Serbes et les Grecs; nous ne demandons qu'à resserrer les liens économiques et industriels qui nous unissent déjà; point n'est besoin d'un traité d'alliance formel et nous préférons nous en tenir à l'attitude qu'avait adoptée à cet égard le précédent Cabinet et qui est conforme au rôle que la Roumanie avait assumé pour rétablir la paix; il s'est trouvé en 1913 que nous avons dû agir contre la Bulgarie qui était l'agresseur; nous aurions peut-être agi contre la Serbie si cette dernière avait commis les fautes qui ont causé les désastres de sa voisine. Nous voulons mettre toute notre influence au service des grands intérêts de l'Europe qui, sincèrement je crois, désire la paix, et à ce devoir nous ne faillirons pas. Laissez-moi espérer que les grandes Puissances sauront faire entendre à la Turquie un langage énergique, analogue à celui que nous lui tenons nous-mêmes, et que, sous la pression de l'opinion générale, appuyée au besoin par des démonstrations plus positives, le Gouvernement turc renoncera à des aventures que nous ne saurions envisager sans inquiétude, surtout si la Bulgarie se faisait tacitement ou effectivement sa complice. Je compte d'ailleurs exposer notre point de vue à Sofia, afin qu'il ne puisse subsister aucun doute dans l'esprit du Gouvernement bulgare sur notre ferme intention de veiller au respect du traité de Bucarest.

«Mais, je le répète, nous ferons également appel aux grandes Puissances et le Ministre des Affaires étrangères leur exposera prochainement la manière de voir du Gouvernement roumain; nous sommes prêts à nous joindre à elles

pour toute action destinée à préserver l'Europe, et spécialement la péninsule des Balkans, des horreurs d'une nouvelle guerre; nous ne consentirions pas toutefois à être seuls les gendarmes de l'Europe dans les Balkans; on peut compter sur nous si nous pouvons compter sur les autres.

«J'ai tenu, m'a dit en terminant M. Bratiano, à vous faire ces très nettes déclarations, que je ferai à vos autres collègues, afin que l'on ne puisse se méprendre sur le rôle que la Roumanie entend jouer, en gardant son entière liberté d'action, pour le mettre, d'accord avec les grandes Puissances, au service de la paix générale.»

284.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Cettigné, 12 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 février; Dir. pol., 27 février.)

Par mes télégrammes n^os^ 1 et 2 (1) j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Excellence les bénéfices que la diplomatie italienne désirerait retirer, en faveur des entreprises italiennes au Monténégro, de son attitude dans la question de l'emprunt et des avances financières faites à ce pays-ci.

Depuis le mois de janvier les demandes italiennes ont quelque peu changé d'objet. Le Gouvernement monténégrin, toujours à court d'argent et ne voyant pas, à son vif regret, se conclure aussi rapidement qu'il l'espérait l'emprunt international, ne se contentera pas, en attendant celui-ci, de l'avance de six millions que lui font la Banque de Paris et des Pays-Bas et la «Societa Commerciale d'Oriente». Il a demandé à cette dernière société de lui prêter trois nouveaux millions, l'avance totale devant ainsi monter à neuf millions.

La Societa Commerciale d'Oriente n'a pas, paraît-il, répondu par une fin de non recevoir, mais elle a posé certaines conditions avant de consentir ce nouveau prêt. Le Ministre d'Italie à Cettigné sert d'intermédiaire entre la banque italienne, qui a cependant ici un représentant permanent, et le Gouvernement royal. Mon collègue garde, ainsi que les autorités montégrines, un silence absolu sur les négociations en cours et c'est d'une source détournée que j'ai pu obtenir quelques renseignements précis sur cette question.

Il est probable que la Societa Commerciale d'Oriente observe vis-à-vis de la Banque de Paris et des Pays-Bas le même silence que mon collègue d'Italie

(1) Du 1^er^ janvier et du 11 février ci-dessus reproduits sous les numéros 1 et 270.

vis-à-vis de moi. Ce dernier pose à la nouvelle avance de trois millions les conditions suivantes :

1° Extension du monopole des tabacs aux nouveaux territoires monténégrins.

L'accord entre le Gouvernement royal et le Ministre d'Italie n'a pu encore se faire sur ce point et les parties auraient peut-être recours à un arbitrage.

2° Prolongation de quinze à trente ans de la concession du port d'Antivari.

Les Italiens déclarent qu'ils veulent faire des améliorations au port mais qu'ils n'entreprendront ces travaux que s'ils peuvent compter sur une prolongation de leur exploitation et de leurs bénéfices.

Le Gouvernement royal a répondu qu'il ne refuse pas de discuter cette demande.

3° Interdiction pour le Monténégro de racheter la ligne du chemin de fer d'Antivari à Vir-Bazar avant trente ans.

Le ministère royal a répondu nettement par la négative à cette demande.

4° Enfin le Gouvernement italien demande pour ses nationaux l'octroi de concessions de lignes de chemins de fer au Monténégro.

A cela il a été répondu que les autorités monténégrines examineraient volontiers ces demandes de concessions quand elles seraient présentées.

En somme le Gouvernement royal fait son possible pour repousser toute ingérence trop considérable des Italiens dans le pays*, mais la nécessité où il se trouve, paraît-il, d'obtenir une nouvelle aide pécuniaire l'oblige à une attitude conciliante. Il accueille donc les propositions italiennes, les seules qu'on lui fasse puisque le crédit français n'a pas donné suite à ses projets**, sans enthousiasme, car le Roi et les Ministres actuels ne sont guère italophiles, mais par nécessité. Quant aux Italiens, ils estiment qu'ils seront toujours remboursés de leurs avances pécuniaires par l'emprunt international qui forcément aura lieu tôt ou tard et, ne trouvant pour le moment aucun concurrent devant eux, ils en profitent; la partie leur semble propice, mais elle leur ménage sans doute plus d'une déception.

*Annotation du Département : *Il peut s'y soustraire en replaçant la question sur le terrain franco-italien, comme pour la première avance de six millions.*

**Annotation du Département : *Il y a du vrai, mais aujourd'hui, sur nos observations, la Banque de Paris marchera.*

285.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 44. Très confidentiel. *Athènes, 12 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 26 février; Dir. pol., 2 mars.)

Par mon télégramme n° 15 du 3 de ce mois (1), j'ai informé Votre Excellence du désir des Grecs d'élargir, c'est le mot qu'ils employèrent, la convention existant entre eux et les Serbes; cette convention n'oblige les deux contractants à intervenir que dans le cas d'attaque de l'un d'entre eux par la Bulgarie.

Mon collègue de Serbie m'informe confidentiellement qu'il a demandé comment on entendait ici cet «élargissement» et qu'on n'a paru tenir qu'à une nouvelle disposition des forces militaires en vue d'une attaque de la Bulgarie et de la Turquie. Il a, pour sa part, accepté d'entrer dans cette voie tout en ajoutant que, si la Serbie soutenait la Grèce contre la Turquie, la Grèce devrait s'engager, le cas échéant, à soutenir la Serbie contre l'Autriche. Le Ministre des Affaires étrangères lui a répondu qu'il n'y avait aucune utilité à envisager cette dernière hypothèse et qu'il valait mieux, à son avis, se limiter au danger présent. M. Balougdjitch doit mettre M. Pachitch au courant de cette conversation. Il ne sait pas ce que ce dernier a pu convenir avec M. Venizelos, mais il lui semble que l'«élargissement» sollicité n'irait pas bien loin si la manière de voir de M. Streit l'emportait.

286.

Note pour le Ministre.

Paris, 13 février 1914.

La dépêche n° 67 de M. Paul Cambon (2) pose la question du statut de Tanger de la façon la plus claire sur son vrai terrain.

Ainsi que le remarque notre Ambassadeur, l'Angleterre n'acceptera jamais que Tanger devienne une sorte d'annexe de la zone française du Maroc. C'est là un point de fait qu'il n'est pas permis de perdre de vue.

(1) Le Roi, disait M. Deville dans ce télégramme, a demandé au Ministre de Serbie de proposer à son Gouvernement «un élargissement de la convention gréco-serbe». Le Ministre de Serbie attendait le retour de M. Pachitch à Belgrade pour transmettre cette proposition.

(2) Du 10 février, ci-dessus reproduite sous le numéro 259.

En cette affaire, le Gouvernement britannique, fidèle interprète de «tous les partis anglais», de «toute l'opinion publique dans le Royaume-Uni», fait état de notre engagement de 1904 et de l'interprétation qu'il lui *a toujours donnée depuis sans être jamais contredit*. Il sait qu'il aura le concours sans réserve de l'Espagne pour qui «l'exclusion de la France de Tanger est une maxime politique» comme pour l'Angleterre elle-même. Et, à n'en pas douter, les autres Puissances signataires d'Algésiras, inspirées par leurs légations, nous seraient, elles aussi, unanimement hostiles.

Les choses étant ainsi, lorsque l'heure est venue de préciser la solution du problème de Tanger, vers la fin des négociations franco-espagnoles de 1912, il est apparu nettement que nous ne pouvions assurer la sauvegarde de l'intérêt français qu'en nous engageant dans un conflit aigu avec l'Angleterre ou en cherchant, ailleurs que dans le maintien de l'autorité effective du Sultan à Tanger, les garanties politiques qui nous étaient nécessaires.

Entrer en conflit avec l'Angleterre à propos de Tanger était une éventualité qu'on ne pouvait pas même envisager, étant donné notre politique générale.

Aussi M. Poincaré et, après lui, M. Jonnart et M. Pichon ont-ils successivement reconnu que, puisque le principe de l'internationalisation réelle de Tanger n'était plus discutable, nous devions, la souveraineté nominale du Sultan mise hors de cause, nous attacher exclusivement à prendre les assurances nécessaires pour que les intérêts français engagés dans la future zone internationale ne fussent pas mis en péril et pour que Tanger ne risquât pas plus d'être pour nous une menace du côté de la terre que pour la Grande-Bretagne du côté de la mer.

Posée à Londres sur ce terrain, la question y fut résolue dans l'esprit le plus amical et le délégué britannique à la commission de Madrid reçut l'ordre de soutenir les propositions de son collègue français conformément à l'accord intervenu.

L'élaboration du projet de statut issu des conférences de Madrid a été rendue particulièrement laborieuse par l'attitude du délégué espagnol sans cesse préoccupé de s'opposer à tout ce qui lui semblait de nature à faire apparaître son pays en situation d'infériorité. Néanmoins, le texte finalement adopté *ad referendum* pouvait être considéré comme nous donnant une sérieuse prépondérance. Ses principales caractéristiques étaient en effet :

1° *En ce qui concerne le Sultan:* de reconnaître expressément sa souveraineté non seulement parce que la municipalité internationale n'agira qu'en vertu d'une délégation de pouvoirs émanée de lui, mais aussi parce qu'il sera personnellement représenté dans la nouvelle zone par un khalifa qu'il pourra choisir et révoquer librement, qui siégera au Comité de contrôle avec droit de délibération et de vote et en sera le Président d'honneur.

2° *En ce qui concerne les intérêts français :*

a. Politiquement, d'assurer à notre colonie, grâce au système électoral adopté une représentation conforme à ses vœux et d'y rendre les coalitions contre elle aussi difficiles que possible;

b. Administrativement, de nous laisser une véritable prédominance par :

la garantie de leur autonomie à tous les établissements français existants;

le maintien dans leurs droits, privilèges et attributions des grands organismes marocains déjà entre nos mains : contrôle de la dette, Banque d'État, Régie co-intéressée des tabacs, service de la taxe spéciale;

l'attribution à un Français de la présidence du tribunal international destiné à remplacer les juridictions consulaires;

le droit reconnu à la France de choisir, dans les limites du contingent qui lui est attribué, les postes administratifs municipaux que devront occuper des ressortissants français, grâce à quoi nous aurons la direction générale de la police, le contrôle de l'administration indigène proprement dite, les affaires diplomatiques et les questions électorales.

On a d'ailleurs cherché à améliorer encore ce projet, soit à la suite de l'étude complémentaire spontanément faite par le Département, soit sur la demande de la Résidence générale ou de l'Agence de Tanger.

Actuellement, et en dehors d'un certain nombre de dispositions d'importance très secondaire ou qui ont été proposées par l'Angleterre et dans lesquelles il faut dès lors lui laisser le soin de faire triompher ses vues conformes aux nôtres, six questions demeurent en suspens :

1° La question des travaux publics. Le service actuel doit rester franco-espagnol et être chargé des travaux municipaux. Nous ne pourrions consentir à la création d'un service nouveau que contre le bénéfice d'une modification profonde de l'article 66 de l'acte d'Algésiras.

2° La représentation du khalifa à l'assemblée municipale. L'Angleterre a adhéré dès le premier jour sur ce point à nos vues, mais s'emploie faiblement à les faire accepter à Madrid. Il convient d'insister pour qu'elle nous seconde avec plus d'énergie.

3° La nomination du cadi et du nadir. Nous devrions ici nous contenter d'une formule transactionnelle laissant un pouvoir prépondérant au comité de contrôle.

4° La question de la police. L'essentiel pour nous est d'avoir, au lendemain de la suppression des capitulations, la direction effective de la police civile, qui sera la police politique, administrative et judiciaire. Ce point demeurant acquis, on peut arriver au *statu quo* en ce qui concerne les tabors militaires, à condition de ménager l'amour-propre espagnol, ce qui sera peut-être obtenu si l'on fixe comme dernier délai la date de l'occupation effective de la zone voisine.

A l'extrême rigueur, nous n'aurions pas de désavantage à admettre la généralisation du *statu quo* en matière de police. Cela équivaudrait à prolonger la durée du régime capitulaire, mais il semble que désormais l'inconvénient ne serait pas grave pour nous, puisque nos tribunaux en zone française doivent être vraisemblablement reconnus avant que soit installée l'autorité municipale.

5° Le recrutement des fonctionnaires. Les nouvelles formules apparaissent, à l'examen, comme peu susceptibles de fournir un terrain d'entente. On pourrait donc revenir au «pourcentage» sous la réserve d'une application progressive.

6° Enfin sur la question de l'exercice des cultes, l'Espagne est engagée par la parole de M. Navarro Reverter à présenter elle-même une formule de renonciation à son monopole religieux.

287.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 13 février 1914.

M. Sazonoff télégraphie à l'Ambassadeur de Russie à Londres [1] que dans ces derniers temps le Gouvernement impérial a été à maintes reprises amené à constater le manque d'un organe susceptible de coordonner les points de vue et l'action des Puissances, tâche qui avait été accomplie dans le courant de l'année dernière par la conférence des Ambassadeurs à Londres. La correspondance diplomatique provoquée par cet état de choses entraîne des retards qui influencent défavorablement la marche des affaires. A la suite du refus du Cabinet de Londres de voir la conférence des Ambassadeurs reprendre ses travaux, le Gouvernement impérial n'insiste plus sur cette suggestion; il estime toutefois que Sir E. Grey ne formulerait peut-être pas les mêmes objections contre le projet de concerter préalablement les vues, ne fût-ce que des Puissances de la Triple Entente seules, par l'intermédiaire de leurs représentants à Londres. Autrement, les Puissances de la Triple Alliance, continuant à agir en pleine solidarité, la cohésion, déjà faible entre les Puissances de l'Entente, perdrait encore de sa force. Le comte Benckendorff est chargé de s'expliquer dans le sens ci-dessus avec Sir Edward Grey.

[1] Le télégramme adressé, le 12, par M. Sazonoff au comte Benckendorff est reproduit dans *Mejdounarodnie Otnochenia* I, 1, n° 241. M. Paul Cambon en a le 19, par rapport n° 79, envoyé la traduction à Paris. Il a paru inutile de reproduire ce document au sujet duquel M. Paul Cambon faisait cette observation : «J'attire l'attention de S. Exc. sur le peu de précision de la suggestion russe qui, ainsi présentée, perd beaucoup de son importance.»

En portant ce qui précède à la connaissance de Son Excellence M. Doumergue, M. Isvolsky a l'honneur de le prier de vouloir bien lui faire connaître son sentiment au sujet de la présente suggestion de M. Sazonoff. Le Gouvernement impérial serait vivement reconnaissant au Gouvernement de la République de vouloir bien, s'il approuve son point de vue, munir M. Paul Cambon d'instructions analogues à celles de son collègue de Russie*.

288.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 61. *Rome, 13 février 1914, 13 h. 45.*

(*Reçu :* 15 h. 25.)

Les observations si judicieuses, que Votre Excellence avait adressées à l'Angleterre au sujet de la notification immédiate de la note anglaise à Constantinople et à Athènes et dont vous m'avez fait part dans votre télégramme (1), ont produit leur effet, car mon collègue anglais m'a informé hier soir que Sir Edward Grey s'était décidé à ne plus attendre. Sir R. Rodd m'a dit aussi que l'accord entre Italiens et la Compagnie anglaise au sujet du chemin de fer d'Adalia était conclu et que l'Italie n'avait plus aucun motif pour ne pas évacuer les îles. L'Angleterre était résolue à ne plus accepter aucun nouveau prétexte et à ne pas tolérer la nomination d'inspecteurs italiens.

* Annotation du Directeur des Affaires politiques : *Ce que souhaiterait le Gouvernement russe, d'après M. Isvolsky, se réduit à ceci :*

Pour éviter des pertes de temps dans les conseils de la Triple Alliance, les Gouvernements russe et français donneraient mission à M. Paul Cambon et au comte Benckendorff d'étudier de concert avec Sir E. Grey tout ce qui se rapporterait à l'action de la Triple Entente en Orient.

Un avis motivé unique et commun sortirait de ces délibérations et serait soumis à Paris et à Pétersbourg aux fins ce ratification. On gagnerait ainsi beaucoup de temps et on peut prévoir que ce serait seulement dans des cas exceptionnels que les Gouvernements ne ratifieraient pas les propositions de leurs Ambassadeurs, sur lesquelles d'ailleurs ceux-ci nous auraient consultés.

Le Président du Conseil estime qu'on peut utilement recourir à ce système de centralisation.

Répondre dans ce sens à M. Isvolsky et aviser M. Paul Cambon.

(1) Il s'agit des télégrammes circulaires transmettant à divers postes les télégrammes à Londre n^{os} 100 à 103 du 11 février ci-dessus reproduits sous le numéro 265.

289.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 23. *Athènes, 13 février 1914, 14 h. 20.*

(*Reçu :* 15 h. 25.)

Notification va être faite tout à l'heure par lettre collective, j'en envoie par la poste texte à Votre Excellence. Sur l'insistance de mes collègues et conformément à votre télégramme 33 [1], acceptant termes proposés par le Gouvernement britannique, j'ai consenti à trois modifications de forme.

290.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 90, 91, 92. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 13 février 1914, s. h., *21 h., 21 h. 05.*

(*Reçu :* s. h., le 14, à 1 h., le 13, à 22 h. 50.)

Arrivé cet après-midi à Pétersbourg, je viens d'être reçu par le Ministre des Affaires étrangères. Je lui ai exposé que les instructions de Votre Excellence me prescrivaient une pratique aussi intime que possible de l'alliance.

«J'espère, ai-je ajouté, que la retraite de M. Kokovtzoff [2] ne rendra pas ma tâche moins facile.» M. Sazonoff m'a assuré que rien ne serait changé à la politique extérieure de l'Empire. Il ne m'a pas dissimulé toutefois que la démission de M. Kokovtzoff lui cause un réel regret, Sur le compte de M. Gorémykine il s'est dérobé à toute appréciation; il m'a dit seulement : «Je doute qu'il reste longtemps au pouvoir.»

D'autre part le prince Orloff, chef du Cabinet militaire de l'Empereur, avec qui j'ai voyagé depuis Paris et qui m'a annoncé dans le train la retraite de M. Kokovtzoff, m'a témoigné une vive satisfaction : «L'Empereur, a-t-il dit, m'avait confié sa décision il y a quatre mois, [il] reprochait à M. Kokovtzoff de trop subordonner la politique générale et surtout la politique extérieure

[1] Télégramme circulaire du 12 février ci-dessus reproduit sous le numéro 279.

[2] Le 12 février, M. Kokovtzoff avait donné sa démission.

aux intérêts du trésor. M. Kokovtzoff, ni M. Sazonoff n'étaient des hommes d'action. Or, dans la crise orientale, il nous aurait fallu des [hommes] d'action, tout au moins de décision. M. Gorémykine (et c'est un des motifs qui ont fixé le choix de l'Empereur) est un des plus fidèles adeptes de l'alliance française. Etant Président du Conseil sans portefeuille, il voudra probablement s'occuper des Affaires étrangères; vous n'aurez pas à le regretter. Au point de vue de la politique intérieure, il est de tendance conservatrice sans excès.»

D'après ce qu'on me rapporte de divers milieux, la situation de M. Sazonoff serait ébranlée. Il aurait peine à s'entendre avec le nouveau Président du Conseil non seulement sur la politique étrangère, mais aussi sur la politique intérieure; il craindrait en effet que M. Gorémykine ne fût entraîné assez vite à des mesures de réaction agressives.

291.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 197. *Paris, 13 février 1914.*

Vous avez bien voulu, par lettre du 10 février courant, n° 65 [1], me mettre au courant de vos conversations avec M. Parker, le spécialiste anglais qui a conduit les pourparlers anglo-allemands relatifs aux affaires ottomanes.

Il résulte des renseignements que votre interlocuteur vous a donnés que le Gouvernement anglais s'est préoccupé de ne pas libeller sa formule de désintéressement du Bagdad dans des termes contraires à nos droits éventuels sur la ligne Alep-Meskené, inscrits dans la convention franco-turque du 11 septembre dernier.

Vous m'avez demandé, à cette occasion, à être renseigné sur l'état de nos négociations à Berlin relatives à l'Asie-Mineure.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, le texte du projet essentiel sur lequel les négociateurs français et allemands sont sur le point de tomber d'accord [2]; ce texte m'est parvenu hier; il peut être modifié sur certains points et doit être complété sur d'autres. Tel qu'il est, il suffit à vous renseigner sur le point soulevé par M. Parker et vous permet d'examiner avec lui la formule susceptible de ménager nos droits, qui ne portent plus sur l'Alep-Meskené, mais sur une ligne partant de Homs et atteignant l'Euphrate à Deïr-el-Zor.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 258. — [2] Voir le rapport de M. Jules Cambon ci-dessous reproduit sous le n° 292.

Je vous renseignerai plus complètement sur le détail des négociations de Berlin et leur aboutissement, dès qu'un résultat définitif aura été obtenu et que j'aurai moi-même reçu de M. Jules Cambon les informations et commentaires expliquant les conditions et avantages de l'accord.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le caractère absolument secret du document ci-joint.

P. S. — Ma lettre du 11 février [1] relative à la Compagnie de navigation de l'Euphrate vous a montré que l'opposition anglaise repose sur un malentendu; nous ne demandons nullement au Gouvernement anglais une participation susceptible de remettre en discusion un point acquis et de retarder l'accord anglo-allemand : la part que l'Angleterre s'est réservée, celle même qui a été attribuée à l'Allemagne, resteraient, en toute hypothèse, inchangées, de même que les 30 p. 100 turcs. Mais pour éviter que ces 30 p. 100 ne tombent aux mains des Allemands, une entente privée pourrait se réaliser directement avec un groupe français pour financer la part turque dans des conditions où le Gouvernement anglais trouverait un élément de plus de nature à augmenter sa prépondérance. Nous n'aurions pas été tenus de mettre le Gouvernement anglais au fait de ces tractations d'intérêts privés et nous ne l'avons fait que par courtoisie et sans lui demander ni appui ni concession.

292.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70. *Berlin, 13 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 février; Dir. pol., 17 février.)

J'ai l'honneur d'adresser ci-inclus à Votre Excellence la dernière rédaction du projet d'accord à intervenir entre la Banque Ottomane et la Deutsche Bank, telle qu'elle a été arrêtée hier entre les délégués français et allemands.[2]

Une carte y est annexée. J'ai marqué au crayon rouge sur le projet d'accord ci-annexé, les passages qui contiennent des modifications par rapport aux rédactions précédentes. Elles ont trait principalement aux articles d'ordre financier et à la clause de ratification.

[1] Voir au sujet de cette lettre le rapport de M. Paul Cambon ci-dessus reproduit sous le n° 258, note finale.

[2] La reproduction de ce document a paru inutile, l'accord définitif paraphé le 15 février étant reproduit ci-dessous en annexe au rapport de M. Jules Cambon du 16 février (voir n° 313). Nous signalons seulement que cet

293.

M. Bapst, Ministre de France à Copenhague,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 22. *Copenhague, 13 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 19 février; Dir. pol., 26 février.)

Depuis que la nouvelle du voyage du Roi en Angleterre et en France est devenue officielle, on se demande dans le parti national si ce voyage ne pourrait pas offrir quelque chance de dégager Sa Majesté des obsessions germanophiles qui la circonviennent et auxquelles Elle cesse peu à peu de résister. En présence d'une Angleterre maussade et d'une Russie qu'on lui représente comme insouciante ou même sournoise, le Roi Christian X est naturellement conduit à jeter les regards vers l'Allemagne et, pour ne pas s'abandonner complètement à ce penchant, il aurait besoin de sentir dans d'autres pays plus de sympathie.

On espère dans le camp national que les séjours du Roi à Londres et surtout à Sandringham rétabliront la cordialité dans ses rapports avec son cousin George V; mais on fait davantage fond sur l'effet de la visite en France.

Le Roi, par goût personnel, a manifesté le désir que, dans le programme de sa réception tant en Angleterre qu'en France, pût figurer un spectacle militaire; là dessus j'ai été abordé par plusieurs patriotes danois qui m'ont exprimé le vœu que le spectacle militaire offert en France à Sa Majesté soit de nature à lui donner une frappante idée de notre force matérielle; on est trop porté en Danemark, m'a-t-on dit, à croire que l'armée allemande est supérieure à toute autre armée; tâchez d'empêcher notre Roi d'adopter lui

accord définitif diffère de celui qu'avaient paraphé, le 12 février, les délégués français et les allemands :

1° Par l'addition à l'article 2 de l'alinéa suivant : Les deux groupes s'entremettront pour que la construction tant du port d'Héraclée que du ou des chemins de fer reliant Héraclée avec les réseaux ferrés de l'intérieur se fasse en tenant compte équitablement des intérêts industriels français et allemands dans le bassin d'Héraclée ainsi que des intérêts des chemins de fer des deux groupes;

2° Par le déplacement de l'article 8 qui devient l'article 9;

3° Par le déplacement de l'article 9 qui devient l'article 11. L'article 10 du projet devient l'article 8 de l'accord. L'article 11 devient l'article 10;

4° Par la suppression dans l'article 10 devenu l'article 8 des mots: «la direction et le contrôle»;

5° Par la division en trois articles de l'article 12. La partie de cet article allant des mots : «La ratification définitive du présent accord est liée....», jusqu'aux mots : «dans l'entreprise du chemin de fer de Bagdad» inclusivement forme l'article 14 de l'accord. Les mots : «Le présent accord sera communiqué pour approbation aux Gouvernements français et allemand» forment l'article 13 de l'accord.

aussi sans restriction ce point de vue ; il a rapporté de ce qu'il a vu l'an dernier à Potsdam une impression très vivace ; il serait à souhaiter que vous réussissiez à atténuer cette impression.

Il m'a paru nécessaire, au moment où l'on s'occupe à Paris de dresser le programme du voyage royal, de faire part à Votre Excellence des vœux ainsi exprimés au sujet de ce voyage par des amis de la France.

294.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 110. *Paris, 14 février 1914, 12 h. 20.*

M. Barrère a été informé par Sir Rennell Rodd que l'accord entre les Italiens et la Compagnie anglaise au sujet des chemins de fer d'Adalia aurait été conclu, ne laissant plus à l'Italie aucun motif pour ne pas évacuer le Dodécanèse [1], et que l'Angleterre serait résolue à ne plus accepter aucun nouveau prétexte et à ne pas tolérer la nomination d'inspecteurs italiens.

Pouvez-vous me renseigner à cet égard ?

295.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Descos, Ministre de France à Belgrade.

T. n° 22. *Paris, 14 février 1914, 13 h.*

Je réponds à votre télégramme 34 [2].

Je pense, bien que vous ne me donniez aucun renseignement à cet égard, que vous avez fait valoir avec force auprès de M. Pachitch, conformément à mes instructions, l'importance que nous attachons, dans l'intérêt même de la Serbie et de la paix générale, au succès de la combinaison des chemins de fer orientaux.

[1] Voir, à la date du 13 février, le télégramme de Rome ci-dessus reproduit sous le numéro 288.

[2] M. Descos rendait compte dans ce télégramme de la démarche qu'il avait faite auprès de M. Pachitch, conformément aux instructions données par le télégramme à Belgrade du 11 février ci-dessus reproduit sous le numéro 268. M. Pachitch avait déclaré que le Gouvernement serbe n'avait pas d'objections contre la combinaison envisagée touchant les chemins de fer orientaux mais que, si l'Autriche prétendait lier à cette affaire d'autres questions et en tirer parti pour obtenir des concessions auxquelles la Serbie ne pouvait consentir, il devrait réserver son droit de rachat.

296.

Note du Directeur des Affaires politiques.

Arrivée du prince de Wied en Albanie.

14 février 1914.

Le prince de Wied doit quitter Trieste vers la fin de février pour se rendre à Durazzo dont il se propose de faire sa capitale.

Il sera escorté par un navire italien et par un navire autrichien.

Le Gouvernement britannique a été sollicité de désigner aussi un navire pour l'accompagner. Sir Ed. Grey se demande s'il ne convient pas de répondre au vœu qui lui a été exprimé, afin de ne pas laisser l'Autriche et l'Italie procéder seules à l'intronisation du prince et d'affirmer par une manifestation extérieure le caractère international que les Puissances de la Triple Entente entendent conserver à l'organisation albanaise.

Il désire connaître le sentiment du Gouvernement de la République à cet égard.

La même question se pose en ce qui concerne l'envoi éventuel d'un bâtiment français pour contribuer à l'escorte du prince de Wied.

Le Gouvernement russe, qui n'a déjà pas participé à la démonstration navale antérieure devant Scutari, ne paraît pas disposé à détacher un bâtiment pour accompagner le prince.

297.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg et au délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie.

T. nos 112, 110, 75, 96, 115, 15.

Paris, 14 février 1914, 19 h. 45, 20 h.

Le Gouvernement français a décidé d'envoyer un bateau de guerre se joindre à l'escorte du prince de Wied.

298.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. TAILHAND, MINISTRE DE FRANCE À CETTIGNÉ.

T. n° 7. *Paris, 14 février 1914, 20 h. 45.*

Je réponds à vos télégrammes 1 et 2 [1].

J'ai fait part à M. Turrettini des pourparlers du Gouvernement monténégrin et de la Societa Commerciale d'Oriente pour la seconde avance de trois millions sollicitée. Le directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas affirme ignorer ces pourparlers et va rappeler à ses partenaires italiens qu'ils ne peuvent traiter seuls.

Vous rappellerez de votre côté au Gouvernement monténégrin les engagements qu'il a pris, lors de l'avance de six millions, envers le groupe franco-italien; il ne peut négocier avec les seuls Italiens.

299.

M. PALÉOLOGUE, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 94. Très confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 14 février 1914, 21 h. 40.

(*Reçu :* 22 h. 40.)

La crise ouverte par le rescrit du 12 février semble devoir s'étendre [2].

Il ne s'agirait plus seulement d'un désaveu infligé aux doctrines financières de M. Kokovtzoff (ce qui était d'abord l'intention de l'Empereur), mais d'une orientation nouvelle de la politique générale.

Le bruit court en effet que les Ministres de la Guerre et de l'Intérieur se retireraient bientôt; la situation même du Ministre des Affaires étrangères serait compromise.

On m'assure que M. Gorémykine, subissant l'influence du Grand-Duc Nicolas et de M. de Hartwig, reprocherait vivement à M. Sazonoff de s'être montré naguère trop docile aux volontés des Puissances germaniques.

[1] Du 1er janvier et du 11 février ci-dessus reproduits sous les numéros 1 et 270.

[2] Rescrit par lequel le Tsar avait fait connaître qu'il «acceptait le démission de M. Kokovtzoff».

300.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 170. *Paris, 14 février 1914.*

Par une lettre du 6 de ce mois [1], vous avez bien voulu me faire savoir que vous aviez reçu du Secrétaire d'État allemand l'assurance qu'aucune modification ne serait apportée, au point de vue territorial, aux colonies portugaises situées dans le Bassin conventionnel du Congo, sans l'intervention de la France, et que les droits de la France, tels qu'ils résultent de l'article 16 du traité du 4 novembre 1911, seront entièrement respectés.

Je vous remercie d'avoir provoqué cette déclaration et d'en avoir pris note. Le Gouvernement de la République a ainsi obtenu, dans une certaine mesure, une garantie en ce qui concerne l'éventualité d'un *partage territorial* des colonies portugaises d'Afrique. Mais l'accord anglo-allemand de 1898 et l'accord anglo-allemand en préparation visent tout d'abord un partage de ces colonies en zones d'influence économique. Il convient donc d'assurer aussi la sauvegarde des intérêts français à cet égard. Cela est d'autant plus nécessaire que les intérêts économiques fourniront sans doute, en dehors des textes signés et des assurances reçues, l'un des arguments les plus forts que les diverses Puissances intéressées pourront faire valoir, à l'appui de leurs ambitions, dans l'éventualité d'un partage territorial des colonies portugaises. J'approuve entièrement les observations que vous avez exposées à cet égard, dans vos lettres du 28 janvier et du 6 février [2].

Comme vous l'indiquez, ce n'est pas en intervenant dans le susdit accord anglo-allemand, mais en agissant directement à Lisbonne, que le Gouvernement de la République peut poursuivre la sauvegarde des intérêts économiques français dans les régions visées par l'accord anglo-allemand. Il me paraît qu'il conviendrait, à cet effet, d'offrir au Gouvernement portugais le concours de la finance et de l'industrie françaises pour l'exécution de travaux publics et l'établissement de voies ferrées. A défaut d'un droit de préférence, il faudrait obtenir tout au moins pour la France, dans ces entreprises, une participation de 50 p. 100. Je me réserve d'examiner, avec M. le Ministre des Colonies et le Ministre de France à Lisbonne, quelles affaires pourraient être ainsi engagées. Ce pourraient être, par exemple, l'établissement, au Cabinda, d'une voie ferrée s'embranchant sur le chemin de fer du Gouvernement général

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 230.

[2] Ci-dessus reproduites sous les numéros 178 et 230.

de l'Afrique Équatoriale Française projeté entre Brazzaville et Pointe Noire, l'amélioration des ports de Cabinda et de Loanda, le rachat de la partie du chemin de fer de Loanda qui a été concédée à une société privée portugaise avec laquelle le Gouvernement portugais a des difficultés, la construction du tronçon de ce chemin de fer qui reste à établir et l'exploitation de l'ensemble de cette ligne; l'achèvement de la ligne de Mossamédès.

D'après les déclarations de Sir Edward Grey et de Sir Eyre Crowe (v. lettres de Londres des 10 et 24 décembre[1]) la Grande-Bretagne et l'Allemagne, par l'accord de 1898, se sont engagées chacune «à ne pas appuyer de demandes de concessions ou d'établissement de ses nationaux dans la zone de l'autre». Cet accord, qui n'est d'ailleurs pas, en droit, opposable aux tierces Puissances et auquel le Gouvernement de la République entend demeurer complètement étranger, ne me paraît pas, même s'il venait à être publié, pouvoir autoriser l'Allemagne à protester contre la création d'entreprises économiques françaises dans le Cabinda et dans l'Angola. Je serais cependant heureux de savoir quel est votre sentiment à ce sujet et je vous saurais gré de vouloir bien m'exposer quelle répercussion l'adoption de la ligne de conduite que nous envisageons pourrait avoir sur les relations entre la France et l'Allemagne.

301.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 171. *Paris, 14 février 1914.*

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, avec ses annexes, un rapport de M. le général Lyautey[2] qui met en lumière l'activité hostile des Mannesmann et la sorte de terreur que ces sujets allemands inspirent aux autorités consulaires impériales au Maroc.

Il vous sera sans doute possible de tirer parti dans vos conversations avec M. de Jagow des renseignements contenus dans les présents documents que je vous serai obligé de me renvoyer quand ils auront cessé de vous être utiles.

[1] Voir tome VII, 3e série, nos 607 et 668.

[2] Voir le rapport de M. de Saint-Aulaire, ci-dessus reproduit à la date du 30 janvier sous le numéro 196.

302.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. *Athènes, 14 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 février; Dir. pol., 26 février.)

Ainsi que je l'ai fait connaître à Votre Excellence par mon télégramme n° 23 en date d'hier [1], la note relative à l'Albanie et aux Iles a été remise hier au Gouvernement hellénique sous forme de lettre collective des représentants des six Puissances à Athènes.

Comme vous le verrez, le texte étant ci-joint, il n'a été apporté dans la rédaction de cette note que des modifications de détail qui portent, la première sur l'emploi du mot «continent», substitué à «territoire» dans le passage relatif à la contrebande; la seconde a fait insérer que l'acquisition des îles ne serait définitive que quand la Grèce «se sera formellement engagée à... » au lieu de «aura définitivement résolu.... »; «et l'île de Saseno» a été ajouté après «Koritza» dans le passage relatif à l'ordre dans lequel devra être opérée l'évacuation; enfin, celle-ci «procèdera successivement jusqu'au 31 mars... » tandis que la formule par moi reçue portait «se continuera par échelons successifs jusqu'au 31 mars».

ANNEXE.

31 janvier/13 février 1914.

D'après l'article 5 du traité de Londres du 17/30 mai 1913 entre la Turquie et les Etats Alliés balkaniques, ainsi que par l'article 15 du traité signé à Athènes entre la Grèce et la Turquie, le 1er/14 novembre 1913, le Gouvernement grec s'est engagé à laisser aux six Puissances le soin de décider du sort des îles de la mer Egée.

En conséquence, les six Puissances ont décidé de remettre à la Grèce toutes les îles de la mer Egée actuellement occupées par elle, à l'exception de Ténédos et d'Imbros ainsi que de l'île de Castellorizo, qui doivent être restituées à la Turquie. Les Puissances ont en outre décidé que, en ce qui concerne les îles assignées à la Grèce, des garanties satisfaisantes devront leur être données, ainsi qu'à la Turquie, par le Gouvernement grec que ces îles ne seront ni fortifiées, ni utilisées pour aucun but naval ou militaire et que des mesures effectives seront prises en vue de prévenir la contrebande entre les îles et le continent ottoman.

Les six Puissances se sont engagées à user de leur influence sur le Gouvernement

(1) Ci-dessus reproduit, sous le numéro 289.

grec en vue d'assurer l'exécution loyale et le maintien de ces conditions. Elles demandent aussi à la Grèce de donner des garanties satisfaisantes pour la protection des minorités musulmanes dans les îles qu'elle acquiert en vertu de la décision des six Puissances mentionnée ci-dessus.

L'attribution définitive à la Grèce des îles que les six Puissances ont décidé de laisser en sa possession ne deviendra effective que lorsque les troupes grecques auront évacué les territoires assignés à l'Albanie en vertu du protocole de Florence du 17 décembre 1913, ci-annexé, de même que l'île de Saseno, et lorsque le Gouvernement grec se sera formellement engagé à n'opposer aucune résistance et à ne soutenir ni encourager directement ni indirectement aucune résistance d'aucun genre à l'état de choses établi par les Puissances dans l'Albanie du Sud.

L'évacuation commencera le 1er mars n. s. par le retrait des troupes grecques du caza de Koritza et de l'île de Saseno et procèdera successivement jusqu'au 31 mars, nouveau style, date à laquelle elle devra prendre fin par le départ des troupes helléniques du caza de Delvino.

Les six Puissances ont la confiance que les décisions ci-dessus seront loyalement respectées par le Gouvernement grec.

303.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

À M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 45. *Berlin, 15 février 1914, 19 h. 51.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Le projet d'accord entre les groupes français et allemand au sujet des chemins de fer d'Asie Mineure a été paraphé *ad referendum* ce matin[1] par les représentants des deux groupes et les délégués des Gouvernements. MM. Sergent et Ponsot quitteront Berlin demain soir pour vous porter ce document et vous donner les explications qu'il comporte. Une communication identique a été faite à la presse par les soins de la Wilhelmstrasse et par moi-même, annonçant «la signature de cet accord sous réserve de l'assentiment des Gouvernements à qui il va être soumis, cet accord ne devant d'ailleurs entrer en vigueur qu'après la conclusion des arrangements négociés (séparément) par chacun des groupes avec le Gouvernement ottoman». Il est essentiel qu'aucune indication sur le fond même de la question ne soit actuellement divulguée, le secret le plus absolu étant seul de nature à sauvegarder la liberté des échanges de vues qui pourraient suivre l'examen de ce document par les Gouvernements intéressés.

[1] Ce projet d'accord est reproduit dans sa rédaction définitive sous le numéro 312.

Je dois ajouter que le Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a informé l'Ambassadeur de Turquie du paraphe donné aujourd'hui, pour éviter toute impression fâcheuse de ce côté. Votre Excellence jugera s'il n'y aurait pas lieu de faire la même communication à l'Ambassadeur de Turquie à Paris. Je me permets enfin d'attirer votre attention sur ce fait que le projet d'accord, s'il est ratifié, entraînera certaines modifications dans l'arrangement paraphé au mois de septembre dernier par Djavid Pacha, modifications que Votre Excellence pourra juger quand elle recevra le texte définitif*.

304.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 95. *Saint-Pétersbourg, 15 février 1914, 21 h. 5.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

M. Sazonoff me dit qu'il a proposé aux Gouvernements français et britannique de traiter à Londres, par l'organe des Ambassadeurs français et russe, sous la présidence de Sir Ed. Grey, toutes les questions qui restent à résoudre dans le problème oriental [1]. Il y voit le double avantage d'une procédure plus expéditive et d'une collaboration plus intime de la Triple Entente. Il m'a de plus laissé entendre qu'il saurait gré à Votre Excellence de soutenir sa proposition auprès du Gouvernement britannique. Je crois que dans les circonstances actuelles, nous avons intérêt à ne pas ménager notre appui à M. Sazonoff.

305.

Le Lieutenant-Colonel Serret, Attaché militaire de France à Berlin,

à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. n° 164. *Berlin, 15 février 1914.*

L'affaire de Saverne, dont personne ne parle plus, s'est terminée par la victoire complète du parti militaire prussien.

On a déplacé, il est vrai, le colonel de Reuter et le lieutenant de Forstner. Le Cabinet militaire de l'Empereur a mis deux mois à découvrir cette solution,

*Annotation du Ministre : *J'ai avisé Son Excellence Rifaat Pacha par téléphone, lui-même ayant préféré ce mode de communication. Il n'a d'ailleurs demandé aucun renseignement sur le fond.*

(1) Voir la note de l'ambassade de Russie, ci-dessus reproduite sous le numéro 287.

qui eût, à la fin de novembre, terminé d'emblée toute l'affaire. Mais on a donné au colonel le commandement du régiment à la tête duquel son père est tombé à Spickeren. C'est une attention délicate dont, dans l'armée allemande, on apprécie la valeur.

En outre, le colonel de Reuter a reçu la croix de l'Aigle rouge. La presse officieuse a prétendu que c'était son tour. Elle a dit également que le général de Pelet Narbonne, qui a présidé le conseil de guerre de Strasbourg, était le premier à prendre pour le commandement d'une division, et qu'il était ainsi tout naturel de le voir nommé au commandement de la division de cavalerie de la Garde.

Ce sont là néanmoins de singulières coïncidences !

Quant au Reichstag, après sa tumultueuse séance du 3 décembre, il n'a même pas eu de geste de mauvaise humeur, le 23 janvier, lorsque le Chancelier, qui, depuis, s'était ressaisi, a déclaré que, dans certains cas, l'autorité militaire devait agir d'elle-même, sans réquisition de l'autorité civile, et qu'on avait reconnu, depuis longtemps, qu'il était impossible de déterminer ces cas par une loi.

A quoi peut-on attribuer cette volte-face ou mieux cette véritable débandade du Reichstag ?

La véritable explication est, je crois, dans ce mot d'un député, qui m'a été rapporté : «On ne soupçonne pas les ressources inépuisables de loyalisme de ce pays».

La mentalité spéciale qui se forme, peu à peu et inconsciemment, au sein et dans les couloirs de toute assemblée a amené le Reichstag, il y a deux mois, à s'attribuer un rôle qu'il n'a pas. Nerveux, comme on l'est partout dans la calme Allemagne en face d'un événement imprévu, il a manifesté bruyamment le 3 décembre et s'est aperçu ensuite, en reprenant plus étroitement contact avec le pays, pendant les vacances de janvier, que la nation avait, dans son ensemble, plus de loyalisme que ses représentants et qu'elle ne veut pas de parlementarisme.

Cette impression, certains députés socialistes eux-mêmes l'ont ressentie auprès de leurs électeurs, dans des pays industriels et libéraux, et ces paroles adressées l'année dernière par le Chancelier aux socialistes, dans le Reichstag, me sont revenues à l'esprit : «Croyez bien que parmi ceux qui votent pour vous il en est beaucoup qui aiment l'armée et ne laisseraient pas toucher à son prestige».

Au total, l'attitude frondeuse du Reichstag le 3 décembre et les tendances plutôt démocratiques affirmées dans les États du Sud ont eu pour résultat de donner plus de force que jamais en Prusse au parti conservateur, au détriment des idées libérales.

Dans ce parti, on a saisi l'occasion pour sonner l'alarme, pousser le tableau

au noir, et certainement le nombre a grandi de ceux qui croient qu'une forte diversion extérieure serait salutaire pour enrayer le mouvement socialiste et libéral et cimenter à nouveau les diverses parties de l'Empire, entre lesquelles des lignes de faille se sont révélées.

Pendant ce temps, le Chancelier, volontiers pessimiste, a parlé à diverses reprises de la «gravité des temps», de «l'heure sombre», des difficultés de la situation intérieure».

En résumé, il me paraît certain que, malgré les idées pacifiques bien avérées de l'Empereur et du Chancelier, l'idée de guerre est admise par un plus grand nombre qu'autrefois dans le parti conservateur avec lequel, dans la solution de l'affaire de Saverne, le monarque me semble bien avoir marché à plein.

D'autre part, il me paraît non moins certain que, dans la masse de la nation, trompée par une certaine presse, par les publications contre la légion étrangère, par la campagne de la ligue militaire, qui tend à montrer la France animée plus que jamais de l'idée de revanche et militairement plus forte que l'Allemagne, la gallophobie grandit.

On se préoccupe beaucoup de nous, de notre renaissance militaire. On est mécontent et inquiet de la Russie.

Le maintien de la classe russe libérable pendant les mois d'hiver a même fait germer ici, dans certains milieux, l'idée d'une prolongation éventuelle du service, à laquelle d'ailleurs je ne crois en rien.

On parle de la fameuse «place au soleil», à laquelle l'Allemagne a droit, et on trouverait volontiers que nous tenons, nous, une place trop grande.

Malgré le désir intense de paix qu'a toute nation en pleine prospérité commerciale et industrielle, je crois vraiment que l'idée gallophobe a un potentiel suffisant pour qu'à une occasion, fortuite ou voulue, un mouvement d'opinion puisse être déchaîné contre nous par ceux qui croient la guerre utile ou nécessaire.

Je ne prétends assurément pas que nous soyons en face d'un danger certain et imminent. Je veux dire seulement que nous devons regarder la situation en face, froidement, avec tout le sérieux qu'elle comporte, et surtout continuer à travailler, pour parfaire notre outil de guerre, avec un zèle acharné.

Tout mouvement d'arrêt serait une faiblesse coupable qui ferait accroître ici la confiance.

Notre force et la confiance en cette force, *à la condition qu'elle soit sans tapage*, ne nous feront que mieux respecter et feront hésiter davantage ceux qui rêvent de nouveaux succès contre nous.

Nous n'avons vraiment aucune raison de n'avoir pas confiance, quoi qu'il advienne, si nous savons combler rapidement les quelques lacunes qu'on trouve encore dans notre armée [1].

[1] Cette pièce est extraite des Archives du ministère de la Guerre.

306.

Note du Département.

Conditions d'un emprunt bulgare.

Paris, 16 février 1914.

En prévision d'un appel qui serait fait par la Bulgarie au concours financier de la France, il paraît opportun de déterminer, en plus des gages et garanties financières qui devront être affectés au prochain emprunt, les conditions auxquelles le Gouvernement de la République entend subordonner l'autorisation d'admission à la cote qui lui sera demandée.

1° Acceptation du principe que les territoires annexés à la Bulgarie devront contribuer à la Dette extérieure de l'Empire ottoman. Une déclaration à ce sujet devra être obtenue du Gouvernement royal, analogue à celles que les Gouvernements hellénique et serbe ont déjà remises de leur côté au Gouvernement de la République. Il sera entendu que la Bulgarie gardera toute sa liberté pour discuter devant la Commission financière des États Balkaniques la quote-part qui lui sera imputée sur le montant global de la contribution des États cessionnaires de territoires ottomans.

2° Chemins de fer Jonction-Salonique :

Au mois d'octobre dernier, la légation de France à Sofia a déjà fait savoir nettement au Ministre bulgare des Finances que le remboursement des sommes avancées par des établissements financiers à la Société de chemins de fer Jonction-Salonique sera l'une des conditions de toute opération d'emprunt à contracter sur le marché de Paris par la Bulgarie, sans préjuger de la responsabilité ultérieure de ces États en matière de payement des garanties kilométriques.

Le Gouvernement bulgare a répondu à l'époque qu'il acceptait les charges assumées par la Turquie en ce qui concernait la garantie kilométrique pour la partie du réseau située sur son territoire. Le dernier traité turco-bulgare stipulait également que le Gouvernement royal s'engageait à rendre sans retard le matériel roulant et les autres objets appartenant à la Compagnie des chemins de fer orientaux et saisis par lui.

Malgré ces assurances, il conviendra de tenir la main à ce que le Gouvernement bulgare ne se dérobe pas aux engagements qu'il devra prendre au sujet de la question du remboursement du coupon d'octobre et du payement du coupon d'avril, ainsi que sur celle des garanties et gages équivalents à fournir aux obligataires, en attendant les décisions définitives qui seront prises par la Commission financière des États balkaniques.

En ce qui concerne le statut des établissements scolaires et religieux de fondation catholique situés sur les territoires bulgares annexés, le Gouvernement royal a accepté officiellement l'extension de l'accord de 1910 à ces nouveaux territoires. Il n'y a donc plus à revenir sur cette question qui a été heureusement réglée.

3° Commandes à l'industrie française :

Au cours de la dernière guerre, le Gouvernement bulgare a effectué la plupart de ses commandes militaires en Autriche et en Russie et les contrats ont prévu les payements en bons du Trésor qui seront remboursés après le prochain emprunt. Si cet emprunt est effectué en France, ce seront donc, en fin de compte, les capitaux français qui auront indirectement contribué à la prospérité des industries étrangères. Nous devons nous préoccuper à notre tour de favoriser notre industrie nationale et exiger qu'en ce qui concerne les commandes nouvelles à faire pour l'armée bulgare, une large part en soit donnée à des industriels français. En dehors des armes et munitions qui pourront nous être demandées, le Gouvernement bulgare devrait, pour l'achat de ses automobiles et de ses aéroplanes notamment, faire appel aux maisons françaises dont les modèles ont été reconnus par les Bulgares eux-mêmes, au cours de la dernière guerre, comme supérieurs à tous les autres.

4° Entreprises des routes :

La Société d'entreprise des routes de l'Empire ottoman négocie avec le Gouvernement royal à l'effet de continuer sur les territoires annexés ses études et ses travaux interrompus par la guerre.

Il y aurait lieu de demander au Gouvernement bulgare de faire droit aux demandes présentées à cet effet et, au cas où il renoncerait à l'objet du contrat dont se réclame cette Société, de lui régler le montant des avantages ainsi perdus par elle, qui serait à déterminer d'un commun accord.

D'autre part des propositions ont été formulées l'année dernière au Gouvernement royal par M. Rebuffel, au nom de la Société des grands travaux de Marseille; elles envisagent le réseau complémentaire des chemins de fer ainsi que les travaux de ports à entreprendre dans les provinces nouvellement acquises par les Bulgares. Il serait bon d'empêcher que l'industrie française ne soit, en cette affaire, évincée par des concurrents étrangers. On pourrait notamment exiger la concession ferme aux groupes français : *a*) de la ligne ferrée Askovo à Porto-Lagos; *b*) du port de Porto-Lagos.

5° Réglement des réclamations en souffrance, en premier lieu de l'affaire Battus (coupes de bois illégalement pratiquées dans une forêt appartenant à notre compatriote). Les droits de M. Battus ont été consacrés par des décisions judiciaires, aujourd'hui définitives.

Nous devons faire du réglement de cette affaire une condition essentielle de notre concours financier.

Réclamation Barbier, Bénard et Turenne (facture de 18.098 francs), due par le ministère de la guerre bulgare pour la fourniture d'un équipage photo-électrique.

307.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DUMAINE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE.

T. n° 78. Confidentiel. *Paris, 16 février 1914, 13 h. 30.*

Je réponds à votre dépêche 36 [1].

Il est évidemment fâcheux que vos collègues russe et anglais n'aient pas des instructions aussi précises que les vôtres sur les questions albanaises. Pour augmenter la précision et la simultanéité de l'action de la Triple Entente, j'appuie auprès de Sir E. Grey une proposition de M. Sazonoff [2] tendant à traiter à Londres, sous la présidence du Ministre anglais, d'accord entre les Ambassadeurs de France et de Russie, toutes les questions qui restent à résoudre du problème oriental. On peut espérer ainsi que les Ambassadeurs anglais, russe et français dans les capitales européennes recevront en même temps les instructions concordantes concertées à Londres. Dans tous les cas, quand je vous enverrai des instructions comportant entente de notre groupement, vous pourrez vous concerter avec vos collègues pour ne pas avoir l'air d'agir isolément.

J'ajoute, pour répondre à un passage de votre lettre, que le principe de l'internationalisation de la banque n'est pas un principe négatif, mais une base très solide résultant des décisions des six Puissances à la Conférence de Londres : nous ne sommes pas demandeurs et surbordonnons notre participation financière à des conditions aussi simples que justifiées.

(1) Ci-dessus reproduite, à la date du 11 février, sous le numéro 273.

(2) Cf. la note de l'ambassade de Russie du 13 février, ci-dessus reproduite sous le numéro 287.

308.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 114 [1]. *Paris, 16 février 1914, 14 h.*

M. Sazonoff a demandé à M. Paléologue et m'a fait demander par M. Isvolsky [2] d'appuyer auprès du Gouvernement anglais une proposition tendant à traiter à Londres, par l'organe des Ambassadeurs français et russe, sous la présidence de Sir E. Grey, toutes les questions qui restent à résoudre dans le problème oriental; le Ministre russe y voit le double avantage d'une procédure plus expéditive et d'une collaboration plus intime de la Triple Entente.

Je vous prie d'entretenir de cette question Sir Edward Grey en lui faisant connaître que je serais heureux de lui voir accepter la proposition russe : nous avons constaté fréquemment pendant toute la crise balkanique (et spécialement en ce moment pour tout ce qui est relatif à l'organisation de l'Albanie) que les Ambassadeurs de la Triple Entente ne recevaient pas en même temps leurs instructions et que souvent ces instructions ne concordaient pas entièrement; il en est résulté, en diverses occasions, un véritable flottement, qui affaiblit notre groupement, en présence de l'union et de la discipline de la Triple Alliance [3].

309.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3. *Cettigné, 16 février 1914, 14 h. 40.*

(*Reçu :* 20 h. 45.)

Je viens de faire au Président du Conseil, chargé par intérim du ministère des Affaires étrangères, la communication prescrite par votre télégramme 7 [4],

(1) En même temps qu'à Londres, ce télégramme a été adressé à Pétersbourg, n° 117, Vienne n° 79, Berlin n° 104, Rome n° 98, avec cette phrase initiale : Je vous communique un télégramme que j'adresse à M. Paul Cambon : «M. Sazonoff m'a demandé...»

(2) Voir ci-dessus n° 307, note.

(3) Il a paru inutile de reproduire la réponse faite par M. Doumergue à la note russe du 13 février, le sens de cette réponse étant suffisamment indiqué par le présent télégramme surtout si l'on tient compte de la façon dont le directeur des Affaires politiques avait annoté la communication de M. Isvolsky.

(4) Du 14 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 298.

en exposant que la Banque de Paris et des Pays Bas ignorait les négociations du Gouvernement monténégrin, en vue d'obtenir une seconde avance de trois millions. Le général Voukotitch ne m'a pas caché son étonnement de cette nouvelle. Il m'a répondu que le Représentant italien lui avait assuré que la Banque de Paris et des Pays Bas n'était pas disposée à entrer dans cette voie d'une nouvelle avance et que seule la Società Commerciale d'Oriente y consentirait en vue de régler certaines questions intéressant les entreprises italiennes au Monténégro.

Le Président du Conseil m'a aussi prié avec insistance d'exprimer à Votre Excellence ses regrets de ce malentendu. Il m'a dit que, en effet, le Gouvernement royal avait besoin d'une seconde avance de trois millions, les rentrées douanières dans les nouveaux territoires étant excessivement minimes en hiver et, d'autre part, le remboursement des réquisitions et le payement des troupes absorbant beaucoup d'argent. Il a ajouté combien il serait désireux que la Banque de Paris et des Pays Bas voulût bien participer à ladite avance, soit aux mêmes conditions que pour la première, soit, si la Banque le désire, avec de nouvelles garanties telles que les douanes des nouveaux territoires. J'ai promis au Président du Conseil de transmettre sa demande à Votre Excellence*.

310.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 96. *Saint-Pétersbourg, 16 février 1914, 20 h. 10.*

(*Reçu ;* 22 h. 35.)

Suite à la lettre de l'ambassade n° 14 (1).

La Commission interministérielle chargée d'étudier la réorganisation des services de l'État russe à Perm vient de conclure que la direction technique devait être confiée non au Creusot mais à Armstrong, bien que la maison française ait souscrit un prix légèrement inférieur.

Le Creusot va donc se trouver, pour la seconde fois, en quelques mois, écarté par le Gouvernement russe pour la construction des gros canons, la maison Vickers ayant déjà eu la préférence pour l'usine de Tsaritsine.

J'insiste auprès de M. Sazonoff pour que l'avis de la commission interministérielle ne soit pas ratifié par le Gouvernement impérial; je fais ressortir

Annotation du Département : *17 février. M. de Margerie verra M. Turrettini aujourd'hui et lui parlera de cette question.*

(1) Du 10 février ci-dessus reproduite sous le numéro 262.

combien une telle décision serait regrettable, si l'on se rappelle avec quelle promptitude le Gouvernement de la République a consenti tout récemment à porter de 500 millions à 665 le chiffre de l'emprunt russe.

311.

M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 40. Très confidentiel. *Londres, 16 février 1914, 19 h. 21.*

(*Reçu :* 17 h. 45.)

Réponse à votre télégramme 114 (1).

Mon collègue de Russie a reçu, il y a quelques jours, des instructions conformes à celles que M. Isvolsky a communiquées à Votre Excellence relativement à une réunion des Ambassadeurs français et russe sous la présidence de Sir E. Grey pour traiter des questions relatives aux Balkans.

Il m'en a parlé et il a attendu que j'aie reçu des directions avant d'en saisir Sir E. Grey.

La proposition de M. Sazonoff me semble inutile, car nous nous rencontrons journellement avec mon collègue russe et nous conférons, quand il en est besoin, avec Sir E. Grey. A quoi bon adopter la forme solennelle d'une conférence à trois avec un président.

Le flottement de la Triple Entente ne vient pas d'un défaut d'entretiens entre ses représentants, mais des initiatives trop fréquentes et souvent contradictoires de certains Gouvernements.

312.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 79. Secret. *Berlin, 16 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 février; Dir. pol., 23 février.)

J'ai l'honneur d'appeler l'attention de Votre Excellence sur un rapport du colonel Serret au Ministre de la Guerre (2), intitulé «État de l'opinion en Allemagne», que la présente valise porte à Paris.

(1) Télégramme du 16 février ci-dessus reproduit sous le numéro 308.

(2) En date du 15 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 305.

J'adopte absolument les conclusions de notre Attaché militaire. Elles ne font que confirmer celles que j'ai déjà eu l'honneur de soumettre au Département.

Il est certain que, dans son ensemble, l'opinion en Allemagne n'a pas suivi le Reichstag dans l'explosion de colère à laquelle il s'est laissé entraîner au début de décembre après les incidents de Saverne; que la nation est profondément loyaliste et que l'esprit militaire peut la dominer facilement; il est également certain qu'il serait facile de l'enthousiasmer et de la conduire à la guerre contre nous, malgré qu'à l'heure actuelle elle soit dans son ensemble désireuse de voir maintenir la paix. Les partis qui désirent la guerre sont puissants et habiles.

Il est regrettable que l'opinion en France se laisse aller à juger de l'Allemagne d'après ce qui se passerait chez nous et assimile des natures d'esprit aussi dissemblables que celles d'un habitant du Brandebourg et d'un Provençal. Je lisais, dans le dernier numéro d'un journal qui a des prétentions sibyllines et qu'on appelle le *Mémorial diplomatique*, que désormais la lutte était ouverte en Allemagne entre civils et militaires. C'est une niaiserie et de nature à nous tromper, comme l'idée si répandue chez nous que l'Allemagne est pauvre et que nous pouvons l'affamer financièrement.

L'Empereur, dont les sentiments pacifiques sont incontestables, a reçu dernièrement un financier étranger qui a de grandes relations internationales et que je connais. Il s'est plaint à lui de l'Angleterre et de la France, «à laquelle a-t-il dit, il se lasse de témoigner une bonne volonté qu'elle rebute sans cesse». «On oublie, a-t-il ajouté, que je ne durerai pas toujours». Les derniers mots indiquent que son désir de paix n'est pas changé, mais il montre également les inquiétudes que lui donne l'avenir. Il vieillit et sa force de résistance peut faiblir.

Nous devons conclure de tout cela que, chez nous, les personnes qui traitent avec une sorte de jactance offensive les questions franco-allemandes font aussi fausse route que celles qui ferment les yeux devant les dangers que ces questions recèlent. Une politique de bonne humeur, mais aussi de prudence, nous est commandée et, à mon sentiment, celle-ci ne peut être suivie avec dignité que si elle s'appuie sur une force militaire incontestée.

313.

M. JULES CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 81. *Berlin, 16 février 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 février.)

J'ai l'honneur d'adresser ci-inclus à Votre Excellence le procès-verbal de la dix-neuvième réunion des délégués français et allemands pour la négociation du Bagdad, séance tenue hier et au cours de laquelle ils ont paraphé le projet d'accord entre le groupe représenté par la Banque Ottomane et le groupe présenté par la Deutsche Bank.

ANNEXE I.

Dix-neuvième réunion du 15 février 1914.

Présents: MM. de Rosenberg et Helfferich, Sergent, Ponsot et de Klapka.

Sommaire: Paragraphe du projet d'accord au sujet des chemins de fer d'Asie-Mineure.

Lecture est donnée du projet d'accord en quatorze articles: aucune observation n'est formulée à ce sujet, les négociateurs ayant décidé de consigner dans une note séparée les points exigeant quelques réserves ou précisions.

Une carte devant être annexée à l'accord pour définir clairement les limites des sphères d'action des deux réseaux dans le voisinage d'Alep, M. Ponsot propose qu'une note précise exactement que cette limite, à l'Ouest d'Alep, se trouve «à moitié chemin environ entre Derkush et Djisr es Shoghr, le cours de l'Oronte se trouvant en amont de ce point dans la zone de protection du Damas-Hamah et Prolongements».

Cette remarque est rendue nécessaire par l'incertitude des cartes, car, suivant certaines, une zone de soixante kilomètres à partir de la voie ferrée du D.H.P. laisserait en dehors le cours de l'Oronte. Satisfaction est donnée au délégué français.

De même M. Ponsot demande que la carte qui serait annexée à l'accord définitif porte l'indication de tous les noms en français (et non Aleppo, Antiochia) et que la zone de protection du Bagdad ne se trouve pas indiquée au delà de Meskéné, aucun tracé, même conventionnel, n'ayant été visé dans l'accord. M. Helfferich acquiesce à cette demande.

Lecture est donnée des ententes de trafic. Les délégués français ne se refusent pas à les annexer *pro forma* au projet d'accord, mais ils ne peuvent qu'en réserver l'examen aux représentants des sociétés intéressées. Aussi tiennent-ils à ce que le commentaire préparé par M. Helfferich sous l'alinéa 9 de l'entente relative au ré-

seau du D. H. P. disparaisse, le projet devant rester en l'état où l'avaient laissé les négociateurs du mois de septembre dernier.

Le paragraphe qui disparaît était ainsi rédigé:

9° Dans ce cas (c'est-à-dire au cas où le point de partage serait déplacé), l'alinéa 5 sera remplacé par les dispositions suivantes:

Chaque société déduira à titre de forfait d'exploitation 50 °/₀ de sa recette brute provenant des transports de marchandises chargées soit au point de partage et à la première station au Nord en destination d'Alexandrette et inversement, soit au point de partage et à la première station au Sud en destination de Tripoli et inversement. Le solde sera partagé entre les deux sociétés *au prorata* de la longueur kilométrique des lignes exploitées par chacune des deux sociétés dans l'ensemble des lignes entre les deux accès à la mer, pour lesquelles le partage du trafic est prévu. M. Sergent ajoute que la référence à l'accord de décembre 1909 devra disparaître dans le texte définitif.

Enfin, à la demande de ces mêmes délégués, un memorandum est annexé à l'accord indiquant les conditions générales dans lesquelles interviendra l'arrangement financier pour la rétrocession de l'intérêt du groupe français dans l'entreprise du Bagdad.

L'accord principal et la note jointe sont paraphés, sous le bénéfice de ces remarques, en quatre exemplaires destinés aux Gouvernements et aux deux groupes.

La séance est levée à 1 h. 20.

Annexe II.

Accord paraphé à Berlin le 15 février 1914.

Entre

La Banque impériale Ottomane

agissant tant en son nom que, dûment autorisée, au nom et pour le compte

de la Société ottomane du chemin de fer de Damas-Hamah et Prolongements,

et de la Société en formation pour la construction et l'exploitation du réseau de la mer Noire,

ces divers établissements étant désignés ci-après sous le nom de «groupe français»

d'une part,

et

la Deutsche Bank

agissant tant en son nom propre que, dûment autorisée, au nom et pour le compte

de la Société du chemin de fer ottoman d'Anatolie,

et de la Société impériale ottomane du chemin de fer de Bagdad,

ces divers établissements étant désignés ci-après sous le nom de «groupe allemand»

d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

ARTICLE 1.

Le groupe français expose qu'il poursuit actuellement auprès du Gouvernement impérial ottoman la concession d'un réseau de chemins de fer homogène, dit de la mer Noire, et comprenant notamment le tracé principal de Samsoun-Sivas-Karpout avec prolongements vers Arghana-Maden, Bitlis et Van à l'Est, vers Kastamouni et Bolou à l'Ouest, ainsi qu'un embranchement partant des environs de Soulou-Serai et allant dans la direction de Yozgat jusqu'à la ligne de partage des eaux entre le Yechil Irmak et le Kizil Irmak.

Le groupe allemand prend acte des déclarations du groupe français et déclare, de son côté, son intention de poursuivre la concession des lignes destinées à relier les réseaux des chemins de fer d'Anatolie et de Bagdad à celui de la mer Noire à Sivas, par Césarée, et à Arghana-Maden par Diarbékir.

Le groupe français prend acte de ces déclarations.

ARTICLE 2.

En conséquence, les réseaux des deux groupes se raccorderont:

A l'Ouest à Bolou, en gare du chemin de fer d'Anatolie, au Sud à Sivas, en gare du chemin de fer de la mer Noire, à l'Est à Arghana-Maden, en gare du chemin de fer de Bagdad.

Les conditions techniques de ces raccordements en gares communes, ainsi que les conditions précises auxquelles se fera le raccordement à Bolou, feront ultérieurement l'objet d'un accord équitable entre les sociétés intéressées.

Les deux groupes s'entremettront pour que la construction et l'exploitation tant du port d'Héraclée que du ou des chemins de fer reliant Héraclée avec les réseaux ferrés de l'intérieur, se fassent en tenant compte équitablement des intérêts industriels français et allemand dans le bassin d'Héraclée, ainsi que des intérêts des chemins de fer des deux groupes.

ARTICLE 3.

Les deux groupes constatent que la position respective des sociétés du chemin de fer du Damas-Hamah et Prolongements et du chemin de fer de Bagdad est aujourd'hui fixée par la jonction des réseaux de ces compagnies à Alep et par leur accès à la mer à Alexandrette pour le Bagdad, à Tripoli de Syrie pour le Damas-Hamah et Prolongements.

En vue de fortifier leur situation respective et de poursuivre le développement normal de leurs réseaux à l'abri de toute rivalité et concurrence, les deux groupes sont d'accord pour arrêter les dispositions suivantes (art. 4 à 6).

ARTICLE 4.

Le groupe allemand déclare son intention de poursuivre éventuellement la concession d'une ligne destinée à relier directement Alexandrette à Alep et Alep par Meskéné à un point quelconque du réseau déjà concédé au Bagdad en Mésopo-

tamie. Le groupe français prend acte de cette déclaration du groupe allemand et déclare de son côté son intention de poursuivre éventuellement la concession d'une ligne destinée à relier directement Tripoli de Syrie à l'Euphrate par un prolongement de Homs à Deïr-el-Zor où le réseau du Damas-Hamah et Prolongements se raccorderait à celui de Bagdad. Le groupe allemand prend acte de cette déclaration.

ARTICLE 5.

Les deux groupes reconnaissent aux lignes définies à l'article précédent une zone de protection de soixante kilomètres au Sud de la ligne Alexandrette-Alep-Meskéné et prolongements, une zone égale de protection au Nord de la ligne Tripoli-Homs-Deïr-el-Zor, ainsi qu'une zone de protection de soixante kilomètres de chaque côté de l'axe de la voie de la ligne existante de Homs à Alep.

A la jonction des deux réseaux, où elles viennent en contact, ces zones de protection sont délimitées par une droite tirée du point de jonction des voies ferrées, à Alep, au point d'intersection des limites extérieures des deux zones suivant les indications que les parties ont, d'un commun accord, portées sur la carte schématique annexée aux présentes.

Ces zones de protection étant exclusivement réservées à l'action du réseau dont elles dépendent, chacun des groupes s'engage à ne construire ni exploiter de voies ferrées dans la zone de protection des lignes de l'autre groupe.

ARTICLE 6.

Les deux groupes s'interdisent de construire et d'exploiter, sans accord préalable, tout nouvel embranchement aboutissant à la mer dans la zone libre comprise entre les limites extérieures des zones de protection des lignes Alexandrette-Alep et Tripoli-Homs.

ARTICLE 7.

Les raccordements ci-dessus définis entre les réseaux des deux groupes (art. 2, 3 et 4) sont les seuls dès maintenant prévus ; les jonctions nouvelles qui seraient décidées ultérieurement par le Gouvernement impérial ottoman devront faire l'objet d'un accord préalable entre les deux groupes.

ARTICLE 8.

Pour compléter l'effet des stipulations qui précèdent, en tant qu'elles tendent à la constitution de réseaux homogènes, les deux groupes se donnent mutuellement l'assurance qu'ils ne rechercheront la construction ou l'exploitation d'aucune voie ferrée dans la zone d'action d'un réseau de l'autre groupe, en tenant compte, notamment, des points de jonction indiqués ci-dessus (art. 2, 3 et 4).

Les deux groupes s'interdisent, au même titre, de soutenir ou favoriser, soit directement, soit indirectement, tout individu ou société, quelle qu'en soit la nationalité, dont l'action irait à l'encontre des stipulations du présent accord.

ARTICLE 9.

Les questions de trafic intéressant les réseaux des deux groupes sont réglées par deux accords spéciaux intervenus entre les sociétés intéressées et annexés aux présentes.

ARTICLE 10.

Les deux groupes s'étant communiqué le programme de construction de chemins de fer dont le Gouvernement impérial ottoman projette l'exécution par leurs soins, reconnaissent la nécessité que ces travaux soient échelonnés de manière à tenir compte de la situation financière de la Turquie.

A cet effet, ils expriment le vœu et, pour leur part, ils feront en sorte que l'exécution des chemins de fer dont la concession leur a été ou leur sera donnée et qui intéressent au même titre le développement économique de l'Empire soit poursuivie, autant que possible, *pari passu*, chaque groupe faisant normalement appel dans la même mesure aux emprunts émis ou garantis par le Trésor ottoman.

Les deux groupes considèrent que l'intérêt de la Turquie lui commande, pour assurer son crédit et faciliter ses émissions nouvelles, de replacer les emprunts déjà créés dans la situation où ils se trouvaient avant la guerre balkanique. Au cas où la contribution assumée par les États balkaniques n'y suffirait pas pleinement, des garanties nouvelles équivalentes aux garanties disparues devraient être affectées à ces emprunts sous les réserves suivantes:

Cette affectation ne serait poursuivie que dans la mesure utile, c'est-à-dire à concurrence seulement des sommes nécessaires au service des emprunts.

La nouvelle affectation n'aurait qu'un caractère temporaire; elle deviendrait caduque lorsque pendant trois années consécutives les anciens gages auraient assuré, grâce aux plus-values, le service des emprunts.

D'une manière générale devraient faire retour au Trésor ottoman pour ses besoins généraux et demeurer à sa libre disposition tous excédents de gages affectés dont l'entreprise bénéficiaire n'aurait plus l'emploi.

Les deux groupes estiment enfin que leurs intérêts communs recommandent, en vue du maintien et de la consolidation du crédit de la Turquie, une coopération effective des différents marchés dans les emprunts de liquidation.

ARTICLE 11.

Tous accords et conventions quelconques intervenus entre les participants des deux groupes antérieurement à ce jour au sujet des questions réglées par les présentes sont expressément déclarés abrogés.

ARTICLE 12.

Le présent accord étant conclu de bonne foi, les deux groupes déclarent leur intention de soumettre à l'arbitrage le règlement des difficultés qui pourraient naître à l'occasion de son application.

Chaque groupe choisira un arbitre. Les arbitres désigneront au besoin un sur-

arbitre pour les départager; en cas de désaccord sur le choix du surarbitre, celui-ci sera désigné à la requête des parties par le Président du Tribunal fédéral de Lausanne.

ARTICLE 13.

Le présent accord sera communiqué pour approbation aux Gouvernements français et allemand.

ARTICLE 14.

La ratification définitive du présent accord est liée:

1° A la conclusion de l'accord entre le groupe français et le Gouvernement impérial ottoman au sujet des chemins de fer dont le groupe français poursuit la concession.

2° A la conclusion de l'accord entre le groupe allemand et le Gouvernement impérial ottoman au sujet des chemins de fer de Bagdad et d'Anatolie.

3° A la conclusion de l'accord financier entre les deux groupes relatif à la liquidation de l'intérêt du groupe français dans l'entreprise du chemin de fer de Bagdad.

Fait en quadruple expédition.

Paraphé *ad referendum*.

Berlin, le 15 février 1914.

(Suivent les paraphes).

Présents:

M. Sergent, Sous-Gouverneur de la Banque de France;

M. Ponsot, Consul de France;

M. de Klapka, Secrétaire général de la Banque impériale ottomane;

M. de Rosenberg, Conseiller rapporteur du Département impérial des Affaires étrangères;

M. Helfferich, Directeur de la Deutsche Bank.

314.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 83. *Berlin, 16 février 1914.*

(*Reçu* : Cabinet, 17 février.)

Les accords entre les groupes français et allemands au sujet des chemins de fer d'Asie Mineure ont été paraphés hier.

Il y a lieu de comparer les résultats obtenus aux propositions originaires des Allemands.

Dans la note que le Sous-Secrétaire d'État m'avait remise à la date du 16 décembre dernier, il passait sous silence les points qui restaient en litige en ce qui concerne les chemins de fer de la mer Noire.

Ces points ont été réglés d'une façon conforme à nos intérêts. Les Allemands nous ont abandonné l'accès de Bolou et, comme la discussion a révélé l'importance des intérêts qu'ils possèdent dans cette région et des droits qu'ils tiennent de la Turquie sur la ligne qui doit joindre le réseau d'Anatolie à Héraclée, il a été entendu que le réseau intérieur ne serait relié à ce port qu'en tenant compte des intérêts industriels français et allemands et des intérêts des chemins de fer des deux groupes.

Conformément au désir de Votre Excellence, il a été entendu que le raccordement de la ligne de Césarée au réseau de la mer Noire se ferait à Sivas en gare française.

En ce qui concerne la Syrie, la proposition allemande tendait à constituer une vaste zone neutre entre la ligne d'Alexandrette à Alep et celle de Tripoli à Homs dans laquelle aucune des parties ne pourrait construire sans un accord préalable.

Ce système a été renversé par l'adoption de zones de protection de soixante kilomètres autour et au besoin de chaque côté du réseau. La zone neutre s'est vue ainsi réduite à une région montagneuse assez restreinte autour de Latakieh. La ligne de rencontre des deux zones, entre la ligne allemande d'Alep à Alexandrette et la ligne française d'Alep à Homs, constitue une bissectrice et forme deux régions bien déterminées dans lesquelles chacun des deux groupes est libre de construire à sa guise. Ces zones de protection nous assurent sur la côte le mouillage de l'île de Rouad qui, d'après les autorités nautiques, est avec le golfe d'Alexandrette le seul point ayant une valeur sérieuse sur la côte de Syrie.

D'autre part, en raison de l'incertitude des cartes, il a été spécifié par une annotation sur la carte Kiepert que la vallée de l'Oronte jusqu'au point de rencontre des zones nous appartiendrait, et le carrefour des routes qui conduisent à Homs, Alep, Latakieh et Antioche reste entre nos mains, ce qui nous rend maîtres de la route Alep Latakieh. Ainsi des réseaux homogènes et sans pénétration réciproque ont été constitués et notre zone remonte sur une largeur de près de 120 kilomètres, qui ne décroît qu'aux environs d'Alep.

Votre Excellence avait remarqué qu'en ce qui concerne la question de l'Euphrate il serait préférable de ne céder que la ligne Alep-Meskéné, et pour la ligne Homs-Es Deïr, qu'on pourrait prendre l'engagement de ne pas construire avant un certain délai, mais de ne pas subordonner cette construction, comme le voulaient les Allemands, à la construction d'une voie ferrée dans la vallée de l'Euphrate.

Si les Allemands considèrent comme essentielle pour eux leur liberté

d'action sur l'Euphrate, il importait également pour nous de ne pas renoncer à toute action dans cette vallée et de ne pas subordonner notre liberté d'accès à ce fleuve par la ligne d'Es-Deïr à la bonne volonté des Allemands.

Nos négociateurs sont parvenus à réaliser ce double objet.

D'une part, le groupe allemand a déclaré simplement qu'il a l'intention de poursuivre éventuellement la concession d'une ligne destinée à relier Alexandrette par Alep et Meskéné à un point déjà concédé au Badgad. D'autre part, la groupe français a déclaré qu'il poursuivrait la concession d'une ligne reliant directement Tripoli de Syrie à l'Euphrate sans aucune indication de délai, et sans faire dépendre la construction de cette ligne de la construction d'une autre ligne quelconque.

Enfin, il est un point très important que nous tenions à spécifier, je veux parler du contrôle et de la direction des lignes ottomanes (c'est-à-dire du chemin de fer du Hedjaz). Ce point, qui doit faire l'objet d'un arrangement entre nous et la Turquie, devait-il être visé dans l'accord ? La question a été réservée : les Allemands nous demandent s'il ne serait pas préférable qu'il en fût fait mention dans l'échange de lettres entre Gouvernements.

Les Allemands n'ont pas fait d'opposition au fond, mais ils ont soulevé une question de forme et c'est ainsi que j'en suis amené à parler à Votre Excellence de la question des lettres à échanger entre M. Zimmermann et moi.

J'ai tenu à voir hier M. Zimmermann et à poser avec lui les points qui, à mon sens, devraient faire la base de cet échange de lettres. Nous sommes tombés à peu près d'accord.

Nous tenons à indiquer que nous n'avons eu pour objet que de fortifier la situation financière de l'Empire ottoman et pour cela de faciliter les rapports des groupes français et allemand par la constitution de réseaux homogènes.

Je considère comme également important, pour éviter de la part des concessionnaires français ou étrangers toute espèce de récrimination, de dire que nous entendons respecter entièrement les droits déjà concédés à d'autres compagnies. Cela n'est pas sans intéresser grandement notre réseau de Smyrne-Cassaba. Il importe aussi que nous empêchions l'établissement de tout droit différentiel sur les réseaux de l'un ou l'autre groupe et nous sommes intéressés à en empêcher la création sur le Bagdad.

Sur tous ces points, M. Zimmermann est tombé d'accord avec nous.

Sur la question de la rédaction de la formule destinée à nous assurer le contrôle et la direction du Hedjaz, c'est-à-dire des lignes dont l'Empire ottoman pourrait abandonner l'exploitation, le Sous-Secrétaire d'État s'est montré également disposé à accueillir mes vues, mais il partage notre sentiment que dans la rédaction de cette formule on évite tout ce qui pourrait être de nature à éveiller les susceptibilités soit des Ottomans, soit de l'opinion allemande.

Enfin, il est une dernière question sur laquelle je dois appeler votre atten-

tion. Je veux parler de la clause de désintéressement dans la zone dépendant de l'un ou l'autre réseau, c'est-à-dire dans les zones françaises et dans la zone allemande. J'ai pensé à la formule, en disant que les Gouvernements n'encourageaient pas les initiatives économiques de leurs ressortissants dans la zone dépendant de l'activité des ressortissants de l'autre Gouvernement. Quelques personnes ont jugé autour de moi que cette formule serait trop générale et, pour fermer la Syrie aux Allemands, nous fermerait trop absolument la Mésopotamie et les autres régions dépendant du Bagdad. Enfin, cette formule n'apparaîtrait-elle pas comme une sorte de partage anticipé de l'Asie Mineure ? Serait-il suffisant de ne parler que des chemins de fer, des ports et des recherches de concessions en général ? M. Zimmermann convient que c'est bien là l'esprit de notre accord. En tout cas une formule doit être cherchée et le Sous-Secrétaire d'État ne doute pas que nous ne puissions la trouver.

Je prierai Votre Excellence de me donner ses instructions sur ce point. J'estime qu'il importe que le texte des lettres à échanger, si Votre Excellence approuve le projet d'accord tel qu'il a été paraphé, soit également paraphé le plus tôt possible.

Il est certain que les signatures définitives ne seront échangées qu'après que Djavid Bey en aura fini à Paris et à Berlin. Cela nous remet à deux mois. D'ici là, les dispositions d'esprit peuvent changer et celles des hommes d'affaires mêlés à ces questions peuvent nous créer des difficultés nouvelles.

Je ne saurais, en terminant, trop insister sur ce point qu'il a fallu trois mois d'efforts et de discussion pied à pied pour obtenir les résultats qui sont résumés plus haut. Je ne puis que rendre hommage à la ténacité de nos négociateurs ainsi qu'à leur dévouement, mais il importe de conclure, pour être assuré de ne pas voir ces résultats mis de nouveau en question.

315.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 84. *Berlin, 16 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 février; Dir. pol., 25 février.)

J'ai l'honneur d'adresser ci-inclus au Département le procès-verbal de la 18e réunion des délégués français et allemands pour la négociation du Bagdad, réunion tenue le 13 février, ainsi que le compte rendu de deux conversations particulières qui avaient été tenues les 2 et 3 février sur la même question.

ANNEXE I.

Dix-huitième réunion du 13 février 1914.

Présents: MM. de Rosenberg et Helfferich, Sergent, Ponsot et de Klapka.

Sommaire: Dernier examen du projet d'accord en quatorze articles. Bolou. — Héraclée. — Contrôle des voies ferrées. — Réserve des droits acquis.

Le projet d'accord(1) fait l'objet d'un nouvel examen : à la suite de l'insertion des clauses financières le nombre des articles est porté à quatorze, et ils se trouvent distribués dans un ordre légèrement différent de celui adopté jusqu'ici.

Sur l'article 2, relatif aux jonctions des réseaux des deux groupes, se pose à nouveau la question de Bolou, M. Sergent estime nécessaire de consigner, sinon dans l'accord lui-même du moins dans une note annexe, une explication sur les «conditions» auxquelles se fera ce raccordement. L'entente se fait sur la déclaration suivante. «La Société de la mer Noire tiendra compte à la Société d'Anatolie d'une perte éventuelle de bénéfice de construction qui pourrait résulter de la fixation du point de raccordement à Bolou». Le droit à cette compensation n'est qu'éventuel et limité au cas où la Société d'Anatolie assumerait elle-même la construction du tronçon de Dar Yeri à Bolou, et que ce tronçon, de construction difficile et onéreuse, la constituerait en perte. Ainsi qu'il a été dit à une précédente réunion, le droit à une telle compensation tomberait si par exemple le réseau de la mer Noire assumait la construction de ce tronçon, pour en rétrocéder ensuite l'exploitation au réseau d'Anatolie.

La question d'Héraclée présente des difficultés analogues à raison de l'enchevêtrement d'intérêts français et allemands dans cette région, les Allemands ayant depuis longtemps déjà droit d'accès à Héraclée et venant d'acquérir au mois d'octobre dernier des intérêts dans ce bassin minier (maison Stinnes de Mulheim), les Français étant depuis longtemps établis à Zonguldak et s'étant récemment assuré le droit de construire le port d'Héraclée. Sur une déclaration de bonne volonté, de part et d'autre, de tenir compte des intérêts des deux parties, le texte suivant est proposé par M. Helfferich: «Les deux groupes s'entremettront pour que l'exploitation tant du port d'Héraclée que du chemin de fer reliant Héraclée avec les réseaux ferrés de l'intérieur se fasse en tenant compte équitablement des intérêts industriels français et allemands dans le bassin d'Héraclée».

Les délégués français estiment qu'une telle formule ne tient pas un compte suffisant du droit propre d'accès que le réseau de la mer Noire doit avoir à Héraclée et que les garanties d'exploitation d'une ligne dont le tracé aurait été arrêté sur la seule proposition du groupe allemand auraient quelque chose d'illusoire. La question d'Héraclée doit être résolue comme s'il s'agissait d'un point de jonction éventuel des deux réseaux. Ils proposent donc la rédaction suivante: «Les deux groupes s'entremettront pour que la construction et l'exploitation tant du port

(1) Il s'agit du projet transmis par M. Jules Cambon, le 13 février. Voir son rapport ci-dessus reproduit sous le numéro 292.

d'Héraclée que du ou des chemins de fer reliant Héraclée avec les réseaux ferrés de l'intérieur se fassent en tenant compte équitablement des intérêts industriels français et allemands dans le bassin d'Héraclée, ainsi que des intérêts des chemins de fer des deux groupes». Cette rédaction est adoptée.

Sur l'article 10 portant désintéressement réciproque des deux groupes, la discussion s'engage à nouveau sur la référence désirée par les délégués français au contrôle et à la direction des voies ferrées. M. Helfferich reste opposé à cette addition. Par une telle clause le groupe allemand se mettrait en situation d'infériorité vis-à-vis d'autres concurrents. A supposer en effet qu'un paquet de titres du D.H.P. vienne sur le marché, il serait interdit aux Allemands de l'acheter tandis qu'un groupe anglais, italien ou russe pourrait librement chercher à se constituer un intérêt dominant en Syrie. C'est une telle opération que les Italiens cherchent aujourd'hui à réaliser sur le Smyrne-Aïdin. Si les actions d'une société de chemins de fer ne sont pas dans une main ferme, doit-il être défendu aux Français ou aux Allemands de chercher à se créer un intérêt dans l'affaire ?

«C'est le devoir de vos compagnies de s'assurer par le bloquage de leurs titres que le contrôle de telle voie ferrée ne passera pas entre des mains étrangères. Ce n'est pas à nous de vous fournir cette garantie, et pour notre part nous n'avons pas besoin d'une telle clause. De sa propre initiative et sans y être poussé par son Gouvernement, le groupe allemand a consenti les sacrifices nécessaires pour mettre les réseaux de Bagdad et d'Anatolie à l'abri d'un tel risque. Nous avons accepté, de ce chef, une charge très lourde, car si le capital de la société de Bagdad n'est encore que de 15 millions, le capital de la Société d'Anatolie atteint 135 millions de francs. Nous avons néanmoins bloqué ces actions en constituant la banque des chemins de fer orientaux à Zurich, et, nous pouvons l'avouer, nous l'avons fait dans un intérêt nettement politique.

«L'assurance sur la vie doit être prise par les intéressés eux-mêmes et n'être pas demandée aux tiers, comme un service gratuit».

M. de Rosenberg appuie ces observations en ajoutant: «Une telle clause est sans danger pour nous aussi longtemps que vous êtes là, mais nous ne pouvons pas nous exposer délibérément à voir s'installer à votre place tel autre voisin, pas du tout agréable, et vis-à-vis de qui nous n'aurions pas de protection. Or, nous ne sommes couverts ni vis-à-vis de l'Italie ni vis-à-vis de l'Angleterre... ni même vis-à-vis des Turcs ajoute M. Helfferich, et il nous serait très désagréable que le D.H.P. poursuivît, à l'occasion, la rétrocession de sa ligne au Gouvernement ottoman, comme il l'a déjà envisagé une fois. Or, par l'adoption d'une telle clause nous serions liés, au-delà même de votre intérêt, et placés dans une situation inférieure à celle de tout autre concurrent».

(Bien que le caractère judicieux de ces observations s'imposât aux délégués français, ceux-ci ont tenu à provoquer de la part des délégués allemands un exposé aussi complet que possible de leurs vues, pour signaler à l'attention du Gouvernement français toute la gravité de la question et la nécessité d'y remédier par des mesures urgentes, toute la discrétion voulue devant être gardée aussi longtemps que ce dessein n'aura pas été réalisé).

Les délégués français insistent cependant sur le maintien des mots «direction

et contrôle», car, à leur avis, la possibilité laissée au groupe allemand de chercher à s'assurer le contrôle d'une ligne française par voie d'achat des actions de la compagnie exploitante irait nettement à l'encontre de l'esprit même de cet accord. Ils ne se refuseraient pas toutefois à envisager la suppression de cette référence dans l'accord des groupes, si la question se trouvait nettement tranchée dans les notes qui seront échangées entre les deux Gouvernements*.

M. Helfferich suggère que, dans cet échange de notes, la réserve des droits acquis soit indiquée dans des termes assez larges, les situations acquises et les intérêts existants ayant une valeur particulière en pays de capitulation.

L'examen du projet d'accord étant achevé, les délégués décident de se réunir à nouveau le dimanche 15 février à 11 h. 30 pour le paraphe *ad referendum*.

ANNEXE II.

ENTRETIEN DE MM. SERGENT ET PONSOT AVEC M. HELFFERICH.

2 février 1914.

Les délégués français ont cherché dans un entretien particulier avec M. Helfferich à la Deutsche Bank à se rendre compte s'il y avait un terrain d'entente possible au sujet du règlement des questions de Syrie. Ils tiennent à bien préciser qu'ils n'ont pas cru pouvoir jusqu'ici communiquer à leur Gouvernement les propositions dont ils ont été saisis, car il les jugent, pour leur part, inacceptables et ne voudraient en aucune façon les appuyer. Aussi bien M. de Klapka est-il allé à Paris, non point pour porter ces propositions au Quai d'Orsay, mais parce que sa présence y était jugée nécessaire par la Banque Ottomane. La désignation d'Antioche comme nouveau point de jonction des deux réseaux leur paraît la seule solution acceptable.

M. Helfferich se demande s'il peut vraiment, dans ces conditions, accepter la discussion et si elle ne devrait pas être transportée au ministère des Affaires étrangères. La proposition allemande de neutraliser les deux zones dans la partie où elles se confondent est très raisonnable, et l'interdiction que le groupe allemand s'impose de ne pas remonter l'Oronte au delà d'un certain point sans l'assentiment du groupe français lui paraît une garantie complète donnée au D. H. P. contre la concurrence qu'il paraît craindre par la vallée de l'Oronte.

Les délégués français insistent qu'une garantie d'*ordre négatif* ne leur saurait suffire, et que le système des zones de protection imaginé par les délégués allemands ne saurait se comprendre que si chaque groupe est entièrement maître dans sa propre zone et qu'à cet égard le groupe français devrait être libre de construire, si tel est le désir du Gouvernement ottoman, la ligne de l'Oronte. Ils opposent l'idée de zones distinctes et positives à l'idée de zones neutralisées et négatives défendue par M. Helfferich.

M. Helfferich, tout en répétant que cette discussion lui paraît dépasser le cadre

*Note du document : *A la suite de divers échanges de vues entre M. Helfferich et MM. Sergent et Ponsot, les 14 et 15 février, la rédaction suivante préparée par les délégués français paraîtrait, en principe, acceptable au délégué allemand*:

«Dans l'hypothèse où le Gouvernement impérial ottoman préférerait..... normalement revenir aux sociétés qui se trouveraient qualifiées en vertu des principes inscrits dans l'accord des groupes».

de l'entretien prévu à la dernière réunion officielle juge inacceptables les vues exposées par MM. Sergent et Ponsot tant sur la jonction à Antioche que sur la définition des zones telle que l'entendent les délégués français. «Il est inadmissible que le groupe français se réserve de construire une ligne qui ne serait qu'une charge nouvelle pour le Trésor ottoman. Dans ces conditions, il vaut mieux en rester là et *rompre les pourparlers.*

«— C'est aussi notre sentiment, déclarent les délégués français.

«— Eh bien, rompons.

«— D'accord.»

Après quelques instants de silence, M. Helfferich, apaisé, renoue l'entretien en déclarant qu'il y a peut-être un malentendu et, après quelques explications nouvelles données de part et d'autre, rendez-vous est donné à la prochaine réunion officielle.

Annexe III.

Entretien de M. Jules Cambon et de MM. Sergent et Ponsot avec M. de Bethmann Hollweg.

3 février 1914.

A la suite des difficultés survenues au cours de la douzième réunion au sujet des zones de protection des voies ferrées dans le voisinage d'Alep, et dont il est rendu compte dans le procès-verbal du 31 janvier, difficultés que n'ont pas apaisées les entretiens particuliers entre M. Helfferich et MM. Sergent et Ponsot du 2 février, l'Ambassadeur de France, pour prévenir une rupture des pourparlers, a demandé cet entretien au Chancelier de l'Empire.

Après avoir exposé la question en général et les résultats favorables auxquels paraissaient, il y a quelques jours encore, devoir aboutir les délégués des deux Gouvernements, M. Jules Cambon insiste vivement sur l'effort nécessaire de conciliation qui doit assurer le respect des situations acquises dans le Nord de la Syrie. Il considère que ce respect n'est pas assuré par le système d'une zone neutre proposé par les délégués allemands.

MM. Sergent et Ponsot, après avoir fait valoir les concessions auxquelles les délégués français se sont montrés prêts à souscrire sur l'ensemble même des questions intéressant les divers réseaux, indiquent les limites qu'ils ne sauraient franchir, spécialement en Syrie, sans compromettre irrémédiablement ces négociations, au regard du Gouvernement français. La constitution d'une zone neutralisée autour d'Alep, au bénéfice exclusif du Bagdad, est à cet égard entièrement inacceptable. D'autres solutions sont possibles dont M. Ponsot donne l'indication au Chancelier sur une carte schématique. De toute façon une séparation nette des zones de protection des deux réseaux est nécessaire.

M. de Bethmann Hollweg, après avoir écouté ces explications, exprime l'espoir qu'un accord est encore possible.

316.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 109. *Péra, 16 février 1914.*

(*Reçu :* 19 février; Dir. pol., 20 février.)

Mes télégrammes n^{os} 101, 102 et 105 (1) ont informé Votre Excellence de la remise à la Porte de la Note collective des six Puissances concernant les îles de la mer Égée et de la réponse faite par le Gouvernement impérial à cette communication.

Votre Excellence voudra bien trouver ci-joint une copie de ces deux documents.

ANNEXE I.

Constantinople, 14 février 1914.

Les soussignés, Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie, d'Italie et de Grande-Bretagne et, les Chargés d'Affaires de France, d'Allemagne et de Russie, ont l'honneur, d'ordre de leurs Gouvernements, de porter à la connaissance du Gouvernement impérial la communication suivante.

Par l'article 5 du traité de Londres du 17/30 mai 1913 entre la Turquie et les États alliés balkaniques, ainsi que par l'article 15 du traité signé à Athènes entre la Turquie et la Grèce, le premier novembre 1913, la Porte s'est engagée à laisser aux six Puissances le soin de décider du sort des îles de la mer Égée.

En conséquence, les six Puissances ont soumis la question à une étude attentive, et, après un échange de vues, ont décidé que la Grèce restituerait à la Turquie les îles d'Imbros et de Ténédos et conserverait la possession définitive des autres îles de la mer Égée qu'elle occupe actuellement. L'île de Castellorizo sera également rendue à la Turquie. Les six Puissances ont également décidé que des garanties satisfaisantes leur seraient données ainsi qu'à la Turquie par la Grèce, que les îles dont elle gardera la possession ne seront ni fortifiées ni utilisées pour un but naval ou militaire et qu'elle prendra des mesures effectives en vue de prévenir la contrebande entre les îles et le territoire ottoman. Les six Puissances se sont engagées à user de leur influence sur le Gouvernement grec en vue d'assurer l'exécution loyale et le maintien de ces conditions. Les six Puissances exigeront en outre de la

(1) Le télégramme 101 annonçait, le 14 février, que la note collective des Puissances serait remise au Gouvernement ottoman, le même jour, par le marquis de Pallavicini, doyen du corps diplomatique. Le télégramme 102 faisait savoir que le Grand Vizir devait donner sa réponse le 16 février. Le télégramme du 16 février annonçait la remise de la réponse et en donnait une analyse.

Grèce des garanties satisfaisantes pour la protection des minorités musulmanes dans les îles qu'elle acquiert.

Les six Puissances ont la confiance que les décisions ci-dessus seront loyalement respectées par le Gouvernement ottoman.

ANNEXE II.

Constantinople, 15 février 1914.

Le soussigné Grand Vizir et Ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté Impériale le Sultan a l'honneur d'accuser réception de la note collective que Leurs Excellences les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie, d'Italie et de Grande-Bretagne et Messieurs les Chargés d'affaires de France, d'Allemagne et de Russie lui ont remise le 14 courant.

Le Gouvernement impérial, en laissant aux Grandes Puissances le soin de fixer le sort des îles occupées par la Grèce, leur avait, en même temps et à différentes reprises, exposé les considérations d'ordre supérieur qui rendaient indispensable pour lui la possession des îles se trouvant dans le voisinage des Détroits ainsi que celles qui font partie intégrante des possessions asiatiques de l'Empire.

Le Gouvernement impérial avait donc le ferme espoir que les Grandes Puissances voudraient bien user de leur mandat pour donner à la question des îles une solution conforme aux intérêts bien compris des parties en cause.

C'est avec un vif regret qu'il constate que les six Grandes Puissances n'ont pas tenu suffisamment compte des exigences vitales de l'Empire et réglé cette question de façon à écarter toutes contestations sérieuses.

Tout en prenant acte de la décision des six Grandes Puissances concernant la restitution à l'Empire des îles d'Imbros, de Ténédos et de Castellorizo, le Gouvernement impérial conscient de ses devoirs et appréciant à sa haute valeur les bienfaits de la paix, s'efforcera à faire valoir ses justes et légitimes revendications.

Signé : SAÏD HALIM.

317.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. n° 117. *Paris, 17 février 1914, 13 h.*

Je réponds à votre télégramme 40 (1).

La proposition russe ne tend pas à la création d'une sorte de conférence de la Triple Entente, ce qui présenterait évidemment des inconvénients; elle a pour but de hâter l'entente entre les trois Gouvernements et l'envoi

(1) Du 16 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 311.

simultané d'instructions concertées aux trois ambassades dans les capitales. L'idée de M. Sazonoff est que chacune des questions qui se pose pour la solution des questions orientales soit examinée d'abord à Londres par Sir Edward, M. Benckendorff et vous-même, qui arrêteriez une décision et une formule, lesquelles n'auraient plus qu'à obtenir l'assentiment rapide de Pétersbourg et Paris, pour être télégraphiées sous forme d'instructions identiques à nos agents respectifs.

Nous éviterions ainsi l'inconvénient des initiatives que vous signalez avec raison.

318.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome.

T. n°s 118-119-120, 118-119-120, 105-106-107, 80-81-82, 100-101-102.

Paris, 17 février 1914, 13 h. 30, 13 h. 50, 14 h. 10.

Les Ambassadeurs d'Autriche et d'Italie m'ont remis une note identique relative à l'emprunt et à la Banque d'Albanie, concluant, d'une part, à l'acceptation du principe d'internationalisation de la banque et, d'autre part, à la prépondérance austro-italienne qui comporterait 60 p. 100 du capital, la présidence alternative et la direction. La note admet ensuite les attributions de la Commission internationale de contrôle, telles qu'elles ont été fixées par la conférence de Londres, tout en spécifiant que les pouvoirs spéciaux qu'elle a assumés depuis la démission d'Ismaïl Kemal et d'Essad Pacha cesseront naturellement à l'arrivée du prince de Wied.

Je constate avec satisfaction que l'acceptation de l'internationalisation est un grand pas fait vers l'accord des Puissances ; je ne vois non plus aucune objection à ce que les pouvoirs exceptionnels pris récemment par la Commission de contrôle soient remis au prince d'Albanie dès son arrivée. Quant aux prétentions de l'Autriche et de l'Italie de se réserver 60 p. 100 du capital de la banque et d'écarter absolument les autres Puissances de la direction, elles sont contraires au principe d'égalité formulé dans tous les articles de la conférence de Londres.

Très confidentiel. — Je serais disposé toutefois à chercher un moyen d'accorder une légère satisfaction aux deux Puissances adriatiques, pour tenir compte de leur situation géographique par rapport à l'Albanie et faciliter un accord

définitif en ménageant leur amour-propre; mais cette concession ne devrait pas porter sur l'abandon de la participation égale des Puissances au capital, une rupture sur ce point emportant tout le reste par la force des choses; de même ni la direction ni le personnel ne sauraient être exclusivement austro-italiens : un directeur dont l'impartialité ne saurait être discutée, tel qu'un Anglais, répondrait évidemment mieux à la situation et serait peut-être de nature à être accepté par la jalousie réciproque des deux Puissances. Dans tous les cas, il y a une formule à trouver pour le fonctionnement de la banque et le maintien d'un contrôle de l'Europe sur son action.

Je vous serai obligé d'entretenir de la question le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, de lui faire connaître mon sentiment et de le consulter sur ses intentions, de manière à ce qu'un accord qui pourrait se réaliser à Londres — conformément à la proposition générale de M. Sazonoff — soit rapidement établi entre les vues des Puissances de la Triple Entente.

319.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 121. *Paris, 17 février 1914, 14 h. 35.*

Je réponds à votre télégramme 96 [1].

La décision de la commission interministérielle tendant à écarter le Creusot et à confier à Armstrong la réorganisation des usines de Perm produirait en France une pénible impression, si elle devait être maintenue : une pareille nouvelle serait certainement exploitée contre l'alliance russe au cours de l'interpellation prochaine à la Chambre sur l'affaire Poutiloff.

Je suis heureux que vous ayez déjà insisté auprès de M. Sazonoff pour que l'avis de la commission ne soit pas ratifié par le Gouvernement impérial : le Creusot sollicite depuis plusieurs années l'affermage de Perm et savait que le Président du Conseil russe, ainsi que les Ministre de la Marine et de la Guerre étaient favorables à sa demande.

Je sais que vous ne perdrez pas cette affaire de vue et saurez faire valoir toutes les considérations qui plaident en faveur de notre industrie, après la concession de Tsaritsine à Vickers et l'alerte Poutiloff.

[1] Du 16 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 310.

320.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 43. *Londres, 17 février 1914, 17 h. 28.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

Réponse à votre télégramme n° 110.[1].

Relativement aux négociations entre le groupe italien et le groupe anglais au sujet de la ligne Adalia-Aïdin, Sir Rennell Rodd a été prévenu qu'elles étaient commencées et suivaient leur cours. Mais elles sont loin d'être terminées. Le groupe anglais est très résistant et on ne peut espérer une conclusion immédiate.

321.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 66. *Rome, 17 février 1914, 21 h. 45.*

(*Reçu :* 21 h. 55.)

Je réponds à votre télégramme n° 93[2].

D'accord avec mes collègues anglais et russes qui avaient reçu des instructions analogues, j'ai fait part au Ministre des Affaires étrangères des vues exposées dans votre télégramme 93, concernant l'avance de 10 millions au prince de Wied.

Le Ministre des Affaires étrangères m'a répondu qu'il y était favorable et qu'il télégraphiait à Vienne dans ce sens. Son adhésion était toutefois subordonnée à son entente avec Vienne et jusqu'à nouvel ordre elle demeurait provisoire et confidentielle.

Il a paru croire que les dispositions manifestées par Votre Excellence pourraient conduire finalement à une entente au sujet de l'internationalisation de la Banque.

[1] Du 14 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 294.

[2] Télégramme circulaire du 13 février, par lequel M. Doumergue faisait savoir à divers postes que, pour manifester sa sympathie au prince de Wied, et faciliter l'organisation de l'Albanie, le Gouvernement français était disposé à admettre le fait de l'avance de dix millions pourvu que le contrôle de la Commission internationale s'exerçât effectivement sur l'emploi de ces fonds. Cf. le télégramme du 8 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 242.

322.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 23. Urgent. *Saint-Pétersbourg, 17 février* **1914.**

(*Reçu :* Cabinet, 25 février; Dir. pol., 2 mars.)

Ainsi que je viens de télégraphier à Votre Excellence, j'ai remis aujourd'hui à l'Empereur mes lettres de créance. La cérémonie s'est accomplie à Tsarskoïé-Sélo, selon les rites accoutumés, avec ce contraste de grandeur et de simplicité que Nicolas II entretient autour de lui.

Après les formalités d'usage, la conversation s'est engagée sur la politique générale. J'ai assuré à l'Empereur que le Gouvernement de la République demeure fermement attaché à l'alliance et qu'il continue de la considérer comme le principal ressort de son action extérieure, comme la plus efficace sauvegarde de la paix européenne. «La crise que l'Orient traverse depuis près de deux ans, ai-je ajouté, constituait la plus redoutable épreuve que pût affronter l'alliance, puisque, sur le terrain oriental, les intérêts des deux alliés sont le plus souvent divergents, sinon même opposés. J'ai donc été heureux de constater l'intime communauté de vues qui n'a cessé de régner entre les Cabinets de Pétersbourg et de Paris; je peux certifier à Votre Majesté que toute proposition du Gouvernement impérial a été examinée dans l'esprit le plus sympathique, avec le vif sentiment des obligations réciproques qui découlent de l'alliance.»

Je tenais à préciser ce dernier point; j'ai, en effet, appris d'assez bonne source que l'Empereur, s'expliquant avec M. Sazonoff au début du conflit balkanique, avait résumé ainsi ses instructions : «Vous ferez tout ce qui sera possible pour maintenir le prestige de la Russie dans les Balkans, tout..... sauf la guerre.» Il importait donc, selon moi, de bien marquer que, si l'action de l'Alliance en Orient n'a pas été plus énergique, le Gouvernement français n'en est pas responsable.

L'Empereur n'a pas hésité d'ailleurs à reconnaître la loyauté, l'empressement de notre concours : «Je n'ai eu qu'à me louer de la France... C'est d'un autre côté que j'avais espéré un peu plus d'appui.»

Un entretien intime, que j'ai eu hier soir avec M. Sazonoff en présence de mon collègue et ami Sir G. Buchanan, Ambassadeur d'Angleterre, m'avait préparé à cette restriction de l'Empereur.

«Je sais, ai-je repris, que Votre Majesté n'a pas toujours été satisfaite du

Gouvernement britannique, qu'Elle lui reproche d'avoir été un partenaire trop timoré dans la Triple Entente.»

«Oui, j'ai souvent regretté que, par la faute du Gouvernement britannique, la Triple Entente n'ait pas mieux affirmé sa puissance. Songez donc à la force que nous représentons tous les trois, au triple point de vue militaire, naval et financier. C'est pourquoi je voudrais tant que la Triple Entente se transformât en Triple Alliance. On me dit que le Gouvernement britannique, le Cabinet actuel tout au moins, n'y consentirait pas. Et pourquoi, puisqu'il ne s'agirait que d'une alliance défensive, strictement défensive ?... Est-ce vraiment impossible ? Qu'en pensez-vous ?»

J'ai répondu à l'Empereur que, pour l'Angleterre, c'est un dogme de ne contracter aucune alliance, tant que le péril de guerre n'est pas immédiat : «Le Gouvernement français, ai-je poursuivi, a eu grand peine à faire comprendre au Cabinet de Londres la nécessité de concerter, dès le temps de paix, les mesures stratégiques sans lesquelles toute alliance, conclue à la veille du conflit, serait inefficace. Aujourd'hui l'accord établi entre les États-Majors des deux armées et des deux marines permet d'attendre jusqu'à la dernière heure pour la signature du pacte politique; le principe de ce pacte est d'ailleurs adopté déjà par les deux Gouvernements qui se sont secrètement engagés à «prendre en considération» les plans conjugués de leurs États-Majors respectifs, si la paix générale est menacée. Une combinaison analogue ne pourrait-elle être négociée entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement russe ? Je ne sais. Mais si Votre Majesté le désire, M. Doumergue ne se refuserait sans doute pas à faire officieusement pressentir Sir Edward Grey. Et dans le cas d'une réponse favorable, M. le Président de la République consentirait peut-être aussi à en parler au Roi George qui doit venir bientôt à Paris.»

— «Veuillez faire savoir à M. Doumergue et à M. Poincaré que je leur en serais vivement reconnaissant.»

L'Empereur m'a demandé ensuite ce que je pensais de l'état des esprits en Allemagne. Je lui ai répondu que les incidents de Saverne et ce qui s'en est suivi au Reichstag me paraissaient constituer un symptôme inquiétant. J'ai cru d'autre part pouvoir confier à Sa Majesté les belliqueuses déclarations que l'Empereur Guillaume a faites naguère au Roi des Belges et que ce dernier a loyalement rapportées à M. le Président de la République.

— «Ces déclarations sont graves en effet : mais je ne peux croire encore que l'Empereur d'Allemagne ait subi l'action des pangermanistes au point de souhaiter la guerre. Quand je suis monté sur le trône, il y a vingt ans, j'étais très novice et je prenais au pied de la lettre toutes les phrases sensationnelles de mon impérial cousin. Depuis, j'ai appris qu'avec du calme, de la patience et de la fermeté, on le ramène à la raison. Je ne suis pas moins convaincu

que, si votre Gouvernement veut comme moi la paix, nous devons nous mettre en état de la faire respecter *manu militari,* car nous n'avons plus le droit de négliger les avertissements qui nous viennent d'Allemagne. Vous savez d'ailleurs que j'ai récemment augmenté de 75.000 hommes l'effectif permanent de mon armée et que, avant peu, je l'augmenterai de 300.000 hommes encore. Toutes les mesures administratives et budgétaires sont prises, j'aurai donc en temps de paix plus de 1.500.000 hommes sous les drapeaux.»

— «La France n'épargne pas non plus ses efforts, Sire. Le service de trois ans permettra de subvenir à toutes les exigences de la défense nationale. Je peux garantir à Votre Majesté que, malgré certaines polémiques, la «loi des trois ans» est vaillamment acceptée par tout le pays et qu'elle sera maintenue. En arrivant aux affaires, le Cabinet présidé par M. Doumergue a déclaré, dans les termes les plus décisifs, son attachement à l'Alliance : c'est dire qu'il en assume toutes les obligations.»

— «Je vous remercie de ces paroles.»

Nous avons parlé enfin de l'Orient. J'ai exposé à l'Empereur que, peu de jours avant mon départ de Paris, Djavid Bey m'avait témoigné son désir, non seulement de détendre les rapports russo-turcs, mais de les transformer en confiante amitié : «Ce serait là, ai-je dit, un très heureux changement; la paix générale en serait fortifiée. Le Gouvernement de la République coopérerait donc volontiers à cette politique.»

— «Entretenir d'amicales relations avec la Turquie, c'est tout ce que je souhaite. Je me rends parfaitement compte des difficultés que son Gouvernement a sur les bras. Aussi je ne lui demande rien de plus que d'assurer aux Arméniens une existence tolérable, afin que mes sujets de même race ne vivent pas dans une continuelle agitation. J'accepte par suite avec reconnaissance les bons offices que m'offre votre Gouvernement.»

Pour terminer l'audience, l'Empereur m'a témoigné combien il se félicite de recevoir l'été prochain M. le Président de la République; il a spontanément ajouté : «Je me promets aussi une grande joie de lui rendre sa visite le plus tôt possible.»

Puis, me tendant la main, il m'a déclaré : «Je suis satisfait de notre entretien je compte que vous me parlerez toujours en toute confiance.»

J'ai profité de ces derniers mots pour dire à l'Empereur : «La bienveillance de Votre Majesté m'autorise à lui exprimer un vœu; c'est de trouver appui auprès d'elle, afin de faire prévaloir dans son Gouvernement une plus juste appréciation du concours matériel que la France accorde si largement à la Russie.»

— «Est-ce à l'affaire Poutiloff que vous faites allusion ?»

— «Oui, à l'affaire Poutiloff et à une autre, toute récente, qui risque de produire en France une pénible impression, l'affaire des usines de Perm. Les

dispositions sympathiques de l'opinion française sont un élément essentiel de l'alliance et la condition même de son efficacité; c'est pourquoi il faut les ménager. Je recommande la question à toute la sollicitude de Votre Majesté.»

— «Je me ferai rendre compte de l'affaire de Perm; je vous le promets.»

Selon l'usage, l'Empereur m'a demandé de lui présenter mon personnel. L'accueil qu'il a fait à M. Doulcet, Ministre Plénipotentiaire, et au premier Attaché militaire, M. le général de Laguiche, m'a prouvé en quelle estime il les tient.

323.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

T. n° 100. *Saint-Pétersbourg, 18 février 1914, 21 h. 04.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

D'après les renseignements reçus de Bucarest par M. Sazonoff, le Gouvernement roumain aurait fait savoir à la Porte que si l'armée turque traversait le territoire bulgare pour attaquer la Grèce, il considérerait l'acquiescement de la Bulgarie comme une violation de la paix de Bucarest et qu'il agirait en conséquence.[1]

324.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 67, 68. Secret. Très confidentiel.

Rome, 18 février 1914, 14 h. 50, 20 h. 40.

(*Reçu :* 17 h. 50, 21 h. 35.)

A la suite d'un entretien concernant les affaires albanaises, le marquis de San Giuliano m'a dit : «On m'a assuré que, sur la connaissance de documents secrets, on aurait été induit à Paris à se demander si les clauses du traité de la Triple Alliance n'auraient pas été modifiées dans un sens offensif contre la France et si l'Italie n'avait pas conclu d'autres conventions avec le même objet. S'il existe des documents secrets de ce genre, je ne puis que déclarer qu'ils sont faux. Le traité de Triple Alliance a été renouvelé, comme je vous l'ai

(1) Cf. la lettre de M. Arsénieff, du 10 février, reproduite dans *Mejd. Otn.*, I, 1, n° 224.

dit, sans y modifier un point ou une virgule. En outre aucune convention n'a été conclue, en dehors du traité, visant la France, entre l'Italie et ses alliés, ni avant, ni après le renouvellement de la Triplice. Cela je l'affirme sur mon honneur.

« Il n'existe non plus aucun protocole militaire entre les alliés en ce qui vous concerne. Que l'État-major italien ait envisagé, dans ses dispositions nécessaires, toutes les éventualités militaires où le pays pourrait être engagé, cela est naturel; et il doit en être de même dans tous les États-majors étrangers, y compris le vôtre. Mais nous n'avons rien fait qui soit dirigé contre vous. Quant aux accords de 1902, ils sont liés à la durée de nos alliances et ils ont pour nous la même portée et la même valeur que lorsqu'ils furent conclus. La Triple Alliance a un caractère défensif, de même que les arrangements franco-italiens. C'est dire que, si vous étiez attaqués dans les conditions spécifiées entre nous, nous observerions loyalement la stricte neutralité à laquelle nous sommes tenus : M. Prinetti a signé ces accords parce qu'ils n'étaient pas en contradiction avec nos engagements internationaux. Je tiens à vous répéter que nous les considérons comme étant en vigueur; et si j'étais interpellé à la Chambre, je n'hésiterais pas à répondre dans ce sens. »

325.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 101. Confidentiel.

Saint-Pétersbourg, 18 février 1914, 21 h. 30.

(*Reçu :* 21 h. 45.)

J'ai pris contact aujourd'hui avec M. Gorémykine. Je lui ai répété ce que j'ai dit hier à l'Empereur au sujet de l'affaire de Perm. (1)

Il m'a promis d'étudier personnellement la question avant de la laisser trancher par le Ministre compétent.

(1) Voir la dépêche du 17 février, ci-dessus reproduite sous le numéro 322.

326.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 231. *Paris, 18 février 1914.*

Comme vous le savez [1] le Secrétaire d'État allemand a donné à l'Ambassadeur de la République à Berlin l'assurance qu'aucune modification ne serait apportée, au point de vue territorial, aux colonies portugaises situées dans le Bassin conventionnel du Congo sans l'intervention de la France, et que les droits de la France, tels qu'ils résultent de l'article 16 du traité du 4 novembre 1911, seraient entièrement respectés.

Cette déclaration du Gouvernement allemand rendra, me semble-t-il, plus facile au Gouvernement britannique de nous donner, de son côté, satisfaction sur la question d'un partage territorial éventuel.

En ce qui concerne la création ou le développement d'entreprises économiques françaises dans les colonies portugaises d'Afrique, notamment dans les régions visées par l'accord anglo-allemand de 1898 ou dans l'accord anglo-allemand actuellement en préparation, il me paraît évident, comme j'ai eu l'honneur de vous l'exposer dans ma dépêche du 10 de ce mois [2], que la Grande-Bretagne ne saurait contester la pleine liberté d'action du Gouvernement de la République.

Or la sauvegarde des intérêts économiques de la France dans les colonies portugaises d'Afrique a d'autant plus d'importance que ces intérêts économiques fourniront sans doute, en dehors des textes signés et des assurances reçues, l'un des arguments les plus forts que les Puissances pourront faire valoir à l'appui de leurs ambitions, dans l'éventualité d'un partage territorial des colonies portugaises.

Ce n'est pas en intervenant dans l'accord anglo-allemand, mais en agissant directement à Lisbonne, que le Gouvernement de la République peut poursuivre la sauvegarde des intérêts économiques français. Il me paraît qu'il conviendra, à cet effet, d'offrir au Gouvernement portugais le concours de la finance et de l'industrie françaises pour l'exécution de travaux publics et l'établissement de voies ferrées. A défaut d'un droit de préférence, il faudrait obtenir tout au moins pour la France une certaine participation dans ces entreprises.

[1] Voir la dépêche de Berlin du 26 février, ci-dessus reproduite sous le numéro 230. La substance en avait été communiquée à l'ambassadeur à Londres le 12 février, par télégramme n° 106. — [2] Il s'agit de la dépêche ci-dessus reproduite sous le numéro 256.

J'examine actuellement avec le Ministre des Colonies et avec le Ministre de France à Lisbonne quelles affaires pourraient être ainsi engagées. Ce pourraient être, par exemple :

En Guinée portugaise l'amélioration des ports;

Au Cabinda l'établissement d'une voie ferrée s'embranchant sur le chemin de fer du Gouvernement général de l'Afrique équatoriale française projeté entre Pointe Noire et Brazzaville, l'amélioration du port de Landana et de la navigabilité du Chiloango, l'amélioration du port de Cabinda.

Dans l'Angola l'amélioration du port de Loanda, le rachat de la partie du chemin de fer de Loanda qui a été concédée à une société privée portugaise avec laquelle le Gouvernement portugais a des difficultés, la construction du tronçon de ce chemin de fer qui reste à établir et l'exploitation de l'ensemble de cette ligne, l'achèvement de la ligne de Mossamédès.

Au Mozambique l'amélioration de divers ports et l'établissement de nouvelles voies ferrées.

Peut-être les compagnies de Mossamédès, du Mozambique et du Zambèze, dans lesquelles des capitaux français se trouvent engagés, pourront elles servir à augmenter la participation de la France dans les entreprises agricoles et minières dans l'Angola et dans le Mozambique.

Le Département recueille des renseignements sur ces différents points. Je vous saurais gré de vouloir bien, de votre côté, me faire parvenir des informations et me faire connaître vos observations.

327.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 76. Très confidentiel. *Londres, 18 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 février; Dir. pol., 26 février.)

M. Parker, du Foreign Office, m'a donné, à titre personnel, quelques indications sur les pourparlers anglo-italiens relatifs aux chemins de fer de la région d'Adalia.

«Il est très difficile, m'a-t-il dit, de traiter une affaire avec les Italiens. Ils nous ont dit qu'ils nous demandaient surtout de ne pas entraver leurs projets dans la région d'Adalia; nous avons répondu qu'avant de nous engager à favoriser ou à permettre l'exécution de leurs desseins, nous devions savoir en quoi consistaient les projets de l'Italie et c'est à grand peine que nous les avons amenés à préciser un peu leurs intentions. M. Nogara est à Londres

depuis six semaines et il ne nous a fourni de données un peu concrètes que ces jours derniers. En réalité les plans italiens sont très vagues et ils paraissent viser une série de petites lignes rayonnant de la côte dans la région d'Adalia ».

D'autre part l'attitude des Turcs dans la Compagnie Smyrne-Aïdin est fort étrange et ne peut s'expliquer que par le désir de forcer la Société anglaise à s'entendre avec les Italiens. Votre Excellence sait que le Gouvernement britannique a réservé au Smyrne-Aïdin le droit de prolonger son réseau jusqu'aux lacs Egherdir et Kirili; la Compagnie disait également être autorisée à organiser des services de navigation sur ces lacs. Or Hakki Pacha menace de refuser cette autorisation si le Smyrne-Aïdin ne s'engage à construire sans garantie d'intérêts un chemin de fer de la région des lacs à Adalia, chemin de fer qui serait très coûteux à établir et à exploiter. Et Hakki Pacha ne dissimule pas que, si le Smyrne-Aïdin décline sa requête c'est aux Italiens que la concession de la ligne des lacs à Adalia sera accordée avec garantie d'intérêt.

328.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 112. *Péra, 19 février 1914, 11 h. 30.*

(*Reçu :* 13 h. 40.)

Le délégué serbe continue à n'avoir aucun contact avec le Gouvernement ottoman. Mon collègue de Russie, ayant demandé à avoir connaissance des points du projet de traité sur lesquels portaient les divergences de vues entre la Turquie et la Serbie, en a, de sa propre initiative, envoyé le texte au Ministre de Russie à Belgrade avec lequel il correspond directement en lui demandant de lui indiquer les dispositions sur lesquelles le Gouvernement serbe pourrait se départir de l'intransigeance de son délégué. Le Grand Vizir que M. Goulkévitch a informé officieusement de cette démarche en espère un bon résultat. Le Gouvernement serbe n'a pas encore fait connaître sa réponse; mais mon collègue de Russie m'a dit hier soir que, d'après un télégramme reçu dans la journée de M. de Hartwig, M. Pachitch se montrerait disposé à céder sur deux ou trois des points en discussion.

M. Pavlovitch [est] dans l'ignorance de cet échange de communications (1).

(1) Le contenu de ce télégramme a été transmis le 20 février, à 13 h. 10, à Belgrade par télégramme n° 25.

329.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 24. *Athènes, 19 février 1914, 15 h. 45.*

(*Reçu :* 18 h.)

La Grèce ayant absolument besoin d'un bateau pour rétablir l'équilibre de ses forces navales avec la Turquie est en pourparlers pour l'achat d'un et peut-être, sur l'exigence du Gouvernement argentin, de deux cuirassés en achèvement commandés par ce dernier. Le Président du Conseil vient de faire à notre Attaché naval une proposition qu'un rapport détaillé, qui partira par la valise dimanche, porte à Votre Excellence. En voici le résumé : La France vend à la Grèce un de ses dreadnoughts à livrer prochainement et soi-disant payé ; elle recevrait aussitôt commande d'un autre cuirassé pour le paiement duquel la Grèce compterait sur les facilités offertes par l'association des constructeurs. Une convention autant que possible secrète entre la France et la Grèce stipulerait que le bateau serait tenu à notre disposition soi-disant au cas où nous en aurions besoin par suite de complications, même si la Grèce se trouvait alors en conflit avec la Turquie ; elle serait valable jusqu'au moment où la France pourrait mettre en service remplaçant du navire vendu dont à partir de cette époque la Grèce aurait libre disposition. M. Venizelos a ajouté qu'une réponse affirmative du Gouvernement français aurait pour résultat la rupture des pourparlers engagés avec d'autres Puissances.*

*Annotation du Ministre : *C'est inadmissible : c'est une façon de se dérober aux engagements pris vis-à-vis de nous. Cette attitude fera la plus mauvaise impression en France si elle est connue. La France ne peut pas vendre ses bateaux alors qu'elle en augmente le nombre en ce moment. Rappeler que M. Venizelos avait d'abord demandé si l'on pouvait construire un cuirassé en France. On avait promis. La promesse faite on n'en parle plus. Puis on a demandé un délai de quinze jours pour donner réponse. Le délai s'est écoulé sans demande. Puis on demande un croiseur, nous répondons affirmativement. Alors on nous parle de l'achat de deux cuirassés argentins et on nous donne le choix entre la cession gratuite de nos propres dreadnoughts ou l'achat des argentins. C'est vouloir faire retomber sur nous le défaut de commande. Nous ne pouvons pas nous prêter à cette manœuvre.*

330.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 69. Très confidentiel. Secret. *Rome, 19 février 1914, 15 h.*

(*Reçu :* 19 h.)

Suite du numéro précédent.[1]

Quoi que nous puissions penser de ces déclarations, et en envisageant exclusivement notre intérêt, mon sentiment est qu'il y aurait lieu d'en prendre acte, comme émanant du Ministre responsable du Gouvernement royal. Plus ce dernier s'engagera, et à notre égard et devant l'opinion, plus sa responsabilité serait éventuellement en cause. J'ai demandé au marquis de San Giuliano si je pouvais faire état de ses propos auprès de mon Gouvernement. Il m'a répondu affirmativement à condition qu'un caractère confidentiel leur serait conservé.

331.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 28. *Vienne, 19 février 1914, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Le Gouvernement serbe ne fera pas connaître avant deux ou trois jours son impression sur le début des pourparlers mentionnés dans le post-scriptum de ma dépêche n° 32 [2].

M. Yovanovitch me signale d'autre part la tendance des administrateurs de la Compagnie des chemins de fer orientaux de s'affranchir de l'intervention officielle pour traiter au mieux de leurs intérêts avec la Serbie. L'augmentation du trafic après la jonction avec les lignes grecques leur fait entrevoir des bénéfices auxquels ils tiennent à avoir part. Ils parlent donc de reviser le contrat primitif d'exploitation dens un sens largement favorable aux désirs serbes. Je doute pourtant que le Ballplatz renonce à peser sur la négociation. Au point de vue du Cabinet de Belgrade l'internationalisation avec participation

[1] Du 18 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 324.

[2] Du 8 février, ci-dessus reproduite sous le numéro 246.

française est regardée maintenant comme un pis aller pour le cas où la solution ne résulterait pas d'une entente directe avec la Compagnie au prix de concessions réciproques.

A la prétention de l'Italie de se joindre à l'Autriche et à la France pour le règlement de la question il aurait été répondu, paraît-il, par le Gouvernement serbe comme par Votre Excellence que l'affaire du Danube-Adriatique doit être traitée séparément et ne confère pas au Cabinet de Rome le droit de se mêler à la discussion sur les orientaux.

332.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne.

D. n° 23. Secret. *Paris, 19 février 1914.*

Comme suite à ma dépêche du 16 de ce mois relative à la mise en valeur des colonies portugaises d'Afrique [1], je vous prie de vouloir bien examiner la possibilité, pour la finance et l'industrie françaises, de participer à l'amélioration du port de Landana et de la navigabilité du Chiloango (dans le Cabinda) ainsi qu'à l'amélioration des ports de la Guinée portugaise. Je vous saurais gré de vouloir bien, d'autre part, me transmettre les informations que vous posséderiez sur la compagnie de Mossamédès (dans l'Angola) ainsi que sur les compagnies du Mozambique et du Zambèze (au Mozambique). Quelle part l'élément français a-t-il actuellement dans le capital et dans la direction de ces compagnies ? La France pourrait-elle, par leur entremise, s'assurer une participation plus importante dans l'exploitation des richesses soit agricoles, soit minières des colonies portugaises. Il serait intéressant aussi de savoir si le Portugal ne pourrait pas avoir recours à la France pour l'établissement et l'exploitation de nouveaux chemins de fer et pour l'amélioration des divers ports du Mozambique.

[1] Cette dépêche transmettait à Lisbonne la substance de la dépêche adressée à M. Jules Cambon le 14 février, ci-dessus reproduite sous le n° 300.

333.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 81. *Londres, 19 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 février; Dir. pol., 26 février.)

Je me suis entretenu hier soir avec Sir Edward Grey des négociations anglo-allemandes relatives aux colonies portugaises. Je n'ai pas besoin de reproduire ici toutes les considérations que je lui ai soumises en m'inspirant de la dépêche de Votre Excellence en date du 10 courant, numéro 183[1] : danger d'une publication du traité de 1898, impossibilité de faire accepter par l'opinion française des solutions éventuelles menaçantes pour nos intérêts au Congo; adhésion de la Grande-Bretagne à notre accord de 1911 avec l'Allemagne et notamment à la clause relative aux territoires du bassin conventionnel, laquelle a été rédigée d'accord avec le Foreign Office, modification des rapports anglo-français depuis 1898, atteinte portée à notre développement économique dans des régions qui deviendront, dès la publication, des champs d'action réservés à l'Allemagne et à l'Angleterre. J'ai développé toutes les raisons économiques et politiques qui devaient imposer au Gouvernement britannique une attitude réservée et prudente dans une affaire pouvant amener un relâchement de l'Entente cordiale.

Sir Edward Grey m'a répondu qu'il se rendait parfaitement compte des inconvénients d'une publication et que c'était la preuve du danger des traités secrets : «Si celui de 1898, a-t-il ajouté, avait été publié en son temps, on n'y aurait peut-être pas fait attention. En tout cas nous ne serions pas en présence d'une opposition de votre part qui, je le reconnais, se fonde sur des motifs sérieux. C'est moi-même et non l'Allemagne qui ai demandé la publication de notre accord de 1898. Je l'ai proposée à Berlin en ajoutant que j'y joindrais notre traité de 1899 avec le Portugal, confirmant nos engagements antérieurs vis-à-vis de cette Puissance au sujet de ses possessions coloniales. Le Gouvernement allemand s'est montré hésitant, *reluctant,* et j'aurais insisté si vous ne m'aviez fait connaître l'opinion de votre Gouvernement. J'ai donc laissé tomber l'affaire à Berlin; en ce moment nous n'en parlons plus et tout est en suspens. S'il survenait quelque chose de nouveau, je vous en préviendrais et nous pourrions en parler, mais rien ne presse».

Telles sont en résumé les déclarations du Secrétaire d'État aux Affaires

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 256.

étrangères, qui marquent des intentions nouvelles. Il semble avoir renoncé à une publication dont nous avions tout à redouter; c'est un premier résultat acquis et pour cette fois je ne suis pas allé plus loin.

Pousser l'entretien plus avant, chercher des compensations, nous assurer au Cabinda ou dans la région Nord du Loanda des avantages ou des droits de préférence serait nous immiscer dans la négociation anglo-allemande et nous exposer au danger que je signalais dans ma dépêche du 27 janvier dernier[1] et donner barre sur nous au Gouvernement allemand.

C'est une affaire de longue haleine à suivre longuement et prudemment.

334.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome.

T. n° 107. Très confidentiel. *Paris, 20 février 1914, 22 h. 50.*

Je réponds à vos télégrammes 67, 68, 69.[2]

Les déclarations du marquis de San Giuliano relatives à la Triple Alliance auraient une tout autre autorité s'il pouvait en être pris acte et fait état publiquement par exemple à l'occasion d'une interpellation à la Chambre italienne, comme il vous l'a dit.

Dans tous les cas, vous pourriez utiliser les bonnes dispositions qu'il vous témoigne pour obtenir le règlement positif de questions où nous rencontrons jusqu'ici une mauvaise volonté caractérisée : la question des Tripolitains et le renoncement réel et complet à la juridiction au Maroc[3]. Un seul acte de ce genre aurait plus de valeur que les meilleures assurances confidentielles.

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 171.

(2) Du 18 et du 19 février, ci-dessus reproduits sous les n°s 324 et 330.

(3) Le Gouvernement italien demandait avec insistance que les indigènes tripolitains résidant en Tunisie ne fussent plus justiciables des tribunaux indigènes ou ne le fussent que pour un temps limité. D'autre part, le Gouvernement français demandait au Gouvernement italien de renoncer pour ses ressortissants résidant au Maroc aux privilèges juridiques dont ils jouissaient avant l'établissement du protectorat français.

335.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Berlin, Madrid, Bruxelles, Lisbonne, à M. Lebrun, Ministre des Colonies.

D. nos 243, 196, 49, 39, 22, 194. Secret. *Paris, 20 février 1914.*

Le Ministre de Belgique à Paris est venu m'interroger sur les négociations anglo-allemandes relatives aux colonies portugaises d'Afrique. Il ne m'a pas dissimulé que l'accord en préparation causait des inquiétudes au Gouvernement belge : «Quand deux grandes Puissances s'entendent, m'a-t-il dit, il est toujours à craindre que ce ne soit aux dépens des petites.»

D'après les explications que le baron Guillaume m'a données, son Gouvernement s'inquiéterait notamment des conditions dans lesquelles le chemin de fer du Benguela sera établi.

J'ai répondu que je n'avais pas de renseignements très précis sur la marche des négociations anglo-allemandes, que j'avais fait connaître au Gouvernement britannique le point de vue auquel le Gouvernement de la République devait se placer en l'occurence et les éventualités qui seraient contraires aux intérêts ainsi qu'aux sentiments français. J'ai ajouté que la France, dans l'espèce, en défendant ses intérêts, défendait également ceux de la Belgique.

336.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 32. *Bucarest, 20 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février; Dir. pol., 2 mars.)

La nouvelle de la rupture des négociations poursuivies par le comte Tisza avec le Comité Directeur du parti roumain de Transylvanie n'a pas surpris les cercles politiques roumains; depuis plusieurs semaines, on s'attendait à ce dénouement; les propositions formulées par le comte Tisza étaient, en effet, loin de répondre aux revendications du parti national roumain qui, finalement, a repoussé les offres du Président du Conseil.

Bien que le comte Tisza ait reconnu la nécessité de modifier la politique

des nationalités en accordant à ces dernières plus de liberté, les limites qu'il était disposé à leur assigner ont semblé trop étroites et jugées inacceptables.

L'attitude du comte Tisza qui, pour répondre aux désirs manifestés à Vienne, avait entamé les pourparlers, lui a été imposée par les difficultés que le parti magyar intransigeant n'aurait pas manqué de lui créer dans le cas où il aurait donné satisfaction aux desiderata formulés par les Roumains *. Le chauvinisme magyar est, en principe, hostile à toute réforme libérale, il ne peut comprendre le souci d'égalité politique qui anime les Roumains de Transylvanie et tous ses efforts tendront longtemps encore à s'opposer à des concessions qu'il considère comme une atteinte à ses privilèges séculaires.

La discussion qui vient de se terminer aura cependant mis en lumière la vitalité du parti roumain de Transylvanie et la nécessité où sera désormais le Gouvernement hongrois de compter de plus en plus avec lui.

Le comte Tisza a pu constater que si les Roumains restent fermement attachés par leurs sentiments intimes à leur origine, ils peuvent néanmoins contribuer par une loyale collaboration, à la prospérité de la Hongrie, mais qu'ils réclament en échange un traitement plus conforme à l'importance de leur groupement et à leurs légitimes aspirations. Les incidents divers qui ont marqué les négociations, aussi bien que la conclusion négative à laquelle elles ont abouti, inspireront au comte Tisza et à ses successeurs des réflexions qui peuvent servir la cause des Roumains transylvains et leur préparer un avenir d'indépendance et de liberté.

On doit considérer en tout cas comme close l'ère des persécutions dont ils se plaignaient.

Le discours prononcé avant-hier par le comte Tisza au sujet des pourparlers qui nous occupent est, à cet égard, des plus significatifs. Deux points en sont plus particulièrement à retenir; l'assurance qu'il a donnée que les nationalités en Hongrie trouveraient dorénavant un terrain propice à leur développement et la déclaration très nette qu'il a faite en parlant des négociations «poursuivies, a-t-il dit, hors de toute influence étrangère et encore moins de celle du comte Czernin [1] mais inspirées par un sincère désir de favoriser l'épanouissement cultural et économique des nationalités».

Quant à l'impression produite en Roumanie par l'échec des négociations,

*Note du document : *Voir ma dépêche n° 20 du 8 février* (reproduite sous le n° 212).

[1] Voir au sujet du comte Ottokar Czernin le rapport de M. d'Apchier le Maugin en date du 28 janvier, ci-dessus reproduit sous le numéro 179. Le discours prononcé par le comte Tisza le 31 janvier (reproduit dans *Parlamentarische Chronik der Österreichisch-Ungarischen Monarchie*, 1914, n° 82) avait assez naturellement provoqué du mécontentement en Roumaine et le comte Czernin s'était fait l'interprète de ce sentiment dans un télégramme du 8 février (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VII, pièce n° 9315). Le comte Tisza protesta contre l'accueil fait en Roumanie au langage qu'il avait tenu (*ibid.*, n°s 9331 et 9334)

elle se traduit peu par voie de la presse qui se borne à reproduire les opinions énoncées en Hongrie et en Autriche.

Si j'en crois toutefois les confidences que m'ont faites plusieurs personnalités politiques on est plutôt satisfait d'une solution qui laisse place aux espérances secrètement nourries par un grand nombre de Roumains. Une réconciliation, qui aurait rapproché définitivement ou tout au moins d'une façon plus intime l'élément roumain transylvain du parti magyar, risquait en effet de compromettre des desseins d'une réalisation lointaine, mais ardemment souhaitée par les partisans d'une plus grande Roumanie. Sans aller jusqu'à encourager une lutte qui, pour le moment, ne peut que porter préjudice aux intérêts vitaux des Roumains transylvains, les comités dirigeants de ce parti, d'accord avec leurs amis de Roumanie, préfèrent sans nul doute la prolongation d'un état de choses qui justifie actuellement des revendications et justifierait quelque jour, si les circonstances s'y prêtaient, une action séparatiste réalisant le rêve secret de la grande majorité du peuple roumain.

Le silence relatif de la presse roumaine s'explique donc pas la crainte qu'elle a de ne pouvoir, sans provoquer peut-être de graves discussions avec l'Autriche, se réjouir ouvertement d'un échec qu'elle avait prévu, mais qu'elle n'espérait pas aussi complet [1].

337.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 67. *Rome, 20 février 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 mars.)

J'ai rapporté sommairement, par mes télégrammes, les circonstances qui ont marqué le séjour du prince de Wied à Rome. Je voudrais les compléter par des détails qui ne vous paraîtront pas, je l'espère, sans intérêt [2].

Le futur Roi d'Albanie, a été l'objet de toutes les attentions de nature à le flatter de la part du mondre officiel italien. Malgré l'entente des deux alliés pour tout ce qui concerne l'Albanie, on a cherché à Rome à bien indiquer

(1) Sur les dispositions de nombreux Roumains à l'égard de la monarchie austro-hongroise, voir un rapport du comte Ottokar Czernin du 11 mars 1914, avec les cinq annexes qui le complètent (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 9463). Voir aussi un mémoire du comte Tisza du 15 mars (*ibid.,* n° 9422). Cf. *Grosse Politik,* vol. 39, pièces n°s 15814, 15816).

(2) Il n'est pas sans intérêt de comparer le contenu de ce rapport à la note publiée dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik* sur les entretiens qu'a eu le comte Berchtold avec le prince de Wied(vol. VII, pièce n° 9399).

que le prince était un client de l'Italie plutôt que de l'Autriche, qu'entre les deux Puissances c'était plutôt sur la première que sur la seconde qu'il devait s'appuyer. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, cette tendance n'a pas échappé aux Autrichiens et ne leur a causé aucun plaisir. C'est l'Italie qui a fait au prince l'avance de fonds destinés à défrayer ses premiers besoins. Il y a eu en outre l'incident de la visite manquée au Vatican. Du côté autrichien elle était vivement désirée à la condition qu'elle se fît sous les auspices de l'Ambassadeur d'Autriche. Mais une telle procédure ne convenait nullement à l'État allié qui voit avec autant de jalousie que d'inquiétude la mainmise autrichienne sur les catholiques d'Albanie. Le prince de Wied n'a donc pas vu le Pape; et c'est parce que le Gouvernement italien s'y est opposé, de même qu'il avait stipulé que son voyage à Rome précédât celui de Vienne.

On paraît peu édifié d'autre part à l'ambassade d'Autriche sur le choix de l'aide de camp du futur Roi. Celui-ci a choisi pour remplir cette fonction un officier fort distingué, le capitaine Castoldi, très au courant des affaires albanaises et balkaniques et qui ne manquera pas d'exercer au bénéfice de son pays l'influence qu'il acquerra auprès de lui. «Il ne se passera pas un an» disait un fonctionnaire de l'ambassade à un de mes collaborateurs, «avant que le prince de Wied ne cède la place à une haute personnalité musulmane». Voilà une bien sombre appréciation de l'avenir du Roi d'Albanie. Je l'ai entendu prononcer en d'autres termes par d'autres diplomates et par des hommes politiques italiens. Le prince de Wied a produit généralement une bonne impression, mais je n'ai rencontré personne qui ait discerné en lui les facultés nécessaires pour surmonter les difficultés de toutes sortes qui s'opposeront à la consolidation de son éphémère royauté.

338.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

À M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 38. *Belgrade, 21 février 1914, 17 h.*

(*Reçu :* 19 h. 40.)

La Porte vient de faire parvenir au Gouvernement royal, non point par le délégué serbe, mais par le canal de l'ambassade de Russie à Constantinople [1], une note relative aux points en discussion dans la négociation du traité serbo-turc.

[1] Cf. le télégramme de Péra, du 19 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 328.

Ces points se réduisent à neuf. De la lecture de cette note, que m'a faite hier soir M. Pachitch, j'ai retenu les indications suivantes : la Porte refuserait encore de rceonnaître aux Serbes résidant en Turquie le délai et les modalités d'option pour la nationalité que le Gouvernement royal est disposé à reconnaître aux Turcs dans ses nouvelles provinces, sous le prétexte que cet avantage ne figure point dans le traité grec. M. Pachitch fait observer que la Grèce n'avait pas besoin d'une telle stipulation, puisqu'elle jouit en Turquie du bénéfice des capitulations. La Porte répugnerait également à reconnaître les communautés, écoles et fondations pieuses serbes en Turquie. M. Pachitch tient beaucoup à cette reconnaissance; il me dit qu'il y a en Turquie 10.000 Serbes de la vieille Serbie et qu'une partie des biens du monastère serbe du mont Athos se trouve aux environs de Smyrne. Les divergences subsistent au sujet des écoles turques de la Serbie, la Porte prétendant que l'on y enseigne la langue maternelle des élèves, le Gouvernement serbe la seule langue turque [1]. M. Pachitch me dit que cette distinction a pour la Serbie une réelle valeur, à cause des musulmans [de] langues serbe et albanaise. Dans la question des vakoufs, la seule divergence resterait au sujet des cimetières, que la Serbie persiste à ne pas reconnaître comme vakoufs. La Porte serait maintenant plus disposée à admettre que la garde du tombeau du Sultan Mourad à Kohove soit confiée, non pas à un fonctionnaire nommé par le Sultan, mais à une commission présidée par le grand Mufti local. La compétence des muftis donnerait encore lieu à difficultés, mais le Gouvernement turc paraîtrait enclin à abandonner sa prétention primitive, que les muftis des nouvelles provinces serbes relèvent, en matière judiciaire, du cheikh ul Islam de Constantinople. La note turque a produit sur M. Pachitch une impression plus favorable quant à la possibilité d'une issue prochaine des pourparlers. Il en a conclu que l'entente aurait pu se faire depuis longtemps déjà si n'étaient pas intervenues dans les pourparlers, de la part de la Porte, des arrière-pensées politiques étrangères à la nature des questions traitées.

[1] Il paraît y avoir ici un *lapsus ;* c'est vraisemblablement la Porte qui réclamait l'enseignement de la seule langue turque et le Gouvernement serbe qui voulait qu'on enseignât aux élèves leur langue maternelle.

339.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

T. n° 114. *Paris, 21 février 1914, 20 h. 25.*

Le Conseil des Ministres a approuvé ce matin l'arrangement paraphé à Berlin le 15 de ce mois. Je suis heureux de vous exprimer toute la satisfaction du Gouvernement pour l'heureuse issue des difficiles négociations poursuivies sous votre direction.

340.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 63. *Athènes, 21 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février; Dir. pol., 2 mars.)

Le Gouvernement hellénique vient de remettre aux représentants des six Puissances la réponse à la note [1] par laquelle celles-ci avaient fait connaître leurs décisions relativement à l'attribution des îles de l'Égée et à l'évacuation de l'Albanie. Votre Excellence trouvera ci-joint le texte de cette réponse.

M. Streit, Ministre des Affaires étrangères de Grèce,

à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

Athènes, 8/21 février 1914.

Le soussigné, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, a eu l'honneur de recevoir la déclaration, que L. L. E. E. Messieurs les Ministres d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et de Russie ont bien voulu lui faire de la part de leurs Gouvernements et prie Votre Excellence d'en agréer ses remerciements empressés.

Conscient des engagements que la Grèce a assumés par les traités de Londres et d'Athènes, ainsi que de la connexité établie entre la question des frontières méridionales de l'Albanie et celle des îles de la mer Égée, le Gouvernement de Sa Majesté hellénique apprécie à leur juste valeur les résolutions d'ordre européen,

[1] Voir la dépêche d'Athènes, du 14 février, ci-dessus reproduite sous le numéro 302, annexe.

auxquelles les Puissances ont abouti dans la question des îles occupées par la Grèce et dans celle de la délimitation gréco-albanaise.

Le Gouvernement royal, tout en exprimant sa reconnaissance de la solution équitable, conforme d'ailleurs aux intérêts bien compris des deux pays, que les Puissances ont donnée à la question des îles qu'il occupe, prend acte de l'attribution de ces îles au royaume hellénique, à l'exception d'Imbros et Ténédos, ainsi que de Castellorizo, lesquelles devront être restituées à la Turquie. Le Gouvernement royal déclare qu'il est prêt à se conformer à la décision des Puissances, d'après laquelle des garanties satisfaisantes devront leur être données, ainsi qu'à la Turquie, que ces îles ne seront ni fortifiées, ni utilisées pour aucun but naval ou militaire.

Comme contrepartie naturelle de ces obligations qui lui sont imposées, le Gouvernement royal ne doute point que les Puissances voudront décider, en réalisation du régime établi, que ces mêmes îles ne pourront jamais être l'objet d'une attaque ou d'une opération hostile quelconque, navale ou militaire, et que des mesures d'un caractère agressif ne seront pas prises le long de la côte de l'Asie Mineure faisant face à ces îles.

Le Gouvernement royal est prêt à donner à la Turquie les garanties ci-dessus, formulées dans la déclaration qui lui a été faite par les Puissances, aussitôt que la Turquie déclarera qu'elle se conformera aux communications des Puissances.

Enfin le Gouvernement royal ne manquera pas de prendre des mesures effectives, en vue de prévenir la contrebande entre les îles et le continent ottoman et donnera toutes les garanties satisfaisantes, prévues d'ailleurs déjà par la Constitution du royaume et par le traité d'Athènes, pour la protection des minorités musulmanes dans les îles attribuées à la Grèce par la décision des Puissances. En se faisant un devoir d'accepter sur ces points encore les décisions des Puissances, le Gouvernement royal a le droit d'espérer que, lors de la restitution à la Turquie d'Imbros, de Ténédos et de Castellorizo, les Puissances voudront bien demander au Gouvernement impérial ottoman des garanties efficaces afin que leurs populations grecques, se trouvant dans la pénible nécessité de renoncer à leur condition actuelle, conservent les libertés ecclésiastiques, scolaires et autres dont elles ont toujours joui. Il est nécessaire de noter que Castellorizo fait partie du Dodécanèse et a toujours participé à un régime privilégié; en conséquence, il est en droit d'espérer qu'il bénéficiera du régime que les Puissances, en temps voulu, voudront bien assurer à ces îles lorsqu'elles décideront de leur sort.

Il va sans dire aussi que, parmi les dispositions du traité d'Athènes, qui automatiquement auront leur application sur les îles que la Grèce acquiert, l'amnistie convenue entre la Grèce et la Turquie par l'article 3 dudit traité de paix sera également appliquée dans toute sa plénitude aux trois îles précitées, dont les habitants ou les originaires ne pourront d'aucune manière être molestés en raison d'aucun acte ayant une relation quelconque avec la guerre ou de sentiments qu'ils aient pu manifester en faveur de l'union au royaume hellénique.

La Grèce ne saurait dissimuler la douleur qu'elle ressent de devoir abandonner ces trois îles, qui auraient les mêmes droits que les autres pour aspirer à l'union avec la mère Patrie.

Le Gouvernement royal a pris connaissance du protocole de Florence du 17 dé-

cembre 1913 constituant les limites méridionales de l'État albanais [1], ainsi que du désir des Puissances que l'île de Saseno soit incorporée à l'Albanie. Quelle que soit la douleur qu'elle ressent de devoir se séparer de régions de culture et de conscience nationale grecques depuis des milliers d'années et de populations grecques qui après tant de siècles viennent de saluer avec un sentiment de patriotisme incoercible leur rétablissement national, la Grèce, se conformant aux décisions des Puissances, donnera l'ordre à ses troupes d'évacuer dans le délai fixé les territoires assignés à l'Albanie. Le Gouvernement royal prend, dès à présent, l'engagement formel à n'opposer aucune résistance et à ne soutenir ni encourager directement ou indirectement aucune résistance d'aucun genre à l'état des choses établi par les six Puissances dans l'Albanie du Sud.

L'île de Saseno ne pouvant être cédée, d'après la Constitution du royaume, qu'en vertu d'une loi, le Gouvernement royal promet d'introduire incessamment devant la Chambre le projet de loi y relatif.

Toutefois, le Gouvernement royal a l'honneur d'attirer l'attention des six Puissances sur l'opportunité qu'il y aurait, pour des considérations ethnologiques, stratégiques et économiques, que certains villages de la vallée d'Argyrocastro, conformément à l'annexe A, fussent incorporés dans la Grèce. En échange le Gouvernement royal est disposé, d'un côté à consentir à une rectification des frontières, indiquée d'ailleurs par la configuration géographique, qui prolongerait la côte albanaise jusqu'au cap de Pagania, et de l'autre à remettre à l'Albanie la somme de 2.500.000 francs.

En outre le Gouvernement royal se considère en droit de demander aux Puissances que des garanties suffisantes et efficaces soient données aux populations grecques revenant à l'Albanie pour leur langue, leur organisation ecclésiastique séculaire, leur religion, leurs églises et leurs écoles et le fonctionnement des legs et fondations scolaires et de bienfaisance épirotes. Spécialement en ce qui concerne la région de Chimara, elle a de tout temps joui d'une large autonomie, dont les Puissances voudront certainement tenir compte au moment où elles décideront de l'organisation administrative de l'Albanie.

Il contribuerait essentiellement à tranquilliser les populations qui, dans les moments critiques qu'elles traversent, se trouvent encore, vu l'état actuel de l'Albanie, sous le coup des plus graves appréhensions, si le Gouvernement royal était mis en mesure de leur donner, au nom de l'Europe, des assurances au sujet de ces droits, et si, en même temps, des mesures efficaces étaient prises pour la protection et le maintien de ces libertés, indispensables au bien-être même de l'Albanie et aux bonnes relations si hautement désirables des deux éléments.

Conformément aux décisions de la Conférence des Ambassadeurs à Londres, le Gouvernement royal entend que le canal de Corfou sera soumis à des conditions d'une neutralité spéciale et effective.

Quant à l'évacuation des territoires occupés par les troupes helléniques, le Gouvernement royal considère qu'il est dans l'intérêt général que l'ordre et la tranquillité

[1] Voir ci-dessus, à la date du 9 janvier, la dépêche circulaire reproduite sous le numéro 40, annexe.

soient assurés au moment du départ de ces troupes et que des mesures soient prises pouvant rassurer les populations des contrées qui seront évacuées que leur vie et leurs propriétés ne courent aucun danger. Dans cet ordre d'idées, il serait à souhaiter que l'autorité, dans cette partie de l'Épire qui formera partie intégrante de l'Albanie, fût remise à une force régulière constituée et propre à imposer le respect et la confiance. Le Gouvernement royal, fort de sa sincérité, croit pouvoir compter sur la confiante coopération des Puissances pour leur demander de bien vouloir concerter avec lui toute mesure pouvant prévenir l'effusion de sang et l'accomplissement d'actes arbitraires, qui compromettraient l'œuvre de pacification, que l'Europe se propose dans ces contrées, et la possibilité d'une cohabitation des deux éléments en présence. Une évacuation successive et graduelle de chaque caza, après que la force armée qui y assurera l'ordre y sera établie sous la direction des officiers hollandais, paraît un moyen efficace pour garantir la plus prompte et la plus sûre réalisation des conditions posées par les Puissances. Et si les Puissances n'hésitaient pas, dans un sentiment de justice et d'équité, à incorporer à cette force armée des éléments locaux grecs, pris parmi ceux qui, ayant servi dans l'armée pendant l'occupation militaire hellénique, se sont habitués à l'ordre et à la discipline, ce procédé, tout en renforçant la gendarmerie albanaise d'éléments dignes de considération, aurait l'influence la plus salutaire et donnerait la confiance à ces populations, lesquelles à juste titre aspirent au droit de coopérer au maintien de l'ordre et à la protection de leurs foyers. Enfin le Gouvernement royal croit de son devoir de faire remarquer que, les limites du caza de Koritza formant, sans être spécifiées, le point de départ des décisions prises par la Commission internationale à Florence, il y a lieu à se demander si ces frontières administratives, qui d'ailleurs ont souvent subi des modifications, correspondent aux exigences légitimes réciproques pour constituer la frontière entre deux États. Le Gouvernement royal prie les Puissances de vouloir bien faire examiner sur place par la Commission de délimitation les frontières du caza au dit point de vue et d'y faire apporter toute modification propre à assurer, de ce côté encore, les bonnes relations entre les deux États. Jusqu'à ce que cette délimitation soit tracée, il sera indiqué que les troupes grecques tout en commençant, selon la décision des Puissances, l'évacuation par le caza de Koritza, s'arrêtent aux frontières naturelles répondant le mieux aux limites du caza d'après la ligne tracée à l'annexe B.

Le Gouvernement royal prend l'engagement formel, bien entendu, de faire retirer ses troupes de tout point occupé qui ne parviendrait pas définitivement à la Grèce, à la suite de la délimitation ci-dessus proposée.

Le Gouvernement royal est confiant en l'esprit de justice et d'équité avec lequel les Puissances voudront encore examiner les considérations qu'il a cru devoir leur présenter.

Annexe A.

La frontière, à partir de la hauteur qui se trouve au Nord-Est du village Episcopi marquée sur la carte de la Commission internationale, délaisse les limites tracées par cette Commission et elle suit un contrefort à l'Ouest du village Episcopi, qu

restera à la Grèce, elle descend dans la vallée du Zrinos, traverse la rivière immédiatement à l'Est du han Gjerguçati qui reste à l'Albanie, elle monte sur un contre-fort à l'Ouest du monastère Delano qui, ainsi que le village Zervat, restera à la Grèce, le village Gjerguçati restant à l'Albanie, et rencontre la crête principale de Placovouni, qu'elle suit dans la direction Sud-Est jusqu'au Stagara, où elle rencontre la frontière tracée par la Commission internationale (carte 1.200.000 de l'État-major autrichien).

Annexe B.

A partir du point C de la carte de la Commission internationale, la frontière se dirige d'une façon générale vers le Nord-Est, elle suit la ligne de partage des eaux entre Ano-Divoli (Divoli supérieur) et l'Aliacmon supérieur et aboutit au sommet 1347 du mont Gorbec. De ce point elle se dirige vers l'Ouest, traverse les cotes 858, 1309, 1734, 1090 et de là, dans la direction exacte du Nord, elle suit la crête du mont Malisat.

341.

M. Dussap, Vice-Consul de France à Janina,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 7. *Janina, 22 février 1914, 8 h. 30.*

(*Reçu :* 15 h. 30.)

Bien que les décisions prises au cours de l'assemblée panépirote tenue récemment dans l'église d'Argyrocastro, sous la présidence de trois métropolites, me dit-on, soient gardées secrètes, j'apprends de bonne source et le bruit se répand en ville que cette assemblée aurait décidé la résistance.

342.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia.

D. n° 39. *Paris, 22 février 1914.*

M. Turrettini m'a donné communication d'une lettre dont vous trouverez ci-joint la copie (1) et qui lui est adressée par M. Stoyanoff au sujet des garanties à attribuer aux emprunts que le Gouvernement bulgare à l'intention de contracter en France.

(1) Voir ci-dessus, à la date du 4 février, n° 219.

J'ai déclaré à M. Turrettini, qui doit répondre dans ce sens à la lettre de M. Stoyanoff, que le Gouvernement de la République ne se refuserait pas à envisager une opération avec la Bulgarie, mais qu'il ne pouvait en être question au plus tôt avant la fin de l'année. J'ai ajouté qu'en tout cas nous serions en droit d'exiger des garanties très sérieuses.

J'ai l'honneur de porter ces indications à votre connaissance, à toutes fins utiles.

343.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 44. *Vienne, 22 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février; Dir. pol., 2 mars.)

Presque rien n'est à retenir des discours échangés à Neuwied entre la délégation albanaise et le Souverain appelé à régner en Albanie. De part et d'autre ont été prononcées les phrases inévitables en pareilles circonstances. Les protestations de loyalisme et de fidélité d'Essad Pacha valent les assurances que le prince en accueillait l'expression avec une entière confiance.

Ce qui seulement est à noter, c'est qu'Essad Pacha ayant commencé par saluer son futur maître en le traitant d'Altesse Sérénissime, a terminé en le qualifiant de Roi. Il entendait faire ainsi comprendre qu'il lui conférait lui-même la couronne, avec un titre sur lequel les Puissances sont encore loin de s'être mises d'accord.

En ce qui concerne cette seconde question, qui n'est pas sans mériter qu'on s'en occupe, le seul argument en faveur de la création d'un royaume d'Albanie est que l'État mitoyen et beaucoup moindre du Monténégro a pris rang parmi les royaumes. Mais il n'y a été admis, grâce à la tolérance ou à la négligence des grandes Puissances, que pour célébrer la longueur plutôt que la respectabilité du règne du Prince Nicolas. Je me suis toujours étonné que celui-ci ait été autorisé à se parer de la qualité royale. Est-ce parce que cette faute fut commise qu'il faudrait y persévérer en laissant le prince Guillaume de Wied usurper le même titre ?

Le Cabinet de Vienne, tout en évitant de s'en expliquer nettement, désire que l'Albanie autonome soit constituée en royaume. Plusieurs fois mon collègue anglais et moi avons eu à rectifier certains qualificatifs intentionnellement glissés par le comte Berchtold dans la conversation. Avec raison la presse allemande a fait observer qu'il n'y avait pas à attribuer la plus considérable des dénominations à une souveraineté encore si incertaine. Néanmoins, Essad

Pacha, d'accord sans doute avec les agents autrichiens, a tenté de brusquer la solution : en augmentant l'importance du Souverain, il accroît aussi la sienne et grossit à dessein la valeur de l'héritage qu'il espère certainement recueillir. D'après un télégramme de Durazzo, le mot prince n'ayant pas d'équivalent en albanais, le titre définitivement choisi serait celui de *mbret,* qui s'applique au détenteur du pouvoir suprême. Reste à savoir quel accueil les chancelleries européennes feront à ce vocable nouveau.

Quant à Essad Pacha et au rôle équivoque qu'il joue, c'est, chose surprenante, dans la *Reichspost* qu'il en est parlé avec le plus d'indépendance et de franchise. La feuille ultra-catholique et impérialiste fait même preuve d'une clairvoyance dont elle n'est pas coutumière et qui lui est inspirée tant par la crainte de la concurrence italienne que par son souci des intérêts chrétiens. Quelques extraits donneront le moyen d'en juger.

«Essad Pacha, faiseur de Roi, qui pourra lire dans son cœur ? Comme général turc et défenseur de Scutari, il a négocié la livraison de la ville aux Monténégrins à qui il eût aussi abandonné toute la région jusqu'au Drin. En se retirant sur Durazzo avec sa petite armée, il déclarait ouvertement que, pour faire de l'Albanie une nation indépendante, l'alliance avec les Monténégrins et les Serbes s'imposait. C'eût donc été l'entrée dans l'union balkanique. Afin de fonder une dynastie à son profit il sacrifiait, lui musulman, Scutari et la Malissie catholique. A l'encontre d'Essad Pacha, dévoué au comité jeune-turc, Hassan Riza qui commandait dans Scutari, se comportait en véritable Albanais. Quand celui-ci, reconnaissant la cause ottomane perdue et la prolongation de la résistance impossible, eut recueilli l'opinion des notables qui souhaitaient que la ville fût remise aux Autrichiens, il eut avec Essad Pacha un long entretien dont le secret reste ignoré; mais en sortant de la maison, il tomba frappé de deux balles. La voix du peuple accusa aussitôt Essad d'être l'auteur du meurtre.

«Que doit-on penser après cela de ses sentiments patriotiques ? Le prince, dans son château de Wied, lui a parlé de la sainteté de la loyauté, en recevant de ses mains une couronne à laquelle le pacha avait prétendu. Le mystère de l'avenir de l'Albanie est contenu dans les rapports d'Essad et du Souverain. Essad est aujourd'hui l'homme le plus puissant du pays, celui à qui tous les musulmans obéiront aveuglément. Le danger pour le jeune monarque est de se laisser prendre aux pièges qu'on lui prépare. Ce serait alors l'oppression de la minorité chrétienne par les musulmans, la prédominance du croissant sur la croix. Le Souverain serait-il assez fort pour assurer aux catholiques la liberté religieuse espérée depuis des siècles, ou par intérêt dynastique suivra-t-il une politique favorable aux mahométans ? Si dès le début il hésite à prendre le premier parti, il sera débordé par des troubles de plus en plus graves dans ses États».

Ce que dans l'intérêt de sa thèse néglige d'indiquer le pieux rédacteur de la *Reichspost,* c'est qu'en optant pour l'autre parti, le prince de Wied se trouvera en présence de résistances au moins égales puisque la grande majorité de ses sujets sont des musulmans et que son autorité ne s'exercera que dans la mesure permise par Essad.

Il en a d'ailleurs conscience à tel point qu'il n'a dissimulé aux délégués albanais ni ses longues incertitudes ni ses appréhensions. A défaut d'une énergie et d'une intelligence exceptionnelles dont Votre Excellence a pu constater qu'il ne donne pas l'impression, il est permis de le supposer circonspect, avisé et prudent.

Que les débuts de son règne soient facilités par une période d'apaisement au Sud, résultant d'une pression conciliante du Cabinet de Bucarest sur celui d'Athènes; que quelques marques de sympathie soient accordées à sa personne; qu'il bénéficie de l'espoir qu'auront les chefs de tribu de lui extorquer plus qu'il ne pourra leur donner; c'est très admissible. Mais qui oserait croire que les Épirotes resteront longtemps calmes, les Albanais soumis et réservés et que les Gouvernements européens s'astreindront à maintenir l'ordre dans un pays sans intérêt pour eux ?

Les démarches par lesquelles le prince de Wied, en cela bien conseillé à Berlin, s'est soudainement décidé à se présenter à Londres et par suite à Paris et à Pétersbourg, ont vraisemblablement exercé une influence favorable. Il eût été d'ailleurs maladroit et discourtois de négliger les Puissances de la Triple Entente, dans le moment où elles sont sollicitées d'avancer des fonds à l'Albanie. Aussi les Gouvernements allemand et italien se sont-ils appliqués à corriger le soin trop visible que mettait celui d'Autriche à s'emparer de la personne du futur *Mbret.*

Pendant quelque temps, l'Europe aura peut-être l'illusion qu'elle a contribué à fonder un État viable. Mais ce n'est pas une accalmie précaire, ni quelques artifices diplomatiques qui devront suffire à inspirer une ferme confiance dans l'avenir de l'Albanie. La population y est vouée par son tempérament aux dissensions intestines et au brigandage. Il sera de l'intérêt de quelques uns, qui n'y auront pas de peine, d'entretenir le désordre, de susciter les compétitions, de lasser la patience des Puissances impliquées dans l'affaire.

Tel semble le calcul de l'Italie qui sait bien que, quoi que fasse sa rivale austro-hongroise, c'est son influence qui prévaudra et qu'un jour viendra où elle pourra détacher de l'Albanie la portion qu'il lui conviendra d'en prendre.

C'est pourquoi je souhaite que, quant à nous, nous n'accordions à cet essai malencontreux qu'un minimum d'intérêt. Dût-il réussir contre toute vraisemblance, nous n'y aurions aucun profit. Il est donc tout naturel que nous réduisions le plus possible les risques à courir du fait de notre participation à l'entreprise.

344.

Note du Département.

Très confidentiel. *Paris, 23 février 1914.*

D'après certains renseignements parvenus au ministère des Affaires étrangères, une entente est intervenue entre l'Allemagne et l'Autriche au sujet des chemins de fer orientaux, sur les bases suivantes (1) :

L'Autriche accorde à l'Allemagne une prime sur les actions qu'elle a rachetées et lui promet quelques postes d'administrateurs dans la société des chemins de fer orientaux de l'Est, laquelle continuera d'exister et d'exploiter les lignes qui se trouvent sur les territoires bulgare et turc.

L'Allemagne a demandé en outre, et cette condition a été acceptée par l'Autriche, qu'aucun représentant de la France, ne soit admis dans le conseil d'administration des chemins de fer orientaux de l'Est.

345.

Note de l'ambassade de Russie.

Paris, 23 février 1914.

Au mois de décembre de l'année dernière le Gouvernement de la République a bien voulu consentir à prêter son concours au Gouvernement monténégrin en vue de la conclusion d'un emprunt de 40 millions de francs. D'après une communication du Chargé d'affaires de Russie à Cettigné, tous les représentants étrangers, à l'exception toutefois des Ministres de France et d'Angleterre, se trouvent aujourd'hui munis d'instructions au sujet de l'emprunt monténégrin.

Vu que la conclusion de l'emprunt présente une nécessité réelle pour le Gouvernement monténégrin, l'Ambassadeur de Russie est chargé par M. Sazonoff de prier Son Excellence M. Doumergue de vouloir bien adresser, si possible un moment plus tôt, des instructions à ce sujet au représentant de France à Cettigné. M. Isvolsky croit devoir ajouter qu'au point de vue technique, la réalisation de l'emprunt semble être facilitée par la déclaration formelle qui a été faite au Chargé d'affaires de Russie à Cettigné par le Président du Conseil

(1) D'après les documents contenus dans *Grosse Politik,* vol. 37, pièces nos 15140 et suivantes, il n'y avait pas encore, à la date du 23 février, d'accord entre l'Allemagne et l'Autriche. Cf. le télégramme de M. de Hartwig reproduit dans *Mejd Otn.,* I, 1, n° 245.

des Ministres que le Gouvernement monténégrin non seulement ne voit pas d'objections à l'institution du contrôle des Puissances sur l'affectation du produit de l'emprunt projeté, mais considère même un pareil contrôle comme devant avoir des résultats excellents pour le pays.

D'autre part, en vue de régulariser sa situation financière actuelle et faire droit aux obligations assumées à la suite des deux guerres balkaniques, le Gouvernement monténégrin éprouve le besoin d'obtenir, en dehors de l'avance qui lui a été consentie, sur le montant de l'emprunt projeté de 40 millions de francs par une banque française et une banque italienne, une nouvelle avance complémentaire de 3 millions de francs. Il a en conséquence demandé auxdites banques de lui accorder cette avance et s'est en même temps adressé au Gouvernement russe avec la prière de lui prêter ses bons offices dans ce sens auprès du Gouvernement de la République.

Le Chargé d'affaires de Russie à Cettigné télégraphie que son collègue de France, qui avait contrôlé avec le Ministre d'Italie les dépenses effectuées sur l'avance déjà consentie, a informé le Gouvernement de la République qu'il jugeait pour sa part une avance complémentaire comme parfaitement admissible.

M. Sazonoff serait en conséquence vivement reconnaissant à Son Excellence M. Doumergue de vouloir bien accorder son appui au Gouvernement monténégrin en vue d'obtenir l'avance sollicitée.

346.

Note du Département[1].

Paris, 23 février 1914.

J'ai répondu à M. Isvolsky[2] que ce n'était pas «en vue de la conclusion d'un emprunt de 40 millions» que la France avait, en décembre 1913, prêté son concours au Gouvernement monténégrin, mais seulement en vue d'une avance de six millions, à valoir sur l'emprunt de *30 millions,* que les Puissances à la conférence des Ambassadeurs à Londres se sont montrées disposées à faciliter au Monténégro, en compensation de sa renonciation à Scutari.

Cette avance a été faite par la Banque de Paris et des Pays-Bas et par la Banque commerciale de Milan, conjointement, avec contrôle commun des représentants français et italiens de Cettigné.

Depuis lors, au cours d'un séjour prolongé qu'il a fait à Paris, M. Plamenatz, Ministre des Affaires étrangères du Monténégro, a entretenu le ministère des

[1] De la main de M. de Margerie. — [2] Voir la note de l'ambassade de Russie, reproduite ci-dessus sous le n° 345.

Affaires étrangères à plusieurs reprises de la situation financière du Monténégro. Il a parlé à la fois d'un grand emprunt (il citait le chiffre de 40 millions) et d'une nouvelle avance (de 3 millions) en attendant la conclusion de celui-ci.

A. Sur le premier point, il lui a été indiqué à plusieurs reprises, de la façon la plus constante, que si le Monténégro voulait cristalliser les bonnes volontés des grandes Puissances, il était *indispensable* que celles-ci fussent mises au courant de la situation financière budgétaire et économique du Monténégro, des ressources que le Gouvernement pourrait affecter en gages au futur emprunt, du plan de développement économique que le Gouvernement avait pu préparer, notamment en ce qui concerne les territoires conquis. Un travail devrait être préparé à cet effet par le Gouvernement monténégrin (comme la commission de contrôle l'a fait pour l'Albanie), ce travail servirait de base commune d'appréciation pour les Puissances et, seul, leur permettrait d'engager les différentes banques à s'intéresser, le moment venu, à l'émission de l'emprunt.

L'institution d'un contrôle des Puissances était considéré par la France comme chose acquise, elle avait pris soin de l'organiser pour elle-même et l'Italie, lors de l'avance franco-italienne de six millions.

B. Sur le second point (nouvelle avance de trois millions) il semble qu'il y ait eu un malentendu entre M. Plamenatz et la Banque de Paris, celui-ci ayant cru comprendre que celle-là ne s'intéressait pas à cette nouvelle avance. Le Monténégro en aurait pris prétexte, sans doute à l'incitation de l'Italie, pour négocier avec l'Italie seule cette seconde avance.

Des explications, provoquées par des observations du Département à M. Turrettini, ont été récemment échangées entre ce dernier et M. Joël, de la Banque commerciale de Turin.

Il y aurait lieu de mettre M. Tailhand au courant et de l'inviter à dire au Gouvernement monténégrin qu'il ne saurait — en vertu même du contrat de l'avance de six millions, — négocier avec l'Italie seule et qu'il doit s'adresser aussi à la Banque de Paris. Il trouvera celle-ci disposée à causer.

En ce qui concerne le plus grand emprunt le Président du Conseil estime qu'il y a lieu de donner à M. Tailhand les instructions nécessaires pour causer avec ses collègues.

Prévenir nos Ambassadeurs, notamment Londres, l'agent anglais n'ayant pas encore d'instructions.

347.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 43. *Belgrade, 23 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février; Dir. pol., 6 mars.)

Bien que le retour de M. Pachitch à Belgrade ait remis au premier plan la question des chemins de fer orientaux, la presse continue de la mentionner à peine. Il n'y a guère à signaler à ce sujet qu'une interview du Ministre des Travaux publics parue dans le journal *Politika* et dont vous trouverez, ci-joint, la traduction [1]. Après avoir fait un exposé de ses pourparlers antérieurs avec la Compagnie des chemins de fer orientaux, M. Jotza Yovanovitch se montre, à son ordinaire, partisan déterminé du rachat, insiste sur un rachat préalable, malgré l'adoption éventuelle de la combinaison internationale et conclut en menaçant de sa démission, si quelque autre solution venait à intervenir.

Le Ministre de Russie affirme que M. Pachitch reste nettement acquis à la combinaison internationale. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le télégraphier, le 13 de ce mois, sous le n° 34 [2], le Président du Conseil m'a dit, de la façon la plus nette, que le Gouvernement serbe n'avait rien contre la combinaison actuellement envisagée sur le sujet des chemins de fer orientaux et qu'il l'admettait en principe, mais que, si l'Autriche prétendait y lier d'autres questions et en tirer parti pour rechercher certaines concessions inacceptables, la Serbie ne saurait s'y prêter et devrait réserver son droit de rachat. M. Pachitch faisait ainsi allusion aux exigences mises en avant dans le projet de convention communiqué au Ministre de Serbie à Vienne et que j'ai fait connaître à Votre Excellence par ma dépêche n° 15 du 24 janvier dernier [3].

(1) La reproduction de cette interview a paru inutile.

(2) M. Descos disait dans ce télégramme précisément ce qu'il répète dans ce rapport au sujet de M. Pachitch. M. Doumergue avait répondu par télégramme, le 18 février, que, si M. Pachitch était favorable en principe à la combinaison envisagée pour les chemins de fer orientaux, il devrait envoyer d'urgence à Vienne des négociateurs officieux, afin de ne pas laisser le Gouvernement austro-hongrois sous l'impression que la Serbie était intransigeante pour le rachat.

(3) M. Descos disait dans ce rapport : «la seule difficulté continue à résider dans les exigences de l'Autriche qui prétend subordonner son consentement à la combinaison susmentionnée à la conclusion d'une convention de chemins de fer destinée à garantir ses communications» et plus loin : «Enfin ledit projet (autrichien) de convention maintenait en vigueur les conventions précédentes, c'est-à-dire la convention de 1880 entre l'Autriche et la Serbie et la convention à quatre (mentionnée dans une note à la dépêche de Vienne du 8 février, reproduite sous le n° 246), mais en indiquant que ces deux conventions et la convention à conclure ne s'appliqueraient pas seulement aux lignes des chemins de fer orientaux mais s'étendraient en outre à la plupart des lignes du royaume existantes ou projetées».

Il a notamment marqué l'impossibilité pour la Serbie d'accepter que la convention à quatre fût étendue à toutes ses lignes de chemins de fer.

Comme je n'avais point manqué d'insister auprès de lui, conformément à vos directions, sur l'importance que nous attachions, dans l'intérêt même de la Serbie et de la paix générale, au succès de la combinaison des chemins de fer orientaux, M. Pachitch me répondit assez vivement qu'il se rendait bien compte qu'une telle combinaison serait de nature à assouplir les rapports austro-serbes, mais que la Serbie ne pouvait rien à l'opposition faite à l'Autriche par ses deux alliés de la Triple Alliance et que, si même cette opposition tenait la combinaison en échec, il pourrait se trouver là certains avantages politiques.

Cependant, comme j'ai eu l'honneur de vous le télégraphier, le 21 de ce mois, sous le n° 39 [1], M. Pachitch m'a marqué son intention d'envoyer les deux experts, seuls délégués prévus en dehors du Ministre de Serbie, à Vienne, dès que celui-ci aurait réussi à déterminer avec le comte Berchtold la base des futures négociations sur le sujet des chemins de fer. Cette base, qui faisait l'objet d'entretiens actuellement poursuivis entre le comte Berchtold et M. J. Yovanovitch, n'avait pas encore été trouvée, à cause de la tendance persistante du Gouvernement autrichien à joindre les questions et à poser certaines conditions.

348.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. s. n°. *Péra, 24 février 1914, 2 h. 30.*

(*Reçu :* 4 h. 5.)

Le Ministre de Grèce, que j'ai rencontré au moment où il sortait de chez le Grand Vizir, m'a dit confidentiellement que, pour la première fois depuis son arrivée à Constantinople, il lui avait été parlé aujourd'hui de la question des îles. Le Grand Vizir, après l'avoir entretenu de la réponse du Gouvernement grec à la note des Puissances, lui avait *à titre privé* demandé s'il n'estimait pas qu'il conviendrait que les deux Gouvernements cherchassent s'il y a pour régler la question un terrain d'entente. M. Panas s'est borné à répondre que la question était définitivement réglée non seulement par la décision des Puissances mais par la Sublime Porte elle-même, dont les délégués, avaient accepté les dispositions arrêtées à Londres et à Athènes. L'insistance avec

[1] M. Descos faisait savoir par ce télégramme que M. Yovanovitch avait eu plusieurs entretiens avec le comte Berchtold sans qu'aucune base acceptable pour la Serbie lui eût été proposée.

laquelle le Grand Vizir n'en a pas moins indiqué qu'il désirait voir une conversation s'ouvrir entre les deux Gouvernements fait craindre à M. Panas que la Porte ne se résigne pas facilement à la perte de Chio et de Mytilène.

349.

Note du Département.

Communication du prince Ruspoli.

24 février 1914.

Monténégro, — 3 millions demandés au Gouvernement italien qui approuve l'opération. L'Italie aurait appris que le Gouvernement monténégrin pourrait se dessaisir des concessions de chemins de fer qui rentrent dans le système transversal.

Le Gouvernement italien demande le consentement des Puissances et la concession des lignes Podgoritza-Ipek-Antivari-Scutari.

Le Gouvernement monténégrin n'a pas répondu, mais le Gouvernement italien désire mettre le Gouvernement français au courant.

350.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné.

T. n° 9. *Paris, 24 février 1914, 20 h. 30.*

Je réponds à votre dépêche n° 10 [1].

Je vous prie de mettre en garde le Gouvernement monténégrin contre ses négociations financières avec l'Italie seule : son intérêt le plus évident devrait l'en détourner. Le Chargé d'affaires d'Italie m'ayant fait part de ces négociations et des dispositions du Gouvernement italien à prêter seul au Monténégro les trois millions qu'il demande contre la concession des lignes Podgoritza-Ipek-Antivari-Scutari, j'ai répondu au prince Ruspoli que le Gouvernement français faisait les objections les plus nettes à une pareille combinaison.

La Banque de Paris est prête aujourd'hui à faire l'avance de trois millions dont le Monténégro a besoin, de concert avec l'Italie, dans les mêmes conditions que l'avance précédente de six millions.

[1] Du 12 février, ci-dessus reproduite sous le numéro 284.

351.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 104. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 24 février 1914, 21 h. 10.*

(*Reçu :* le 25, à 0 h. 10.)

La crise ouverte pas la retraite de M. Kokovtzoff n'est pas terminée.

Deux tendances se dessinent dans les influences qui s'exercent sur la volonté impériale : l'une s'efforce de faire prévaloir une politique autoritairement conservatrice, qui admettrait même une modification des garanties consitutionnelles. L'autre ne vise qu'à un conservatisme modéré sous des apparences libérales.

La première de ces tendances est représentée par le prince Metchersky, avec qui je me suis longuement entretenu hier et qui ne m'a pas dissimulé le caractère réactionnaire de son programme. La seconde a pour principal promoteur le comte Witte qui, après m'avoir expliqué le récent rescrit de l'Empereur, a conclu : «Souhaitons qu'on s'en tienne là».

On peut donc s'attendre à de nouveaux changements dans le Cabinet.

M. Sazonoff a confié à diverses personnes qu'il souhaite se retirer.

Le prince Metchersky et le comte Witte m'ont affirmé tous les deux que la politique extérieure de l'Empire n'est pas en cause.

352.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 90. *Londres, 24 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 25 février; Dir. pol., 2 mars.)

Sir Arthur Nicolson n'a pu réprimer un sourire quand je lui ai demandé s'il était vrai que la Société du chemin de fer de Smyrne-Aïdin ait renoncé à la nationalité anglaise. Imaginer qu'une société britannique adopte la nationalité ottomane, c'est méconnaître absolument le caractère anglais, et les bruits

parvenus au ministère et mentionnés dans votre dépêche 246[1] ne peuvent émaner que de levantins bavards et irréfléchis.

Quant à des extensions de concessions, le Foreign Office ne sait pas si la Société de Smyrne-Aïdin en réclame, il est probable qu'elle profitera des négociations actuelles pour essayer d'étendre son réseau au Nord en échange de l'abandon aux Italiens de son droit de préférence au Sud, mais, jusqu'à présent, aucun projet ne semble avoir été formulé.

Les pourparlers avec le délégué italien, M. Nogara, se poursuivent en ce moment, et le Sous-Secrétaire d'État permanent paraît croire à leur succès. Nous devons le souhaiter, car c'est la condition du règlement de l'affaire du Dodécanèse.

353.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Margerie, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Albert Gate House, 24 février 1914.*

Deux mots seulement car c'est l'heure du courrier. Benckendorff sort de chez moi, il a reçu un long *pro memoria* de Sazonoff au sujet de l'entrée à la Dette ottomane d'un délégué russe et il est chargé de demander l'appui du Gouvernement anglais *celui du Gouvernement français étant déjà obtenu*[2]. J'ai remis les choses au point et j'ai répété à mon collègue notre conversation d'hier matin[3]. Je lui ai montré l'embarras où la sotte démarche de Sazonoff à Berlin nous mettait.

Benckendorff m'a répondu qu'il fallait attribuer cette démarche à la *légèreté*

(1) Cette dépêche, qui est du 21 février, n'a pas été reproduite.

M. Doumergue avait fait savoir à M. Paul Cambon dès le 14 février (par un télégramme reproduit sous le n° 294), que, d'après une information venue de Rome, l'accord était conclu entre le délégué italien et la Société des chemins de fer Smyrne-Aïdin.

(2) Cf. la dépêche de M. Sazonoff au comte Benckendorff, reproduite dans *Mejd. Otn.*, I, 1, n° 287.

(3) Il ne se trouve pas au dossier de note sur l'entretien auquel M. Paul Cambon fait allusion. Les télégrammes de Constantinople du 6 janvier et du 4 février, ci-dessus reproduits sous les numéros 19 et 214 renseignent sur la combinaison envisagée pour permettre l'entrée d'un délégué russe dans le Conseil de la Dette ottomane sans modifier de façon défavorable pour les intérêts français la composition de ce conseil et sans renoncer à la présidence alternative du délégué français et du délégué anglais. D'autre part, M. Doumergue exposait dans une dépêche circulaire du 16 février l'état de la question : le Gouvernement français s'emploierait auprès du syndicat des porteurs français pour donner satisfaction au désir de la Russie et avait obtenu l'assentiment de principe du Gouvernement ottoman, mais, en présence des exigences non seulement de l'Allemagne mais d'autres Puissances: Autriche, Italie, Belgique, il ne semblait pas qu'une solution pût être obtenue promptement. La Russie devait pa-

de Sazonoff, à son *ignorance* complète des affaires, à son *incompréhension* de tout ce qui touche aux finances. «Il ne sait sûrement pas, m'a-t-il dit, ce que c'est que le Conseil de la Dette ottomane, il ignore qu'il se compose de délégués des groupes de porteurs de titres; il n'a jamais un instant pensé ou compris qu'il fallait d'abord constituer un groupe russe».

— «Mais, ai-je répondu, on le sait à votre ministère des Finances et quand la question s'est posée, Raffalovitch a dû écrire à Pétersbourg».

— «Raffalovitch ne correspond qu'avec le ministère des Finances, cette administration ne s'intéresse nullement aux affaires de la Dette ottomane et ne transmet rien aux Affaires étrangères, ou si elle transmet, c'est un an ou deux après les événements. Donc Sazonoff ne sait rien et ne soupçonne rien de tout ce que vous me dites. A mon avis il ne faut pas craindre de parler net. Votre Gouvernement devrait remettre à Isvolsky ou faire remettre à Sazonoff un *pro memoria* très clair expliquant l'origine et la composition de l'administration de la Dette publique et l'impossibilité où vous êtes, sans tout disloquer, d'accepter un délégué allemand supplémentaire. Il faut parler à Sazonoff comme à un enfant et lui apprendre l'A B C de cette affaire.

— «Quant à moi que faire vis-à-vis du Gouvernement anglais ?»

— «Si vous le saisissez, il nous en parlera, dis-je, et nous lui dirons notre sentiment qu'il partagera. Alors ce seront des lamentations sur le flottement de la Triple Entente. Vous feriez mieux de vous réserver».

— «Alors, a-t-il repris, je vais télégraphier à Sazonoff (1) que, les intérêts de la France étant prédominants, le Gouvernement anglais me répondra qu'il doit se concerter avec Paris avant de me donner une solution; qu'il serait donc prudent de s'arranger d'abord avec le Gouvernement français. Ainsi vous serez en mesure de faire vos observations qui, je le répète, doivent être très *nettes* et très *promptes,* sans quoi Sazonoff va battre l'eau et demander des appuis partout».

Je vous envoie en courant le compte rendu de cet entretien qui répond à ce que vous étiez d'avis de dire à Raffalovitch.

Mais Raffalovitch ce n'est rien, d'après Benckendorff, c'est Sazonoff qu'il faut mettre en présence des réalités. Il pleurera, mais il comprendra qu'il a fait fausse route.

tienter. Or, M. Sazonoff avait, par l'intermédiaire du comte de Pourtalès (voir dans *Grosse Politik,* vol. 37, II, pièce n° 15277, la lettre de cet ambassadeur), fait une démarche maladroite auprès du Gouvernement allemand et la situation s'était ainsi compliquée.

(1) Le télégramme du comte Benckendorff est reproduit dans *Mejd. Otn.,* I, 1, n° 326. Voir aussi la lettre de M. Isvolsky (*Ibid.,* n° 335).

354.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 41. *Vienne, 24 février 1914,*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février; Dir. pol., 6 mars.)

Le Ministre de Serbie à Vienne vient de donner dans le *Neues Wiener Tagblatt* de ce matin, une interview pour exprimer son opinion et celle de son Gouvernement dans la question des chemins de fer orientaux. M. Yovanovitch commence par exposer, au point de vue du droit, d'une part, les arguments du groupe financier austro-hongrois qui a acquis la majorité des actions de la Compagnie, de l'autre ceux du Gouvernement serbe. Quoique déjà connus de Votre Excellence, il n'est pas sans intérêt de rappeler brièvement ces arguments afin de préciser la situation des deux parties en litige à la date de ce jour.

Ceux du consortium austro-hongrois sont les suivants :

1° La compagnie des chemins de fer orientaux a obtenu de la Turquie le droit d'exploiter le réseau pendant cinquante années, à condition de verser au Gouvernement ottoman 8.000 francs par an et par kilomètre. La compagnie a, aux termes de la convention, le droit exclusif de fixer les tarifs, de percevoir les recettes, de nommer les employés et en général d'administrer ses lignes.

2° Aux termes de l'article 53 de la convention de La Haye de juillet 1898 signée par la Serbie, cette Puissance est tenue de restituer le matériel appartenant à des particuliers, en l'espèce la Compagnie des chemins de fer orientaux.

3° Il est de droit public de ne pas léser les droits des tiers.

4° La Serbie est subrogée à la Turquie dans ses droits et ses devoirs. Elle doit donc traiter la Compagnie des chemins de fer orientaux comme le faisait la Turquie.

5° La Grèce et la Bulgarie ont déjà opéré la restitution des lignes exploitées par la compagnie.

6° Enfin, la Compagnie a prouvé, par son attitude antérieure, qu'elle n'était pas hostile au commerce serbe vers le Sud, et elle est prête à témoigner de la plus grande bonne volonté; tandis que si les lignes sont entre les mains du Gouvernement serbe, le Gouvernement austro-hongrois pourrait craindre

que la voie de Salonique et de Constantinople ne fût fermée à son commerce.

A cela la Serbie répond :

1° La paix n'étant pas encore signée entre la Serbie et la Turquie, le Gouvernement serbe ne peut encore être subrogé dans les droits et devoirs du Gouvernement turc et l'article 53 de la convention de La Haye, qui stipule que les restitutions se feront à la fin de la guerre, ne saurait encore trouver d'application.

2° Il est nécessaire à un État d'avoir la haute main sur ses chemins de fer, et ce droit a été reconnu à maintes reprises (traité de Zurich de 1859 pour les chemins de fer lombards, traité de Vienne de 1866, traité de Francfort de 1871, chemins de fer du Transvaal, etc.).

3° La Serbie est prête à racheter le matériel et à indemniser la Compagnie de toutes les pertes qu'elle a subies pendant la guerre.

4° Le conflit actuel est de la compétence de la Commission financière de Paris.

5° Le fait que la Compagnie continue d'exploiter son réseau en territoire grec s'explique aisément, puisque la Grèce n'a pas de réseau d'État, tandis que la Serbie ne connaît que ce régime d'exploitation.

6° La Serbie laissera toujours ouvertes dans son propre intérêt les grandes voies de communication entre l'Europe et l'Orient. Au surplus l'Autriche-Hongrie possède une garantie dans la clause de la nation la plus favorisée, inscrite dans le traité de 1883.

7° La Serbie ne peut admettre que la ligne principale de son réseau soit exploitée par une compagnie étrangère, qui aurait le droit de modifier arbitrairement les tarifs, dont les employés pourraient être des étrangers et dont le statut est réglé par le régime des capitulations.

8° Enfin, la Serbie n'a pas à donner de garanties pour la liberté du trafic austro-hongrois avec Salonique, pas plus qu'elle n'en demande pour la liberté de son trafic à elle avec l'Europe centrale.

Tels sont les arguments de droit que s'opposent les deux parties en cause. L'intérêt qu'ils présentent est très diminué par la difficulté de déterminer la juridiction devant laquelle ils pourraient être portés. Votre Excellence a déclaré elle-même, dans sa note à M. Tittoni du 5 février [1], que la Commission financière de Paris n'aura pas à intervenir dans une entente de groupes financiers

[1] En réponse à la note italienne du 29 janvier ci-dessus reproduite sous le numéro 184, la note du 5 février faisait observer: 1° que la ligne Danube-Adriatique n'était à aucun degré visée dans les pourparlers menés par les groupes privés au sujet des chemins de fer orientaux; 2° que la Conférence de Londres avait internationalisé l'Albanie mais non toutes les affaires balkaniques et que la Commission financière n'aurait pas à intervenir dans une entente entre les groupes financiers visant les chemins de fer orientaux. La note italienne et la réponse française avaient été communiquées à divers postes dont celui de Vienne.

visant les chemins de fer orientaux*. Quant au tribunal de La Haye, il serait probablement récusé par le Gouvernement austro-hongrois qui considère la question comme intéressant au premier chef l'honneur national. Derrière la Compagnie se tient le Cabinet de Vienne; or celui-ci, comme je l'ai indiqué à Votre Excellence dans mon télégramme n° 28 (1), entend non seulement se mêler à la discussion, mais la conduire comme il lui plaît... c'est-à-dire pour le plus grand dommage de la Serbie.

Dans l'état actuel des choses, on ne peut envisager l'hypothèse que le Ballplatz cède purement et simplement. Il considère l'affaire des orientaux comme une question vitale, sur laquelle il ne peut abandonner ses prétentions. La solution extrême, l'exécution militaire, ne semble pas à redouter, suivant ce que je signalais dans ma dépêche n° 32 du 8 de ce mois (2), étant donné l'effervescence en Croatie, en Dalmatie et Bosnie. En cas de rupture pure et simple des négociations, la Serbie menace de construire une ligne parallèle Belgrade-Salonique pour ruiner les orientaux; mais elle n'ignore pas que ce serait s'engager dans des dépenses énormes qui devraient être amorties en quarante quatre ans, la concession de la Compagnie expirant en 1958 et la nouvelle ligne devenant inutile à partir de cette date. Les deux Gouvernements savent qu'il faut arriver à un compromis. Sur quelle base ? C'est là que les points de vue apparaissent comme tellement contradictoires que la solution semble extrêmement difficile à trouver.

Cette solution, le projet Doumer-Vitali paraissait devoir la donner. Elle satisfaisait la Serbie, en ce sens que la nouvelle compagnie d'exploitation serait pour un tiers nationale, et pour un tiers impartiale; elle satisfaisait l'Autriche, puisqu'elle excluait le rachat par le Gouvernement serbe, et que le Monarchie trouvait pour ses produits, en la présence du groupe français, une garantie de libre accès à la mer Égée, Or ce projet est, comme je l'indiquais dans mon télégramme n° 28, considéré manifestement à Belgrade comme un pis-aller. M. Yovanovitch le dit formellement dans son interview. « Ce projet nous était assez sympathique. Mais l'acceptation en est subordonnée par le consortium austro-hongrois à une série de conditions et de réserves qui le rendent inacceptable dans l'état actuel des choses ». Aujourd'hui même, il m'a encore déclaré que si la Serbie consentait à l'Autriche les divers avantages que celle-ci réclame, ce ne pourrait être qu'en échange du rachat pur et simple. Et comme il n'espère pas que l'entente s'établisse sur cette base, il s'attend à ce que son pays se voie tenu à la restitution du réseau, ce qui l'amènera aux pires représailles contre la Monarchie. Faussée comme elle le serait par des arrangements

*Annotation du Département : *Oui, mais elle aura à se prononcer sur les caractères de la subrogation de l'Etat serbe, c'est-à-dire sur le fond même du litige austro-serbe.*

(1) Du 19 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 331.

(2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 246.

préalables, la combinaison est donc repoussée d'une manière de plus en plus manifeste par le Cabinet de Belgrade. Mais est-ce seulement à cause des insupportables prétentions de la politique autrichienne ?

Un facteur important a certainement contribué à modifier aussi l'état d'esprit des dirigeant serbes; c'est l'influence de l'Allemagne qui vient manifestement de s'exercer à Belgrade. L'immixtion de l'Allemagne dans l'affaire des chemins de fer orientaux (voir mon télégramme n° 7 du 12 janvier [1] et ma dépêche n° 6 du 14 janvier [2]) s'est déjà révélée par de multiples résistances et par les menées hostiles à l'Autriche du Consul allemand à Belgrade; le Cabinet de Berlin se refusait à ce que dans le projet Doumer-Vitali la section Andrinople-Constantinople, qu'il considère comme le prolongement normal du chemin de fer de Bagdad, fût régie par une société turco-austro-française. C'est pourquoi, dans le télégramme précité, était signalé l'inconvénient, pour la réussite du projet, de s'aliéner la Deutsche Bank en cherchant à internationaliser les lignes de la Thrace; dès ce moment, pour faire échec au moins à cette partie du projet, les intrigues allemandes ont consisté à encourager les radicaux serbes dans l'irréalisable prétention du rachat.

Voulant contrecarrer le projet Doumer-Vitali, l'Allemagne l'a attaqué simultanément à Vienne et à Belgrade. En Serbie, elle a excité les partisans du rachat, en leur faisant miroiter cette espérance, ou tout au moins celle d'une entente directe avec la Compagnie. Elle semble parvenue à ses fins [3].

A Vienne, elle a obtenu des résultats, en apparence, moins satisfaisants. La Deutsche Bank a d'abord voulu faire annuler la vente de ses 25.000 actions [4] au consortium austro-hongrois afin de permettre au Gouvernement allemand d'exiger sa participation dans les négociations. Cette opération sur les titres de la compagnie, que l'ambassade a signalée à maintes reprises au Département, a toujours été entourée d'un profond mystère [5]. En présence de l'attitude souvent gênée des agents du Ballplatz, il était permis de supposer que la vente n'avait pas eu lieu ferme et qu'il s'agissait seulement d'une option que le consortium, faute de fonds, ne pouvait parvenir à lever. D'après des indications d'ailleurs peu précises et entourées de réticences, on peut croire que la vente a été réelle, que le prix des actions a été payé, mais que le contrat portait une condition résolutoire sous la forme d'une clause de rachat. Dans quels cas cette clause pouvait-elle jouer ? Il ne m'a pas été possible de le savoir. Quoi qu'il en soit, lorsque l'attribution d'Andrinople à la Turquie fit regretter à la Deutsche Bank d'avoir perdu son droit de contrôle sur le réseau

(1) Ci-dessus reproduit sous le numéro 68.
(2) Ci-dessus reproduite sous le numéro 85.
(3) Cf. les indications données à ce sujet par M. de Hartwig dans un rapport du 24 février (*Mejd. Otn.* I, 1, n° 317).
(4) L'opération avait porté non sur 25.000 mais sur 51.000 actions.
(5) Voir au sujet de cette affaire *Grosse Politik,* vol. 37, pièces n^os^ 15137 et suivantes.

thrace des orientaux, négligeable avec la frontière Enos-Midia, redevenu important puisque la ligne Andrinople-Constantinople restait turque, M. de Tschirchky fut chargé par son Gouvernement, bien qu'il m'ait depuis affirmé le contraire (voir mon télégramme n° 19 [1]), de demander au comte Berchtold l'annulation de la vente. Que s'est-il passé à ce moment ? Le voyage à Berlin de M. Popper, le principal administrateur des orientaux, n'a pas donné de résultats (dépêche n° 22) [2]. Le Gouvernement austro-hongrois a-t-il feint de repousser la requête du Cabinet de Berlin, tout en lui promettant de faire échouer la combinaison française? L'affirmation du comte Berchtold qu'il désirait le succès de cette dernière, comme j'en informais Votre Excellence, par mon télégramme n° 19, était-elle sincère ou non ? Il m'a été trop souvent donné de constater l'inexactitude des déclaration recueillies au ministère impérial et royal pour que je me fie à ce que l'on y affirme. Au surplus, de l'aveu même du Ministre commun des Finances, le Gouvernement est divisé en courants contraires; M. de Bilinski, sous l'influence de l'industrie et du commerce qui se plaignent d'avoir été évincés des Balkans, réclame l'entente avec la Serbie pour mettre fin à ces ruineux dissentiments; mais les politiciens du Ballplatz, qui exploitent la faiblesse du comte Berchtold, imposent les manœuvres serbophobes comme indispensables au prestige de la Monarchie.

Ce n'est qu'après l'échec, réel ou apparent, des négociations austro-allemandes que le Gouvernement austro-hongrois a entamé la conversation avec le Cabinet de Belgrade. Il est dit plus haut qu'au prix qu'ils auraient à payer préalablement à l'entente à trois, les Serbes ne voyaient plus aucun avantage pour eux au succès de la combinaison.

Comment ne reconnaissent-ils pas pourtant que le rachat, quoi que leur en dise l'Allemagne, est impossible ? En tout cas, même à Berlin, on ne peut conserver aucun doute à ce sujet. Mais peut-être y prépare-t-on une autre combinaison qui rendrait l'influence allemande, sinon prépondérante, du moins équivalente à l'influence française. Divers indices donnent quelque vraisemblance à l'hypothèse que l'Allemagne envisagerait, d'accord avec la Serbie, la création d'une compagnie largement internationale où les grandes Puissances seraient représentées, et non plus seulement l'Autriche-Hongrie

[1] M. Dumaine disait dans ce télégramme 19, qui est du 4 février, qu'un revirement paraissait s'être produit dans les dispositions de l'Allemagne et de l'Autriche. M. de Tschirschky avait déclaré que son Gouvernement ne cherchait pas à s'immiscer dans une affaire où les intérêts de l'Autriche étaient en cause et le comte Berchtold avait l'air satisfait d'un homme à qui sa liberté d'action est rendue.

[2] M. Dumaine reproduisait dans ce rapport une information donnée par la *Neue Freie Presse* : «les négociations qui se sont poursuivies ici relativement aux chemins de fer orientaux n'ont donné aucun résultat et doivent être reprises à Vienne prochainement». M. Dumaine disait aussi : «Je crois savoir que le Cabinet de Vienne ne supporte pas sans irritation la rudesse que met celui de Berlin à lui interdire de combiner ses intérêts avec les nôtres.» Cf. les pièces ci-dessus indiquées de la *Grosse Politik*.

et la France. Ainsi s'expliquerait la démarche de l'Ambassadeur d'Italie auprès de Votre Excellence, où M. Tittoni demandait que les intérêts de son pays fussent reconnus dans la nouvelle compagnie d'exploitation : prétention trop peu justifiée pour que le Cabinet de Rome l'eût émise s'il n'y avait été incité par celui de Berlin. Cette même supposition donnerait également un sens plus précis à l'interview de M. Yovanovitch où, après avoir déclaré que le succès du projet Doumer-Vitali ne lui paraissait plus probable, le Ministre envisage, pour l'y substituer, une combinaison où «toute l'Europe» interviendrait.

En quittant le domaine des hypothèses, il suffit de reconnaître que la Deutsche Bank, comme le prévoyait M. Doumer lui-même, s'est opposée à la réalisation du projet français qui aurait supprimé l'influence allemande en Thrace, éventualité que le Cabinet de Berlin ne pouvait admettre. Restreint formellement et expressément aux chemins de fer grecs et serbes, ce projet pourrait-il encore donner une partie des résultats qu'en espéraient ses auteurs ? Il serait présomptueux de l'affirmer; mais, à coup sûr, il n'y a plus de temps à perdre pour empêcher l'Allemagne d'exiger sa place à côté de nous dans l'exploitation des lignes reliant Belgrade à Constantinople et à la mer Égée.

P. S. 26 février.

Dans un article publié ce matin, la *Neue Freie Presse* cherche à accréditer l'opinion que de nouvelles négociations vont être reprises à Vienne sur les bases du projet Doumer-Vitali modifié. Faute de temps, je ne puis contrôler ces indications avant le départ du courrier. Je me bornerai donc à les résumer, mais en faisant des réserves d'autant plus expresses que le Ministre de Serbie avait été invité par le directeur du journal à un entretien où les termes de l'article paraissent avoir été concertés entre eux. Si considérable que soit l'influence dont dispose M. Benedikt, il est invraisemblable qu'il soit autorisé à se porter garant du désintéressement de l'Allemagne et des dispositions conciliantes de l'Autriche-Hongrie. Je ne m'explique pas, d'autre part, que M. Yovanovitch fasse à un publiciste des déclarations tout à fait contraires à celles que je reçois de lui.

Le réseau de Thrace serait laissé à la Compagnie des chemins de fer orientaux. Cette concession suffirait au Cabinet de Berlin, qui aurait déclaré ne pas vouloir s'occuper désormais du réseau Ouest. En ce qui concerne ce dernier, on envisagerait de nouveau la constitution des sociétés d'exploitation avec des éléments austro-français et grecs ou serbes. Le Gouvernement de Belgrade aurait reconnu l'impossibilité du rachat et M. Pachitch aurait obtenu la démission de l'adversaire le plus résolu du projet Doumer-Vitali, le Ministre des Travaux publics. Ce revirement serait dû au refus du Gouvernement français d'autoriser aucun emprunt pour la Serbie tant qu'elle n'acceptera

pas le projet*. Enfin la Serbie consentirait également à la construction des voies de raccordement du réseau bosniaque. L'Autriche-Hongrie, au dire du journal, ne soulèverait aucune objection, et seuls des points de détail resteraient à régler.

La *Neue Freie Presse* annonce enfin que la France abandonnera 5 p. 100 de sa part dans la future société financière à la Russie. Mais le journal ajoute que l'Italie, à qui l'Autriche et la Serbie ont refusé toute participation, serait néanmoins admise au même titre que la Russie, la France consentant à lui abandonner également 5 p. 100 sur sa part. Ce dernier point inspire tout particulièrement des doutes qui s'étendent à l'exactitude des autres informations fournies sur l'état des pourparlers.

Cet ensemble de nouvelles est présenté comme provenant de source serbe; notre Ministre à Belgrade sera donc en mesure de renseigner Votre Excellence sur la valeur des assertions de la *Neue Freie Presse*.

355.

Lieutenant-Colonel Fournier, Attaché militaire de France à Bucarest, Belgrade, Cettigné,

à M. Noulens, Ministre de la Guerre.

D. n° 84*. *Belgrade, 24 février 1914.*

Au cours d'une conversation que j'ai eue récemment avec le colonel J. Pavlovitch, chef du bureau des opérations militaires de l'État-major général, cet officier, qui accompagna M. Pachitch dans son dernier voyage à Pétersbourg et Bucarest, m'a fait part des impressions qu'il a rapportées de Roumanie. Il a trouvé auprès des chefs de l'armée de ce pays l'accueil le plus chaud et l'empressement le plus grand à étudier de concert avec l'État-major serbe les problèmes de collaboration militaire qui peuvent se poser entre les deux nations. Cet empressement s'est manifesté à l'occasion de l'étude qu'a eu à faire le colonel Pavlovitch de la question de l'emplacement du pont à construire sur le Danube entre la Roumanie et la Serbie pour le passage du chemin de fer Danube-Adriatique. Le colonel paraît convaincu de la sincérité des sentiments roumains et du désir de l'État-major de Bucarest de réaliser une entente visant non seulement l'éventualité d'une action commune contre la Bulgarie, mais aussi la participation à une guerre contre l'Autriche dans laquelle chacun des deux peuples aurait comme objectif de libérer ses propres nationaux du

*Annotation du Département : *Mais où ont-ils trouvé cela ?*

joug de la monarchie dualiste. Toutefois, à une question directe que je lui ai posée à ce sujet, le colonel Pavlovitch a répondu qu'il ne croyait pas qu'aucune convention eût encore été signée : «Le Roi Charles, a-t-il ajouté, est moins enthousiaste que ses officiers. Cependant, au cours d'une entrevue qu'il m'a accordée, il m'a dit qu'il considérait de son devoir de conformer ses actes aux intérêts de la Roumanie et d'obéir aux sentiments de plus en plus prononcés de la nation pour un changement de direction de la politique étrangère.»

Il m'a semblé que ces impressions, rapportées par un homme dans la franchise duquel j'ai lieu d'avoir quelque confiance et qui a dû être au courant des négociations de Bucarest, pouvaient présenter quelque intérêt.

356.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Descos, Ministre de France à Belgrade.

T. n° 28. *Paris, 25 février 1914, 18 h. 20.*

Des renseignements précis me représentent l'attitude de M. Pachitch comme douteuse dans la question des chemins de fer orientaux, où il tenterait de s'appuyer sur l'Allemagne et l'Italie pour faire échouer la combinaison franco-autrichienne. Le Gouvernement serbe penserait toujours au rachat, tout en acceptant l'internationalisation (à condition que la société d'exploitation soit serbe) et le rattachement des lignes serbes aux autrichiennes et en refusant d'entrer dans les vues prêtées à l'Autriche qui désirerait, au moyen d'une convention spéciale avec la Serbie, obtenir le contrôle de la ligne du Danube.

357.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 106. *Saint-Pétersbourg, 25 février 1914, 18 h. 36.*

(Reçu : 20 h. 10.)

Je viens de conférer avec le nouveau Ministre des Finances. Je lui ai parlé du malaise qu'ont produit parmi nos industriels et nos financiers certains articles du programme qui lui est attribué.

M. Bark m'a fait de rassurantes déclarations que je résume ci-après :

1° il ne modifiera en rien les relations de l'Empire avec les Banques étrangères et il s'efforcera comme ses prédécesseurs de soutenir le cours de la rente;

2° Quant à la nationalisation du crédit, annoncée par le rescrit impérial, il m'a expliqué qu'il se propose uniquement de démocratiser le crédit en le rendant accessible aux paysans et aux petits industriels par la création de Banques populaires.

3° Il voudrait imprimer une grande activité à la construction des chemins de fer et des routes d'intérêt local;

4° Il souhaite d'associer plus étroitement la Douma à la gestion des finances publiques.

En remerciant le Ministre des Finances de ses déclarations, je lui ai assuré que le Gouvernement de la République sera toujours heureux de faciliter la politique financière de l'Empire. « Il importe toutefois, lui ai-je dit, que le Gouvernement impérial tienne un plus juste compte de nos intérêts industriels. » Et je lui ai rappelé l'affaire Perm. Il m'a promis de soutenir la cause du Creusot devant le Conseil des Ministres.

358.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Berlin, Vienne, Rome, Saint-Pétersbourg.

T. nos 126, 116, 90, 109, 129.

Paris, 25 février 1914, 20 h. 25.

Le Gouvernement grec a désigné le préfet de Corfou pour se concerter avec la Commission internationale albanaise sur l'évacuation de l'Épire par les troupes grecques et demande aux Puissances de donner des instructions à leurs délégués en Albanie pour qu'ils entrent en relations avec M. Varatassi.

Les pouvoirs exceptionnels d'ordre exécutif de la Commission de contrôle devant être remis au prince de Wied dès son arrivée à Durazzo, qui est imminente, le Gouvernement français se demande si le délégué grec ne devrait pas s'adresser directement au prince de Wied qui étudierait, d'accord avec la Commission internationale, les meilleurs moyens d'exécution de la décision des Puissances.

Je vous serai obligé de me faire connaître à cet égard le sentiment du Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

359.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DEVILLE, MINISTRE DE FRANCE À ATHÈNES.

D. n° 94. *Paris, 25 février 1914.*

J'ai l'honneur de vous communiquer sous ce pli copie de la lettre[1] par laquelle le Ministre de France à Sofia me fait connaître l'état des pourparlers pendants entre la Bulgarie et la Grèce pour la libération des prisonniers et la reprise des relations diplomatiques entre Sofia et Athènes.

Je me propose d'entretenir M. Athos Romanos à ma prochaine audience diplomatique de cette question. Je me propose de lui montrer que les atermoiements du Gouvernement hellénique ne peuvent produire que de funestes effets en compromettant l'autorité de notre légation à Sofia qui s'exerce en faveur de la protection des Hellènes, en exposant les Grecs habitant les nouveaux territoires bulgares à des représailles, enfin en retardant la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays, ce qui nous apparaît comme une œuvre fondamentale pour la pacification des esprits.

Je vous prie de faire valoir, de votre côté, ces considérations auprès de M. Venizelos et d'insister afin que les demandes légitimes du Gouvernement bulgare reçoivent une prompte satisfaction.

360.

M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 45. *Belgrade, 25 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 28 février.)

La presse serbe a reproduit sans commentaires le programme récemment publié du Gouvernement monténégrin : plein d'idées de réformes libérales, de développement économique, d'instruction obligatoire, de réorganisation militaire et de coopération avec la Serbie.

Le Ministre de Monténégro, M. Miouchkovitch qui inaugure la légation monténégrine, nouvellement installée à Belgrade, ne se fait point d'illusions

[1] La reproduction de cette lettre, qui est du 10 février, n'a pas paru nécessaire.

quant à la réalisation d'un tel programme : un aussi vaste plan de réformes entraînerait trop de dépenses et le Monténégro ne pourra se procurer de longtemps l'argent nécessaire à le réaliser.

M. Miouchkovitch paraît surtout préoccupé de la nécessité de resserrer le plus tôt et le plus étroitement possible les deux pays serbes, unis par la race, la langue et les traditions nationales. Rendus maintenant limitrophes par les bouleversements balkaniques, ils se trouvent en présence des mêmes problèmes et des mêmes hostilités. Au Nord, l'Autriche, qui contient ses populations slaves et cherche à se ménager, parmi les États serbes, de constants moyens d'intrigue ; au Sud, l'Albanie destinée à demeurer un foyer de troubles permanents et à fournir, dans un délai plus ou moins bref, d'inévitables motifs à l'intervention étrangère.

M. Miouchkovith ne pense pas qu'une union réelle, quelque désirable qu'elle pût être, soit possible, à l'heure actuelle, entre les États serbes ; elle provoquerait les susceptibilités de l'Autriche, en risquant de se heurter, à l'intérieur même des deux États, à des oppositions dynastiques, sur lesquelles on ne pourrait passer de prime abord. Il suffirait donc, pour le présent, de créer, des deux côtés de la frontière, des institutions identiques, c'est-à-dire que le Monténégro devra calquer son organisation commençante sur l'organisation déjà plus avancée de la Serbie et conclure avec sa voisine toutes les conventions douanières et économiques de nature à accentuer avec elle l'intimité de son rapprochement : en un mot, établir entre les deux pays une union de fait, puisqu'il n'est pas actuellement possible de la réaliser en droit. M. Miouchkovitch me dit avoir déjà abordé un tel sujet dans ses conversations avec M. Pachitch, bien que, de part et d'autre, aucune proposition concrète n'ait encore été formulée.

M. Miouchkovitch a ajouté que la mise en harmonie des institutions militaires était la première tâche qui s'imposait aux deux États et que la thèse monténégrine d'un chemin de fer Danube-Adriatique, reporté vers le Nord-Ouest, pour aboutir au port d'Antivari, se justifiait plus que jamais, dans les circonstances présentes, par la nécessité d'assurer éventuellement une concentration rapide des forces serbes et monténégrines dans le Sandjak.

361.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 24 (*sic*). *Vienne, 25 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février; Dir. pol., 2 mars.)

La campagne de presse russophobe que j'ai signalée au Département dans ma dépêche n° 37 du 12 de ce mois [1] a évolué dans un sens qui doit retenir tout particulièrement notre attention, car ce sont maintenant nos relations avec la Russie et les prétendues inquiétudes causées à l'Autriche et à l'Allemagne par la mise en état de défense des armées française et russe qui sont directement incriminées.

L'accusation lancée contre la Russie de vouloir reconstituer à son profit une confédération balkanique, dont la pointe serait dirigée contre la Monarchie, semble bien aujourd'hui n'avoir eu d'autre objet que de préparer le terrain à des attaques plus précises; le prétexte en a été fourni par les récentes mesures militaires de l'État-major russe pour répondre aux armements allemands en Prusse orientale et en Posnanie. La création de trois nouveaux corps d'armée russes sur la frontière occidentale de l'Empire, le développement des lignes stratégiques dans la même région, enfin la nouvelle de la nomination prochaine du général Soukhomlinoff à Varsovie sont commentés dans la presse viennoise de manière à impressionner l'opinion publique.

A diverses reprises, un officieux du Ballplatz qui est également un familier de l'ambassade d'Allemagne est venu me confier que les préparatifs militaires russes causent ici et surtout à Berlin les plus vives alarmes [2]. Le directeur de le *Neue Freie Presse* s'est exprimé dans le même sens au cours d'un entretien avec un de mes collaborateurs. L'agitation russophile parmi les Ruthènes de Galicie et la propagande assez désordonnée du comte Bobrinski [3], révélées par le procès de Marmaios-Sziget, dont la correspondance de notre Consul général à Budapest a rendu un compte exact au Département, tiennent une place importante dans les préoccupations de M. Benedikt, comme dans celles

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 281.

[2] Au sujet des inquiétudes inspirées en Autriche et en Allemagne par les armements de la Russie, voir ci-dessous la dépêche de M. Jules Cambon du 27 février, reproduite sous le numéro 375. Cf. *Grosse Politik*, vol. 39, chap. CCIC.

[3] On trouve dans *Österreich-Ungarns Aussenpolitik* plusieurs documents se rapportant à cette affaire. Voir vol. vii, pièces n°s 9223, 9230, 9237, 9238 (annexe), 9246, 9264, 9279, 9313.

de tous ses confrères; car on y voit ici une preuve des intentions hostiles de l'Empire voisin. Toutefois l'important publiciste constatait avec une satisfaction non dépourvue d'ironie que malgré les griefs réciproques des deux Empires et en dépit de trop fréquents incidents de frontières, c'est actuellement l'Allemagne alliée qui se trouve plus directement menacée. C'est d'ailleurs à cette dernière, comme il a dû le reconnaître, qu'incombe précisément la responsabilité des augmentations d'effectifs; elle en a pris l'initiative, elle les a imposées corrélativement à ses alliés de même qu'à ses adversaires éventuels, et c'est elle par conséquent qui doit être rendue responsable du malaise que fait peser sur l'Europe le régime de la paix armée à outrance inauguré par elle et dont s'inquiètent à juste titre les milieux financiers, inspirateurs et clientèle de la *Neue Freie Presse*.

Cette vérité est trop évidente pour qu'elle puisse être contestée. Mais il est plus commode pour l'Autriche, alliée de l'Allemagne et obligée par celle-ci à supporter des charges militaires de plus en plus écrasantes, d'égarer l'opinion publique en dénonçant l'alliance franco-russe comme responsable de cet état de choses. La tendance se manifeste clairement dans deux articles de la *Zeit* et du *Tagblatt* en date du 20 et du 21. Le Gouvernement de la République y est accusé de répondre aux armements allemands «par des contre-armements gigantesques et très supérieurs aux nécessités d'une politique uniquement inspirée de préoccupations défensives. La nation française se voit imposer en effet des sacrifices financiers encore plus lourds que le peuple allemand.» Non seulement, est-il dit dans ces deux feuilles, le crédit extraordinaire sollicité du Parlement par la Commission de l'armée et primitivement fixé à 860 millions de francs, aurait été considérablement dépassé et porté à un milliard quatre cent dix millions, mais encore «les prêteurs français déjà si sérieusement atteints comme contribuables doivent prêter à la nation amie et alliée deux milliards et demi pour la construction de nouvelles lignes stratégiques en Pologne, destinées à activer la mobilisation des troupes russes et à les mettre en mesure de prêter à la France un concours efficace dès l'ouverture d'hostilités franco-allemandes». «La politique militaire de la France, dit le *Tagblatt,* est en effet basée sur la coopération sans conditions du puissant ours russe de même que sur l'espoir, fort peu conforme à la réalité des faits, de trouver l'Italie infidèle aux devoirs de ses alliances.»

«Au surplus, déclare la *Zeit,* le service de trois ans doit s'acclimater de nouveau en France, quand y sera surmontée l'opposition des classes populaires, de nouveaux casernements doivent être construits, enfin le matériel de guerre jugé insuffisant doit être amélioré, de même que doit être construit le nouveau réseau stratégique russe avant que la Triple Alliance ait à se montrer trop inquiète de ces mesures dont la réalisation complète demandera plusieurs années. A elle d'utiliser ce délai, de manière à éviter un réveil désagréable...»

à moins que, on peut le lire entre les lignes, elle ne juge plus sage de ne pas attendre cette échéance.

Cet avertissement déguisé de la *Zeit,* connue par ses attaches avec l'ambassade d'Allemagne, est à rapprocher d'un récent propos de M. Tschirschky à son retour d'un voyage à Berlin; on se montrait extrêmement préoccupé, disait-il, dans les bureaux de la Friedrichstrasse «de l'attitude belliqueuse de la France et l'on s'y attendait tous les jours à apprendre que les fusils étaient partis tout seuls sur la frontière des Vosges, où la paix serait à la merci du moindre incident».

En même temps que, d'une part, on alarme sur les prétendus dangers auxquels l'humeur belliqueuse de la France expose l'Europe, on s'efforce, de l'autre, de détourner la Russie d'une alliance aussi compromettante. La *Wiener Allgemeine Zeitung* consacre un long article aux relations franco-russes, représentées aux lecteurs autrichiens comme traversant une crise grave par suite des exigences de la France à l'égard de l'appui militaire qu'elle attend de son alliée. Ce n'est pas seulement l'émotion causée à Paris par l'affaire Poutiloff[1] qui en témoigne, ce sont aussi les critiques dirigées dans des journaux français de toutes nuances contre la politique russe. Le rédacteur ne va pas toutefois jusqu'à inférer que la solidité de l'alliance soit sérieusement ébranlée, mais il conclut de ces symptômes de désaffection qu'elle ne se maintient plus que parce que les deux alliées ont un égal besoin du soutien réciproque de leurs ressources militaires et financières.

La *Reichspost* va plus loin encore dans cette voie. Le 20 février, elle faisait appel à la «raison» du Gouvernement russe pour abandonner une politique étrangère contraire à ses véritables intérêts; elle l'engageait «à écarter la seule possibilité actuellement existante de nouveaux conflits européens, en réfrénant les aspirations des panslavistes et en n'encourageant pas, par ailleurs, les désirs de revanche des Français». — «Alors qu'aucune opposition réelle d'intérêts n'existe entre la Russie et l'Autriche, non plus qu'entre elle et l'Allemagne, pourquoi persisterait-elle dans une alliance qui l'oblige à traiter en adversaires éventuels les deux Puissances voisines contre lesquelles elle aurait à défendre une frontière de plusieurs milliers de kilomètres ? Pourquoi ne pas revenir au contraire à une coopération des armées russes avec celles de l'Autriche et de l'Allemagne ? Toute l'histoire du dix-neuvième siècle démontre ce que l'on peut attendre d'une telle coalition qui eut raison de la Puissance napoléonienne en 1814 et en 1815, qui fit ensuite triompher en Europe les principes de la contre-révolution incarnés par la Sainte-Alliance, et qui enfin lui procura de longues années de paix grâce à l'entente des «trois Empereurs».

L'organe clérical, inspiré, dit-on, par l'Archiduc héritier, juge sans doute

[1] Voir ci-dessus numéros 186 et 198.

qu'au moment où le Gouvernement russe semble revenir aux traditions conservatrices, l'occasion est favorable pour tenter de le détacher de la France républicaine; il fait miroiter à ses yeux les avantages qu'il retirerait de l'amitié austro-allemande, grâce à laquelle, aucun danger ne menaçant sa frontière occidentale, la Russie pourrait se consacrer sans arrière-pensée au développement de sa politique asiatique.

Le Chargé d'affaires de Russie, à qui j'ai signalé cet article, n'y attache aucune importance et déclare que l'on se méprend singulièrement ici sur les véritables sentiments de son pays. « On ne paraît pas se douter à Vienne, disait-il, que la Russie est une grande démocratie qui monte et qu'elle est bien éloignée aujourd'hui de l'état d'esprit symbolisé par la Sainte-Alliance et dans lequel paraît immuablement figée la Monarchie habsbourgeoise. »

Il ajoutait d'ailleurs que, loin de penser à un rapprochement, on supporte malaisément à Pétersbourg les froissements trop fréquents qui se produisent entre les deux diplomaties, ce qui vient confirmer les confidences de son Souverain au cours de l'audience de congé de M. Delcassé [1].

Il ne faut donc voir dans ces divers aspects d'une campagne alarmiste qu'une tentative pour égarer l'opinion publique et la préparer aux nouveaux sacrifices financiers que le Ministre de la Guerre demandera au Reichsrat. Le Parlement aura prochainement, en effet, à se prononcer sur les crédits nécessaires à l'élévation du contingent annuel votés en janvier par les chambres hongroises, mais dont la discussion va commencer à Vienne.

L'*Arbeiter Zeitung* a signalé cette manœuvre de ses confrères officieux en rectifiant les chiffres inexacts attribués aux contingents russes et français. Grâce à d'habiles majorations, ceux-ci ont été présentés comme très supérieurs à ceux de l'armée allemande, en vue de mieux démontrer l'urgente nécessité d'augmenter les forces défensives de la Triplice. Nous ne pouvons que nous féliciter qu'il se soit du moins trouvé à Vienne un organe indépendant pour rétablir la vérité.

362.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 136. *Péra, 25 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février; Dir. pol., 5 mars.)

Ainsi que l'annonçait mon télégramme n° 90 [2], le Grand Vizir et le Chargé d'affaires de Russie se sont définitivement mis d'accord, le 8 février, sur les

[1] Voir le télégramme de Pétersbourg du 29 janvier ci-dessus reproduit sous le numéro 189 — [2] Du même jour, non reproduit.

réformes à introduire dans les vilayets arméniens. Ils en ont fixé le programme dans un aide mémoire qu'ils ont, chacun de leur côté, communiqué officieusement aux représentants des Puissances intéressées. J'ai l'honneur d'en adresser ci-joint le texte à Votre Excellence.

Aux termes de ce document, l'Anatolie orientale comprenant les six vilayets dits arméniens et le vilayet de Trébizonde est divisée en deux secteurs, Erzeroum, Trébizonde, et Sivas d'une part, Van, Bitlis, Kharpout et Diarbékir de l'autre. A la tête de chaque secteur est placé un inspecteur général étranger.

Ce fonctionnaire est investi de pouvoirs étendus. Il contrôle l'administration de la justice, la police, la gendarmerie et dispose des forces militaires pour l'exécution des mesures prises dans les limites de sa compétence. Il a le droit de révoquer tous les fonctionnaires, de remplacer directement ceux d'ordre subalterne et, pour les postes plus élevés, de proposer des candidatures à la désignation du Gouvernement. Il peut même, sous condition d'en référer immédiatement au Ministre de la Justice, suspendre les magistrats inamovibles.

Restaient à régler les rapports de l'inspecteur général avec les valis qui auraient risqué, s'ils ne lui avaient été subordonnés, d'entraver considérablement son action. Votre Excellence se souvient qu'à un certain moment de la négociation (voir le télégramme de l'ambassade n° 12 du 7 janvier[1]) le Grand Vizir avait admis que la Porte, saisie d'une plainte d'un inspecteur général contre un vali, devrait suspendre immédiatement ce dernier. Cette concession avait été jugée excessive par les dirigeants et le projet actuel oblige seulement le Ministre de l'Intérieur à provoquer une décision du Conseil des Ministres dans les quatre jours qui suivront réception du télégramme de l'inspecteur général réclamant une sanction.

Les conflits agraires seront tranchés sous la surveillance directe des inspecteurs généraux. La complexité du problème justifie l'imprécision de la formule qui laisse aux inspecteurs toute latitude pour rechercher sur place les solutions inspirées par l'expérience.

La note est muette quant à la nomination des inspecteurs généraux et ne mentionne pas que la Porte ait prié les Puissances de lui désigner leurs candidats. Le nationalisme jeune-turc n'a consenti en effet à solliciter les conseils de l'Europe que sous le bénéfice d'une procédure entièrement orale. Le Grand Vizir a formulé de vive voix la demande qu'il a adressée aux représentants des Puissances et ceux-ci lui rendront réponse de la même manière. La note déclare cependant que le Gouvernement impérial «compte sur le concours bienveillant des grandes Puissances» pour remplacer, pendant les dix premières années de la nouvelle organisation, les inspecteurs généraux qui ces-

[1] Ci-dessus reproduit sous le numéro 25.

seraient leurs fonctions. Ainsi l'ambassade de Russie n'a pu obtenir que la Porte escomptât «le même concours bienveillant... » et prît l'engagement explicite de respecter la procédure qu'elle vient d'inaugurer. J'ai signalé par ma dépêche du 21 décembre [1] la controverse un peu byzantine qui s'était élevée à ce sujet.

Après quelques dispositions relatives à l'emploi des langues indigènes autres que le turc devant les tribunaux et les administrations, le memorandum s'occupe de l'instruction publique.

Il stipule que «la part de chaque élément ethnique dans le budget de l'Instruction publique de chaque vilayet sera déterminée proportionnellement à sa participation aux impôts perçus pour l'instruction publique». Cette phrase, assez obscure au premier abord, vise à obtenir une répartition équitable de certains impôts, spécialement affectés à l'entretien des écoles et qui profitent trop souvent aux seuls musulmans à l'exclusion des chrétiens. Le Gouvernement impérial promet en outre de ne faire «aucune entrave à ce que dans les communautés les coreligionnaires contribuent à l'entretien de leurs écoles». Ainsi que j'en ai rendu compte à Votre Excellence, ce point est un de ceux qui ont donné lieu à la discussion la plus serrée entre la Porte et l'ambassade de Russie. Celle-ci demandait que les communautés fussent autorisées à percevoir sous forme de centimes additionnels les contributions de leurs membres. Le Gouvernement a refusé de mettre les rouages de l'administration au service d'organisations scolaires dont le loyalisme ne laisse pas sans doute que de lui être suspect et n'a pas voulu s'engager autrement que par une vague promesse de laisser faire.

La Porte reconnaît à tous les habitants de l'Empire le droit de faire leur service militaire en temps de paix dans la zone d'inspection militaire qu'ils habitent. Ces inspections étant au nombre de quatre pour tout l'Empire (Constantinople, Erzindjian, Damas et Bagdad) le recrutement régional organisé sur des bases aussi larges ne saurait compromettre la bonne organisation de la défense nationale. D'ailleurs la satisfaction que l'octroi de ce privilège, instamment réclamé, pourra procurer aux Arméniens sera certainement diminuée par une réserve qui en restreint singulièrement les avantages. Le Gouvernement impérial prétend continuer à envoyer au Yemen, en Acyr et dans le Nedj des contingents prélevés dans toutes les provinces de l'Empire proportionnellement au chiffre de leur population. Il ne pouvait guère agir autrement puisque les ressources du recrutement local dans ces contrées en état de rébellion perpétuelle sont nulles. On doit toutefois constater que la crainte de servir sous le climat meurtrier de la mer Rouge a grandement activé l'émigration des recrues chrétiennes, plus funeste aux vilayets arméniens que ne le furent les massacres.

[1] Non reproduité (voir dans le t. VIII, 3e série, le télégramme du 30 décembre, reproduit sous le n° 688).

Les régiments Hamidié, dont la création servit au Sultan AbdulHamid de prétexte pour armer les tribus kurdes contre les Arméniens, seront non pas licenciés, comme le Grand Vizir y était personnellement disposé, mais transformés en cavalerie de réserve. Les cadres seront fournis par l'armée active, les hommes seront astreints à une année de service régulier, à des périodes d'exercices dans l'intervalle desquelles ils devront remettre en dépôt leurs armes aux autorités militaires. La seule condition d'admission dans ces formations sera la possession d'un cheval harnaché. Les Arméniens, aussi bien que les Kurdes, pourront donc en principe y satisfaire. Il est peu probable toutefois qu'ils usent de cette faculté.

La compétence des conseils généraux de vilayet sera fixée d'après les principes de la loi du 13 mars 1329 (13/26 mars 1913). L'ambassade de Russie avait demandé qu'il fût tenu compte du projet de loi sur les vilayets établi par la commission internationale de 1880.

La question de la représentation aux assemblées électives avait occupé la première place au cours des dernières négociations dont elle faillit entraîner l'échec. Elle reçoit une solution équitable. Aux termes du memorandum, les différents éléments ethniques seront représentés dans les conseils généraux de vilayet proportionnellement à leur importance numérique, telle qu'elle sera déterminée par un recensement opéré sous la surveillance des inspecteurs généraux dans un délai qui ne devra pas, autant que possible, dépasser une année. La minorité du conseil général sera toujours représentée dans l'« Endjoumen » qui correspond à nos commissions départementales. Les membres élus des conseils administratifs de vilayet seront, comme par le passé, pris en nombre égal parmi les musulmans et les non-musulmans. En attendant le recensement, les conseils généraux de Van et de Bitlis comprendront une moitié de musulmans et une moitié de non-musulmans. Ceux de Sivas, Kharpout, Diarbékir et Trébizonde seront élus dès maintenant suivant le principe de la proportionnalité. Mais le Gouvernement accepte, pour les communautés non musulmanes, les évaluations que celles-ci lui fourniront elles-mêmes. Ce libéralisme n'est d'ailleurs pas aussi méritoire qu'on serait tenté de le croire car il y aura toujours bon nombre de chrétiens qui s'abstiendront de revendiquer leurs droits électoraux dans la crainte d'attirer sur eux l'attention des autorités militaires. En ce qui concerne le conseil général d'Erzeroum, le principe de la représentation égale y serait appliqué si le recensement n'était pas effectué dans le délai d'un an. Ce point fut, de tous, le plus âprement débattu. En dernier lieu, l'ambassade de Russie exigeait pour Erzeroum le même régime que pour Bitlis et Van. La Porte refusait catégoriquement d'introduire dans ce vilayet le régime de l'égalité et, plutôt que d'y consentir, offrait de céder sur Kharpout ou Diarbékir. Le Cabinet de Pétersbourg, moins conciliant que son représentant, ne se prêtait pas à cet arrangement et son intransigeance arrêta

pendant plusieurs jours les négociations au point d'en compromettre sérieusement le succès. La transaction intervenue lui donne, quant au fond, satisfaction presque complète.

Enfin, le principe de l'égalité entre musulmans et non-musulmans sera appliqué pour le recrutement de la police et de la gendarmerie, ainsi que pour la répartition de toutes fonctions publiques en général.

Le document que je viens de résumer et dont communication officieuse a été faite aux ambassades leur sera adressé par la Porte sous forme de note officielle dès que les nouveaux inspecteurs généraux auront été choisis. On peut donc d'ores et déjà le considérer comme la charte des vilayets arméniens.

Il diffère considérablement de l'avant-projet russe de réformes sur lequel les six ambassades délibérèrent au mois de juillet dernier. Abandonnant en effet la conception de la province arménienne autonome placée sous l'autorité presque absolue d'un gouverneur général étranger, il prend pour base le plan général de réorganisation applicable à tout l'Empire, que la Porte élabora l'été dernier pour faire échec aux propositions russes. Il consacre donc plutôt la thèse soutenue à cette époque par les ambassades de la Triple Alliance. Mais M. de Giers s'était lui-même rallié à ce point de vue quand il s'était mis d'accord avec le baron de Wangenheim sur un programme d'action commune.

Bien que l'ambassade de Russie ait dû abandonner une grande partie de ses exigences premières et bien qu'elle ait engagé la négociation définitive de concert avec l'ambassade d'Allemagne, elle peut cependant revendiquer à bon droit comme sien le succès obtenu. M. de Giers, puis M. Goulkévitch ont en effet supporté presque seuls le poids de la discussion. Ils m'ont très exactement tenu au courant de leurs pourparlers, mais sans réclamer mon concours et en ont agi de même vis-à-vis de l'Ambassadeur d'Angleterre. Ils ont coupé court à une tentative d'intervention italienne qui se dessinait. Quant à l'ambassade d'Allemagne, ils ont manifestement cherché à se passer autant que possible d'un concours qui ne leur paraissait pas exempt d'arrière-pensées. M. Goulkévitch, en particulier, s'est efforcé de tenir à l'écart M. de Mutius qu'il soupçonnait de jouer double jeu. Il mit son point d'honneur à conclure sans lui. Le Chargé d'affaires d'Allemagne en éprouva quelque dépit. Cependant, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, il vint, au lendemain de l'accord, féliciter son collègue. Il lui représenta en même temps combien décisive avait été l'action exercée par l'ambassade d'Allemagne en faveur des demandes russes auprès de la Porte et le pria d'en fournir témoignage au Cabinet de Saint-Pétersbourg, afin, dit-il, de ne pas laisser pareille occasion de rendre plus intimes encore les relations amicales existant entre leurs deux pays. M. Goulkévitch accueillit assez froidement cette singulière ouverture et refusa nettement de délivrer le satisfecit que sollicitait M. de Mutius.

Ainsi que je l'ai signalé plusieurs fois dans mes télégrammes, les Arméniens se montrent satisfaits des réformes octroyées par la Porte. Ils regrettent sans doute que l'application ne doive pas en être soumise au contrôle permanent de l'Europe. Mais ils estiment que la nomination d'inspecteurs généraux étrangers désignés par les Puissances leur offre de très sérieuses garanties. Ils proclament hautement leur reconnaissance envers la Russie qu'ils considèrent maintenant comme la principale protectrice de leur nation.

L'opinion musulmane est divisée. Les nationalistes avancés, dont le *Tasviri-Efkier* est l'organe, condamnent avec violence l'«injuste intervention» que l'Europe se croit en droit d'exercer dans les affaires intérieures de la Turquie au nom des intérêts de la chrétienté. Ils s'étonnent que le Gouvernement impérial ait pu «garder son sang-froid» en présence de propositions aussi «déplacées» que celle tendant à recruter les fonctionnaires pour moitié parmi l'élément chrétien. Et ils déclarent d'un ton menaçant qu'on ne «peut pas jouer indéfiniment avec la vie d'une nation». Les éléments plus modérés, qui forment la majorité, même au sein du parti unioniste, manifestent avec le *Peyram* quelque appréhension au sujet des larges pouvoirs dont seront investis les inspecteurs généraux étrangers et ne sont pas éloignés d'y voir une manière de contrôle européen. Cependant, ils se félicitent avant tout de voir terminée dans des conditions honorables une controverse qui troublait les relations de la Turquie avec les Puissances dont le concours lui est nécessaire pour se régénérer. Le *Tanine* se fait l'interprète fidèle du sentiment général en concluant le bref commentaire qu'il consacre à l'accord sur les réformes par cette phrase : «Nous espérons que l'appui financier de l'Europe ne nous fera pas défaut plus longtemps.»

Cependant, une réelle détente se manifeste dans les rapports entre Turcs et Arméniens. Le patriarcat a repris ses relations régulières avec le Gouvernement et conclu un accord électoral avec le comité Union et Progrès. Suivant l'entente intervenue hier après plusieurs semaines de pourparlers, les Arméniens seront représentés au prochain Parlement par seize députés, dont deux pour chacune des circonscriptions de Constantinople, Van, Erzeroum et Bitlis, et un pour Alep, Sivas, Smyrne, Ismid, Césarée, Diarbékir, Kosan et Marachi. On peut espérer que cette atmosphère de conciliation et de concorde favorisera l'application loyale des réformes.

363.

M. DE PANAFIEU, MINISTRE DE FRANCE À SOFIA,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 39. Très confidentiel. *Sofia, 25 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février; Dir. pol., 5 mars.)

Le Roi Ferdinand a saisi la première occasion qui lui était offerte pour reprendre avec le nouveau Ministre de Russie, mais d'une façon plus intime et plus familière, la conversation qu'il avait commencée le jour de l'audience officielle pour la remise de ses lettres de créance.

M. Savinsky a été convié la semaine dernière à assister au requiem célébré au Palais en mémoire du Grand-Duc Wladimir et, dès après cette cérémonie, il a été invité à passer dans un petit salon où le Roi l'attendait. Ce dernier, après lui avoir fait remarquer qu'il le recevait dans le salon même de l'appartement qui avait été affecté à son usage lors de la visite qu'il fit à Sofia en 1902 pour accompagner le comte Lamsdorff, le fit asseoir sur un divan, et prenant lui-même une chaise, il le pria de répondre très franchement à toutes les questions qu'il allait lui poser. Puis, dans les termes les plus confiants et les plus amicaux, il l'interrogea sur les différents griefs que la Russie et son Souverain avaient contre lui, énumérant lui-même les différents points qu'il considérait comme pouvant avoir provoqué, depuis un an, la méfiance ou l'inimitié du Gouvernement impérial (1).

M. Savinsky répondit à ces questions avec une égale franchise, ne cachant pas la mauvaise impression que l'attitude du Roi et de la Bulgarie avait produite à Saint-Pétersbourg, dès le jour où les difficultés s'étaient élevées entre les vainqueurs de la première guerre balkanique. Il protesta contre le reproche fait à la Russie d'avoir lancé la Roumanie dans le conflit, justifia la politique de conciliation et d'entente pacifique que son Gouvernement n'avait cessé de suivre et de recommander dans le différend roumano-bulgare et fit ressortir l'efficacité de son intervention pour empêcher l'armée roumaine d'occuper Sofia.

Le Roi ayant signalé ses voyages à Vienne et en Hongrie comme pouvant être une des causes de l'hostilité de la Russie, en ajoutant qu'il était bien naturel cependant qu'après deux années de préoccupations aussi constantes et d'aussi profondes angoisses il eût éprouvé la nécessité de se reposer dans son

(1) M. Savinsky a rendu compte lui-même de cet entretien par une lettre reproduite dans *Mejd. Otn.*, I, 1, n° 291. Voir aussi la lettre de M. de Panafieu, du 11 février, ci-dessus reproduite sous le n° 276.

domaine des Karpathes et de reprendre ensuite contact avec le monde civilisé extérieur. M. Savinsky répliqua que ni ses voyages en Autriche, ni ses visites à l'Empereur François-Joseph n'avaient éveillé de susceptibilités, mais que c'était plutôt l'attitude de son Gouvernement qui avait fait naître les méfiances. Mon collègue rappela les déclarations que M. Ghenadieff, Ministre des Affaires étrangères, avait faites au mois de novembre à M. Isvolsky, lors de son séjour à Paris, déclarations qui ont été rapportées immédiatement à Saint-Pétersbourg, et ajouta que son Gouvernement n'avait pu s'expliquer les raisons pour lesquelles, quelques jours après, le même M. Ghenadieff se rendait à Vienne et avait avec le comte Berchtold de longs entretiens. Il était évident aux yeux de tous que ces entretiens ne pouvaient avoir qu'un but politique de première importance, en opposition par conséquent avec les assurances données à Paris.

A cette réplique, le Roi répondit qu'aucun engagement ne liait la Bulgarie à l'Autriche, qu'il comprendrait les méfiances de la Russie s'il avait noué quelque conversation avec l'Allemagne, mais que, l'Autriche ne représentant aucune force, aucune volonté, il n'était pas assez imprudent pour faire fonds sur son amitié.

Abordant ensuite les questions de politique intérieure, le Ministre de Russie fit allusion aux tendances nettements austrophiles du Gouvernement actuel, tendances contraires au sentiment de l'opinion publique qui, malgré les événements, garde son attachement à la Russie libératrice. Il assura le Souverain qu'il ne voulait pas s'occuper des questions de personne, mais que, les sentiments de l'Empereur à l'égard de la Bulgarie n'ayant pas changé, il devait considérer avant tout les intérêts de la Bulgarie elle-même et les soutenir dans la mesure où, bien loin d'être en opposition avec les intérêts propres de la Russie, ils sont en complète concordance avec ceux-ci. Or la politique suivie actuellement par le Gouvernement lui paraît aller à l'encontre des véritables intérêts de la Bulgarie. Il n'a pas eu l'occasion de parler longuement de ces questions avec le Président du Conseil, qui est presque toujours absent de Sofia en raison de la période électorale, mais il a vu les principaux hommes politiques bulgares, depuis M. Ghenadieff, chef des stamboulovistes actuellement au pouvoir, jusqu'à MM. Malinoff et Théodoroff, chefs des partis d'opposition, et il s'est exprimé dans le même sens au cours de ses conversations avec eux tous. En mentionnant spontanément ses entrevues avec les chefs de l'opposition, M. Savinsky a tenu à marquer sa neutralité et en même temps une franchise d'autant plus utile que le Roi devait nécessairement avoir appris que ces entrevues avaient eu lieu.

Le Souverain n'a pu s'empêcher, en entendant citer les noms des chefs de l'opposition, de manifester ses sentiments à leur égard, en les qualifiant avec une sévérité tout à fait injustifiée. Il a résumé ses griefs en les accusant

de projets antidynastiques, ce qui est tout à fait inexact, car s'il est vrai que les partis d'opposition font retomber sur le Roi la responsabilité de tous les malheurs de la Bulgarie, s'ils n'ont ni sympathie ni attachement pour sa personne et s'ils envisagent même la possibilité de son départ de Bulgarie, du moins espèrent-ils que cette abdication serait au profit du Prince Boris, en qui ils mettent toutes leurs espérances. Mais le Roi Ferdinand ne manque aucune occasion de laisser entendre que la destinée de sa famille est solidaire de la sienne et, dans l'animosité personnelle qu'il conserve à l'égard des adversaires du Gouvernement actuel, principalement de M. Théodoroff, il leur prête gratuitement des sentiments qui ne sont pas les leurs et qui ne s'adressent qu'à sa propre personne. Il veut oublier que ceux qui précisément faisaient campagne contre lui au printemps dernier et montraient les sentiments les plus violemment antidynastiques sont les Ministres actuels, qui possèdent aujourd'hui sa confiance la plus entière, du patriotisme et du loyalisme desquels il semble se porter garant.

Le Roi a fait de nouveau leur éloge au Ministre de Russie, déclarant qu'ils étaient seuls en situation de diriger le Gouvernement et qu'il ne s'adresserait jamais à leurs adversaires. Cependant, M. Savinsky lui fit remarquer que les hommes au pouvoir étaient justement ceux qui, au nom de leurs partis, lui avaient adressé au mois de juillet la fameuse lettre [1], rendue publique et reconnue exacte par M. Ghenadieff lui-même, lui déclarant que la politique d'entente avec la Russie était néfaste et qu'il était nécessaire d'obtenir le soutien et l'étroite amitié de l'Autriche, que dans ces conditions la Russie ne pouvait avoir en eux une bien grande confiance, malgré les assurances qu'ils ont pu donner ultérieurement, et que des actes pourraient seuls faire revenir le Gouvernement impérial sur sa première impression et le convaincre de la bonne foi du Gouvernement bulgare.

Le Roi parut sensible à cette objection et, son premier mouvement d'humeur étant passé, il discuta la personnalité de chacun des chefs de parti d'opposition, et finit par reconnaître à M. Malinoff les qualités de volonté, de droiture et de sens politique qui permettraient éventuellement une entente avec lui et son arrivée au pouvoir, si les circonstances l'exigeaient. Il ajouta que, d'ailleurs, il avait déjà reçu du général Radko Dimitrieff, son Ministre à Pétersbourg, plusieurs lettres en ce sens, l'engageant à rappeler au Gouvernement les chefs de l'opposition.

A un autre moment, le Roi interrogea le Ministre de Russie sur les intentions que l'on avait prêtées à son Souverain de favoriser secrètement les menées antidynastiques pour lui faire quitter la Bulgarie. M. Savinsky répondit sans hésiter que ces bruits ne reposaient sur aucun fondement et qu'il pouvait

[1] Reproduite dans *Mejd. Otn.*, I. 3, n° 43.

l'affirmer d'autant plus sûrement que l'Empereur désapprouvait tout changement qui serait une atteinte au principe monarchique.

Au cours de l'entretien qui s'est poursuivi pendant deux heures de la façon la plus confiante et la plus cordiale, ainsi qu'en peut juger Votre Excellence, le Roi a fait part à M. Savinsky du vif désir qu'il avait déjà fait exprimer avec insistance aux grandes Puissances au printemps dernier, de voir celles-ci lui donner un témoignage personnel d'estime, en décidant l'attribution à la Bulgarie de l'île de Samothrace. Mon collègue, qui n'avait pas eu connaissance de ce désir, n'a pu que répondre qu'il le transmettrait à son Gouvernement, mais que, la décision des Puissances au sujet des îles étant aujourd'hui officiellement connue, il lui paraissait bien difficile qu'une modification pût y être apportée dans le sens souhaité.

J'ai résumé dans ses grandes lignes aussi exactement que possible la conversation du Ministre de Russie, telle que celui-ci me l'a rapportée et je n'ai pas besoin de souligner son caractère confidentiel. Lorsqu'elle a pris fin, le Roi a renouvelé à M. Savinsky, de la manière la plus amicale, l'expression de sa confiance et de l'espoir qu'il mettait en lui pour l'efficacité de son intervention auprès du Gouvernement russe. Il semble résulter de ses paroles que la période d'accablement et de rancœur qui a suivi les désastres bulgares est à peu près passée pour le Roi, que son esprit s'intéresse de nouveau aux problèmes de la politique et du relèvement de son pays d'adoption, que, malgré les apparences, il n'est pas persuadé des avantages d'un rapprochement durable avec l'Autriche, et que si, après mûre réflexion, il estime utile de se séparer du ministère Radoslavoff, il s'y résoudra sans grandes difficultés.

Ce sont là des espérances que je me félicite de pouvoir enregistrer, mais dont la réalisation ne devrait pas trop tarder. Le résultat des élections prochaines aura une influence prépondérante sur la situation du ministère et l'on verra, au mois d'avril, quand les questions graves se poseront, s'il peut gouverner avec le nouveau Sobranié.

Quoique les questions d'ordre personnel, de sécurité personnelle notamment, soient appelées à jouer un rôle important dans les décisions souveraines, il est permis d'escompter que les difficultés de toute nature que rencontrera le Cabinet Radoslavoff faciliteront la tâche du Roi en vue d'une modification du ministère dans le sens que nous devons espérer.

364.

M. Louis Steeg, Directeur général adjoint de la Banque Ottomane à Constantinople,

à (1).

L. particulière. *Constantinople, 25 février 1914.*

Je m'étais promis à moi-même de ne plus revenir auprès de vous sur les questions traitées dans mes dernières lettres tant que la situation ne se serait pas modifiée. Si nous avons pu, par notre dernière avance au Gouvernement, contribuer à éviter une catastrophe menaçante, il ne faudrait pas se sentir rassuré pour si peu. Je ne sais pas si la Dette pourra, comme l'espère La Boulinière, intervenir utilement pour les paiements du mois prochain. Le délégué allemand paralyse tout par ses négations.

J'ai rencontré récemment *tous* les Ministres qui m'ont assailli de questions. Ils ne comprennent rien aux négociations de Djavid. Ils ont accordé, assurent-ils, tout ce que vous leur avez demandé : chaque jour surgissent de nouvelles réclamations inattendues qu'ils accueillent encore et au bout de tout cela ils ne voient rien venir. Je vous assure que notre position devient à chaque instant plus pénible et je puis ajouter plus critique. Il est bien de tirer à soi, mais il ne faut pas casser la corde et nous en sommes au point d'extrême tension. Que vous serviront vos arrangements avec Berlin lorsque vous aurez obligé Djavid à y aller demander l'aman ? Ce n'est pas des intérêts français, même garantis par le dernier accord, qu'on y aura souci. A la Dette, le délégué allemand, M. Pritsch, tire la couverture du côté du Bagdad avec une âpreté et une maladresse qui indignent les Turcs et indisposent tous ses collègues. Il y a eu à notre dernière séance un échange de propos assez aigres entre Block et lui. La discussion reprendra demain sur les demandes allemandes qui tendent à accaparer les revenus des dîmes à tel point qu'il ne resterait plus de quoi tenir les engagements du Gouvernement pour les bons du Trésor. Ce sont les créanciers français qui en pâtiront si nous n'obtenons pas le dessus.

Le mission militaire allemande ne fait pas grand chemin dans la confiance des Turcs. Elle vit isolée et dans une atmosphère de froissements.

Au contraire, les gouvernants manifestent, à toute occasion et malgré les inquiétudes que leur donne la négociation financière à Paris, les sentiments les plus favorables à l'entente cordiale. Talaat a donné l'autre soir un dîner en mon honneur. Il y a invité avec plusieurs de ses collègues des agents français et anglais au service turc. Djemal qui a fait démentir pour la forme l'inter-

(1) Le nom du destinataire n'est pas indiqué.

view que les Allemands lui ont vivement reprochée nous en a confirmé l'exactitude. Il ne tient qu'à nous de profiter de l'heure présente. Mais, croyez-moi, il en est plus que temps; aussi bien les affaires publiques que la reprise des affaires commerciales sont paralysées par le doute qui continue à régner au sujet du prochain emprunt. Je vous en supplie, qu'on en finisse vite en n'oubliant pas que dans ce pays, plus que partout ailleurs, la façon de donner vaut plus que ce qu'on donne !

365.

Note pour l'ambassade de Russie.

26 février 1914.

Par une note en date du 23 de ce mois [1], Son Excellence l'Ambassadeur de Russie a bien voulu rappeler à M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères, l'urgente nécessité dans laquelle se trouve le Gouvernement monténégrin d'obtenir des Puissances un concours financier.

M. Doumergue croit devoir exposer à Son Excellence M. Isvolsky que le Gouvernement de la République n'entend pas se dégager des promesses faites au Gouvernement de Cettigné par la réunion des Ambassadeurs à Londres. Il avait été convenu à ce moment que les Puissances faciliteraient au Monténégro un emprunt de 30 millions, en accordant à cet emprunt leur garantie collective. Aujourd'hui le Gouvernement monténégrin demande à contracter avec la garantie des Puissances un emprunt de 40 millions. Les Puissances pourraient légitimement borner leur garantie à la somme qui avait été primitivement fixée. Néanmoins, il est juste de reconnaître que, si la somme supplémentaire de 10 millions doit être et est réellement affectée au remboursement des emprunts antérieurement contractés par le Gouvernement royal sur les places de Londres et de Vienne, emprunts dont le taux d'intérêt et d'amortissement est assez élevé et grève lourdement le budget du royaume, cette augmentation du capital à émettre présente assez d'avantages pour que les Puissances puissent y consentir.

Toutefois le Gouvernement de la République ne peut pas perdre de vue qu'il est obligé, pour que sa garantie soit efficace, d'obtenir la sanction du Parlement. Il est par suite nécessaire, avant d'en arriver à la conclusion de l'emprunt, de connaître avec précision quelles sont les ressources dont le Gouvernement dispose et qu'il peut affecter au service de l'emprunt. M. Doumergue n'a point manqué de signaler à M. Plamenatz, lors de son séjour à

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 345.

Paris, l'importance et l'urgence qu'il y avait à fournir au plus tôt aux Puissances garantes toutes les précisions nécessaires sur ce point, en même temps que des indications sur la manière dont seront administrés les gages ainsi affectés à l'emprunt. Aucune indication n'a été encore fournie par le Gouvernement de Cettigné.

Dans ces conditions et même en supposant que le Cabinet monténégrin mette désormais plus de hâte à recueillir et à communiquer aux Puissances les éléments d'appréciation nécessaires, il est à prévoir que l'émission de l'emprunt ne pourra pas se faire avant un certain temps. C'était en vue de permettre au Gouvernement monténégrin d'attendre sans trop de difficultés la réalisation des promesses faites à Londres, que le Gouvernement de la République avait décidé la Banque de Paris et des Pays-Bas à faire, au mois de juillet dernier, d'accord avec la Societa Commerciale d'Oriente, une avance de six millions de francs, à valoir sur le futur emprunt.

Le Gouvernement de la République vient de faire savoir audit établissement qu'il serait désireux de le voir participer à une nouvelle avance de trois millions, qui serait consentie au Gouvernement monténégrin pour moitié par la Banque de Paris et des Pays Bas et pour moitié par la Societa Commerciale d'Oriente.

M. Doumergue envoie en conséquence des instructions au représentant de la République à Cettigné afin que, de concert avec les représentants des autres Puissances, il hâte l'étude que le Gouvernement monténégrin doit faire des ressources financières qu'il affectera à l'emprunt, la détermination dont les gages ainsi affectés seront administrés sous le contrôle organisé des Puissances, soit qu'un ou plusieurs contrôleurs européens soient désignés par les établissements émetteurs, soit qu'un établissement financier, agréé par toutes les Puissances, se charge de l'encaissement des sommes provenant des gages et de leur répartition entre les porteurs de titres.

366.

M. Tailhand, Chargé d'Affaires de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 9. *Cettigné, 26 février 1914, 14 h.*

(*Reçu :* 17 h. 40.)

Je réponds à votre télégramme n° 9 [1].

Au cours d'un long entretien que je viens d'avoir avec le Président du Conseil, j'ai attiré son attention, conformément aux instructions de Votre

[1] Du 24 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 350.

Excellence, sur l'intérêt qu'a le Gouvernement monténégrin à ne pas s'engager dans des négociations financières avec l'Italie seule et je lui ai représenté les avantages que tirerait ce pays d'une association éventuelle des capitaux français dans les grandes entreprises comme celles des futures lignes de chemins de fer. Je lui ai, en outre, fait savoir que la Banque de Paris et des Pays-Bas est prête à faire l'avance de trois millions dont le Monténégro a besoin, de concert avec l'Italie, dans les mêmes conditions que l'avance précédente.

Le Président du Conseil m'a répondu en rejetant sur les seuls Italiens la faute du malentendu pour la nouvelle avance de trois millions.

En ce qui concerne la participation éventuelle des capitaux français dans les grandes entreprises du Monténégro, il m'a dit que le Gouvernement royal accueillerait avec empressement toute initiative, toute [entreprise] des Français dans ce sens. Mais, a-t-il ajouté, nous sommes obligés dès maintenant de préparer l'avenir et les premières demandes de concessions qui nous sont faites sont forcément prises en considération.

Enfin, conformément à mon télégramme 5 (1), le général Voukotitch m'a prié d'attirer à nouveau l'attention de Votre Excellence sur l'intérêt capital qu'a le Monténégro à ne pas voir différer davantage la conclusion de l'emprunt.

367.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 43. *Belgrade, 26 février 1914, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

Je réponds à votre télégramme n° 28 (2).

M. Pachitch est évidemment préoccupé d'échapper aux exigences de l'Autriche dans la question des chemins de fer et inquiet que la légation d'Autriche à Belgrade reprenne la discussion et la remise des notes. Il lui est, par ailleurs, difficile de se dérober complètement à l'influence de M. Patchou qui est son *alter ego* dans le ministère.

Il m'a parlé hier soir de la note italienne et m'a dit que le Gouvernement serbe n'y avait pas encore fait de réponse. Les partisans du rachat peuvent y voir une échappatoire éventuelle aux prétentions autrichiennes*.

(1) «Le Président du Conseil, disait M. Tailhand, dans ce télégramme qui est du 20 février, m'a entretenu de la situation critique dans laquelle se trouve le Monténégro par suite du retard apporté à la conclusion de l'emprunt international.»

(2) Ci-dessus reproduit, à la date du 25 février, sous le numéro 356.

*Annotation du Département : *26 février 1914. M. O. Rosenberg est venu parler à M. de Margerie de la question et demander au nom de la franco-serbe si le Gouvernement français est réelle-*

368.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 124. *Péra, 26 février 1914, 23 h. 4.*

(*Reçu :* le 27, à 3 h. 40.)

Suite à mon télégramme n° 112 [1].

M. Pachitch, ayant décidé de céder sur quelques-uns des points qui restaient en discussion entre le Gouvernement serbe et le Gouvernement ottoman, en a fait informer par M. de Hartwig le Chargé d'affaires de Russie, en lui faisant en même temps savoir que M. Stéfanovitch, ancien secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, était chargé de terminer les négociations du traité.

M. Stéfanovitch est arrivé ce matin à Constantinople.

369.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 40. *Sofia, 26 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet et Dir. pol., 28 février.)

Par un télégramme qui m'est parvenu le 23 courant, notre Ministre à Athènes m'a avisé officiellement, au nom du Gouvernement grec, qu'une amnistie pleine et entière venait d'être accordée «à tous les individus compromis dans les deux dernières guerres ou antérieurement pour des actes ayant en vue de soutenir l'un des belligérants ou ayant trait aux luttes de race en Macédoine qui ont précédé les guerres.

«Le Gouvernement hellène considère en conséquence que rien ne s'oppose plus à la reprise des relations diplomatiques».

Je me suis empressé de faire au Gouvernement bulgare cette communication attendue depuis plus de trois semaines et, dès hier, le Président du Conseil

ment partisan de la combinaison austro-française, et pourquoi ?

M. de Margerie a répondu affirmativement en expliquant les raisons de politique générale qui conseillent un accord entre Serbie et Autriche sur une affaire qui risquerait autrement de dégénérer en grave conflit. M. Rosenberg a dit qu'il apporterait aujourd'hui un document important.

[1] Du 19 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 328.

m'en accusait réception, en me faisant savoir, que dans ces conditions «le Gouvernement de Bulgarie est prêt à voir les relations diplomatiques rétablies entre les deux pays».

Je n'ai pas manqué de faire part, immédiatement et par le télégraphe, à M. Deville de cet acquiescement du Gouvernement bulgare et j'espère que les Chargés d'affaires des deux pays pourront se mettre en route à bref délai pour leur résidence respective.

370.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 81. *Rome, 26 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 16 mars.)

Mon collègue de Russie, dont les propos sont souvent dépourvus des formules adoucissantes qui passent pour caractériser la conversation diplomatique, a ces jours derniers parlé avec le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères des relations italo-russes[1]. M. Kroupenski s'est montré surpris de ce que la cordialité entre la Russie et l'Italie, inaugurée à l'entrevue de Racconigi, ait porté si peu de fruits. Aujourd'hui la Consulta oriente entièrement sa politique du côté de Vienne et il n'est plus question de contrebalancer dans la péninsule des Balkans l'action autrichienne par l'action russe appuyée par l'Italie.

A ces plaintes, M. de Martino a répondu par des déclarations qui présentent ce mélange de scepticisme et de naïveté si particulier aux diplomates italiens. «Si nous avons changé notre politique, aurait-il dit, ce sont les événements qu'il faut en accuser et nos sentiments restent ce qu'ils étaient. Il faut régler les questions en suspens : Épire, Dodécanèse, Albanie, et ensuite vous verrez comme nous reprendrons à vos côtés la lutte d'influence contre l'Autriche.»

Les conversations aboutissant à des solutions paraissent donc réservées à l'entente austro-italienne. Si ces solutions ne sont pas entièrement conformes aux désirs de l'Italie, l'entente italo-russe interviendra pour empêcher l'alliée de développer les résultats sur lesquels elle se sera mise d'accord avec l'Italie. Chaque Puissance se voit donc assigner un rôle et ces rôles se ressemblent par un point, c'est que M. de Martino ne doute pas que toutes les grandes Puissances ne soient appelées, chacune à son tour, à rendre des services à l'Italie

[1] Cf. la lettre écrite le 24 février à M. Sazonoff par M. Kroupenski, reproduite dans *Mejd. Otn.*, I, 1, n° 312.

371.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 82. *Rome, 26 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 mars; Dir. pol., 31 mars.)

J'ai l'honneur d'adresser, ci-joint, à Votre Excellence une note que M. Loiseau m'a communiquée à la suite d'intéressants entretiens qu'il a eus avec diverses personnalités italiennes, serbes et bulgares.

ANNEXE.

Affaires italo-serbes.

J'ai remarqué , au cours de diverses conversations, qu'on ne croit plus guère, ici, à l'avenir autonome du Monténégro et qu'on envisage avec complaisance les probabilités de fusion politique entre cet État et la Serbie.

Le marquis de San Giuliano m'a dit : «Le Monténégro n'est plus qu'un anachronisme; la Serbie l'absorbera. Tout ce qu'on doit souhaiter ,c'est que la transition ne soit pas trop brusque.»

M. Primo Levi, directeur des Affaires commerciales à la Consulta : «Quand on se propose, comme c'est notre cas, de relever la situation économique du Monténégro, au fond, on travaille pour la Serbie.»

Le marquis Paterno, Chargé d'affaires à Cettigné : «Il n'y a rien à tirer du Monténégro tel qu'il est. Il y faudrait tout changer. C'est d'ailleurs de la force des choses que surgira le changement.»

D'intéressants entretiens que j'ai eus avec M. Michaïlovitch, Chargé d'affaires de Serbie à Rome, se dégage une impression conforme :

«Quand je me reporte, m'a-t-il dit, à mes conversations avec M. de San Giuliano pendant la guerre balkanique, je le trouve, dès cette époque, accessible aux raisons qui eussent dû incliner le Gouvernement italien vers une attitude sympathique à mon pays. A mon avis, c'est M. Giolitti qui a décidé de l'orientation contraire, en tranchant qu'il fallait à tout prix «éviter les complications». A ce moment, le Président du Conseil italien n'envisageait que les risques d'un dissentiment avec l'Autriche; mais ce n'était peut-être là, après tout, qu'une politique de circonstance, et, si l'on peut dire, de «phase». Une autre phase venant à s'ouvrir, il est probable que les Italiens modifieront leur attitude.»

A l'appui de cette opinion, M. Michaïlovitch place, dans la bouche du Ministre des Affaires étrangères d'Italie, une déclaration récente que je me borne à transcrire :

«Il ne s'agit, lui aurait dit M. de San Giuliano, que de ne pas laisser s'opérer

prématurément l'agrégation du Monténégro à la Serbie. Aujourd'hui, l'Autriche prendrait sans aucun doute ombrage d'un événement [1] si contraire à ses intérêts, et le moins qu'elle pût faire serait d'exiger des compensations. Des propositions fort gênantes pourraient surgir, de sa part, à ce sujet. Il faut plutôt compter sur l'œuvre du temps, attendre le moment où, les autres questions balkaniques étant résolues ou assouplies, l'opinion européenne unanime n'accepterait pas qu'on rouvrît l'ère des difficultés internationales exclusivement à cause de celle-ci. Alors, il paraîtra tout naturel que les deux États serbes s'unissent, et l'Autriche sera seule (*sic*), c'est-à-dire impuissante à s'y opposer. »

J'ai alors observé à M. Michaïlovitch que ce langage me paraissait interpréter les véritables intérêts de l'Italie qui, d'une part, doit s'efforcer de reconquérir les sympathies serbes et, de l'autre, se rend compte que l'absorption du Monténégro par la Serbie est de nature à porter un coup sensible à l'influence austro-hongroise en Albanie.

« Pour ce qui touche nos sympathies, m'a déclaré M. Michaïlovitch, soyez convaincu que les Italiens désirent se les concilier à l'avenir. Ils sont sensibles aux attaques de notre presse et M. de Martino m'a demandé à plusieurs reprises si je ne saurais m'entremettre pour les modérer. Quant à l'extension du royaume de Serbie jusqu'à l'Adriatique, il est évident qu'elle laissera intacte la situation des Italiens dans l'Albanie du Sud, tandis qu'elle permettra à notre influence de s'étendre, aux dépens de celle de l'Autriche, dans l'Albanie du Nord. Ce pays-ci a donc tout à gagner au futur ordre de choses. Il sait d'ailleurs que, même dans l'Albanie septentrionale, et par exemple à Scutari, ses traditions linguistiques et commerciales n'ont rien à craindre de notre voisinage. »

J'ai demandé à M. Michaïlovitch si les « compensations » autrichiennes, auxquelles M. de San Giuliano avait fait allusion devant lui, ne consisteraient pas dans une rectification de la frontière monténégrine, au-dessus des Bouches de Cattaro, et singulièrement sur les pentes occidentales du Lovcen? — « Il y a là une zone, ai-je ajouté, où, sur les indications d'officiers italiens, en 1906, le Monténégro a établi des redoutes dont le feu, théoriquement, pourrait battre la baie de Teodo, et empêcher la flotte austro-hongroise de s'y concentrer. Mais, pratiquement, je crois que les avantages de cette position ne ressortiraient que si elle était occupée par une artillerie expérimentée. De là, l'intérêt majeur de l'Autriche à exiger l'échancrure de cette partie de la frontière, avant que les troupes régulières serbes s'y installent. »

— « Je crois, en effet, m'a répondu M. Michaïlovitch, que M. de San Giuliano pensait à ce genre de compensation. Il ne se soucie pas que les événements fournissent à l'Autriche une raison de les réclamer, car l'Italie ne peut que trouver son compte à voir infirmer la valeur des Bouches de Cattaro comme base navale. Quant à nous, nous connaissons aussi le prix de la position du Lovcen. Je puis même vous dire que, loin d'admettre, en aucun cas, qu'elle puisse faire retour à l'Autriche, nous nous préparons à en augmenter l'importance défensive et offensive, par des fortifications appropriées, sitôt que nous aurons pris, d'accord avec le Gouvernement de Cettigné, la direction des affaires militaires au Monténégro. »

[1] Correction du Département. La dactylographie portait : « Sans aucun ombrage d'un récent événement... ».

J'ai rapporté de la même conversation l'impression que le Gouvernement serbe est assez conscient de sa qualité d'héritier présomptif du Monténégro pour s'intéresser dès aujourd'hui aux diverses conversations d'ordre financier ou économique engagées par le Cabinet de Cettigné, soit avec les grandes Puissances, soit avec des banques ou syndicats particuliers.

On sait, par exemple, que l'Italie, se basant sur le texte équivoque qui assure au groupe de M. Volpi la concession de la régie co-intéressée des tabacs «dans tout le royaume de Monténégro» prétend étendre *ipso facto* ce monopole aux pays annexés en 1913. Or le Gouvernement monténégrin n'a retiré jusqu'ici que des profits assez minimes de ses arrangements avec M. Volpi, dont la personnalité lui est antipathique. Il a donc repoussé jusqu'à présent la prétention italienne, et les conseils venus de Belgrade, m'a dit M. Michaïlovitch, l'encouragent à la résistance.

Il est en effet d'évidence que les Serbes ont intérêt à ne pas laisser grever d'avance la succession monténégrine d'une hypothèque aussi étendue, et qui diminuerait, au profit de la seule société Volpi, les revenus de l'État. À tout le moins ils estiment que, si le Gouvernement de Rome obtient gain de cause à cet égard, il doit s'attendre à fournir, sous une forme ou sous une autre, la contre-partie de cet avantage.

Plus généralement, je ne serais pas étonné que, sous le couvert d'affaires monténégrines, vinssent à se nouer des tractations serbo-italiennes, prélude et condition d'un rapprochement politique ultérieur. On pourrait citer en exemple le projet de chemin de fer d'Antivari à la frontière serbe, prolongé sur Merdaré. La manière peu amicale dont le Gouvernement de Vienne s'est comporté vis-à-vis des Italiens dans l'affaire des chemins de fer orientaux doit les inciter à prendre leurs aises, vis-à-vis de la Monarchie alliée, sinon même à ses dépens, dans la zone monténégrine.

M. Rizoff, Ministre de Bulgarie à Rome et gendre d'un des hommes d'affaires du Roi Nicolas de Monténégro, m'a associé aux inquiétudes que lui fait éprouver la perspective — d'ailleurs de plus en plus justifiée selon son propre aveu — de l'union des deux États serbes. Il a observé comme moi que cette perspective n'a rien qui déplaise aux Italiens. Mais l'Autriche, dit-il, qui a failli déchaîner la guerre générale à propos de Scutari, l'Autriche qui se voit fermer politiquement la route de Salonique, supportera-t-elle qu'un nouveau barrage s'établisse entre la frontière dalmate et l'Albanie, sous la forme de l'extension de l'État serbe jusques et y compris le littoral monténégrin ? Ce serait alors, remarque-t-il, l'écroulement définitif de son prestige sur le Balkan, sans même parler du contre-coup qu'aurait sûrement, dans les pays yougoslaves de la monarchie dualiste, cette nouvelle cristallisation du «serbisme» autour du centre national de Belgrade.

J'ai eu aussi l'occasion de m'entretenir avec M. Bakotitch (dalmate d'origine et par conséquent sujet autrichien), à qui le Gouvernement serbe a confié la mission de négocier avec le Vatican la conclusion d'un concordat.

«Il m'a paru d'abord, m'a dit M. Bakotitch, que Son Excellence le Cardinal Merry del Val était un homme de haute éducation mondaine plutôt qu'un diplomate. Car, dès notre premier entretien, il est allé droit à l'objection : que dira l'Autriche ? J'ai dû lui faire remarquer que c'était là un point de vue extrinsèque à l'objet de ma mission, qui avait trait essentiellement à des intérêts religieux. Il en est, du reste,

tombé d'accord avec courtoisie et, depuis ce moment, nous travaillons en commun à la rédaction d'un texte concordataire. Nous nous sommes entendus sur presque tous les points. Mon Gouvernement m'a donné d'ailleurs les instructions les plus libérales. Ainsi, il admet la nomination directe des évêques par le Souverain Pontife, ne se réservant qu'un simple exequatur, qui sera d'ailleurs de pure forme. Il reconnaît au mariage contracté devant le prêtre catholique, même si l'un des époux appartient à la religion grecque-orthodoxe, la plénitude des effets civils. Enfin, dans le cas particulier de mariage mixte, aucune restriction n'est apportée au droit des parents d'élever [les enfants] selon le rite à leur convenance. Ainsi, sur le terrain religieux, la négociation s'est poursuivie jusqu'ici sans difficulté. Nous avons même prévu la fondation d'un séminaire dont le siège sera probablement Belgrade, et qui fournira un clergé national au Monténégro. Malgré la gravité de l'objection politique, je ne désespère pas d'aboutir».

M. de Nélidoff, Chargé d'affaires du Gouvernement impérial russe auprès du Saint-Siège, m'a dit s'intéresser à cette négociation dont le succès, a-t-il ajouté, paraît importer davantage à la Serbie qu'à l'Église. Il a complété sa pensée en remarquant que le nombre des catholiques, sujets serbes, était assez restreint (24.000 environ) et que le Gouvernement de Belgrade, apparemment, était plus préoccupé de les soustraire au protectorat autrichien que de leur assurer des garanties d'ordre confessionnel. Nous sommes néanmoins tombés d'accord que le Saint-Siège avait intérêt à se dégager des abus auxquels ce protectorat donne lieu.

J'ai constaté, au cours du même entretien, que M. de Nélidoff était également informé de l'état de la question serbo-monténégrine et que les observations qu'il avait eu l'occasion de faire à Rome se rapprochaient de celles qui viennent d'être exposées.

En conclusion, je rapporte de cette première enquête le sentiment que les événements de nature à hâter l'union du Monténégro à la Serbie, fort dignes d'intérêt par eux-mêmes, méritent par surcroît, d'être envisagés en fonction, pour ainsi dire, de la politique italienne. Il me paraît que celle-ci non seulement s'y résigne, mais les escompte. Rien donc ne serait moins surprenant, surtout si ces événements venaient à prendre un cours brusque, en cas de décès du Roi Nicolas Ier par exemple, qu'ils missent sérieusement à l'épreuve la vertu de la formule d'équilibre adriatique sous laquelle l'Autriche et l'Italie ont réussi jusqu'à présent à dissimuler la flagrante rivalité de leurs intérêts (1).

(1) Cette note a été transmise à Belgrade, Sofia, Cettigné, Athènes, Vienne, Berlin, Londres, Pétersbourg et Constantinople.

372.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux représentants diplomatiques de France à Saint-Pétersbourg, Berlin, Vienne, Rome, Athènes, au délégué de France à la Commisson internationale de contrôle en l'Albanie.

T. nos 132, 119, 93, 112, 39, 17. *Paris, 27 février 1914, 13 h. 40.*

Le Gouvernement anglais estime que l'évacuation de l'Epire albanaise est une question internationale et non administrative et qu'à ce titre elle est de la compétence de la Commission de contrôle et non du prince de Wied, qui ne serait, d'ailleurs, pas en état de s'en occuper dès son arrivée.

Les Gouvernements allemand et autrichien eux-mêmes estiment qu'en pratique le prince de Wied, pendant sa période d'installation et en raison de son inexpérience, devra laisser la Commission de contrôle traiter directement avec le délégué grec de la question de l'évacuation.

Dans ces conditions, j'avise le Ministre de Grèce à Paris que j'autorise le représentant français à la Commission de contrôle à se rallier à la thèse de l'entente directe du préfet de Corfou avec la Commission.

373.

M. Tailhand, Chargé d'Affaires de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 10. *Cettigné, 27 février 1914, 17 h. 10.*

(*Reçu :* 19 h. 10.)

M'inspirant du télégramme n° 9 de Votre Excellence[1], j'ai entretenu le Ministre d'Italie de la nouvelle avance de 3 millions au Gouvernement monténégrin. Il m'a dit que les banques italiennes n'y consentiraient que contre l'octroi de la concession de la ligne de chemin de fer Scutari-Antivari et contre l'octroi d'un droit de préemption pour celle Podgoritza-Ipek, au cas où un groupe étranger se présenterait pour la construction. Il a ajouté qu'un accord entre le groupe Volpi et un groupe franco-russe aurait eu lieu à Paris en juin dernier pour la construction de ce système de voies transversales.

J'adresse aujourd'hui par la poste à Votre Excellence un rapport détaillé.

[1] Du 24 février ci-dessus reproduit sous le numéro 350.

374.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 98. Secret. *Berlin, 27 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février; Dir. pol., 2 mars.)

Par sa dépêche n° 116 du 3 février courant, Votre Excellence m'a communiqué une lettre de notre Ministre de Bruxelles[1] au sujet du rachat de la concession de chemins de fer de Léopoldville au Bas-Congo, qui expire en 1916. M. Klobukowski veut bien rappeler les suggestions contenues dans ma propre dépêche du 22 décembre[2], et ajoute que le Roi est partisan du rachat, qu'il y aurait une somme de 100 millions à débourser et que le groupe Thys, qui a l'affaire entre les mains, accepte en général la collaboration allemande.

Les préoccupations légitimes que nous donne l'accord anglo-allemand sur les colonies portugaises, particulièrement en ce qui concerne le Cabinda, rendent nécessaire que nous fassions obstacle à tout ce qui peut ouvrir une porte à l'activité allemande dans les régions avoisinant l'embouchure du Congo. J'estime donc que ce serait faire acte de prévoyance que de faciliter financièrement au Gouvernement belge le rachat de la ligne Léopoldville au Bas-Congo.

Votre Excellence veut bien me demander comment notre concours financier pourrait être accordé à la Belgique. On peut envisager plusieurs combinaisons, mais, en raison des légitimes susceptibilités de la Belgique, il me paraît qu'il y aurait lieu pour la finance française d'offrir une participation dans le capital de rachat, en demandant en compensation la présence d'un ou deux administrateurs français dans le conseil d'administration de la Compagnie d'exploitation. Celle-ci devrait rester uniquement belge. Je crois que c'est dans ces conditions que la question pourrait être soumise au Roi Albert.

Si Votre Excellence le juge bon, je pourrais tâter le terrain auprès de M. de Beyens, avant qu'il soit procédé à Bruxelles à une proposition officielle. La conduite de cette affaire est extrêmement délicate et aurait besoin d'être tenue tout à fait secrète.

(1) Voir à la date du 10 janvier le rapport de M. Klobukowski reproduit sous le n° 55.

(2) Reproduite dans le tome VIII, 3e série, sous le n° 659.

375.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 102. Secret. *Berlin, 27 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 28 février; Dir. pol., 2 mars.)

M. de Jagow m'a entretenu à deux reprises des préoccupations que lui donne la situation en Russie [1]. Il lui revient de divers côtés que des accumulations de troupes se font sur la frontière autrichienne et, quoiqu'il ait assez peu de foi dans les inquiétudes que Vienne a coutume de manifester [2], il n'en est pas moins étonné de ces mesures qui lui semblent peu justifiées.

Ces mesures, coïncidant avec le départ inattendu de M. Kokovtzoff [3], font craindre au Secrétaire d'État qu'il se produise à Pétersbourg une sorte de réaction et que la situation de M. Sazonoff ne soit très ébranlée.

Cependant cette situation paraît aujourd'hui raffermie. Le langage que m'a tenu mon collègue de Russie m'a confirmé dans cette appréciation.

Il est certain qu'on n'eût pas vu sans appréhension dans les chancelleries européennes la nomination, dont on avait parlé, de M. de Hartwig, qui est des amis de M. Isvolsky et qui a joué à Belgrade un rôle si agressif contre l'Autriche.

376.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 80. Confidentiel. *Athènes, 27 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 mars; Dir. pol., 16 mars.)

Les pourparlers engagés entre la Grèce et la Serbie pour le régime à accorder à cette dernière Puissance à Salonique sont suspendus. Des membres de la commission grecque ont été retenus à Athènes et ignorent quand ils pourront commencer leurs travaux. La faute en est à l'Autriche. Mon collègue austro-

[1] On trouve dans *Grosse Politik,* vol. 39, pièce n° 15839, un rapport du général de Moltke daté du 24 février sur l'état de préparation à la guerre de l'armée russe.

[2] D'après une note jointe à la pièce portant le n° 15840 (*Grosse Politik,* vol. 39) l'Empereur François-Joseph avait exprimé à M. de Tschirschky les craintes que lui inspirait la politique tenue par la Russie. Cf. Conrad von Hoetzendorf, *Aus meiner Dienstzeit,* III, p. 626.

[3] 11 février.

hongrois est allé, en effet, trouver le Ministre des Affaires étrangères pour protester contre toute idée d'avantages spéciaux à concéder à la Serbie à Salonique [1] et pour réclamer subsidiairement les mêmes avantages.

Le Ministre de Serbie à Athènes craint que cette démarche ne pousse la Grèce à être moins large à l'égard de son pays, par la crainte d'avoir les mêmes concessions à faire à l'Autriche. Il a écrit à M. Pachitch qu'il ne voyait que deux procédés : ou brusquer les choses avec la Grèce pour obtenir l'arrangement définitif ou conclure un arrangement provisoire en attendant de connaître le détail des prétentions austro-hongroises. C'est le traité de l'an dernier entre la Grèce et la Serbie qui a stipulé que, dans un délai d'une année, un accord devait être signé entre les deux Puissances, afin de préciser la situation économique de la Serbie à Salonique, or, m'a dit mon collègue, le délai prévu expire dans trois mois.

Hier matin, le Ministre d'Autriche-Hongrie a remis à M. Streit quatre notes relatives, m'assure-t-on, au traité de commerce, à la protection des marques de fabrique, à la navigation, à Salonique. Malgré le secret gardé à ce sujet, peut-être pourrai-je avoir quelques détails que je me hâterai de transmettre à Votre Excellence.

377.

M. Lecomte, Ministre de France à Téhéran,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 6. *Téhéran, 28 février 1914, 13 h.*

(*Reçu :* 14 h. 35.)

Le Ministre d'Angleterre m'a confié l'inquiétude que lui causent les dispositions et projets apportés de Pétersbourg par le nouveau Ministre de Russie. Elles tendraient à placer toute la zone Nord sous la garde des Russes ou des cosaques persans commandés par des Russes à l'exclusion de la gendarmerie nationale. [2]

Le Ministre des Affaires étrangères pressenti officieusement sur cette proposition l'a repoussée en son nom personnel comme contraire aux intérêts et droits de son pays. Elle l'est également à ceux de l'Angleterre et Sir W. Town-

[1] Un télégramme de M. de Szilassy, daté du 19 février, nous montre ce diplomate s'efforçant de détourner le ministre grec des Affaires étrangères de l'amitié serbe (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 9394). Cf. le récit de l'entretien qu'avait eu M. Venizelos avec le comte Berchtold à son passage à Vienne (*ibid.,* n° 9272).

[2] Cf. le télégramme adressé le 19 février par M. Sazonoff à Téhéran (reproduit dans *Mejd. Otn.,* I, 1, n° 282).

ley supporte déjà impatiemment la pénétration actuelle à peine dissimulée et la considère comme le dernier coup porté à l'entente. Si ce projet entrait en voie d'exécution, le Ministre d'Angleterre, déjà fort irrité par l'insuccès de l'expérience suédoise [1], héroïque mais malheureuse, recommanderait aussitôt à son Gouvernement l'occupation du Sud avec une énergie que n'avait pas son prédécesseur. [Aussi] pense-t-il surmonter la répugnance connue de son Gouvernement.

Tels sont les propos qui s'échangent entre les deux légations. J'ai conseillé à Sir W. Townley de faire la part de l'excès de zèle d'un nouveau venu qui n'est peut-être en ce moment que l'interprète du parti intransigeant dont l'influence est variable. Mais il n'est pas douteux que, si tels sont vraiment les desseins du Gouvernement russe, l'entente persane est en grand danger.

378.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 44. *Belgrade, 28 février 1914, 2 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h.)

Le représentant du Creusot me dit avoir été avisé confidentiellement par le Directeur de l'artillerie que le ministère royal de la Guerre enverrait la semaine prochaine une commission chez Krupp et chez Ehrhardt pour y étudier la question des obus.

379.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 110. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 28 février 1914, 19 h. 31.*

(*Reçu :* 19 h. 55.)

M. Sazonoff me dit confidentiellement qu'il a bon espoir d'obtenir pour l'affaire de Perm un règlement favorable au Creusot [2]. D'autre part le Ministre

[1] Il s'agit de l'encadrement, par des officiers suédois, de la gendarmerie nationale persane.

[2] Voir ci-dessus, à la date du 10 février, le télégramme de M. Paléologue reproduit sous le numéro 310.

de la Marine m'a promis de réserver à la société Delaunay-Belleville une prochaine compensation pour la commande de chaudières qui lui a été refusée, malgré un engagement formel, au mois de décembre dernier [1]. Il a ajouté que contrairement à l'avis du comité technique, il vient d'attribuer aux usines de Becker de Revel (associées des Forges et chantiers de la Méditerranée et de la maison Normand du Havre) une commande de cinq millions de francs pour « navires auxiliaires ».

380.

M. Krajewski, Délégué de France à la Commission internationale de contrôle en Albanie,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 26. *Valona, 28 février 1914, 20 h.*

(*Reçu :* le 1er mars, à 2 h.)

Par un télégramme en date du 27 février, signé Zographos [2], la Commission internationale de contrôle a été informée que les délégués des provinces méridionales réunis à Argyrocastro ont proclamé l'indépendance de l'Épire du Nord sous la direction d'un Gouvernement provisoire en attendant la constitution d'une assemblée constituante. La Commission internationale a été invitée en même temps à donner au commandant des forces albanaises l'ordre de s'abstenir de toute violation du territoire qui serait considérée comme un acte d'hostilité.

Cette menace met la Commission dans une situation difficile pour l'occupation des provinces méridionales.

381.

M. Dussap, Vice-Consul de France à Janina,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 12. *Janina, 28 février 1914, 17 h. 30.*

(*Reçu :* le 1er mars, à 11 h. 20.)

Sous la pression de l'opinion publique, me dit le gouverneur général de l'Épire, le Gouvernement grec a dû revenir sur sa décision et laisser M. Zographos circuler en Épire sous la surveillance de la police. L'ancien gouverneur

(1) Voir ci-dessus la dépêche de Pétersbourg, du 10 février, reproduite sous le numéro 262.

(2) Le 25, le vice-consul de France à Janina avait signalé l'arrivée de M. Zographos, ancien gouverneur général de l'Épire, qui se proposait de se mettre à la tête du mouvement épirote.

général de l'Épire a donc débarqué hier soir à Santi-Quaranta et, par Delvino, s'est rendu à Argyrocastro où il va prendre la direction du mouvement épirote. Sur son parcours, il aurait exhorté les populations à résister tant qu'elles n'auraient pas obtenu des garanties de sécurité. Il est à présumer que la présence de l'ancien gouverneur général de l'Épire donnera une nouvelle force au parti de la lutte*.

382.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 173. Confidentiel. *Paris, 28 février 1914.*

L'Ambassadeur de la République à Londres m'a donné connaissance des instructions adressées par M. Sazonoff au comte Benckendorff concernant la réunion de Sir Edward Grey et des Ambassadeurs de France et de Russie en Angleterre à l'effet d'étudier en commun les questions d'Orient.(1)

Je ne puis m'empêcher de constater avec M. Paul Cambon le peu de précision de la suggestion russe qui, ainsi présentée, perd beaucoup de son importance.

383.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 98. *Londres, 28 février 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 7 mars.)

M. Parker qui est chargé au Foreign Office des négociations relatives aux affaires d'Asie Mineure m'a donné hier des indications qui rectifient et complètent celles que ma correspondance a déjà transmises au Département au sujet des pourparlers anglo-allemands relatifs au chemin de fer de Bagdad, des pourparlers anglo-italiens relatifs aux prolongements de la ligne d'Aïdin et au projet italien d'Adalia, et aux concessions anglaises de gisements pétrolifères.

*Annotation du Département : *Les Grecs jouent un jeu bien dangereux; ils cherchent sans doute à exercer une pression sur les Puissances pour obtenir quelque chose du côté des Iles. Il est vrai que l'attitude de l'Angleterre les favorise.*

(1) Voir les notes de l'ambassade de Russie, du 13 février, ci-dessus reproduite sous le n° 287 et les télégrammes de M. Doumergue du 16 reproduits sous les n°s 307 et 308.

1° Pourparlers anglo-allemands :

Ma lettre du 10 courant [1], n° 65, vous avait fait savoir que le seul point important restant alors en litige entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne était la clause par laquelle la Grande-Bretagne devait s'engager à ne pas favoriser la construction de voies ferrées dans la région desservie par le chemin de fer de Bagdad et l'Allemagne à ne pas favoriser la construction de ports sur le golfe Persique au-delà de Bassora. Ici je dois rectifier une indication de ma lettre précitée n° 65; les Allemands avaient obtenu et non pas cédé la concession du port de Bassora, terminus de leur ligne de Bagdad; leur engagement ne porte que sur les ports à construire au-delà de Bassora [2].

Le Foreign Office n'attendait que le conclusion de nos négociations de Berlin pour fixer d'après notre arrangement l'étendue de la zone anglaise de désintéressement. Je lui avais fait connaître le sens des clauses du dit arrangement qui concernent le partage des zones française et allemande en Asie Mineure. Notre situation étant établie, le négociateur anglais s'est senti libre de discuter la question au point de vue des intérêts britanniques avec les représentants allemands; le texte de la clause n'est pas encore fixé, mais M. Parker veut donner comme frontières à la zone allemande le parallèle 31° Nord et le degré 45 de longitude Est de Greenwich. Voici la raison de son choix :

Le parallèle 31° Nord permettrait aux Anglais, d'une part, de construire de petites lignes qu'ils ont l'intention d'établir dans la région de Mohammerah et celle de Koweit, d'autre part de détenir la région où les voies ferrées d'Égypte se joindront un jour à celles de Syrie.

J'ai fait observer à M. Parker que le Gouvernement britannique s'était récemment encore déclaré opposé à la jonction des lignes de Syrie et d'Égypte. «Il y est toujours opposé, m'a-t-il répondu, mais nous ne voulons pas qu'on puisse nous reprocher d'avoir abandonné le droit d'établir un jour une ligne d'Égypte à Koweit».

L'adoption du 45° Est de Greenwich qui passe près de Bagdad autoriserait les capitalistes anglais à construire dans la région à irriguer entre le Tigre et l'Euphrate des chemins de fer destinés à alimenter la navigation des fleuves. J'ai retrouvé dans cette conception les projets de l'ingénieur Wilcox, dont les travaux d'irrigation s'exécutent lentement en Mésopotamie. Je note que le Gouvernement britannique considère la ligne de Bagdad comme partant au Nord de Konia.

M. Parker espère terminer les négociations anglo-allemandes avant Pâques.

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 258.

[2] Cf. outre les pièces indiquées dans une note jointe au rapport n° 65 de M. Paul Cambon, le rapport du prince Lichnowsky (avec son annexe) reproduit dans *Grosse Politik*, vol. 37, I, pièce n° 14824.

2° Pourparlers anglo-italiens; lignes d'Aïdin et d'Adalia :

L'indication fournie par Sir A. Nicolson et que vous a transmise ma lettre du 24 courant, n° 90 (1), doit être rectifiée; Hakki Pacha a bien demandé que la Compagnie anglaise du chemin de fer d'Aïdin prît la nationalité ottomane; il lui a été répondu que sa requête était inutile, la concession originaire n'ayant été accordée qu'à une compagnie ottomane et la société d'Aïdin ayant toujours eu ce caractère.

M. Parker m'a communiqué, et je transmets ci-joint à Votre Excellence en le priant de me la renvoyer, une carte sur laquelle sont portés les prolongements demandés pour la ligne d'Aïdin. Cette carte lui permettra de constater que ces prolongements s'arrêtent aux lacs de Egherdir et de Kirili et à Sandikli sans atteindre la ligne allemande d'Anatolie.

Le Foreign Office avait proposé à la compagnie d'Aïdin de profiter de l'occasion pour obtenir le prolongement de sa ligne jusqu'à Afioun-Karahissar qui serait devenu le point de jonction des trois réseaux d'Aïdin, de Smyrne-Kassaba et d'Anatolie. Mais la compagnie anglaise a refusé jusqu'ici de suivre ce conseil, dans la crainte de perdre une partie de son trafic; pareilles craintes retardent la conclusion des accords avec la Turquie concernant les lacs de Egherdir et de Kirili et avec l'Italie concernant le projet d'Adalia.

La région des lacs de Egherdir et de Kirili passe pour assez riche et la compagnie d'Aïdin n'aurait intérêt à pousser son rail jusqu'à ces lacs que si elle était autorisée à organiser un service de navigation pour la traversée. La Sublime Porte oppose des difficultés à l'octroi de cette autorisation parce que la ligne allemande d'Anatolie craint de perdre le trafic de cette région au profit du chemin de fer d'Aïdin. Il ne saurait cependant être question de relier directement la ligne d'Anatolie à la région des lacs à travers le massif montagneux qui les sépare. M. Parker espère donc vaincre la résistance des Allemands et du même coup celle des Turcs.

Avec les Italiens, les pourparlers avancent très lentement. M. Nogara hésite à préciser les desiderata de son Gouvernement. La Compagnie d'Aïdin, de son côté, fait observer que la construction d'une ligne italienne d'Adalia à la région des lacs lui ferait perdre le trafic qu'elle veut diriger sur la voie de Smyrne. Mais il est possible de trouver un moyen d'entente et le Foreign Office compte arriver sur ce point à un arrangement qui servirait de prétexte à l'écacuation du Dodécanèse par les troupes italiennes.

(1) Le Ministre avait demandé, le 21 février, s'il était vrai que la Société du chemin de fer de Smyrne à Aïdin eût renoncé à la nationalité anglaise. M. Paul Cambon répondait le 24 par le rapport n° 90 ci-dessus reproduit sous le numéro 352.

3° Concessions anglaises de gisements pétrolifères :

Ma lettre du 10 février, n° 65, a indiqué à Votre Excellence quel était le caractère particulier donné par le Gouvernement britannique aux concessions anglaises de gisements pétrolifères en Asie Mineure. Voici comment le Foreign Office a été amené à s'occuper de cette affaire.

Un groupe financier anglais présidé par M. Darcy avait obtenu du Gouvernement persan la concession d'un gisement pétrolifère situé dans la région de Kanikin très près de la frontière turco-persane. Or cette frontière ayant été rectifiée, le terrain contenant le gisement fut attribué à la Turquie et le Gouvernement britannique demande à la Sublime Porte de conférer à ses nationaux une concession analogue à celle que ces derniers avaient obtenue du Gouvernement persan.

Il aurait appuyé de même la concession demandée en Syrie par M. Boxall, très au Nord des gisements indiqués dans la lettre de notre Consul à Caïffa du 19 décembre 1913.

J'ai demandé à M. Parker si les concessionnaires anglais avaient prévu les moyens de transporter le pétrole recueilli dans leurs gisements. Il m'a répondu que, pour les sources de Kanikin, auxquelles il paraît attacher plus d'importance qu'à celles de Syrie, le groupe Darcy comptait étabir un tube de transport jusqu'à un port, probablement Bassora. Un tube de ce genre apporterait déjà à Mohamerah le pétrole recueilli à 150 kilomètres de ce port au pied des montagnes du Louristan.

M. Parker a cependant reconnu que l'établissement d'un tube de Kanikin à Bassora serait très coûteux et que les concessionnaires anglais seraient probablement obligés d'utiliser le chemin de fer de Bagdad.

Je lui ai dit que les gisements de Syrie auraient probablement recours aux chemins de fer de la région et que, à mon avis, la Compagnie française de Damas-Hamah serait probablement disposée à s'entendre à cet égard avec les concessionnaires anglais. Il m'a semblé que ce serait un moyen d'établir des relations entre le groupe français de la Compagnie de Damas et le groupe anglais du pétrole.

Les négociations relatives au chemin de fer d'Aïdin, aux gisements pétrolifères et à la compagnie de navigation sur l'Euphrate dureront encore quelque temps; il faut, en ce qui concerne les deux dernières questions, régler beaucoup de détails et mettre d'accord les intérêts purement britanniques.

M. Parker estime que les Gouvernements anglais, allemand et ottoman arriveraient à une entente complète dès que Djavid Pacha aura terminé sa mission à Paris et à Berlin. Il croit que les Gouvernements intéressés pourraient parapher ou même signer séparément leurs arrangements en se réservant de

ratifier les accords à une date ultérieure en même temps que les accords français et russes.

P. S. — J'ai dit à M. Parker que, d'après ce qui m'était revenu de Paris, la Commission financière des affaires balkaniques se réunirait probablement à la fin du printemps prochain.

384.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères

D. n° 90. Secret. *Rome, 28 février 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 16 mars.)

Vous avez bien voulu me faire part, le 16 février, des observations qu'avait suggérées à M. Jules Cambon [1] l'entretien avec le marquis de San Giuliano, rapporté dans ma lettre du 31 janvier dernier.

Notre Ambassadeur à Berlin considère que les idées du Ministre des Affaires étrangères italien ne sauraient être accueillies sans réserve et que l'Italie ne joue pas le rôle d'intermédiaire entre les Puissances de la Triple Entente et l'Autriche. Je crois en effet qu'il y aurait quelque candeur à accepter les idées de M. de San Giuliano sans bénéfice d'inventaire. Pour ce qui est du rôle d'intermédiaire, je considère que le Gouvernement italien le pratique en tâchant d'en tirer pour lui-même le plus d'avantages possible auprès des uns et des autres. Mon collègue de Berlin estime que l'Italie ne joue pas ce rôle d'intermédiaire (si elle le joue) au profit des Puissances de la Triple Entente, mais au bénéfice de l'Allemagne. Ici encore il faudrait mettre beaucoup de bonne volonté pour s'imaginer que le marquis de San Giuliano songe, dans cette affaire, à travailler au profit de la Triple Entente. Il travaille pour lui-même en s'évertuant à tirer parti de tout et de tous. C'est une méthode comme une autre; mais le Ministre des Affaires étrangères la pratique de telle sorte que ses collaborateurs eux-mêmes finissent par ne plus se reconnaître dans ce réseau d'intrigues et de contre-intrigues, où l'on se trouve à la fois contre et pour les gens avec qui l'on traite.

Mon collègue de Berlin fait observer, d'autre part, que les Puissances de la Triple Entente sont un paravent entre l'Italie et l'Autriche et les intérêts qui les divisent. On ne saurait mieux dire. C'est grâce au concert européen en Albanie que les rivalités austro-italiennes n'éclatent pas. Le jour où il prendrait

[1] Voir, à la date du 10 février, le rapport de M. Jules Cambon reproduit sous le numéro 260.

fin, on les verrait se manifester presque immédiatement et mener les deux Puissances alliées vers les dissentiments qui aboutissent presque toujours au conflit. Je comprends donc que M. Jules Cambon se demande s'il ne vaudrait pas mieux laisser en Albanie, l'Italie et l'Autriche régler en tête-à-tête les questions qui les divisent.

Cela dépend naturellement de la politique que les trois Puissances de l'autre groupe entendent pratiquer, en dehors du seul objectif du maintien de la paix. L'internationalisation de l'Albanie a été acceptée par elles à la condition que chacune y occuperait une place égale. Ce régime européen ne peut subsister avec dignité et profit pour ceux qui le pratiquent qu'à la condition absolue qu'aucune des Puissances qui l'ont créé n'occupera une situation privilégiée, pas plus dans l'organisation de la banque et l'emprunt que dans les pouvoirs de la Commission de contrôle. Si l'Autriche et l'Italie persistent à n'y pas consentir, il me paraît que les Puissances de la Triple Entente auraient à examiner très sérieusement si elles doivent continuer à accorder leur appui matériel et moral à un état de choses dont l'Autriche et l'Italie seraient seules à profiter.

385.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 112. Confidentiel. *Berlin, 1er mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 mars; Dir. pol., 6 mars.)

Le hasard d'une conversation d'après dîner m'a donné occasion de causer hier au sujet des questions africaines avec le Ministre des Colonies. Le Dr Solf m'a dit qu'il avait visité nos colonies de l'Afrique occidentale et qu'il avait été frappé de la grandeur de l'œuvre que nous poursuivions dans cette région.

«L'Afrique renferme de telles richesses, a-t-il ajouté, et il y a tant à y faire que les querelles entre les peuples européens devraient faire silence au seuil de ce merveilleux continent. Ce devrait être la terre de la paix entre les hommes blancs. Les trois grandes Puissances africaines surtout, la France, l'Angleterre et l'Allemagne, auraient le plus grand avantage à s'entendre sur un programme d'action commune en Afrique, notamment en matière de chemins de fer».

Le Ministre m'a parlé de la décision prise par le Gouvernement de la République de contracter un emprunt pour l'exécution de grands travaux dans l'Afrique équatoriale française. Il m'a dit qu'il suivait avec beaucoup d'intérêt

les projets que nous formions pour la construction de chemins de fer dans cette colonie. «Mais, a-t-il repris, il serait également avantageux pour vous et pour nous que nous nous mettions d'accord sur les tracés de nos chemins de fer. Il faut que nous évitions de nous faire concurrence et que nous nous aidions le plus possible. En vous parlant ainsi, j'ai particulièrement en vue la ligne que vous pensez construire pour le ravitaillement de vos postes voisins du lac Tchad. D'après notre accord de 1911, vous avez droit à une ligne d'étapes de la Bénoué au Chari. Je crois que vous auriez intérêt comme nous à substituer à cette ligne d'étapes dont l'emploi ne sera jamais commode, une ligne de chemin de fer qui pourrait être construite par les deux Gouvernements après entente entre eux.»

Le Dr Solf, en s'exprimant ainsi, avait sans doute en vue la voie ferrée de Bangui à Fort-Crampel qui fait partie du programme de notre ministère des Colonies. La colonie du Cameroun préférerait évidemment que le ravitaillement de nos postes de l'Afrique centrale se fît par une ligne traversant le territoire allemand plutôt que par le Congo belge et l'Oubangui. Sans renoncer à rendre praticable la route de l'Oubangui, nous pourrions trouver également avantage à nous assurer ainsi par la Bénoué une seconde voie d'accès au bassin du Chari.

Si j'ai cru devoir signaler à Votre Excellence le langage tenu par le Dr Solf, c'est qu'il m'a rappelé les paroles que M. Zimmermann adressait, il y a quelques mois, à l'un de mes collègues étrangers, et que j'ai rapportées à votre prédécesseur par mon télégramme n° 464 du 28 octobre 1913[1]. Le Sous-Secrétaire d'État des Affaires étrangères indiquait qu'après s'être entendue avec l'Angleterre sur les questions africaines, l'Allemagne serait disposée à conclure un accord analogue avec la France. Le Dr Solf est dans les mêmes dispositions.

Il se peut que nous ayons avantage à en profiter. Mais nous ne devons pas nous dissimuler les dangers de l'entente à laquelle l'Allemagne pourrait nous inviter. J'ai pu m'en rendre compte par la suite de mon entretien avec le Dr Solf. Venant en effet à me parler du Congo belge, il m'a dit qu'il était frappé de la charge très lourde que la mise en valeur de cette immense région constituait pour les contribuables belges. Il a calculé le chiffre d'impôts que chacun de ceux-ci paie déjà de ce chef et, ce chiffre s'accroissant peu à peu, le Ministre estime que la charge ainsi acceptée par la Belgique pourra finir par lui paraître insupportable. «Cependant, malgré les sacrifices qu'il fait, a ajouté le Dr Solf, le Gouvernement belge ne réussira pas à développer le Congo et à y établir les organisations qui seraient nécessaires, notamment au point de vue sanitaire. Les mesures prises dans la colonie belge pour combattre

[1] Reproduit dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 391.

la maladie du sommeil sont insuffisantes : il y a là un danger pour les possessions voisines dont, vous et nous, nous devons nous préoccuper».

J'ai répliqué au Ministre que je ne partageais pas ses inquiétudes au sujet de l'avenir du Congo belge, que la Belgique avait de grandes ressources d'argent et que j'avais été frappé pendant mon séjour dans ce pays de l'intérêt que son Gouvernement et ses hommes d'affaires prenaient au Congo et de leur résolution de conserver leur grande colonie africaine en faisant le nécessaire pour assurer son développement.

Votre Excellence estimera sans doute que les remarques du Dr Solf ne donnent que plus de poids aux considérations que Son Excellence M. Cambon vous exposait dans sa dépêche du 27 du mois dernier n° 98[1].

386.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 45. *Belgrade, 2 mars 1914, 16 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 40.)

Le Ministre de Serbie à Vienne, qui était venu chercher de nouvelles instructions à Belgrade, regagne aujourd'hui son poste.

Il m'a dit que le Ministre d'Autriche venait d'insister à nouveau auprès du Gouvernement royal pour l'envoi des délégués serbes à Vienne, mais que le Gouvernement restait décidé à ne les envoyer qu'une fois déterminée la base des futures négociations.

M. Yovanovitch a ajouté que le Gouvernement serbe serait résolu à ne pas céder sur quatre points.

1° Il ne veut pas se lier jusqu'à 1958, date de l'expiration de la concession des chemins de fer orientaux;

2° Il refuse de laisser appliquer à toutes les lignes construites ou à construire le principe de la convention à quatre;

3° Il refuse d'accorder à l'Autriche un tarif spécial sur ses chemins de fer;

4° S'il consent au raccordement Vardichté-Oujitsé et Ouvats-Mitrovitsa, il ne peut consentir à tous les raccordements qui pourraient être éventuellement demandés. M. Yovanovitch m'a cité notamment celui de la ligne de la

[1] La concession du chemin de fer de Léopoldville au Bas-Congo devait expirer en 1916. Pour empêcher les Allemands de profiter de l'occasion M. Jules Cambon pensait que «ce serait faire acte de prévoyance que de faciliter financièrement au Gouvernement belge le rachat de la ligne». M. Jules Cambon s'offrait à «tâter le terrain auprès de M. de Beyens avant qu'il fût procédé à Bruxelles à une proposition officielle».

vallée de la Morava avec les chemins de fer du Banat, auxquels s'opposent des raisons stratégiques.

M. Yovanovitch se loue beaucoup de ses rapports avec le comte Berchtold mais les pourparlers qu'il a eus avec lui n'auraient encore précisé aucun point. Il se heurterait aux questions de prestige, aux attitudes péremptoires et aux demandes de garanties habituelles à la diplomatie autrichienne et qui excluent la possibilité de concessions réciproques.

M. Yovanovitch, qui semble ne plus attendre grand chose de l'Allemagne, escompte l'éventualité d'une intervention italienne dans l'affaire des chemins de fer orientaux et croit savoir que l'Ambassadeur d'Italie à Vienne aurait eu déjà plusieurs entretiens à ce sujet avec le comte Berchtold[1].

387.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 18. *Cettigné, 2 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 mars; Dir. pol. 10 mars.)

Mes collègues des grandes Puissances et moi nous sommes réunis pour la première fois hier en vue de traiter la question de l'emprunt international de quarante millions promis au Monténégro.

Nous avons pris comme point de départ de nos discussions les instructions très détaillées adressées au Ministre d'Autriche-Hongrie. De concert avec celui-ci j'ai rédigé une première note verbale destinée à être remise au Gouvernement monténégrin.

Dans une seconde séance qui a eu lieu aujourd'hui, et dont je ferai prochainement parvenir le procès-verbal à Votre Excellence avec celui de la première séance, nous avons, mes collègues et moi, arrêté le texte ci-inclus. Nous avons, en outre, décidé de transmettre d'urgence ce texte à nos Gouvernements respectifs en les priant de vouloir bien nous faire savoir par télégraphe les modifications qu'ils auraient à y apporter. Aussitôt que mes collègues et moi aurons reçu la réponse de nos Gouvernements, nous remettrons, après l'avoir éventuellement modifiée, suivant les indications qui nous auront été prescrites, la note dont il s'agit aux autorités monténégrines.

Je serais donc très reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître son opinion à l'égard du document en question.

[1] Ce télégramme a été transmis le 7 mars à Vienne par dépêche chiffrée n° 151.

P. S. — Les instructions contenues dans la dépêche n° 18 de Votre Excellence[1] me parviennent au moment de faire partir ce rapport. Je ne manquerai pas de m'y conformer dans les prochaines négociations qui auront lieu soit avec mes collègues des grandes Puissances soit avec les autorités monténégrines.

ANNEXE.

Les Ministres d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de Grande-Bretagne et d'Italie et les Chargés d'Affaires de France et de Russie sont autorisés par leurs Gouvernements respectifs à entrer en pourparlers avec le Gouvernement royal monténégrin en vue de la conclusion d'un emprunt de quarante millions de francs destiné, conformément à la proposition faite à la réunion de Londres au mois d'avril 1913, à régulariser la situation financière du royaume et à lui permettre de satisfaire aux charges résultant de la guerre.

Le montant de cet emprunt, de l'avis des Puissances, devrait être employé de la manière suivante :

1° 2 millions au remboursement des Bons du Trésor;

2° 6 millions au paiement des réquisitions;

3° 1 million aux besoins urgents de l'État;

4° 9 millions et demi au remboursement de l'emprunt « Boulton frères 1909 » de six millions et de l'emprunt « Boden Kreditanstalt 1911 » de trois millions et demi;

5° 6 millions aux frais de la régularisation de la Boyana et au dessèchement partiel du lac de Scutari;

6° Les quinze millions et demi qui restaient devraient servir à la création :

A. D'une banque hypothécaire;

B. D'un fonds pour les invalides et les familles des victimes de la guerre;

C. A l'entreprise de travaux publics, autres que la régularisation de la Bojana et le dessèchement partiel du lac de Scutari. La construction de routes dans les nouveaux territoires pour les relier plus étroitement aux anciens territoires et leur assurer des débouchés apparaît comme particulièrement urgente et conforme aux intérêts du pays.

Le Gouvernement royal monténégrin est prié de vouloir bien faire connaître ses vues au sujet de la répartition de ces 15 millions et demi aux trois titres sus-indiqués.

En vue d'assurer la marche régulière du service de l'emprunt, le Gouvernement royal devrait affecter à ce service des gages spéciaux tels que : revenus des douanes, du sel, de l'impôt sur l'alcool et autres impôts indirects ou monopoles déjà existant ou à créer.

Le Gouvernement royal monténégrin est prié de vouloir bien fournir des données

(1) Par cette dépêche, qui est du 26 février, M. Doumergue communiquait à Cettigné la note adressée à l'ambassade de Russie ci-dessus reproduite sous le n° 365 et faisait à M. Tailhand certaines recommandations relatives au contrôle à exercer sur l'emploi des fonds provenant de l'emprunt et les garanties à exiger.

exactes sur le montant de tous ces revenus, ainsi que sur les frais de leur perception et enfin sur les moyens propres à amener une augmentation de ces recettes et à assurer leur rentrée régulière.

La perception des revenus concédés ainsi que le service d'intérêts et d'amortissement de l'emprunt et son emploi devraient être soumis au contrôle d'une commission *ad hoc* dans laquelle le Gouvernement royal monténégrin serait représenté et dont les frais seraient à la charge du Gouvernement royal.

L'organisation et le service de cette commission devraient être le moins coûteux et le plus simples possible sans que cela ne porte cependant préjudice à l'efficacité de son contrôle.

Le Gouvernement royal est prié de vouloir bien communiquer son avis au sujet de la manière dont ledit contrôle sera exercé.*

388.

Note du Département.

Paris, 3 mars 1914.

M. Sévastopoulo est venu donner connaissance d'un télégramme adressé par M. Sazonoff au comte Benckendorff[1] :

1° M. Sazonoff a reçu du Ministre de Russie à Athènes des informations d'après lesquelles le Gouvernement grec demande l'appui de la Russie en vue de procurer aux Épirotes les garanties qu'ils réclament, ce qui faciliterait l'évacuation.

Le Gouvernement hellénique fait ce qu'il peut mais sa situation est très difficile.

2° Le délégué russe à Valona signale les inconvénients du manque d'argent.

3° Dans ces conditions, M. Sazonoff revient à la proposition grecque d'une rectification de frontière, moyennant 2 millions et demi. Cette combinaison aurait l'avantage de procurer de l'argent à l'Albanie. Il serait utile, selon lui, de régler cette question avant l'arrivée du prince de Wied. En donnant satisfaction à certains désirs légitimes de la Grèce, on lui faciliterait sa tâche et on pourrait plus sûrement compter sur son concours.

Le Gouvernement russe est tout disposé à accorder aux Épirotes les garanties qu'ils demandent;

4° D'après des informations secrètes, l'Italie ne consentirait jamais à l'abandon à la Grèce de tout ou partie du Dodécanèse.

*Annotation du Département :

Cette note est identique à celle qui a été remise au Gouvernement monténégrin, sauf les deux modifications suivantes :

1° Au § 1er : «..... en vue de la conclusion d'un emprunt jusqu'à concurrence de 40 millions, etc.»;

2° Au bas de la deuxième page : «Le Gouvernement royal monténégrin est prié de bien vouloir bien faire connaître par un exposé motivé et détaillé *ses vues au sujet de la répartition . . .»*

(1) Voir dans *Mejd. Otn.*, I, 1, n° 356.

M. Sévastopoulo estime que l'envoi de ce télégramme à Londres prouve que le Gouvernement russe tient à son idée d'examiner à Londres les questions sur lesquelles la Russie, la France et l'Angleterre ont à s'entendre.

389.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 111. *Saint-Pétersbourg, 3 mars 1914, 13 h. 55.*

(*Reçu :* 15 h.)

On juge ici avec sévérité les prétentions que le Cabinet de Vienne s'efforce de faire prévaloir à Belgrade dans la question des chemins de fer orientaux; on y voit la suite de cette tactique d'intimidation dont le Ballplatz a trop souvent abusé envers la Serbie et de toutes parts on incite M. Sazonoff à soutenir le jeune royaume slave. Cet état de l'opinion publique est important à noter : il se produit en effet au lendemain de la crise ministérielle qui vient de réveiller les espérances du parti nationaliste et de [fortifier] l'influence de ce parti dans l'entourage immédiat de l'Empereur. La sagesse dont M. Sazonoff a fait preuve pendant la dernière crise lui serait donc rendue beaucoup plus difficile si le Gouvernement austro-hongrois adoptait à l'égard de la Serbie une attitude comminatoire.

390.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersroubg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 112. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 3 mars 1914, 20 h. 43.*

(*Reçu :* 22 h. 55.)

Après avoir signalé aux Ministres de la Guerre et de la Marine l'importance que le Gouvernement de la République attache à la concession de l'usine de Perm[1], j'en ai entretenu le Ministre du Commerce de qui dépend la décision

[1] Voir au sujet de cette affaire, à la date du 10 février, la lettre de M. Doulcet reproduite sous le numéro 262 et, à la date du 16, du 17, du 18 et du 28 février, les télégrammes reproduits sous les n°s 310, 319, 325 et 379.

et qui se considérait comme lié par la conclusion de la commission technique en faveur de la société Armstrong.

J'ai amené aujourd'hui M. Timacheff à reconnaître le caractère politique de l'affaire et à laisser le Conseil des Ministres seul juge de la solution, qui d'ailleurs ne pourra pas intervenir avant une quinzaine de jours.

Prévoyant le cas où l'interpellation sur le contrat Poutiloff vous amènerait prochainement à parler de la concession de Perm, j'ai demandé au Ministre du Commerce s'il m'autorisait à vous transmettre la déclaration suivante : «Le Gouvernement russe apprécie le caractère politique des intérêts engagés dans l'affaire de Perm et dès que cette affaire sera en état d'être portée devant le Conseil des Ministres, elle y sera examinée avec les dispositions les plus sympathiques pour l'industrie française». M. Timacheff a acquiescé à cette formule.

391.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 46. *Belgrade, 3 mars 1914, 23 h. 16.*

(*Reçu :* le 4, à 2 h. 30.)

Le Gouvernement serbe s'est décidé à faire partir pour Vienne ce matin, un des délégués experts, M. Ilitch, ancien Ministre des Travaux publics.

M. Dutasta, qui a passé la journée à Belgrade, a trouvé M. Pachitch conciliant et désireux de mener à bien la combinaison des chemins de fer orientaux : il n'aurait point dissimulé qu'il avait contre lui, dans cette affaire, une grande partie de l'opinion serbe; mais il espérait cependant aboutir.

Au sujet des pourparlers de Vienne, M. Pachitch aurait marqué l'intention du Gouvernement royal de ne consentir que les deux raccordements Vardichté-Oujitsé et Ouvats-Mitrovitsa; d'étendre la convention à quatre aux seules lignes de Salonique et d'Uskub-Ouvats et de débattre avec l'Autriche la question des tarifs.

Le Ministre d'Autriche aurait marqué à M. Dutasta une certaine défiance quant à l'issue des négociations de Vienne; il craint que la diplomatie serbe ne les fasse échouer par ses retours et ses lenteurs.

392.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DAESCHNER, MINISTRE DE FRANCE À LISBONNE.

D. n° 25. Secret. *Paris, 3 mars 1914.*

J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-joint, la copie de lettres que M. le Ministre des Colonies, l'Ambassadeur de la République à Londres et l'Ambassadeur de la République à Berlin m'ont adressées au sujet des négociations anglo-allemandes visant les colonies portugaises d'Afrique.[3]

M. Lebrun signale l'opportunité de suivre avec soin la préparation et, éventuellement, la mise en application des réformes projetées en ce qui concerne l'administration des colonies portugaises. Je n'ai pas besoin d'insiter auprès de vous sur ce point et ne puis que vous remercier de la manière précise et détaillée dont vous me renseignez à ce sujet.

Des indications que M. P. Cambon a insérées dans sa lettre du 19 février[2] et de celles qu'il m'a données verbalement, il résulte que le Gouvernement britannique aurait renoncé, pour le moment, à publier l'accord de 1898 et que s'il survenait quelque chose de nouveau à cet égard, le Gouvernement de la République en serait prévenu. Ce résultat est dû à l'intervention directe de M. P. Cambon et aussi aux observations que M. le Président de la République et moi-même avons formulées auprès de Sir Francis Bertie. Ces observations ont été vraisemblablement rapportées au Roi d'Angleterre qui a dû en entretenir directement Sir Edward Grey. L'émotion causée en France par la publication projetée eût été d'ailleurs particulièrement vive à la veille du voyage que le Roi se prépare à faire à Paris.

J'avais été étonné d'apprendre que le Gouvernement portugais se montrait favorable à cette publication. D'après les informations de Londres cette attitude s'expliquerait par des considérations toutes particulières. M. Teixeira-Gomes, l'actuel Ministre du Portugal à Londres, aurait pris ombrage de l'excellente situation que son prédécesseur, M. de Soveral, Ministre de la Monarchie, a conservée en Angleterre. Le sentiment favorable qu'il aurait exprimé quant à la publication de l'accord anglo-allemand de 1898 proviendrait probablement du désir de montrer combien mal les intérêts du Portugal avaient été

(1) M. Doumergue donne dans sa dépêche une indication précise sur le contenu de la lettre de M. Lebrun, celle de M. Paul Cambon, du 19 février, est reproduite ci-dessus sous le n° 333. Celle de M. Jules Cambon est du 6 février et également reproduite sous le numéro 230.

(2) Visée dans la note précédente.

défendus par l'ancien régime et par ses représentants, notamment par M. de Soveral.

Quoi qu'il en soit la question de la publication se trouve maintenant réservée.

Dans l'état actuel des choses, j'estime, comme l'Ambassadeur de la République à Berlin, qu'il convient de faire sans retard, bien que très discrètement, une ouverture auprès du Gouvernement portugais, en vue de lui parler d'un concours éventuel de la finance et de l'industrie françaises pour l'examen de nos intérêts communs relativement à la mise en valeur économique des colonies portugaises d'Afrique, notamment du Cabinda et de la Guinée portugaise[1].

Une conversation dans cet ordre d'idées paraît opportune en raison d'un renseignement indirect et confidentiel qui signale la prochaine venue à Paris du Ministre d'Allemagne à Lisbonne en vue d'obtenir du Portugal des concessions dans l'Angola.

Votre propre conversation doit conserver un caractère de généralité d'examen en commun des questions susceptibles de lier les intérêts des deux pays. Il convient d'agir avec prudence, à un double point de vue. Tout d'abord il ne faut pas que nos offres nous donnent, aux yeux du Gouvernement portugais, l'apparence de poursuivre, pour notre part, une politique parallèle à la politique déguisée d'annexion de l'Angleterre et de l'Allemagne. La France reste fidèle à ses traditions généreuses et au principe du maintien du *statu quo* territorial, mais elle voudrait assurer, dans le cas présent, en même temps que la défense de ses propres intérêts, le respect de l'intégrité et des droits des petites Puissances menacées.

D'autre part, il faut éviter avec le plus grand soin de faire nous-mêmes jouer certaines dispositions de l'arrangement anglo-allemand de 1898. Or, nous savons (v. lettre de Londres du 24 décembre 1913[2]) que le Gouvernement de la République ne saurait offrir au Gouvernement portugais rien qui pût être considéré comme un emprunt gagé sur une colonie portugaise d'Afrique sans que le Gouvernement britannique fût tenu d'y faire opposition. Il conviendra donc d'écarter, en principe, toute affaire qui comporterait la constitution d'un gage territorial ou d'une hypothèque. Il est aussi à désirer que nos offres, d'ordre purement économique, conservent un caractère confidentiel et qu'en aucun cas on ne puisse leur prêter la portée d'une manifestation politique, particulièrement inopportune en ce qui concerne l'Angleterre que ses dispositions présentes portent à ménager nos intérêts.

Je vous saurais gré de vous borner, tout d'abord, à une ouverture faite

[1] Dès le 16 février, dans une dépêche portant le n° 17, M. Doumergue disait : « J'examine actuellement la possibilité d'offrir le concours de la finance et de l'industrie françaises pour la mise en valeur des colonies portugaises d'Afrique ».

[2] Reproduite dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 668.

discrètement au cours d'une conversation motivée par quelque autre question, et de me faire connaître, s'il y a lieu, par le télégraphe, l'accueil fait à vos suggestions.

393.

M. Lecomte, Ministre de France à Téhéran,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 19. Confidentiel. *Téhéran, 3 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 mars; Dir. pol., 20 mars.)

La conversation que j'ai eue dernièrement avec le Ministre d'Angleterre au sujet de la Russie m'avait si fortement impressionné que je me suis cru en droit de la rapporter sans retard par le télégraphe[1].

C'est le résumé de deux entretiens que M. Korostovetz avait eus, l'un avec le Ministre des Affaires étrangères, l'autre avec le Ministre d'Angleterre. Je souhaiterais pouvoir dès maintenant en relater, à titre de contrôle, un troisième où j'aurais servi d'interlocuteur, mais il ne m'a pas encore été possible de rencontrer mon nouveau collègue dans des circonstances qui l'inviteraient à des confidences auxquelles il semble médiocrement enclin.

Avec le Ministre des Affaires étrangères le point de départ a été une demande formulée pour la gendarmerie suédoise en vue d'engager cinq nouveaux officiers. La Russie, a objecté M. Korostovetz, ne saurait autoriser cette extension de la gendarmerie suédoise, dont le développement lui déplaît; au surplus elle se propose d'inviter le Gouvernement persan à n'employer la gendarmerie désormais que dans la zone Sud et à donner à la brigade des cosaques l'ampleur nécessaire pour assurer le service dans tout le Nord et remplacer éventuellement les garnisons que tiennent dans certaines villes les troupes russes.

Wossough-ed-daouleh, dont on ne peut contester l'esprit conciliant à l'égard des Russes, n'en répondit pas moins, avec autant de fermeté que de présence d'esprit, que la création de la gendarmerie nationale avait été décidée sur le conseil des deux légations sans stipulation de zone spéciale, qu'elle n'avait en rien mérité cette déchéance ni même aucune suspicion, que la brigade des cosaques, par contre, instituée, il y a longtemps, comme une garde d'honneur pour le Chah, ne s'était jamais élevée par son mérite ni par la distinction des officiers russes qui l'instruisent au-dessus de ce modeste rôle militaire et qu'il n'y avait pas lieu de modifier ses modestes attributions. Quant à l'employer

[1] Ce télégramme, du 28 février 1914, est reproduit ci-dessus sous le numéro 377.

pour remplacer les garnisons russes, Wossough-ed-daouleh ajouta, d'une façon assez inattendue, que cette perspective ne le leurrait pas et qu'il préférait des garnisons russes, qui ne coûtent guère, à de grosses garnisons pseudo-persanes commandées par des Russes et qui grèveraient lourdement le budget de la Perse, au seul bénéfice de la Russie. Tout cela fut dit par Wossough-ed-daouleh en son nom personnel, mais je sais qu'il avait eu, par des insinuations préalables, le moyen de concerter sa réponse avec le Gouvernement.

C'est à peu près dans les mêmes termes que M. Korostovetz s'expliqua devant le Ministre d'Angleterre. Revenant sur la question, depuis longtemps étudiée par la Russie, du partage de la zone neutre, il lui donna à entendre que, cela fait, l'Angleterre pourrait disposer de toute la gendarmerie suédoise, l'intention de la Russie étant de ne tolérer dans sa zone que les cosaques russo-persans. Sir W. Townley, qui n'avait pas encore entendu un langage aussi précis de la diplomatie russe, répondit, avec une précision non moindre, que cette proposition lui paraissait tellement contraire non seulement à la lettre de l'accord de 1907, toujours susceptible de remaniements, mais à l'esprit même de l'entente, qu'elle équivaudrait à une rupture qui rendrait à l'Angleterre toute liberté de se comporter de même dans le Sud et d'occuper les ports du golfe Persique, aussi bien que les villes de l'intérieur.

Je ne sais si c'est un effet de cette réponse catégorique, mais je dois ajouter que M. Korostovetz aurait, le lendemain, rectifié un des termes de son programme en disant que, par le Nord de la Perse, il entendait simplement les provinces limitrophes de l'Empire russe en Europe et en Asie et le Mazandéran.

Cette atténuation me semble justifier l'impression que je confiais à Sir W. Townley, dans le but de l'apaiser, savoir que M. Korostovetz, nouveau venu sur un terrain où tout lui est étranger, frais émoulu des cours d'impérialisme qu'il a pu suivre, à son passage à Pétersbourg, dans certaines coteries de la diplomatie russe, cherche sa voie et a voulu expérimenter l'effet sur les Persans et les Anglais d'un langage qui sent le matamore.

Cela n'est malheureusement qu'une hypothèse et je confesse qu'il n'est nullement invraisemblable que le nouveau Ministre soit venu représenter ici une nouvelle politique. Nouvelle, pas trop, car c'était la politique de M. de Hartwig et c'est celle d'un milieu prodigieusement actif à Pétersbourg, dont l'influence passionnée est soumise sans doute à des vicissitudes, mais qui ne désarme pas. M. Poklewsky et M. Sabline, qui représentaient ici l'autre politique préconisée officiellement par le ministère des Affaires étrangères, ont éprouvé constamment des contrariétés et des dangers de toutes sortes, auxquels les exposait le travail du parti adverse, éloigné alors du pouvoir, mais demeuré tout proche et très actif. Il n'y a pas de raison pour qu'il ne prenne pas à son tour la direction politique et impose ses tendances à la diplomatie

russe. Cela est d'autant plus admissible que les idées exposées par M. Korostovetz, alors même qu'elles n'auraient été, au moment où il quitta Pétersbourg, que celles d'une coterie réduite depuis six ans à n'agir que par des insinuations et des intrigues peuvent, par suite du changement de Cabinet survenu durant son voyage, être devenues la doctrine officielle.

Il y a là un très grand danger pour une entente si utile à notre politique générale. En effet, si le parti qui réprouve les précautions diplomatiques auxquelles s'est pliée jusqu'ici la politique russe et qui veut en finir avec la Perse, occupe réellement le pouvoir, ce ne sont pas les représentations de M. Korostovetz, assagi par ses premières expériences de Téhéran, qui calmeraient une ardeur désormais sans contrainte. La persévérance convaincante de l'Ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg que ses compatriotes appellent «le seul ami de l'entente» serait-elle plus heureuse ? Je ne puis que le souhaiter.

Pour ce qui est de Téhéran, on peut compter encore sur la patience de Sir W. Townley et sur son sens du devoir, mais son devoir de fonctionnaire ne l'emportera pas sur des devoirs de citoyen. La politique actuelle de complaisance et d'effacement, qu'il représente en Perse avec infiniment de correction, est le maximum de ce que ses convictions lui permettent de subir. On peut se fier à sa discipline tant que les circonstances ou les ordres de son Gouvernement ne modifieront pas les conditions actuelles. Mais le jour où il lui faudrait se faire l'instrument d'une politique qu'il estime néfaste à son pays, toute considération que je pourrais tenter d'opposer à sa détermination demeurerait sans effet contre sa conviction politique. Il quitterait son poste de telle façon qu'on trouverait peut-être difficilement un diplomate pour défendre à sa place un régime si différent du principe de «peace with honour» dans lequel a été élevée sa génération.

Je souhaite que notre diplomatie puisse prévenir un éclat si redoutable.

394.

Note du ministre.

Paris, 4 mars 1914.

M. Vesnitch me parle de la question des chemins de fer orientaux à titre personnel, me dit-il.

L'opinion publique, la grande majorité du Parlement serbe sont pour le rachat.

Je lui réponds que, théoriquement, je suis plutôt favorable à l'exploitation par l'État des lignes de chemin de fer qui sont sur son territoire. Mais ce n'est pas au point de vue théorique qu'il faut résoudre la question.

L'Autriche est hostile au rachat par l'État serbe. Elle paraît être intransigeante sur ce point. Diplomatiquement elle peut créer des difficultés. Il est possible que même elle emploie d'autres moyens de pression. C'est l'atmosphère encore troublée au moment où tout s'arrange. Les conditions même du rachat, si cette solution était adoptée en principe, soulèveraient sans doute des difficultés. D'autres intérêts que les intérêts politiques se mettraient en mouvement. L'opération serait plus longue et plus coûteuse que ne le croient peut-être les partisans du rachat. La Serbie a-t-elle intérêt à s'imposer en ce moment une lourde *charge* financière du fait de cette opération?

En outre si les Autrichiens acceptaient le rachat serbe, ce ne serait qu'après avoir obtenu des avantages de tarifs et autres qui constitueraient une lourde hypothèque sur l'exploitation. De ces avantages les autres pays profiteraient également. Ainsi théoriquement les Serbes seraient maîtres de la ligne. En fait ils auraient grevé son exploitation d'hypothèques très lourdes qui restreindraient ou paralyseraient même la liberté qu'elle aurait cru obtenir. Ne vaudrait-il pas mieux se prêter à une combinaison qui ne fait à l'Autriche qu'une place réduite et dans laquelle il serait peut-être possible de faire figurer une éventualité de rachat pour plus tard?

Nous n'avons pas mis d'opposition à l'initiative du groupe français parce que nous avons pensé que ce groupe joint aux Serbes ferait toujours pencher la balance du côté de ces derniers. La présence des Russes est une nouvelle garantie.

M. Vesnitch. — Les hommes d'affaires se laissent guider par leurs intérêts plutôt que par les vues politiques de leurs Gouvernements. Le groupe français et même les Russes pourraient donc bien, dans certains cas, soutenir les intérêts autrichiens.

Moi. — Mais le Gouvernement français et le Gouvernement russe pèseraient sur les groupes français et russes pour les faire agir dans l'intérêt de la Serbie.

M. Vesnitch me dit qu'il va réfléchir, qu'il sait quels sentiments d'amitié pour son pays m'inspirent ces conseils.

395.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

T. n° 138. *Paris, 4 mars 1914, 14 h. 30.*

Je réponds à votre télégramme 111 (1).

Je n'ai pas cessé de faire donner à M. Pachitch des conseils de sagesse pour

(1) Du 3 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 389.

éviter de fournir à l'Autriche, dans la question des chemins de fer orientaux, des prétextes d'intransigeance : les difficultés d'entente viennent actuellement surtout de l'opinion serbe qui désire ardemment le rachat et a été encouragée dans cette illusion, un moment, par les Allemands, et maintenant par les intrigues italiennes. Il est désirable que le Gouvernement russe, qui a appuyé jusqu'ici à Belgrade notre action sur le Président du Conseil, ne pousse pas les Serbes à une résistance susceptible de faire échouer la combinaison franco-autrichienne, au succès de laquelle l'élément russe est intéressé.

Bien entendu l'équilibre doit être maintenu entre la Serbie et l'Autriche et nous ne conseillons pas à M. Pachitch de céder aux exigences autrichiennes sur les points où elles pourraient compromettre les intérêts vitaux, tant politiques qu'économiques des Serbes.

M. Descos vient de m'informer[1] que le Gouvernement serbe s'est enfin décidé à faire partir pour Vienne M. Ilitch, un des délégués experts. M. Pachitch, bien qu'il ait contre lui une partie importante de l'opinion nationale, est désireux d'aboutir : il ne vient cependant consentir que les raccordements Vardichté-Oujitsé et Ouvats-Mitrovitsa et étendre la convention à quatre qu'aux lignes de Salonique et Uskub-Ouvats, en se réservant de débattre avec l'Autriche la question des tarifs[2].

396.

M. Blondel, Ministre de France à Bucarest,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 37. *Bucarest, 4 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 mars; Dir. pol., 10 mars.)

Depuis quelque temps, plusieurs établissements financiers de Paris envoient à Bucarest des représentants chargés de sonder les dispositions du Gouvernement roumain en vue d'un emprunt éventuel ou d'opérations financières destinées à favoriser la réalisation de son programme de travaux publics.

Ces personnes se sont mises en relation avec le Ministre des Finances, à qui je n'ai pas cru pouvoir refuser de les présenter lorsqu'elles sont venues avec des lettres de recommandation ou d'introduction; elles n'ont, à ma connaissance, rien pu conclure jusqu'à ce jour.

Le Ministre des Finances m'a rendu récemment visite pour m'entretenir de cette question et me demander quel serait, le cas échéant, l'accueil que le

[1] Par un télégramme du 3 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 391.

[2] Ce télégramme a été communiqué le 4 mars, à 14 h. 30, à Vienne 96.

Gouvernement français ferait à une introduction sur le marché français de titres, obligations d'État prévues par la loi, et dont le montant servirait à assurer la construction des chemins de fer et des voies de communication nécessaires au développement de la Roumanie.

M. Costinesco a ajouté, que, lorsque le Gouvernement serait libéré du contrat qui le lie avec les Allemands relativement au dernier emprunt, il devrait, sans aucun doute, songer à un emprunt d'État qui lui permettrait de procéder à la réforme agraire.

Il m'a prié de sonder le Gouvernement de la République sur ses intentions; je me suis borné à lui répondre comme je l'avais jadis fait à M. Marghiloman, son prédécesseur, que le Gouvernement français accueillerait volontiers, je le pensais du moins, les ouvertures du Gouvernement roumain, à la condition toutefois que nous trouvions auprès de lui et de ses collaborateurs la bonne volonté compatible avec les prescriptions de la loi en ce qui concerne les propositions que nos industriels seraient amenés à faire pour l'exécution des grands travaux projetés en Roumanie.

«Vous pouvez être sûr, m'a répondu le Ministre des Finances, que nous accueillerons très volontiers vos industriels au même titre que nos compatriotes ou les étrangers, lorsqu'ils se présenteront aux adjudications et que, dans le cas où la loi permet des contrats de gré à gré, nous examinerons toujours avec le plus grand désir de vous donner satisfaction les propositions émanant d'industriels français dont nous connaissons la probité et la conscience.»

Les conversations n'ont pas été menées plus loin, mais j'ai cru devoir les porter à la connaissance de Votre Excellence afin qu'Elle puisse, si Elle le juge à propos, me donner ses instructions pour le cas où M. Costinesco les reprendrait ou poursuivrait avec un groupe financier quelconque des négociations intéressant nos rapports financiers avec la Roumanie.

397.

M. Clauzel, Chargé d'Affaires de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 33. *Vienne, 5 mars 1914, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h.)

Je me réfère à votre télégramme n° 96 (1).

M. Yovanovitch s'enferme depuis son retour de Belgrade dans un silence qui inquiète les journalistes habitués par lui à plus de confidences. Il a néan-

(1) Voir le télégramme à Pétersbourg du 4 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 395, avec la note finale.

moins exprimé le désir de me voir, mais je l'ai trouvé plein de réticences sur la formule [définitive] qu'il déclare inacceptable avec les réserves dont l'a grevée le Gouvernement austro-hongrois et qu'il ne connaît d'ailleurs, dit-il, que par M. Dutasta. Il va prier le comte Berchtold de les lui formuler officiellement et ce n'est qu'après cet échange de vues *diplomatique* que le délégué technique de son Gouvernement pourra entamer ses négociations avec les représentants de la Compagnie des chemins de fer orientaux. Le Ministre de Serbie se montre surtout effrayé des prétentions [autrichiennes] visant la durée de la concession jusqu'en 1959 et l'extension du régime de la convention à quatre au futur réseau serbe, notamment au Danube-Adriatique[1]. Il ne cache pas que son Gouvernement cherchera à appuyer ses résistances sur l'Italie et sur l'Allemagne. Il va même jusqu'à prétendre que les exigences de cette dernière Puissance, en ce qui concerne les lignes de Thrace, rendraient le projet austro-français beaucoup moins avantageux pour la Serbie en ne lui garantissant plus ses libres communications avec Constantinople.

Ces objections paraissent assez fortes à M. Yovanovitch pour lui faire admettre l'acceptation, de préférence, par l'opinion publique serbe, des demandes initiales de la Compagnie des chemins de fer orientaux. Enfin il se propose d'engager sa conversation avec le comte Berchtold en tentant d'obtenir son adhésion au projet [d'étatisation] serbe en échange d'avantages commerciaux libérant les importations austro-hongroises en Serbie de la concurrence allemande. Le Ballplatz de son côté continue à accréditer l'opinion que ses préférences restent acquises à la formule franco-autrichienne tout en ayant soin de passer sous silence ses réserves.

398.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg, Londres.

D. n^os 192, 306. *Paris, 5 mars 1914.*

L'échec subi par la gendarmerie nationale persane dans la région de Chiraz dont les journaux ont apporté la nouvelle, le 3 de ce mois, a coïncidé avec une agitation fomentée également dans les hauts-plateaux du Louristan, c'est-à-dire dans la région située au-dessous de la ligne de Khanikin qui a été laissée en dehors de l'accord anglo-russe du 30 août 1907[2].

(1) Cf. le télégramme de Belgrade du 2 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 386.

(2) Le 28 février, M. Lecomte avait télégraphié: «Gendarmerie nationale a subi grave échec à Kazran, au sud de Chiraz; le major suédois Olson a été surpris et tué par les tribus. Agitation reprend partout».

J'ai l'honneur de vous communiquer sous ce pli une copie des télégrammes par lesquels le Ministre de France à Téhéran me rend compte de ces incidents[1] et m'entretient des graves préoccupations qu'ils causent à son collègue d'Angleterre pour l'avenir des relations anglo-russes en Perse.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de ces renseignements. Quelque délicate que soit notre intervention et quelque malaisée surtout qu'elle puisse paraître au moment où se dessinent ces divergences d'intérêts, j'estime que nous avons le devoir de nous en préoccuper. Je vous prie de me faire part de vos vues sur les moyens à mettre en œuvre pour aplanir de façon durable ces difficultés ainsi que sur les conditions auxquelles pourrait être maintenue et développée l'entente si heureusement établie par le Roi Édouard VII. En nous résignant, par un sentiment de réserve et de prudence, à paraître ignorer l'existence d'un conflit dont les positions déjà prises par les deux Puissances rendent l'éventualité probable et dont les empiètements méthodiques de la Russie auront nécessairement pour effet de hâter le terme, nous méconnaîtrions les intérêts manifestes du système politique auquel nous sommes attachés.

399.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 313. Confidentiel. *Paris, 5 mars 1914.*

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le texte d'une lettre que Sir Edward Grey a adressée le 5 juin 1912 à Sir Francis Bertie et dont celui-ci a remis, à cette époque, une copie à M. Poincaré, alors Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères de la République[2]. Cette lettre contient au sujet de la politique suivie par la Grande-Bretagne, en Afrique, des assurances dont il pourrait être éventuellement utile de faire état auprès du Gouvernement britannique.

[1] Cf. le télégramme de Téhéran du 28 février ci-dessus reproduit sous le n° 377 et la lettre du même poste du 3 mars ci-dessus reproduite sous le n° 393. — [2] Ce document a été publié dans le tome III, 3e série, sous le numéro 71.

400.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 110. Confidentiel. *Londres, 5 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 10 mars.)

Le Ministre de Grèce à Londres a fait lundi dernier, 2 mars, une communication à Sir Edward Grey au sujet de la situation de l'Épire albanaise. Il a dit que son Gouvernement en répondant à la note des Puissances relative aux îles et à l'Albanie[1] s'était déclaré tout prêt à acquiescer aux décisions des six Gouvernements, mais qu'il avait réclamé, pour les populations grecques des régions de l'Épire, attribuées à l'Albanie, certaines garanties relatives aux églises, aux monastères, aux écoles, etc. Si ces garanties promises depuis longtemps à M. Venizelos avaient été nettement stipulées, le premier Ministre grec eût été en mesure de décourager le mouvement auquel nous assistons en faveur de l'autonomie mais, les Puissances n'ayant même pas répondu à sa note, M. Venizelos ne pouvait que s'en tenir à l'exécution de ses engagements pour l'évacuation et n'avait aucun moyen de calmer l'effervescence des populations.

Le Ministre de Grèce a ajouté qu'une communication analogue devait être faite aux autres Puissances.

Le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a répondu qu'avant la remise de la note aux Puissances à Constantinople et à Athènes, il avait proposé aux différents Cabinets de s'entendre sur les moyens de faire respecter les décisions de l'Europe, que cette proposition avait été écartée et qu'à Vienne et à Rome on avait préféré attendre la réponse de la Turquie et de la Grèce pour adopter une ligne de conduite. Sir Edward Grey ne jugeait pas à propos de prendre une nouvelle initiative et laissait aux Gouvernements de la Triple Alliance le soin de formuler leurs vues sur les dispositions à adopter.

En nous rendant compte hier à mon collègue de Russie et à moi de cet entretien, le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a insisté sur son désir de ne se livrer à aucune initiative.

Je lui ai fait observer que, si l'on pouvait regretter le refus des Puissances d'adhérer à sa première proposition, il convenait néanmoins d'envisager la situation où nous mettrait la prolongation indéfinie du silence des Puissances de la Triplice. M. Venizelos a raison de se plaindre que sa note soit restée sans

(1) Note remise à Athènes et à Constantinople le 13 février. Voir ci-dessus les numéros 302 et 316.

réponse et il est autorisé à rejeter sur les Puissances la responsabilité des événements qui se préparent en Épire. En fait, je ne crois pas qu'il eût pu empêcher la proclamation de l'autonomie mais il n'aurait eu aucun prétexte pour l'attribuer à notre silence. Que l'Autriche et l'Italie croient avoir intérêt à ne donner aucune satisfaction aux Grecs de l'Épire albanaise et à se réserver des motifs d'intervention, cela les regarde, mais que la Triple Entente s'expose à l'accusation d'avoir abandonné des populations dont elle s'est engagée à sauvegarder les intérêts moraux et religieux, je ne le comprendrais pas.

Les communications du Gouvernement hellénique nous donnent une occasion d'inviter les Puissances de la Triple Alliance à s'expliquer sur la réponse à faire à la note grecque. Il n'est pas nécessaire de leur adresser une note écrite mais Sir Ed. Grey pourrait prendre texte de son entretien avec M. Gennadios pour interroger les Ambassadeurs d'Autriche-Hongrie, d'Italie et d'Allemagne sur les intentions de leurs Gouvernements et les inviter à s'entendre avec nous sur la réponse aux notes du Gouvernement hellénique et du Gouvernement ottoman.

Le comte Benckendorff a partagé mon opinion et Sir Ed. Grey l'a adoptée en disant qu'il parlerait dans ce sens à nos collègues de la Triple Alliance.

401.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 114. *Londres, 5 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 6 mars; Dir. pol., 16 mars.)

Sir Edward Grey m'a dit hier que l'Ambassadeur d'Allemagne était venu le voir la veille et lui avait déclaré que son Gouvernement ne désirait pas la publication du traité de 1898 relatif aux colonies portugaises, qu'il y verrait même des inconvénients et qu'il préférait la suspension de toutes les négociations relatives à cette affaire[1]. En m'informant de cette démarche le Principal Secrétaire d'État aux Affaires étrangères a ajouté que la question n'était plus à l'ordre du jour.

Nous savions déjà que, cédant à nos instances, le Gouvernement britannique avait renoncé à la publication du traité de 1898, et comme Sir E. Grey n'était pas disposé à signer les modifications à ce traité sans qu'il fût publié, nous ne

[1] Cf. les rapports adressés à son Gouvernement par le prince Lichnowsky, le 3 et le 7 mars, et reproduits dans *Grosse Politik,* vol. 37, I, sous les n°s 14699 et 14700.

pouvions ignorer que les articles déjà paraphés ne deviendraient pas définitifs ; mais l'opposition formelle du Gouvernement allemand n'en est pas moins bonne à enregistrer, elle est de nature à dissiper les derniers scrupules du Secrétaire d'État aux Affaires étrangères au sujet de la non-publication du traité.

Elle peut s'expliquer de diverses manières. Ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence, Sir E. Grey entendait publier, en même temps que la Convention de 1898 avec l'Allemagne, celle de 1889 avec le Portugal renouvelant les engagements de l'Angleterre relatifs à la garantie des colonies portugaises, de sorte que les droits du Gouvernement de Lisbonne se seraient trouvés renforcés. En outre, le Cabinet de Berlin a, sur notre interpellation, reconnu la nécessité de reviser l'Acte de Berlin si l'on touchait au Bassin conventionnel du Congo. Ce serait obliger l'Allemagne à convoquer une conférence où pourraient être remis en question des points sur lesquels cette Puissance ne tient pas à faire la lumière. La Belgique, armée aujourd'hui de la reconnaissance de ses droits de souveraineté au Congo, demanderait à les faire préciser et fortifier. Enfin, le Gouvernement allemand, qui est aux prises avec les pangermanistes, les chercheurs de conflits et les partisans de la guerre préventive, ne tient peut-être pas à remuer des affaires grosses de surprises. Il n'est pas absolument sûr de trouver dans une conférence européenne toutes les complaisances dont il aurait besoin et il se souvient d'Algésiras.

Ce sont là des suppositions, mais elles sont plausibles quand on voit l'Allemagne si empressée à couper court à des négociations auxquelles, il y a deux ans, elle attachait tant de prix.

Si elle soupçonnait les appréhensions que nous inspirent ses arrangements avec l'Angleterre et nos efforts pour arrêter la divulgation du traité de 1898, elle changerait probablement d'avis et elle s'empresserait de créer à notre Gouvernement, à la veille de nos élections, un sérieux embarras en même temps qu'elle sèmerait entre Paris et Londres des germes de mésintelligence.

Il est donc de la plus haute importance de garder le silence sur toute cette affaire, de ne pas la remuer et d'éviter toute précipitation dans l'examen des mesures que nous pourrons être amenés à prendre éventuellement pour sauvegarder nos intérêts économiques dans la région du Congo.

C'est ce que je m'étais permis de vous exposer le 21 février dernier, lorsque, mandé par Votre Excellence à Paris, elle m'avait entretenu des colonies portuga ses.

Je lui avais affirmé, d'après les déclarations expresses de Sir E. Grey, que nous n'avions pas à craindre de surprise et que les accords ne seraient pas publiés. J'avais ajouté qu'il convenait de nous en tenir là pour le moment et que si, plus tard, nous pouvions chercher des satisfactions économiques au Cabinda ou ailleurs il importait de ne pas aborder, dès à présent, le Gouverne-

ment portugais. Je faisais remarquer que nos démarches à Lisbonne ne manqueraient pas d'être connues à Berlin et à Londres, que, l'attention des Allemands une fois éveillée sur nos desseins, nous serions exposés à les voir contrecarrés, que, d'ailleurs, nous perdrions toute autorité pour protester contre le partage anticipé des possessions portugaises et qu'à Lisbonne notre situation s'affaiblirait. Je reconnaissais que nous pourrions dans quelque temps, par des moyens et sous une forme à déterminer, rechercher des concessions d'ordre économique dans les territoires portugais limitrophes de nos possessions, mais que le pire des procédés serait d'aborder nous-mêmes le Gouvernement de Lisbonne et qu'il conviendrait de nous assurer, le moment venu, l'appui de l'Angleterre. En un mot, je me permettais de conseiller le silence d'abord, la prudence ensuite et la patience par dessus tout; rien de plus dangereux que de vouloir «faire quelque chose» sans avoir bien reconnu son but et préparé ses moyens d'action.

Votre Excellence voulut bien me dire qu'elle partageait cette manière de voir et M. le Ministre des Colonies, que j'eus l'honneur de voir le 23 février, me parut disposé à rester dans l'expectative.

Aussi, ne puis-je dissimuler la surprise que m'a fait éprouver votre dépêche du 3 mars n° 305 par laquelle vous voulez bien m'informer des instructions données à notre Ministre à Lisbonne[1]. Quelque prudence dont M. Daeschner soit doué, sa démarche sera considérée par le Ministre portugais comme une ouverture à des demandes de concessions. Lesquelles ? Et qui les formulera ? Le savons-nous? Est-il opportun pour le Gouvernement de la République de se mettre en avant ? N'est-il pas préférable d'encourager l'étude sérieuse de concessions par des sociétés privées que nous pourrons appuyer au moment voulu ?

Toutes ces questions demandent un mûr examen et je me permets, avec une respectueuse liberté, de trouver prématurées les instructions données à notre Ministre à Lisbonne.

Votre Excellence veut bien les expliquer en mentionnant ma dépêche du 27 janvier.[2] Je n'ai jamais conclu dans le sens d'une démarche immédiate si le traité n'était pas publié. J'ai dit que, pour empêcher la publication, nous pourrions recourir à la menace d'une déclaration publique fort embarrassante pour le Gouvernement britannique; mais puisqu'il est avéré que publication, négociations, tout est arrêté, nous n'avons pas besoin de nous presser et nous pouvons, en prenant notre temps, chercher les meilleurs moyens de nous assurer des garanties. A mon sens, ce moyen n'est pas d'agir par les voies officielles; et notre Gouvernement serait bien inspiré s'il cherchait à constituer des inté-

(1) Ces instructions sont reproduites ci-dessus, à la date du 3 mars, sous le n° 392. — (2) Ci-dessus reproduite sous le n° 171.

rêts créés en apparence en dehors de lui, et qui justifieraient son intervention*.

Je soumets ces réflexions à la haute expérience de Votre Excellence**.

402.

M. DE MANNEVILLE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 116. Confidentiel. *Berlin, 5 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 mars; Dir. pol., 10 mars.)

La *Gazette de Cologne* dans son numéro de midi du 2 mars[1] a publié une correspondance de Saint-Pétersbourg sur les rapports entre l'Allemagne et la Russie, dont le ton a produit quelque impression. On y parle du Gouvernement russe comme on a coutume, dans le même journal, aux jours de mauvaise humeur, de parler de la France. Les Russes, qui ne sont pas habitués comme nous aux attaques de l'organe rhénan, ont été surpris. L'Ambassadeur s'est plaint à M. de Jagow. Celui-ci lui a répondu que le Gouvernement n'avait pas de moyen d'empêcher la *Gazette de Cologne* de publier ce qu'elle voulait et que ses correspondances de l'étranger notamment n'avaient rien d'officieux[2]. C'est à peu près exactement ce que le Secrétaire d'État disait l'an dernier à l'Ambassadeur de France à propos d'un article analogue.

L'auteur de la correspondance de Pétersbourg témoigne cependant d'une connaissance approfondie des rapports politiques entre la Russie et l'Allemagne qui semble révéler des relations avec l'office impérial des Affaires étran-

* Annotation du Ministre : *Cette idée est bonne.*

** Annotation du Ministre : *Les observations de M. Paul Cambon méritent d'être retenues. Il faut être très prudent dans les conversations à Lisbonne et le dire à M. Daeschner. Insister encore auprès de lui sur ce point. M. Daeschner pourrait dire qu'il sait que quelques sociétés congolaises françaises ont des projets économiques du côté du Cabinda et ne pas avoir l'air de demander au nom du Gouvernement français.*

Annotation du Département : *Il résulte d'une conversation avec M. You, directeur de l'Afrique aux colonies que ce ministère ne connaît aucune société sérieuse susceptible de s'intéresser à des affaires au Cabinda. — 27 mars 1914.*

(1) On trouve dans *Grosse Politik,* vol. 39, annexée à la pièce numéro 15843 une note où l'auteur de cet article est nommé et où l'article lui-même est résumé. Dans une deuxième note les éditeurs de la *Grosse Politik* parlent du retentissement qu'a eu en France l'article de la *Kölnische Zeitung* et citent à ce propos une lettre de M. Isvolsky du 11 mars reproduite dans *Mejd. Otn* I, 1, n° 426.

(2) Les éditeurs de la *Grosse Politik* reproduisent en note à la pièce citée ci-dessus un fragment d'une lettre particulière du comte de Pourtalès qui dit : «Il est à peine nécessaire de garantir que l'ambassade d'Allemagne n'a pas pris la moindre part à la rédaction de l'article publié par la *Kölnische Zeitung,* mais il est regrettable que le Dr Ulrich (correspondant de ce journal à Pétersbourg) lance des bombes de cette sorte sans avoir pris contact au préalable avec l'ambassade.»

gères ou l'ambassade d'Allemagne à Pétersbourg[1]. De plus, son article n'est pas resté isolé. La *Germania*, la *Post* ont parlé de la Russie de la même façon que lui. Peut-être sa lettre n'a-t-elle pas été inspirée par le ministère allemand, mais on est porté à penser qu'on l'y a lue sans mécontentement.

Le Gouvernement allemand n'est pas satisfait depuis quelque temps de l'attitude du Gouvernement russe. La solution de l'affaire de la mission allemande à Constantinople réglée, sinon contre son gré, du moins plus tôt qu'il ne l'eût voulu, l'a irrité. L'emprunt fait à Paris par les Compagnies de chemin de fer russes, qui le plus souvent jusqu'ici s'adressaient au marché de Berlin, les honneurs rendus à M. Delcassé à son départ de Pétersbourg, les paroles de M. Sazonoff au sujet du renouvellement des traités de commerce[2] et ce qu'on sait des dispositions peu favorables aux désirs de l'Allemagne qui règnent en Russie à propos de cette affaire, tous ces faits, joints à ce que l'on constate chaque jour la solidité de l'alliance franco-russe, ont provoqué ici une mauvaise humeur qu'on n'est pas fâché de faire sentir au Gouvernement russe.

La chute de M. Kokovtzoff a été apprise à Berlin avec beaucoup de regrets. Les hommes d'État allemands le connaissaient et avaient confiance en lui. Ils redoutent vivement que M. Sazonoff ne le suive dans sa retraite et ne soit remplacé par un diplomate ami des panslavistes. Peut-être les articles de la presse allemande ont-ils pour objet de mettre en éveil le Gouvernement de Pétersbourg et de prévenir le choix d'un Ministre des Affaires étrangères considéré comme trop hostile à l'Allemagne.

P. S. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie ce soir en tête de ses colonnes un démenti de l'article de la *Gazette de Cologne*[3] qui a été inséré à Pétersbourg dans le *Courrier de la Bourse*. On m'assure que cette publication a été faite sur la demande de l'Ambassadeur de Russie.

(1) Dans la lettre dont la note précédente reproduit un passage, le comte de Pourtalès disait : «eu égard aux relations connues que la *Kölnische Zeitung* entretient avec le ministère des Affaires étrangères, on ne peut manquer ici d'admettre que les rapports entre l'ambassade et le correspondant de ce journal sont plus étroits qu'ils ne le sont réellement».

(2) Un membre de la Douma, M. Chingaroff, avait dit que, pour obtenir de la Russie des concessions au moment du renouvellement du traité de commerce russo-allemand, l'Allemagne provoquerait des complications internationales. M. Sazonoff était accusé d'avoir, le 8 février, déclaré à la Commission du budget qu'il partageait la crainte de M. Chingaroff. Cf. *Grosse Politik*, vol. 39, pièce numéro 15841.

(3) D'après les éditeurs de la *Grosse Politik* la *Politische Korrespondenz* avait le 4 mars, publié un communiqué à ce sujet (vol. 39, p. 549, note).

403.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 116. *Saint-Pétersbourg, 6 mars 1914, 0 h. 41.*

(*Reçu :* 2 h.)

La campagne alarmiste, que la presse allemande mène depuis quelques jours, produit sur l'opinion publique russe une assez vive impression. La Bourse de Pétersbourg a enregistré hier une baisse importante qui s'est continuée aujourd'hui. M. Sazonoff vient de me dire qu'il a chargé M. Sverbéieff de signaler *amicalement* à M. de Jagow le caractère agressif de l'article dans lequel la *Gazette de Cologne* cherche à rejeter sur la Russie la responsabilité des armements. Sans concevoir aucune inquiétude pour le présent, M. Sazonoff se demande à quelle arrière-pensée obéit la chancellerie de Berlin ; il croit savoir en effet que la diplomatie allemande s'efforce de provoquer en Suède et en Danemark un mouvement d'animosité contre la Russie.

404.

M. Paléologue, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 115. *Saint-Pétersbourg, 6 mars 1914, 0 h. 42.*

(*Reçu :* 2 h. 30.)

A ma demande, le Ministre des Affaires étrangères a porté aujourd'hui l'affaire de Perm devant le Conseil des Ministres[1]. Aucune décision officielle n'a pu intervenir, le représentant du Creusot ayant jugé opportun de s'absenter de Pétersbourg au moment où sa présence y était le plus nécessaire. Cette décision sera prise jeudi prochain. Mais M. Sazonoff vient de me dire qu'il ne doutait plus personnellement d'obtenir une solution conforme à notre désir. Toutefois, afin de ne pas préjuger la décision *officiellle* du Conseil des Ministres, il serait reconnaissant à Votre Excellence de se borner à déclarer à la Chambre des Députés que «le Gouvernement russe est résolu à régler l'affaire de Perm dans l'esprit de sympathie dont il est fermement inspiré pour l'industrie française».

[1] Voir au sujet de cette affaire la lettre de M. Doulcet, en date du 10 février, reproduite sous le numéro 262 et les télégrammes reproduits sous les n°s 310, 319, 325, 379 et 390.

405.

Note de la légation de Grèce.

Paris, 6 mars 1914.
(*Reçu :* Dir. pol., 10 mars.)

Au cours de la séance d'hier à la Chambre des Députés, répondant à une interpellation de M. Ralli sur les causes qui avaient contraint le Gouvernement hellénique à abandonner les populations épirotes à leur sort, sans obtenir de garanties pour leurs indépendances scolaire et ecclésiastique, M. Venizelos, premier Ministre, a fait les déclarations dont le résumé suit :

Il a rappelé que, par le traité signé à Londres, les belligérants avaient confié aux Puissances le règlement des frontières de l'Albanie et que la Grèce devait en conséquence se soumettre à la décision de ces Puissances, pour remplir les engagements qu'elle avait pris.

Il a ajouté que la Grèce s'était engagée à commencer l'évacuation dans la période établie par la note des Puissances et avant même d'avoir reçu leur réponse à sa note responsive, parce qu'elle considère qu'elle a un intérêt capital à se conformer entièrement à la note des Puissances et parce qu'elle ne doute point qu'elle ne sera pas déçue dans son espoir qu'aussitôt que les Puissances seront en mesure de répondre à sa note il ne sera point possible de ne pas admettre — en grande partie, tout au moins — les demandes qu'elle a soumises.

En ce qui concerne ceux qui luttent en Épire et l'attitude de M. Zographos, le Président du Conseil a déclaré que les populations grecques qui ont été comprises en vertu des décisions de l'Europe dans l'État albanais devront se soumettre aux arrêts des Puissances, qu'étant donné qu'une résistance de ces populations ne pourra en aucune manière être appuyée par la Grèce elle ne saurait qu'entraîner tout d'abord des conséquences désastreuses pour les populations soulevées elles-mêmes et se heurter par répercussion aux intérêts les plus généraux de la nation.

Le Président du Conseil a répété ces mêmes déclarations à M. Zographos avant son départ d'Athènes, en s'efforçant de le détourner de ces projets.

406.

M. DE FONTARCE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 40. *Bruxelles, 6 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 8 mars; Dir. pol., 10 mars.)

Votre Excellence n'ignore pas les tendances hostiles à notre pays du *XX^e^ Siècle.* Ce journal, dont les rapports intimes avec le baron de Broqueville sont bien connus, ferme volontairement les yeux sur tout ce qui pourrait éveiller ici la méfiance contre l'Allemagne et ses visées et présente au contraire tout ce qui vient de France sous le jour le plus malveillant.

C'est ainsi que, dernièrement, le *XX^e^ Siècle,* annonçant la préparation d'un projet de loi contre l'espionnage, avait soin de rappeler à ce propos le voyage que certains officiers français, dont le colonel Picard, avaient fait, il y a un peu plus d'un an, en automobile, dans la région de la Meuse, et remarquait que des expéditions de ce genre ne seraient plus possibles. Mais ce journal avait soin de ne pas rompre le «silence obstiné» gardé sur l'arrestation d'un espion allemand, qui venait d'avoir lieu à Bruxelles, et n'en faisait mention que quelques jours plus tard, le 26 février, lorsque la divulgation de cet incident par d'autres journaux ne lui permettait plus d'affecter de l'ignorer. La correspondance si nourrie de notre Attaché militaire est pleine d'exemples récents de ce genre.

Mais les événements ne permettent pas toujours au journal dirigé par le frère du Ministre de la Guerre de donner à ses lecteurs l'impression la plus conforme à ses vues. Le récent article de la *Gazette de Cologne* le force, malgré lui, à envisager les dangers que l'Allemagne et les dispositions d'esprit qui y règnent font courir à la paix européenne et lui arrache cet aveu : «Il n'y a pas à se dissimuler qu'il règne en ce moment par delà le Rhin un état d'esprit singulièrement inquiétant» (*XX^e^ Siècle* du 4 mars)[1].

Si encore la *Post* seule avait tenu un langage belliqueux, il y aurait eu possi-

La situation difficile de la Belgique entre la France et l'Allemagne était vivement ressentie par l'opinion belge. D'un rapport du commandant Génie qu'en raison de son caractère technique il n'a pas paru nécessaire de reproduire nous détachons cette phrase : «Si la Belgique savait de quel côté elle fera face au jour du danger, elle pourrait prendre quelques dispositions. Mais elle ignore son adversaire, elle doit, elle veut l'ignorer; elle se cantonne dans son hypothèse à double face, s'obstine dans ses prévisions bilatérales, comme si elle devait avoir, au dernier moment, les deux facteurs indispensables à toute manœuvre : le temps et l'espace.» Le commandant Génie faisait observer en particulier quelles difficultés le commandement aurait à surmonter s'il lui fallait changer son dispositif de façon à défendre le Luxembourg belge contre une invasion allemande.

bilité de trouver des excuses à son cas. Mais la participation de la *Gazette de Cologne* et d'autres journaux sérieux au concert ne permettent pas à l'organe officieux de dissimuler que des nuages semblent se former du côté du Rhin.

Il m'a paru intéressant de communiquer à Votre Excellence à titre de documents des extraits des trois derniers numéros du *XX^e^ Siècle*.

Je dois ajouter que, d'après des informations que j'ai eu l'occasion de recueillir hier à bonne source, le Gouvernement belge n'est pas sans se préoccuper d'une campagne de presse que rien dans les rapports de ses agents à l'étranger ne lui avait permis de prévoir.

407.

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 46. *Lisbonne, 6 mars 1914.*

(*Reçu :* Dir. pol., 17 mars.)

Par sa dépêche n° 17[1] qui m'est parvenue le 26 février, Votre Excellence m'a fait savoir que le Gouvernement de la République examinait la possibilité d'offrir le concours de la finance française pour la mise en valeur des colonies portugaises d'Afrique, en ajoutant toutefois qu'il serait inopportun de laisser connaître nos intentions au Gouvernement portugais dans l'état actuel des choses.

Cette réserve était trop naturelle mais il se trouve que le Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères par intérim vient de lui-même d'engager la conversation avec moi à ce sujet dans les conditions suivantes :

Le 2 de ce mois, au cours d'un entretien comme ceux qu'il affectionne et qui constituent le plus souvent de sa part une sorte de conférence, M. Bernardino Machado, après m'avoir exposé l'œuvre de la République en Portugal et son souci de défendre au dehors comme au dedans le patrimoine national, me fit comme incidemment la réflexion suivante : «Ainsi l'on parle beaucoup au dehors de projets anglo-allemands sur nos colonies : nous sommes très sensibles au souci que peuvent prendre des Gouvernements étrangers de nous aider à développer nos colonies — mais cela dépend d'abord de nous — et pour que l'on nous avance des capitaux il faut encore que nous les acceptions.»

(M. Bernardino Machado répéta d'ailleurs presque identiquement les mêmes

[1] Voir au sujet de cette dépêche, qui est du 16 février, la dépêche à Lisbonne n° 25, du 3 mars, ci-dessus reproduite sous le n° 392, note.

paroles le lendemain, en réponse à une question qui lui était posée au Parlement ainsi que j'en rends compte d'autre part dans ma dépêche n° 47[1].)

Je laissai parler M. Bernardino Machado qui continua :

« Et à cet égard, je regrette un peu qu'en France on ne s'intéresse pas davantage à nos colonies d'Afrique. »

Me conformant à l'attitude de réserve prescrite par Votre Excellence, je continuai à laisser parler pendant quelque temps mon interlocuteur puis lui demandai dans quelle région et sous quelles formes il pensait que mes compatriotes devraient déployer leur activité ou apporter leur concours. « Mais par exemple en Angola, me répondit-il, dans les hauts plateaux; le climat y est excellent. »

Je le laissai encore continuer dans les généralités puis ajoutai sans d'ailleurs trop insister : « Vous savez l'intérêt que l'on porte en France à la République portugaise et à son œuvre, et, quant à moi, je suis tout disposé à écrire à Paris pour demander que l'on signale à nos négociants et à nos industriels l'avantage qu'ils pourraient avoir à s'intéresser à vos colonies africaines et qu'on les y encourage; mais il serait bon que vous précisiez la région et les entreprises que vous avez plus spécialement en vue. »

« Oui, me répondit M. Bernardino Machado, et je pense qu'il serait bon que le Ministre des Colonies ait lui-même un entretien avec vous à ce sujet; je m'en occuperai. »

Je lui dis que j'étais à son entière disposition et l'entretien prit fin sur ces mots.

La question est donc posée et dans les termes mêmes où la formulait la dépêche de Votre Excellence du 16 février, mais elle l'est par le fait du Gouvernement portugais lui-même, ce qui nous met entièrement à l'aise soit pour attendre qu'il continue la conversation, soit pour provoquer nous-mêmes la reprise quand Votre Excellence le jugera bon.

Mais je crois qu'il est *essentiel* qu'avant de le faire nous sachions ce que nous voulons faire et aussi ce que nous sommes en mesure de faire. Dans tout autre pays après les propos du Président du Conseil, nous pourrions considérer

[1] Un député portugais demandait le 5 mars : 1° s'il était vrai que l'Allemagne et l'Angleterre fussent en train de négocier un accord sur l'établissement de zones d'influence; 2° si, dans le cas de l'affirmative, le Gouvernement portugais était intervenu; 3° quelle avait été son attitude et par quels moyens il avait défendu les droits et les intérêts du Portugal. M. Bernardino Machado répondit qui les suppositions faites par l'interrogateur n'étaient pas seulement désobligeantes pour le Portugal mais aussi pour les autres Puissances visées, Puissances amies, l'une d'elles alliée du Portugal. Il avait ajouté que le Gouvernement portugais était prêt à ouvrir largement ses colonies aux bonnes initiatives étrangères. « Leur concours, avait-il ajouté, nous sera précieux et rien ne peut nous être plus agréable que de savoir qu'à l'étranger on est disposé à nous le prêter, car c'est une preuve de la confiance qu'on a dans l'avenir de notre domaine colonial. Mais personne ne songe à nous imposer ses services. C'est nous qui déciderons souverainement de l'acceptation de ce concours et qui fixerons la sphère d'action de ces initiatives. »

l'affaire comme engagée; mais nous sommes en Portugal et il y a loin de la parole aux actes.

La question est d'ailleurs loin d'être simple et j'en entretiens Votre Excellence dans une autre dépêche.

408.

Note de la légation de Grèce.

Paris, 7 mars 1914.
(*Reçu :* Dir. pol., 10 mars)

Le Gouvernement hellénique télégraphie à la légation de Grèce à Paris que, les autorités de Santi-Quaranta ayant dû se retirer, à la suite de la proclamation de l'indépendance, il a décidé d'ordonner, comme mesure de police, le blocus de la rade de Santi-Quaranta à distance de trois milles marins. Cette mesure a été prise dans le but de ne pas permettre aux autorités du Gouvernement provisoire d'y fonctionner efficacement et de prévenir des incidents d'un caractère international qui pourraient se produire si des bateaux étrangers touchaient à Santi-Quaranta.

Aussi la défense d'entrer dans la rade s'étendra-t-elle sur les bateaux de commerce de toute nationalité.

Le blocus commencera aujourd'hui samedi, 22 février/7 mars, à midi.

409.

M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 11. *Cettigné, 7 mars 1914, 16 h.*
(*Reçu :* 20 h. 45.)

Le Ministre d'Italie m'a lu un télégramme que lui a adressé son Gouvernement et d'après lequel l'accord serait complet entre les groupes franco-russe et italien au sujet de la nouvelle avance de 3 millions au Gouvernement monténégrin, et de la concession des deux lignes de chemins de fer indiquées par mon télégramme précédent.

Mon collègue italien m'a prié, en conséquence, de m'associer à lui dans ses pourparlers avec les autorités monténégrines, au sujet de cette avance et de ces concessions.

Je serais donc reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir si je dois accéder à la demande du Ministre d'Italie.*

*Annotation du Département : *M. Turrettini n'a pas reçu de réponse de Volpi.*

410.

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 48. Secret. *Lisbonne, 7 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

En rendant compte à Votre Excellence par ma dépêche n° 46 [1] de ma conversation avec le Ministre des Affaires étrangères sur le concours éventuel de la France pour le développement des colonies portugaises d'Afrique, j'ai fait remarquer qu'à mon avis nous devions ne nous avancer qu'avec prudence, car la question n'est pas simple ni pour nous ni pour le Gouvernement portugais.

L'intérêt qu'aurait le Portugal à lier ses intérêts aux nôtres dans les questions africaines est si évident qu'à plusieurs reprises, depuis mon arrivée à Lisbonne, j'avais essayé d'amener la conversation sur ce sujet : comme je l'ai écrit au Département, je n'avais jamais été suivi. M. Bernardino Machado prend une autre attitude; déjà Ministre au temps de la monarchie puis dans le Gouvernement provisoire et Ambassadeur au Brésil, il a, plus que ses prédécesseurs, l'expérience des affaires et la connaissance du maniement des questions extérieures. Il n'est pas surprenant qu'il ait de lui-même envisagé la possibilité d'attirer la France dans les colonies menacées pour opposer ensuite ses intérêts aux entreprises et aux ambitions qu'il redoute par ailleurs : ces intentions peuvent être excellentes mais la manière de les réaliser peut paraître très incertaine.

La correspondance de cette légation a rendu compte des nombreuses réformes coloniales qui ont été votées ou qui sont sur le point de l'être; elles constitueront une œuvre considérable si elles sont jamais appliquées; mais en dehors de ces projets, encore théoriques jusqu'ici, il n'a pas été formulé à ma connaissance de plan d'ensemble des travaux à exécuter ni de l'ordre dans lesquels ils devront être entrepris; c'est une des raisons pour lesquelles il m'est assez difficile d'indiquer dès maintenant à Votre Excellence, ainsi qu'Elle en exprime le désir, pour quelles entreprises nous devrions offrir au Gouvernement portugais notre concours.

En ce qui nous concerne, notre intervention dans les colonies portugaises se comprend de deux manières : soit nous installer par avance dans les régions que nous considérons comme devant nous revenir un jour, c'est-à-dire la Guinée et le Cabinda, soit nous créer dans d'autres régions des intérêts tels qu'ils

[1] Du 6 mars, ci-dessus reproduite sous le numéro 407.

puissent nous servir éventuellement d'éléments d'échange ou de marchandage à l'égard d'autres Puissances.

Mais si nous demandons officiellement et exclusivement des concessions dans les seules régions qui nous intéressent directement, nous irons à l'encontre de la politique indiquée dans les instructions générales de Votre Excellence du 20 janvier[1], nous manifesterons ouvertement notre intention de prendre part au partage et nous soulèverons à notre tour les méfiances du Portugal. Il a suffi, il y a quelques jours, qu'un journal de Paris ait mis en demeure le Gouvernement de s'expliquer sur son attitude en présence des négociations anglo-allemandes, pour que la nouvelle en fût aussitôt télégraphiée ici et que le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères m'en parlât le jour même en me disant, très amicalement d'ailleurs : «Vous voulez donc, vous aussi, nous prendre nos colonies ?»

D'ailleurs l'intérêt en Portugal ne se porte guère sur le Cabinda et la Guinée — il se porte presque exclusivement sur le point le plus menacé, c'est-à-dire sur l'Angola.

Votre Excellence aura peut être remarqué que, dans sa conversation, M. Bernardino Machado a seulement fait allusion à l'Angola. Or, depuis l'avènement de la République, le Gouvernement n'a cessé de déclarer qu'en Angola, comme d'ailleurs en toute autre colonie, les travaux d'intérêt général et principalement les chemins de fer seraient construits et exploités par l'État lui-même. C'est la politique à laquelle il a été amené dans le but de résister aux demandes instantes de l'Allemagne, qui se sont portées notamment sur le chemin de fer de Mossamédès ; le Gouvernement s'est ainsi lié les mains par avance à l'égard des propositions que nous pourrions lui faire.

Comme champ ouvert à notre activité il resterait alors les exploitations agricoles ou les entreprises minières quand on en aura trouvé — il est fort probable qu'on accorderait à cet égard à nos nationaux les plus grandes facilités — mais c'est une œuvre de longue haleine. Dans une lettre du 30 novembre[2], j'ai exposé la situation que nous occupions dans la province au point de vue agricole et commercial.

Étant données les facilitées que trouvent actuellement les capitaux français à s'employer ailleurs, et les habitudes qu'ils ont prises, trouverons-nous de nos nationaux qui seraient disposés, sur nos instigations et dans le but que nous avons en vue, à s'engager dans des entreprises qui demanderaient des efforts persévérants et continus, avec la perspective, en plus, de toutes les difficultés que l'on rencontre quand on est en rapport avec l'administration portugaise ?

C'est une question que je me borne à poser et je me demande d'ailleurs si

[1] Voir la dépêche circulaire, ci-dessus reproduite sous le numéro 116.

[2] Reproduite dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 560.

nous devrions trop les y engager quand on songe à tout ce qui reste encore à faire dans nos propres colonies africaines.

Dans une dépêche du 28 janvier[1] que vous m'avez communiquée, M. Jules Cambon émet l'avis que nous pourrions chercher à obtenir un droit de préférence pour toute concession de chemin de fer ou de mine dans le Cabinda ou dans la Guinée. Peut être pourrons-nous obtenir quelque disposition de ce genre si nous avons soin de la présenter non pas sous forme d'un gage que nous nous assurons par avance mais en le demandant comme une garantie qui nous assure contre les ambitions sur nos frontières d'autres nations étrangères. Si la méfiance du Gouvernement portugais ne l'empêchait pas de nous consentir ces avantages, il nous les accorderait peut-être en échange du concours de nos capitaux pour la construction de ses chemins de fer en Angola, mais il n'oserait alors accepter ce concours que dans des conditions telles qu'elles ne pourraient provoquer les réclamations du Gouvernement allemand et par conséquent dans des conditions qui ne nous seraient d'aucun profit.

J'ai cru devoir exposer à Votre Excellence ces considérations, non pas que j'estime que nous ne devions rien tenter, mais seulement pour montrer que l'exécution du plan formé à Paris et qui s'inspire des vues politiques les plus justes se heurtera ici, en raison des circonstances, mêmes, à de nombreuses difficultés, à moins que nous ne soyons disposés à entreprendre une œuvre de patience et de longue haleine.

C'est aussi pour cela que, si nous envisageons les garanties à obtenir immédiatement, les démarches que Votre Excellence a prescrites à Berlin et à Londres auront à mon avis un effet beaucoup plus certain.

En tout cas, le fait que la conversation ait été ouverte par M. Bernardino Machado lui-même nous place dans la situation la meilleure que nous puissions désirer et, puisqu'il est entendu qu'il devra lui-même m'indiquer les conditions dans lesquelles il juge que la France pourrait utilement apporter son concours, je me trouve très à l'aise pour lui rappeler, le moment venu, les suggestions dont il a pris l'initiative.

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 178.

411.

LE LIEUTENANT-COLONEL FOURNIER, ATTACHÉ MILITAIRE À BUCAREST, BELGRADE ET CETTIGNÉ,

À M. NOULENS, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 88. *Belgrade, 7 mars 1914.*

A la suite des deux dernières campagnes, la Serbie se trouve dans la nécessité de faire prochainement de nombreuses commandes de matériel de guerre; fusils, canons revolvers, munitions, camions automobiles, objets du service sanitaire, etc.

L'appui politique et financier que lui prête la France, les engagements formels que le Gouvernement serbe a pris au moment de la conclusion du dernier emprunt sur la place de Paris, nous donnent le droit d'espérer et même d'exiger que ces commandes soient données à l'industrie française.

Malheureusement les faits menacent de ne pas réaliser ces belles espérances à moins qu'un énergique effort ne soit promptement accompli par notre industrie pour contrebalancer les influences étrangères.

Sans doute une première commande de munitions d'artillerie de campagne a été faite au Creusot *, mais elle ne représente qu'une faible partie de celle que le Gouvernement serbe avait projeté de faire en Allemagne et à laquelle il n'a renoncé *provisoirement à la veille de l'emprunt* que sur la pression très énergique de notre légation à Belgrade, complétée par la démarche que j'ai faite moi-même près du Ministre de la Guerre lors de mon retour dans cette ville au mois de décembre dernier.

Je ne parlerai pas de la fabrication d'une partie des 400.000 fusils nécessaires à l'armée serbe qui est actuellement traitée directement à Paris et paraît en voie de solution.

Mais je dois signaler qu'une commande de canons de montagne est imminente. Une commission d'officiers serbes avait été envoyée en France au mois de décembre dernier pour examiner les matériels présentés par la maison Schneider et Cie et il paraissait entendu, *au moment de l'emprunt,* que 36 batteries seraient commandées dans les établissements français. Or, la question semble actuellement remise en discussion. On annonce même de source officielle que la commission militaire va se rendre prochainement en Allemagne pour examiner les matériels de Krupp et qu'on réserve à cette maison la commande de 15 batteries de montagne (une dizaine de millions de francs environ).

* Note du document : *Commande signalée par mon rapport n° 81¹ du 16 février dernier.*

Il est également question de commander des automobiles et camions automobiles en Allemagne.

Enfin un ingénieur belge est arrivé à Belgrade pour traiter de la fourniture de 20.000 revolvers Browning.

Je n'ai pas manqué, à plusieurs reprises, d'entretenir le Ministre de la Guerre lui-même, le Directeur de l'artillerie et un officier de l'entourage immédiat du Roi, avec qui j'entretiens les relations les plus amicales, de l'intérêt que l'on attache en France à resserrer les liens commerciaux avec la Serbie et de la question de prestige que nous voyons à ce qu'après deux campagnes dans lesquelles le matériel français a affirmé sa supériorité, les nouvelles commandes militaires de la Serbie aillent à l'industrie française. Mais, malgré un accueil fort aimable et de très bonnes paroles exprimant un désir, que je crois sincère chez les militaires serbes, de favoriser notre industrie, j'ai compris que la question ne dépendait qu'assez peu du ministère de la Guerre et que les influences politiques y jouent le rôle principal.

Il n'est pas douteux que l'Allemagne exerce actuellement, par la voie de sa légation à Belgrade, une pression très énergique en faveur de son industrie et que cette pression trouve un accueil favorable auprès du Gouvernement serbe désireux de se concilier la bienveillance de cette grande Puissance en vue des négociations difficiles qu'il conduit avec l'Autriche au sujet des chemins de fer orientaux. Mon collègue allemand à Bucarest, également accrédité à Belgrade et qui n'avait pas paru en Serbie pendant les deux dernières guerres, est arrivé ici depuis quelques jours. Je ne doute pas que sa présence n'ait quelque rapport avec la question des commandes.

Le commerce allemand est, d'ailleurs, représenté en Serbie par des agents très actifs. Je signalerai particulièrement un ancien Consul qui a été longtemps en poste à Belgrade et qui s'est fait maintenant le représentant de toutes les grandes maisons allemandes. La maison Krupp, qui cependant n'a eu en Serbie depuis plusieurs années que des intérêts très peu étendus, y a envoyé récemment un agent, ancien chef d'escadron d'artillerie, qui s'est installé à demeure à Belgrade.

Par contre, la maison Schneider et C^ie^ n'entretient pas ici d'agent permanent. Celui qu'elle envoie par périodes intermittentes vient de partir en congé, au moment où sa présence serait cependant très utile. Quant aux autres branches de notre commerce, en particulier celle des automobiles, qui pourtant auraient ici des occasions si favorables de développement, elles n'ont en Serbie aucun représentant permanent ni même passager.

P. S. — Au moment de confier le présent rapport à la valise j'apprends que la commission militaire chargée de l'examen des matériels d'artillerie est partie avant hier pour l'Allemagne. *11 mars 1914.*

412.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Deville, Ministre de France à Athènes.

T. n° 45. *Paris, 8 mars 1914, 12 h. 50.*

Suite à mon télégramme n° 44 (1).

L'accord provisoire pour les chemins de fer Jonction-Salonique vient de m'être remis par M. Romanos. Il ne reste plus en suspens que la question du cuirassé à construire en France.

Voyez donc M. Venizelos et, en lui rappelant la promesse qu'il a faite tant à moi qu'à M. Guillain, demandez-lui s'il ne pourrait pas envoyer son acceptation de l'offre que lui a faite le commandant Didelot concernant la mise en chantier immédiate d'une réplique de la *Lorraine*. En différant quelque peu la commande, en cas d'achat d'un cuirassé argentin, M. Venizelos était surtout préoccupé à Paris de ménager les finances grecques. Or, la Société des chantiers est prête à consentir des facilités de paiement.

Insistez sur ce point en faisant comprendre amicalement à M. Venizelos que j'ai à tenir compte moi aussi de l'opinion publique et à ne pas paraître négliger la défense des intérêts de nos industriels.

413.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 32. *Athènes, 8 mars 1914, 16 h. 45.*

(*Reçu :* 19 h.)

Ce matin, le Ministre d'Autriche et le Ministre d'Italie ont porté ensemble au Ministre des Affaires étrangères la réponse de ces [Puissances] à la note grecque adressée aux six grandes Puissances (2).

Il y a là un bien étrange procédé à l'égard de la Triple Entente. Le Ministre d'Allemagne, qui avait mandat de se joindre à ses collègues, en a jugé d'ailleurs

(1) Le télégramme 44, du 5 mars, est relatif à la construction par les chantiers français d'un cuirassé du type «Lorraine» destiné à la Grèce.

(2) Note remise le 13 février. Voir ci-dessus numéro 302. La réponse du Gouvernement hellénique est du 21 février; voir ci-dessus numéro 340.

ainsi; il vient de prévenir de ce fait notre doyen, le Ministre d'Angleterre, en le priant d'avertir le Ministre de Russie et moi[1].

C'est d'après ce que m'a lu le Ministre d'Angleterre que je résume à Votre Excellence la réponse en question, qui dans son texte ne parle que de «deux Cabinets». Conformément à leur initiative, la Commission internationale a accepté de mettre sur un pied d'égalité toutes les religions et toutes les langues. Ils useront de leur influence pour assurer l'exécution de cette mesure.

Sauf pour Koritza ils confirment la promesse de rectification de la frontière faite à M. Venizelos à la suite de sa demande; la ratification sera opérée dès que l'évacuation par la Grèce de la partie albanaise aura été achevée. Les deux Cabinets sont enfin prêts à recommander la proposition grecque relative à l'admission dans la gendarmerie albanaise d'éléments grecs locaux.*

414.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 115. *Londres, 8 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 mars; Dir. pol., 17 mars.)

Par sa lettre du 5 courant, n° 306[2], Votre Excellence a bien voulu attirer mon attention sur les incidents survenus dans la région de l'Arabistan et me demander mon avis sur les meilleurs moyens à employer pour maintenir l'accord heureusement établi entre la Grande-Bretagne et la Russie en Perse.

Avant-hier 6 mars, Sir E. Grey, avait mandé mon collègue de Russie afin de l'entretenir de l'agitation en Arabistan; leur entretien a été parfaitement cordial et n'a révélé aucune inquiétude en ce qui concerne l'état des relations des deux pays[3]. J'ai demandé au Sous-Secrétaire d'État permanent si l'attitude des

(1) D'après deux télégrammes reproduits dans *Grosse Politik,* vol. 35, II, pièces n°s 14306 et 14307, il était formellement enjoint à M. de Quadt par son Gouvernement de faire en sorte que la réponse orale à M. Venizelos restât ignorée du public. Par le dernier de ces télégrammes M. de Jagow invitait M. de Quadt à dire à M. Venizelos qu'il devait considérer la réponse verbale des représentants de l'Autriche et de l'Italie comme une communication *confidentielle* et qu'il ne fallait pas la rendre publique avant que les Puissances de la Triple Entente eussent donné leur assentiment au texte concerté par la Triple Alliance. En réalité c'est à Vienne qu'a été arrêtée cette réponse. Voir *Grosse Politik,* vol. 35, II, pièces n°s 14309 et 14310. Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièces n°s 9447 et 9448. Le texte de la note verbale est indiqué ci-dessous dans une note du ministre du 11 mars (n° 430).

*Annotation du Ministre : *L'Autriche-Hongrie et l'Italie ont pris prétexte de la rectification de frontière qu'ils consentent pour parler d'autres questions. Mais c'est malgré tout une démarche assez insolite.*

(2) Ci dessus reproduite sous le numéro 398.

(3) Le comte Benckendorff rend compte de cet entretien dans un télégramme du 7 mars reproduit dans *Mejd. Otn.,* I, 1, n° 392.

autorités russes dans le Nord de la Perse n'avait pas éveillé les appréhensions du Ministre d'Angleterre à Téhéran; Sir A. Nicolson m'a répondu qu'il n'avait pas recueilli cette impression en lisant les rapports de Sir W. Townley et il ne m'a pas paru concevoir de craintes pour le maintien de l'entente anglo-russe dont il a été un des principaux créateurs.

Je dois ajouter que cette impression de Sir A. Nicolson n'est pas partagée par tous les agents du Foreign Office. Le chef de cabinet du Secrétaire d'État, Sir William Tyrrell, s'est plaint à moi des agissements des Russes en Perse, sans d'ailleurs préciser les sujets de ses plaintes. Mais il ne faut pas attacher aux allégations de Sir W. Tyrrell plus d'importance qu'il ne convient; c'est à Sir E. Grey et à Sir A. Nicolson que revient le soin de diriger la politique britannique à l'égard de la Russie; ils n'ont jamais manqué de m'avertir des difficultés qu'ils rencontraient et nous devons les croire lorsqu'ils nous affirment qu'il n'y a rien de changé dans les bonnes relations de la Grande-Bretagne et de la Russie.

Pour le moment, il n'y a donc pas d'action à exercer à Londres, ni à Pétersbourg; et il suffit de laisser M. Lecomte jouer à Téhéran le rôle de médiateur amical dont il s'acquitte avec tant de calme et de modération.

Quant à l'avenir, il ne me semble pas possible de prévoir dès à présent l'attitude que nous devons tenir et qui dépendra uniquement des circonstances et des personnes. Je ne nie pas que nous ne puissions utilement intervenir en vue de maintenir entre l'Angleterre et la Russie un accord que nous avons autrefois contribué à créer. Mon collègue de Russie m'a souvent remercié du concours que je lui ai prêté avant et depuis la conclusion de cet accord; il sait qu'il peut toujours compter sur mon appui et qu'en le lui donnant, je me conforme aux directions de Votre Excellence et de ses prédécesseurs. Nos Ambassadeurs à Pétersbourg se sont de même entremis entre leurs collègues d'Angleterre et les Ministres russes des Affaires étrangères. Il serait, à mon sens, dangereux de préciser notre intervention et de lui donner le caractère d'une action du Gouvernement de la République.

L'entente de la Grande-Bretagne et de la Russie en Perse, telle qu'elle a été instituée par le traité fort imparfait de 1907, risque en effet d'être ébranlée chaque jour par la manière dont ce traité est appliqué sur place, et cependant il n'est pas possible de le reviser sans faire apparaître l'antagonisme profond que ses auteurs se sont appliqués à dissimuler sans pouvoir le faire disparaître.

En délimitant deux zones d'influence britannique et russe, séparées par une zone mixte sur laquelle les droits des deux États ne sont pas définis, le traité de 1907 encourageait les agents anglais et moscovites à déployer une grande activité dans les régions qui leur étaient respectivement dévolues. Nous connaissons ou du moins je connais assez mal les procédés employés par les Russes; mais ces derniers me paraissent avoir fortement installé leur influence

dans les provinces persanes limitrophes de leur frontière ; ils ont tiré bon parti du traité de 1907.

Les Anglais n'en ont pas fait autant, et les tendances de leur Parlement, l'intervention du *Persia Committee* ont paralysé leur action dans la Perse méridionale. Si l'Angleterre compare sa situation actuelle en Perse à celle qu'elle occupait avant 1907, elle constate une diminution de prestige et d'influence dont sa politique est en réalité responsable. Mais, comme les Gouvernements ne sont pas plus enclins que les particuliers à avouer leurs fautes, c'est la Russie que les Anglais accusent volontiers des échecs subis en Perse.

Sir Edward Grey et Sir Arthur Nicolson ne partagent pas l'opinion de leurs compatriotes, et grâce à leur sang-froid l'accord anglo-russe sera maintenu sur la base du traité de 1907. La Grande-Bretagne peut rétablir l'équilibre en Perse par une action vigoureuse dans sa zone ; je doute qu'elle adopte à l'heure actuelle les moyens nécessaires ; mais cela ne dépend que d'elle.

Il en serait autrement, et l'entente anglo-russe courrait de grands risques, si les Cabinets de Londres et de Pétersbourg s'avisaient de reviser le texte de 1907 et de reprendre la question de Perse. Car la Russie a laissé entrevoir, à propos du chemin de fer transpersan, ses visées d'avenir du côté du golfe Persique et ces visées sont exactement contraires à la politique britannique.

Il est bien évident aujourd'hui que, sous le couvert du transpersan, la Russie cherche à s'ouvrir l'accès dans le golfe Persique. C'est la mer libre qu'elle veut atteindre et les mêmes ambitions vers l'Océan glacial éveillent en même temps les inquiétudes de la Suède. La Russie, riche, en pleine expansion économique, ne veut plus se contenter des mers fermées par les détroits du Sund et du Bosphore. Elle a marqué inconsciemment ses desseins dans le développement de l'affaire du transpersan et aussitôt l'Angleterre a marqué dans la même affaire un mouvement de recul. Si les Russes insistent sur leurs prétentions relatives au golfe Persique, leur entente avec la Grande-Bretagne prendra fin et la lutte recommencera en Perse entre les deux Puissances, la Russie voulant atteindre la mer, l'Angleterre voulant l'empêcher d'y arriver.

Si la question se posait en ces termes, et l'affaire du transpersan menace de la poser ainsi, l'intervention de la France ne préviendrait pas le conflit de l'Angleterre et de la Russie. Il ne s'agirait plus en effet de procédés et de formules, mais des grands intérêts politiques et économiques qu'il serait impossible d'accommoder. Quand pareil antagonisme existe entre deux États et que ces États veulent cependant vivre en bonne intelligence, ils décident pour un temps d'ignorer les questions qui les divisent. C'est ce qu'ont fait les Cabinets de Londres et de Pétersbourg en 1907, et il est bien regrettable que l'affaire du transpersan ait laissé percer les ambitions de la Russie du côté du golfe Persique.

Si donc on veut maintenir l'accord anglo-russe en Perse, il ne faut pas

chercher à le considérer de haut et quant au fond, il faut au contraire tendre à le diminuer et à le traiter dans les détails. Il convient de calmer les appréhensions au fur et à mesure qu'elles se produisent et de donner aux incidents successifs des solutions, imparfaites souvent, mais suffisantes pour l'instant. Nous pouvons utilement contribuer au maintien de l'entente en continuant à prêter notre appui et à donner nos conseils à Londres, à Pétersbourg et à Téhéran, c'est œuvre de patience et de relations personnelles, œuvre peu attrayante, je le sais, mais qui est à mon avis le seul moyen à employer.

Je me suis consacré à cette œuvre depuis bien des années et, si je n'ai pas constamment tenu le Département au courant de mes efforts, c'est que ma correspondance est déjà trop volumineuse et qu'il me serait véritablement impossible de rendre compte à Votre Excellence de toutes les conversations que j'ai avec mes collègues étrangers et avec Sir E. Grey ou Sir A. Nicolson.

415.

M. Lecomte, Ministre de France à Téhéran,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 21. Confidentiel. *Téhéran, 8 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 mars; Dir. pol., 30 mars.)

Depuis l'envoi de ma lettre n° 19 du 3 mars[1] qui relatait l'impression produite sur le Ministre des Affaires étrangères et sur le Ministre d'Angleterre par les surprenantes déclarations de M. Korostovetz, j'ai eu la satisfaction de recueillir, à une source très bien informée des choses de Pétersbourg et que je crois parfaitement sûre, des renseignements qui modifient ou atténuent sensiblement les conclusions hypothétiques vers lesquelles m'avait dirigé l'alarme ressentie à Téhéran.

On m'a assuré que, loin de tendre à précipiter des solutions dangereuses, les instructions que M. Korostovetz avait emportées de Pétersbourg étaient au contraire des plus pacifiques. De M. Kokovtzoff, de M. Sazonoff et même de la bouche de l'Empereur il n'avait entendu que des recommandations de prudence : «point d'initiative, pas d'affaires, rien qui puisse contraindre ou conduire à des mesures qui pourraient être regardées comme une impatience de réaliser l'annexion. Rien surtout qui puisse nous aliéner les Anglais de qui nous avons grand besoin, ailleurs, pour notre politique générale.»

Tels sont les termes précis qui m'ont été rapportés, et mon informateur

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 393.

m'assura, sur ma demande, que ces instructions n'avaient pas été modifiées par le nouveau Président du Conseil, il ajouta même, ce qui est peut-être moins indiscutable, que l'avènement du nouveau Cabinet n'autorisait nullement à présumer que le parti de l'annexion se trouverait en meilleure posture pour imposer son inspiration et que ce n'était certes pas dans cette idée que M. Korostovetz aurait pris sur lui de tenir un langage si nouveau.

La raison se trouverait, beaucoup plus simplement, dans le caractère du nouveau Ministre, fort éloigné de la pondération et des méthodes de discipline qui étaient la règle de ses prédécesseurs. Sceptique, prenant plaisir à contredire et même à nier les principes généralement admis, curieux d'expériences nouvelles, aimant amuser et surprendre ses auditeurs par l'imprévu de propos qui ne s'arrêtent pas en deçà du paradoxe et qu'il pousse volontiers jusqu'au cynisme. M. Korostovetz se pique d'affirmer son indépendance non pas peut-être en imposant ses idées à son Gouvernement, mais en les produisant ici, d'abord dans ses discours et même déjà dans ses actes, sans souci de l'opinion, sinon même avec le désir de la scandaliser.

Sa méthode de travail, ou plutôt le dédain qu'il affiche pour le travail est pour sa chancellerie un sujet d'ébahissement qui réjouit son humeur fantaisiste. Son goût d'étonner ne s'en tient d'ailleurs pas à un public aussi intime et il n'a pas montré plus de ménagement pour les idées et les habitudes de sa colonie que pour les traditions diplomatiques. Il a, du premier coup, jugé d'un œil dégagé de tous préjugés subjectifs, les misérables institutions dont la Russie prétend faire des instruments de pénétration à Téhéran et qui ne servent qu'à dénoter son impuissance civilisatrice. Et voici un exemple de l'indépendance avec laquelle se manifeste son opinion : à l'issue de sa première visite à l'hôpital russe, lamentable établissement mal venu, mal tenu, qui n'a pas de médecins et guère de clients, il se borna à déclarer qu'il le fermait, ce qui fut fait à l'instant même ; et, pour commenter sa décision, il aurait écrit à Pétersbourg qu'il était inutile de chercher à faire ici ce que les Russes sont incapables de faire aussi bien, non seulement que les autres étrangers mais même que les Persans ; que cet hôpital était non seulement inutile mais humiliant. Et, développant cette idée, il aurait apostrophé en ces termes M. Sabline, le remarquable Chargé d'affaires qui lui remettait le service : « Je vous trouve ingénu d'avoir prêché dans vos rapports la pénétration pacifique de préférence à la manière forte. Croyez-vous que nous en soyons capables ? En quoi notre civilisation industrielle, financière, commerciale ou sociale est-elle supérieure à celle des Persans ? Vous avez demandé des instituteurs et des médecins ; ignorez-vous que nous n'en avons pas même en Russie ? »

On pourrait voir dans cet aveu d'impuissance civilisatrice le symptôme alarmant de dispositions tendant à favoriser l'occupation militaire et, dans cette

idée, s'alarmer justement du langage tenu au Ministre des Affaires étrangères. Il faudrait pour cela que l'opinion, que M. Korostovetz professe pour les militaires russes, fût supérieure à celle qu'il exprime sur les agents de pénétration pacifique. Or, il n'en est rien et le Ministre ne s'est pas montré plus indulgent pour les soldats et les officiers de son pays. Aucun témoin étranger n'a jugé avec plus de clairvoyance l'inertie dégradante et coûteuse de la brigade des cosaques, instruite depuis trente ans par des officiers russes. «Ce corps militaire, aurait-il écrit à Pétersbourg, tient le milieu entre *la Grande-Duchesse* et *la Veuve Joyeuse*». — «Comment avez-vous pu vous imaginer, ajouta-t-il à M. Sabline, que vous arriveriez à faire faire à ce prince Vadbolsky (c'est le général des cosaques) l'œuvre d'un colonel Hjalmarson ?»

Il y a dans toutes ces saillies un goût de paradoxe qui ne permet pas qu'on les prenne au sérieux et qu'on juge les intentions de M. Korostovetz d'après de telles boutades. Quand ces premiers feux d'artifice seront éteints, on pourra peut-être discerner ce qu'il pense de l'œuvre russe en Perse et quelles méthodes ont ses préférences. Je tâcherai de saisir ses idées quand elles seront amenées par la maturité à une expression plus simple et visant moins à l'effet. C'est pourquoi je prie Votre Excellence de ne pas considérer les notes qui précèdent comme une tentative de portrait d'un homme qui semble plutôt chercher, par son extrême liberté de langage, à déguiser sa pensée qu'à la livrer.

Je n'ai voulu, en écrivant ceci, que faire connaître les raisons que j'ignorais, quand j'envoyai le précédent courrier, et qui permettent de juger avec plus de scepticisme les propos qui ont provoqué tant d'effarement à la légation d'Angleterre et chez le Gouvernement persan.

J'ai d'ailleurs revu Wossough-ed-daouleh complètement remis de son émotion et ayant déjà, à la suite de plusieurs entretiens, pénétré les intentions rassurantes du Gouvernement de Pétersbourg à travers l'expression capricieuse dont les pare la fantaisie de M. Korostovetz.

Ce retour à une appréciation plus saine sera, je le crains, plus lent chez Sir W. Townley, dont l'amour-propre se rebiffera à l'idée d'avoir été victime d'une mystification et dont la prévention, sans cesse croissante, contre la politique russe regrettera peut-être d'avoir à abandonner une raison de se méfier qui flattait si bien sa propre conception.

P. S. — Pour compléter ce qui précède et qui vise simplement les instructions de caractère général remises à M. Korostovetz, je dois ajouter que sa seule mission immédiate et spéciale serait de faire rentrer dans les caisses de la Banque d'escompte tout ou partie des avances folles qu'elle a faites, bien à son dam, en servant le système de corruption par lequel, pendant un temps heureusement passé, la politique russe espérait acquérir l'assistance de certains

personnages persans. Ce passif se monte à 20.000.000 de roubles, mais M. Korostovetz aurait liberté de se contenter de la moitié, bien heureux encore s'il réussit à la reconquérir.

416.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 33. *Athènes, 9 mars 1914, 13 h. 20.*

(*Reçu :* 14 h. 35.)

Hier soir chez le Ministre des Affaires étrangères j'ai vu le Ministre d'Angleterre; celui-ci n'avait pas bien saisi ce que lui avait dit le Ministre d'Allemagne au sujet de la communication qui a fait l'objet de mon télégramme 32 (1). C'est le Ministre d'Autriche seul qui, hier à une heure [après-midi], a lu en allemand au [Ministre des Affaires étrangères] (2) la note verbale des «deux Cabinets» en ajoutant que Berlin s'associait à la démarche de Rome et de Vienne.

Opposition interpelle aujourd'hui le Gouvernement sur la politique extérieure.

417.

M. Tailhand, Chargé d'Affaires de France à Cettigné,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 12. *Cettigné, 9 mars 1914, 15 h. 55.*

(*Reçu :* 5 h.)

Hier le préfet de Métalka (village au Nord de Plevlje) a sommé l'officier monténégrin qui s'y trouvait de retirer d'une position voisine quatre sentinelles monténégrines qui occupaient un ancien fortin turc. L'officier refusa en disant que ses soldats étaient en territoire monténégrin. Le préfet fit alors avancer quatre compagnies autrichiennes qui firent feu sur les sentinelles. Une a été tuée ainsi qu'un paysan. Il y a en outre quatre blessés. Les Autrichiens occupent la position.

Le Gouvernement monténégrin a demandé par deux notes à la légation

(1) Du 8, ci-dessus reproduit sous le numéro 413.

(2) Cf. *Österreich-Ungarns Aussenpolitik,* vol. VII, pièce n° 9448.

d'Autriche-Hongrie que les troupes et le préfet fussent retirés jusqu'à la solution du litige qui est d'autant plus pénible au Monténégro que l'Autriche n'a jamais contesté ce territoire.

418.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Londres, Vienne, Berlin, Rome et Saint-Pétersbourg.

T. n^os 137-138, 100-101, 124-125, 119-120, 143-144.

Paris, 9 mars 1914, 23 h., 23 h. 30.

Le Ministre de la République à Athènes me télégraphie que le représentant austro-hongrois a lu au Ministre des Affaires étrangères une «note verbale» des deux Cabinets de Rome et de Vienne[1] pour faire connaître que leurs Gouvernements useront de leur influence pour assurer l'exécution de la décision, prise sur *leur initiative* par la Commission de contrôle, de mettre sur un pied d'égalité en Albanie toutes les religions et toutes les langues, que leurs Gouvernements confirment, sauf pour Koritza, la promesse de rectifications de frontière faite à M. Venizelos pour le moment où l'évacuation sera achevée, enfin, qu'ils sont prêts à recommander la proposition grecque relative à l'admission d'éléments grecs locaux dans la gendarmerie albanaise.

Par cette démarche isolée, et qui affecte par là même un caractère insolite, les deux Gouvernements semblent avoir voulu se faire un titre des mesures d'apaisement que la situation impose.

Pour tous les postes sauf Vienne : D'après un télégramme de M. Clauzel[2] le comte Berchtold aurait répondu au Ministre de Grèce que la question des garanties à accorder aux Épirotes devenus sujets albanais n'est plus du ressort des Puissances, mais de la compétence du prince Guillaume auprès duquel la Grèce devrait envoyer un représentant diplomatique le plus tôt possible. Le comte Berchtold a dit d'autre part à l'Ambassadeur d'Angleterre qu'il n'y a pas lieu d'accorder aux Épirotes une situation privilégiée, le statut futur devant assurer les garanties nécessaires à toutes les minorités dans le Sud comme dans le Nord de l'Albanie.

[1] Voir ci-dessus, à la date du 8 mars, le télégramme d'Athènes, reproduit sous le numéro 413 et, à la date du 9, le télégramme reproduit sous le n° 416.

[2] Télégramme du 8 mars. Le Ministre de Grèce à Vienne a fait, disait M. Clauzel, de pressantes démarches au Ballplatz en vue d'obtenir la prise en considération des demandes contenues dans la note grecque du 21 février (ci-dessus reproduite sous le n° 340) en ce qui concerne les garanties à accorder aux Épirotes devenus sujets albanais.

Pour tous les postes : M. de Radowitz vient d'informer mon Département que les représentants à Athènes de la Triple Alliance avaient reçu de leurs Gouvernements respectifs l'ordre de se concerter sur la teneur de la réponse à faire à la note grecque et de s'entendre avec leurs collègues français, anglais et russe. Ce serait par un malentendu que le Ministre d'Autriche aurait fait part au Gouvernement grec du texte préparé par les trois Ministres. M. de Radowitz a assuré que le Gouvernement impérial et ses alliés n'ont pas l'intention de faire une démarche isolée, qu'ils tiennent au contraire à donner leur réponse ensemble avec toutes les Puissances. Il a été répondu au conseiller allemand que le Gouvernement de la République n'avait aucune connaissance du texte arrêté à Athènes et si malencontreusement communiqué au Gouvernement grec, qu'il ne manquerait pas, pour satisfaire au désir exprimé déjà par le Gouvernement hellénique, de l'étudier le plus rapidement possible quand il en serait saisi.

Pour Londres et Pétersbourg : Il me paraît dans ces conditions que la réunion de la Triple Entente à Londres pourrait étudier rapidement le texte que le Ministre d'Angleterre à Athènes ne manquera pas de transmettre à son Gouvernement.

Pour tous les postes : Pour votre information personnelle : j'ai de sérieuses raisons de croire que la démarche austro-italienne auprès de M. Venizelos n'est pas le résultat d'un malentendu de la part de ces deux Puissances.

419.

M. Dussap, Vice-consul de France à Janina,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 20. *Janina, 9 mars 1914, 18 h. 40.*

(*Reçu :* le 10, à 5 h. 10)

Le Gouverneur général de l'Épire m'a dit que, les régions qui restent à remettre à l'Albanie ayant proclamé l'autonomie, [il] a dû interrompre l'évacuation et demander des instructions à Athènes.

Les autorités grecques ont quitté le district de Delvino qui est administré maintenant par les autorités révolutionnaires.

420.

M. Barrère, Ministre de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 99. Confidentiel. *Rome, 9 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 17 mars.)

Le 29 décembre dernier et sous le n° 428 [1], j'avais eu l'honneur de rapporter à Votre Excellence une conversation de M. de Martino relative aux chemins de fer orientaux où le Secrétaire général de la Consulta s'exprimait très librement sur l'Autriche et sur les obstacles que celle-ci opposait à l'Italie dans les Balkans.

Tout récemment, M. de Martino m'a de nouveau entretenu de cette question et il s'est plaint, comme il l'avait fait au mois de décembre de ce que la finance française eût refusé d'admettre un élément italien dans la constitution de la Société des chemins de fer orientaux.

«Ce n'est pas, m'a dit mon interlocuteur, que nous attachions une importance de premier ordre à cette affaire, mais nous y voyons cependant un intérêt certain parce qu'elle touche de très près à la question de la ligne Danube-Adriatique. Pourquoi les banques françaises n'ont-elles pas accepté notre collaboration ? Notre politique, comme celle de la France, est favorable sur cette question à la Serbie; l'Autriche au contraire lui est nettement hostile. C'était là un motif d'entente entre les capitaux de nos deux pays, et nous vous apportions dans cette affaire un appui sérieux contre l'Autriche.

«Si, dans les Balkans, sur le terrain politique, a ajouté M. de Martino, le Ballplatz et la Consulta marchent souvent d'accord, il n'en est pas de même sur le terrain économique. Là, nos intérêts sont tout opposés à ceux de notre alliée et nous nous heurtons constamment l'un l'autre».

Ces déclarations, dans la bouche de M. de Martino, sont intéressantes à retenir. Elles montrent que, même parmi les éléments austrophiles de ce pays, on ne se fait guère illusion sur l'appui de l'Autriche et que dans les Balkans se poursuit actuellement, sur le terrain des intérêts économiques, une lutte d'influence très vive entre les diplomates des deux pays. On peut se demander si la distinction qu'on se plaît à faire ici entre les intérêts politiques et économiques pourra résister longtemps à la force des choses. Beaucoup de gens en doutent.

[1] Document reproduit dans le tome VIII, 3e série, sous le numéro 687.

421.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 56. *Belgrade, 9 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 20 mars.)

Le Gouvernement serbe fait bonne mine au nouveau Souverain de l'Albanie : Votre Excellence trouvera ci-joint deux courts articles de la *Samo-Ouprava,* qui contiennent un compliment de bienvenue et l'exposé des premières exigences de la Serbie vis-à-vis du nouvel État. Le Roi de Roumanie paraît s'être intéressé au sort de son neveu et avoir recommandé à Belgrade et à Athènes les relations de bon voisinage. Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le télégraphier à la date de ce jour, sous le n° 51 [1], le Ministre de Roumanie me dit avoir reçu de M. Pachitch l'assurance que le Gouvernement serbe serait disposé à vivre en bons termes avec le nouveau Gouvernement albanais, pourvu que celui-ci le garantisse de tous troubles sur sa frontière et s'empresse à lui concéder l'issue commerciale à l'Adriatique promise à la Serbie par la conférence de Londres. De son côté le Ministre de Grèce m'a donné à entendre que son Gouvernement avait également tout intérêt à vivre en bons rapports avec le nouvel État, si celui-ci consentait aux Épirotes une part convenable d'autonomie.

Si, pour le présent, les points de vue se trouvent identiques entre la Serbie, la Grèce et la Roumanie sur le sujet de l'Albanie, il m'a pourtant semblé que les avis divergeaient sensiblement en ce qui concerne l'avenir. M. Alexandropoulos m'a parlé d'une Albanie qui, solidement appuyée sur les États serbes et sur la Grèce, travaillerait à se dégager des influences austro-italiennes pour se renfermer étroitement dans le giron balkanique : c'est là une manière de voir qui doit évidemment plaire à Berlin. M. Filality m'a paru également préoccupé de consolidation balkanique, mais moins désireux d'éviter que l'Albanie ne devînt le champ clos de la rivalité austro-italienne. Quant à la Serbie, ses conceptions albanaises sont probablement moins pacifiques; la presse serbe continue de publier les nouvelles les plus tendancieuses sur l'anarchie qui règnerait dans la Principauté voisine; si le Gouvernement peut se montrer enclin à des idées de conciliation et de bon voisinage, l'opinion n'en considère pas moins comme un idéal souhaitable la dissolution et le partage de l'Albanie, avec toutes ses conséquences dans les relations austro-italiennes. M. Pachitch m'affirme, d'ailleurs, qu'il n'existe aucune entente entre la Serbie,

[1] La reproduction de ce télégramme dont M. Descos indique la teneur dans le présent rapport était inutile.

la Roumanie et la Grèce sur le sujet de l'Albanie; le maintien du *statu quo* créé par le traité de Bucarest reste le seul lien qui les unisse.

Quoi qu'il en soit, la paix semble se consolider dans le Balkan. La Roumanie se flatte d'avoir contraint la Turquie et la Bulgarie à la réserve : la signature de la paix serbo-turque paraît imminente. Il n'y a plus de motif de troubles qu'en Albanie où les querelles persisteraient entre gens d'Essad Pacha et de Kemal Bey, où les renseignements du ministère royal des Affaires étrangères signalent une fermentation générale dans les montagnes peuplées de musulmans contre le prince européen installé sur le littoral. Les semaines qui vont venir montreront ce qu'il y a de fondé dans ces rumeurs; en tous cas, l'on s'accorde à reconnaître que l'avenir de l'Albanie dépend presque complètement à l'heure actuelle de l'attitude d'Essad Pacha, et, comme cet homme a jusqu'ici trompé tout le monde, il ne saurait inspirer grande confiance.

En attendant les événements, la Skoupchtina discute des interpellations sur le soulèvement albanais de l'automne passé, et le commandant des troupes serbes, le général Michitch, ayant été mis à la retraite à cette occasion, le Gouvernement et l'opposition se disputent âprement quant à la responsabilité de la surprise.

422.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople, à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 160. *Constantinople, 9 mars 1914*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 28 mars.)

L'ambassade de France à Constantinople n'a eu depuis dix ans que trop d'occasions d'entretenir le Département des progrès de l'action italienne en Turquie et de marquer les phases diverses qu'elle a traversées. Lorsqu'à la suite de l'échec de ses vastes projets coloniaux, l'Italie commença dans les dernières années du XIX^e^ siècle à reporter ses regards vers le bassin oriental de la Méditerranée et, revenant aux traditions de Venise et de Gênes, mit son ambition à faire rayonner dans l'Empire ottoman sa culture et son influence, elle s'arrêta d'abord à une attitude de réserve, voire même d'hostilité envers le clergé, inspirée des principes de laïcisation de Crispi. Une expérience de quelques années suffit à démontrer aux agents italiens en Orient l'inefficacité d'une pareille méthode et la nécessité pour obtenir des résultats en rapport avec les sacrifices consentis de chercher un appui auprès de l'élément religieux. L'attachement de Léon XIII aux privilèges traditionnels de la France en Orient,

la rigueur avec laquelle il refusa toujours de laisser fléchir les principes proclamés dans l'encyclique *Aspera Rerum conditio* rendirent vaines les premières tentatives de rapprochement entre les agents du Gouvernement royal dans le Levant et les Congrégations religieuses. La situation se modifia à la faveur du rapprochement inexprimé mais réel qui s'opéra entre le Vatican et le Quirinal lors de l'avènement d'un nouveau Pontife. Les Italiens surent, avec un grand tact politique, mettre à profit l'ébranlement causé à notre protectorat par la rupture de nos rapports avec le Saint-Siège pour opérer leur réconciliation avec le clergé latin. En quelques mois des relations courtoises, puis confiantes s'établirent entre les Consuls et les missionnaires italiens, déjà très nombreux dans l'Empire, et les dangers dont cette nouvelle orientation de la politique du Cabinet de Rome menaçait notre influence sur le terrain religieux et scolaire ne tardèrent pas à apparaître. Les dépêches de l'ambassade des 8 janvier et 4 septembre 1906 ont exposé au Département les premiers développements d'une politique à laquelle présida, avec une activité et un zèle auxquels ses attaches de famille avec le Monde noir de Rome n'étaient sans doute pas étrangères, le marquis Imperiali, alors Ambassadeur d'Italie à Constantinople. Son successeur, le baron Mayor des Planches, poursuivit dans la voie qui lui était tracée et donna à son tour une énergique impulsion aux agents italiens dans les provinces.

Les pressantes attaques ainsi dirigées contre la situation prépondérante dont nous avions jusque-là disposé sans conteste aboutirent en quelques années à des résultats que sans doute nos adversaires eux-mêmes n'avaient pas osé escompter au début de leur campagne. J'ai eu moi-même le regret de devoir, dans un rapport daté du 9 septembre 1911, dresser en quelque sorte la liste des positions perdues par nous depuis 1906; la défection des Mineurs conventuels et des Carmes de Syrie, le passage définitif sous la protection italienne de vingt-quatre églises dont quelques-unes, comme celles de Saint-Pierre à Galata et de Saint-Antoine à Péra, étaient depuis des siècles considérées comme des églises françaises. Et je concluais que notre protectorat ne s'étendait plus en réalité, si l'on excepte les Lieux Saints, qu'aux délégués apostoliques représentant directement le Saint-Siège et à quelques missionnaires isolés. A la veille du conflit de Tripolitaine, la propagande italienne, servie par les mauvaises dispositions à notre égard du Cardinal Secrétaire d'État et du Délégué apostolique à Constantinople, puissamment secondée par l'action de l'association nationale de Florence qui met au service de l'expansion italienne une activité intense et des fonds considérables, ne dédaignant pas les manifestations théâtrales, comme la venue des marins italiens à Jérusalem en juin 1911, se faisait partout menaçante. A Damas, à Salonique, à Mossoul, sur les points les plus divers de l'Empire, nos agents signalent avec inquiétude les progrès constants de l'influence italienne. Partout nos rivaux fondent des

écoles, créent des dispensaires, et tout annonce que nos établissements scolaires et hospitaliers vont avoir à faire face à une redoutable concurrence.

La guerre italo-turque interrompit brusquement la lutte menée contre nous avec autant de persévérance que d énergie, forçant nos adversaires à ajourner leurs projets. Mais à peine la paix de Lausanne était-elle conclue que les Italiens reprenaient la campagne, avec le surcroît de prestige que leur valaient leurs récents succès dans ces pays d'Orient qui ont d'instinct le culte de la force. Le marquis Garroni, appelé à renouer les relations diplomatiques du Gouvernement royal avec la Porte, parvint rapidement, par l'ostentation avec laquelle il affecta de se poser en toute occasion en ami de la Turquie, par l'habileté avec laquelle il sut exploiter la situation très favorable qui résulte pour l'Italie de l'occupation du Dodécanèse, à faire oublier aux dirigeants jeunes-turcs leurs rancunes contre l'ennemi de la veille. Il mit à profit ses bonnes relations avec le Gouvernement ottoman pour reprendre la politique suivie par ses prédécesseurs, en y adjoignant toutefois un programme d'action économique pour l'exécution duquel il trouve un utile appui en la personne de M. Nogara qui s'est fait, avec un zèle que ses fonctions de délégué des porteurs italiens de la Dette peuvent faire paraître quelque peu indiscret, le courtier des entreprises italiennes en Turquie.

Les résultats obtenus par les Italiens, les visées qu'ils ont démasquées au cours des 18 mois qui se sont écoulés depuis la fin du conflit de Tripolitaine ne sont pas de nature à nous faire envisager l'avenir sans inquiétude. C'est pourquoi je ne crois pas sans intérêt de tracer ici à l'aide des rapports de nos Consuls une rapide esquisse de l'activité italienne durant cette courte période.

La guerre italo-turque, qui a eu pour résultat de faire perdre aux Italiens sur plusieurs points de l'Empire une partie du terrain acquis, a, par contre, plutôt favorisé leurs visées d'ordre politique et économique sur une région que la proximité de l'Érythrée avait dès longtemps désignée à leur attention, le Yémen et l'Acyr. Les intrigues ourdies lors du blocus des ports ottomans de la mer Rouge avec le Cheik Saïd Idriss et les tribus arabes en état de révolte chronique contre l'autorité turque n'ont pas été dénouées après la paix, et il n'est guère douteux aujourd'hui que les Italiens ne se soient attachés d'une façon durable le Mahdi de l'Acyr auquel ils ont fourni les moyens de fortifier sa position vis-à-vis des Turcs. La correspondance de notre actif représentant à Hodéidah a tenu le Département au courant des menées des Italiens dans cette vaste contrée. Leurs navires de guerre visitent sans cesse Camaran, Safed, Hodéidah, Mokha et les autres ports de la côte. La création de consulats et d'agences consulaires, celles d'hôpitaux et de dispensaires préparent l'emprise italienne sur cette région. Parfois les autorités royales gardent si peu de ménagements vis-à-vis de l'administration locale que sur plusieurs points, à Mokha notamment, le bruit

se répand que les Italiens préparent l'occupation du pays. Ces craintes sont sans doute exagérées ; mais le jour où l'hostilité croissante des indigènes contre l'autorité turque, à la fois tracassière et impuissante, se traduira en révolte ouverte, il est à craindre que les Italiens ne résistent pas à la tentation d'encourager un mouvement qui doit presque fatalement aboutir à l'établissement de leur protectorat sur la côte de l'Acyr. Ce n'est pas ici le lieu de marquer la répercussion qu'une telle politique aurait sur nos intérêts dans la mer Rouge ; mais il est certain que nous devons d'ores et déjà compter avec l'éventualité d'une action italienne dans ces contrées lointaines, qui ne sont plus rattachées à l'Empire turc que par un lien plus nominal que réel*.

Plus directement menaçante pour nous, bien que ne cachant sans doute pas d'arrière-pensées politiques, est l'action des Italiens en Syrie et en Palestine, parce qu'elle s'exerce sur le terrain scolaire et religieux, jusqu'ici à peu près réservé à notre influence. Les rapports de notre Consul à Caïffa ont à plusieurs reprises signalé les indices d'un vaste plan d'ensemble dirigé contre nos établissements. Pour faciliter l'intrusion des Franciscaines, l'Association nationale italienne procède à d'importants achats de terrains à Nazareth, à Naplouse, à Djéniné. D'autres se préparent à Tibériade, à Safed, à Caïffa. Les Franciscaines italiennes s'installent à Gaza au mois d'octobre dernier, tandis que l'Association de Florence négocie à Salt l'achat d'un terrain de 7.000 hectares, situé dans une région fertile et qui paraît se prêter avec succès à une colonisation agricole. Le Département connaît par la correspondance de Damas et de Jérusalem les différents épisodes de l'installation à Salieh des Mineurs conventuels et de la lutte encore indécise que nous soutenons depuis trois ans pour empêcher les religieux italiens de créer dans ce riche faubourg de Damas une paroisse indépendante. Si l'on songe aux écoles et aux établissements hospitaliers que les Italiens possèdent déjà à Jaffa, à Jérusalem, aux nombreux instituts des Salésiens et des Franciscains, agents puissants et décidés de la propagande italienne, on ne peut s'empêcher de penser qu'en Palestine surtout notre prédominance est sérieusement menacée. Au point de vue scolaire les progrès de nos rivaux ont été jusqu'ici vus sans défaveur par les autorités ottomanes, naturellement désireuses d'encourager tout ce qui est de nature à battre en brèche notre situation privilégiée. Sur le terrain religieux l'élément italien trouve un appui précieux dans les sympathies secrètes dont il est l'objet de la part de la Custodie et du Patriarcat latin. L'incident relatif aux honneurs rendus au Consul d'Italie à Jérusalem est à cet égard symptomatique, et il est malheureusement à redouter que notre protectorat, de plus en plus menacé à mesure que la supériorité numérique des religieux italiens s'affirme davantage

* Annotation du Département : *A noter que les Italiens ont spontanément reconnu que nous pouvions avoir des droits à Cheik-Saïd. Un moment viendra peut être où il faudra les faire valoir surtout si nous avons pu nous débarrasser de la bande d'aigrefins qui s'est emparée de cette affaire.*

dans la Custodie, ne subisse prochainement de nouvelles atteintes. Le projet de division de la Custodie, signalé le 21 février dernier par notre Consul général à Jérusalem, qui aboutirait à faire passer sous le protectorat italien les maisons franciscaines d'Égypte, ne constituerait pas, s'il venait à se réaliser, l'une des moins graves.

La Syrie et la Palestine ne suffisent pas d'ailleurs à absorber l'activité des Italiens. A Smyrne, où se porta il y a quelques années leur principal effort, les Italiens sous la direction d'un Consul général actif, animé de sentiments étroitement nationalistes et ne redoutant pas de provoquer à chaque instant des incidents (le Département n'a certainement pas oublié les conditions dans lesquelles M. Carletti a quitté en 1904 Jérusalem), ont repris leur travail de propagande dont l'intensité n'est pas sans éveiller les susceptibilités des autorités ottomanes. Dans la région d'Ismidt les livres italiens sont distribués gratuitement dans les écoles.

L'affaire de la suppression du commissariat de Boudja nous a démontré l'année dernière que la région de la mer Noire n'était pas non plus à l'abri des entreprises et des intrigues italiennes. Aujourd'hui notre Consul à Samsoun signale que le curé de la paroisse de Kérassunde a reçu de la Reine-Mère d'Italie, à qui il s'était adressé directement, une somme de 2.000 francs. Il est difficile d'autre part d'admettre que le voyage en Anatolie d'un Secrétaire de légation italien, M. Amadori, dont nos agents nous ont signalé en plein hiver le passage à Samsoun, à Trébizonde, à Sivas, ne cache pas une mission d'études.

Cependant le développement de la question des îles conduisait naturellement l'Italie à en venir à son tour à la politique des sphères d'influence et à concentrer dans la région d'Adalia ses visées d'expansion économique, plus ou moins dispersées jusque là. Je ne crois pas utile de refaire ici l'historique d'une question que les récents événements ont imposée à l'attention de toutes les Chancelleries. La correspondance de ce poste et de nos consulats de Smyrne et de Rhodes, ainsi que les rapports de notre ambassade à Rome, que Votre Excellence a bien voulu me communiquer, ont tenu au jour le jour le Département informé des différentes étapes de la pénétration italienne en Pamphylie et en Cilicie. Consulats de carrière créés à Adalia et bientôt sans doute à Makri, écoles et dispensaires inaugurés à Makri et à Mougla, lignes de navigation faisant régulièrement le service des petits ports du littoral, visites fréquentes des navires de guerre italiens dans la baie de Marmarice, contrat d'études obtenu sous les auspices de M. Nogara pour la création de voies ferrées dans cette région, tout indique l'intention des Italiens de ne rien négliger pour faire à brève échéance non seulement de l'hinterland d'Adalia mais encore de la côte de Lycie en remontant vers Aïdin un centre de rayonnement politique et économique.

M. Bompard a exposé au Département les raisons que nous avons de ne point

redouter outre mesure les visées italiennes dans une région où nos intérêts sont, somme toute, assez faibles et où le rail anglais vers Aïdin, la voie allemande vers Afioun-Kara-Hissar et Konia limiteront nécessairement au Nord et à l'Est les velléités d'expansion du Gouvernement royal. Certes nous ne devons pas nous bercer de l'illusion que la pénétration italienne en Pamphylie marquera l'arrêt complet des progrès de nos rivaux dans les régions qui nous touchent de plus près, comme la Syrie et la Palestine. On peut espérer toutefois que la campagne menée contre nous subira quelque ralentissement à mesure que les ambitions du Cabinet de Rome sur une portion de la côte d'Anatolie se préciseront davantage. Et surtout nous y gagnerons de voir s'éveiller peu à peu contre la politique remuante de leur ennemie de la veille les méfiances de l'opinion turque, si vite endormies après la paix de Lausanne. Déjà on peut constater que la presse ottomane qui, il y a quelques semaines encore, était pour l'Italie pleine d'attentions et de prévenances manifeste quelque inquiétude. En vain l'organe de l'ambassade d'Italie à Constantinople multiplie-t-il les déclarations rassurantes et les protestations d'amitié envers la Turquie. En vain s'efforce-t-il de démontrer que l'Italie ne vise à exercer dans l'Empire aucune action politique et cherche seulement à employer en Orient, pour le plus grand bien des Turcs, le trop plein de son activité économique et l'excédent de ses capitaux. Ces assurances ne suffisent plus à dissiper les méfiances des dirigeants et des populations. Notre agent à Rhodes note la sourde hostilité qui règne parmi les Turcs et les Grecs de la région d'Adalia contre les Italiens, coupables de vouloir aller trop vite en besogne et de ne pas mettre assez de discrétion dans leur propagande. La pénétration italienne paraît devoir rencontrer des obstacles inattendus et, déjà, l'on voit la population indigène déserter les écoles ouvertes à grand fracas à Adalia et à Makri. Je tiens de bonne source que les dirigeants du parti Union et Progrès se préoccupent très sérieusement de l'attitude nouvelle adoptée par le Cabinet de Rome. Certains indices, comme l'échec des tentatives du marquis Garroni pour obtenir de la Porte la réintégration des officiers italiens employés avant la guerre dans la gendarmerie ottomane, indiquent que ces craintes sont partagées dans les milieux gouvernementaux et que l'on y veut éviter tout ce qui serait de nature à favoriser les ambitions que l'Italie vient assez brusquement de dévoiler.

On peut donc espérer, si, comme cela paraît vraisemblable, cet état d'esprit ne fait que s'accentuer dans les sphères officielles turques, que nos agents trouveront désormais auprès de l'administration locale sinon un appui tout au moins une neutralité bienveillante dans les luttes d'influence qui s'engageront entre eux et leurs collègues italiens. Il n'est pas douteux en effet que, sinon en matière économique où pour quelques années encore le péril allemand est plus à redouter pour nous que la concurrence italienne, du moins sur le terrain

scolaire et religieux la rivalité franco-italienne ne soit devenue l'un des faits dominants de notre politique orientale. Dans la lutte qu'il nous faut soutenir pour la défense de nos positions séculaires contre un pays jeune, ardent et que de brillants succès succédant brusquement à une longue période d'effacement ont à nouveau convaincu qu'il est dans ses destinées de faire rayonner sa culture dans la Méditerranée orientale, nous ne pouvons guère nous dissimuler que le temps travaille plutôt pour nos adversaires que pour nous. Nous avons en plus à compter avec deux graves causes d'infériorité que le zèle et l'activité de nos agents ne suffisent pas toujours à compenser. L'absence de représentation diplomatique auprès du Vatican, outre qu'elle nous empêche dans la plupart des cas de découvrir les projets de nos adversaires assez à temps pour les déjouer, nous condamne à nous contenter de parer les coups qu'on nous porte sans pouvoir les rendre. La faiblesse numérique des religieux français dans le Levant, qui s'aggrave à mesure que deviennent plus inextricables les difficultés de recrutement auxquelles se heurtent nos ordres missionnaires, permet aux éléments italiens d'envahir peu à peu les communautés catholiques d'Orient.

Notre protectorat sur les Lieux Saints, qui a jusqu'ici le mieux résisté aux attaques dirigées contre nous, est lui-même sérieusement menacé par la prépondérance dans la Custodie des religieux italiens, dont les sentiments nationalistes sont connus et qui supportent de plus en plus impatiemment nos privilèges. Le très intéressant article paru dans un journal de Bologne, que notre Consul général à Jérusalem a communiqué à Votre Excellence le 5 février dernier, analyse, dans un esprit de chauvinisme étroit et même de haine à l'égard de la France mais avec une incontestable clairvoyance, les causes qui travaillent en Palestine en faveur de nos rivaux. Les attaques qui vont incessamment se renouveler contre le Protectorat de Terre Sainte n'épargneront pas non plus ce qui reste de notre droit de protection sur les ordres internationaux.

Sans doute, à prendre les choses à la rigueur, on pourrait se demander si les charges que nous impose l'exercice du protectorat sont toujours en rapport avec les avantages qu'il comporte. Il n'est pas douteux cependant que le maintien de notre prédominance en matière religieuse ne soit une des conditions de la suprématie de notre langue et de notre culture dans le Levant*. Certes celle-ci occupe encore le premier rang, mais ses progrès sont intimement liés au développement de nos ordres enseignants. Leur décadence amènerait tôt ou tard un irrémédiable recul de la pensée française en Orient. Il y a là un problème qui s'impose à l'attention du Gouvernement de la République au moment surtout où nous constatons les progrès accomplis depuis dix-huit mois par les plus dangereux de nos rivaux.

* Annotation du Département : *Très juste.*

423.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 44. *Saint-Pétersbourg, 9 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mars; Dir. pol., 23 mars.)

Votre lettre n° 192 [1] est arrivée par la valise le lendemain du départ de M. Paléologue pour une courte absence.

L'Ambassadeur ne manquera pas à son retour de donner à cette intéressante dépêche la suite qu'elle comporte. Je crois toutefois devoir dès maintenant faire remarquer qu'au moment où notre Ministre en Perse vous signalait la méfiance de la légation russe à l'égard de la gendarmerie suédoise en Perse, il ignorait sans doute la violence du mouvement anti-russe qui s'est déchaîné récemment en Suède et qui rend vraiment difficile aux Russes d'envisager avec sympathie une collaboration suédoise dans la région qui les intéresse spécialement.

Quant à la pénétration de soldats anglais ou indiens dans le Sud de la Perse, ce n'est pas le Gouvernement russe, c'est le Cabinet libéral de Londres qui s'y est opposé jusqu'ici. Il ne dépend que de lui d'employer dans sa zone les moyens efficaces que le Cabinet de Saint-Pétersbourg emploie dans la sienne. Si, pour des raisons de politique intérieure, il préfère n'en rien faire, il ne peut guère faire grief au Gouvernement russe d'agir autrement. La situation qui en résulte à Téhéran est certes peu agréable pour la légation d'Angleterre, mais il ne semble pas qu'elle doive mettre en péril les relations entre Londres et Saint-Pétersbourg.

424.

M. Krajewski Délégué de France à la Commission Internationale de Contrôle en Albanie,
à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 46. *Durazzo, 9 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mars; Dir. pol., 23 mars.)

Ce matin la Commission de contrôle a eu avec le prince de Wied un long entretien au cours duquel les diverses questions ont été passées en revue. Ce

[1] Du 5 mars, ci-dessus reproduite sous le numéro 398.

qui a surtout fait une forte impression sur le nouveau souverain, c'est l'état très précaire du Trésor. En ma qualité de délégué aux Finances, j'ai longuement exposé la situation telle qu'elle est et ce qu'elle aurait pu être si des sommes considérables n'avaient été dépensées pour une campagne d'influence personnelle par un personnage que le prince a reconnu, bien que j'aie tu son nom. Par ma correspondance précédente Votre Excellence sait qu'il s'agit d'Essad Pacha.

L'état actuel des finances est désespéré; l'actif existant dans les caisses de Valona et Durazzo est tel qu'il ne permettra pas de payer dans quelques jours le traitement des fonctionnaires pour le mois de février (vieux style). Quant à Scutari, le passif dépasse l'actif. Le colonel Phillips, qui se trouvait à Durazzo, a déclaré qu'il ne pouvait plus assurer le paiement des fonctionnaires et de la gendarmerie. J'ai cité au prince des chiffres précis et attiré son attention sur la nécessité pour lui de pourvoir à ce manque de ressources. J'ai appris ce soir par mon collègue albanais que le prince, très impressionné par l'exposé que je lui avais fait, était décidé à prélever les sommes indispensables sur les deux millions de francs à lui avancés par les banques italo-autrichiennes.

En ce qui concerne les provinces méridionales, le souverain a admis les négociations de la Commission de contrôle avec le préfet de Corfou, mais il s'est réservé les mouvements de gendarmerie et la nomination des fonctionnaires.

Il a demandé quelques renseignements sur le statut organique et exprimé le désir d'avoir une copie de la partie achevée. Elle lui sera communiquée dès notre rentrée à Valona.

Enfin, il nous a laissé entendre qu'il serait désireux de nous voir aller à Scutari où la situation n'est pas des plus rassurantes. Il faut attribuer ce désir à l'intervention du délégué italien qui avait précédemment fait agir le capitaine Castoldi, secrétaire du prince. L'Italie voit avec inquiétude la continuité de la politique autrichienne dans l'Albanie du Nord et je sais que M. Leoni a reçu à ce sujet des observations de son Gouvernement. Notre collègue s'est depuis lors donné pour tâche d'entraîner la Commission de contrôle à Scutari, mais jusqu'ici il s'était heurté à des raisons invoquées par le délégué autrichien «impuissant à agir sans instructions de Vienne». Dans ces conditions il a voulu faire agir le prince et il croit que la phrase très vague prononcée par le prince de Wied aura raison de l'obstruction autrichienne. Je ne suis pas aussi optimiste que lui.

En résumé, mon impression reste ce qu'elle était : le prince Guillaume agira en tout sous sa propre inspiration en ignorant autant que possible l'existence de la Commision. Il se heurtera à de grosses difficultés qu'il ne soupçonne même pas et qui le mettront dans un tel embarras que, pour faire œuvre utile, il devra s'adresser à l'expérience des délégués des grandes Puissances.

425.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 139. *Paris, 10 mars 1914, 13 h. 35.*

Je réponds à votre télégramme n° 58 [1].

Mon télégramme n° 138 [2] vous a appris les réserves de l'Allemagne à l'égard de la démarche austro-italienne à Athènes, à en juger par la communication de M. de Radowitz à mon Département, le Cabinet de Berlin ne désire pas agir isolément.

Dans ces conditions il me paraît que c'est à lui que devraient s'adresser les Puissances de la Triple Entente et que Sir Ed. Grey est qualifié pour parler en leur nom.

Il pourrait faire remarquer que l'initiative prise par l'Autriche et l'Italie de répondre sans consultation préalable avec les autres Puissances sur un point seulement de la note grecque impose aux Puissances de la Triple Entente de rappeler qu'au moment où les décisions des Puissances, concernant l'Albanie et les îles de la mer Égée, ont été communiquées à Athènes et à Constantinople, les Puissances de la Triple Alliance ont déclaré «qu'on sera mieux à même de discuter la ligne de conduite à suivre concernant un accord entre les Puissances pour faire valoir leurs décisions quand on aura obtenu les réponses des Gouvernements turc et grec». Le porte-parole de la Triple Entente pourrait également faire ressortir que la question des îles et celle de l'Albanie méridionale sont restées liées et qu'on ne saurait répondre fragmentairement à la note du Cabinet d'Athènes, que par suite les Cabinets de Paris, de Londres et de Pétersbourg sont prêts à arrêter d'accord avec les Cabinets de la Triple Alliance un projet de réponse à la note grecque visant tous les points qui y sont traités et qu'ils comptent sur l'intervention du Gouvernement impérial auprès de ses alliés pour faciliter la prompte conclusion de cette conversation. En effet, si nous avons consenti à l'ajourner pour marquer notre souci de maintenir l'accord à six, nous n'en reconnaissions pas moins la réelle nécessité. La démarche isolée de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie est venue démontrer l'urgence de

[1] M. Paul Cambon faisait connaître par ce télégramme, qui est du 9 mars, la surprise éprouvée par Sir E. Grey, à l'annonce de la démarche faite à Athènes par le Ministre d'Autriche-Hongrie (lecture à M. Streit d'une note verbale).

[2] Télégramme circulaire du 9 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 418.

traiter dans leur ensemble les questions se référant aux démarches grecques touchant les îles et celles touchant la situation des Épirotes.

Je vous serai obligé de vous entretenir de ces suggestions avec Sir Ed. Grey et M. de Benckendorff et de me faire connaître leur avis.

426.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 36. *Athènes, 10 mars 1914, 12 h. 40.*

(*Reçu :* 14 h. 30.)

Le Ministre de Russie me fait savoir qu'il a été prévenu hier soir par le Ministre d'Allemagne que celui-ci avait commis une erreur en adhérant à la note austro-italienne(1) ; il n'avait mandat que de participer à la rédaction d'un projet à soumettre à tous les représentants des grandes Puissances et ne doit s'associer qu'à une démarche collective des six. Une dépêche de son Gouvernement l'invitait hier à prier M. Venizelos de ne pas publier adhésion de l'Allemagne mais la chose avait été faite à la séance de la Chambre des Députés et les journaux d'aujourd'hui reproduisent la note en mentionnant agrément du Gouvernement allemand. Quant au Ministre d'Italie il a déclaré qu'il avait des instructions précises pour agir d'accord avec le Ministre d'Autriche*.

(1) Cf. *Grosse Politik,* vol. 3, II, pièces n[os] 14305 à 14308. Voir aussi la note de l'ambassade d'Allemagne du 11 mars ci-dessous reproduite sous le numéro 431.

*Annotation du Département : *Nous avons télégraphié à Londres après la visite que j'avais reçue de Radowitz dégageant l'Allemagne de la solidarité dans la démarche isolée. Nous savons «de source sûre» que cette initiative isolée n'a pas été un malentendu, du moins du côté de Vienne et de Rome. Nous avons donc proposé à Sir Ed. Grey de s'adresser au nom de la Triple Entente à Berlin pour proposer de répondre à tous les points de la note grecque, en invoquant les déclarations mêmes de la Triple Alliance faites au moment de la signification à Constantinople et à Athènes des décisions des Puissances.* (De la main de M. J. Gout.)

427.

M. Boppe, Chargé d'Affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 131. *Péra, 10 mars 1914, 18 h.*

(*Reçu :* 18 h. 35.)

Le délégué serbe s'est mis hier d'accord avec les négociateurs ottomans sur les quelques points qui étaient encore en discussion. Il put notamment, grâce à l'intervention amicale du conseiller de l'ambassade de Russie qui assistait à cette conférence, régler d'une manière satisfaisante pour son Gouvernement les questions relatives à la juridiction du Cheikh-ul-Islam et à l'enseignement de la langue turque dans les écoles musulmanes. Sur ce point toutefois il attend encore l'approbation de M. Pachitch.

Le délégué serbe espère pouvoir signer le traité après-demain.

428.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tailhand, Chargé d'affaires de France à Cettigné.

T. n° 13. *Paris, 10 mars 1914, 21 h. 20.*

Je réponds à votre télégramme n° 11 [1].

La Banque de Paris reste disposée à s'associer avec la Societa Commerciale d'Oriente pour l'avance de 3 millions; mais elle attend encore la réponse des Italiens aux demandes de précisions qu'elle a adressées touchant les chemins de fer. Le groupe français devrait en effet avoir sa part dans ces entreprises.

Dans ces conditions, veuillez dire à votre collègue italien que des pourparlers avec les autorités monténégrines ne pourront commencer d'accord entre vous que lorsque le groupe français aura reçu du groupe italien les précisions demandées et sera assuré que, comme l'Ambassadeur d'Italie me l'a déclaré, les concessions envisagées seront partagées également entre les deux groupes.

J'ajoute qu'il serait correct que le Gouvernement monténégrin envoie des instructions à son consul à Paris, afin qu'il soit en mesure de traiter avec la Banque les questions relatives à la nouvelle avance.

[1] Du 7 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 409.

429.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 121. *Berlin, 10 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mars ; Dir. pol., 16 mars.)

La campagne des journaux allemands contre la Russie a continué jusqu'à ce jour avec beaucoup de vivacité.[1] On trouvera sous ce pli un extrait des articles parus hier dans le *Lokal Anzeiger* et le *Tageblatt* de Berlin.

Aujourd'hui une note d'allure officieuse a été insérée dans l'édition du matin du *Lokal Anzeiger,* déclarant que les Gouvernements allemand et russe sont *absolument* étrangers à l'attitude actuelle de la presse. L'article ajoute qu'il suffit de citer deux faits pour montrer la situation sous son vrai jour : l'accord qui existe entre l'Allemagne et la Russie au sujet de l'Arménie et le voyage que l'Empereur Guillaume va faire à Corfou, déplacement qui dénote chez lui l'absence de préoccupations. Le *Lokal Anzeiger* conclut en disant que toute la polémique engagée entre journaux allemands et russes ne peut servir qu'à divertir la presse française et lui venir en aide.

D'autre part, la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* en tête du numéro publié ce soir, contient un démenti officiel aux bruits lancés par certaines feuilles[2] d'après lesquels le Reichstag serait saisi prochainement d'un nouveau projet d'armements entraînant une dépense d'un demi-milliard de marks. « Nous pouvons déclarer, dit l'organe de la chancellerie, qu'on n'a pas en vue un nouveau projet militaire. »

P. S. — M. de Jagow que j'ai vu aujourd'hui considère cet incident de presse comme clos. Il m'a naturellement déclaré que l'Office impérial y était tout à fait étranger.

On pense qu'à l'occasion de la discussion sur le budget des Affaires étrangères, le Chancelier s'expliquera sur les relations de l'Allemagne avec la Russie et mettra les choses au point.

(1) Voir sur le début de cette campagne une lettre de M. de Manneville en date du 5 mars, ci-dessus reproduite sous le n° 402.

(2) Le général de Laguiche, Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, écrivait le 21 février : « l'État-Major russe croit savoir que l'on prépare à Berlin, tout au moins, comme étude dans les bureaux du grand État-Major une nouvelle loi militaire tendant à augmenter le nombre des recrues ».

430.

Note du Ministre.

Paris, 11 mars 1914.

M. Tittoni a commencé par me déclarer que la demande austro-italienne était le résultat d'un malentendu. Et voici la note remise par les deux Ministres :[1]

1° La Commission de contrôle à Valona a garanti par une délibération l'égalité complète de toutes les religions et l'usage de toutes les langues parlées en Albanie. Les Puissances ratifieraient cette délibération;

2° Aussitôt que les troupes grecques auront évacué le territoire assigné à l'Albanie, les Puissances s'occuperont de la rectification des frontières promise à M. Venizelos par l'Italie et l'Autriche-Hongrie;

3° La frontière de Koritza doit rester telle qu'elle a été délibérée à la Conférence de Londres;

4° Les Puissances recommanderont au prince d'Albanie de tenir compte du désir de la Grèce que dans la gendarmerie albanaise soient compris des éléments de l'Albanie du Sud.

Il serait nécessaire, dit M. Tittoni, que cette communication fût faite par les six Puissances le plus tôt possible.

431.

Note de l'ambassade d'Allemagne.

Paris, 11 mars 1914.
(*Reçu :* 13 h..)

Le représentant de la Grèce à Berlin ayant urgé (*sic*) la réponse des Puissances à la note du Gouvernement hellénique, les représentants de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie avaient reçu l'ordre de leurs Gouvernements respectifs de se concerter sur la teneur de la réponse, pour épargner toute perte de temps. A la suite d'un malentendu les représentants en question ont déjà fait part de ce texte au Gouvernement grec. Le Gouvernement impérial et ceux de ses alliés n'ont cependant pas l'intention de faire une démarche isolée,

[1] Note lue à M. Streit par le Ministre d'Autriche-Hongrie. Voir le télégramme d'Athènes, du 8 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 413.

ils tiennent au contraire à donner leur réponse ensemble avec toutes les autres Puissances. Le Gouvernement de la République est vraisemblablement déjà informé du texte concerté à Athènes par son représentant.

Le Gouvernement impérial estimant qu'il y aurait tout avantage à donner aussi vite que possible une réponse au Gouvernement hellénique prie le Gouvernement de la République de bien vouloir se prononcer sur l'accueil qu'il réserve au projet de réponse, afin que la réponse collective puisse être remise sans délai.

432.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 63. *Berlin, 11 mars 1914, 12 h. 20.*

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me mettre à même de conférer le plus tôt possible avec le Sous-Secrétaire d'État au sujet de la lettre que nous devons échanger sur l'accord en Asie Mineure. Il y aurait intérêt à ne pas paraître vouloir retarder. J'ai lieu de penser que dans certains milieux financiers de Berlin, on souhaiterait que notre négociation avec Djavid Bey échouât et l'on se flatterait d'offrir à la Turquie les ressources dont elle a besoin.

M. de Jagow m'a demandé où en est notre négociation avec Djavid Bey. Je lui ai répondu qu'elle est sur le point d'aboutir. Le Secrétaire d'État m'a également parlé de la question du port d'Héraclée dont M. de Schoen a dû entretenir Votre Excellence. Il serait heureux que les intéressés français pussent s'entendre avec M. Stinnes parce que celui-ci jouit ici d'un grand crédit dans les milieux parlementaires.

433.

M. Deville, Ministre de France à Athènes,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 39. *Athènes, 11 mars 1914, 15 h. 20.*

(*Reçu :* 16 h. 35.)

Conformément à votre télégramme 46 [1], je viens de faire auprès du Président du Conseil démarche prescrite par votre télégramme 44 [2]. J'ai développé tous les arguments indiqués en faveur commande immédiate. M. Venizelos m'a répondu qu'il cherche toujours à acheter un cuirassé livrable à bref délai et qu'il le cherchera tant qu'il apercevra une possibilité de réussir. Seule la cession de 3 ou 4 submersibles dont il a parlé à notre attaché naval pourrait l'amener à y renoncer. Mais sauf ce cas de cession, il s'en tient pour la commande du cuirassé au procès-verbal signé et il s'est déclaré notamment très peiné de la pression tentée sur lui. Il a appris en effet par la Banque nationale que les établissements de crédit menacent de subordonner l'emprunt à la commande en question. Il m'a prié en terminant de demander à Votre Excellence de vouloir bien lui faire savoir le plus tôt possible si véritablement la date de l'emprunt va dépendre de la commande du cuirassé.

Voilà le résumé complet de notre entretien. Mais j'en ai retiré une impression telle que je me permets d'appeler toute l'attention de Votre Excellence sur l'extrême gravité qu'aurait, à ce qu'il me semble, une réponse affirmative à la demande de M. Venizelos.

434.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 38. *Vienne, 11 mars 1914, 19 h. 20.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

Hier dans le premier dîner d'une série consacrée aux chefs de mission et aux Attachés militaires, l'Empereur à côté de qui j'étais assis, m'a parlé en termes

[1] Télégramme du 10 mars, par lequel M. Doumergue priait M. Deville de faire sans délai la démarche prescrite par le télégramme 45, ci-dessus reproduit, à la date du 8 mars, sous le numéro 412. — [2] Voir au sujet de ce télégramme la note jointe au télégramme 45 visé dans la note précédente.

sympathiques du retour au service de trois ans dans l'armée française; il le juge indispensable à la formation de troupes solides et m'a déclaré que cet effort est, somme toute, une conséquence inévitable d'une initiative prise par d'autres. J'avais insisté sur la déférente [considération] avec laquelle le Gouvernement de la République appréciait l'action personnelle de Sa Majesté dans la transformation des Balkans. Les paroles prononcées presque au même moment par Votre Excellence (1) sur le rôle de l'Autriche en Albanie sont reproduites et commentées aujourd'hui avec une vive satisfaction. Dans un pays où le souci du prestige l'emporte sur celui des intérêts réels, ces manifestations semblent devoir faciliter la suite de négociations où l'on affectait de nous considérer comme des adversaires. Les déclarations de l'Empereur, si brèves qu'elles aient été, prennent quelque valeur si on les oppose à la campagne de presse allemande contre les prétendus desseins du Cabinet de Pétersbourg.

On reproche d'ailleurs de Berlin aux journaux autrichiens de ne pas s'associer suffisamment à l'inquiétude sincère ou non qu'inspirent les armements russes.

435.

M. Doulcet, Chargé d'Affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 119. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 11 mars 1914, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 55.)

Je réponds à votre télégramme 143 (2).

La note austro-italienne communiquée au Gouvernement russe par son Ministre à Athènes qui la tenait de son collègue allemand a produit ici la plus grande stupéfaction. M. Sazonoff n'a pas caché son mécontentement au Chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie et lui a déclaré qu'il trouvait étrange : 1° que deux Puissances prissent à leur compte une décision commune des six Puissances; 2° qu'elles se prononçassent au sujet de Koritza sur une proposition dont la Russie n'avait pas entendu parler; 3° qu'elles gardassent le silence sur la question des îles dont elles savaient pourtant la connexité avec celle de l'Épire. L'Ambassadeur d'Allemagne est venu hier faire une démarche identique à celle de M. Radowitz et plaider le malentendu. M. Sazonoff a répondu que cela lui facilitait sa tâche pour blâmer la démarche austro-italienne, mais le Ministre des Affaires étrangères russe est outré du procédé qui consiste à ... (3) un fait accompli quitte à l'expliquer ensuite. Il remarque du reste,

(1) Allusion au discours prononcé à la Chambre des députés le 10 mars. — (2) Du 9 mars ci-dessus reproduit sous le numéro 418. — (3) Lacune de déchiffrement.

non sans amertume, que le représentant autrichien, lui, n'a pas le moins du monde parlé de malentendu. M. Sazonoff a télégraphié à Paris et à Londres sa manière de voir; il est d'avis que la réunion de la Triple Entente à Londres doit préparer la réponse à faire à la note grecque, mais en laissant de côté le texte de la note austro-italienne.

En sortant de chez le Ministre, j'ai croisé l'Ambassadeur d'Angleterre qui venait apporter l'expression de la vive irritation que cette dernière note a causée à Sir E. Grey.

436.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 122, *Londres, 11 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 16 mars.)

Ma lettre en date du 5 de ce mois, numéro 59 [1], a fait savoir à Votre Excellence que le Premier Ministre se proposait de donner connaissance au Parlement de ses propositions concernant la solution des difficultés suscitées par l'opposition de l'Ulster au Home Rule.

M. Asquith a, en effet, formulé ses propositions dans un discours qu'il a prononcé, le 9 de ce mois, à la Chambre des Communes. Voici en quoi elles consistent.

Dans tout comté irlandais, où le dixième des électeurs en aura fait la demande, sera mise aux voix la question suivante : «La loi du Home Rule doit-elle être appliquée au comté pendant une période de six années ?» Dans tout comté où la majorité des électeurs se sera prononcée dans le sens de la non-application, la loi ne sera pas appliquée pendant six ans à dater de la réunion du premier Parlement irlandais. A l'expiration de ces six années les comtés demeurés en dehors du Home Rule y seront soumis. Telle est, dans ses grandes lignes, la solution suggérée par M. Asquith pour désarmer l'opposition anticipée faite par l'Ulster au Home Rule irlandais. Elle consiste en somme dans un sursis de six ans accordé aux comtés qui se seraient prononcés contre leur entrée dans l'organisation commune. Ce sursis écoulé, l'autonomie irlandaise deviendrait par nécessité le régime de tous les comtés d'Irlande, favorables ou non à ce régime.

Le premier Ministre a développé cette proposition avec un talent auquel ses adversaires ont été les premiers à rendre hommage. Mais les mérites même de

[1] Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette dépêche qui a trait à des difficultés d'ordre intérieur.

son discours n'ont servi qu'à mieux faire sentir l'insignifiance de la concession faite par son Gouvernement aux adversaires de sa politique. L'impression qui a prévalu sur le moment même parmi ses auditeurs et le lendemain dans la presse et le public est une profonde déception en présence d'une proposition si nettement inférieure à celle qu'on attendait et si manifestement insuffisante à résoudre la difficulté.

L'opposition n'a pas laissé subsister, fût-ce un instant, l'espoir qu'elle se contenterait de ce qui lui était ainsi offert. Dans la séance même où M. Asquith a formulé ses offres, M. Bonar Law et Sir Edward Carson ont, le premier au nom des unionistes en général, le second au nom de l'Ulster, fait connaître leur refus d'accepter les propositions du Gouvernement. Le leader de l'opposition a très clairement indiqué le piège où, selon lui, les suggestions de M. Asquith ont pour but de faire tomber les adversaires du Home Rule; il s'agirait simplement d'obtenir, moyennant un sursis de six ans, le désarmement des gens de l'Ulster et la dislocation de l'organisation insurrectionnelle de cette province; dans six ans, on imposerait de gré ou de force à l'Ulster désarmé l'acceptation de la loi. De son côté, Sir E. Carson a maintenu purement et simplement la prétention de l'Ulster à faire régler la question une fois pour toutes par son exclusion définitive du Home Rule.

Ainsi le public anglais, dont j'ai signalé l'extrême anxiété à Votre Excellence et qui attendait la communication des vues de M. Asquith avec une très vive impatience, a appris à la fois le sens et l'échec des propositions du Gouvernement qui n'ont même pas apporté un répit provisoire au malaise national. La situation reste, après les propositions du Premier Ministre, exactement ce qu'elle était avant. L'unanimité de la presse conservatrice le constate depuis deux jours et reconnaît qu'il ne peut pas en être autrement; la prétendue solution offerte étant en effet inacceptable.

Il est impossible qu'un homme de la valeur de M. Asquith se soit fait la moindre illusion sur les chances qu'avaient ses dernières propositions de satisfaire les opposants au Home Rule. Aussi bien, affirme-t-on, non sans apparence de véracité, que, personnellement, il était partisan d'une solution excluant définitivement l'Ulster du Home Rule. Mais sans doute cette solution s'est-elle heurtée à l'opposition irréductible des nationalistes irlandais avec lesquels ma précédente dépêche vous a signalé ses pourparlers; et comme la défection des députés qui suivent M. Redmond aurait pour conséquence de mettre le Cabinet en minorité, M. Asquith a dû se résigner, pour prolonger la durée de son Gouvernement, à en passer par leurs conditions.

Ne pouvant garder le silence après l'annonce qu'il avait faite de prochaines propositions, le premier Ministre en a formulé qu'il savait probablement condamnées d'avance, mais qui ont au moins l'avantage d'amuser le tapis et de faire gagner du temps. C'est la seule façon dont je puisse m'expliquer l'écart

évident qui existe entre ce qu'on attendait de l'initiative gouvernementale et ce à quoi s'est réduite cette initiative.

L'opinion, déçue dans l'espoir qu'elle avait d'une détente, demeure alarmée et pessimiste. Elle est entretenue dans cet état d'esprit par la continuation des préparatifs de résistance à la loi. Des personnages considérables donnent quotidiennement leur adhésion au «covenant» britannique, sorte de pacte national de solidarité avec l'Ulster et les journaux publient la liste de leurs signatures. Dans le monde, on s'entretient couramment de l'éventualité d'un conflit, qu'on n'hésite pas à appeler du nom de guerre civile. Mais, au fond de ces préoccupations non dissimulées, il y a cependant une assez forte dose de scepticisme. La majorité des Anglais, tout en se passionnant pour ce débat et en admettant la possibilité d'un conflit armé, conserve néanmoins l'espoir que ce conflit sera évité. Sans doute est-on dans une impasse, dont on n'aperçoit pas pour le moment le moyen de sortir sans un recours à la force. Mais déchaîner cette lutte serait pour le Gouvernement une telle responsabilité qu'on peut en effet espérer qu'il l'évitera, fût-ce en sacrifiant sa propre existence. En admettant même qu'il ne tienne en réserve aucune combinaison transactionnelle acceptable aux deux partis, il lui resterait toujours la ressource de se faire renverser en proposant une concession qui lui fasse perdre l'appui des 70 nationalistes irlandais et d'une partie des libéraux. Dans ce cas, la solution de la crise serait ajournée jusqu'après les élections générales, dont elle dépendrait entièrement.

437.

M. Allizé, Ministre de France à Munich,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 20. *Munich, 11 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 20 mars.)

La campagne de presse qui se poursuit entre les journaux autrichiens et allemands, d'un côté, et les journaux russes, de l'autre, a eu en Bavière un retentissement d'autant plus profond qu'elle apparaissait comme devant infirmer les paroles prononcées par le Président du Conseil bavarois sur la nécessité de s'arrêter dans la voie des armements. D'après une enquête faite par l'un de mes collègues, les premiers articles publiés par la presse bavaroise sur les armements russes émanaient de source autrichienne. Cette origine prouve le dessein qu'avait l'Autriche d'inquiéter l'opinion publique allemande pour susciter des polémiques de nature à faire impression sur le Parlement autrichien et à justifier les mesures militaires projetées. Il faut reconnaître qu'ainsi entamée, la

campagne s'est poursuivie en Allemagne avec d'autant plus de facilité qu'elle trouvait un terrain admirablement préparé par la propagande des pangermanistes en faveur d'un nouveau programme militaire. Il n'y a pas de doute non plus que l'opinion publique allemande gardait rancune à la Russie de son intervention dans l'affaire de la mission Liman von Sanders. On disait déjà ici, il y a plusieurs semaines, que Guillaume II s'était exprimé, à cet égard, en termes assez amers et que la politique allemande chercherait une revanche éclatante à la transaction qu'elle avait dû subir alors.

En tout cas, la situation actuelle, telle qu'elle ressort des propos de la presse officieuse des trois pays, se présente de la façon la plus avantageuse pour les Puissances de la Triple Entente. Les échanges de propos courtois entre l'Allemagne et la Russie, les entrevues des deux Empereurs, le langage de M. de Bethmann après l'entrevue de Potsdam de 1910 avaient alimenté ici la conviction qu'un conflit était impossible entre la Russie et l'Allemagne. J'ai noté bien souvent, dans ma correspondance, des témoignages de ce sentiment. Dans les sphères militaires, comme je l'écrivais à la date du 21 mars 1912, on espérait même, en cas de guerre avec la France, obtenir la neutralité de la Russie en échange de celle de l'Autriche. On se rend compte maintenant en Allemagne que tel ne peut pas être le cas et qu'au lieu de s'affaiblir les liens de l'alliance franco-russe se resserrent chaque jour davantage.

Et comme l'éventualité d'une guerre avec la Russie est une de celles que, malgré tout, l'opinion publique allemande envisage avec le moins de faveur, on me paraît réellement inquiet ici de la tournure prise par les relations austro-russes. On croyait que la guerre balkanique avait eu au moins pour effet de supprimer tout conflit possible entre les deux Puissances. Mais on reconnaît maintenant que la question ruthène menace, par le caractère politique et religieux qu'elle affecte, de devenir une source de difficultés beaucoup plus graves et plus directes entre l'Autriche et la Russie.

438.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

D. n° 58. *Belgrade, 11 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 20 mars.)

C'est un des plus curieux résultats de la grande crise balkanique que les affaires autrichiennes aient à peu près complètement cessé d'intéresser l'opinion serbe. Les journaux locaux sont maintenant remplis de nouvelles relatives

à la Turquie, à la Bulgarie et surtout à l'Albanie ; ce qui se passe au Nord de la Save et du Danube est à peine mentionné, sans exagération ni aigreur. Non point que le peuple serbe ait perdu la haine de l'Autriche ni le sentiment de ses destinées yougoslaves ; mais il se sent absorbé par la lourde tâche de l'organisation de ses nouvelles provinces, qui le mettent en contact et éventuellement en conflit avec le Bulgare, le Turc, et l'Albanais. Le métropolite de Belgrade, que j'ai eu l'occasion de voir à mon retour de France, me disait toute la gravité pour la Serbie des circonstances actuelles qui, après l'avoir déplacée dans son centre de gravité, lui imposent le règlement des plus difficiles problèmes, avec le concours politique incertain de la Russie mais, espérait-il, le concours financier assuré de la France.

Les événements qui se passent depuis quelques mois en Autriche-Hongrie sont pourtant du plus haut intérêt ; ceux de Hongrie étant de nature à toucher plus directement le serbisme. Si l'effort du comte Tisza à concilier les nationalités de la Hongrie a échoué vis-à-vis des Roumains, il paraît, jusqu'à nouvel ordre, avoir entièrement réussi vis-à-vis des Croates et des Serbes. La nécessité du renouvellement de la convention financière entre la Hongrie et la Croatie a amené des pourparlers, qui ont dégagé dans le royaume triunitaire les bases d'une paix au moins temporaire. Depuis trois mois, le système constitutionnel est rétabli à Agram, le commissaire royal, baron de Skerletz, est devenu ban, la liberté des élections a assuré le succès à la diète de la coalition serbo-croate. Depuis lors, la délégation croate a reçu grand accueil au Parlement de Pest ; une députation régnicolaire s'y rend pour régler les questions litigieuses entre les deux couronnes en modifiant la pragmatique des chemins de fer, qui avait été le point de départ des troubles de ces dernières années et dont l'effet se trouve déjà suspendu par décret. Lors du renouvellement du compromis financier, il est d'ores et déjà convenu que la Croatie obtiendra une quote-part plus élevée pour ses travaux publics et le développement de son industrie. Le nom croate est partout substitué au nom hongrois. Les partis s'invectivent librement à la Diète ; la célébration du centenaire de Vladika Pétrovitch Bjéjach, qui écrivit le Gorski-Venatz, le plus grand chef-d'œuvre de la littérature serbe, fut autorisée à Agram. La police chôme et les arrestations pour haute trahison commencent à se faire rares ; la circulation est ouverte vers Belgrade. Le Gouvernement hongrois étudie le rétablissement de l'autonomie religieuse et scolaire, qui avait été retirée au patriarcat serbe de Carlowitz.

La pacification de la Croatie paraît avoir entraîné celle de la Bosnie. Favorisée par les journaux d'Agram, une scission s'y est produite, aux dernières élections, dans l'élément serbe : huit députés dissidents, appuyés par les quatre métropolites, membres de droit de la Diète, se sont retirés du parti radical serbe, donnant ainsi la majorité au Gouvernement. La tension ne subsisterait plus qu'en Dalmatie, où le Gouvernement n'a pas encore jugé possible de réunir la Diète.

M. Novakovitch, qui est un des hommes les mieux informés en ce pays, me dit que les Yougoslaves de l'Autriche-Hongrie se trouvent, à l'heure actuelle, dans une situation très favorable. Sauf en Bosnie, où l'ancien antagonisme n'est pas encore complètement effacé entre Serbes et Croates, l'unité de la race serait désormais acquise, sans opposition de la part du Gouvernement impérial et royal; les Slovènes eux-mêmes en auraient compris l'intérêt (M. Hribar a récemment fait un voyage à Belgrade). Dans les plaines méridionales de la Hongrie, les petits groupes slaves, bouniévatzes, chokatzes, ratzes, qui avaient été jusqu'ici maintenus à l'écart de la masse serbe par l'administration hongroise, tendraient maintenant à faire cause commune avec le gros de la race. M. Novakovitch approuve chaleureusement la politique du comte Tisza : il m'affirme que les milieux politiques et universitaires de Belgrade, le Gouvernement royal lui-même auraient recommandé aux Serbes de l'autre côté de se placer résolument sur le terrain de la réconciliation et de répondre aux avances du Premier Ministre hongrois. M. Novakovitch ne veut point douter que les Roumains et les Tchèques ne finissent par se prêter également aux tentatives actuelles de conciliation. Les milieux nationalistes se montrent moins assurés que M. Novakovitch de la réalité de la détente présente. Le Ministre de Serbie à Vienne me dit qu'il n'y a pas à douter de l'accalmie survenue dans la situation intérieure des pays yougoslaves, mais qu'une telle accalmie constitue une simple trêve, née des compromis habituels à la politique des gens de Vienne et ne saurait être considérée comme définitive.

Les Serbes du Royaume ont maintenant l'attention tournée d'un autre côté : le compromis entre Polonais et Ruthènes, l'obstruction tchèque ne les touchent plus. En d'autres temps, le procès de Maramaros Sziget[1] eût passionné les esprits ; il contenait tant de romantique slave, tant d'analogies avec le procès Friedjung et celui d'Agram qu'il eût dû éveiller ici le plus vif intérêt. Il n'en a rien été, à peine quelques journaux en ont-ils fait une mention rapide. Les premiers signes indicateurs de la maturité de la question ruthène, qui constituait, à n'en pas douter, la question nationale la plus grave de l'Europe, ont passé inaperçus à Belgrade.

[1] Procès intenté à des paysans ruthènes accusés de conspirer contre le Gouvernement hongrois. Un Russe, membre actif du parti panslavite, le comte Bobrinski y était compromis.

439.

M. Barrère, Ambassadeur de France à Rome,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113. *Rome, 11 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mars; Dir. pol., 23 mars.)

La question du concordat serbe, sur laquelle Votre Excellence a bien voulu me demander des renseignements[1], préoccupe beaucoup les milieux ecclésiastiques.

Les concessions d'ordre religieux que la Serbie est disposée à faire pour reconquérir son indépendance vis-à-vis de l'Autriche sont considérées comme importantes; il est hors de doute qu'à un autre moment il serait difficile de les obtenir, et c'est pourquoi les cardinaux qui se préoccupent exclusivement du côté confessionnel de la question sont d'accord avec ceux qui subissent avec impatience le joug que fait peser actuellement sur le Sacré Collège l'ambassade d'Autriche-Hongrie. J'ai appris que Pie X lui-même se montrait favorable à la conclusion de concordats avec les États balkaniques, pourvu que les promesses faites par ces États soient tenues. Les adversaires du concordat font valoir qu'il n'y a point à avoir confiance dans la Serbie et ils rappellent, pour soutenir cette thèse, que le Monténégro n'a jamais exécuté ses obligations concordataires malgré la modicité de la somme qu'il s'était engagé à verser; il s'agissait de cinq mille francs. Le Cardinal Merry del Val qui, il y a deux ans, n'était pas contraire à l'idée du concordat, a vu depuis lors sa position diminuer dans le Sacré Collège et sa tendance actuelle est de se maintenir en s'appuyant sur la représentation de la nation catholique restée dans les meilleurs termes avec le Saint-Siège : l'Autriche-Hongrie. C'est pourquoi on doit craindre, malgré l'optimisme des négociateurs serbes, qu'un projet autrichien déjà rédigé depuis plusieurs mois, dont la tendance est de consolider les résultats acquis en Serbie par l'influence religieuse autrichienne et de permettre dans l'avenir le développement de cette influence, ne soit proposé par le Cardinal Merry del Val à l'agrément de Pie X. La présentation de ce projet arrêterait immédiatement la

[1] L'annexion par la Serbie de ses nouveaux territoires, où se trouvaient des catholiques surtout Albanais, avait entraîné l'étude du statut à adopter pour ces populations. Or, en Serbie, l'Église catholique était encore, disait M. Descos (D. du 10 janvier 1913) «à l'état de mission, sous la protection autrichienne». Les rares groupes catholiques de la Vieille Serbie (en majorité des sujets austro-hongrois établis temporairement dans le pays) dépendaient de l'évêché autrichien de Diakovar, en Slavonie. Le Gouvernement serbe désirait la conclusion d'un concordat pour «se débarrasser du protectorat catholique de l'Autriche».

négociation et aurait évidemment pour effet de créer entre la Serbie et le Vatican un état de méfiance difficile à dissiper.

Toutefois on peut douter que l'Autriche-Hongrie arrive à ses fins. En effet, je crois savoir que l'influence dont l'Italie dispose dans le Sacré Collège, qui, pour ne pas s'exercer sous une forme administrative, n'en est pas moins très sérieuse, serait acquise à l'idée du concordat serbe. Il est à remarquer que le protectorat religieux de l'Autriche en Albanie est rarement discuté et que la presse italienne, sans le reconnaître, le passe volontiers sous silence. Il n'en serait sans doute plus de même si, après le Monténégro, la Serbie concluait un concordat avec le Vatican. Cette orientation nouvelle qui, si elle était suivie d'effet, porterait un coup décisif à l'influence autrichienne en Albanie, serait encore facilitée si un autre État orthodoxe, la Roumanie, s'engageait dans la même voie que la Serbie. Or, des négociations officieuses sont engagées à ce sujet et, dans cette circonstance, ce serait de l'influence allemande que certains catholiques roumains voudraient s'affranchir. En Roumanie, les prêtres sont d'origine silésienne en général, malgré les dispositions formelles arrêtées par Léon XIII pour la création d'un clergé indigène. De plus, la Cour et l'archevêque de Bucarest seraient désireux d'attirer dans le pays des congrégations allemandes et d'éliminer, malgré leur mérite reconnu, surtout depuis l'épidémie de choléra, les congrégations françaises.

L'Allemagne, qui, sur tant de parties du problème balkanique, a des intérêts contraires à ceux de l'Autriche-Hongrie, paraît donc s'accorder avec elle pour empêcher le Saint-Siège de conclure de nouveaux concordats avec les États balkaniques. Il est clair que ces concordats, devant régler, d'une part, les rapports de l'État et du clergé indigène, d'autre part, ceux de l'État avec le clergé régulier, exigeront tout naturellement des garanties de ce dernier clergé pour lui interdire toute ingérence politique. Ce n'est l'affaire ni de l'Allemagne ni de l'Autriche-Hongrie dont les réguliers, supérieurs en intelligence, en culture et en moralité au clergé orthodoxe, n'hésitent pas à mettre au service de leurs Gouvernements l'influence qu'ils doivent à leurs qualités.

Dans ces conditions, la question du concordat serbe prend une importance d'autant plus grande que ses répercussions sont plus étendues et que l'accord des États balkaniques avec le Saint-Siège libérerait ces États d'une sujétion qui leur pèse et enlèverait aux Puissances germaniques un des moyens d'influence les plus sérieux dont elles disposent entre le Danube et l'Adriatique.

440.

M. de Panafieu, Ministre de France à Sofia,

à M. de Margerie, Directeur des Affaires politiques.

L. particulière. *Sofia, 11 mars 1914.*

J'ai lu et relu la lettre que vous m'avez adressée le 22 février, sous le n° 39[1], rendant compte d'une conversation que le Ministre a eue avec M. Turrettini. Les renseignements qu'elle m'apporte étant un peu vagues, je crois devoir vous demander des éclaircissements qui me sont non seulement utiles, mais encore indispensables pour les conversations que je devrai avoir ultérieurement avec le Gouvernement bulgare.

Je remarque tout d'abord que le document que vous m'envoyez en annexe ne contient aucune indication sur le système de garanties destinées au futur emprunt qui a été imaginé par M. Stoyanoff. C'est précisément la pièce annexée à ce document, pièce qui ne m'est pas communiquée, qui expose ledit système. Je sais par mes informations personnelles qu'il repose sur la garantie des douanes, mais le mot même des douanes n'est pas prononcé dans la lettre d'envoi de M. Stoyanoff. J'aurais intérêt à connaître dans leurs détails les propositions de celui-ci, car je pense que M. Turrettini les a communiquées au Ministre en même temps que la lettre elle-même.

Quoi qu'il en soit, c'est sur le sens de la réponse faite par le Ministre que j'aurais besoin d'éclaircissements.

Le Ministre a dit que le Gouvernement de la République ne se refuserait pas à envisager une opération d'emprunt avec la Bulgarie, mais qu'il ne pouvait en être question au plus tôt avant la fin de l'année. Je comprends que dans sa pensée cela veut dire novembre ou décembre et qu'il a envisagé la situation du marché français actuellement surchargé d'émissions successives et qui en a de nouvelles en perspective pour le printemps. Ledit marché a besoin de se reposer et de respirer; d'accord, mais je crois devoir cependant vous exposer le point de vue franco-bulgare et appeler votre attention sur l'importance de l'emprunt quant à l'avenir de nos relations.

Vous n'ignorez pas la détresse financière dans laquelle se trouve actuellement le Trésor bulgare, l'urgente nécessité où il se trouve de mettre fin aux expédients de trésorerie et d'apurer celle-ci par un emprunt extérieur. Vous n'ignorez pas non plus que le Ministère actuel est, quoi qu'il en dise, entière-

[1] Ci-dessus reproduite sous le numéro 342.

ment acquis à une politique d'amicale entente avec l'Autriche, politique qui est par conséquent en opposition avec celle de la Russie et de la France.

Notre principal moyen d'action pour faire revenir la Bulgarie dans notre sphère d'influence, c'est évidemment l'emprunt étant donné qu'aucun marché financier, si ce n'est celui de Paris, n'est en situation de faire l'opération importante, nécessaire à la régénération des finances bulgares. Cette situation est si connue ici que la question de l'emprunt est vitale pour le Gouvernement actuel et qu'il devra modifier complètement sa politique, si ce n'est abandonner le pouvoir, dans le cas où notre concours financier lui serait refusé.

Dans ces conditions, est-il nécessaire de fixer dès maintenant à une date approximative, telle que la fin de l'année, le moment où l'opération pourra se faire ? Si nous n'obtenons pas les garanties d'ordre économique et *politique* que nous sommes en droit d'exiger, l'emprunt ne doit se faire ni à la fin de l'année, ni plus tard ; si nous les obtenons telles que nous pouvons les souhaiter au mois d'avril ou au mois de mai, quels arguments irréfutables pourrons-nous invoquer pour retarder l'opération jusqu'au mois de décembre ? Dans ce dernier cas, si la Bulgarie sollicite, comme elle l'a fait précédemment, l'intervention amicale de la Russie, notre Gouvernement pourra-t-il répondre par un refus réitéré ? Je ne le pense pas et alors nous aurons compromis le bénéfice de notre attitude bienveillante et favorable, bénéfice qui pourrait se matérialiser en fournitures ou commandes diverses, en concessions de travaux publics ou autres. La reconnaissance irait à la Russie, et non pas à nous, quoique nous rendions le service.

Il me paraît donc que, de toutes façons, il y a avantage à ne préciser aucune époque pour l'émission de l'emprunt. Il suffit de dire, comme je l'ai toujours répété ici depuis mon retour, que le Gouvernement français n'est pas opposé en principe à l'emprunt bulgare mais que celui-ci ne pourra se faire aussi longtemps que la Bulgarie ne nous aura pas donné les garanties politiques et économiques qui nous paraissent nécessaires. Cela ne nous engage pas beaucoup, nous permet de faire pression sur la Bulgarie pour qu'elle change sa politique extérieure, et cela obtenu, si le marché parisien a quelque difficulté à absorber un nouvel emprunt, nous aurons toujours le moyen de demander aux banques de consentir les avances de nature à satisfaire aux besoins les plus immédiats de la Bulgarie.

Second point : le Ministre a ajouté qu'en tout cas nous serions en droit d'exiger des garanties très sérieuses.

De quelles garanties s'agit-il dans l'esprit du Ministre ? Dans mon rapport du 11 février n° 29[1] j'ai suggéré la condition d'ordre politique que nous pourrions imposer, d'accord avec la Russie. Cette suggestion a-t-elle été examinée par lui ? L'approuvez-vous ? En avez-vous d'autres en vue ? Une conversation

[1] Ci-dessus reproduite sous le n° 276.

pourrait utilement s'engager à ce sujet avec Saint-Pétersbourg de façon à ce que mon collègue de Russie et moi recevions des instructions identiques et puissions tenir le même langage. L'accord complet entre nous est absolument nécessaire pour réussir et je n'ai pas besoin d'insister sur l'utilité de ramener la Bulgarie vers la Triple Entente.

En ce qui concerne les garanties économiques, il y en a de deux sortes; les premières, qui ont fait l'objet de la communication de M. Stoyanoff et qui sont destinées à garantir effectivement les souscripteurs de l'emprunt, les secondes qui peuvent se rapporter à des concessions de travaux publics et à des fournitures au Gouvernement.

Le jour où les conversations préliminaires s'engageront, je serais heureux d'avoir sur tous ces points quelques précisions et c'est pourquoi je vous les signale dès maintenant. Éclairez ma lanterne, s'il vous plaît, si vous voulez que je puisse travailler utilement.

441.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 121. Confidentiel. Secret. *Saint-Pétersbourg, 12 mars 1914, 0 h. 50.*

(*Reçu :* 3 h.)

La persistance de la campagne de presse allemande contre la Russie laisse M. Sazonoff très calme. Tandis que le Gouvernement allemand se borne à des démentis semi-officieux et évite de publier dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* le communiqué que désirait le Gouvernement russe, l'ambassade d'Allemagne prodigue ici les protestations de sa désolation[1] : M. Sazonoff affecte de les accepter et n'en est que plus à l'aise avec le comte de Pourtalès pour lui dire le plus amicalement du monde que, si l'on pensait intimider la Russie et l'arrêter dans la voie des armements, on ne réussirait qu'à l'y pousser davantage, que la Russie n'utilisait encore guère que le tiers de ses recrues, que ses finances lui permettaient de se payer encore deux ou trois corps d'armée et que de nouvelles mesures militaires allemandes trouveraient donc facilement ici une contre-partie[2]. Les journalistes allemands de Pétersbourg, qui prennent

[1] Sur les entretiens du comte de Pourtalès avec M. Sazonoff pendant cette période voir dans *Grosse Politik*, vol. 39, les pièces publiées sous les n°s 15841, 15843, 15844, 15846. Les annotations marginales de l'Empereur Guillaume présentent pour deux de ces pièces (15841 et 15844) un intérêt tout particulier.

[2] Les *Birchévia Viédomosti* ont publié, le 12 mars, un article sur les ressources dont la Russie disposerait en cas de guerre et cette publication a eu en son temps un certain retentissement. Voir à ce sujet le télégramme de Pétersbourg, ci-dessous reproduit, à la date du 13 mars, sous le numéro 450.

leurs inspirations à leur ambassade, maintiennent que la campagne est justifiée par la profondeur du sentiment anti-allemand qui se révèle en Russie un peu partout et dont ils énumèrent avec dépit de nombreux symptômes : affaires Sanders, Poutiloff; ils mettent, en outre, une étrange obstination à parler des intérêts allemands en Turquie et de la nécessité pour l'Allemagne de ne pas y laisser diminuer sa situation; c'est peut-être cette question de Turquie d'Asie qui est la véritable cause de l'antagonisme actuel.

442.

Note pour le Cabinet du Ministre.

12 mars 1914.

Un symptôme favorable pour la paix des Balkans résulte de la décision prise par la Bulgarie et la Turquie de renoncer à l'organisation de bandes en Macédoine. Les officiers turcs qui devaient être mis à la tête de ces bandes dans la Thrace bulgare ont été réintégrés dans leurs garnisons. C'est la Bulgarie qui a fait avorter ce mouvement, parce qu'elle a reconnu «qu'elle n'était pas en mesure de marcher».

443.

Note du Ministre.

Paris, 12 mars 1914[1].

M. Romanos au nom de son Gouvernement me demande de consentir à ce que la Grèce au lieu d'évacuer l'Albanie par échelons, ainsi que la demande lui en avait été faite, soit autorisée à évacuer en bloc les localités albanaises occupées par ses troupes. Le Gouvernement grec donne comme raison la crainte qu'il a de voir ses troupes ne pas assister, sans pouvoir intervenir, aux conflits entre la gendarmerie albanaise et les Épirotes ou bien se débander en partie pour passer dans le camp des Épirotes.

Je serais disposé à accepter cette proposition si à Londres et à Pétersbourg on y était disposé également. Je vous prie donc de me faire connaître aussitôt que possible l'opinion de Sir Ed. Grey.

[1] Cette pièce non datée est classée au 12 mars 1914.

444.

M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE.

T. n° 33. *Paris, 12 mars 1914, 20 h. 10.*

Je me réfère à vos télégrammes n°s 45 et 50[1].

D'après les renseignements fournis par le Creusot, le contrat auquel se réfère la légation d'Allemagne pour exiger la commande de 15 batteries d'artillerie de montagne n'a été à aucun moment en 1911 signé par le Ministre de la Guerre serbe qui a été même obligé de démissionner à cette occasion à la suite d'une campagne de presse.

Cette commande isolée chez Krupp constitue donc une opération peu justifiée et contraire même aux intérêts du Gouvernement serbe puisqu'elle introduit dans son matériel d'artillerie, un système différent du système Schneider qui en forme la base essentielle.

Veuillez faire part de ces observations au Gouvernement royal et vous employer à empêcher l'octroi de cette commande[2].

445.

M. DOULCET, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 122. *Saint-Pétersbourg, 12 mars 1914, 20 h.*

(*Reçu :* 20 h. 35).

M. Sazonoff me téléphone que le Conseil des Ministres vient de décider de donner la préférence au Creusot pour la réorganisation de l'usine de Perm[3] sous les deux conditions suivantes :

1° Le Creusot devra commander chez Armstrong les machines-outils qu'elle ne construira pas elle-même ;

(1) Il s'agit en réalité du télégramme 44, du 28 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 378. — Le télégramme 50, du 7 mars, confirmait que l'envoi d'une commission serbe chez Krupp était «très prochain».

(2) Par télégramme 52, du 16 mars, M. Descos a rendu compte de la démarche. M. Pachitch avait «laissé entendre» qu'il entretiendrait de la question le Conseil des ministres et «s'efforcerait d'éviter une telle commande», mais ajoutait que, dans ce cas, «une compensation devrait sans doute être attribuée à l'industrie allemande».

(3) Voir à la date du 6 mars le télégramme de Pétersbourg, reproduit sous le numéro 304.

2° Il devra fournir douze canons dans les délais prévus par la loi de la Douma.

Ces réserves montrent combien la résistance des bureaux a été vive jusqu'au bout, et le Conseil des Ministres n'a donné la préférence à la maison française que pour des considérations d'ordre politique.

446.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 124. *Londres, 12 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 13 mars; Dir. pol., 16 mars.)

Dans mon télégramme d'hier soir, n° 61 [1], je n'ai pu rendre compte à Votre Excellence que très brièvement des conversations qui ont eu lieu entre Sir Ed. Grey et les Ambassadeurs d'Autriche et d'Allemagne relativement à la communication faite à Athènes par les représentants des Puissances de la Triple Alliance.[2]

Le comte Mensdorff a dit au Secrétaire d'État qu'il avait reçu pour instructions de lui faire la déclaration suivante : la communication faite à Athènes était le résultat d'une consultation entre les Gouvernements d'Autriche et d'Italie, le comte Berchtold espérait que le Gouvernement britannique y donnerait son assentiment; il avait estimé qu'une communication verbale, faite avant que les autres Puissances fussent consultées, ferait gagner du temps ce qui était important*. Parlant en son nom personnel le comte Mensdorff a ajouté qu'il croyait que les Ministres d'Allemagne, d'Autriche et d'Italie à Athènes avaient agi avec trop de précipitation.

Le Secrétaire d'État a répondu à l'Ambassadeur d'Autriche en rétablissant les faits ainsi qu'il suit : la semaine dernière il avait demandé au comte Mensdorff lui-même et au marquis Imperiali communication des vues de leurs Gouvernements en ce qui concerne la réponse à faire à la note grecque qui avait été adressée à toutes les Puissances. Or, avant-hier, le Ministre hellénique des Affaires étrangères avait donné connaissance à la Chambre des Députés de la réponse faite à Athènes à cette note par les Gouvernements allemand et autrichien à l'exclusion des autres Puissances et sans avoir consulté celles-ci. Dans

[1] Non reproduit comme faisant double emploi avec le présent rapport.

[2] Il s'agit de la démarche à laquelle se rapporte le télégramme d'Athènes du 8 mars ci-dessus reproduit sous le n° 413.

* Annotation du Département : *Le comte Somssich a fait une déclaration analogue à M. de Margerie.*

ces conditions le Gouvernement britannique n'avait le choix qu'entre deux lignes de conduite : ou bien faire à la Grèce une réponse distincte conforme à ses propres vues, ou bien ne répondre rien du tout [1].

Le comte Mensdorff, embarrassé, répéta alors que selon lui les représentants de la Triple Alliance à Athènes avaient fait preuve d'une précipitation excessive.

Sir Ed. Grey lui répliqua qu'il ne pouvait tenir compte que de la déclaration faite par le comte Mensdorff au nom du Ministre autrichien des Affaires étrangères, bien qu'il pensât, lui aussi, qu'un malentendu quelconque avait dû se produire.

Comme l'Ambassadeur d'Autriche lui demandait avec insistance s'il ne considérait pas comme favorable à la Grèce le sens de la réponse faite à Athènes, le Secrétaire d'État a répondu qu'il ne voyait pas, pour le moment, l'utilité de prolonger la discussion. Si les Puissances agissaient séparément, il était inutile de se concerter. Sans doute la hâte mise par M. Streit à communiquer aux autres Puissances la réponse de la Triple Alliance donnait à penser qu'il la trouvait satisfaisante. Mais ce que le Gouvernement britannique avait à examiner était non pas la substance de la réponse, mais la forme, le fait qu'elle avait été adressée séparément par trois Puissances.

Quant au prince Lichnowsky, il a exprimé à Sir Ed. Grey le regret qu'une « erreur » ait été commise à Athènes, car l'intention du Gouvernement allemand était que la réponse fût telle que toutes les Puissances pussent y adhérer. Son Gouvernement, a-t-il ajouté, espérait que la Grande-Bretagne approuverait la substance de la communication faite au Gouvernement hellénique. Le Secrétaire d'État a répondu que l'adhésion de l'Angleterre n'aurait probablement fait aucune difficulté, mais qu'il était très regrettable que la démarche ait été faite séparément et annoncée à la Chambre grecque. Il a ajouté qu'il ne mettait pas en doute l'explication fournie par l'Ambassadeur d'Allemagne au nom de son Gouvernement et qu'il était heureux de l'avoir reçue. Il a ensuite rapporté au prince Lichnowsky sont précédent entretien avec le comte Mensdorff.

Ainsi que je l'ai fait savoir à Votre Excellence par mon télégramme en date d'hier, numéro 61, Sir Ed. Grey doit voir aujourd'hui le marquis Imperiali.

[1] Le recueil autrichien (*Österreich-Ungarns Aussenpolitik*) qui reproduit le télégramme adressé de Vienne au comte Mensdorff (vol. VII, pièce n° 9454) au sujet de la démarche faite à Athènes ne donne pas la réponse au comte Mensdorff à la suite de son entretien avec Sir Edward Grey.

447.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. *Vienne, 12 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 20 mars.)

Pendant la dizaine de jours que j'ai passée en France, se sont développées avec autant d'ampleur que de violence les attaques des journaux pangermanistes contre les armements russes; mais en dépit du zèle des publicistes de Berlin à dénoncer l'inquiétante signification d'un essai de mobilisation générale en Russie, à en signaler le danger pour la paix européenne, leurs confrères de Vienne, contrairement à la discipline à laquelle ils s'astreignent d'habitude, sont restés très au-dessous de ce qu'en attendait la Chancellerie allemande. D'après un collaborateur officieux du Ballplatz, pris entre une consigne émanant de son bureau et celle qu'il va volontiers chercher à l'ambassade d'Allemagne, on aurait, de Berlin, reproché aux journalistes autrichiens de ne pas s'employer assez activement à répandre l'alarme; mais lui-même s'appliquait à corriger cette modération en affirmant que M. de Tschirschky persiste à considérer les rapports entre les deux Empires du Nord comme parvenus au maximum de tension. Il ajoutait qu'en Allemagne on estime que la réorganisation militaire russe sera complète en 1917 et qu'il importe, en conséquence, de déchaîner le conflit avant que l'adversaire ne dispose de tous ses avantages.

Incontestablement l'opinion, dans la monarchie dualiste, se refuse à envisager la situation sous cet aspect : même la *Neue Freie Presse* conteste que les projets russes de mobilisation au printemps, quelle qu'en soit l'importance, doivent constituer une menace pour l'Empire austro-hongrois. «Sans doute, dit-elle, l'équilibre des forces militaires peut s'en trouver rompu et l'État qui rassemble de si grandes masses de troupes s'arroge une supériorité inconvenante et même dangereuse, dans le cas de négociations diplomatiques, sur tel autre pays qui n'a pas la ressource de prendre un quart de milliard dans les poches françaises pour se permettre de pareilles expériences. Mais la *Militärische Rundschau* (inspirée par le ministère de la Guerre autrichien) donne au public de notre monarchie le conseil de ne pas s'effarer outre mesure de ces bruits de mobilisation et de n'y pas attribuer d'intentions troublantes. Dans des temps beaucoup plus difficiles, quand la guerre semblait imminente, nous n'avons pas douté du maintien de la paix, et ce n'est pas la mobilisation russe, si elle avait lieu, qui nous ferait changer d'avis...; nous n'avons pas l'impression

d'un péril imminent ou qui se prépare. Mais le sentiment qui domine et persiste, c'est que la Russie veut accroître ses moyens d'action diplomatique par des préparatifs militaires et qu'elle a recours à cette importante mise en scène afin que ce mode de ventilation permette à l'agitation intérieure de se dissiper ».

D'autre part, à maintes reprises, j'ai questionné le Chargé d'affaires de Russie sur les desseins qu'il pouvait attribuer à son Gouvernement. Il m'a répété, avec une franchise que je crois parfaite, ce qu'il a eu l'occasion d'expliquer aussi au comte Berchtold; est-ce exagérer la susceptibilité que de prendre comme l'indice de sentiments peu amicaux un discours tel que celui où M. de Bethmann Hollweg pronostiquait le conflit inévitable du germanisme et du slavisme, ou une mesure aussi exceptionnelle que l'impôt d'un milliard prélevé en pleine paix sur le capital allemand en vue de faire face à des armements extraordinaires, ou encore l'arrangement négocié en secret avec l'Empire ottoman pour l'envoi d'une mission militaire allemande en Turquie et qui se concluait quand le passage à Berlin de MM. Kokovtzoff et Sazonoff était salué par les déclarations les plus conciliantes? Reprochera-t-on de répondre à de pareils griefs par des dispositions défensives? Et, somme toute, quelle est donc celle des grandes Puissances qui ne se trouve pas contrainte d'augmenter ses effectifs en présence de l'effort de l'Allemagne pour amener les siens au summum de ce qu'elle peut obtenir ?

C'est bien, en résumé, l'idée qui prévaut et que l'Empereur François-Joseph exprimait, lui aussi, en termes discrets quand il me disait avant-hier, ainsi que je l'ai télégraphié à Votre Excellence, que la France, en réintroduisant le service de trois ans, ne faisait que se conformer à l'exemple donné par d'autres[1]. L'Allemagne, qui a pris une initiative inquiétante, tâche d'en faire retomber la responsabilité sur ses voisines. Il semble que, même en Autriche, l'artifice paraisse blâmable. C'est une marque de loyauté qu'il convient de signaler.

448.

M. Descos Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 57. *Belgrade, 12 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 20 mars.)

Si les tendances à encourager l'effort allemand, que M. Clément-Simon avait relevées chez le Gouvernement serbe et signalées au Département par ses

[1] L'Empereur François-Joseph avait dit aussi qu'il jugeait le service de trois ans indispensable à la formation de troupes solides. Voir le télégramme du 11 mars, ci-dessus reproduit sous le n° 434.

dépêches n[os] 181 et 228 [1], des 21 octobre et 28 décembre 1913, avaient sensiblement diminué au début de cette année, il semble bien qu'elles reprennent à l'heure actuelle, favorisées, entre autres causes, par le développement de l'affaire des chemins de fer orientaux. Les Serbes, qui préféreraient à n'en pas douter le rachat, se flattent toujours de l'espérance que l'Allemagne finira par prendre position contre l'Autriche, comme l'indique en toute sincérité un article de la *Tribuna* dont la traduction est ci-jointe. Votre Excellence sait qu'ils comptent également sur l'Italie, tout au moins pour soustraire aux prises éventuelles de l'Autriche la ligne Danube-Adriatique avec une bonne partie de leur réseau. D'où effort qui se marque, en ce moment même, pour donner, dans la mesure du possible, satisfaction à l'élément allemand et à l'élément italien.

Un comité serbo-italien s'est formé sous la présidence de M. Kosta Stoyanovitch, ancien Ministre du Commerce, qui se réunit et fait grand bruit dans la presse.

Les Allemands recherchent des avantages plus substantiels. Dans son exposé financier, à l'occasion du projet de budget pour 1914, M. Patchou a fait ressortir l'urgence d'une solution en vue de relier Monastir avec la grande ligne car, les transports de troupes doivent emprunter actuellement la voie de Salonique. Or les études de la ligne Uskub-Salonique ont été concédées, l'automne passé, à l'entreprise allemande J. Burger. M. Patchou a également insisté sur la nécessité de la reconstruction de l'hôtel des Postes de Belgrade, où un Allemand avait été appelé, il y a quelques mois, comme conseiller technique, et de l'établissement d'une faculté de médecine à l'Université de Belgrade où la majorité du corps médical serbe, de formation et d'idées allemandes, serait évidemment plus désireuse, s'il était fait appel à des médecins étrangers, d'installer des médecins allemands.

Il faut également signaler le retour offensif de Krupp dans les commandes d'artillerie et la reprise des exigences de la légation d'Allemagne à propos des quinze batteries d'artillerie de montagne, dont le contrat avait été signé en 1910 et non exécuté à cette époque, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en aviser par mon télégramme n° 47 du 5 de ce mois.[2]

[1] Dépêche reproduite dans le tome VIII, 3[e] série, sous le n° 679. — [2] Non reproduit.

449.

LE LIEUTENANT-COLONEL DE MATHAREL, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À SOFIA, À M. NOULENS, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 157. *Sofia, 12 mars 1914.*

Le rapport du 26 février[1] a signalé que les préparatifs faits pour organiser une agitation révolutionnaire en Macédoine au printemps semblaient devoir ne pas aboutir pour cette époque, par suite de la zizanie qui s'est glissée entre Sandansky et le Gouvernement.

D'autre part, dans une audience qu'il a récemment accordée à M. André Chéradame, le Prince Boris a assuré que le Gouvernement faisait son possible pour éviter que cette malheureuse région macédonienne fût de nouveau mise à feu et à sang et que, tous ces derniers temps, des emplois avaient été donnés, dans l'administration, à une vingtaine des comitadjis les plus redoutables, pour leur enlever la tentation d'entrer en campagne, au moment de la fonte des neiges.

Les renseignements recueillis antérieurement poussent cependant à tenir pour suspecte cette bonne volonté du Gouvernement, et l'on ne saurait être assuré qu'aucun trouble ne se produira, pendant la belle saison, dans les nouveaux territoires serbes.

Ce qui rend difficile d'avoir une certitude à cet égard, c'est que les agitateurs patentés n'obéissent pas à une seule et même loi et que, lorsque les uns font preuve de sagesse, c'est justement alors que les autres sont le plus acharnés à causer des désordres.

Certaines indications sur l'organisation révolutionnaire macédonienne, en général, ont été recueillies récemment; elles sont transmises ci-après (bien entendu sous réserves). La source d'où elles proviennent est cependant des plus sérieuses et peut donner confiance.

Après l'assassinat de Sarafoff, qui était leur grand maître, les agitateurs macédoniens se sont divisés en trois groupes. Tout en ayant le comité révolutionnaire macédonien comme organe central de direction, ils agissent cependant indépendamment les uns des autres.

Ce sont :

1° *Groupe du ministère de la Guerre.* — Les membres les plus actifs en sont

[1] Le lieutenant-colonel de Matharel parlait dans ce rapport des préparatifs faits par la Bulgarie pour formenter de l'agitation en Macédoine. Il y avait en outre, d'après lui, dans la Thrace bulgare 25.000 réguliers turcs habillés en comitadjis.

Protogueroff, Nikoloff, Vladoff, Darvinkoff, Atanasoff, Dounbalakoff. Ce sont presque tous d'anciens officiers. Protogueroff et Nikoloff commandaient des brigades de la division macédo-andrinopolitaine pendant les guerres;

2° *Groupe du Palais et du ministère des Affaires étrangères.* — Il comprend Thomas Karaïoneff, Nicolas Risoff, Kristomakoff, Tatarcheff, Miletitch, Géorgoff, Grigor, Vassilieff;

3° *Groupe des partis libéraux.* — Ce groupe comprend Paul Ghenadieff (le frère du Ministre), Anastase Dimitreff, Zankoff, Tchernopéieff, Dimitri Liapoff, Tchaoulieff, Tané Nikoloff.

L'intermédiaire habituel entre le Palais et le comité révolutionnaire macédonien était M. Tchaprachikoff, lorsqu'il était secrétaire du Roi. Comme il vient d'être nommé Ministre à Belgrade, il a été remplacé dans ses fonctions, par Paul Ghenadieff, également secrétaire du Roi.

Parallèlement à ces trois groupes, s'en dresse un quatrième, celui de Sandansky. Celui-ci ne se soumet à l'autorité du comité, que lorsque cela lui convient. Il comprend : Sandansky, Panitsa, Boninoff, Kantardjieff, Guerdjikoff, Pierre Arsoff, Nicolas Nomoff, Kraptcheff, Paskieff et l'ancien chef de la police secrète Nicolas Belieff.

Si les quatre groupes admettaient une direction unique, on pourrait être, par moments, certain qu'ils sont tenus en bride et inactifs; mais il est loin d'en être ainsi.

C'est ainsi que, tout dernièrement encore, et malgré les assurances pacifiques du Prince Boris, des bombes et des armes ont été envoyées de Bulgarie à Kitchevo; leurs porteurs ont réussi à franchir la frontière serbe, dans la région de Kustendil, près de Siva Koubila.

D'ailleurs, en janvier dernier, il y avait en Macédoine, d'après des renseignements très sérieux, un certain nombre d'officiers bulgares, dont quatre à Elbassan et, à Podgradets, deux autres, le major Atanasoff Lefteroff et le lieutenant Stefan Dimitroff. En outre, y étaient signalés plusieurs voïvodes ou chefs de bandes.

La «fermentation» continue donc en ce qui concerne la Macédoine et, à moins que les Serbes n'aient pris, par avance, des mesures qui rendent impossible l'action des agitateurs, on peut toujours y craindre des désordres.

450.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 123. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 13 mars 1914, 14h.*

(*Reçu :* 15 h. 10.)

M. Sazonoff m'a confirmé que c'est avec l'autorisation de l'Empereur que le Ministre de la Guerre a fait paraître sous un voile transparent des déclarations énergiques pour défendre l'armée russe contre les attaques des journaux allemands qui la représentent dans un état de préparation insuffisante.

Ces déclarations destinées d'abord au *Rouskoié Slovo* ont été publiées hier soir dans la *Gazette de la Bourse*(1). M. Sazonoff eût préféré qu'elles parussent deux ou trois jours plus tôt, car leur publication se trouve coïncider avec un télégramme de l'Ambassadeur de Russie à Berlin signalant que, sur un mot d'ordre, la campagne de la presse germanique avait cessé.

451.

M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 63. *Londres, 13 mars 1914, 18 h.*

(*Reçu :* 20 h. 20.)

Réponse à vos télégrammes nos 143 et 144(2).

Mon collègue d'Italie a protesté énergiquement auprès de Sir Ed. Grey contre l'intention prêtée à son Gouvernement d'agir avec l'Autriche sans le concours de toutes les Puissances.

(1) D'un passage des *Souvenirs* qu'il a publiés plus tard on peut induire que l'auteur de l'article était le général Soukhomlinoff et que l'Empereur Nicolas l'avait lu et approuvé avant sa publication dans les *Birchévia Viédomosti.* Voir aussi rapport de M. Heg représentant de l'Agence Wolf à Pétersbourg, reproduit dans le *Livre blanc* allemand sur les origines de la guerre.

(2) Télégrammes circulaires du 12 mars, relatifs à la démarche faite à Athènes, le 8 mars, par le ministre d'Autriche-Hongrie et communiquant à Berlin, Vienne, Pétersbourg et Rome les indications données par M. Paul Cambon par son télégramme 61 (voir ci-dessus le n° 446, note), à Berlin, Vienne, Rome et Londres celles que donnait M. Doulcet par un télégramme du 11 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 435, à Berlin, Vienne, Pétersbourg et Londres les explications données par M. Tittoni (voir la note ci-dessus reproduite sous le n° 430) et confirmées par un télégramme de M. Barrère non reproduit.

D'ordre du comte Berchtold[1], mon collègue d'Autriche-Hongrie a déclaré hier au Principal Secrétaire d'État des Affaires étrangères que, s'il y avait lieu d'adresser une réponse à la Grèce, le texte devrait en être arrêté par les six Puissances.

L'Ambassadeur d'Allemagne a renouvelé ses déclarations précédentes au sujet du malentendu imputable au Ministre d'Autriche à Athènes. Sir Ed. Grey a remis à tous mes collègues copie d'un télégramme adressé au Ministre d'Angleterre en Grèce et rendant compte d'un entretien du 11 mars avec le Ministre hellène à Londres. Je vous envoie ce document[2] par la poste.

L'avis de M. Sazonoff mentionné dans votre télégramme n° 144[3], relativement à la préparation par la Triple Entente d'un projet de réponse à la Grèce, ne nous a pas paru devoir être suivi. Sir Ed. Grey préfère laisser la responsabilité de cette rédaction à la Triple Alliance. Il dit que dans cette réponse nous devrons traiter la question des îles, que si nous n'offrons aucune garantie à la Grèce elle considérera la réponse comme sans portée, que si nous en offrons et que la Triple Alliance ne nous suive pas, nous serons à Athènes comme à Constantinople dans une fausse situation.*

Quant à présent, la nécessité du concours des six Puissances étant reconnue, il convient d'attendre une proposition de réponse que nous pourrons discuter[4].

452.

M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 53. *Vienne, 13 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 14 mars; Dir. pol., 20 mars.)

Je remercie Votre Excellence de m'avoir communiqué par sa lettre du 7 de ce mois (n° 151) les renseignements fournis à M. Descos[5] par mon collègue M. Yovanovitch, durant le séjour que celui-ci vient de faire à Belgrade. Ces

[1] Aucune trace de cet *ordre* dans le recueil autrichien.

[2] Non reproduit.

[3] Voir le télégramme de Pétersbourg du 11 mars ci-dessus reproduit sous le numéro 435.

*Annotation du Ministre : *La formule à employer en s'adressant à la Triple Entente devrait être : «Nous adhérons à la réponse concernant l'Albanie, mais la réponse n'est pas complète, puisqu'elle omet la question des garanties à donner au sujet des îles. Ces garanties, la Triple Entente avait déclaré lors de la notification à la Turquie et à la Grèce qu'elle était disposée à en causer, cette notification une fois faite.*

[4] La substance de ce télégramme a été transmise le 14 mars, à 17 heures, par télégramme circulaire à Berlin 131, Rome 126, Vienne 106, Pétersbourg 149.

[5] Voir le télégramme de Belgrade en date du 2 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 386 avec la note finale.

indications sont précieuses pour suivre l'évolution qui se produit dans les opinions du représentant serbe; j'ai constaté dans un nouvel entretien avec lui qu'il paraît aspirer maintenant à donner à la question des chemins de fer orientaux une tout autre solution que celle souhaitée par nous.

Ce qui explique et excuse d'ailleurs l'ambiguïté de certaines de ses déclarations, c'est que de jour en jour il est mis en présence de nouvelles exigences du Cabinet autrichien pour qui chaque avantage qu'il suppose avoir obtenu est un stimulant à laisser apparaître de nouvelles prétentions encore plus difficilement acceptables. Aussi mon collègue affirme-t-il que ce procédé de discussion rendra finalement toute entente impossible.

Dans le télégramme n° 33[1], M. Clauzel avait exposé quels sont les points sur lesquels les résistances de la Serbie semblent devoir être irréductibles. M. Yovanovitch se montre d'autant plus résolu à ne rien concéder qu'il aperçoit plus clairement l'intention de l'Autriche de refuser à son pays toute indépendance commerciale.

Ainsi que je l'avais moi-même indiqué précédemment, l'effort des négociateurs du Ballplatz consiste actuellement à n'offrir aux exportations serbes d'autre exutoire sur l'Adriatique que le mauvais port dalmate de Metkovitch, situé en amont d'un cours d'eau torrentueux et qu'on laisserait envaser à volonté; avec cet unique débouché dont l'utilisation dépendra du bon vouloir des autorités locales, le trafic resterait aussi précaire que par le passé, l'obstruction du port pouvant servir à l'interrompre aussi aisément que, par la voie de terre, les prétendues mesures de préservation contre la fièvre aphteuse ou la peste bovine.

Afin de s'assurer au moins un accès facile à la mer Égée, le Cabinet de Belgrade avait conclu avec le Gouvernement hellénique une entente qui devait favoriser le transport du bétail et des marchandises serbes jusqu'à Salonique. Mais déjà l'Autriche s'élève contre cet arrangement et le déclare contraire aux stipulations de la convention à quatre.

Les mêmes entraves sont dès à présent à prévoir pour l'aboutissement du chemin de fer projeté du Danube à l'Adriatique, l'Autriche comptant bien s'emparer des lignes d'accès à Saint-Jean-de-Medua, Durazzo ou Valona et y introduire le régime restrictif le plus contraire aux intérêts serbes.

Devant un pareil parti pris de supprimer toute chance de développement pour le petit royaume, M. Yovanovitch envisage comme préférable l'abandon total des négociations, même s'il doit en résulter la plus pénible lutte sur le terrain économique. Je n'oserais affirmer que mon collègue soit entièrement sincère quand il annonce ces résolutions désespérées; ce n'en est pas moins une éventualité que les rigueurs obstinées du Ballplatz rendent de plus en plus vraisemblable.

[1] Du 5 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 397.

453.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 46. *Saint-Pétersbourg, 13 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mars; Dir. pol., 28 mars.)

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de l'étude parue sur la crise, dans la *Frankfurter Zeitung* que Votre Excellence a bien voulu me communiquer par sa dépêche n° 182, du 3 mars. C'est l'œuvre du correspondant de ce journal à Pétersbourg, M. Weibell, qui, installé ici depuis des années, a une connaissance exacte des hommes et des institutions de ce pays. Son récit est, dans ses grandes lignes, conforme aux indications que j'ai recueillies. Toutefois il ne met pas à sa place, qui est la première, l'homme qui a joué un rôle décisif dans les événements, celui qui, après les avoir préparés, et de longue date, aurait pris le pouvoir, si, tout à coup, la maladie ne l'avait momentanément arrêté, celui qui, écarté pour l'instant de la scène russe, y projette cependant de loin toute son ombre, celui dont l'opinion publique attend immédiatement le retour, voyant en lui le chef de demain, M. Krivochéine. C'est là un des traits les plus curieux de la situation actuelle que d'être dominée par un absent, par un convalescent; c'est autour d'un sanatorium que s'agitent les ambitions. Que M. Krivochéine se rétablisse ou qu'il retombe, et c'est sans doute le triomphe de la politique nationaliste ou au contraire la victoire des éléments purement conservateurs et même réactionnaires. C'est cette absence du principal acteur qui explique toute l'incertitude de la situation.

Les télégrammes de M. Delcassé n° 205[1] et n° 672[2] ont attiré l'attention du Département sur M. Krivochéine. Tour à tour fonctionnaire à l'Intérieur, Directeur à l'Agriculture des services de l'émigration paysanne en Sibérie, chef de la Banque des Paysans, il a été appelé en 1907 par M. Stolypine au ministère de l'Agriculture. C'est en cette qualité qu'il a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration des lois et des règlements qui, en bouleversant la structure rurale de la Russie, en préparant la fin de la propriété collective, amèneront une révolution plus profonde certainement que celle apportée aux institutions politiques par le manifeste du 17 octobre 1905. Une œuvre si vaste et de si décisive importance, la confiance et même l'admiration qu'inspire au pays un homme capable de l'accomplir et aussi de transformer ses subordonnés en «missionnaires ruraux», tout cela désignait M. Krivochéine, après le meurtre

(1) Du 14 avril 1913, reproduit tome VI, 3e série, n° 297.

(2) Du 11 novembre, reproduit tome VIII, 3e série, n° 475.

de Kiew, pour recueillir la succession de M. Stolypine. L'Empereur la lui offrit. Il la refusa, alléguant ses médiocres facultés oratoires. En réalité, comme il l'a dit à l'un de mes collaborateurs, «il voyait le programme de M. Stolypine combattu partout et presque repoussé et, ne se sentant point de taille à réussir là où son maître échouait, il préférait laisser s'user les économistes et les financiers, les partisans du compromis et de l'inaction, quitte à poursuivre de son côté son œuvre de réorganisation agraire, que son insuccès à la tête du Gouvernement aurait compromise».

L'Empereur fit alors appeler M. Kokovtzoff, M. Krivochéine assure qu'il aurait lui-même conseillé ce choix et il ajoute que, pendant cette première période, il fut pour le nouveau Président du Conseil un collaborateur parfaitement confiant et fidèle.

Cependant, bien qu'aucune rivalité de personne n'ait envenimé les relations des deux Ministres, un conflit s'accusa bientôt entre les tendances opposées qui les inspiraient, entre les programmes presque rivaux qu'ils représentaient. Tandis que M. Kokovtzoff, se bornant à administrer, s'efforçait d'occuper les assemblées législatives à ne rien faire, M. Krivochéine soutenait qu'il fallait gouverner, que, si la Douma se refusait à une coopération efficace, il fallait la dissoudre et en convoquer une nouvelle, que l'exécution des volontés impériales consistait non pas à maintenir un parlement discourant, mais bien à obtenir un parlement travaillant et légiférant. Tandis que M. Kokovtzoff mettait au premier plan les préoccupations de trésorerie et faisait de ses économies ses plus beaux titres de gloire. M. Krivochéine affirmait qu'il est des économies plus ruineuses que les plus folles dépenses, celles qui sont obtenues aux dépens du développement du pays. C'est sur ce terrain qu'éclata entre les deux hommes le premier conflit dont le public ait eu l'écho. M. Krivochéine saisit le Conseil des Ministres d'un projet de Banque agraire, destiné à permettre aux paysans, non plus d'acheter des terres ou de consentir des prêts hypothécaires, — la Banque des paysans y suffirait — mais de leur procurer tant les ustensiles aratoires qu'en général les ressources nécessaires à l'amélioration de la culture. C'est le premier essai d'organisation d'un crédit populaire et la lettre de M. Paléologue, en date du 28 février n° 30[1], a indiqué que le rescrit impérial, qui sert de manifeste au nouveau Cabinet, a précisément repris ce dessein.

M. Kokovtzoff fit des objections contre l'opportunité d'une telle entreprise qu'il convenait, selon lui, de remettre au jour encore lointain où la situation financière de la Russie serait assez forte pour lui permettre pareille aventure. Le Conseil des Ministres lui donna raison et M. Krivochéine offrit à l'Empereur sa démission. Elle fut refusée.

Dès lors le conflit est ouvert sinon entre les deux hommes qui continuent à

[1] Non reproduite.

s'estimer et à le dire, du moins entre les deux tendances. Cette opposition va même se porter sur le terrain de la politique étrangère. M. Krivochéine soutient que, lors de la crise marocaine en 1911, il aurait proposé au Conseil des Ministres, un brusque retrait des fonds russes déposés à Berlin. Cette tactique, en tout cas, lui est chère puisque l'an passé, en février 1913, au moment des difficultés austro-russes qu'entraînait la première guerre balkanique, il a conseillé, pour rompre l'opposition allemande, de rapatrier rapidement les sommes que les Banques allemandes gardent au compte du Trésor russe. M. Kokovtzoff s'y opposa résolument, accusant son collègue d'être l'instigateur de la campagne menée à cette époque dans la presse de Saint-Pétersbourg contre le maintien d'or russe à l'étranger. M. Krivochéine tint tête, affirmant qu'on pouvait, par ce moyen et sans risquer de guerre, amener la Triple Alliance à des concessions. Il soutint que la politique du Cabinet n'était point digne de la Russie et ne voulant pas, dit-il à l'Empereur, porter le poids de cette responsabilité, il lui offrit derechef sa démission.

«L'Empereur, dit M. Krivochéine, me fit observer que j'étais affranchi de toute responsabilité, puisqu'à vrai dire la Russie ne connaît point constitutionnellement de cabinet homogène. Je répliquais qu'aucun travail sérieux n'était possible sans l'accord parfait des membres du Gouvernement. L'Empereur insista si vivement toutefois que je ne pus refuser.»

Ce n'est pas la seule fois que les deux Ministres ont été en opposition sur des questions de politique extérieure. En dehors même des affaires balkaniques, où M. Krivochéine fut souvent l'avocat d'une politique plus vigoureuse, le dissentiment se fit jour à l'occasion des mesures destinées à préparer, selon le Ministre de l'Agriculture, à entraver, selon le Ministre des Finances, les négociations commerciales russo-allemandes. M. Krivochéine y prête une extrême attention, désireux tout à la fois d'assurer aux céréales russes des débouchés plus largement ouverts, d'empêcher la prépondérance commerciale allemande de se transformer dans l'Empire voisin en une sorte de monopole et aussi de prévenir une infiltration germanique dans les Provinces de l'Ouest (Gouvernements de Volhynie, de Kiew et de Podolie). Pour atteindre ces buts, M. Krivochéine n'a pas hésité, d'une part, à proposer l'élaboration d'une législation nationaliste analogue à celle qu'analysait la lettre de M. Louis en date du 27 octobre 1910, n° 275, et qui aurait pour effet de restreindre ou de supprimer le droit de propriété rurale aux étrangers dans certaines régions; d'autre part, il exigeait que son Département eût, pour la première fois, ses représentants dans la commission chargée de préparer la négociation du traité. Ses collaborateurs ont dressé un véritable réquisitoire contre la suprématie et la colonisation allemandes et, dans les moyens qu'ils indiquent pour amener l'Allemagne à capitulation, ils ne reculent pas devant une guerre de tarifs, qu'il conviendrait selon eux d'envisager dès maintenant. Un tel programme, même à

lointaine échéance, ne pouvait que paraître presque révolutionnaire à M. Kokovtzoff, qui en a dénoncé tout à la fois les conséquences politiques et économiques redoutables...

Une telle opposition mettait M. Krivochéine au rang des candidats à la succession éventuelle de M. Kokovtzoff et tous les adversaires de celui-ci, le Ministre de l'Intérieur, M. Maklakoff, le Ministre de la Justice, le Procureur général du Saint Synode, jusqu'au Ministre de la Guerre, poussaient en avant leur puissant collègue dans la lutte qu'ils menaient contre le Président du Conseil. Sans partager leurs idées, véritable nationaliste, alors que ceux-ci sont de francs réactionnaires, M. Krivochéine se gardait bien cependant de décourager la coalition, s'isolant dans une expectative qui lui était d'autant plus facile que d'autres travaillaient pour lui. J'ai signalé à la date du 11 octobre dernier, sous le n° 191[1], les attaques qui se déchaînaient alors contre M. Kokovtzoff.

En octobre dernier, quand, à la veille d'entreprendre son voyage à l'étranger, M. Kokovtzoff s'en fut à Livadia s'assurer des dispositions impériales, il y fut si froidement reçu, qu'à en croire un de ses familiers il crut habile de prévenir son sort en offrant sa démission. Après quelque hésitation, elle ne fut pas acceptée. L'Empereur en effet avait bien pressenti M. Krivochéine, mais celui-ci lui avait d'abord fait valoir le médiocre état de sa santé qu'ébranlaient les premières manifestations d'une dilatation de l'aorte. En outre, sans formuler de conditions, le Ministre de l'Agriculture avait posé des questions sur les pouvoirs qui lui seraient accordés en ce qui touche la nomination des Gouverneurs.

Voulant garder le ministère de l'Agriculture, sachant par contre que seule la Direction de l'Intérieur assure en Russie l'exercice du pouvoir, ne pouvant, par ailleurs, cumuler cette double tâche, il marqua qu'il désirait se réserver la haute main dans le choix des administrateurs importants. L'Empereur ne répondit pas et laissa M. Kokovtzoff au gouvernail.

Mais dès lors on savait la situation de M. Kokovtzoff ébranlée et, dès son retour de France, les attaques contre lui redoublèrent, tant de droite que de gauche. Tour à tour, le Ministre de l'Intérieur, d'abord, ensuite le prince Metchersky, le violent polémiste du *Grajdanine,* l'ancien précepteur de l'Empereur qui a gardé sur son élève une indiscutable influence en politique intérieure, le Président du Conseil de l'Empire et tout le chœur des Droites firent ressortir que les manifestations de mécontentement, qui se produisaient précisément à cette époque, n'étaient que le résultat de la déplorable faiblesse de M. Kokovtzoff, aussi impuissant à réprimer qu'incapable de satisfaire. D'autre part, le comte Witte attaquait la politique financière de son continuateur. Il faisait parvenir le 20 décembre à l'Empereur un bref mémoire où il stigmatisait les

[1] Dépêche reproduite dans le tome VIII, 3e série, sous le n° 307.

«conditions de guerre» du nouvel emprunt français sur les chemins de fer. En même temps, au risque de se condamner lui-même, il ouvrait au Conseil de l'Empire une campagne contre son successeur à l'occasion de ce monopole de l'alcool dont il a été lui-même l'inventeur. N'osant en incriminer le principe, il accusait M. Kokovtzoff de l'avoir corrompu. «Je vous avais livré une vierge, a-t-il eu l'audace de dire, et vous m'en avez fait une prostituée.»

Tous ces coups atteignaient un homme que ne défendaient plus ni partisans à la Cour, ni prestige dans le pays ou dans les assemblées, ni services passés éclatants, ni sympathie de l'Empereur. En vérité ce qui étonne, c'est que, dans un cas aussi désespéré, M. Kokovtzoff se soit fait jusqu'à la dernière minute des illusions sur le sort qui le menaçait, et en fait il a lutté jusqu'à l'instant où lui parvint de Tsarskoïé Sélo la réponse à la lettre de démission qu'il avait eu cependant la sagesse d'écrire.

Entre temps, l'Empereur avait fait appeler M. Krivochéine et lui avait formellement offert le pouvoir. Celui-ci avait décliné en se fondant sur un état de santé qui exigeait au moins deux mois de repos et de soleil. On m'assure de bonne source que l'Empereur aurait alors proposé à M. Krivochéine de garder la Présidence du Conseil en prenant son congé. Le Ministre de l'Agriculture affirme qu'il a refusé cette offre si flatteuse et qu'il aurait alors indiqué, avant de partir pour l'Italie, M. Gorémykine, «son meilleur ami». Et de fait, leurs relations sont aussi cordiales qu'anciennes. Si leurs tempéraments et même leurs doctrines diffèrent profondément, une préoccupation et aussi une passion commune les unit, celle de la terre russe. Ils sont des agrariens l'un et l'autre et, si M. Gorémykine a surtout fait des règlements agricoles, tandis que M. Krivochéine faisait des propriétaires, c'est qu'il y a tout un abîme entre l'indifférence lettrée du premier et l'activité tenace du second. Mais leur culte est le même.

Toute une série d'autres faits révèlent d'ailleurs très nettement sinon l'influence directe de M. Krivochéine, tout au moins la mise à exécution de son programme même. Ce sont ses idées qu'exprime le rescrit à M. Bark, le nouveau Ministre des Finances, où est annoncée précisément la création prochaine de la Banque agraire, le grand dessein du Ministre de l'Agriculture. C'est encore son action qu'atteste le remaniement de ce Comité des Finances chargé de présider à la réorganisation financière du pays et où entrent désormais, avec M. Krivochéine lui-même, son coreligionnaire en foi nationaliste, le Ministre des Chemins de fer, et, nouveauté plus insolite encore, M. Alexéenko, député à la Douma et rapporteur du budget. Or, ce professeur octobriste, en coquetterie avec les nationalistes, est précisément le candidat de M. Krivochéine au poste du Ministre des Finances et, à maintes reprises, le Ministre de l'Agriculture avait conseillé de l'introduire dans le Conseil de la Couronne, pour donner satisfaction à l'opinion publique. Enfin, au grand conseil des Ministres tenu

le 2 mars sous la présidence de l'Empereur au Palais d'Hiver, la mercuriale de Nicolas II contre les rivalités entre Ministres est pleinement conforme à la doctrine de M. Krivochéine sur la nécessaire collaboration de tous les membres du Cabinet en vue d'une œuvre commune.

Ce sont là des indices qu'il m'a paru intéressant de signaler à l'attention de Votre Excellence. Les partisans de M. Krivochéine s'en autorisent pour déclarer que, le 2 avril prochain, c'est en triomphateur que leur chef rentrera à Pétersbourg, pour y assister à la consécration, — car il est pieux, — d'une chapelle privée qu'il a fait reconstruire dans son ministère selon les meilleurs préceptes «de l'art russe d'avant Pierre-le-Grand». A les en croire, M. Gorémykine ne fera aucune difficulté à lui céder la place. Il est certain que celui-ci met une certaine affectation à se proclamer simple intérimaire. «Je suis comme une vieille pelisse, dit-il à tout venant, on me garde dans la naphtaline et quand l'Empereur a froid il me sort, mais ce n'est jamais pour bien longtemps» et ces jours derniers il disait à un de nos compatriotes. «Voyez cette chambre, je la réservais à ma garde-malade. J'ai dû y loger mon secrétaire. J'espère que cela ne sera pas pour longtemps.»

Quoi qu'il en puisse être de la sincérité de tels propos, il s'en faut, et de beaucoup, que M. Krivochéine trouve devant lui larges ouvertes toutes les avenues du pouvoir. M. Kokovtzoff est tombé sous l'effort commun des conservateurs purs et des nationalistes. Ces deux tendances, pleinement d'accord pour combattre, s'opposent et même se heurtent en ce moment. Chacune à ses tenants et l'une et l'autre ont des avocats influents auprès de l'Empereur. Au même conseil des Ministres où Nicolas II, conformément aux doctrines nationalistes, préconisait l'union du Cabinet et le travail avec le Parlement, l'Empereur ajoutait que, si cette collaboration avec l'assemblée ne pouvait être réalisée, il faudrait envisager la dissolution de celle-ci. M. Gorémykine, tout comme le prescrit le *credo* nationaliste, a eu des entretiens avec le représentant officiel de la Douma, avec son président, mais il me revient de bonne source que ce furent là entrevues purement formelles et, si le chef du Gouvernement a l'intention de réunir aujourd'hui en une confiante causerie les députés les plus considérables des groupes bien pensants, c'est pour se concilier la Douma, en vue des crédits militaires qui vont lui être demandés. Le Conseil de l'Empire continue à guillotiner impitoyablement tous les projets de lois d'apparence libérale, lui fussent-ils présentés par le Gouvernement et, la semaine dernière, le Ministre de la Justice a tenu à la Douma une harangue dont le ton hautain et cassant rappelait les meilleurs jours de dédain du Parlement.

Ainsi les deux courants s'opposent avec des alternatives de victoires réciproques. Il est permis de penser que, si M. Krivochéine rentre à Pétersbourg en pleine possession de ses forces, il apportera à son parti un renfort capable de lui assurer le succès. Mais dans quelle mesure peut-il, à 56 ans, surmonter une

crise cardiaque au point d'être en état d'exercer le pouvoir ? C'est là un élément d'incertitude qui pèse sur toute la situation actuelle et rend illusoire tout calcul d'avenir.

454.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres.

T. n° 148. *Paris, 14 mars 1914, 17 h.*

Je réponds à votre télégramme n° 63[1].

J'accepte la procédure suggérée par Sir Ed. Grey, car elle implique dans ma pensée la faculté pour la Triple Entente de repousser toute rédaction qui ne satisferait pas à son désir de consolider la paix par l'apaisement des craintes ou des ambitions des deux parties en cause et qui, notamment en ce qui concerne les îles, omettrait de parler des garanties dont nous avions consenti à ajourner la discussion après la notification à Athènes et à Constantinople des décisions des Puissances[2].

455.

M. Boppe, Chargé d'affaires de France à Constantinople,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 133. *Péra, 14 mars 1914, 19 h.*
(*Reçu :* 20 h. 15.)

M. Stéfanovitch me fait savoir que le traité de paix serbo-turc a été signé aujourd'hui à cinq heures de l'après-midi[3].

[1] Du 13 mars, ci-dessus reproduit sous le numéro 451.

[2] M. Doumergue a fait connaître son acceptation de la procédure proposée par Sir E. Grey à Berlin 131, Rome 126, Vienne 106, Pétersbourg 149, en même temps qu'il transmettait la substance du télégramme 63 de Londres.

[3] M. Doumergue répondait le 13, à 14 h. 15, par un télégramme dressé à la fois à Constantinople et à Belgrade : «Je vous prie de faire savoir aux Gouvernements ottoman et serbe que le Gouvernement de la République a appris avec beaucoup de satisfaction la signature de la paix avec la Serbie et la Turquie.

«Il ne doute pas qu'ainsi se rétablissent de bonnes relations entre les deux pays.»

456.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 299. *Paris, 14 mars 1914.*

En même temps que vous m'avez, à la date du 16 février dernier[1], communiqué les accords paraphés à Berlin au sujet des chemins de fer d'Asie Mineure vous avez bien voulu appeler d'une façon particulière mon attention sur la question de savoir quelle portée exacte il conviendrait d'attribuer à ces accords dans l'échange de notes par lequel les deux Gouvernements leur donneront leur approbation. Vous avez notamment pensé qu'une clause, par laquelle les deux Gouvernements marqueraient leur dessein de ne point favoriser les «initiatives économiques» de leurs ressortissants dans la zone dépendant de l'activité des ressortissants de l'autre Gouvernement ou, tout au moins, de ne pas encourager leurs initiatives en matière de chemins de fer, de ports et de recherches de concessions en général, était de nature à donner une portée politique intéressante aux accords de Berlin, en fixant les régions dans lesquelles nos aspirations traditionnelles trouveraient un libre champ d'expansion, à l'abri de toute concurrence allemande.

Après avoir soumis cette question à un examen détaillé, j'ai été amené à penser que de telles précisions seraient de nature à nuire à nos propres intérêts plutôt qu'à les servir. L'influence française s'est en effet répandue à travers la Turquie entière, bien avant que notre activité en matière de chemins de fer, nécessairement limitée à certaines régions, ait pu lui servir de soutien, et notre action morale dans ce pays n'est à aucun degré inférieure à notre activité économique. Il m'apparaît donc que poser nous-mêmes des limites au développement de cette influence serait renoncer bénévolement à une situation morale encore aujourd'hui incomparable, malgré l'heureux effort que les Allemands ont poursuivi depuis une vingtaine d'années. Pour être confinée au domaine économique et pour atténuée qu'elle soit dans son expression, une telle clause de désintéressement n'en aurait pas moins une grave répercussion au point de vue général, et l'impression qu'une telle renonciation de notre part causerait en Turquie serait fâcheuse pour nos intérêts.

L'accord conclu entre les groupes français et allemand avec le concours des délégués des deux Gouvernements doit être maintenu dans les limites précises d'un règlement d'intérêts tendant à permettre, à l'abri de toute rivalité et concurrence, le développement normal des réseaux ferrés relevant des deux groupes en Asie Mineure. Il est essentiel que cet accord ne prête à aucune

[1] Voir à cette date les numéros 313 et 314.

arrière-pensée et que son interprétation ne conduise pas à une définition de zones d'influence politique. Une telle conclusion serait en effet en contradiction complète avec la politique déclarée du Gouvernement français de favoriser par tous moyens l'indépendance et l'intégrité de l'Empire ottoman à l'intérieur de ses nouvelles frontières, le maintien de cette indépendance étant la meilleure sauvegarde des intérêts de tout ordre qui nous créent dans toutes les parties de l'Empire une situation encore privilégiée.

Aussi, en vous autorisant à parapher dès à présent, si vous le jugez opportun, un échange de notes avec le Gouvernement allemand, vous serai-je obligé de le faire en vous inspirant du projet que j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli.

Annexe.

Projet de lettre adressée par M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin, à M. de Bethmann Hollweg, Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères.

PROJET.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'accord conclu entre le groupe français représenté par la Banque impériale Ottomane et le groupe allemand représenté par la Deutsche Bank au sujet des chemins de fer dont ils tiennent la concession du Gouvernement ottoman.

L'examen de ce document a conduit le Gouvernement français à penser qu'un tel accord est de nature à sauvegarder également les intérêts particuliers des deux groupes et les intérêts supérieurs du Gouvernement ottoman. Aussi est-il prêt, pour sa part, à l'approuver sous la réserve que toute modification essentielle à cet accord devrait recevoir également son approbation.

Bien qu'il croie inutile de viser le détail de ces stipulations, le Gouvernement français tient cependant à noter que le principal effet de cet accord doit être de favoriser, suivant le dessein poursuivi par le Gouvernement ottoman, la constitution de réseaux homogènes de chemins de fer et, par là, de limiter la concurrence des deux groupes qui se sont le plus intéressés jusqu'ici à la construction de voies ferrées en Turquie d'Asie.

Pour compléter l'effet de ces accords et donner une légitime satisfaction aux préoccupations du commerce, le Gouvernement français s'est assuré que les sociétés concessionnaires appartenant au groupe français et chargées de l'exploitation de voies ferrées, de services fluviaux ou de ports en Turquie ne pourraient établir aucun traitement préférentiel pour les marchandises, quelle qu'en soit l'origine, la provenance ou la destination.

Aussi le Gouvernement français serait-il heureux, en même temps qu'il sera informé de l'approbation donnée par le Gouvernement impérial à l'accord des groupes, de recevoir l'assurance que les mêmes garanties ont été exigées des sociétés concessionnaires appartenant au groupe allemand.

457.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

D. n° 122. *Berlin, 14 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 mars; Dir. pol., 17 mars.)

L'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord,* qui s'était abstenue jusqu'à présent de formuler une appréciation sur la campagne de presse engagée ces derniers temps à propos des rapports russo-allemands, publie à la date du 14 mars un communiqué dont le ton, tout en étant réservé, témoigne un certain désir d'apaisement.

J'ai l'honneur de transmettre, ci-joint, au Département la traduction de la note dont il s'agit.

Annexe.

TRADUCTION DU COMMUNIQUÉ PARU DANS LA *Gazette de l'Allemagne du Nord* DU 14 MARS 1914.

Le *Courrier de la Bourse de Pétersbourg* publie en vedette un article qui insiste sur le haut degré de perfection de l'organisation militaire russe et qui, tout en mentionnant les tendances pacifiques de la politique du Tsar, souligne le caractère offensif des dispositions prises par la Russie en vue de la guerre. Nous ne sentons aucune nécessité de critiquer l'éloge assurément justifié de l'armée russe, mais nous n'avons aucune raison de voir dans cette manifestation un signe d'apaisement. On est bien plus fondé à assurer que de pareilles discussions, poursuivies sur un ton d'arrogance guerrière, peuvent aussi peu troubler les bons rapports des deux Gouvernements que ne l'a fait le cri d'alarme injustifié qui fut récemment jeté dans une correspondance adressée de Pétersbourg à un journal allemand [1]. Enfin ce serait une erreur d'attacher pour le moment une signification décisive à ce que de temps en temps on cherche à renouveler, grâce à des articles publiés en gros caractères, l'ancienne tentative de troubler l'esprit de probité dont est animée d'une manière durable la politique pacifique des deux Gouvernements. Nous partageons entièrement l'opinion de la *Rossia* [2] qui estime que les Gouvernements des deux Empires voisins ne peuvent avoir l'intention de renoncer à l'amitié russo-allemande, qualifiée de «légende».

[1] Allusion à l'article publié par la *Kölnische Zeitung,* dans son numéro du 2 mars. Voir ci-dessus, à la date du 5 mars, le rapport de M. Jules Cambon, reproduit sous le numéro 402.

[2] Ce journal avait publié, le 13 mars, un article destiné à atténuer l'effet produit par celui des *Birchévia Viédomosti.*

458.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 43. *Saint-Pétersbourg, 14 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mars; Dir. pol., 28 mars.)

L'antagonisme russo-allemand s'accentue avec une rapidité surprenante, et je puis dire qu'en deux ans j'aurai assisté à une véritable transformation des sentiments de la Russie officielle par rapport à l'Allemagne.

Certes, peu nombreux restaient les partisans de l'ancien système des trois Empereurs, de l'alliance monarchique et dynastique, dont le septuagénaire prince Metchersky est le dernier représentant. Beaucoup moins rares étaient ceux qui, comme le comte Witte, voulaient maintenir concurremment avec l'alliance française (qui dans leur pensée était dirigée surtout contre l'Angleterre) une ferme amitié avec l'Allemagne, basée sur les influences universitaires, la dépendance économique réciproque, la solidarité dans l'oppression polonaise. La masse des esprits était emportée par le grand courant nationaliste qui réagissait d'une manière générale contre toute pénétration étrangère dans les marchés de l'Empire russe et ne s'en prenait pas spécialement au voisin prussien, mais bien plutôt à l'autrichien, considéré comme le rival en Orient et (surtout depuis la crise bosniaque de 1908) comme l'ennemi des Slaves. Tout ce qu'il y avait d'hostilité dans l'âme russe se concentrait presque exclusivement sur l'Autriche; même l'ultimatum du comte de Pourtalès en mars 1909 était mis à la charge du Cabinet de Vienne et ne laissait pas de rancune contre la Prusse; et M. Georges Louis a noté bien des fois que lorsqu'il signalait ici les méfaits du Cabinet de Berlin, on lui répondait par des griefs contre Vienne.

La guerre balkanique a tout changé. La brillante victoire des Slaves, le spectacle lamentable donné par l'Autriche ont assouvi la rancune russe. A mesure que les événements se déroulaient dans les Balkans, on s'aperçut à Pétersbourg que Vienne n'était que faiblesse et que toute la force de la Triplice était à Berlin. Peu à peu les écailles tombèrent des yeux des dirigeants de la politique russe, et ils finirent par comprendre le double jeu de l'Allemagne qui s'abritait derrière l'Autriche et l'Italie et faisait seule la puissance et l'union de ces deux alliés ennemis, si turbulents et si agressifs. C'était du reste le devoir de l'ambassade de France de commenter dans ce sens les événements, et moins qu'aucun autre M. Delcassé n'y a failli. Au surplus, Berlin déchira tous les voiles lorsque le Chancelier, réputé pourtant pour sa modération, prédit en

plein Reichstag le choc inévitable du slavisme et du germanisme, lorsque en même temps l'Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople déclara la Turquie d'Asie intangible sans la permission du Kaiser et que le Gouvernement allemand demanda une nouvelle loi militaire pour suppléer l'armée turque anéantie. Dès mars 1913, l'Empereur Nicolas nous annonçait le programme du renforcement progressif de l'armée russe.

L'Orient, qui avait une première fois détruit l'intimité russo-allemande, allait maintenant créer l'inimitié russo-allemande. En effet, pendant près de cent ans, la Cour de Prusse en ne s'occupant pas des affaires turques avait pu rester intime avec la Cour de Russie; mais lorsqu'au Congrès de Berlin l'Allemagne prit le parti de l'Autriche contre la Russie dans les Balkans, cette intimité fut détruite et l'alliance franco-russe rendue possible. Or depuis 1913 l'Autriche est exclue des Balkans et ne compte plus à Constantinople; c'est l'Allemagne seule que la Russie trouve en Turquie devant elle, c'est elle qui intervient pour régler le sort de l'Arménie, c'est elle qui entend commander l'armée turque. La mission Sanders apparut comme le symbole du nouvel état de chose : de là l'impression énorme qu'elle produisit en ce pays. Ainsi que M. Delcassé vous le disait le 4 janvier dernier, «la Russie et l'Allemagne sont désormais face à face». Il ne s'agit plus de l'Angleterre, il ne s'agit plus de l'Autriche, l'Allemagne devient l'ennemie.

Dès lors les conséquences de l'antagonisme se déroulent rapidement. La Russie retrouve l'Allemagne en face d'elle à Pékin où celle-ci cherche à capter Yuan Che k'aï et à fournir l'armée chinoise. Elle la retrouve en Suède où l'Allemagne ameute l'opinion et arme la nation contre la Russie. Elle la retrouve au Danemark où elle veut lui fermer les portes de la Baltique. Tout autour d'elle, la Russie retrouve l'Allemagne. Une fois le sentiment anti-allemand réveillé dans l'âme slave, il est entretenu et excité par tous les incidents d'un frottement incessant entre deux grandes nations voisines : employés allemands dans les usines militaires, colonistes agricoles allemands sur la frontière, aviateurs allemands, espions allemands, traité de commerce allemand à dénoncer, etc., et tout risque de s'aggraver demain sous le ministère nationaliste que tout le monde prévoit.

L'ambassade d'Allemagne voit le flot monter et veut jeter le cri d'alarme : elle inspire (M. Sazonoff déclare qu'il en a la certitude) l'article de la *Gazette de Cologne* du 2 mars*, elle veut user de la vieille arme prussienne de la menace et de l'intimidation et elle met le feu aux poudres. Tous les Russes se sentent blessés depuis l'Empereur jusqu'aux socialistes; le vieux prince Metchersky écrit pour la première fois de sa vie un article contre l'Allemagne (*Grajdanine* du 22 février, 7 mars), la *Riétch,* l'amie attitrée des sociaux démocrates et des

* Annotation du Département : Cf. *Dépêche de Vienne n° 62. Cet article serait du général comte Dohna, aide de camp auprès du Tsar.*

universitaires allemands, fulmine à son tour, le Ministre de la Guerre et le Président du Conseil encouragent d'eux-mêmes les journalistes et cela avec l'assentiment impérial, le Ministre des Affaires étrangères se fait honnir par tout le Conseil des Ministres parce qu'il prêche la modération.

C'est d'ailleurs par pure sagesse politique que M. Sazonoff se montre modéré, car il est revenu de loin, comme Chamberlain, et il répéterait volontiers le mot de ce dernier sur le Kaiser «qu'il ne faut souper avec le diable qu'armé d'une longue cuiller». Il a essayé loyalement de contenter l'Allemagne à Potsdam, et il voit maintenant la vanité de tout essai d'entente avec elle; il a voulu lui faire sa part, mais on ne fait pas sa part à un impérialisme aussi vorace et agressif que l'impérialisme germanique, c'est tout ou rien qu'il faut lui accorder.

Si l'Allemagne reculait en Turquie, les rapports pourraient changer entre elle et la Russie, mais elle est prisonnière de son orgueil, et le langage caractéristique des Allemands de Pétersbourg rend son recul invraisemblable. Elle s'hypnotise là-bas, plus encore qu'au Maroc, dans des rêves de protectorat et de conquête tout aussi difficiles à réaliser. Dans ces conditions, l'antagonisme russo-allemand ne peut que persister, et les rôles à Constantinople vont se renverser. Ce ne sont plus les intérêts allemands, ce sont les intérêts russes qui sont réellement solidaires des nôtres pour la préservation et la conservation de l'Empire ottoman. C'est l'Allemagne qui montre le plus de convoitise, qui prépare les zones pour le démembrement, qui, étant hantée par l'idée de la succession ottomane, prépare tout pour que la liquidation tourne à son profit. Au contraire, l'opposition d'intérêts entre Russes et Français en Turquie, que M. Bompard a connue ici et qu'il a mise si souvent en relief, tend à disparaître depuis la dernière guerre. Durant toute la crise, le Gouvernement du Tsar a retourné la question d'Orient sous toutes ses faces et n'a pas trouvé de solution meilleure pour lui que la prolongation, le plus longtemps possible, de l'Empire ottoman. Bulgares et Grecs se sont maintenant trop rapprochés de Constantinople pour qu'il ne tienne pas à y maintenir les Turcs. La Turquie est désormais assez affaiblie pour qu'il ne préfère pas son voisinage en Asie à celui de toute grande Puissance : saturé de territoires, tout ce qu'il demande, c'est la tranquillité sur sa frontière du Caucase. C'est pourquoi la Russie, qui en 1895 a fait échouer les réformes arméniennes, a tenu à les réaliser en 1914. De même la Russie qui, en 1896, nous refusait de participer à la consolidation de la Dette ottomane et de fortifier les institutions internationales en Turquie, réclame aujourd'hui son entrée au Conseil de la Dette* et le développement du contrôle des Finances. Tout concourt donc à assurer l'unité de vues entre

* Annotation du Ministre : *Mais cette demande provoque une demande allemande ce qui n'est pas fait pour fortifier notre situation et diminuer la situation de l'Allemagne.*

nos deux pays pour la défense de la Turquie contre les convoitises qui la menacent de la part de notre commun adversaire, et si jamais l'impéritie de ses gouvernants devait la conduire encore à une nouvelle désagrégation nous savons que les efforts de notre alliée, conformes à nos propres intérêts et à la politique d'équilibre que nous avons fait triompher l'an dernier en Europe, tendraient plutôt à écarter des dépouilles toutes les grandes Puissances.

459.

M. Jusserand, Ambassadeur de France à Washington,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 145. *Washington, 14 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 mars; Dir. pol., 28 mars.)

J'ai rendu compte à Votre Excellence, par mon télégramme d'hier[1], de l'entretien que j'avais eu le même jour avec le Secrétaire d'État au sujet du projet de convention tendant à rendre les guerres moins fréquentes. M. Bryan est, comme je l'ai dit, disposé à accepter toute modification qui, en respectant l'objet fondamental du projet, nous paraîtrait souhaitable. Il a tenu, toutefois, à consigner par écrit les observations qu'il avait formulées verbalement à propos des demandes de changement suggérées par nous. Il a, en conséquence, dicté et signé en ma présence la lettre dont le texte est ci-joint.

Relativement au renouvellement des pouvoirs des commissaires, il s'est borné à reproduire la formule qui lui semblerait préférable et dont j'ai télégraphié le texte à Votre Excellence.

Pour ce qui est de la question beaucoup plus importante du pouvoir qu'aurait la Commission d'intervenir spontanément et de se saisir elle-même de l'affaire en litige, il est prêt aussi à se ranger à nos vues, mais a beaucoup insisté pour que nous veuillions bien examiner les siennes de la manière la plus attentive de façon à nous en rapprocher, du moins, le plus qu'il sera possible.

L'inconvénient auquel il souhaiterait parer au moyen du texte qu'il propose est assurément très sérieux et il y a beaucoup de vérité dans ses observations à cet égard : «L'objet que nous avons en vue, dit-il, en recommandant que la Commission ait la faculté d'agir spontanément et d'offrir ses services est

[1] Non reproduit comme faisant double emploi avec le présent rapport. Voir ci-dessus le télégramme de Washington, reproduit sous le n° 114, et la note du 24 janvier, reproduite sous le n° 141.

d'épargner aux parties de prendre elles-mêmes l'initiative. Dans les périodes d'excitement, chacune des parties pourrait hésiter à formuler une telle requête de peur qu'on y vît une preuve de faiblesse. Si la Commission a le droit d'offrir ses services, elle préviendra cet inconvénient, les parties ayant consenti d'avance à l'investigation, laquelle sera poursuivie comme si elle avait été réclamée par les deux Puissances intéressées ou par l'une d'elles ».

Il y a certainement beaucoup de force aussi dans l'argumentation de M. Louis Renault qui se demande comment la Commission saura qu'elle a à intervenir et que le moment en est venu.

Peut-être pourrait-on trouver manière de sortir, dans quelque mesure, de difficulté, en tenant compte du fait que, dans la pratique et pour la plupart des cas, les différends assez graves pour avoir chance de se terminer par un recours à la Commission et éventuellement par la guerre sont de notoriété publique. Il est difficile de croire qu'ils pourraient exister sans qu'un état de tension se manifestât. Il me semble que l'on pourrait convenir que les commissaires, jugeant d'après tels indices qu'ils pourraient posséder que le moment d'offrir leurs services est venu, en auraient le droit, quitte aux deux pays à répondre, s'il y a lieu, que l'heure de cette intervention n'est pas encore arrivée et que les négociations diplomatiques continuent. Ces négociations continueraient donc. Si toutefois l'une des deux parties était d'avis qu'au contraire il n'y a, à ses yeux, aucun espoir de règlement par ce moyen, sa déclaration en ce sens suffirait pour saisir la Commission et rendre obligatoire l'intervention de celle-ci.

La crainte pour le pays qui agirait ainsi que son acte pût être interprété comme un aveu de faiblesse serait, dans un tel cas, grandement atténuée, car c'est tout autre chose de prendre soi-même une initiative absolue, ou de répondre, en l'accueillant, à une requête qui vous est adressée par autrui, conformément aux termes d'un traité.

Un point de plus et qui est fort délicat, mais dont il ne semble pas que les pays ayant déjà signé des conventions de ce genre avec les États-Unis aient tenu compte, me semblerait mériter l'attention. C'est le cas où la difficulté à régler ne consisterait pas simplement dans l'opposition de *prétentions* rivales mais dans des *faits* et des actes matériellement réalisés : un débarquement de marins par exemple, l'occupation «temporaire» d'un point quelconque, un trouble de fait apporté par l'un à la jouissance de ce que l'autre considère comme ses droits. Il ne faudrait pas que, pendant l'investigation, ces faits ou actes puissent se renouveler, ou s'aggraver, ou même simplement se perpétuer. Il y aurait donc intérêt à ce que, en telle hypothèse, la Commission pût formuler un avis préalable, qui ne serait pas plus rigoureusement obligatoire que son avis final, mais qui en imposerait aux pays en cause, et qui indiquerait quelles mesures «conservatoires» lui sembleraient légitimes, tant pour faire cesser l'empiètement

dont l'un se plaindrait que, s'il y a lieu, les pratiques ayant servi de raison ou de prétexte à l'acte contesté.

Je crois qu'il serait bon que ce côté du problème fût examiné, avec sa haute compétence, par le jurisconsulte du Département. Nous devrions nous rendre compte, d'ailleurs, qu'il n'est pas certain que le Secrétaire d'État consente à entrer dans cette voie, non parce qu'il jugerait déraisonnable en soi de le faire, mais parce que la perspective d'un avis de commissaires présidés par un étranger et recommandant une action quelconque pourrait accroître la difficulté d'obtenir pour un tel traité la ratification du Sénat fédéral. Cette ratification ne sera pas, en tout état de cause, fort aisée à obtenir, bien que le Secrétaire d'État paraisse s'en croire asuré. Mais on connaît ses dispositions optimistes. On pourrait en tout cas, sans faire d'une acceptation que personne ne semble avoir réclamée encore une condition *sine qua non* de notre adhésion, le saisir de propositions aux fins sus-indiquées.

Sur les questions de délais, j'avoue éprouver quelque scrupule à me ranger à l'avis de M. Louis Renault concernant celui d'un an pour le dépôt du rapport de la Commission et qui serait peut-être un peu «long». Cette appréciation est suivie, dans le texte de sa note qui m'a été communiqué, de la suggestion qu'on pourrait convenir simplement que la Commission «devra poursuivre ses travaux avec toute la célérité possible». Mais, d'une part, ce serait lui accorder en fait un délai illimité et, d'autre part, c'est sur l'effet d'un délai assez prolongé que l'on compte avant tout pour que les esprits se calment et qu'un règlement amiable puisse être atteint. Peut-être le texte est-il inexact sur ce point; il est par endroits difficile à comprendre par suite d'erreurs de copie : au deuxième paragraphe de la page 5 il est parlé de «ministres plénipotentiaires» qui n'ont certainement rien à voir avec la question.

Pour le cas enfin où un seul pays saisirait la Commission du litige pendant, il est dit, dans la lettre du Département, que l'entrée en fonctions des commissaires serait subordonnée à un avis donné à l'autre Gouvernement intéressé et à l'observation d'un certain délai. Il me serait utile de recevoir quelques indications sur les motifs en vertu desquels un tel délai devrait s'écouler. Autant que je peux m'en rendre compte, l'appel en question se produirait, d'ordinaire, en cas grave, lorsque le danger de rupture violente semblerait imminent. Il importerait donc que l'effet en pût être instantané et que le simple fait que la Commission est saisie rendît son intervention obligatoire sur le champ et prévînt, de la part de l'autre Gouvernement, tout acte irréparable*.

* Annotation du Département : *En remettant cette lettre à M. L. Renault le prier de nous rédiger au plus tôt son projet de traité et d'y joindre une note formant instructions pour M. Jusserand sur les points traités dans la présente lettre.*

NOTA. — *Divers pays nous ont demandé ce que nous comptions faire; il faudra les aviser dès que les instructions à M. Jusserand partiront. Il y aurait en effet avantage à ce que, aux yeux de M. Wilson, nous paraissions lui aider à obtenir la conclusion de tous ces traités.*

ANNEXE.

Department of State. *Washington, March, 13 th. 1914.*

We are very much gratified to learn that your Government has instructed you to proceed to the consideration of the details of the treaty providing for investigation in all cases. We appreciate also the generous approval which your Government has given to the terms of the treaty as set forth in the forms followed in the treatie with the Netherlands and Bolivia.

The first change in regard to the appointment of the Commissioners for one year is entirely acceptable; although we think that it would be better to provide that they shall, after the expiration of the year, continue to hold until their successors are appointed. This would avoid any interim and would also make it unnecessary to change the Commissioners unless some reason had arisen to make a change desirable.

As to the second change I beg to say that we shall be pleased to accept it if, after hearing our objections to the change, your Government still thinks it desirable that the change should be made. The object which we have in view in recommending that the Commission be allowed to take the initiative and offer its services is to relieve the parties of taking the initiative. In times of excitement each party might hesitate about making the request for fear it might be construed as an act of weakness. If the Commission can offer its services it will, in our opinion, save embarrassment, because the parties agree to consent to the investigation and the investigation will then proceed as if it had been asked for by the parties jointly or by either one. This is our reason for preferring that the Commission be allowed to act upon its own initiative; but, as I have already assured you, we are willing to make any reasonable concession in matters of details provided the main principle is retained : namely, investigation in all cases. We await your Government's decision on this point.

Assuring you again of our willingness to accept the change suggested if your Government still adheres to the opinion which you have expressed, I am, with assurances of esteem. (*Signed*) W. J. Bryan.

TRADUCTION.

Nous sommes très satisfaits d'apprendre que votre Gouvernement vous a confié le soin de procéder à un examen détaillé du traité qui prévoit une investigation dans tous les cas pouvant se présenter. Nous apprécions aussi à sa valeur l'approbation généreuse donnée par votre Gouvernement aux clauses d'un traité rédigé dans la même forme qu'avec les Pays-Bas et la Bolivie.

La première modification, relative à la désignation pour un an des commissaires est parfaitement acceptable. Nous pensons cependant qu'il serait préférable de décider par avance qu'à l'expiration de leur mandat d'une année ils resteront en fonction jusqu'au moment où leurs successeurs auront été désignés. On éviterait ainsi tout intérim et il deviendrait inutile de changer les commissaires à moins que, pour une raison quelconque, un changement ne parût désirable.

Pour ce qui est de la deuxième modification, je me plais à dire que nous l'accepterons si, après avoir pris connaissance de nos objections votre Gouvernement persiste à la juger souhaitable. Le but que nous nous proposons, en demandant que la Commission puisse prendre l'initiative et offrir ses services, est de décharger les parties en cause de prendre elles-mêmes l'initiative. Dans les moments où l'opinion est excitée, chacune d'elles pourrait hésiter à s'adresser à la Commission craignant que l'on interprétât ce recours comme une marque de faiblesse. Si la Commission peut offrir spontanément ses services cette difficulté disparaît, à ce qu'il nous semble, parce que les parties sont d'accord pour accepter l'investigation et qu'elle sera dès lors conduite comme si les deux parties ou l'une d'elle l'avaient demandée. C'est pour cette raison que nous jugeons préférable que la Commission puisse d'elle-même prendre l'initiative. Mais comme je vous en ai déjà donné l'assurance nous sommes disposés à faire toutes les concessions sur les points de détail pourvu que soit maintenu le principe essentiel, à savoir : investigation dans tous les cas. Nous attendons la décision de votre Gouvernement sur ce point.

Je répète que nous sommes prêts à accepter la modification si votre Gouvernement maintient l'opinion que vous avez exprimée et c'est en renouvelant cette assurance que je suis...

460.

M. de Fontarce, Chargé d'Affaires de France à Bruxelles,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 50. Confidentiel. *Bruxelles, 15 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 18 mars; Dir. pol., 20 mars.)

J'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence dans ma lettre n° 40, du 6 de ce mois[1], du jugement du *XXe Siècle* sur la campagne de presse qui venait de commencer en Allemagne contre la Russie, à la suite du récent article de la *Gazette de Cologne*. L'organe officieux du chef du Cabinet belge, surpris par l'événement, n'avait pu s'empêcher, au premier moment, de considérer comme inquiétant l'état d'esprit régnant de l'autre côté du Rhin.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que cette appréciation n'ait pu rester sans contre-partie. Les jours suivants, le même journal s'est attaché à mettre en valeur les arguments allemands tendant à rejeter sur la Russie et aussi sur notre pays la responsabilité de projets susceptibles de troubler la paix. Il faut reconnaître que les autres organes de la presse belge ne l'ont pas suivi dans cette voie et que l'opinion n'a pas été égarée par des accusations aussi manifestement tendancieuses.

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 406.

Ayant eu l'occasion de m'entretenir avant-hier avec le baron Van der Elst, je l'ai interrogé, au cours de la conversation, sur la levée de boucliers suscitée dans la presse allemande. Sans porter de jugement sur cette campagne, mon interlocuteur m'a avoué qu'elle l'avait surpris. Le baron Beyens, de passage à Bruxelles il y a quelques jours, avait présenté la situation de l'Allemagne vis-à-vis de la Russie comme tout à fait rassurante et les relations entre les deux pays et les deux Cours comme aussi bonnes que d'habitude. Le Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères se demandait comment le représentant de la Belgique à Berlin allait expliquer des événements aussi contraires à ses prévisions.

Quoi qu'il en soit, je ne puis m'empêcher de signaler à Votre Excellence une lettre de Berlin parue hier dans le *Journal de Bruxelles* et qu'elle trouvera ci-joint. L'auteur y expose avec beaucoup de logique et de force les dispositions d'esprit d'un grand nombre d'Allemands qui pousseraient d'une manière presque irrésistible leur pays à la guerre. Les réserves mêmes que la rédaction a cru devoir faire, dans une note, sur les idées développées dans cette lettre, ne semblent pas en atténuer la portée et je me permets de la signaler à l'attention de Votre Excellence.

Cette publication dans un organe officieux, qui sans être aussi combatif que le *XX^e^ Siècle* n'est pas cependant de nos amis, est symptomatique et montre clairement d'où viennent les dangers d'une conflagration sinon probable, du moins possible.

D'autre part, ce matin, le *XX^e^ Siècle* et le *Journal de Bruxelles,* dans un article conçu en termes identiques, comme il arrive souvent à ces journaux, qui ont une partie de leur rédaction commune, apprécient le commentaire paru dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et font observer que ce commentaire, semblable à la note insérée, il y a quelques jours, dans la *Gazette de Francfort,* se réduit à ceci : «que les bonnes relations entre les deux Gouvernements n'en seront pas troublées».

«Paroles diplomatiques, ajoutent-ils, paroles confiantes auxquelles, nous le craignons, il faut se garder d'attribuer une vertu toute puissante».

461.

LE LIEUTENANT-COLONEL SERRET, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. NOULENS, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 169. *Berlin, 15 mars 1914.*

La dernière quinzaine a été signalée par la vive campagne menée par la presse allemande contre la Russie, et dont, bien entendu, la France a eu quelques éclaboussures.

Avec une violence qui rappelle son retentissant article de l'année dernière contre nous, la *Gazette de Cologne* a accusé la Russie d'intentions agressives et de noire ingratitude. Toute la presse a emboîté le pas, trouvé aux améliorations militaires de la Russie un caractère provocateur et accusé la presse française de jeter de l'huile sur le feu. On a parlé à nouveau de notre «fureur guerrière et fureur d'armements dirigés contre l'Allemagne, créant ainsi un danger aigu et permanent à la frontière ouest de l'Empire». D'après la *Germania* la France serait responsable de cette fièvre militaire qui sévit partout!

En un mot, on vient d'assister à ce qu'on a nommé, de tous temps, «une querelle d'Allemand».

Que cette campagne ait été l'œuvre du Gouvernement impérial lui-même ou de quelque comparse, peu importe. Il me paraît certain qu'elle a été vue sans mécontentement et qu'on n'a rien fait pour la faire cesser, du moins avant qu'elle ait produit son effet.

Le but poursuivi est sans doute, comme toujours, de nature complexe.

Soutenir la campagne analogue menée à Vienne, où l'on a besoin d'agiter le spectre du péril slave pour obtenir les crédits nécessaires à l'augmentation de l'armée;

Adoucir l'amertume que peut causer le payement de la contribution de guerre? Ce me semble assez peu probable. Il n'est pas dans le tempérament allemand de récriminer, ni de remettre, comme chez-nous, une loi en question. On peut se rappeler le silence absolu fait dans la presse dès le vote des dernières lois militaires et financières, qui, la veille, tenaient la plus grande place dans les colonnes;

Peser sur la Russie, avec la brutalité maladroite qui caractérise d'ordinaire la manière allemande, pour éviter l'arrivée au pouvoir de personnalités par trop slavophiles;

Préparer le renouvellement des traités de commerce, qui doivent être dénoncés l'année prochaine et au sujet desquelles des négociations peuvent avoir à s'esquisser bientôt.

Il est probable que plusieurs de ces causes ont agi, et il est difficile de savoir le coefficient à donner à chacune d'elles.

Bien entendu, l'Office impérial a déclaré qu'il n'était pour rien dans cette campagne, et qu'il n'y avait aucun nuage entre Berlin et Pétersbourg. Je suis à peu près sûr, au contraire, que l'Empereur a eu, assez récemment, contre son voisin de l'Est, une forte nervosité et je ne désespère pas d'en découvrir un jour la cause exacte.

Je me borne, quant à présent, à enregistrer les effets de la violente polémique, qui, d'ailleurs, s'est fortement atténuée depuis plusieurs jours. Elle a certainement contribué à développer en Allemagne le sentiment de dangers permanents courus du fait des voisins de l'Est et de l'Ouest. Peu à peu l'idée de la nécessité d'une guerre préventive peut arriver à être admise, rendant l'opinion sans cesse plus nerveuse et plus inflammable.

Or certains hommes d'État allemands reconnaissent qu'en présence d'un très fort mouvement d'opinion le Gouvernement pourrait très bien se trouver débordé. Il ne faut donc pas se dissimuler que le Gouvernement impérial joue avec le feu en provoquant ou tolérant des campagnes de presse comme celle à laquelle on vient d'assister. Et, s'il n'y est pour rien, ce qui, après tout, est encore possible, c'est une preuve de plus qu'il n'est pas toujours capable, comme on a le tort de le croire en France, de tenir toutes les rênes et de réfréner certaines influences latérales. Le danger éventuel n'en serait que plus grand.

Dans tous les cas, la plus élémentaire prudence nous commande impérieusement d'être prêts à tout moment et de demander à la nation, comme on l'a fait ici, tous les sacrifices nécessaires.

462.

M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Dumaine, Ambassadeur de France à Vienne.

T. n° 107. *Paris, 16 mars 1914, 12 h.*

Je réponds à votre télégramme 39[1].

Les tendances de M. Yovanovitch, favorables au rachat, rendent le succès de

(1) Par ce télégramme, qui est du 15 mars, M. Dumaine faisait savoir que de nouvelles difficultés étaient à prévoir pour amener le Gouvernement serbe à adhérer au projet transactionnel français dans l'affaire des chemins de fer orientaux. M. Yovanovitch craignait, si la société financière à parts égales venait à être constituée entre Français et Autrichiens, que ces derniers ne réussissent un jour à se faire céder tout ou partie des titres détenus par les Français, ce qui exposerait la Serbie à se retrouver directement sous une pression hostile à son indépendance.

la négociation des chemins de fer orientaux à Vienne très incertain; vous connaissez mon sentiment relativement aux risques que court la Serbie si elle fait échouer la combinaison.

Pour répondre aux craintes exprimées par le Ministre serbe, indiquez-lui que le Gouvernement français est disposé à recommander au groupe français de bloquer ses titres, de manière à conserver toute son influence.

463.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 125. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 16 mars 1914, 17 h. 19.*

(*Reçu :* 17 h. 40.)

M. Sazonoff m'a confié qu'il est très satisfait de la conférence secrète tenue samedi soir[1] par le Gouvernement avec les chefs de groupes de la Douma. Tous ont été unanimes à promettre le vote des crédits et lois militaires et aucun n'a fait d'objections. Ils ont même demandé si l'on était bien sûr que ce serait suffisant. C'était la meilleure réponse à faire à l'Allemagne; et dans ces conditions, si «la chamaillade (*sic*) des journaux» continue malgré la tentative faite par M. Sazonoff pour l'arrêter, il considère qu'elle n'a plus d'importance.

464.

M. Doulcet, Chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 126. *Saint-Pétersbourg, 16 mars 1914, 18 h. 40.*

(*Reçu :* 19 h. 55.)

Je réponds à votre télégramme n° 149[2].

M. Sazonoff était d'un avis différent de celui de Sir Ed. Grey et eût préféré préparer de suite la réponse à la Grèce. Mais il fait le sacrifice de son opinion pour que l'union de la Triple Entente soit une réalité et non pas seulement une façade extérieure.

Il craint que le chemin choisi par le Cabinet de Londres ne soit pas le bon

(1) Le 14 mars.

(2) Télégramme circulaire du 14 mars transmettant à divers postes la substance du télégramme de Londres, en date du 13, ci-dessus reproduit sous le n° 451.

et qu'il ne soit surtout le plus long car il faudra sans doute corriger le texte de la Triplice et nous dépendrons de ses lenteurs. Or le Ministre des Affaires étrangères russe reçoit de mauvaises nouvelles d'Athènes où la popularité de M. Venizelos et même du Roi serait compromise par l'affaire d'Épire. M. Sazonoff m'a chargé de vous dire qu'il considérait nécessaire d'obtenir pour les populations épirotes une large autonomie religieuse, scolaire, etc., tout au moins dans la rédaction de l'article 62 du traité de Berlin, si nous voulions éviter la chute de M. Venizelos.

465.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 53. *Belgrade, 16 mars 1914, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 17, à 0 h. 25.)

Les pourparlers serbo-grecs sur le sujet de Salonique se trouveraient interrompus, l'Autriche ayant fait savoir à Athènes qu'elle n'admettrait pas que la Serbie possédât dans ce port plus de droits qu'elle-même.

M. Pachitch s'en montre très mécontent et m'a dit que la Serbie et la Grèce devraient examiner s'il n'y a pas moyen de tourner la difficulté par quelque arrangement à prendre entre elles, peut-être même par une union douanière.

466.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 54. *Belgrade, 16 mars 1914, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 17, à 0 h. 5.)

Je n'ai pas manqué de tenir au Président du Conseil le langage prescrit par votre télégramme n° 34[1]. M. Pachitch s'y est montré fort sensible et m'a dit que le Gouvernement serbe était très obligé au Gouvernement français de la conclusion de la paix avec la Turquie, à laquelle il eût été malaisé d'aboutir sans la pression exercée par le moyen de l'emprunt turc.

[1] Ce télégramme, qui est du 15 mars, invitait M. Descos à faire savoir au Gouvernement serbe que le Gouvernement de la République avait appris avec beaucoup de satisfaction la signature de la paix avec la Turquie.

467.

M. Descos, Ministre de France à Belgrade,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères,

T. n° 55. *Belgrade, 16 mars 1914, 20 h. 30.*

(*Reçu :* le 17, à 0 h. 25.)

M. Pachitch m'a dit que les pourparlers de Vienne prenaient mauvaise tournure, à cause des prétentions de l'Autriche à revendiquer une influence prépondérante pour une durée indéterminée dans les communications balkaniques.

Il m'a donné le résumé suivant des prétentions autrichiennes, sans parler des questions de tarif : l'Autriche veut prendre pour base de la convention de chemins de fer à intervenir avec la Serbie la convention de 1880. La Serbie n'accepte pour base que la convention à quatre, qui, elle-même, ne reconnaîtrait point certaines dispositions de la convention précédente.

L'Autriche veut spécifier certaines modalités au sujet des raccordements Oujitsé-Vardichté et Outvats-Mitrovitsa. La Serbie y voit une source de conflits pour l'avenir et entend que ces raccordements soient simplement soumis au régime de la convention à quatre.

L'Autriche exige la reconnaissance de tous les avantages accordés par la Turquie aux chemins de fer orientaux. La Serbie entend négocier une convention entièrement distincte.

L'Autriche prétend étendre la convention à quatre à toutes les lignes allant vers la mer Égée, la mer Adriatique ou la mer Ionienne. La Serbie admettrait cette extension pour les lignes de Belgrade-Salonique, Uskub-Ouvats et Vardichté-Kralievo, si la Grèce y consent également. Mais elle s'y refuse pour les autres, notamment pour la Danube-Adriatique, qui doit lui réserver une issue complètement libre.

L'Autriche refuse à la Serbie dans les ports fluviaux ou maritimes tous les avantages qui ne lui seraient pas accordés à elle-même.

M. Pachitch m'a dit que cette dernière condition était une «impudence» à l'égard d'un État indépendant.

468.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 137. *Berlin, 16 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mars; Dir. pol., 24 mars.)

J'ai lieu de penser d'après certains renseignements que j'ai recueillis dernièrement que les négociations entre le Gouvernement britannique et le Gouvernement allemand au sujet des colonies portugaises subissent un temps d'arrêt qui pourrait bien en retarder longtemps la conclusion[1]. Quoi qu'il en soit le traité de 1898 n'en subsiste pas moins. Étant données les éventualités que nous avons craintes et qui ne sont pas écartées, nous avons toujours le plus grand intérêt à nous assurer auprès du Gouvernement de Lisbonne les concessions et les droits de préférence qui, dans les régions voisines de nos possessions, constitueraient seules pour nous de véritables sûretés.

Votre Excellence a bien voulu me communiquer sous le numéro 259 les lettres qu'Elle a échangée à ce sujet avec M. le Ministre des Colonies, notre Ambassadeur à Londres et notre Ministre à Lisbonne[2].

M. le Ministre des Colonies, d'après sa lettre du 10 février, ne pense pas que notre intervention économique au Cabinda provenant d'une entente directe avec le Portugal après de loyales négociations puisse être invoquée par l'Allemagne comme une mainmise de même ordre que celle qu'elle poursuit sur le domaine lusitanien et une reconnaissance explicite du partage éventuel des colonies portugaises, la France marquant d'avance son lot.

[1] En réalité les négociateurs anglais et les allemands étaient parvenus à une conclusion dès le 8 septembre et le traité avait été paraphé le 20 octobre (voir le rapport de M. de Kühlmann reproduit dans *Grosse Politik,* vol. 37, I, pièce n° 14683, note au bas de la page 83), mais il y avait désaccord entre les deux Gouvernements sur la publication ou la non publication du traité et la signature définitive constamment retardée fut finalement empêchée par les événements de fin juillet 1914. Voir le rapport de M. Paul Cambon n° 81, du 19 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 333.

[2] L'envoi fait à M. Jules Cambon comprenait en particulier le rapport de M. Paul Cambon du 19 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 333, la dépêche à Lisbonne du 3 mars, ci-dessus reproduite sous le numéro 392, et deux lettres du Ministre des Colonies, l'une du 9, l'autre du 20 février. Dans la première M. Lebrun se disait d'accord avec le Ministre des Affaires étrangères pour rappeler à Berlin et à Londres l'article 16 de l'accord du 4 novembre 1911. Dans la deuxième il rappelait un memorandum relatif aux questions africaines remis par le comte de Münster plusieurs années auparavant à la suite d'un entretien qu'avait eu le marquis de Noailles, ambassadeur à Berlin, avec un membre du Gouvernement allemand. Il importait, d'après M. Lebrun, de savoir si l'Allemagne pourrait interpréter le langage tenu à cette époque par un Français comme une adhésion au moins implicite aux projets allemands.

Notre action économique au Cabinda ne saurait être invoquée en aucune façon par l'Allemagne qui, que je sache, n'a pas traité avec le Portugal, lequel est par suite libre d'exploiter son domaine colonial comme il lui convient et de traiter souverainement avec les États ses voisins.

Il n'y a aucune comparaison à faire entre la convention par laquelle un État concède un droit à un tiers sur son propre domaine et celle par laquelle deux États traitent entre eux de leur action économique dans un pays appartenant à un tiers.

J'ajoute que lorsqu'il s'agit de pays presque inexploités, habités par des populations absolument sauvages et que la faiblesse de l'État souverain expose à tomber en déshérence, je ne saurais être absolument scandalisé que les Puissances ayant des possessions dans le voisinage se préoccupent de ce qu'il en adviendra au cas où l'héritage viendrait à s'ouvrir. L'Afrique n'est pas l'Europe; le Mozambique et le Benguela ne sont pas la Pologne. Aussi pensé-je que si nous ne devons pas participer à un arrangement avec des tiers qui pourrait légitimement faire soupçonner nos intentions par le Portugal, il est légitime de poursuivre auprès de lui, comme Votre Excellence l'a indiqué à M. Daeschner, des avantages particuliers et précis, qui détermineraient la part qui nous reviendrait si jamais cet État devenait impuissant à conserver la souveraineté d'un Empire colonial devenu trop lourd pour lui.

La Belgique est loin de pouvoir être assimilée au Portugal. Cependant la conversation que Votre Excellence a eue avec le baron Guillaume et qu'Elle m'a fait connaître par sa lettre 196[1] indique les préoccupations du Gouvernement de Bruxelles. J'estime que de ce côté aussi, c'est par des concessions, des droits de préférence ou des consortiums d'intérêts que nous pouvons prévenir les dangers qui nous menaceraient par suite des ambitions allemandes sur le Congo belge.

469.

M. Jules Cambon, Ambassadeur de France à Berlin,

À M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 138. *Berlin, 16 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 17 mars; Dir. pol., 28 mars.)

Votre Excellence a bien voulu me communiquer par sa dépêche n° 203 le rapport de notre consul à Rhodes[2] sur l'activité déployée par les Italiens en

[1] Dépêche circulaire ci-dessus reproduite, à la date du 20 février, sous le numéro 335.

[2] Rapport du 3 février, ci-dessus reproduit sous le numéro 213.

Anatolie et sur leurs tentatives en vue de prendre pied dans la baie de Marmarice. Quel que soit le sort final du Dodécanèse, nous connaissons aujourd'hui de quel côté se dirigent les espérances des Italiens et quelle est la part de l'Asie Mineure qu'ils prétendent se réserver. Un nouveau rival nous est né dans ces régions, d'autant plus redoutable pour nous que, seul, il peut nous ravir le puissant moyen d'action qui jusqu'à ces dernières années était notre monopole, je veux parler de l'influence morale et des ordres religieux enseignants et charitables.

Quoi qu'il en soit, il est remarquable que les Puissances tripliciennes, en s'assurant la baie d'Alexandrette et celle de Marmarice, mettent la main sur deux mouillages qui passent pour les meilleurs de la Méditerranée orientale. Le partage économique de l'Asie Mineure n'est donc pas seul en question dans les tractations auxquelles se livrent les Puissances de la Triple Alliance. L'établissement d'un pouvoir maritime dans ces régions reposant sur des bases navales qui leur manquaient jusqu'à présent est un des objectifs qu'elles ont en vue. Ce côté de la question intéresse grandement l'Angleterre et si elle se place à ce point de vue, loin de voir avec préoccupation l'établissement incontesté de notre suprématie en Syrie, elle pourrait être amenée à considérer que la Syrie et l'Égypte doivent s'appuyer et se couvrir réciproquement, unissant ainsi ses intérêts territoriaux aux nôtres sur un terrain qui, jusqu'ici, avait paru n'être entre nous qu'une cause de difficultés et de conflits.

La dernière négociation que nous avons eue au sujet de l'Asie Mineure avec l'Allemagne et l'accord qui a été paraphé le 15 février dernier[1] assurent notre prééminence sur l'île de Rouad en Syrie qui possède un bon mouillage et constitue, d'après ce qui m'a été rapporté, entre Alexandrie, le canal de Suez et Alexandrette un point précieux au point de vue naval. Les vues des Italiens sur la baie de Marmarice donnent un grand prix à cette partie de l'accord. Il importe donc de compléter cet arrangement le plus tôt possible par les assurances réciproques que nous devons échanger avec le Gouvernement impérial, afin qu'aucun hasard ne vienne rouvrir des questions qu'il est de notre intérêt de clore rapidement.

(1) Voir ci-dessus numéro 312.

470.

M. GEOFFRAY, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. DOUMERGUE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 111. *Madrid, 16 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 mars; Dir. pol., 24 mars.)

Le général Lyautey a quitté hier soir Madrid pour regagner le Maroc. En attendant qu'il vous fasse parvenir, ce qu'il ne manquera pas de faire dès sa rentrée à Rabat, un rapport détaillé sur les conditions dans lesquelles s'est développé son séjour ici, je ne veux pas tarder à vous signaler l'heureuse impression que notre Résident général a produite auprès des nombreuses personnes avec lesquelles il s'est trouvé en rapports.

Dès le jour de l'arrivée du général, j'avais réuni avec lui à ma table le Président du Conseil, le Ministre d'État et plusieurs chefs de service de ce Département; dans la soirée un certain nombre de personnes sont venues à l'ambassade; j'avais tenu tout particulièrement à recevoir ce jour-là les principales personnalités du monde politique sans distinction de parti; c'est ainsi que M. Maura s'est rencontré avec le comte de Romanones, M. Villanueva et nombre d'autres. Tous ont ainsi pris ou repris contact avec le général Lyautey et cette réunion a facilité singulièrement les rencontres que notre Résident général a eues successivement avec nombre de ces personnages.

Je me borne à signaler en passant l'accueil particulièrement sympathique que le Roi a fait au général; dans une série d'entretiens, — il n'en a pas eu moins de quatre, dont le dernier une heure avant le départ — Sa Majesté lui a témoigné une confiance toute particulière et a paru désireuse de s'éclairer de ses lumières et de profiter de son expérience sur le terrain africain et colonial. Le général vous mettra certainement au courant de ces conversations.

Par sa connaissance du pays, par la largeur de ses vues, la franchise de ses déclarations, notre Résident général a su inspirer à ces auditeurs méfiants que sont souvent les Espagnols des sentiments de confiance et de sécurité fort rares de leur part. Dans les fréquentes conversations qu'il a eues avec le Président du Conseil des Ministres, avec le Ministre d'État et avec le Haut-Commissaire au Maroc, le général Lyautey a cherché et a, dans une grande mesure je crois, réussi à faire comprendre à ses interlocuteurs que les intérêts des Gouvernements français et espagnol étaient les mêmes au Maroc que, s'il ne s'agissait pas, cela va sans dire, d'une action militaire combinée, attendu qu'en ce qui nous concerne nous n'avions besoin de l'aide de personne et que le désir des Espagnols de leur côté était d'opérer par eux-mêmes, du moins une entente intime

s'imposait : il était nécessaire de donner à tout le monde, étrangers et indigènes marocains, l'impression que les deux États marchaient la main dans la main.

Le général Lyautey a également abordé, tant avec le Ministre d'État qu'avec le général Marina, des questions de caractère plus précis sur lesquelles il vous donnera des indications complémentaires. C'est ainsi qu'il a traité des difficultés relatives au recrutement des indigènes, aux déserteurs, etc.

En ce qui touche le règlement de Tanger, notre Résident général a cru devoir ne pas sortir des généralités : il a expliqué que, s'il avait formulé certaines objections contre le projet de statut tel qu'il avait été arrêté de concert au sein de la commission Dupeyrat-White-Padilla, c'est qu'il avait estimé qu'il n'y était pas tenu assez compte des droits souverains du Sultan, surtout en tant que chef spirituel des musulmans marocains; il a ajouté que, s'il insistait sur ce point, non pas seulement en ce qui concerne le statut de Tanger mais également d'une façon générale, c'était tout autant dans l'intérêt de l'Espagne que dans le nôtre. Il a d'ailleurs fait observer que, s'il donnait ici son opinion personnelle sur une série de questions, il n'y était amené que par sa sympathie pour l'Espagne et pour son Souverain et aussi par le souci des rapports amicaux qui, d'une façon générale, devaient exister entre la France et l'Espagne non seulement au Maroc mais sur le terrain international.

L'amour-propre espagnol a été certainement flatté de la venue du général Lyautey : sa rencontre avec le général Marina et les relations intimes qui se sont établies entre ces deux hauts fonctionnaires et qui se fortifieront par les visites qu'ils ne vont pas tarder à échanger, ne peuvent avoir, à mon avis, qu'une excellente influence sur les rapports directs qui en résulteront entre les agents des deux zones. Ceux-ci se rendront compte de l'intérêt que leurs supérieurs attachent à ce qu'un esprit d'entente succède au sentiment de méfiance réciproque qui n'a que trop régné entre eux jusqu'ici; d'autre part les indigènes comprendront qu'il leur faut renoncer pour l'avenir à jouer ce jeu de bascule si cher aux caractères orientaux parce qu'ils trouveront en face d'eux des Européens absolument unis dans les mêmes vues politiques.

Ce sera un grand bien, je crois, pour le développement du Maroc et, à ce titre, je suis très heureux d'avoir toujours préconisé la venue à Madrid du général Lyautey et sa prise de contact direct avec les autorités espagnoles.

471.

M. Daeschner, Ministre de France à Lisbonne,

à M. Doumergue, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 52. *Lisbonne, 16 mars 1914.*

(*Reçu :* Cabinet, 22 mars ; Dir., pol., 24 mars.)

Votre dépêche du 3 mars n° 25[1] m'est parvenue le 10 et s'est par conséquent croisée avec mes lettres du 6 et du 7 relatives à mon entretien avec le Président du Conseil au sujet des colonies portugaises[2] ; mais, comme vous l'aurez vu, l'attitude que j'avais été amené à prendre s'est trouvée concorder avec les nouvelles instructions que vous avez cru devoir m'envoyer.

Je note avec intérêt que, d'après la communication de M. Paul Cambon du 19 février[3], la conversation entre Londres et Berlin au sujet du développement des accords de 1898 est suspendue, au moins provisoirement. — La raison du revirement de l'Allemagne n'est pas donnée et il est possible que la seule perspective de voir l'Angleterre publier, en même temps que l'accord en question, le traité par lequel cette Puissance a garanti au Portugal la possession de ses colonies ait suffi à faire reculer le Gouvernement de Berlin. — On peut même se demander si l'Allemagne n'a pas intérêt à ne pas se lier davantage les mains vis-à-vis de l'Angleterre en ce qui touche les colonies portugaises et si elle n'en est pas venue à se dire que son activité méthodique et persévérante suffira à lui assurer dans les régions qu'elle convoite une situation de fait si prépondérante qu'elle n'aie plus besoin de traiter pour la garantir.

C'est ainsi qu'en Mozambique même, province supposée réservée aux intérêts anglais, il suffit de lire la correspondance de notre Consul, M. Valet, pour constater que les maisons Mannesmann, Orenstein, A. Koppel et Cie qui sont syndiquées pour toute l'Afrique du Sud ont établi sur les points les plus divers des agents nombreux et actifs qui ne paraissent nullement gênés par l'accord de 1898.

En Angola, l'action allemande est bien plus intense. — J'ai déjà signalé l'activité du Ministre d'Allemagne à Lisbonne et les efforts de séduction qu'il déployait dans ses rapports avec l'ancien Président du Conseil, M. Affonso Costa ; les lettres qu'il lui adressait à propos de la moindre affaire étaient conçues dans des termes tels que dans les sphères politiques de Lisbonne on ne les appelait que « les lettres d'amour » du Dr. Rosen. Mais cette amabilité

(1) Ci-dessus reproduite sous le numéro 392.

(2) Ces lettres sont reproduites ci-dessus sous les numéros 407 et 410.

(3) Voir à cette date la dépêche de M. Paul Cambon, reproduite sous le numéro 333.

de la légation d'Allemagne n'eût été que peu de chose par elle-même et si elle n'avait pas eu pour but essentiel d'appuyer les initiatives nombreuses et tenaces d'industriels et de commerçants allemands impatients de fonder dans l'Angola des entreprises de tout genre.

J'ai signalé la création récente de la première ligne régulière allemande de navires à passagers qui touchera en Angola ; j'ai également signalé les efforts faits de source allemande pour racheter aux pêcheurs norvégiens de baleine plusieurs concessions qu'ils ont obtenues du Gouvernement portugais sur les côtes de la province. L'une de ces concessions se trouve précisément à Port-Alexandre qui de l'avis des pêcheurs norvégiens pourrait être appelé à devenir un port de premier ordre. C'est le point où l'on voudrait faire aboutir le chemin de fer auquel j'ai fait allusion dans ma lettre du 28 juin n° 86 (1), en vue de desservir les mines d'Ottavi.

Pour le chemin de fer de Benguela si, comme on continue à le croire, les propositions allemandes n'ont pu vaincre encore le refus de M. Williams à se séparer d'aucune des actions qu'il détient seul, il n'en est pas moins vrai que des efforts sont faits pour racheter le plus grand nombre possible des obligations qui se trouvent entre les mains portugaises.

Mais le point sur lequel le Gouvernement portugais supporte l'assaut direct le plus rude est le chemin de fer de Mossamédès. L'argument de la légation d'Allemagne est le suivant : vous n'avez pas le droit de fermer au commerce du monde à notre époque une aussi vaste partie du continent africain : si vous ne pouvez pas le faire vous-même, faites le faire par d'autres et nous nous chargerons de faire votre chemin de fer. C'est encore la maison Koppel qui s'est mise sur les rangs à cet effet, et son instance est si grande que, il y a quelques jours, le Ministre des Colonies a convoqué les principales personnalités industrielles et financières portugaises pour leur demander avec instance de faire l'effort nécessaire pour donner au Gouvernement portugais les moyens de construire lui-même la ligne en question afin d'échapper à la menace allemande.

Que l'Angleterre continue ou non la conversation, que l'accord soit ou ne soit pas publié, l'activité allemande ne se ralentira donc pas et le danger dont nous nous sommes justement alarmés pour l'avenir subsistera aussi menaçant.

Il est par conséquent nécessaire que nous sachions sans trop tarder si oui ou non le Gouvernement portugais est disposé à recevoir de nous un concours, et sous quelle forme, et aussi ce que nous pourrons lui demander en échange.

(1) Dans cette lettre, qu'il n'a pas paru nécessaire de reproduire, M. Daeschner signalait le projet de construction d'une voie ferrée qui, partant de Port-Alexandre, aurait desservi le Damaraland, où la South West Africa C° possédait les mines d'Ottavi, et aurait permis aussi l'exploitation de gisements de fer découverts en territoire allemand près de la frontière portugaise. La concession nécessaire avait été demandée à Lisbonne par la compagnie anglaise, avec l'appui des légations d'Allemagne et de Grande-Bretagne.

J'ai donc jugé utile de ne pas trop laisser traîner la question avec M. Bernardino Machado; je lui ai fait rappeler que j'étais toujours à sa disposition pour reprendre la conversation dont il avait pris l'initiative et ne manquerai pas de vous tenir au courant.

472.

LE COMMANDANT GÉNIE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. NOULENS, MINISTRE DE LA GUERRE.

D. n° 324 B. *Bruxelles, 16 mars 1914.*

L'attention des milieux militaires de ce pays est toujours vivement excitée, quand circulent des bruits de guerre; et les actuelles polémiques russo-allemandes n'ont pas manqué de produire leur effet habituel. Le germanophile *XXe Siècle,* organe officieux avait déjà démontré que la responsabilité de la tension incombait à la Russie, quand la publication, par le *Journal des Sciences militaires* d'un prétendu plan de campagne allemand, utilisant naturellement le territoire belge, vint lui couper son effet.

Je vous envoie, ci-joint, une coupure empruntée au numéro du 10 courant, et dans laquelle est commentée la prétention allemande d'obtenir une neutralité bienveillante de l'armée belge. Je ne commenterai pas à mon tour ces commentaires, sinon pour remarquer que l'on récolte généralement ce que l'on a semé. Le milieu représenté par le *XXe siècle* a donné à l'Allemagne assez de gages de pusillanimité, pour qu'un Allemand ait le droit d'en faire état. Je vous signalais récemment (315 B du 21/2/14 [1]) la singulière morale du même officieux, à propos de la répression de l'espionnage en Belgique. Je pourrais m'attarder, aujourd'hui, à trois lignes des réflexions de M. Graindorge, qui évoquent fâcheusement les théories jamais désavouées du général de Witte, sur le choix préliminaire de l'allié :

«Je ne dis pas, qu'en certaines circonstances, résultant de la situation politique générale, il ne serait pas avantageux pour nous de nous ranger carrément d'un côté ou de l'autre...». Je préfère m'abstenir et passer au terrain purement militaire.

Le «plan de campagne allemand» est, en effet, vivement commenté dans les milieux d'officiers. Et comme la morale y est plus élevée, comme aussi les mobiles plus dégagés des contingences politiques, l'effet produit est plus intéressant. Cet effet nous est nettement favorable; et, quand l'occasion s'en

[1] Rapport non reproduit.

présente, je ne manque pas de témoigner combien de pareilles intentions seraient impossibles de notre côté. Aussi, la Belgique militaire, que l'on accuse parfois de prendre le mot d'ordre à Paris, est-elle heureuse de s'écrier : «Nous demandons si jamais semblable attitude fut relevée dans la presse française, même la plus chauvine».

Il est toujours avantageux d'avoir le beau rôle, même théoriquement, en un temps où l'opinion publique s'impose de plus en plus à tous les Gouvernements. Je considère donc comme une excellente chose que l'opinion publique belge, et même européenne, nous croie incapable d'une «semblable attitude». Mais, avoir le droit, n'est pas tout : la force a des raisons qui ont parfois raison du droit.

Aussi, dans son article de fond consacré au «Plan de campagne allemand contre la France», la *Belgique militaire* envisage les moyens matériels de parer aux menaces allemandes. C'est la question de la défense du Luxembourg, qui se pose à nouveau. L'armée de campagne, disent les uns, la défendra. Je vous ai dit mon sentiment sur cette défense par l'armée de campagne. Elle ne sera pas prête à temps; et, le fût-elle, elle ne me paraît pas apte à faire autre chose, au maximum, que de fixer une flanc-garde allemande. Les rodomontades finales de M. Graindorge sont, évidemment, dénuées de sens, militairement parlant, et il n'y a pas lieu de s'y arrêter; mais j'ai le regret de lire, dans la *Belgique militaire,* sous la signature d'un officier dont je connais cependant l'intelligence, la valeur et le patriotisme (le commandant Dremer), que rien ne sera plus facile que de tomber dans le flanc des longues colonnes allemandes, et de les couper «en deux tronçons, qu'il serait excessivement aisé de détruire séparément».

Il y a là l'effet tenace de cette illusion nationale belge, qui est un si grand danger pour le pays. Les habitudes de dénigrement, que relèvent les visiteurs éphémères, cachent une dose d'illusion inimaginable. En matière militaire, notamment, un Tartarin sommeille d'un œil au fond du cœur de chaque Belge. Non seulement des journalistes, mais des officiers nous parlent froidement du rayonnement militaire de la Belgique à l'étranger. Vous lirez avec intérêt, à ce point de vue, l'article ci-joint de la *Meuse,* «A un sceptique». Le signataire, Hep, est un officier de la garnison de Liège, le capitaine Rolland, l'inventeur d'une grenade que je vous ai signalée. De pareils mirages sont bien peu favorables à une conception adéquate de ce qu'exigent les réalités.

Le directeur de la *Belgique militaire,* général de Heusch, a son idée, lui aussi, sur la défense du Luxembourg. Il veut une place du moment, un Plewna belge, dans la région de Libramont. Bien entendu, cette place du moment devrait être faite à l'avance. Ce serait, en somme, un nouveau camp retranché, ajouté à ceux de Liège, Namur et Anvers. Or, ceux-ci ne sont pas défendables, dans la situation actuelle de l'armée belge. Je vous ai écrit

souvent que tel était mon avis; or, j'ai appris il y a quelques jours, par une personne on ne peut plus autorisée, que le nouveau Gouverneur d'Anvers, le général Dufour qui fut pendant vingt-quatre heures, chef d'E.-M.-G., avait fait par écrit toutes ses réserves sur la possibilité de défendre Anvers dans son état et avec les moyens actuels.

Il est bien évident qu'un camp retranché est le meilleur des obstacles, mais à condition d'avoir une garnison proportionnée à ses dimensions et à son organisation.

Incapable de donner des garnisons suffisantes à Liège, Namur et Anvers, l'armée belge en trouvera-t-elle pour un camp retranché de plus? Et, si elle n'en trouve pas, Libramont sera, comme Liège, un point d'appui de plus offert à l'assaillant inopiné, qui ne viendra pas de France.

Il faut cependant faire quelque chose, ne fût-ce qu'en raison de la question des chemins de fer. Je vous envoie, ci-joint, les derniers renseignements de presse relatifs à cette question. Ils font suite à mon rapport 316 B, du 28 février 1914 [1]. Je souhaite que cette question ne reste pas inaperçue des milieux qualifiés pour la traiter chez nous. Mais, si nous voulons causer utilement à ce sujet avec la Belgique, je pense qu'il faut savoir quel genre de garanties nous désirons obtenir d'elle, car nous ne pouvons, évidemment, nous contenter de celles indiquées dans l'article ci-joint du *Soir* «A propos de l'invasion brusquée», bien que ce journal ait des communiqués du ministère de la Guerre. Et je me permets d'ajouter qu'il ne serait pas indifférent de m'éclairer sur ces garanties, car un attaché militaire français à Bruxelles peut avoir l'occasion de suggérer, plus ou moins explicitement, à l'E.-M.-G. auprès duquel il est accrédité, les conseils techniques que celui-ci sera évidemment appelé à donner à son Gouvernement, ou au moins de les influencer dans un sens conforme aux intérêts de l'armée qu'il représente.

Je dois dire que les idées sont actuellement orientées vers un renforcement de l'armée de campagne. Le général de Ceuninck, chef d'E.-M.-G., à qui l'on ne trouve pas assez d'allant, cédera prochainement la place à quelqu'un d'autre. En outre, il est bruit de l'accroissement de la durée du temps de service. Les milieux militaires s'en préoccupent depuis longtemps déjà; mais, tout récemment, une personnalité catholique m'a fait des confidences à ce sujet. Malgré un démenti assez entortillé donné par le Ministre de la Guerre en réponse à une question écrite, la chose viendra sans doute immédiatement après les élections, ne fût-ce, suivant l'avis de mon interlocuteur précité, que pour faire diversion aux embarras financiers prodigieux au milieu desquels se débat le Gouvernement de M. de Broqueville.

[1] Non reproduit.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

ABDALLAH BEN BRAHIM, chef de rebelles marocains, n° 196.

ABDERRAHMANN BEN AÏDA, chef de rebelles marocains, n° 196.

ABDUL-HAMID, Sultan de Turquie (1876-1909), n° 362.

ABDULLAH PACHA, général turc, n° 34.

ABOUK PACHA, général turc, n° 34.

ADAMOFF, Consul général de Russie à Erzeroum, n°s 78, 107.

ADLER (d'), financier autrichien résidant à Paris, n°s 50, 68 (note).

AKIMOFF, Président du Conseil de l'Empire russe, n° 453.

ALBERT Ier, Roi des Belges, n°s 63, 111, 147, 173, 322, 374.

ALEXANDRE, Prince héritier de Serbie, n° 267.

ALEXANDROPOULOS, Ministre de Grèce à Belgrade, n° 421.

ALEXÉENKO, membre de la Douma, n° 453.

ALEXIS, Grand-Duc héritier de Russie, n° 45.

Allizé, Ministre à Munich, n°s 51, 93, 437.

ALPHONSE XIII, Roi d'Espagne, n°s 21, 24, 218, 470.

AMADORI, Secrétaire de légation italien, n° 422.

Apchier le Maugin (d'), chargé du consulat général à Budapest, n°s 13, 62, 179.

Cité : n° 361.

APPONYI (comte), membre de la Délégation hongroise, n° 62.

ARADJITCH, général serbe, n° 23.

ARSOFF (Pierre), chef de bandes bulgare, n° 449.

ASQUITH, Premier Ministre de Grande-Bretagne, n°s 5, 224, 436.

ATANASOFF, chef de bandes bulgare, n° 449.

AUBOYNEAU, directeur général de la Banque Ottomane à Constantinople, n°s 187, 255, 277.

AVARNA (duc d'), Ambassadeur d'Italie à Vienne, n° 386.

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités

B

Bakotitch, sujet autrichien, chargé, par le Gouvernement serbe, de mission près le Saint-Siège, n° 371 (annexe).

Balfour, homme d'État anglais, n° 171.

Balougdjitch, Ministre de Serbie à Athènes, n°s 26, 126, 208, 285, 376.

Bapst, Ministre à Copenhague, n°s 231, 293.

Bark, Ministre des Finances de Russie, n°s 357, 453.

Barrère, Ambassadeur à Rome, n°s 38, 58, 59, 67, 73, 117, 232, 241, 260 (note), 321, 324, 330, 334, 337, 370, 371, 384, 420, 439.
Cité : n°s 233, 260, 294, 451 (note).

Beau, Ambassadeur à Berne, n°s 155, 170.

Belieff (Nicolas), ancien chef de la police secrète bulgare, n° 449.

Benckendorff (comte), Ambassadeur de Russie à Londres, n°s 78, 110 (annexe I), 287, 304, 307, 308, 311, 317, 353, 382, 388, 400, 414, 425.

Benedikt, directeur de la *Neue Freie Presse*, n°s 281, 354, 361.

Berchtold (comte), Ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n°s 15, 22, 82, 150 et annexe, 179, 193, 212, 216 (note), 246, 247, 268, 273, 337 (note), 343, 347, 354, 363, 386, 397, 418, 446, 447, 451.

Bertie (Sir Francis), n°s 41, 236, 278.
Cité : n°s 47, 66, 84, 228 (note), 237, 265, 392, 399.

Bethlen (comte), député hongrois, n° 212.

Bethmann Hollweg, Chancelier de l'Empire allemand, n°s 61, 90, 102, 111 (annexe I), 121, 140, 154, 166, 177, 191, 217, 305, 315 (annexe III), 429, 437, 447, 458.

Beyens (baron), Ministre de Belgique à Berlin, n°s 374, 460.

Bichgreder, administrateur de la société Poutiloff, n° 263.

Bikinski, ancien Consul général d'Autriche-Hongrie à Janina, n° 40 (annexe).

Bilinski (de), Ministre des Finances d'Autriche-Hongrie, n°s 85, 246, 354.

Bismarck (prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, n°s 154, 282.

Block (Sir A.), délégué des créanciers anglais et néerlandais à la Dette publique ottomane, n° 364.

Blondel, Ministre à Bucarest, n°s 15, 22, 53, 54, 180, 181, 211, 212, 253, 254, 283, 336, 396.

Bobrinski (comte), membre de la Douma, n°s 361, 438 (note).

Bodenstedt, directeur de la compagnie Mannesmann à Marrakech, n° 196.

Boghitchévitch, Chargé d'affaires de Serbie à Berlin, n° 282.

Bollati, Ambassadeur d'Italie à Berlin, n° 260.

Bompard, Ambassadeur à Constantinople, n°s 249, 422, 458.

Bonar Law, membre de la Chambre des Communes, n° 436.

Boninoff, chef de bandes bulgare, n° 449.

Boppe, Conseiller d'ambassade à Constantinople, n°s 17, 19, 25, 29, 30, 34, 36, 44, 56, 65, 71, 76, 78 (note), 91, 96, 107, 108, 122, 128, 142, 151, 152, 156, 157, 159, 172, 175, 183, 187, 188, 197, 202, 204, 207, 214, 225, 227, 233, 238, 255, 266, 277, 316, 328, 348, 362, 368, 422, 427, 455.
Cité : n°s 146 (note), 162, 203 (note).

Boris, Prince héritier de Bulgarie, n°s 69, 245, 363, 449.

Bosdari (comte de), Ministre d'Italie à Athènes, n°s 126, 340 (annexe), 413, 426, 431, 446.

Bourgeois (Léon), ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 141.

Boxall, concessionnaire anglais de gisements pétrolifères en Perse, n° 383.

Boyanovitch (général), ancien Ministre de la Guerre de Serbie, n°s 23 (note), 133.

Bratiano (Jean), Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Roumanie depuis le 17 janvier 1914, n°s 170 (note), 180, 283.

Bridges (colonel), Attaché militaire de Grande-Bretagne à Bruxelles, n° 113.

Bronsart de Schellendorf (général F.), sous-chef de l'État-major général de l'armée ottomane, n° 121.

Bronsart de Schellendorf (major G.), Attaché militaire d'Allemagne à Sofia, Bucarest et Belgrade, n° 411.

Broqueville (de), directeur du *XX*e *Siècle,* n° 406.

Broqueville (Ch. de), Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Belgique, n°s 406, 460, 472.

Brunet, Consul général de Monténégro à Paris, n° 428.

Brunner (Sir John), Président de la National Liberal Federation, n° 5.

Bryan, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères des États-Unis, n° 459 (annexe).
Cité : n°s 114, 141, 459.

Buchanan (Sir G.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Saint-Pétersbourg, n°s 33, 240, 243, 322, 393, 435.

Buchberger, délégué d'Autriche-Hongrie à la Commission internationale de délimitation de l'Albanie méridionale, n° 40 (annexe).

Bülow (prince de), ancien Chancelier de l'Empire allemand, n° 177.

Bunsen (Sir M. de), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Vienne, n^{os} 82, 273, 307, 343, 418.

Buri (von), Ministre d'Allemagne à Bangkok, n° 174.

C

Caillaux, Ministre des Finances, nos 119, 165.
Cité : nos 95 (note), 104, 185.

Cambon (Jules), Ambassadeur à Berlin, nos 3, 6, 111 et annexe I, 112, 129, 140, 154, 177, 178, 191, 195, 201, 205, 206, 220, 229, 230, 257, 260, 272, 282, 292, 300, 301, 303, 312, 313, 314, 315, 339, 374, 375, 429, 432, 456, 457, 468, 469.
Cité : nos 10, 55, 63, 95 (note), 135 (note), 147, 152, 217, 256, 326, 384, 392, 402, 410.

Cambon (Paul), Ambassadeur à Londres, nos 35, 66, 84, 92, 105, 125, 127, 137, 144, 146, 148, 171, 194, 200, 224, 228, 237, 239, 248, 252, 256, 258, 259, 265, 287 (note), 291, 294, 308, 311, 317, 320, 326, 327, 333, 352, 353, 383, 399, 400, 401, 414, 425, 436, 446, 451, 454.
Cité : nos 10, 36, 166, 168, 178, 194 (annexe), 257, 286, 304, 307, 382, 392, 468, 471.

Carletti, ancien Consul général d'Italie à Jérusalem, n° 422.

Carlotti di Riparbella (marquis), Ambassadeur d'Italie à Saint-Pétersbourg, n° 235 (note).

Carnegie, Ministre de Grande-Bretagne à Lisbonne, n° 166 (note).

Carson (Sir Edward), membre de la Chambre des Communes, n° 436.

Castelnau (général de Curières de), membre de Conseil supérieur de la Guerre, n° 195.

Castoldi (capitaine), délégué d'Italie à la Commission internationale de délimitation de l'Albanie méridionale, puis aide de camp du prince de Wied, nos 40 (annexe), 337, 424.

Cécile (Princesse), femme du Prince héritier de Prusse, n° 195.

Ceuninck (général de), chef d'État-major général de l'armée belge, n° 472.

Chamberlain (Joseph), ancien Secrétaire d'État aux Colonies de Grande-Bretagne, nos 171, 458.

Charles, Prince de Roumanie, n° 15.

Charles Ier, Roi de Roumanie, nos 15, 54, 109, 180, 253, 267, 355, 421.

Charlot (Marcel), délégué des porteurs des emprunts bulgares à Sofia, n° 219.

Chéradame (André), publiciste français, n° 449.

Chevandier de Valdrôme, chargé de l'agence et du consulat général à Tanger, n° 193.

Chingaroff, membre de la Douma, n° 402 (note).

Christian X, Roi de Danemark, n°s 231, 293.

Christoff (Pope), chef de bandes bulgare, n° 182.

Chukri Pacha, général turc, n° 34.

Churchill (Winston), Premier Lord de l'Amirauté britannique, n°s 5, 21 (note), 220, 224.

Clauzel, Secrétaire d'ambassade à Vienne, n° 397.
Cité : n°s 418, 452.

Clemenceau (Georges), sénateur, ancien Président du Conseil, n° 167.

Clément-Simon, Secrétaire à Belgrade, n°s 9, 23, 28.
Cité : n°s 103, 448.

Constantin Ier, Roi de Grèce, n°s 43, 167, 208, 285 (note), 464.

Cornet (Lucien), sénateur, n° 77.

Costa (Affonso), ancien Président du Conseil de Portugal, n° 471.

Costinesco, Ministre des Finances de Roumanie, n° 396.

Couceira Costa, Ministre des Colonies de Portugal, n°s 407, 471.

Couvreux, entrepreneur français, n° 185.

Crackanthorpe, Secrétaire de la légation de Grande-Bretagne à Belgrade, n° 164.

Crawford (Sir Richard), conseiller financier du Gouvernement ottoman, n°s 238, 255.

Crispi, ancien Président du Conseil d'Italie, n° 422.

Crowe (Sir Eyre), Sous-Secrétaire assistant au Foreign Office, n°s 2, 35, 92, 171, 256, 259, 280, 300.

Cyrille, Prince de Bulgarie, n° 245.

Czernin de Chudenitz (comte Otto), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, n°s 235 (note), 435.

Czernin de Chudenitz (comte Ottokar), Ministre d'Autriche-Hongrie à Bucarest, n°s 13, 15, 22, 53, 179, 181, 212, 336.

D

Daeschner, Ministre à Lisbonne, n°s 166, 332, 392, 407, 410, 471.
Cité : n°s 147, 178, 256, 300, 326, 401, 468.

Darcy, financier anglais, n° 383.

Dard, Secrétaire à Sofia, n° 69.

Darvinkoff, chef de bandes bulgare, n°s 182, 449.

Dato, Président du Conseil des Ministres d'Espagne, n°s 21, 24, 218, 470.

Delcassé, Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, n^os 4, 8, 12, 16, 20, 31, 33, 45, 46, 49, 72, 79, 83, 97, 115, 121, 136, 138, 145, 161, 168, 169, 176, 186, 189, 192, 199 (annexe), 262 (annexes).
Cité : n^os 47, 148, 199, 262, 263, 361, 402, 458.

Demidoff, Ministre de Russie à Athènes, n^os 167, 340 (annexe), 388, 413, 426, 435.

Deroussy, Ministre de Roumanie à Sofia, n° 261.

Deruette (général), aide de camp du Roi des Belges, n° 173.

Descos, Ministre à Belgrade, n^os 75, 86, 98, 133, 153, 163, 164, 190, 203, 209, 210, 244, 267, 268, 274, 275, 295, 338, 347, 356, 360, 367, 378, 386, 391, 421, 438, 439 (note), 444, 448, 465, 466, 467.
Cité : n^os 85, 207, 227 (note), 264, 354, 395, 452.

Destrées, Vice-consul à Erzeroum, n° 107.

Devawongse (prince), Ministre des Affaires étrangères de Siam, n° 174.

Devies, représentant du Creusot, n^os 186, 263, 404.

Deville, Ministre à Athènes, n^os 26, 126, 134, 167, 208, 223, 285, 289, 302, 329, 340 et annexe, 359, 376, 412, 413, 416, 426, 433.
Cité : n^os 146 (note), 162, 369, 418, 435.

Didelot (commandant), Attaché naval à Athènes, n^os 37 (note), 89, 329, 412, 433.

Dimitracopoulos, homme politique grec, n° 167.

Dimitreff (Anastase), chef de bandes bulgare, n° 449.

Dimitrié, métropolite de Belgrade, n° 438.

Dimitrieff (général), Ministre de Bulgarie à Saint-Pétersbourg, n^os 276, 363.

Dimitroff (lieutenant), officier bulgare, n° 449.

Djavid Bey, ancien Ministre des Finances de Turquie, délégué à la Commission financière des affaires balkaniques de Paris (1913-1914), n^os 17, 19, 36, 79, 105, 119, 128, 129, 130, 145, 152, 157, 159, 163, 164 (note), 177, 203, 214 (note), 258 (note), 303, 314, 322, 364, 383, 432.

Djemal Bey, Ministre des Travaux publics de Turquie, n° 190.

Djemal Pacha, Ministre de la Marine de Turquie, n^os 36, 71, 142, 152, 175, 364.

Dobrovitch, chef du Cabinet politique de Roi de Bulgarie, n^os 69, 118.

Dohna (général), aide de camp de l'Empereur de Russie, n° 458 (note).

Doughty-Wylie (colonel), délégué de Grande-Bretagne à la Commission internationale de délimitation de l'Albanie méridionale, n° 40 et annexe.

Doughty-Wylie (M^me), n° 40 (annexe).

Doulcet, Conseiller de l'ambassade de Saint-Pétersbourg, n^os 199, 222, 240, 243, 250, 262, 263, 269, 423, 435, 441, 445, 450, 453, 458, 463, 464.
Cité : n° 235 (note), 322, 451 (note).

DOUMER, sénateur, n°s 50, 68, 85, 124, 246, 354.

DOUMERGUE, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères, n°s 10 (note), 64, 79 (note), 87, 95 (note), 109 (note), 110 (annexe II), 119, 185, 186 (note), 194 (note), 215 (note), 226, 227 (note), 228 (note), 235, 266 (note), 322, 352 (note), 353 (note), 387 (note), 440.

DOUNBALAKOFF, chef de bandes bulgare, n° 449.

DRAGOUMIS, chargé d'affaires de Grèce à Saint-Pétersbourg, n° 250.

DREMER (commandant), officier belge, n° 472.

DUBOSCQ (André), correspondant du *Temps* à Athènes, n° 167.

DUFOUR (général), gouverneur d'Anvers, n° 472.

Dumaine, Ambassadeur à Vienne, n°s 14, 68, 82, 85, 130, 139, 143, 150, 193, 246, 247, 273, 281, 307, 331, 343, 354, 361, 434, 447, 452, 462.
Cité : n°s 124, 135 (note), 282.

DUPEYRAT, chef du bureau du Maroc au Ministère des Affaires étrangères, n°s 280, 286, 470.

Dussap, Vice-consul à Janina, n°s 341, 381, 419.
Cité : n° 380 (note).

DUTASTA, diplomate et financier français, n°s 50, 391, 397.

E

ECKARDSTEIN (d'), ancien Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Londres, n° 171.

ECKARDT (d'), Ministre d'Allemagne à Cettigné, n° 387 (annexe).

ÉDOUARD VII, Roi d'Angleterre (1901-1910), n° 398.

EHRENSVÄRD (comte), Ministre des Affaires étrangères de Suède, n°s 52, 88.

ÉLÉONORE, Reine de Bulgarie, n° 245.

ÉLISABETH, Reine des Belges, n° 63.

ELLIOT (Sir F.), Ministre de Grande-Bretagne à Athènes, n°s 126, 340 (annexe), 413, 416, 418, 451.

ENVER PACHA, Ministre de la Guerre de Turquie, n°s 34, 36, 42, 44, 65, 71, 111, 112, 122, 152, 157, 175, 180.

ERNEST-AUGUSTE, Duc de Brunswick et Lunebourg, n° 6.

ESSAD PACHA, Ministre de l'Intérieur dans le Gouvernement provisoire albanais, n°s 11, 60, 81, 100, 131, 135, 150, 318, 343, 421, 424.

EYDOUX (général), chef de la mission militaire française en Grèce, n°s 43, 167.

F

Falkenhayn (général de), Ministre de la Guerre de Prusse, n° 102.

Fallières, ancien Président de la République, n° 88.

Faramond de Lafajole, (commandant de), Attaché naval à Berlin, n° 111 (annexe II).
Cité : n° 111 (annexe I).

Faramond de Lafajole (Mme de), n° 111 et annexes, 217.

Faurie (général), n° 195.

Ferdinand Ier, Roi de Bulgarie, nos 18, 69, 118, 170, 245, 253, 276, 363.

Fethy Bey, Ministre de Turquie à Sofia, nos 151, 161.

Filality, Ministre de Roumanie à Belgrade, n° 421.

Filipesco, homme politique roumain, nos 179, 181.

Fleuriau (de), Conseiller d'ambassade à Londres, nos 2, 5.
Cité : nos 92, 194 (annexe), 256, 258.

Fondère, de la Banque du Liban, n° 191.

Fontarce, (de), Secrétaire à Bruxelles, nos 406, 460.

Forgach (comte), chef de section au ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 281.

Forstener (lieutenant von), officier allemand, n° 61, 70, 206, 305.

Fougères (G.), directeur de l'École française d'Athènes, n° 185.

Fournier, chef des services financiers du Creusot, n° 186.

Fournier (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Bucarest, Belgrade, Cettigné, nos 355, 411.

François-Ferdinand, Archiduc héritier d'Autriche, nos 13, 15, 179 (note), 181, 361.

François-Joseph Ier, Empereur d'Autriche, nos 363, 375 (note), 447.

Frédéric-Guillaume (Kronprinz), Prince héritier de Prusse, nos 6, 90, 101, 140, 191, 195, 218.

Fürstenberg, de la Berliner Handelsgesellschaft, n° 275.

Fürstenberg (Charles-Émile, prince de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Madrid, nos 15, 179 (note), 181, 218.

G

Gallaud (lieutenant de vaisseau), Attaché naval à Saint-Pétersbourg, n° 251.

Gallinaro (Dr Mario), agent italien au service du Khédive, n° 213.

Gandérax, ancien Ministre à Luxembourg, n° 149.

Garcia Prieto (marquis de Alhucemas), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Espagne, n° 218.

Garroni (marquis), Ambassadeur d'Italie à Constantinople, nos 11 (note), 29, 91, 316 (annexes), 422.

Génie (commandant), Attaché militaire à Bruxelles, nos 113, 173, 406 (note), 472.

Cité : n° 406.

Génie (Mme), n° 173.

Gennadios, Ministre de Grèce à Londres, nos 400, 451.

Geoffray, Ambassadeur à Madrid, nos 21, 218, 470.

Cité : nos 24 (note), 171, 178, 256.

George V, Roi d'Angleterre, nos 8 (note), 12, 35, 125, 127, 148, 189, 231, 293, 322, 392.

Georges, Prince héritier de Grèce, nos 254, 267.

Georges Ier, Roi de Grèce (1863-1913), n° 167.

Géorgoff, chef de bandes bulgare, n° 449.

Ghenadieff (N.), Ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 69, 245, 276, 363.

Ghenadieff (Paul), secrétaire du Roi de Bulgarie, n° 449.

Giers (Michel de), Ambassadeur de Russie à Constantinople, nos 4, 12, 19, 25, 44, 45, 56, 78, 91, 97, 107, 108, 214 (note), 362.

Giesl (baron), Ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, nos 98, 126, 130.

Gilinski (général), chef d'État-major général de l'armée russe, n° 20.

Giolitti, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur d'Italie, n° 371 (annexe).

Goltz (général von der), ancien chef de la mission militaire allemande en Turquie, nos 12, 65, 102, 148.

Gorémykine, Président du Conseil des Ministres de Russie depuis le 12 février 1914, nos 290, 299, 319, 325, 345, 415, 453, 458.

Goschen (Sir E.), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin, nos 3, 74, 220 (note).

Goulkévitch, Conseiller de l'ambassade de Russie à Constantinople, nos 122, 138, 152, 156, 202, 214, 233, 316 (annexes), 328, 362, 368.

Gout (Jean), Ministre plénipotentiaire, sous-directeur du Levant au Ministère des Affaires étrangères, n° 426 (note).
Cité : n° 185.

Graillet, Consul, chargé du vice-consulat de Larisse et Volo, n° 40 (annexe).

Grapin, chargé du vice-consulat de Caïffa, n° 422.

Grey (Sir Edward), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n° 146 (annexe).
Cité : n°s 2 (annexe), 10, 35, 36 (note), 40 (annexe), 66, 84, 106, 114, 146, 162, 171, 193, 194 et annexe, 200 (note), 215, 221, 224, 228, 229, 232, 235, 237, 241, 248, 252, 256, 257, 265, 273, 278, 287, 296, 300, 304, 307, 308, 311, 317, 322, 333, 382, 392, 399, 400, 401, 414, 425, 426 (note), 443, 446, 451, 454, 464.

Grigor, chef de bandes bulgare, n° 449.

Grigorovitch (amiral), Ministre de la Marine de Russie, n°s 20, 262, 319, 379, 390.

Grosse, ingénieur allemand de la compagnie Mannesmann, n° 196.

Gryparis, Ministre de Grèce à Vienne, n° 418.

Guerdjikoff, chef de bandes bulgare, n° 449.

Gueyraud, Consul général à Jérusalem, n° 422.

Guillain, Président de l'Association des chantiers de constructions navales, n° 185 (note), 412.

Guillaume II, Roi de Prusse, Empereur allemand, n°s 3, 6, 8, 12, 20, 42, 61, 87, 90, 102, 111 (annexes), 132, 134, 148, 167, 171, 177, 179 (note), 189, 193, 195, 206, 218, 231, 275, 305, 312, 322, 429, 434, 437, 441 (note), 458, 461.

Guillaume (baron), Ministre de Belgique à Paris, n°s 335, 468.

Guiot, délégué français à la Commission de Madrid (1912), n° 286.

Gyldenstolpe (comte), Ministre de Suède à Paris, n° 77.

H

Hadi Pacha, chef de l'État-major général ottoman, n° 34 (note).

Hakki Pacha, ancien Grand Vizir de Turquie, délégué à la Conférence de Londres, n°s 327, 383.

Haladjian (Me), avocat-conseil du Conseil d'administration de la Dette ottomane, n° 249.

Hanotaux, ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 171.

Hartwig (de), Ministre de Russie à Belgrade, n°s 276, 299, 328, 347, 368, 375, 393.

HATZFELDT (comte de), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Londres, n° 171.

HEGERMANN-LINDENCRONE (de), ancien Ministre de Danemark à Paris, n° 231.

HÉLÈNE PETROVNA (Princesse), femme du Prince Jean Constantinovitch, n° 153 (note).

HELFFERICH, directeur de la Deutsche Bank, n°s 68 (note), 191, 272 (annexe), 275, 313 (annexes), 315 (annexes I, II, III).

HERTLING (baron de), Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Bavière, n°s 51, 437.

HEUSCH (de), général belge, n° 472.

HIBA, prétendant marocain, n° 196.

HILMI PACHA, Ambassadeur de Turquie à Vienne, n°s 9, 130, 150.

HJALMARSON (colonel), officier suédois au service de la Perse, n° 415.

HOTTINGUER (baron), banquier français, n° 19.

HRIBAR, bourgmestre de Laibach, n° 438.

I

ILITCH, homme d'État serbe, n°s 391, 395.

IMPERIALI (marquis), Ambassadeur d'Italie à Londres, n°s 2, 84, 137, 146, 228, 237, 400, 422, 446, 451.

ISMAÏL KEMAL BEY, Président du Gouvernement provisoire albanais, n°s 11, 60, 73; 100, 131, 135, 150, 318, 421.

Isvolsky, Ambassadeur de Russie à Paris, n°s 78, 104, 198, 215, 235, 287, 345, 365.

Cité : n°s 16, 46, 64 (note), 95 (note), 110 et annexes, 115, 132, 184 (note), 186 (note), 216, 276, 308, 311, 346, 353, 363, 375.

IZZET PACHA, ancien Ministre de la Guerre de Turquie, n°s 11, 26, 29, 150 et annexe.

J

JAGOW (de), directeur de la police de Berlin, n° 6.

JAGOW (G. de), Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n°s 3, 12, 74, 87 (note), 90, 97 (note), 116, 135 (note), 178, 220, 229, 230, 300, 301, 303, 326, 375, 402, 403, 413 (note), 429, 432.

JEAN CONSTANTINOVITCH, Prince de Russie, n° 153 (note).

JOËL, directeur de la Banca commerciale d'Oriente, n°s 50 (note), 346.

JOFFRE (général), chef de l'État-major général de l'armée, n° 195.

JONESCO (Take), Ministre de l'Intérieur de Roumanie, n°s 179, 180.

JONNART, ancien Ministre des Affaires étrangères, n° 286.

Jusserand, Ambassadeur à Washington, n°s 70, 114, 141, 459 et annexe.

K

KALLE (capitaine), Attaché militaire d'Allemagne à Madrid, n° 218.

KANTARDJIEFF, chef de bandes bulgare, n° 449.

KARAÏONEFF (Thomas), chef de bandes bulgare, n°s 182, 449.

KEIM (général), président de la Ligue militaire prussienne, n° 102.

KERR (contre-amiral), chef de la mission navale anglaise en Grèce, n° 193.

KERRIDGE, ingénieur de la marine britannique, n° 89.

KHUEN-HEDERVARY (comte), ancien Président du Conseil de Hongrie, n° 22.

KIDERLEN-WÄCHTER (de), ancien Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n°s 177, 178.

KLAPKA (de), Secrétaire général de la Banque Ottomane, n°s 272 (annexe), 313 (annexes), 315 (annexes I, II).

Klobukowski, Ministre à Bruxelles, n°s 7, 55, 63, 147.
Cité : n° 374.

Kokovtzoff, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Finances de Russie jusqu'au 12 février 1914, n° 262 (annexe I).
Cité : n°s 20, 46, 49, 104, 168, 176, 198, 262 et annexes II, III, 263, 269, 290, 299, 351, 375, 402, 415, 447, 453.

KOROSTOVETZ, Ministre de Russie à Téhéran, n°s 393, 415.

KOUDACHEFF (prince), Conseiller de l'ambassade de Russie à Vienne, n°s 273, 307, 361, 447.

Krajewski, délégué à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n°s 11, 27, 39, 60, 80, 81, 100, 131, 380, 424.
Cité : n° 372.

KRAPTCHEFF, chef de bandes bulgare, n° 449.

KRESS DE KRESSENSTEIN (général), Ministre de la Guerre de Bavière, n°s 51, 93, 102.

KRIEGE, directeur de la section judiciaire au ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n° 191.

KRISTOMAKOFF, chef de bandes bulgare, n° 449.

KRIVOCHÉINE, ancien Ministre de l'Agriculture de Russie, n° 453.

KROBATIN (de), Ministre de la Guerre d'Autriche-Hongrie, n° 361.

KROUPENSKI, Ambassadeur de Russie à Rome, n°s 117, 321, 370.

KRÜGER, ancien Président de la République sud-africaine, n° 171.

KÜHLMANN (de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Londres, n° 258.

L

La Boulinière (de), délégué des créanciers français à la Dette publique ottomane, n°s 4, 19, 249, 277, 364.

Labrouche, Consul, chargé du vice-consulat de Florence, n° 40 (annexe).

Laffon, Vice-consul à Rhodes, n° 213.
Cité : n° 422, 469.

Laguiche (général de), Attaché militaire à Saint-Pétersbourg, n° 429 (note).
Cité : n° 322.

Lallemand (lieutenant-colonel), délégué à la Commission internationale de délimitation de l'Albanie méridionale, n° 40 (annexe).
Cité : n° 40.

Lamb (Sir H.), délégué de Grande-Bretagne à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n° 100.

Lamsdorff (comte), ancien Ministre des Affaires étrangères de Russie, n° 363.

Lansdowne (Lord), ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n° 171.

La Panouse (lieutenant-colonel de), Attaché militaire à Londres, n° 101.

Lebrun, Ministre des Colonies, n°s 35, 63, 92, 165, 300, 326, 392, 401, 468.

Lecomte, Ministre à Téhéran, n°s 377, 393, 398 (note), 415.
Cité : n° 398, 414, 423.

Lefèvre-Pontalis, Ministre à Bangkok, n° 174.

Lefteroff (major), officier bulgare, n° 449.

Leghait, Ministre de Belgique à Lisbonne, n° 166.

Lema (marquis de), Ministre des Affaires étrangères d'Espagne (Ministre d'État), n°s 21, 218, 470.

Léon XIII, Pape (1878-1903), n°s 422, 439.

Léon (H.), directeur de la banque de l'Union Parisienne, n° 198 (note).

Leoni, délégué d'Italie à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n°s 11, 39, 100, 424.

Léopold, Prince héritier de Belgique, n° 63.

Léopold II, Roi des Belges (1865-1909), n°s 63, 165.

Levi (Primo), directeur des Affaires commerciales au ministère des Affaires étrangères d'Italie, n° 371 (annexe).

Levkovitch (colonel Goudime), délégué de Russie à la Commission internationale de délimitation de l'Albanie méridionale, n° 40 et annexe.

Liapoff (Dimitri), chef de bandes bulgare, n° 449.

Lichnowsky (prince), Ambassadeur d'Allemagne à Londres, n°s 2, 84, 146, 228, 237, 400, 401, 446, 451.

LIMAN VON SANDERS (général), chef de la mission militaire allemande en Turquie, nos 12, 32, 34, 42, 43, 44, 65, 71, 87, 97, 121, 132, 136, 189, 437, 458.

LIMPUS (amiral), chef de la mission navale anglaise à Constantinople, nos 12, 193.

LLOYD-GEORGE, Chancelier de l'Échiquier, nos 5, 10, 21, 35, 224.

LOIBL, député bavarois, n° 51.

LOISEAU (Charles), publiciste français, n° 371 (annexe).
Cité : n° 371.

LOUIS (Georges), ancien Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 453, 458.

LYAUTEY (général), Résident général au Maroc, nos 21, 24, 218, 301, 470.

M

MACHADO (Bernardino), Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur du Portugal, Ministre des Affaires étrangères, par intérim, nos 401, 407, 410, 471.

MACIEIRA, Ministre des Affaires étrangères de Portugal, n° 166.

MAHMOUD CHEFKET PACHA, ancien Grand Vizir de Turquie, n° 157.

MAHMOUD MOUKTAR PACHA, Ambassadeur de Turquie à Berlin, nos 42, 111, 303.

MAJORESCO, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Roumanie jusqu'au 17 janvier 1914, nos 15, 22, 53 (note), 54, 180, 211, 212, 261.

MAKLAKOFF, Ministre de l'Intérieur de Russie, n° 262 (annexe III).
Cité : nos 262, 299, 453.

MALINOFF, ancien Président du Conseil de Bulgarie, n° 363.

MALLET (Sir Louis), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, nos 30, 107, 164, 225, 266, 316 (annexes), 362.

MANDEL, Sous-Secrétaire d'État à la Justice et aux Cultes pour l'Alsace-Lorraine, n° 206.

MANNESMANN (Otto), entrepreneur allemand au Maroc, n° 196 et annexes, 301.

MANNESMANN (Robert), entrepreneur allemand au Maroc, n° 196 et annexes, 301.

MANNEVILLE (de), Conseiller d'ambassade à Berlin, nos 10, 42, 57, 61, 74, 90, 385, 402.
Cité : n° 171.

MARCHAND (général), n° 171.

MARCHAND (G.), Vice-consul à Tétouan, n° 24.

MARGERIE (Jacquin de), directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, nos 87, 296, 346, 353, 440.
Cité : nos 164 (note), 176 (note), 184 (note), 185, 214 (note), 250 (note), 270 (note), 308 (note), 309 (note), 367 (note), 446 (note).

Marghiloman, Ministre des Finances de Roumanie, n°s 15, 396.

Marie (Princesse), femme du Prince héritier de Roumanie, n° 15.

Marie (Grande-Duchesse), mariée en premières noces au Prince Guillaume de Suède, n° 88.

Marina (général), Haut-Commissaire espagnol au Maroc, n°s 21, 24, 470.

Martino (de), Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères d'Italie, n°s 370, 371 (annexe), 420.

Matharel (lieutenant-colonel de), Attaché militaire à Sofia, n°s 182, 449.

Maucorps (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Constantinople, n° 65.
Cité : n° 71.

Maura, ancien Président du Conseil d'Espagne, n°s 218, 470.

Mayor des Planches (baron), ancien Ambassadeur d'Italie à Constantinople, n° 422.

Mehmed Rechad V, Sultan de Turquie, n°s 142, 185, 193.

Melas (capitaine), officier grec, n° 40 (annexe).

Mensdorff (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Londres, n°s 2, 84, 146, 228, 237, 400, 446, 451.

Merlin, Gouverneur général de l'Afrique équatoriale, n°s 63, 147.

Merry del Val (Cardinal), Secrétaire d'État du Saint-Siège, n°s 371 (annexe), 422, 439.

Metchersky (prince), rédacteur en chef du *Grajdanine*, n°s 351, 453, 458.

Michaïlovitch, Chargé d'affaires de Serbie à Rome, n° 371 (annexe).

Michitch, général serbe, n° 421.

Mikhnevitch (général), sous-chef de l'État-major général de l'armée russe, n° 20.

Miletitch, chef de bandes bulgare, n° 449.

Militza (Grande-Duchesse), femme du Grand-Duc Pierre Nicolaïevitch, n° 210.

Miouchkovitch, Ministre de Monténégro à Belgrade, n° 360.

Mollard, Ministre à Luxembourg, n° 149.

Moltke (général de), chef d'État-major général de l'armée allemande, n°s 102, 111 (annexe I).

Monahan, Consul de Grande-Bretagne à Erzeroum, n° 107.

Mongendre, Consul à Munich, n° 51.

Monis, Ministre de la Marine, n° 37 (note).

Mouravieff, amiral russe, n° 263 (note).

Mouravieff Amoursky, général russe, n° 54 (note).

Msoudi (frères), rebelles marocains, n° 196.

Mufid Bey (Libohova), délégué albanais à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n° 424.

MÜNSTER (comte de), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n° 468 (note).

MUTIUS (de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Constantinople, n°s 91, 122, 136, 151, 214, 316 (annexes), 362.

N

NAOUM, diplomate grec, n° 223.

NAVARRO REVERTER, ancien Ministre d'État d'Espagne, n° 286.

NEGROTTO-CAMBIASO (marquis), Ministre d'Italie à Cettigné, n°s 284, 309, 345, 373, 387 (annexe), 409, 428.

NEINGARD, agent de la Darmstädter Bank, n° 263.

NÉKLOUDOFF, Ministre de Russie à Stockholm, n° 69.

NÉLIDOFF (de), Ministre de Russie près le Saint-Siège, n° 371 (annexe).

NÉRÉSOFF, colonel bulgare, n° 182.

NICOLAS, Prince de Grèce, n° 167.

NICOLAS Ier, Roi de Monténégro, n°s 99, 284, 343, 371 (annexe).

NICOLAS II, Empereur de Russie, n°s 3, 8, 12, 16, 20, 46, 88, 115, 148, 152, 189, 199 (annexe), 222, 245, 290, 299, 322, 325, 363, 415, 437, 450, 453, 457, 458.

NICOLAS NICOLAÏEVITCH (Grand-Duc), n°s 192, 299.

NICOLSON (Sir Arthur), Sous-Secrétaire permanent au Foreign Office, n°s 35, 84, 194 et annexe, 228, 237, 258 (note), 352, 383, 414.

NIKOLOFF (Tané), chef de bandes bulgare, n°s 182, 449.

NIZAMI PACHA, Ministre des Travaux publics de Turquie, n°s 42, 112.

NOAILLES (marquis de), ancien Ambassadeur à Berlin, n° 468 (note).

NOGARA, délégué italien au Conseil de la Dette publique ottomane, n°s 144, 327, 352, 383, 422.

NOMOFF (Nicolas), chef de bandes bulgare, n° 449.

Noulens, Ministre de la Guerre, n°s 24, 65, 101, 102, 113, 173, 182, 305, 355, 411, 449, 461, 472.

Cité : n°s 113, 312.

NOVAKOVITCH (Stojan), ancien Président du Conseil serbe, n° 438.

O

OBNORSKY, Secrétaire de la légation de Russie à Cettigné, n°s 99, 345, 387 (annexe).

O'CONOR (Sir Nicholas), ancien Ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, n° 84.

OPPERSDORF (comte), membre du Reichstag, n° 111.

ORLOFF (prince), chef du Cabinet militaire de l'Empereur de Russie, n° 290.

OTTO, Ministre d'Autriche-Hongrie à Cettigné, n° 387 et annexe.

P

PACHITCH, Président du Conseil des Ministres et Ministre des Affaires étrangères de Serbie, nos 23, 50, 85, 98, 126, 130, 133, 139, 163, 190, 192, 208, 246, 250, 264, 267, 268, 274, 276, 283, 285, 295, 328, 338, 347, 354, 355, 356, 367, 368, 376, 391, 395, 421, 427, 444 (note), 465, 466, 467.

PAGLIANO, Ministre de Roumanie à Berne, n° 170.

PADILLA (de), délégué espagnol à la Commission de Madrid (1912), nos 286, 470.

PAES (Sidonio), Ministre de Portugal à Berlin, n° 178.

Paléologue, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères, puis Ambassadeur à Saint-Pétersbourg, nos 290, 299, 304, 310, 319, 322, 323, 325, 351, 357, 379, 382, 389, 390, 395, 403, 404.
Cité ; nos 50 (note), 88, 118, 308, 423, 453.

PALLAVICINI (marquis de), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Constantinople, nos 11 (note), 316 (annexes).

Panafieu (de), Ministre à Sofia, nos 18, 69, 118, 120, 160, 245, 261, 271, 276, 342, 363, 369, 440.
Cité : n° 359.

PANAS, Ministre de Grèce à Constantinople, n° 348.

PANITSA, chef de bandes bulgare, nos 182, 449.

PARIBATRA, prince siamois, n° 174.

PARKER, attaché au Foreign Office, nos 258, 291, 327, 383.

PASKIEFF, chef de bandes bulgare, n° 449.

PASSAROFF, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 69, 245.

PATCHOU, Ministre des Finances de Serbie, ministre des Affaires étrangères par intérim, nos 133, 163, 244, 267, 268, 275, 367, 448.

PATERNO (marquis), Secrétaire de la légation d'Italie à Cettigné, n° 371 (annexe).

PAU (général), de l'État-major général de l'armée, n° 195.

PAVLOVITCH, délégué serbe à Constantinople, nos 9, 227, 244, 328, 338.

PAVLOVITCH (colonel J.), chef du bureau des opérations militaires de l'État-major général de l'armée serbe, n° 355.

PEEL, Ministre de Grande-Bretagne à Bangkok, n° 174.

PELET NARBONNE (de), général allemand, n° 305.

PETRAÏEFF, délégué de Russie à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n° 388.

PETRI, Sous-Secrétaire d'État à l'Intérieur pour l'Alsace-Lorraine, n° 206.

PETROVITCH, délégué d'Autriche-Hongrie à la Commission internationale de contrôle en Albanie, nos 39, 100, 424.

PHILIPPS (colonel), officier hollandais commandant la gendarmerie albanaise, n° 424.

PICARD (colonel), n° 406.

PICHON, ancien Ministre des Affaires étrangères, n°s 17, 77, 79, 111 (annexe I), 286.

PIE X, Pape, n°s 337, 422, 439.

PIERRE Ier, Roi de Serbie, n°s 23, 153, 164.

PLAMENATZ, Ministre des Affaires étrangères du Monténégro, n°s 270 (note), 346, 365.

POHL (amiral de), chef d'État-major général de la marine allemande, n° 111 et annexes.

POINCARÉ, Président de la République, n°s 16, 24, 52, 77, 88, 115, 125, 127, 195, 286, 322, 392, 399.

POKLEWSKY-KOZIELL, Ministre de Russie à Bucarest, n°s 53, 393.

PONSOT, Consul, chef du secrétariat de la Commission financière des affaires balkaniques, n°s 129, 177, 185, 191, 272, 303, 313 (annexes), 315 (annexes I, II, III).

POPPER, directeur de la Wiener Bankverein, n° 354.

PORCHÉ, ingénieur français, n°s 21.

PORUMBARO, Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, n°s 211, 253, 254.

POTAPOFF (général), Attaché militaire de Russie à Cettigné, délégué à la Commission internationale de délimitation de l'Albanie septentrionale, n° 99.

POURTALÈS (comte), Ambassadeur d'Allemagne à Saint-Pétersbourg, n°s 72, 97, 121, 132, 263, 353 (note), 402 (note), 435, 441, 458.

PRINETTI, ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 324.

PRITSCH, délégué allemand au conseil de la Dette publique ottomane, n° 364.

PROTOGUEROFF, chef de bandes bulgare, n°s 182, 449.

Q

QUADT (comte de), Ministre d'Allemagne à Athènes, n°s 37 (note), 340 (annexe), 413, 416, 426, 431, 446.

R

RADEFF (Siméon), Ministre de Bulgarie à Bucarest, n° 253.

RADOSLAVOFF, Président du Conseil des Ministres et Ministre de l'Intérieur de Bulgarie, n°s 18, 69, 118, 120, 274 (annexe I), 276 (note), 363, 369.

RADOWITZ (de), Conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Paris, n° 431.
Cité : n°s 111, 418, 425, 426 (note), 435.

RAFFALOVITCH, représentant de la Banque russo-asiatique à Paris, n°s 198 (note), 353.

Rahal ben Naoun, mokhalet allemand, n° 196.

Rakovski, chef de bandes bulgare, n° 182.

Ralli, député grec, n° 405.

Rantzau (comte de), Ministre d'Allemagne à Copenhague, n° 231.

Redmond, membre de la Chambre des Communes, n° 436.

Renault (Louis), jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, n° 459.

Rendueles, sous-directeur au ministère des Travaux publics d'Espagne, n° 21.

Reuter (von), colonel allemand, n°s 6, 61, 70 (note), 93, 101, 102, 206, 305.

Rifaat Bey, Ministre des Finances de Turquie, n° 255.

Rifaat Pacha, Ambassadeur de Turquie à Paris, n°s 96, 158, 188, 303.

Risoff (Nicolas), chef de bandes bulgare, n°s 182, 449.

Riza Bey (Hassan), ancien vali de Scutari, n° 343.

Rizoff, Ministre de Bulgarie à Rome, n° 371 (annexe).

Rodd (Sir J. Rennell), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Rome, n°s 117, 294, 320, 321.

Roedern (comte de), Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine, n° 206.

Rolland (capitaine), officier belge, n° 472.

Romanones (comte de), ancien Président du Conseil d'Espagne, n°s 218, 470.

Romanos, Ministre de Grèce à Paris, n°s 405.
Cité : n°s 185, 359, 372, 412, 443.

Rosen, Ministre d'Allemagne à Lisbonne, n°s 392, 471.

Rosenberg (O.), directeur de la succursale à Paris de la banque Reitzes de Vienne, n° 367 (note).

Rosenberg (de), Conseiller rapporteur au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne, n°s 313 (annexes), 315 (annexe I).

Roukhloff, Ministre des Voies de communication de Russie, n° 453.

Roux (Honoré), Vice-consul à Hodeidah, n° 422.

Ruspoli (prince), Ministre plénipotentiaire, attaché à l'ambassade d'Italie à Paris, n°s 215, 349.
Cité : n°s 50, 216 (note), 221, 226, 232, 350.

S

Sabler, procureur général du Saint-Synode russe, n° 453.

Sabline, Secrétaire de la légation de Russie à Téhéran, n°s 393, 415.

Saïd Halim (prince), Grand Vizir de Turquie, n°s 12, 25, 56, 71, 91, 107, 146 (note), 151, 157, 187, 202, 204, 225, 227, 228 (note), 238, 316 (annexe II). 328, 348, 362.

SAÏD IDRISS (cheik), n° 422.

Saint-Aulaire (de Beaupoil de), Ministre plénipotentiaire, délégué à la résidence générale au Maroc, n° 196.

SAINT-SEINE (capitaine de frégate de), Attaché naval à Londres, n° 224.

SALIS (comte de), Ministre de Grande-Bretagne à Cettigné, n°s 345, 346, 387 (annexe).

SALISBURY (Lord), ancien Premier Ministre de Grande-Bretagne, n° 171.

SALLANDROUZE DE LAMORNAIX, vice-président de la Régie des tabacs de Turquie, n° 37.

SANDANSKY, agitateur bulgare, n°s 182, 449.

SANDERS (Voir Liman von Sanders).

SAN GIULIANO (marquis de), Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n°s 38, 58, 59, 64, 67, 73, 117, 226, 232, 234, 260, 321, 324, 330, 334, 371 (annexe), 384.

SARAFOFF (Boris), chef du comité bulgare de Macédoine, n° 449.

SARAFOFF (M. K.), ancien Ministre de Bulgarie à Constantinople, n° 69.

SARDI (Mgr), délégué apostolique à Constantinople, n° 422.

SAVINSKY, Ministre de Russie à Sofia, n°s 245, 276, 363, 440.

Sazonoff, Ministre des Affaires étrangères de Russie, n° 199 (annexe).
Cité : n°s 20, 31, 33, 41, 45, 47, 72, 78, 79, 83, 88, 95, 97, 99, 104, 107, 110 (annexe), 121, 132, 192, 198, 199, 222, 235, 240, 243, 262, 276, 287, 290, 299, 304, 307, 308, 310, 311, 317, 318, 319, 322, 323, 345, 353, 375, 379, 382, 388, 389, 402, 403, 404, 415, 435, 441, 445, 447, 450, 451, 458, 463, 464.

SCHADT (lieutenant), officier allemand, n°s 61, 70 (note), 93.

SCHÉBÉKO, Ambassadeur de Russie à Vienne, n° 281.

SCHEGLOFF (capitaine de frégate), agent naval de Russie à Constantinople, n° 152.

SCHLAF, secrétaire de la Ligue de défense contre la Légion étrangère en Bavière, n° 51.

SCHLIEBEN, Consul d'Allemagne à Belgrade, n°s 85, 354.

Schoen (de), Ambassadeur d'Allemagne à Paris, n° 87.
Cité : n°s 32, 216 (note), 217, 432.

SECKENDORFF (de), Ministre d'Allemagne à Tanger, n° 196.

SEELY (colonel), Secrétaire d'État à la Guerre de Grande-Bretagne, n° 113.

SEFA BEY, Ministre de Turquie à Bucarest, n° 253.

SEIPPEL (Paul), professeur à l'École polytechnique de Zurich, n° 155.

SELBORNE (Lord), ancien Premier Lord de l'Amirauté, n° 5 (note).

SENNI, Consul général d'Italie à Jérusalem, n° 422.

SERGENT, sous-gouverneur de la Banque de France, représentant du ministère des Finances, n°s 129, 177, 191, 272, 303, 313 (annexes), 315 (annexes I, II, III).

Serret (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Berlin, n°s 102, 305, 461.
Cité : n° 312.

SÉVASTOPOULO, Conseiller de l'ambassade de Russie à Paris, n° 388.

Sieghart, gouverneur du Crédit Foncier d'Autriche, n° 139 (annexe).
Cité : n°s 50, 68 (note), 139.

SKERLETZ (baron de), ban de Croatie, n° 438.

SODERINI (comte), député italien, n° 241.

SOLF (Dr), Secrétaire d'État aux Colonies d'Allemagne, n° 385.

SOMSSICH (comte), Conseiller de l'ambassade d'Autriche-Hongrie à Paris, n° 216 (note), 221, 446 (note).

SOPHIE, Reine de Grèce, n° 134.

SOUKHOMLINOFF (général), Ministre de la Guerre de Russie, n°s 20, 299, 319, 361, 390, 450, 453, 458.

SOVERAL (de), ancien Ministre de Portugal à Londres, n° 392.

SPALAÏKOVITCH, Ministre de Serbie à Saint-Pétersbourg, n° 250.

SPECK DE STERNBURG (baron), ancien Ambassadeur d'Allemagne à Washington, n° 111 (annexe I).

SPRING-RICE (Sir Cecil), Ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, n°s 114, 141.

SQUITTI (baron), Ministre d'Italie à Belgrade, n°s 98, 139, 275.

STANCIOFF, Ministre de Bulgarie à Paris, n° 271.

STAYÉVITCH (colonel), directeur de l'artillerie au ministère de la Guerre de Serbie, n° 411.

STCHEGLOVITOFF, Ministre de la Justice de Russie, n° 453.

Steeg (Louis), directeur général adjoint de la Banque Ottomane à Constantinople, n° 364.
Cité : n°s 175, 187, 249, 277.

STÉFANOVITCH (colonel Douchan), Ministre de la Guerre de Serbie, n°s 133, 411, 444.

STÉFANOVITCH (Dragomir), ancien Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères de Serbie, délégué à Constantinople, n°s 368, 427, 455.

STEIN (baron de), Sous-Secrétaire d'État à l'Intérieur pour l'Alsace-Lorraine, n° 206.

STÉPANOVITCH (général), ancien Ministre de la Guerre de Serbie, n° 23.

STINNES, industriel allemand, n° 432.

STOLYPINE, ancien Président du Conseil de Russie, n° 453.

Stoyanoff, directeur de la Dette publique bulgare, n° 219.
Cité : n°s 342, 440.

Stoyanovitch (Kosta), ancien Ministre du Commerce de Serbie, n° 448.

Streit, Ministre des Affaires étrangères de Grèce, n° 340 (annexe).
Cité : n°s 26, 126, 193, 223, 285, 376, 416, 418, 425 (note), 430 (note), 446.

Strempel (major von), chef d'État-major de la mission militaire allemande en Turquie, n° 152.

Sverbéieff, Ambassadeur de Russie à Berlin, n°s 74, 78, 87 (note), 97 (note), 375, 402, 403, 450.

Szapary (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Saint-Pétersbourg, n° 281.

Szecsen (comte), Ambassadeur d'Autriche-Hongrie à Paris, n°s 150, 264, 268, 318.

Szilassy, Ministre d'Autriche-Hongrie à Athènes, n°s 340 (annexe), 376, 413, 416, 418, 425 (note), 426, 430 (note), 431, 446, 451.

T

Tailhand, Secrétaire à Cettigné, n°s 1, 99, 270, 284, 298, 309, 350, 366, 373, 387, 409, 417, 428.
Cité : n°s 345, 346.

Talaat Bey, Ministre de l'Intérieur de Turquie, n°s 4, 36, 112, 190, 238, 364.

Tarnowski (comte), Ministre d'Autriche-Hongrie à Sofia, n° 69.

Tatartcheff, chef de bandes bulgare, n°s 182, 449.

Tchaoulieff, chef de bandes bulgare, n°s 182, 449.

Tchaprachikoff (Kroum), chef de bandes bulgare, n° 182.

Tchaprachikoff (St.), Ministre de Bulgarie à Belgrade, n°s 182, 276, 449.

Tchernopeieff, chef de bandes bulgare, n°s 182, 449.

Tcholak Antitch, Ministre de Serbie à Sofia, n° 276.

Teixeira-Gomes, Ministre de Portugal à Londres, n°s 200, 392.

Tewfik Pacha, Ambassadeur de Turquie à Londres, n° 84.

Théodoroff, général bulgare, n° 210.

Théodoroff (T.), ancien Ministre des Finances de Bulgarie, n°s 118, 219, 363.

Théotokis (G. N.), ancien Président du Conseil de Grèce, n° 167.

Théotokis (N. G.), Chargé d'affaires de Grèce à Berlin, n° 431.

Thiébaut, Ministre à Stockholm, n°s 52, 88.

Thierry (commandant), délégué d'Allemagne à la Commission internationale de délimitation de l'Albanie méridionale, n° 40 (annexe).

Tillion (lieutenant-colonel), Attaché militaire à Madrid, n° 24.

Timacheff, Ministre du Commerce de Russie, n° 262 (annexe II).
Cité : n°s 262, 390.

Tirpitz (amiral de), Secrétaire d'État à la Marine d'Allemagne, n°s 111 et annexes, 217, 220 (note).

Tisza (comte), Président du Conseil des Ministres de Hongrie, n°s 13, 15 (note), 22, 53, 54, 62, 170, 179, 181, 212, 336, 438.

Tittoni, Ambassadeur d'Italie à Paris, n° 184.
Cité : n°s 123, 124, 275 (note), 318, 354, 428, 430, 451 (note).

Tocheff, Ministre de Bulgarie à Constantinople, n°s 29, 151, 161, 164.

Tontcheff, Ministre des Finances de Bulgarie, n°s 69, 118, 271, 276 (note), 306.

Townley (Sir W.), Ministre de Grande-Bretagne à Téhéran, n°s 377, 393, 398, 414, 415.

Tschirschky (de), Ambassadeur d'Allemagne à Vienne, n°s 68, 143, 150, 246 (note), 354, 361, 375 (note), 447.

Turrettini, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, n° 219.
Cité : n°s 270 (note), 298, 309 (note), 342, 346, 409 (note), 440.

Tyrrell (Sir William), chef de Cabinet du Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères de Grande-Bretagne, n° 414.

U

Ulrich (Dr), correspondant de la *Kölnische Zeitung* à Saint-Pétersbourg, n° 402 (note).

V

Vadbolsky (prince), général russe commandant la brigade des cosaques en Perse, n° 415.

Valaoritis, financier grec, n° 185.

Valet, Vice-consul à Lourenço-Marquès, n° 471.

Van der Elst (baron), Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères de Belgique, n° 460.

Varatassi, préfet de Corfou, délégué de Grèce à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n°s 358, 372, 424.

Vassilieff, chef de bandes bulgare, n° 449.

Venizelos, Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Grèce, n°s 26, 37 (note), 38, 43, 58, 59, 64, 79 (note), 89, 94, 109, 117, 167, 185, 190, 192, 193, 208, 216 (note), 221, 222, 226, 229, 232, 233, 235, 236, 237, 239, 248 (note), 250, 252, 254, 265, 267, 276, 283, 285, 329, 359, 400, 405, 412, 418, 426, 430, 433, 464.

VESNITCH, Ministre de Serbie à Paris, nos 75, 86, 250 (note), 394.

VEZIN, entrepreneur français, nos 28, 75, 86.

VICTOR-EMMANUEL III, Roi d'Italie, nos 59, 242.

VICTORIA-LOUISE, Princesse de Prusse, femme d'Ernest-Auguste, Duc de Brunswick et Lunebourg, nos 6, 8 (note), 12.

VILLANUEVA, homme d'État espagnol, n° 470.

VISCONTI VENOSTA (marquis), ancien Ministre des Affaires étrangères d'Italie, n° 117.

VITALI (comte), financier français, nos 50, 85, 124, 246, 266 (note), 354.

VLADOFF, chef de bandes bulgare, n° 449.

VOLPI (commandeur), financier italien, nos 184 (note), 371 (annexe), 409 (note).

VOUKOTITCH (général), Président du Conseil des Ministres et Ministre de la Guerre de Monténégro, nos 309, 346, 366.

W

WANGENHEIM (baron de), Ambassadeur d'Allemagne à Constantinople, nos 3, 32, 44, 123, 362, 458.

WEDEL (comte de), statthalter d'Alsace-Lorraine, nos 90, 206.

WEIBELL, correspondant de la *Frankfurter Zeitung* à Saint-Pétersbourg, n° 453.

WESTENGARD, membre du Conseil d'État de Siam, n° 174.

WHITE, Chargé d'affaires et Consul général de Grande-Bretagne à Tanger, délégué à la Commission de Madrid (1912), nos 21 (note), 280, 286, 470.

WICKENBURG (comte de), chef de section au Ministère des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, n° 246.

WIED (Guillaume, prince de), nos 11, 14, 29, 64, 67, 74, 82, 117 (notes), 131 (note), 135, 150 et annexe, 180, 232, 239, 242, 248, 250, 260, 273, 296, 297, 318, 321, 337, 343, 358, 372, 388, 418, 421, 424, 430.

WILCOX, ingénieur anglais, nos 258, 383.

WILLIAMS, homme d'affaires anglais, n° 471.

WILSON, Président des États-Unis, nos 114, 459 (note).

WINCKEL, délégué d'Allemagne à la Commission internationale de contrôle en Albanie, n° 57.

WITTE (comte de), ancien Ministre des Finances de Russie, nos 351, 453, 458.

WITTE (de), général belge, n° 472.

WODIANER DE MAGLOD, Ministre d'Autriche-Hongrie à Bangkok, n° 174.

WOSSOUGH-ED-DAOULEH, Ministre des Affaires étrangères de Perse, nos 377, 393, 415.

Y

York de Wartebourg (comte), membre de la Chambre des Seigneurs de Prusse, n° 61.

You, directeur de l'Afrique au Ministère des Colonies, n° 401 (note).

Yovanovitch (Jotza), Ministre des Travaux publics de Serbie, n°s 275, 347, 354.

Yovanovitch (Jovan), Ministre de Serbie à Vienne, n°s 85, 98, 130, 139 et annexe, 246, 247, 268, 275, 331, 347, 354, 386, 397, 438, 452, 462.

Yuan Che K'aï, Président provisoire de la République chinoise, n° 458.

Z

Zankoff, chef de bandes bulgare, n° 449.

Zaren Egejan, patriarche arménien à Constantinople, n° 233.

Zimmermann, Sous-Secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, n°s 111, 112, 129 (note), 178, 314, 385, 432.

Zographos, ancien gouverneur général de l'Épire, n°s 380, 381, 405.

Zorn de Bulach (baron), Secrétaire d'État pour l'Alsace-Lorraine, n°s 90, 206.

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
BIBLIOTHÈQUE